N° d'ordre NNT : 2017LYSE2003

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 28 février 2017, par :

Charlotte GOBIN

Genre et engagement :

Devenir « porteur·e de valises » en guerre d'Algérie (1954-1966)

Devant le jury composé de :

Raphaëlle BRANCHE, Professeure des universités, Université de Rouen, Présidente

Sylvie THENAULT, Directrice de Recherche, C.N.R.S., Rapporteure

Fabrice VIRGILI, Directeur de Recherche, C.N.R.S., Université de Compiègne, Rapporteur

Laurent DOUZOU, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon, Examinateur

Sylvie SCHWEITZER, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification** » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière-Lyon 2
Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes
Ecole Doctorale Sciences Sociales 483

Charlotte Gobin

Genre et engagement :
Devenir « porteur·e de valises » en guerre d'Algérie
(1954-1966)

Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire

Soutenue le 28 février 2017

Directrice de thèse : Sylvie Schweitzer

Composition du jury :

Raphaëlle BRANCHE, Professeure, Université de Rouen

Laurent DOUZOU, Professeur, IEP de Lyon

Sylvie SCHWEITZER, Professeure, Université Lyon 2

Sylvie THENAULT, Directrice de recherche, CNRS

Fabrice VIRGILI, Directeur de recherche, CNRS

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à ma directrice de thèse, Sylvie Schweitzer, qui m'a accompagnée et soutenue tout au long de ce travail de recherche. En me relisant toujours avec rigueur et disponibilité, elle m'a permis de mener à bien ce projet.

Marianne Thivend m'a fait découvrir un champ de recherche et les réflexions menées dans le cadre du projet « Récits d'engagements » ont permis d'approfondir ma réflexion tout en constituant une expérience de recherche stimulante. Je remercie spécialement Béatrice Dubell qui, en me permettant de travailler sur ses entretiens, a profondément enrichi ma connaissance des engagements dans la région lyonnaise. Ce travail avec elles, sans oublier Gilles Boyer, Emilie Elongbil Ewane, Arthur Grosjean et Gilbert Meynier, constitue le point de départ de cette recherche.

Cette thèse doit beaucoup aux hommes et aux femmes qui ont accepté de témoigner de leur engagement pendant la guerre d'indépendance algérienne. Ils ont non seulement contribué à mes recherches et à ma réflexion, mais aussi permis de donner vie à ce récit.

Ce travail a également été profondément enrichi par les discussions avec de nombreuses et nombreux chercheur·e·s. Je tiens à remercier particulièrement Pascale Barthélémy, Emmanuel Blanchard, Raphaëlle Branche, Peggy Bette, Laurent Douzou, Martin Evans, Emilie Elongbil Ewane, Fanny Layani, Neil Macmaster, Niek Pas, Bibia Pavard, Emmanuelle Picard, Tramor Quemeneur, Lola Gonzales-Quijano, Ferdinand Schlie, Nedjib Sidi Moussa, Sylvie Thénault, Mathilde Von Bulow, Michelle Zancarini-Fournel.

Je dois aussi saluer les camarades du séminaire « Visa pour la thèse – Le doctorat côté pratique(s) », Alexandre Albert, Sylvaine Lobry, Quentin Morcrette, Lisa Rolland, Julie Vaslin et Anaïs Volin. Travailler avec eux a été un plaisir et l'occasion de nombreuses discussions qui ont indéniablement marqué mon parcours doctoral.

Mon école doctorale et mon laboratoire ont soutenu ce projet dès son origine et ont contribué à sa bonne conduite. Les membres de l'axe Genre et de l'atelier Sociétés en guerre ont grandement participé de l'élaboration puis de l'évolution de mon projet de recherche et de l'avancée de ma réflexion. Enfin, en m'accueillant dans leur équipe, les enseignant·e·s du département de l'université Rennes 2 ont accompagné les derniers mois

de rédaction dans un cadre stimulant et m'ont donné les moyens matériels de terminer cette thèse.

Au cours de mes pérégrinations, Sophie, Manon, Florian et Théo à Lyon, Didier, Anne-Valérie et Romain à Paris, Madeleine, André et Annik à Marseille et Aix, ou encore Nicolas et Mélanie à Rennes, m'ont offert un précieux soutien en même temps que l'hospitalité.

Cette thèse a été relue de nombreuses fois, avec rigueur et patience. Merci à Daniel, Hélène et Brice pour leur disponibilité, et à Marion pour les corrections en anglais. Je ne saurais oublier le soutien sans faille et la disponibilité de Marie Derrien, Fanny Giraudier, Solenn Huitric et Aurélien Zaragori, qui ont su se montrer critiques et bienveillant·e·s à toutes les étapes de la rédaction.

Les Codugola sont bien trop nombreuses et nombreux pour pouvoir nommer tout le monde, chacun·e a cependant accompagné les différentes étapes de ce travail, leurs sourires et leur bonne humeur ne m'ont jamais quittée. La distance n'a pas non plus empêché Stéphanie, Guillaume, Caroline et Benoit d'être à mes côtés pendant ces années.

A Brice enfin, jusqu'au dernier nombre, pour sa patience et sa sérénité.

Liste des dépôts d'archives et abréviations utilisées

Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP)

Archives départementales de l'Ain (AD Ain)

Archives départementales de Seine-Saint-Denis

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD BdR)

Archives départementales du Doubs (AD Doubs)

Archives départementales du Nord (AD Nord)

Archives départementales du Pas-de-Calais (AD PdC)

Archives départementales du Rhône (ADR)

Archives fédérales suisses (AFS)

Archives historiques de l'archevêché de Paris

Archives Nationales (AN)

Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)

Bibliothèque municipale de Lyon (BML)

Institute of International Social History (IISH)

Liste des principaux sigles

Action Civique Non-Violente (ACNV)
Amicale Générale des Travailleurs Algériens (AGTA)
Association d'amitié et de Solidarité Franco-Algérienne (ASFA)
Association de Solidarité avec l'Algérie Nouvelle (ASAN)
Association Générale des Étudiants de Besançon (AGEB)
Association Générale des Étudiants de Lyon (AGEL)
Association Générale des Etudiants Lyonnais (AGEL)
Atteinte à l'Intégrité du Territoire National (AITN)
Atteinte à la Sûreté Extérieure de l'Etat (ASEE)
Brigade des Agressions et Violences (BAV)
Camp d'Assignation à Résidence Surveillée (CARS)
CIMADE (Comité Inter-Mouvement Auprès des Evacués)
Comité d'Aide aux Détenus Algériens (CADA)
Comité de Soutien aux Détenus (CSD)
Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
Confédération Générale du Travail (CGT)
Confédération Syndicale des Familles (CSF)
Conseillers Techniques pour les Affaires Musulmanes (CTAM)
Direction de la Sûreté du Territoire (DST)
Etudiants Socialistes Unifiés (ESU)
Fiche d'Interrogatoire Technique (FIT)
Force de Police Auxiliaire (FPA)
Force ouvrière (FO)
Front Algérien d'Action Démocratique (FAAD)
Front de Libération National (FLN)
Front Universitaire Antifasciste (FUA)
Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire (IGAME)
Institut Tribune Socialiste (ITS)
Jeune Résistance (JR)
Jeunesse Étudiante Catholique Féminine (JECF)
Jeunesses Communistes (JC)
Jeunesses Etudiantes Chrétiennes (JEC)
Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Mouvement Anticolonialiste de France (MAF)
Mouvement Démocratique de Libération Nationale (MDLN)
Mouvement National Algérien (MNA)
Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD)
Organisation Armée Secrète (OAS)
Organisation Spéciale (OS)
Parti Communiste Français (PCF)
Parti Communiste Internationaliste (PCI)
Parti Socialiste Autonome (PSA)
Parti Socialiste Unifié (PSU)
Police Judiciaire (PJ)
Régie Nationale des Usines Renault (RNUR)
Secours Populaire Français (SPF)
Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO)
Service de Coordination des Affaires Algériennes (SCAA)
Service de Coordination des Informations Nord-Africaines (SCINA)
Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale (SAMAS)
Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN)
Syndicat National des Enseignements du Second Degré (SNES)
Tribunal Permanent des Forces Armées (TPFA)
Union de la Jeunesse Républicaine de France (UJRF)
Union des Etudiants Communistes (UEC)
Union des Etudiants de France (UNEF)
Union des Femmes Françaises (UFF)
Union des Gauches Socialistes (UGS)
Union des Jeunes Filles de France (UJFF)
Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA)

Sommaire

Remerciements **1**

Liste des dépôts d'archives et abréviations utilisées **3**

Liste des principaux sigles **5**

Sommaire **7**

INTRODUCTION GENERALE **9**

PREMIERE PARTIE : LES MATRICES DE L'ENGAGEMENT **49**

CHAPITRE 1 - AUX RACINES DE L'ENGAGEMENT 51

CHAPITRE 2 - DES EVENEMENTS DECLENCHEURS EN GUERRE D'ALGERIE 89

DEUXIEME PARTIE : SOUTENIR LES NATIONALISTES ALGERIEN·NE·S **149**

CHAPITRE 3 - LES FORMES DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES NATIONALISTES ALGERIENS 153

CHAPITRE 4 - DETOURNER LES REPRESENTATIONS SOCIO-SEXUEES AU PROFIT DE LA CAUSE INDEPENDANTISTE 223

CHAPITRE 5 - FORMES ET MODALITES DE L'ACTION DANS LES RESEAUX 279

TROISIEME PARTIE : LES CONSEQUENCES BIOGRAPHIQUES DE L'ENGAGEMENT **345**

CHAPITRE 6 - CONSEQUENCES JUDICIAIRES ET PENALES DE L'ENGAGEMENT DANS LE SOUTIEN 351

CHAPITRE 7 - UNE CONTINUITE DES ENGAGEMENTS MILITANTS ? 425

CONCLUSION GENERALE **485**

Annexes **495**

Table des illustrations **505**

Index **507**

SOURCES **517**

BIBLIOGRAPHIE **551**

Table des matières **591**

INTRODUCTION GENERALE

Le 17 juin 1966, est promulguée une loi « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie »[1]. Elle s'applique notamment aux hommes et aux femmes engagé·e·s sur le sol français dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s et concerne « les condamnations définitives pour crimes ou délits commis en relation directe avec les événements d'Algérie » ou « constituant une entreprise individuelle ou collective tendant à empêcher l'exercice de l'autorité de l'Etat ». Cette loi, qui intervient quatre ans après la signature des accords d'Evian et l'indépendance algérienne, est la cinquième et avant-dernière mesure de grâce des condamné·e·s de la guerre d'Algérie[2].

Cette amnistie totale intervient bien tardivement au regard des premières mesures, précoces, adoptées en ce sens. En effet, au lendemain des accords d'Evian – le 22 mars 1962 – sont signés deux décrets, qui prévoient d'une part l'amnistie des Algérien·ne·s ayant agi, en Algérie, en faveur de l'indépendance, et de l'autre l'amnistie des forces de l'ordre françaises pour les faits commis pendant la guerre. En avril 1962, un troisième décret élargit l'amnistie aux Algérien·ne·s condamné·e·s pour leur engagement, en France, en faveur de l'indépendance. En décembre 1964, une loi « étend l'amnistie aux Français d'Algérie ayant agi en réplique à l'insurrection en Algérie avant le cessez-le-feu ». La loi de juin 1966 concerne, outre les « porteur·e·s de valises », les insoumis et déserteurs. Enfin, en juillet 1968, l'amnistie de tou·te·s les condamné·e·s de la guerre d'Algérie est décrétée : sont alors amnistiés les chefs de l'Organisation Armée Secrète (OAS) et les putschistes[3].

La lenteur de ce processus, qui repose sur un élargissement progressif de la catégorie des amnistié·e·s, révèle les ambiguïtés qui entourent tant les militant·e·s du soutien aux

[1] Article 1er de la loi du 17 juin 1966, n° 66-396 « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie ». AN, 5 AG 1/2115 ; le texte est également disponible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504433, dernier accès le 10 juin 2016.

[2] Ces différents éléments sont tirés de la chronologie proposée dans Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance* algérienne, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 471-473.

[3] Voir par exemple Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée?*, Paris, Éd. du Seuil, 2005, 445 p. ; Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli* : la mémoire de la guerre *d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2005, 376 p. ; Sur la controverse autour du fait colonial, voir notamment Romain Bertrand, « La mise en cause(s) du "fait colonial" », Politique africaine, 15 novembre 2012, nº 102, p. 28-49.

nationalistes pendant la guerre d'indépendance algérienne que les enjeux mémoriels qui se développent ou ressurgissent depuis. Les militant·e·s désigné·e·s par l'expression « porteur de valises » sont en effet amnistié·e·s quatre ans après l'indépendance algérienne, en même temps que les hommes ayant refusé ayant de combattre en Algérie. Pour cette raison, les bornes chronologiques retenues pour cette recherche sont celles du début de la guerre d'indépendance, le 1er novembre 1954, et de l'amnistie, le 17 juin 1966, des militant·e·s du soutien.

L'expression « porteur de valise », employée dans le titre de cette thèse, désigne les hommes et les femmes engagé·e·s dans le soutien aux nationalistes pendant la guerre d'indépendance et principalement au Front de Libération Nationale (FLN), depuis la publication aux Editions du Seuil, en 1979, de l'ouvrage d'Hervé Hamon et Patrick Rotman, Les porteurs de valises[1]. Ces Français·e·s et Européen·ne·s ont agi en France, mais également dans divers pays frontaliers ou non et, dans une moindre mesure, dans les pays limitrophes des trois départements français d'Algérie. J'ai cependant décidé de féminiser cette expression dès le titre de la thèse, l'écriture épicène permettant de dépasser le masculin neutre et, partant, de souligner la présence des femmes qui s'engagent dans le soutien aux nationalistes.

L'objectif de cette recherche est dès lors de questionner le genre de l'engagement des militant·e·s du soutien dans le contexte spécifique de la guerre d'indépendance algérienne, l'engagement étant entendu ici comme « concept descriptif pour souligner une forme d'action caractéristique de groupes ou de personnes spécifiques »[2] permettant « d'analyser une large variété de phénomènes [tels que] le pouvoir, la religion, le recrutement, la bureaucratie, la politique ». « Catégorie utile d'analyse historique »[3], le genre permet d'enrichir et de nuancer l'analyse traditionnelle du soutien en faisant apparaître un « système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) »[4] qui conditionne, structure ou

[1] Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Éd. augmentée, Paris, Albin Michel, 2001, 436 p.

[2] Howard S. Becker, « Sur le concept d'engagement », SociologieS, 22 octobre 2006.

[3] Joan Scott, « Le Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », Les Cahiers du GRIF, 1988, vol. 37, no 1, p. 125-153.

[4] Laure Bereni, Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunait, *Introduction aux gender studies : manuel des études* sur le genre, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 7.

exerce une influence sur les modes de militance, mais aussi sur l'analyse des mobilisations collectives.

Ecrire une histoire genrée du soutien aux nationalistes

Ce travail s'inscrit au carrefour de trois champs historiographiques : les études de genre, l'histoire de la guerre d'indépendance algérienne et celle des mobilisations collectives et de l'engagement.

Le renouvellement, dans les années 1990, de l'histoire politique de l'immigration d'une part[1], de l'histoire des femmes et du genre d'autre part[2], permet une relecture de l'histoire de la colonisation[3] et des décolonisations, notamment en déplaçant la focale sur les mouvements nationalistes algériens en métropole. L'historiographie de la guerre d'Algérie se trouve alors profondément renouvelée. Ce processus s'adosse à l'ouverture des archives en 1992, qui permet de réinterroger l'histoire militaire, politique comme institutionnelle de la période, jusque-là centrée sur le versant français de la guerre[4].

En effet, à partir des années 2000, l'attention nouvelle portée à la conduite de la guerre en métropole remet en question « la division classique des guerres conventionnelles entre un front et un arrière : un front lieu de combats et de morts de masse et un arrière

[1] Notamment avec la publication de l'ouvrage de Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie : l'immigration* algérienne en France, Paris, France, Fayard, 1992, 492 p ; et Benjamin Stora, Les immigrés algériens en France : une histoire politique, 1912 - 1962, Paris, Fayard, 2009, 491 p.

[2] Sur les origines culturelles et politiques de l'histoire des femmes, les conditions de possibilité d'écriture de cette histoire, et l'évolution historiographique de l'histoire des femmes à celle du genre, voir Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e. éd. rev. et augm., Lyon, ENS Éditions, 2007, 312 p ; voir aussi, sur l'émergence et le développement de l'histoire des masculinités Tovi Bibring et al. (dir.), Une histoire sans les hommes est-*elle possible ? Genre et masculinités*, Lyon, ENS Editions, 2013, 384 p ; le titre de ce dernier ouvrage est d'ailleurs un écho volontaire à Anne-Marie Sohn et Françoise Thelamon (dir.), *L'histoire sans les femmes est*-elle possible ? Paris, Perrin, 1998, 427 p.

[3] A l'intersection de ces deux champs, la revue Clio. Femmes, Genre, Histoire a proposé plusieurs numéros questionnant le genre de la colonisation : Françoise Thébaud et Catherine Coquery-Vidrovitch (dir.), Femmes *d'Afrique*, Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°6/1997 ; Agnès Fine (dir.), Femmes du Maghreb, Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°9/1999. Les numéros plus récents de la revue témoignent du dynamisme des études de genre sur la période coloniale : Pascale Barthélemy (dir.), Colonisations, Clio. Femmes, Genre, Histoire n°33/2011 ; Fabrice Virgili, Les lois genrées de la guerre, Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°39/2014 qui comporte un entretien avec Christiane Klapisch-Zuber, engagée dans le réseau Jeanson, sur les détenues de la Petite Roquette en guerre d'Algérie, .

[4] Raphaëlle Branche dresse un bilan historiographique de l'objet « guerre d'Algérie » dans le champ français, montrant l'appropriation progressive de cet objet d'étude par les historiens et historiennes de la période de la guerre d'indépendance au très contemporain in *La guerre d'Algérie* : *une histoire apaisée ?*, Paris, Éd. du Seuil, 2005, p. 255-295.

supportant l'action combattante et subissant, éventuellement, les dommages collatéraux des affrontements guerriers »[1]. Ce faisant, elle permet la multiplication de travaux sur la guerre d'Algérie en France qui rendent compte des « expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne »[2]. Dans le même temps, le renouvellement des approches sur l'Algérie coloniale conduit à repenser les bornes chronologiques traditionnelles en inscrivant, d'une part, l'histoire indépendantiste algérienne dans le temps long de la colonisation et des décolonisations[3] et en réinterrogeant, d'autre part, la diversité des expériences de sorties de guerre, en fonction des communautés, groupes ou espaces étudiés[4]. Ce renouveau historiographique tire également profit de nouveaux questionnements sur l'internationalisation du conflit algérien et son impact sur plusieurs pays européens[5], sans forcément adopter une grille d'analyse genrée.

Pourtant, en 1987, Marie-Victoire Louis souligne l'oubli des femmes dans l'historiographie de la guerre d'Algérie, en étudiant l'effacement d'Emilie Busquant, la

[1] Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-1962, op. cit., p. 8.

[2] Du sous-titre de l'ouvrage dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault : La France en guerre, 1954-1962, op. cit.

[3] Voir notamment Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie 1940*-1945 : de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois, Paris, Éd. La Découverte, 2006, 403 p ; Jean-Pierre Peyroulou et al., *Histoire de l'Algér*ie à la période coloniale, 1830-1962, Paris, La Découverte, 2014, 755 p. Plusieurs contributions adoptent, dans cet ouvrage une posture genrée : Ryme Seferdjeli, « La politique coloniale à l'égard des femmes "musulmanes" », p. 359-363 ; Christelle Taraud, « La réglementation de la prostitution, instrument de domination raciale », p. 416-418 ; Neil MacMaster, « L'enjeu des femmes dans la guerre », p. 539-546. Enfin, l'ouvrage d'Aïssa Kadri, Moula Bouaziz et Tramor Quemeneur (dir.), *La guerre d'Algérie* revisitée: nouvelles générations, nouveaux regards, Paris, Éd. Karthala, 2015, 386 p. présente un panorama du renouveau historiographique concernant la guerre d'Algérie, sous un angle générationnel.

[4] Par exemple Vincent Joly et Patrick Harismendy (dir.), *Algérie : sortie(s) de guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 230 p.

[5] Serge Moureaux, *Avocats sans frontières : le collectif belge et la guerre d'Algérie*, Alger, Casbah, 2000, 144 p ; Fritz Taubert, La *guerre d'Algérie et la République Démocratique Allemande : le rôle de l'«* autre » Allemagne pendant les « événements », 1954 à 1962, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2010, 304 p ; Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le mon*de communiste, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2014, 254 p ; Niek Pas, « La guerre d'Algérie vue des Pays-Bas (1954-1962) », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, no 86, nº 2, p. 43-58 ; Jean-Paul Cahn et Klaus-Jürgen Müller, La République fédérale *d'Allemagne et la Guerre d'Algérie, 1954*-1962, Paris, Editions du Félin, 2003, 509 p ; Matthew James Connelly, *L'arme secrète du FLN. Comment De Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot & Rivages, 2014, 638 p ; Damien Carron, *La Suisse et la guerre d'in*dépendance algérienne (1954-1962), Lausanne, Antipodes, 2013, 496 p ; J.-L. Doneux et H. Le Paige, *Le Front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie,* 1954-1962, Bruxelles, De Boeck, 1992, 262 p ; Linda Amiri, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire* de notre temps, janvier 2010, nº 97-98, p. 50-57 ; Niek Pas, Les Pays-*Bas et la guerre d'Algérie*, Alger, Barzakh, 2013, 323 p.

« mère du peuple algérien »[1] dans les Mémoires de Messali Hadj[2]. Caroline Brac de la Perrière pointe quant à elle l'engagement de femmes musulmanes « derrière les héros »[3]. Les travaux de Djamila Amrane, elle-même actrice de la guerre d'indépendance, mettent ensuite au jour la participation des femmes à la lutte menée par le FLN en Algérie[4]. Plus récemment, les recherches de Natalya Vince et de Ryme Seferdjeli permettent d'aborder la guerre d'indépendance au prisme du genre, en Algérie et au sein du FLN[5], venant confirmer « combien l'histoire coloniale de la France en Algérie peut être renouvelée et revivifiée par une approche par les femmes, le genre et les sexualités »[6]. La multiplication récente des travaux universitaires sur la période qui permettent de « genrer la décolonisation »[7] en prenant en compte les femmes ou en adoptant une approche de genre[8], qu'il s'agisse d'étudier le territoire algérien ou la métropole, témoigne du dynamisme de ce champ d'étude[9].

---

[1] Marie-Victoire Louis, « Émilie Busquant : Madame Messali. La mère du peuple algérien ? », Parcours, octobre 1990, nº 12-14, p. 103-112.

[2] Marie-Victoire Louis, « À propos des Mémoires de Messali Hadj », *Sou'al*, septembre 1987, p. 155-164 ; et Marie-Victoire Louis, « Madame Messali », Cahiers du Gremmamo, 1990, nº 7, p. 146-159 ; voir également l'autobiographie de Djanina Messali-Benkelfat : Une vie partagée avec Messali Hadj mon père, Paris, Riveneuve, 2013, 394 p ; enfin, voir l'entretien de Djanina Messali-Benkelfat avec Ryme Seferdjeli : Ryme Seferdjeli, « Rencontre avec Djanina Messali-Benkelfat », Genre et colonisation, Printemps 2013, nº 1, p. 400-445.

[3] Caroline Brac de La Perrière, *Derrière les héros : les employées de maison musulmanes en service chez les* Européens à Alger pendant la guerre d*'Algérie, 1954*-1962, Paris, L'Harmattan, 1987, 319 p.

[4] Djamila Amrane, Les Femmes algériennes et la guerre de libération nationale en Algérie, 1954-1962, Lille 3, 1989 ; Djamila Amrane, Les femmes algériennes dans la guerre, Paris, Plon, 1991, 306 p ; Djamila Amrane, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Karthala, 1994, 218 p ; Marnia Lazreg, The Eloquence of Silence : Algerian Women in Question, New York, 1994, 270 p.

[5] Natalya Vince, Our fighting sisters: nation, memory and gender in Algeria, 1954-2012, Manchester, Manchester University Press, 2015, 274 p.; Ryme Seferdjeli, « Fight with us, women, and we will emancipate you »: France, the FLN and the struggle over women during the Algerian War of National Liberation, 1954-1969, Londres, London School of Economics, 2005.

[6] Christelle Taraud et Ryme Seferdjeli, « Introduction. Pour une histoire mixte et partagée de l'Algérie coloniale qui fasse toute sa place aux femmes et au genre… », Genre et colonisation, Printemps 2013, nº 1, p. 15 ; voir également le numéro consacré aux « Colonialismes » dans la revue Sextant et dirigé par Amandine Lauro en 2008 ou encore Pascale Barthélemy (dir.), « Colonisations », Clio, Femmes, Genre, Histoire, op. cit.

[7] Du titre de l'article de Philippa Lévine *: «* Gendering Decolonisation », Histoire@Politique, 3 juin 2010, nº 11, 9 p.

[8] Pour un bilan historiographique plus général sur le genre en situation coloniale, voir C. Taraud et R. Seferdjeli, « Introduction. Pour une histoire mixte et partagée de l'Algérie coloniale qui fasse toute sa place aux femmes et au genre… », art. cité.

[9] Andrée Dore-Audibert, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération : des oubliées de l'histoire*, Paris, Karthala, 1995, 297 p ; Diane Sambron, *La politique d'émancipation du Gouvernement français à l'égard des femmes musulmanes pendant la guerre d'Algérie*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne,

La catégorie des « porteur·e·s de valises », un terme unique pour des figures diverses

Malgré le développement de la perspective genrée dans les travaux consacrés aux colonisations et décolonisations, l'étude des réseaux de soutien en métropole reste globalement aveugle au genre, alors même que la multiplication des études locales sur les oppositions françaises à la guerre permet de mieux appréhender les soutiens qui se développent dans la « septième wilaya »[1] de l'organisation politico-administrative du FLN[2].

Ainsi, l'ouvrage de référence sur le soutien aux nationalistes est toujours celui d'Hamon et Rotman sur Les porteurs de valises [3], publié en 1979, qui a été, depuis, enrichi

France, 2005, 777 p ; Linda Amiri, La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des *origines à l'indépendance (1926*-1962), Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 2013, 504 p ; Muriel Cohen, *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration* algérienne (1945-1985), Thèse de doctorat, Paris 1, Paris, 2013, 620 p ; Amelia H. Lyons, The civilizing *mission in the metropole : Algerian families and the French welfare state during decolonization*, Stanford, Stanford University press, 2013, 324 p ; Nedjib Sidi Moussa, Devenir messalistes (1925-2013): Sociologie *historique d'une aristocratie révolutionnaire*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2013 ; Marc André, Des Algériennes à Lyon. 1947-1974, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2014 ; Catherine Brun et Todd Shepard, *Guerre d'Algérie : Le sexe outragé*, Paris, CNRS, 2016, 315 p.

[1] Ali Haroun, *La 7e wilaya : la guerre du FLN en France, 1954*-1962, Paris, Ed. du Seuil, 1986, 522 p ; voir aussi Daho Djerbal, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de France du FLN. La lutte armée en France*, Alger, Chihab, 2012, 436 p ; L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des *origines à l'indépendance (1926*-1962), op. cit. ; Marion Abssi, Le nationalisme algérien et ses diverses *expressions dans l'immigration en France métropolitaine entre 1945 et 1965*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Lorraine, Université de Liège, France, Belgique, 2012, 451 p.

[2] Voir notamment Capucine Saudemont, *La communauté algérienne à Lille pendant la guerre d'Algérie (1954-*1962), Mémoire de Master 1, Lille 3, Lille, 2005, 141 p ; Marc Coppin, *La Côte d'Opale en guerre d'Algérie :* 1954-1962, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 387 p ; Paul-Marie Atger, « Le Mouvement national algérien à Lyon. Vie, mort et renaissance pendant la guerre d'Algérie », Vingtième siècle, *revue d'histoire*, 2009, nº 104, p. 107-122 ; Paul-Marie Atger, *« Esquisse d'une histoire pol*itique des immigrés algériens à Lyon de la Libération à la guerre des Algériens en France, 1945-*1957 »*, Mémoire de maîtrise, université de Provence, Aix-en-Provence, 2004 ; Pierre Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », *Bulletin de la Société d'Émulation de Montbéliard*, 2010, nº 132-2009, p. 365-390 ; Valentine Gauchotte, *Les catholiques en Lorraine et la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1999, 112 p ; Céline Gomez, *Les catholiques lyonnais et la guerre d'Algérie*, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1993, 271 p ; Geneviève Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans *la région lyonnaise : 1955*-1962, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1982, 267 p ; Denis Sestier, *« L'opposition caennaise à la guerre d'Algérie »*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Etienne Fouilloux, université de Caen, Caen, 1984, 151 p ; Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-1962, op. cit.

[3] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit.

de travaux d'histoire locale[1] et de mémoires ou témoignages publiés de militant·e·s[2]. Le terme « porteurs de valises » s'est imposé depuis la publication de l'ouvrage et est encore traditionnellement utilisé pour désigner les militant·e·s du soutien. Le sous-titre du livre – « la résistance française à la guerre d'Algérie » – suggère une étude large des formes de résistance à la politique française en Algérie, qui dépasse le seul cadre du soutien aux nationalistes : par exemple les déserteurs, les insoumis, les intellectuel·le·s qui s'engagent contre la poursuite de la guerre en Algérie, les ouvriers et ouvrières qui manifestent leur solidarité à des collègues algérien·ne·s, les hommes et les femmes qui manifestent pour la paix en Algérie.

Pourtant, la liste des personnes interrogées par H. Hamon et P. Rotman confirme non seulement que l'objet de leur recherche se limite bien au soutien aux nationalistes, mais laisse également transparaître une certaine uniformité dans le profil des individu·e·s désigné·e·s par l'expression générique « porteur de valises ». La majorité des témoignages concerne en effet des hommes engagés dans le soutien au FLN, militant dans les mouvances de gauche et d'extrême-gauche, appartenant aux milieux intellectuels et majoritairement parisiens au moment de la guerre d'indépendance[3].

De même, décrivant les origines sociales et les métiers des « porteurs de valises » ayant contribué à l'ouvrage *Les Porteurs d'Espoir*, Jacques Charby souligne la sous-représentation d'ouvriers et ouvrières ou d'employé·e·s en comparaison des intellectuel·le·s et artistes[4]. Ce constat comme le choix des témoignages recueillis dans son ouvrage découlent de sa propre expérience du soutien. Il a en effet été chargé de recruter, pour le compte du réseau Jeanson, des militant·e·s dans les milieux artistiques jusqu'à son arrestation en 1960 puis sa comparution devant le Tribunal Permanent des Forces Armées (TPFA) de Paris en septembre 1960, aux côtés de dix-sept autres membres de ce réseau, dont

[1] Voir notamment, sur la région lyonnaise Geneviève Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise : 1955-1962, Lyon, France, 1982, 267 p ; Béatrice Dubell, *El Bi'r* - Le puits. *Récits d'engagements anti*-colonialistes à Ly*on pendant la guerre d'Algérie*, s.l., Z'Azimuts Productions, 2008 ; Béatrice Dubell, Arthur Grosjean et Marianne Thivend, *Récits d'engagement : des* Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962, Saint-Denis, Ed. Bouchène, 2012, 150 p ; Sur la région parisienne, voir Neil MacMaster, Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence Service, s.l., 2013, 149 p.

[2] Voir notamment Jacques Charby, *Les porteurs d'espoir : les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre l'Algérie*, Paris, La Découverte, 2004, 298 p.

[3] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 425 Cette liste est cependant incomplète puisque, comme le précisent les auteurs, certaines personnes ont souhaité conserver l'anonymat.

[4] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 24.

dix femmes[1]. Ces derniers et dernières correspondent au profil décrit par Jacques Charby, de même qu'une importante proportion de membres du réseau Jeanson. Il ne doit cependant pas masquer la diversité des profils socio-professionnels de celles et ceux qui ont apporté leur soutien aux nationalistes algérien·ne·s. De même, l'âge des militant·e·s qui s'engagent en faveur de l'indépendance algérienne se révèle très hétérogène et ne permet pas d'appréhender l'entrée dans le soutien au seul prisme générationnel. Ainsi, le sexe, le métier ou l'âge sont autant de points d'entrée pertinents pour analyser la composition du groupe des militant·e·s du soutien, dès lors qu'ils sont pensés de manière non exclusive, en relation les uns avec les autres.

Dans la continuité de la recherche menée par H. Hamon et P. Rotman et du travail de mémoire effectué par J. Charby, cette thèse entend dès lors étudier les hommes et les femmes qui s'engagent dans le soutien et donc questionner la catégorie des « porteur·e·s de valises », dont l'usage tend à regrouper sous un terme unique des profils différents, pour ainsi faire apparaître la diversité des expériences comme des formes du soutien.

Par ailleurs, le genre des activités pro-indépendantistes demeure un impensé. Décentrer le regard et se détacher de l'expression « porteur de valises », au masculin neutre, apparaît alors à la fois comme le préalable et le but de la recherche : la relecture de l'histoire du soutien aux nationalistes au prisme du genre fait en effet apparaître la mixité des actions de soutien, et, au-delà, dans une perspective intersectionnelle, la diversité des catégories socio-professionnelles engagées dans le soutien. S'agissant d'une guerre d'indépendance visant à rompre le joug colonial, la race, entendue comme construction sociale et historique, est également centrale[2].

Renouveler l'étude des soutiens aux nationalistes au prisme de l'action collective

Enfin, s'intéresser à la manière dont les militant·e·s du soutien en arrivent à franchir le pas de la légalité, reconstituer les parcours de celles et ceux qui deviennent porteur·e·s de

[1] Le profil socio-professionnel des accusé·e·s est détaillé dans le chapitre 2 : voir III.1. Le procès du réseau Jeanson et le Manifeste des 121.

[2] Elsa Dorlin, Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 320 p.

valises, permet de souligner les voies diverses de l'entrée dans l'action clandestine. Il devient alors nécessaire de définir également les modalités multiples du soutien à l'indépendance algérienne et particulièrement ici aux militant·e·s du FLN. A la croisée des outils et concepts développés en sociologie et en science politique pour étudier les mobilisations collectives d'une part, en études de genre de l'autre[1], restituer ce processus permet dès lors de souligner la « triple invisibilisation des hiérarchies de genre et de leurs effets dans la sphère des activités militantes »[2]. Cette invisibilisation des hiérarchies de genre dans les mobilisations collectives résulte d'abord de celle des femmes dans les luttes, par un double phénomène de minoration du rôle des femmes et de captation des activités à fort capital symbolique ou militant par les hommes[3]. Cette invisibilisation est ensuite renforcée par le phénomène de construction de l'histoire officielle des mobilisations collectives et l'emploi du neutre. Enfin, l'androcentrisme des sciences sociales a également contribué à invisibiliser les effets du genre dans les mouvements[4].

Considérer l'engagement dans le soutien aux nationalistes comme une forme de mobilisation collective, puis étudier cette mobilisation collective au prisme du genre, permet non seulement de considérer l'influence des rapports sociaux de sexe sur le militantisme, mais aussi, dans un effet dialectique, l'influence du militantisme sur les rapports sociaux de

[1] Au croisement de ces deux champs, les travaux suivants ont particulièrement nourri mon analyse : Verta Taylor et Nancy Whitier, « Introduction to the Special Issue on Gender and Social Movements (part 1) », Gender and Society, 1998, vol. 12, nº 6, p. 622-625 ; Verta Taylor et Nancy Whitier, « Introduction to the Special Issue on Gender and Social Movements (part 2) », Gender and Society, 1999, vol. 13, nº 1, p. 5-7 ; Judith Taylor, « Les tactiques féministes confrontées aux « tirs amis » dans le mouvement des femmes en Irlande », Politix, juin 2007, nº 78, nº 2, p. 65-86 ; Doug McAdam, Freedom Summer, Oxford-New York, Oxford University Press, 1990, 368 p ; Doug McAdam, « Gender as a Mediator of the Activist Experience: The Case of Freedom Summer », American Journal of Sociology, 1992, vol. 97, nº 5, p. 1211-1240 ; Julie Pagis, Les incidences biographiques du militantisme en Mai 68. *Une enquête sur deux générations familiales : des « soixante-huitards » et leurs enfants scolarisés dans deux écoles expérimentales*, EHESS, Paris, 2009 ; Doug McAdam, « Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer », American Journal of Sociology, 1986, vol. 92, nº 1, p. 64-90.

[2] Patricia Roux et Olivier Fillieule (dir.), Le sexe du militantisme, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 13 ; voir également Valérie Cossy, Les logiques patriarcales du militantisme, Lausanne, Ed. Antipodes, 2005, 168 p ; Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Patricia Roux, Militantisme et hiérarchies de genre, Paris, A. Colin, 2007, 197 p.

[3] A ce sujet, voir Danielle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans Héléna Hirata (dir.), Dictionnaire critique du féminisme, 2e éd. augm., Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 35-44.

[4] Patricia Roux et Olivier Fillieule (dir.), Le sexe du militantisme, op. cit., p. 13.

sexe[1], c'est-à-dire, à la fois la manière dont le militantisme fait le genre et ce que le genre fait au militantisme.

Le concept de représentation, qui renvoie « à des formes qui sont toujours, simultanément, expressives et constructives du social, qui sont toujours pensées comme constitutives de pratiques, comme des ressorts de l'action »[2] permet alors également de réinterroger le soutien aux nationalistes. Si l'étude des représentations figurées n'est pas au cœur de cette étude, les deux autres « strates de signification »[3] de ce concept y sont centrales. La première, « plus immatérielle, des schèmes de perception, des catégories de saisie et d'appréhension du monde, que commandent en amont les systèmes sensoriels et qui ouvrent en aval sur l'océan des sensations, […] des affects, […] des appréciations »[4], permet de mieux circonscrire le regard porté sur les actions de soutien, tant par les services répressifs que par les médias ou les acteurs et actrices du soutien. La seconde strate de signification du concept de représentation, qui est celle « des exhibitions ou des mises en scène de soi (ou de l'autre), par lesquelles les individus et les groupes se signifient socialement, politiquement, symboliquement »[5] permet à l'inverse d'étudier la manière dont les individu·e·s, conscient·e·s des normes et représentations qui entourent le soutien, peuvent les subvertir en faveur de la cause nationaliste.

La dialectique entre la nécessité de « tenir les schèmes générateurs des systèmes de classification et de perception comme de véritables institutions sociales incorporant sous la forme de représentations collectives les divisions de l'organisation sociale » et celle, corollaire, de tenir « ces représentations collectives comme les matrices de pratiques constructrices du monde social lui-même »[6] permet alors de renouveler l'étude des soutiens aux nationalistes dans une double approche d'histoire sociale et d'études de genre.

---

[1] Dans la lignée des recherches menées en histoire sur le genre des années 1968 : voir par exemple Michelle Zancarini-Fournel, « Genre et politique : les années 1968 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 75, nº 3, p. 133-143 ; Vincent Porhel et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68', révolutions dans le genre ?*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, 288 p.

[2] Dominique Kalifa, « Représentations et pratiques » dans Christian Delacroix et al. (dir.), Historiographies, *II : concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2011, p. 879.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

[5] Ibid.

[6] Roger Chartier, « Le monde comme représentation », Annales. Histoire, Sciences Sociales, 1989, vol. 44, nº 6, p. 1513.

En ce sens, le concept d'agency, développé par E.P. Thompson[1] et parfois traduit en français par « puissance d'agir » ou « capacité d'agir », est au cœur de la réflexion menée dans cette recherche. Repris notamment par Judith Butler dans une perspective de genre[2], il permet ainsi de questionner plus avant la « dialectique continue entre la construction (par les représentations) d'identités inégales données à lire comme ''naturelles'', et le jeu des pratiques qui inscrivent ces rapports dans l'ordre des relations sociales, réactivant et justifiant en permanence le ''bien-fondé'' du dispositif »[3]. Dès lors, étudier la ou les capacité(s) d'agir des individu·e·s dans le soutien ne souligne pas uniquement la réactivation ou la justification d'un dispositif hiérarchisé selon le sexe et le genre des individus, mais témoigne également de leur capacité de s'approprier les normes pour pouvoir les subvertir ou les renverser. Un numéro du Mouvement Social consacré aux « Femmes africaines et mobilisations collectives (années 1940-1970) »[4] confirme par ailleurs le caractère heuristique du genre des mobilisations collectives pour étudier les décolonisations, autant que du dynamisme de ce champ de recherche[5]. Deux articles y sont consacrés à l'Algérie et mettent en avant l'agency des militantes, le premier sur l'engagement des Algériennes au sein du MNA en France, le deuxième sur les militantes communistes algériennes sur le sol algérien[6], venant confirmer le renouveau historiographique du genre de la guerre d'indépendance algérienne.

[1] Edward Palmer Thompson, La formation de la classe ouvrière anglaise, Paris, Ed. du Seuil, 2012, 1164 p.

[22] Judith Butler, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006, 283 p ; voir aussi l'article de Joan Scott, publié en 1988, sur « Les femmes dans La Formation de la classe ouvrière anglaise » dans *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, 2012, 114 p.

[3] D. Kalifa, « Représentations et pratiques », art. cité, p. 880.

[4] Emmanuelle Bouilly et Ophélie Rillon (dir.), Femmes africaines et mobilisations collectives (années 1940-1970), Le Mouvement Social, n°255/2016 ; Emmanuelle Bouilly, Ophélie Rillon et Hannah Cross (dir.), « *African women's struggles in a gender perspective* », Review of African Political Economy, vol.43.

[5] Voir le bilan historiographique proposé par E. Bouilly et O. Rillon dans l'éditorial du numéro : Emmanuelle Bouilly et Ophélie Rillon, « Relire les décolonisations d'Afrique francophone au prisme du genre », Le Mouvement Social, 1 Le Mouvement Social, n°255/2016, p. 3-16.

[6] Nedjib Sidi Moussa, « Les visages de l'émancipation : l'action des femmes messalistes durant la révolution algérienne », p. 103-118 ; Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « "J'aurais aimé être une bombe pour exploser". Les militantes communistes algériennes entre assignations sexuées et subversions des rôles de genre (1944-1962) », p. 35-55.

Ces différentes perspectives de recherche viennent par ailleurs compléter les nombreux travaux consacrés à la Résistance en tant que mouvement social genré[1] qui ont accompagné ma réflexion.

Saisir le soutien aux nationalistes algérien·ne·s au prisme des archives de la répression

Au début de ma recherche, de nombreux documents produits par les administrations chargées de la surveillance et de la répression des activités nationalistes ont été consultés. Les actions de soutien aux nationalistes algérien·ne·s sont en effet majoritairement saisissables par le biais de sources produites par différentes administrations, comme les archives judiciaires, préfectorales, pénitentiaires ou policières, qui participent de la surveillance et de la répression des activités nationalistes algériennes. A cet effet, les archives du Service de Coordination des Informations Nord-Africaines (SCINA)[2] conservées aux archives nationales ont, en particulier, été dépouillées de manière

[1] Au sujet de la Résistance comme mouvement social, voir Antoine Prost (dir.), La résistance, une histoire sociale, Paris, France, les Éditions de l'atelier, 1997, 250 p. Les contributions suivantes ont particulièrement nourri ma réflexion : ; Antoine Prost, « Résistance et société: quels liens? », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 3-8 ; Laurent Douzou, « L'entrée en résistance », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 9-20 ; François Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 21-42 ; Olivier Wieviorka, « Structurations, modes d'intervention et prises de décision », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 55-68 ; Dominique Veillon et Jacqueline Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis? », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 43-54 ; Claire Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 69-96. Concernant le genre de la Résistance, voir notamment le premier numéro de la revue Clio. Femmes, genre, histoire, dirigé par Françoise Thébaud consacré aux « Résistances et libérations : France 1940-1945 », 1995, n°1. Dans ce numéro de premier numéro de la Clio, voir particulièrement : Rita Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1 ; Claire Duchen, « Une femme nouvelle pour une France nouvelle ? », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1 ; Hanna Diamond, « Libération ! Quelle Libération ? L'expérience des femmes toulousaines », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1 ; Paula Schwartz, « Résistance et différence des sexes : bilan et perspectives », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1 ; voir également Laurent Douzou, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », *Cahier de l'IHTP*, nº 31, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article244 [dernier accès le 20 décembre 2012] ; Catherine Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance : la Résistance* féminine dans le Nord de la France, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 389 p.

[2] La création du SCINA « fait suite à une décision du président du Conseil prise lors d'une réunion tenue à Matignon le 10 juin 1955. Une circulaire du ministre de l'Intérieur du 5 août 1955 fixe le nom, les missions et les règles de fonctionnement de ce service », d'après la description de ce service donnée sur le site des Archives Nationales d'Outre-Mer, cf. http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/ol828tok. Par ailleurs, plusieurs documents conservés aux AN sous les cotes 19770101.6 décrivent la mise en place et le fonctionnement du SCINA.

systématique : elles couvrent la période d'août 1957 à mars 1961 – bien que la conservation des synthèses soit lacunaire, ne permettant pas une reconstitution intégrale et au jour le jour de ces comptes rendus de surveillance.

Rattaché au ministère de l'Intérieur, ce service a pour vocation de centraliser toutes les informations concernant les activités séparatistes algériennes et leur répression, émanant des différents services qui ont en charge cette surveillance (Gendarmerie, Sûreté Nationale, Préfecture de Police, Cabinet du Préfet, entre autres). Ces rapports sont par ailleurs transmis par le SCINA au Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale (SAMAS). Le fait que le SAMAS ait été destinataire des synthèses du SCINA révèle ainsi l'étendue du champ d'action de ce service, autant que l'interaction et la coopération qui existent, pendant la guerre d'Algérie, entre les services d'action sociale de l'État et les services de surveillance et de répression des activités nationalistes algériennes. Des SCINA sont également installés à l'échelle régionale dès la fin de l'année 1957, dans le but de rendre plus efficace encore cette centralisation des informations[1].

En consultant les différents documents émis par le SCINA, il m'est très vite apparu indispensable de mener un travail de déconstruction de cette source et de réflexion sur les biais cognitifs que leur étude suscitait. Les archives de la répression, tels que les rapports, documents de synthèses ou procès-verbaux, sont produites par des hommes et des femmes participant, par leur profession, au maintien de la politique gouvernementale et de la hiérarchie coloniale. Dans les territoires colonisés, mais aussi en métropole, ce système hiérarchisé est notamment fondé sur des représentations et des pratiques relatives au sexe, à la classe sociale et à la race – entendue comme catégorie historiquement et socialement construite – des individu·e·s surveillé·e·s. Afin de mieux pouvoir étudier de telles représentations de manière critique, il m'a semblé nécessaire de mener, en préalable à la poursuite de la recherche, une réflexion sur les archives de la répression et l'image ou les représentations qu'elles projettent des hommes et des femmes impliqué·e·s dans les mouvements nationalistes ou le soutien.

[1] Une circulaire du 2 décembre 1957 prévoit par ailleurs « l'organisation au siège des régions de séances de travail auxquelles assisteraient les représentants de tous les services de police et de renseignement concernant les affaires nord-africaines » (AN, 19770381 article 5, procès-verbal de réunion du SCINA, 11 décembre 1957). Est également prévu qu'au cours de ces réunions, « le fonctionnaire qui présidera la séance devra fournir les renseignements au chef du SCINA central » (AN, 19770381.5, procès-verbal de réunion du SCINA, 18 décembre 1957).

Ce travail a été mené à partir d'un corpus d'archives du SCINA transmises au SAMAS et conservées aux Archives Nationales[1]. Trois échantillons ont été constitués, le premier couvrant la période du 2 septembre 1957 au 31 décembre 1957, le deuxième celle du 1er janvier 1958 au 30 avril 1958, et le troisième couvrant la période du 2 septembre 1960 au 2 janvier 1961[2].

Le choix de ces périodes lors de la constitution des échantillons – les trois plus exhaustives pour l'ensemble des synthèses consultées, bien qu'inégalement couvertes – permet d'étudier le versant métropolitain de la guerre d'indépendance algérienne. En effet, le premier échantillon, qui couvre la période qui suit l'extension des pouvoirs spéciaux en métropole, donne à voir l'intensification de la guerre d'indépendance algérienne sur le sol français, qui conduit à la mise en place des SCINA régionaux, dont les prémices et les premiers résultats apparaissent dans le deuxième échantillon. Enfin, la période allant de septembre à décembre 1960 est marquée par les procès et démantèlements de plusieurs réseaux français et européens de soutien au FLN, qui font l'objet de nombreuses mentions et analyses dans les synthèses du SCINA.

Un recensement de tout·e·s les « Européen·ne·s » en lien avec des « Nord-Africain·e·s » mentionné·e·s dans les synthèses et procès-verbaux de réunions du SCINA a été conduit à partir de ce corpus. Les qualificatifs « Européen·ne·s » et « Nord-Africain·e·s », bien qu'inexacts, ont été conservés pour l'analyse, puisque ce sont les termes employés par les services répressifs. Le terme « Européen·ne·s » tel qu'il est employé dans les documents consultés désigne, par exclusion, toutes les personnes qui ne sont pas « nord-africaines ». Ainsi, sont fréquemment confondu·e·s sous ce terme générique des Français·e·s métropolitain·e·s, des Européen·ne·s (Allemand·e·s, Suisse·sse·s ou Belges, par exemple) mais aussi des Américain·e·s ou des Egyptien·ne·s. Il a donc été conservé dans l'étude des

[1] AN, 19770381.5 : « Synthèses des renseignements généraux adressées au secrétariat du Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale », 1957-1958, et AN, 19770381. 7 : « Synthèses des renseignements généraux adressées au secrétariat du Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale », octobre 1958-mars 1961.

[2] Le premier échantillon comprend quatre-vingt-seize synthèses – dont quatre-vingt-trois sont journalières, le deuxième quatre-vingt-quinze synthèses, dont neuf procès-verbaux de réunions du SCINA et trois synthèses mensuelles, et le troisième cinquante-six synthèses quotidiennes, auxquelles il faut ajouter six procès-verbaux de réunion, trois synthèses mensuelles et deux synthèses des rapports trimestriels établis par les Conseillers Techniques aux Affaires Musulmanes (CTAM). Alors que les deux premiers corpus sont relativement exhaustifs (respectivement trois et quatre jours ne sont pas couverts par les synthèses quotidiennes, que les synthèses n'aient pas été conservées ou que ces jours n'aient pas l'objet d'une synthèse), le troisième est plus lacunaire puisqu'il ne couvre que quatre-vingt jours sur les quatre mois étudiés.

synthèses par défaut mais aussi pour faciliter la lecture. L'emploi de ce terme peut donc parfois inclure les Français·e·s ; dans ce cas, différence est faite entre les deux catégories d'individu·e·s. Le terme « Nord-Africain·e·s », quant à lui, désigne majoritairement les Algérien·ne·s, également désignés sous le terme « Français·e·s Musulman·e·s » dans ces archives. Mais « Nord-Africain·e » tel qu'employé dans ces documents peut également, bien que plus rarement, faire référence aux Marocain·e·s et Tunisien·ne·s dans la taxinomie des archives de la répression. Quand c'est le cas, mention est toujours faite, dans les archives, de l'origine de la personne désignée par l'expression « Nord-Africain·e·s » : il est alors précisé « Nord-Africain, d'origine marocaine », par exemple.

Une liste a ensuite été constituée, qui recense les personnes considérées comme suspectes par les services de surveillance et de répression des activités nationalistes, ainsi que celles arrêtées ou condamnées pour « aide à la rébellion ». Y ont également été incluses les personnes dont l'identité était inconnue des services de police mais dont l'activité était soupçonnée (par exemple, « une femme blonde ») ainsi que les groupes tels que « des métropolitains » ou « les femmes musulmanes ».

Par ailleurs, la mention quasi-systématique des couples mixtes dans les archives, même dans des cas sans lien avec un·e individu·e suspecté·e ou convaincu·e de soutien, a fait émerger un nouveau questionnement sur le sens que donnaient les services répressifs à de telles relations interraciales. Les mentions de couples mixtes ont donc été intégrées au corpus, même quand les personnes impliquées n'étaient pas suspectées d'œuvrer en faveur de l'indépendance algérienne – c'est le cas, par exemple, des victimes d'agressions ou de meurtres.

Enfin, les Algériennes résidant en France, quel que soit le motif pour lequel elles sont mentionnées dans les synthèses, ont été intégrées à ce corpus. Le but, en ajoutant cette donnée, était d'étudier l'engagement des Européennes en regard de celui des Algériennes, afin de voir dans quelle mesure – et de quelle manière – le sexe et le genre sont opérants dans l'analyse de ces archives de la répression. Il s'agissait en effet de questionner l'existence, aux yeux des archives de la répression, d'une catégorie « femmes » à laquelle s'appliquent des schémas de raisonnement spécifiques et d'étudier si la catégorisation raciale pèse dans la définition ou la perception, par les services répressifs, des actions menées par les Algériennes et les Européennes.

Outre les informations sur le document lui-même (c'est-à-dire jour, mois, année, numéro et type de synthèse), les informations générales suivantes ont été collectées quand elles étaient renseignées : nom de naissance et nom marital, prénom(s), sexe, nationalité, statut(s) matrimoniaux, enfants, âge et activité professionnelle au moment des faits. Le statut matrimonial a par ailleurs été dédoublé, afin de permettre l'apparition de situations plurielles, un·e individu·e pouvant par exemple être à la fois marié·e et vivre en concubinage avec une personne différente. Une autre série d'informations permet d'expliquer les motifs pour lesquels les individu·e·s sont mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA : soupçonné·e·s d'aide au FLN, appréhendé·e·s pour aide au FLN, ou autre. Enfin, les informations suivantes ont été renseignées le cas échéant : couple mixte, victime de violences, agent de liaison, armes, dépôt de documents, financement, propagande nationaliste, et autre. Différents tableaux dynamiques, graphiques ou figures ont ensuite été créés à partir de ces données, pour mettre au jour les variables, similitudes ou différences qui apparaissent entre les catégories d'individu·e·s recensé·e·s et pour les trois périodes étudiées[1].

Les synthèses quotidiennes émises par le SCINA contiennent un résumé des informations traitées par les différents services de surveillance et de répression des activités nationalistes sur les thèmes suivants, entre autres : activités séparatistes, ingérences étrangères, trafic d'armes, syndicalisme et mouvements sociaux des Nord-Africain·e·s, position des partis et groupements politiques français, propagande des mouvements nationalistes, financement, agressions et incidents, opérations de police, tribunaux. Outre ces synthèses journalières, le SCINA émet également des synthèses hebdomadaires et mensuelles, ainsi que des procès-verbaux de réunion.

À défaut de permettre une étude strictement quantitative, à la fois représentative et exhaustive, des soutiens européens aux nationalistes algérien·ne·s, ces archives permettent d'étudier les différents systèmes de représentations à l'œuvre au sein des services de surveillance et de répression des activités nationalistes.

En effet, les individu·e·s ou groupes mentionnés dans les synthèses, ainsi que les informations les concernant ou les raisons de leur mention nous révèlent la manière dont les

[1] Les résultats de cette étude sont présentés dans les chapitres 3 et 4, différentes figures sont intégrées au chapitre 4. Enfin, les tableaux figurent dans les annexes de cette thèse.

services répressifs percevaient les hommes et les femmes, Européen·ne·s comme Algérien·ne·s, pendant la guerre d'indépendance. Qu'elles soient membres de réseaux de soutien, d'un mouvement nationaliste ou victimes de violences, engagées de manière individuelle ou en groupe, célibataires ou en couple, ces personnes apparaissent dans les synthèses parce qu'elles sont plus ou moins suspectes, plus ou moins surveillées. Dès lors, pourquoi suspecter telle personne plutôt que telle autre ? Pourquoi surveiller tel groupe d'individu·e·s ? Pourquoi mentionner le statut civil de tel·le individu·e et non de tel·le autre ? Faire la part des hommes et des femmes dans ces synthèses, pointer les origines ethniques, permet de mettre au jour différents systèmes qui, en catégorisant les individus, les ont signalés comme suspects aux yeux des services répressifs.

Il a ainsi été possible d'analyser la manière dont les représentations – de race, de sexe ou de genre – des producteurs des informations transmises au SCINA exercent une influence non seulement sur le déploiement d'un système de surveillance et la définition d'un « public cible », mais aussi sur leur perception des formes et des modalités de l'engagement (pro)indépendantiste. Le résultat de ce travail est développé dans les chapitres 3 et 4, qui questionnent d'une part les formes de l'engagement en faveur des nationalistes algérien·ne·s, et la capacité de détourner les représentations socio-sexuées au profit de la cause indépendantiste de l'autre. Il convient néanmoins d'en préciser les principaux apports dès maintenant, tant ils ont pesé dans la construction de mon objet de recherche.

Ce système de surveillance et de répression apparaît tout d'abord fortement orienté vers certaines catégories d'individu·e·s, en fonction de préconçus socialement et historiquement construits liés à la race et au sexe des personnes soumises à cette surveillance, qu'elles soient ou non nationalistes ou impliquées dans le soutien. Les archives du SCINA révèlent ensuite que la perception et la qualification des engagements sont également fortement influencées par une conception hétéronormative et androcentrée de la société. Enfin, il apparaît que, de ces différents schèmes de catégorisation, découle une perception genrée des activités (pro)nationalistes par les services répressifs, qui présente une division sexuelle du militantisme.

Ce travail de réflexion sur les sources de la répression m'a permis de questionner, par la suite, les différents écrits produits par les administrations en charge de la surveillance des activités nationalistes ou pro-indépendantistes. En effet, outre les synthèses du SCINA, les archives de la Police, de la Gendarmerie, mais aussi du Cabinet du Préfet, et, parfois des

administrations pénitentiaires – notamment dans leur relation avec la préfecture – ont été consultées dans six dépôts départementaux, outre les archives de la Préfecture de Police de Paris. Les archives départementales des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Nord et du Pas-de-Calais, et celles de la Préfecture de Police de Paris, permettent de saisir le soutien au prisme des archives de la répression dans les départements qui connaissent la plus forte immigration algérienne. Un travail sur les départements de l'Ain et du Doubs a permis d'étudier des zones de moins dense immigration algérienne, mais qui ont néanmoins permis, par leur proximité avec les frontières, de questionner les ramifications internationales du soutien.

Par ailleurs, la cristallisation de l'attention des services répressifs sur le FLN, plutôt que sur le MNA, au cours de la période étudiée et dans les différentes archives consultées, puis la difficulté à retrouver et/ou contacter des militant·e·s engagé·e·s dans le soutien au MNA m'a amenée à recentrer ma recherche sur le seul FLN.

La majeure partie des archives consultées dans le cadre de cette thèse ont nécessité une demande de dérogation préalable[1] : c'est le cas notamment des archives de la présidence de la République, du Ministère de l'Intérieur et du Parti Socialiste Unifié (PSU) conservées aux Archives Nationales, ou des archives du Cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône et du Rhône, mais aussi de tous les fonds conservés aux Archives de la Préfecture de Police de Paris.

Pour certains fonds d'archives, la reproduction des documents m'a également été interdite. Afin de ne pas porter atteinte aux intérêts protégés par la loi, et notamment concernant la vie privée des personnes, de nombreuses et nombreux individu·e·s sont anonymisé·e·s dans ce travail de recherche. Le choix a cependant été fait de ne pas anonymiser les noms des hommes et des femmes déjà connus pour leur engagement dans le soutien, soit qu'ils et elles aient déjà témoigné, soit qu'ils aient déjà été mentionnés dans de précédents travaux de recherche – ce choix étant, de fait, nécessaire à la reconstitution de certains réseaux et permettant de faciliter la lecture.

En outre, plusieurs demandes de dérogation ont reçu une réponse négative : ainsi, aux archives départementales de Paris, il ne m'a pas été possible de consulter certains scellés

[1] Les fonds soumis à dérogation au moment de leur consultation sont signalés par un astérisque dans la table des sources.

« papier » concernant la guerre d'Algérie, ou les dossiers de procédure des Tribunaux de Grande Instance pour la période de la guerre d'Algérie. Aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, les dossiers d'enquête de la police judiciaire concernant les activités du FLN et les cas d'atteinte à la sûreté de l'Etat n'ont pas pu être consultés, de même que plusieurs articles conservés aux archives départementales de l'Ain concernant les « évènements d'Algérie » en 1961-1962 ou la surveillance du PCF pendant la guerre d'indépendance. C'est également le cas des dossiers individuels d'individus surveillés, suspectés ou recherchés et des documents relatifs aux « crimes et délits commis durant la guerre d'Algérie » conservés aux archives départementales du Rhône, ou encore aux dossiers relatifs à la surveillance des mouvements anarchistes et trotskistes conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais.

En outre, concernant les archives de la Préfecture de Police, dont tous les fonds consultés sont soumis à dérogation, j'ai parfois obtenu des dérogations partielles, au motif que certains documents étaient « hors du champ de [ma] recherche »[1]. Malgré ces restrictions, les archives de la Préfecture de Police se sont révélées particulièrement riches, notamment la sous-série H1B, qui regroupe les documents produits ou reçus par le Service de Coordination des Affaires Algériennes (SCAA) entre 1958 et 1962[2]. Elles permettent d'étudier non seulement le fonctionnement du FLN en métropole, tel qu'il est perçu ou reconstruit a posteriori par les services répressifs, mais aussi les personnes engagées dans le soutien. Les « documents internes » classés en différents dossiers sous les cotes H1B-19, H1B-20, H1B-21, H1B-28 ont été particulièrement utilisés dans cette recherche : ils regroupent plusieurs procès-verbaux de perquisitions et scellés de saisies, comptes rendus de missions, d'enquêtes ou d'opérations, produits dans le cadre de l'Opération Flore, déclenchée dans la région parisienne en novembre 1961 contre plusieurs membres de l'OPA-FLN et leurs soutiens, dont Mohamed Zouaoui, le responsable fédéral. Ces documents ont permis de reconstituer l'organisation réticulaire des soutiens à l'OPA-FLN, structurée autour

[1] Il s'agit de l'expression employée à plusieurs reprises dans le courrier de la Préfecture de Police de Paris répondant à ma première demande de dérogation, 26 avril 2012. La réponse à ma deuxième demande de dérogation ne comportait pas de précision sur les motifs ayant justifié une autorisation de consultation partielle ou totale des documents. Sur la politique de communication des archives de la Préfecture de Police, voir la thèse dactylographiée d'Emmanuel Blanchard, « Encadrer des "citoyens diminués". La police des Algériens en région parisienne (1944-1962) », thèse d'histoire, Université de Bourgogne, 2008, pp. 45-50, accessible en ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00624302/document [dernier accès le 31 août 2016].

[2] Sur le SCAA, voir notamment Linda Amiri, La bataille de F*rance : la guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 81 sqq.

de Mohamed Zouaoui et Rolande Mingasson, qui est présentée dans le chapitre 4. Plusieurs autres matrices de consignes ou listes de perquisitions à effectuer, comptes rendus d'enquête ou rapports d'opération ont également été utilisés pour reconstituer les autres soutiens du FLN en région parisienne.

Enfin, pour approfondir une approche « par le haut » de la surveillance et de la répression des mouvements nationalistes, certains fonds conservés aux Archives Nationales ont été consultés : des documents transmis à ou produits par le Ministère de l'Intérieur concernant l'administration générale – notamment plusieurs documents du SAMAS – et la surveillance des mouvements nationalistes, mais aussi de la Police ont été consultés aux Archives Nationales. De même, le fonds Solférino, qui regroupe les dossiers de travail du président de Gaulle, a été partiellement étudié : les « papiers » de Bernard Tricot, Secrétaire Général, directeur de cabinet de René Brouillet et Secrétaire Général pour les Affaires algériennes de 1958 à 1962, contiennent ainsi plusieurs documents relatifs aux amnisties de l'année 1962. Plusieurs documents concernant le volet judiciaire de la guerre d'indépendance sont également conservés par le secrétariat général de la présidence de la République.

Etudier la palette des engagements contre la guerre d'Algérie

Dès le début de ma recherche, il m'est apparu indispensable d'étudier la palette des engagements contre la guerre d'Algérie, et ce afin de contextualiser les actions de soutien, qui ne peuvent être pensées comme des engagements ex nihilo et s'insèrent dans une chronologie plus large de l'opposition à la guerre ou de la revendication publique d'indépendance. Par ailleurs, les frontières de la clandestinité ne sont pas automatiquement franchies par les acteurs et actrices du soutien et, quand elles le sont, cette clandestinité n'est pas toujours totale. Plusieurs militant·e·s ont continué à mener une vie publique et/ou une action d'opposition à la guerre en parallèle de leur engagement clandestin. En ce sens, il était indispensable d'avoir une connaissance la plus large possible de ces différentes formes de mobilisations collectives publiques sur lesquelles viennent parfois s'adosser les actions de soutien.

Outre les archives présidentielles déjà citées, une série de lettres et pétitions adressées à la présidence de la République en 1958 a permis de contextualiser les oppositions

publiques à la guerre durant cette année charnière et d'étudier les différents mots d'ordre ou le vocabulaire employés par les opposant·e·s.

Les archives de la répression conservées aux Archives Nationales permettent également d'étudier les oppositions publiques à la guerre d'Algérie, les manifestations, pétitions ou comités faisant l'objet, tout au long de la période, d'une surveillance étroite : les synthèses émises par le SCINA, par exemple, comportent parfois une section concernant la « position des partis et groupements politiques » qui détaille les différentes mobilisations organisées contre la guerre[1].

Aux archives de la préfecture de Police de Paris ont également pu être étudiées les activités politiques des milieux nationalistes en métropole et leurs liens avec les organisations françaises qui dénoncent la guerre d'Algérie, tels que le Comité pour la Libération de Messali Hadj ou le Comité d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord, mais aussi les manifestations politiques intéressant les questions algériennes. Les rapports de police et les différents documents produits par la préfecture permettent alors de mieux circonscrire l'organisation des services d'ordre, mais aussi de prendre connaissance des personnes arrêtées ou suspectées de participer aux activités nationalistes ou au soutien.

Les fonds consultés dans des dépôts départementaux donnent également à voir la surveillance des mobilisations publiques contre la guerre, mais dans une moindre mesure.

En complément, les archives de certains partis ou mouvements impliqués dans l'opposition publique à la guerre ont été dépouillées : le but était alors de présenter la palette des oppositions à la guerre, de rendre compte de la diversité des mobilisations collectives autant que des mots d'ordre. De la pétition contre l'envoi du contingent en Algérie au soutien clandestin, de la « Paix en Algérie » à l'« Algérie algérienne », ces postures me semblaient devoir être étudiées dans leur ensemble et leur variété. Dans ce but, les archives du Parti Socialiste Unifié (PSU) et du Parti Communiste Français (PCF) ont fait l'objet d'un travail spécifique.

En premier lieu, le fonds du PSU, conservé aux Archives Nationales montre la montée de critiques, au sein de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), sur la poursuite de la guerre en Algérie, qui mène de fait à la création du Parti Socialiste

[1] C'est le cas, par exemple, dans la synthèse n°617 du 5 février 1958, AN, 19770381.5.

Autonome (PSA) puis, avec la fusion du PSA, de l'Union des Gauches Socialistes (UGS) et de Tribune du Communisme, à la création du PSU. La documentation rassemblée par le Centre de documentation du PSU, classée en dossier par zones géographiques et pays, permet par ailleurs de souligner les relations entre le PSU en France et les militant·e·s en Algérie, notamment grâce à la correspondance conservée, mais aussi les relations avec les syndicats algériens pendant et après la guerre. Par exemple, le PSU s'engage après 1962 dans une Association de Solidarité avec l'Algérie nouvelle (ASAN), qui vise entre autres à développer la coopération entre les deux pays. Cet exemple, qui témoigne de la continuité de certains engagements militants après l'indépendance, est développé dans le chapitre 6. Si la richesse des archives du PSU n'a pu être entièrement exploitée dans le cadre de cette thèse, le dépouillement de ce fonds a contribué à la construction de mon objet de recherche en me permettant de mieux cerner le poids de la militance de gauche et les oppositions à la politique menée par la SFIO, mais aussi de reconstituer certains profils militants.

En second lieu, les archives du PCF conservées aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, m'ont permis de mieux circonscrire l'opposition communiste à la guerre d'Algérie. Les services de la répression semblent en effet se focaliser sur ce parti ou ses organisations satellites lorsqu'ils rendent compte des mobilisations publiques contre la guerre, témoignant d'un anticommunisme qui s'inscrit dans le double contexte de la guerre froide et de la radicalisation du militantisme communiste[1]. Ainsi, lors de la « Journée nationale pour la paix en Algérie » organisée par le PCF le 17 octobre 1957, les Préfets et les Renseignements Généraux rendent compte au Ministère de l'Intérieur et à la Direction des Renseignements Généraux du déroulé de la journée dans leur département[2].

Il m'est donc paru indispensable de travailler sur les archives du PCF pour pouvoir affiner cette étude des mobilisations communistes contre la guerre d'Algérie du point de vue de l'organisation, afin de ne pas me limiter à la perception qu'en avaient les services de la répression. La consultation du fonds Victor Michaut, membre du Comité Central du PCF, a ainsi permis d'étudier les activités syndicales comme politiques développées entre autres à la Sorbonne dans les années 1960 et celle du fonds Léon Feix les activités du Comité Maurice

[1] Vanessa Codaccioni, Punir les opposants : PCF et procès politiques (1947-1962), Paris, CNRS éditions, 2013, p. 262 sqq.

[2] AN, F[7] 15442 : Police générale, direction des Renseignements généraux : Manifestations politiques et sociales. Un dossier y est consacré à la Journée nationale pour la paix en Algérie d'octobre 1957 : « Le PCF et l'Algérie – journée du 17 octobre 1957 ».

Audin et du Comité National Universitaire. Le fonds André Moine, dont un carton est dédié à la « ‘‘pacification’’ et répression en Algérie », met notamment en lumière la dénonciation des tortures en Algérie et l'action des avocat·e·s communistes ; un autre carton concerne les mouvements nationalistes algériens : il contient par exemple des communiqués, journaux ou tracts du FLN, mais aussi MTLD et MNA.

Les archives de la « section de travail parmi les femmes » du PCF ont par ailleurs permis d'étudier à la fois la position communiste sur la « cause des femmes » et les actions des organisations féminines du PCF en guerre d'Algérie, la « section de travail parmi les femmes » travaillant en lien avec l'Union des Femmes Françaises (UFF) et l'Union des Jeunes Filles de France (UJFF) pour la période 1946-1964.

En consultant les archives de l'UFF, une question nouvelle est apparue, qui concerne les formes de l'engagement des femmes contre l'envoi du contingent en Algérie, tant cette question est présente dans les archives consultées. La découverte, plus tardivement, des formes de mobilisation développées par l'Action Civique Non-Violente (ACNV) en soutien aux soldats refusant de partir en Algérie et réclamant un service civil, m'a ensuite amenée à m'interroger sur le genre de l'opposition au départ des soldats[1]. En effet, si la thèse de Tramor Quemeneur constitue un travail très approfondi sur les cas de désertion, d'insoumission et de désobéissance en guerre d'Algérie, la focale genre en est cependant absente[2]. Il m'a dès lors paru intéressant de confronter ces différentes mobilisations pour étudier la manière dont les hommes et les femmes pouvaient dénoncer l'envoi du contingent en Algérie.

Enfin, dans la continuité de ces différents questionnements, des recherches ont été effectuées sur Jeune Résistance, organisation de soutien aux déserteurs et insoumis créée en 1960. En confrontant ces trois types de mobilisation autour de la question des soldats, il s'agissait de questionner l'influence du genre dans le déploiement d'une action collective selon la forme de la structure, le public visé, les revendications et mots d'ordre développés, les formes de l'action. Ce travail sur le genre de l'opposition publique à la guerre m'a aidée à mieux appréhender, entre autres, la frontière – parfois poreuse – entre mobilisation

[1] Grâce aux entretiens avec des militant·e·s de l'ACNV, mais aussi en consultant notamment certaines archives de l'ACNV conservées à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre et et aux Archives historiques de l'archevêché de Paris (fonds du cardinal Maurice Feltin).

[2] Tramor Quemeneur, Une guerre sans « non *» ? : insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie : 1954*-1962, Université Paris 8, 2007.

publique et action clandestine et les réticences pouvant exister lorsque le passage de l'une à l'autre est envisagé. Il a également permis d'approfondir la réflexion sur le genre de l'action collective et son impact sur les formes de mobilisation et les discours, qui constituent un des fils conducteurs de cette recherche.

Dans le même temps, les archives de certains comités, groupes d'action ou organisations engagées contre la guerre ont été étudiées : si elles ne font pas l'objet d'une étude spécifique, elles ont servi de cadre à la réflexion menée tout au long de la recherche. Ainsi, les recherches effectuées à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre ont permis de continuer les recherches sur l'action menée par diverses organisations pendant la guerre d'Algérie. Ont ainsi été étudiés plusieurs fonds décrivant les actions du Comité Maurice Audin, de Témoignages et Documents, du Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, de Vérité-Liberté, du Comité pour la libération de Messali Hadj et les victimes de la répression, du Comité pour la paix en Algérie qui se forme dans le 6ème arrondissement de Paris, ou encore le Manifeste des 121. Une étude des tracts émis par les différents partis, groupements, comités opposés à la poursuite de la guerre en Algérie, certains extraits de presse de la période, ainsi que les réactions à l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle ou au putsch du 22 avril 1961 a également été menée à partir des différents fonds conservés à la BDIC.

De même, la consultation des archives de l'Association Générale des Etudiants Lyonnais (AGEL), « antenne » lyonnaise de l'Union des Etudiants de France (UNEF), éclaire à une échelle locale les mobilisations étudiantes sur la question algérienne. A Lyon également, la presse locale renseigne sur la médiatisation de certaines « affaires » telles que le démantèlement puis le procès du réseau Boeglin en 1960-1961, ou la grève de la faim des détenu·e·s en novembre 1961. Par ailleurs, l'étude d'archives diocésaines a permis d'éclairer certaines mobilisations chrétiennes pendant la guerre d'indépendance algérienne, notamment à Paris ou Lyon.

Enfin, certains fonds relatifs au FLN en France ont également permis d'approfondir la réflexion sur l'organisation de la Fédération de France du FLN et son activité de propagande en direction des Français·e·s. Si la Fédération de France du FLN n'est pas au centre de cette recherche et n'est évoquée que dans ses liens avec les différents soutiens qui se développent pendant la période, il était pourtant indispensable d'avoir une connaissance

précise de l'histoire du FLN et plus particulièrement de la Fédération de France ou de l'Organisation Spéciale, dont l'historiographie s'est trouvée profondément renouvelée[1].

Interroger l'inscription spatiale du soutien et sa dimension internationale

Etudier les soutiens à l'indépendance algérienne impose de questionner leur inscription spatiale autant que leur déploiement. Pour cela, j'ai décidé d'orienter dans un premier temps mes recherches sur les principaux départements d'immigration algérienne : l'ancien département de la Seine, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, le Nord et le Pas-de-Calais. A la faveur de l'historiographie récente sur les positions de différents pays européens pendant la guerre d'indépendance algérienne[2], il m'a également semblé pertinent d'interroger la dimension internationale de la guerre d'indépendance et les soutiens qui se développent par-delà les frontières françaises. En effet, pendant la guerre d'indépendance, la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne et la Suisse sont intégrées à l'organisation politico-administrative du FLN et servent de base arrière aux nationalistes algérien·ne·s ou à leurs soutiens[3]. J'ai donc également orienté mes recherches à la fois sur des départements frontaliers – l'Ain et le Doubs – et sur des pays européens, limitrophes ou non.

Les archives suisses de langue française ont été étudiées dans cette perspective. En premier lieu, une recherche a été effectuée sur le site internet des Documents Diplomatiques Suisses (DoDis) à partir des mots-clés « Algérie » et « FLN », et a donné des résultats hétérogènes[4], mais néanmoins insuffisants pour pouvoir traiter des soutiens suisses à

[1] Les travaux de Linda Amiri viennent ainsi compléter ceux d'Ali Haroun, Mohammed Harbi et Gilbert Meynier : L. Amiri, La bataille de France, op. cit. ; L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération *nationale (FLN), des origines à l'indépendance (1926*-1962), op. cit. ; A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit. ; Mohammed Harbi et Gilbert Meynier, *Le FLN, documents et histoire : 1954*-1962, Paris, Fayard, 2004, 898 p ; Gilbert Meynier et Mohammed Harbi, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, Paris, Fayard, 2002, 812 p ; Mohammed Harbi, Le FLN, mirage et réalité, Paris, France, Editions J.A, 1985, 446 p ; sur l'OS, voir l'ouvrage de D. Djerbal, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de France du FLN. La lutte armée en France*, op. cit.

[2] D. Carron, La Suisse et la guerre *d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit. ; J.-L. Doneux et H.L. Paige, *Le Front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie, 1954*-1962, op. cit. ; J.-P. Cahn et K.-J. Müller, *La République fédérale d'Allemagne et la Guerre d'Algérie, 1954*-1962, op. cit. ; F. Taubert, La guerre *d'Algérie et la République Démocratique Allemande*, op. cit. ; N. Pas, Les Pays-*Bas et la guerre d'Algérie*, op. cit. ; N. Pas, « La guerre d'Algérie vue des Pays-Bas (1954-1962) », art. cité.

[3] L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à *l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 272.

[4] Vingt-deux documents ont été conservés à la suite de cette recherche, qui sont consultables en ligne. Il suffit d'ajouter leur numéro à la suite de l'adresse suivante : http://db.dodis.ch/document/. Par exemple, le document n°12594, accessible à l'adresse http://db.dodis.ch/document/12594, est un rapport intitulé « Le

l'indépendance algérienne ou des ramifications du soutien français implanté à l'étranger. En effet, les Documents Diplomatiques Suisses sont un projet d'édition de documents de la politique étrangère suisse considérés comme majeurs. Ce projet vise à rendre plus accessible aux chercheur·e·s et praticien·ne·s « **les sources officielles utiles à la reconstitution et à la compréhension de l'histoire de la politique étrangère de la Suisse**, d'un Etat neutre mais profondément impliqué dans le système politique international »[1]. En ce sens, si les documents présentés sur la base de données des Documents Diplomatiques Suisses ont l'avantage de la facilité de consultation, ils ne peuvent suffire à étudier le territoire suisse. En effet, aux biais inhérents à chaque archive s'ajoutent ici non seulement ceux liés à la conservation ou à l'élimination des documents en amont par les services d'archives concernés – biais commun à chaque fonds documentaire – mais aussi ceux liés à l'intérêt que les chercheur·e·s engagé·e·s dans ce projet attribuent aux documents, en regard de l'objectif de la collection.

Pour pallier ce biais, j'ai décidé d'orienter mes recherches vers les fonds conservées aux Archives Fédérales Suisses. Les archives de la division des affaires politiques du Département politique ont notamment permis d'étudier l'implantation et le développement du FLN puis de ses soutiens français installés en Suisse, ainsi que la surveillance dont ils sont l'objet. Les archives du secrétariat du Département de justice et police, ainsi que celle du Ministère Public permettent également d'étudier l'intérêt particulier porté, par les services répressifs d'Etat, à certain·e·s Suisse·sse·s engagé·e·s dans le soutien, nationalistes algérien·ne·s, ainsi que les répercussions politiques et diplomatiques de la guerre d'Algérie en Suisse.

J'ai également effectué des recherches à l'International Institute of Social History (IISH), à Amsterdam (Pays-Bas) afin d'étudier l'engagement d'Henri Curiel et de certain·e·s membres du Groupe de Rome – communistes égyptiens en exil – dans le soutien. Dans ce cadre, les archives du Groupe de Rome, puis de Solidarité, organisation créée par Henri Curiel après l'indépendance algérienne, et du Comité Palestine et Israël Vivront – dont Joyce Blau, militante du Groupe de Rome, du soutien aux nationalistes et de Solidarité est une des

drame de l'Afrique du Nord », dans lequel Albert Natural se montre critique sur la conduite française de la « pacification ». Daté du 25 octobre 1956, il est adressé à Max Petitpierre.

[1] En gras dans le texte. Cette présentation est celle qui est faite du projet sur le site internet des Documents Diplomatiques Suisses : http://www.dodis.ch/fr/portrait [dernier accès le 21 août 2016].

organisatrices – ont été partiellement étudiées. En étudiant ces trois organisations, il s'agissait d'interroger les conditions de la continuité des engagements militants et d'inscrire l'engagement dans le soutien dans une chronologie plus longue, qui prenne en compte le militantisme antérieur à la guerre d'indépendance et questionne la pérennité de l'action militante après 1962.

Ce travail de recherche à l'IISH m'a également permis de découvrir les fonds Igor Cornelissen, Pierre Avot-Meyers, Maurice Ferares et Sal Santen, qui viennent compléter la réflexion sur les ramifications internationales du soutien, en mettant au jour l'engagement de trotskistes aux côtés du FLN. À cause de la barrière linguistique, le fonds Sal Santen, dont les documents consultés dans le cadre de la recherche – manuscrits et en hollandais – se sont révélés indéchiffrables, a finalement dû être écarté. Les autres, comprenant des documents en français et hollandais, ont été étudiés. Les documents rédigés en hollandais ont fait l'objet d'une traduction approximative lorsque c'était nécessaire mais n'ont pas été reproduits dans cette thèse.

Le fonds Igor Cornelissen, journaliste danois membre de la Quatrième Internationale, permet ainsi d'étudier les actions développées par Sal Santen et Michel Raptis aux Pays-Bas, en Allemagne et au Maroc, ainsi que les conséquences judiciaires de leur soutien au FLN, puisque les deux militants ont été jugés et condamnés à Amsterdam. Les archives conservées par Igor Cornelissen permettent aussi d'étudier les solidarités qui entourent les deux accusés.

Le fonds Maurice Ferares, militant de la Quatrième Internationale, donne à voir la mise en place de comités de soutien aux détenus algériens qui s'organisent en France, notamment sous l'égide de Georges Arnaud et Jean-Jacques Rousset, mais aussi des comités Raptis-Santen organisés en France et aux Pays-Bas. Divers documents concernant le procès Raptis-Santen y sont également conservés. Ce fonds permet également d'étudier, après l'indépendance algérienne, la réactivation de ces réseaux au sein du Comité pour la défense d'Ahmed Ben Bella et des autres victimes de la répression en Algérie, comité créé après le coup d'Etat de 1965 et qui est étudié dans le chapitre 6.

Enfin, le fonds Pierre Avot-Meyers permet de compléter l'étude des comités de soutien aux détenu·e·s pendant la guerre d'indépendance – notamment le comité Santen-Raptis – puis après le coup d'Etat en Algérie, et les relations entre la Quatrième Internationale et le FLN.

Ce travail sur la dimension internationale du soutien aurait pu être approfondi par plusieurs recherches en Allemagne, au Luxembourg et en Belgique. La barrière linguistique m'a contrainte d'abandonner le projet de travailler sur les ramifications allemandes du soutien, et les services luxembourgeois contactés, après avoir donné une suite favorable à ma demande et exprimé le besoin de faire une enquête de personnalité, ne m'ont pas recontactée. Il ne m'a par ailleurs pas été possible de mener des recherches sur la Belgique : seules les ramifications suisses et hollandaises sont ici étudiées.

Enfin, une réflexion sur les liens entre la Fédération de France du FLN et les militant·e·s du soutien en Europe aurait dû être élargie par un séjour de recherche en Algérie, de décembre 2014 à avril 2015. Un financement avait été obtenu grâce au concours de la région Rhône-Alpes pour la durée de ce séjour et différents contacts avaient été pris en Algérie pour conduire des entretiens avec des militant·e·s du FLN engagé·e·s en France pendant la guerre.

Outre la conduite de ces entretiens, qui m'auraient permis d'approfondir la recherche sur les relations entre l'OPA-FLN et les militant·e·s du soutien, la consultation d'archives conservées aux Archives Nationales d'Alger aurait fortement contribué au renouvellement de la question tout en évitant « le risque d'une écriture policière de la Fédération de France du FLN »[1] ou des soutiens aux nationalistes. Le fonds Mohammed Harbi, conservé à Alger et mobilisé par Linda Amiri dans son étude du « réseau Zouaoui »[2] révèle bien la richesse de ce fonds pour une étude des soutiens développés dans la région parisienne autour de Mohamed Zouaoui, et le rôle central joué par Rolande Mingasson. L'historienne cite ainsi un extrait de la lettre rédigée par Rolande Mingasson à la suite de son arrestation et adressée à Kaddour Ladlani le 19 novembre 1961, dans laquelle elle rend compte de son interrogatoire[3]. Linda Amiri y décrit également, à partir de plusieurs documents conservés dans le fonds M. Harbi, les réactions de la Fédération de France à la suite de l'opération

[1] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 15.

[2] Linda Amiri réfute dans sa thèse l'utilisation du terme « réseau », employé par Neil MacMaster et Jim House dans « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », Vingtième Siècle. Revue *d'histoire*, vol. 83, nº 3, p. 145-160. Il a cependant été conservé ici pour simplifier la lecture, Linda Amiri ne proposant pas d'autre qualificatif : voir La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des *origines à l'indépendance (1926*-1962), op. cit., p. 443.

[3] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 448, note 1233.

Flore et les rapports rédigés par les dirigeants frontistes ou militant·e·s du soutien[1]. Ce séjour de recherche en Algérie a cependant été annulé sur décision du CNRS, qui a jugé la situation algérienne alors trop instable, et mon sujet de recherche trop « sensible » pour qu'un travail puisse être mené en Algérie. Les documents reproduits dans la thèse de Linda Amiri ont donc été utilisés comme sources ponctuelles.

Retracer des parcours militants : sources orales et approche prosopographique

Les entretiens de militant·e·s viennent compléter l'étude de ces différentes sources. Vingt-huit entretiens ont été enregistrés dans le cadre de cette recherche : dix-sept concernent des militant·e·s du soutien (sept hommes, neuf femmes et un couple) ; quatre autres des militant·e·s engagé·e·s au sein de l'ACNV (deux femmes et deux hommes). L'entretien d'un couple militant au PCF a permis d'explorer les mobilisations légales contre la guerre ; deux entretiens ont été menés avec des militant·e·s frontistes engagé·e·s en France. Un entretien a été mené avec une femme engagée actuellement au sein de l'association « Réfractaires non violents à la Guerre d'Algérie » aux côtés d'ancien·ne·s militant·e·s de l'ACNV, mais qui n'était pas membre de l'organisation pendant la guerre d'indépendance, et un autre avec une employée de l'usine Renault ayant participé, avec Clara Benoits, à un mouvement de revendications féministes au sein de l'usine dans les années 1970. Evelyne Sullerot, qui milite dans le soutien et Nicole Cheyrouze, engagée dans l'ACNV, ont par ailleurs été interrogées deux fois.

Ces entretiens ont été conduits de manière semi-directive, à partir d'une grille visant à retracer leurs parcours avant la guerre d'indépendance, le poids de la socialisation familiale et/ou des politisations antérieures, la connaissance de la situation coloniale, les modes de sensibilisation à la question algérienne, les actions conduites pendant la guerre d'indépendance et leurs éventuelles conséquences, et, enfin, la poursuite ou non d'activités militantes après l'indépendance[2]. Volontairement, j'ai choisi d'élaborer une grille de questions neutre du point de vue du genre, afin de pouvoir comparer les réponses des

[1] Ibid., p. 446-452.

[2] Voir Annexe 1 : Grille d'entretien pour les militant·e·s du soutien.

hommes et des femmes interrogé·e·s sans distinction de sexe ou de genre. La majeure partie des personnes rencontrées savaient néanmoins que je travaillais en histoire du genre et ont pu orienter leurs réponses en fonction de ce qu'elles pensaient être mon objet de recherche. Au cours des entretiens, j'ai également pu, parfois, poser des questions ayant plus spécifiquement trait au genre de l'engagement et à la division sexuelle du travail lorsque l'occasion se présentait. Toutefois, c'est véritablement lors de l'analyse des entretiens que j'ai adopté une perspective de genre, sans faire de distinction en fonction du sexe des témoins interrogé·e·s.

En outre, six témoignages sont des réponses écrites au questionnaire élaboré pour les entretiens, qui concernent des militant·e·s qu'il n'a pas été possible de rencontrer ou d'enregistrer. Dans le but d'approfondir les recherches sur l'opposition publique à la guerre et les mobilisations initiées par le PSU, le questionnaire a également été envoyé sur la liste de diffusion de l'Institut Tribune Socialiste (ITS) par le biais du formulaire de contact proposé sur le site, et a reçu deux réponses. Le recours au questionnaire et aux échanges de courriels ne permet pas d'obtenir la même profondeur ou précision que le recours aux sources orales. Les réponses écrites au questionnaire élaboré se sont révélées plus courtes que celles obtenues en entretien et limitées aux seules questions écrites, quand les témoins interrogé·e·s se sont senti·e·s plus libres de s'éloigner de mes questions en entretien ou de présenter des éléments qui leurs paraissaient importants sans avoir été interrogé·e·s à ce sujet. Cela m'a néanmoins permis de continuer mes recherches et d'établir des points de comparaison entre les différent·e·s militant·e·s étudié·e·s.

Par ailleurs, les entretiens réalisés par Béatrice Dubell entre 2006 et 2010 sur les solidarités franco-algériennes dans la région lyonnaise ont permis de compléter l'étude des soutiens[1]. Ont été utilisés dans cette thèse les témoignages de seize militant·e·s du soutien (sept hommes, sept femmes, deux couples), d'un avocat ayant plaidé en faveur nationalistes, et d'un couple de militant·e·s frontistes dans la région lyonnaise. Les entretiens avaient été conduits de manière ouverte, les témoins étant en premier lieu invité·e·s à présenter la manière dont ils et elles ont été amené·e·s à découvrir le ou à s'intéresser au « problème

[1] Plusieurs de ces entretiens sont actuellement mis en ligne par Béatrice Dubell, l'association Grand Ensemble et le comité scientifique qui soutient le projet. Ils sont disponibles à l'adresse suivante : http://grandensemble-media.fr.

algérien ». Plusieurs questions posées ensuite par Béatrice Dubell permettent d'approfondir ou de préciser certains aspects du témoignage.

Le travail réalisé par Béatrice Dubell depuis 2006 a abouti à un documentaire sur les engagements d'Albert Carteron aux côtés des Algérien·ne·s de Lyon[1] et sur un ouvrage collectif concernant les différentes formes de solidarités franco-algériennes dans la région lyonnaise[2]. Cet ouvrage collectif vient compléter l'exposition « Récits d'engagement 1954-1962 » organisée en deux volets et à partir de ces témoignages et de documents d'archives : « Solidarités franco-algériennes » accueillie du 15 mars au 9 juin 2012 au Rize (Villeurbanne) et « Des avocats lyonnais auprès d'Algériens en guerre » accueillie du 10 mai au 28 juillet 2012 aux Archives municipales de Lyon[3]. Le travail de recherche et de retranscription des entretiens de Béatrice Dubell mené avec le comité scientifique de l'exposition, puis la réalisation de l'ouvrage collectif m'ont non seulement permis de découvrir la variété des formes d'engagement et de solidarités qui se déploient dans la région lyonnaise pendant la guerre d'indépendance, mais aussi de questionner les ancrages chronologiques d'un tel sujet, tant les solidarités franco-algériennes paraissent préexister à la Toussaint 1954.

Le fait d'utiliser les entretiens conduits et collectés par une tierce personne soulève de façon accrue la question du biais des sources puisque la grille de questionnement ou les méthodes de recueil de sources orales ne sont pas les miennes. De ce fait, les entretiens réalisés par Béatrice Dubell peuvent comporter des zones de silence sur des sujets que j'aurais aimé approfondir, ou au contraire des développements inattendus. Pour autant et malgré ces possibles biais, ces entretiens constituent un matériau riche et incontournable pour mon travail de recherche.

Au même titre que n'importe quel document d'archive, il convient de ne pas considérer les sources orales – qu'il s'agisse des entretiens que j'ai pu mener ou de ceux

[1] B. Dubell, *El Bi'r - Le puits. Récits d'engagements anti-colonialistes à Lyon pendant la guerre d'Algérie*, op. cit.

[2] B. Dubell, A. Grosjean et M. Thivend, *Récits d'engagement*, op. cit.

[3] Voir la présentation en ligne de ces deux expositions sur le carnet hypothèses du pôle recherche du Rize, « Récits d'engagements : 1954-1962 au Rize, du 15 mars au 9 juin 2012 », billet mis en ligne le 22 mars 2012 : http://mes.hypotheses.org/231 [dernier accès le 23 août 2016]. Un documentaire a également été réalisé à partir des témoignages de visiteurs de l'exposition, qui permet d'interroger les mémoires de la guerre d'Algérie : Béatrice Dubell, Cette guerre et nous, s.l., 2014.

réalisés par Béatrice Dubell – comme « la bouche de la vérité »[1], mais bien plutôt de mener un travail de déconstruction de la source et de ces conditions de production. Le recours à ces sources provoquées et la mise en place d'un appareil critique solide permet alors de reconstruire des parcours militants, dans une visée prosopographique, en évitant l'écueil de l'illusion biographique qui tend à donner un sens linéaire, « chrono-logique » aux parcours individuels, tout comme les « effets pervers » que sont les « mécanismes de (re)construction, ainsi que ceux d'extrapolation, de re-hiérarchisation et d'immédiateté »[2]. Par ailleurs, ces différents entretiens ont été retranscrits et les fautes de langage corrigées – sans pour autant modifier le niveau de registre ou le « style de parole » utilisé par les témoins – puisqu'ils ne sont pas l'objet d'une analyse stylistique ou linguistique.

Ces deux corpus d'entretiens permettent à la fois d'étudier la palette des oppositions à la guerre d'Algérie et de questionner l'inscription spatiale ou les cadres chronologiques du soutien. Il n'a en revanche pas été possible de contacter et d'interroger des militant·e·s du soutien engagé·e·s dans les régions lilloise et marseillaise, ou de reconstituer les réseaux de soutien développés dans ces deux régions. Pour la région marseillaise, ont été recueillis les témoignages de Jacques Jurquet et d'Anne Beaumanoir, qui n'ont pas permis de reconstituer le réseau marseillais. En effet, Jacques Jurquet s'est engagé directement auprès du FLN et ne connaissait pas les membres du réseau marseillais ; Anne Beaumanoir a d'abord travaillé

[1] Danièle Voldman (dir.), « La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales », Cahiers de l'IHTP, 1992, n° 21.

[2] Denis Peschanski, « Effets pervers », *Cahier de l'IHTP*, La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales, nº 21 accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article231 [dernier accès le 31 août 2016]. Pour un survol historiographique de la question des sources orales en histoire, voir Michel Trebitsch, « Du Mythe à l'historiographie », *Cahiers de l'IHTP*, 1992, nº 21, La bouche de la vérité ? : La recherche historique et les sources orales, et Vincent Duclert, « Archives orales et recherche contemporaine », Sociétés & Représentations, 2002, nº 13, p. 69-86 ; La lecture de l'ouvrage de Florence Descamps *L'historien, l'archiviste et le magnétophone de la constitution de la sourc*e orale à son exploitation, Paris, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, 864 p. a constitué un jalon important de ma réflexion sur les sources orales et a guidé les méthodes autant que l'appareil critique mis en œuvre dans cette recherche ; . Voir également Paul Thompson, Voice of the Past: Oral History, Oxford, Oxford University Press, 2000, 383 p ; Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », Actes de la recherche en sciences sociales, 1986, vol. 62, nº 1, p. 69-72. Concernant l'approche prosopographique, la lecture des travaux suivants a jalonné ma réflexion : Myriam Carlier, Jan Dumolyn et Konrad Verboren, « A Short Manual to the Art of Prosopography » dans Prosopography Approaches and Applications. A Handbook, Occasional Publications UPR., Oxford, Katharine S. B. Keats-Rohan (dir.) ; K.S.B. Keats-Rohan, *Prosopography Approaches and Applications : A Handbook*, Oxford, Occasional Publications UPR, 2007, 657 p ; Claire Lemercier et Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? », http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00521512/fr/, 2011.

avec des prêtres-ouvriers engagés au Mouvement de la Paix avant de rejoindre le réseau parisien dirigé par Francis Jeanson, puis de travailler directement avec le FLN.

Une question de définition s'est posée lors de la constitution de mon échantillon, concernant les critères – inclusifs ou exclusifs – permettant de constituer le groupe d'individus étudié au cours de cette thèse. Le critère le plus évident est celui du soutien aux nationalistes algérien·ne·s : toute personne citée dans les différentes sources étudiées pour un soutien suspecté ou avéré en faveur des nationalistes algérien·ne·s aurait alors pu être inclue dans ce groupe. Il pouvait concerner des individus de n'importe quelle nationalité, croyance religieuse, opinion politique ou sexe, et quelle que soit la nature du soutien apporté aux nationalistes algérien·ne·s. L'objectif premier de cette recherche était d'identifier, de retrouver et d'interroger les militant·e·s mentionné·e·s dans les sources pour pouvoir retracer leurs parcours et faire émerger la palette des engagements de soutien. Ce critère a donc été défini dès les débuts de ce travail afin de ne pas limiter l'étude aux seul·e·s militant·e·s connu·e·s pour leur engagement dans un réseau. Il s'est cependant rapidement révélé très large. En effet, la liste des personnes engagées dans le soutien aux nationalistes n'étant pas close, et même infinie, il a fallu très rapidement renoncer à toute idée d'exhaustivité à partir de ce seul critère, puisqu'il est de toute manière impossible de faire l'histoire exhaustive d'un mouvement clandestin dont certains membres, aujourd'hui encore, peuvent ne pas être connus. Par définition, les réseaux de soutien, clandestins, ne possèdent ni liste de membres, ni « annuaire des anciens ».

Pour cette raison également, certains profils de militant·e·s sont plus représentés dans cette thèse, qui correspondent à celles et ceux qu'il a été le plus aisé à retrouver puis à interroger. En effet, plusieurs militant·e·s sont connu·e·s pour leur engagement dans le soutien, qu'elles et ils aient été pendant la guerre arrêté·e·s ou simplement soupçonné·e·s, ou qu'ils et elles aient témoigné de leur engagement, pendant ou après la guerre d'indépendance algérienne[1]. Les notices biographiques de militant·e·s frontistes ou engagé·e·s dans le soutien ont également été consultées pour compléter les informations livrées en entretien[2]. Ce travail de recueil de sources orales s'est heurté au problème de la

[1] Les (auto)biographies, recueil de témoignages ou romans utilisés comme sources dans le cadre de cette recherche sont mentionnés dans la bibliographie générale.

[2] Pour une réflexion critique sur les usages du Maitron comme source historique, notamment dans une visée prosopographique, voir Hervé Joly, *De la sociologie à la prosopographie historique des élites : regards croisés sur la France et l'Allemagne*, Habilitation à diriger des recherches, Ecole des Hautes Etudes en Sciences

méthode de type « réputationnel »[1], celui de l'effet « boule de neige » : qu'il s'agisse des entretiens réalisés ou des témoignages publiés, les militant·e·s sont dans leur très grande majorité d'ancien·ne·s membres de réseaux dont l'engagement est déjà connu. A l'inverse, les hommes et les femmes engagé·e·s hors de réseaux, de manière parfois moins pérenne ou visible, n'ont pas ou peu témoigné de leur engagement et sont donc moins aisé·e·s à retrouver puis interroger. Pour autant, il a été possible de retrouver leurs traces puis d'étudier leurs trajectoires militantes en guerre d'Algérie, au croisement des différentes sources étudiées dans le cadre de cette thèse.

Enfin, cette méthode « réputationnelle » a également eu une influence sur les témoignages publiés d'ancien·ne·s membres de réseaux utilisés comme sources pour compléter les entretiens. Qu'ils soient contemporains des évènements ou publiés a posteriori, ils révèlent bien le phénomène de construction de la mémoire des « porteur·e·s de valises » en France, qui accentue encore la difficulté de retrouver des témoins qui se sont engagés dans la première phase de l'opposition française à la guerre d'Algérie, ou directement auprès des Algérien·ne·s, hors des réseaux les plus étudiés. Interrogeant les conditions de possibilité d'une étude des élites à partir de *Who's Who*, François Denord, Paul Lagneau-Ymonet et Sylvain Thine soulignent que faute de connaître d'emblée la topographie du groupe étudié ou les frontières exactes de groupe, le chercheur peut d'abord être amené à étudier les hommes et les femmes auxquels « leurs positions institutionnelles prééminentes confèrent du prestige ». Ils opèrent en cela un déplacement de la focale en étudiant « ce que des institutions appellent élites » en fonction de critères basés sur le prestige, la notoriété et les positions occupées, plutôt que d'étudier l'élite en soi. En ce sens, il s'agit de considérer comme faisant partie des élites « les membres d'un groupe socialement préconstruit dont la liste, sans prétendre à l'exhaustivité, serait elle-même instituée, c'est-à-dire légitimée »[2].

Sociales (EHESS), Paris, 2008, p. 35 sqq. ; C. Lemercier et E. Picard, « Quelle approche prosopographique ? », art. cité ; pour une réflexion sur la pratique de l'échantillonnage aléatoire en prosopographie, voir Kees Mandemakers et Arnoud-Jan Bijsterveld, « La prosopographie et les échantillons aléatoires. Le cas des curés en Brabant du nord de 1400 à 1570 », Histoire & Mesure, 1994, vol. 9, nº 1, p. 51-65 ; si cette approche n'est pas celle que j'ai adoptée, la lecture de cet article a nourri ma réflexion méthodologique.

[1] L'expression est utilisée par Hervé Joly dans De la sociologie à la prosopographie historique des élites, op. cit., p. 48 pour décrire la manière de constituer un corpus avec pour point de départ « une sorte de *Who's* who des gens considérés comme importants ».

[2] François Denord, Paul Lagneau-Ymonet et Sylvain Thine, « Le champ du pouvoir en France », Actes de la recherche en sciences sociales, décembre 2011, n° 190, nº 5, p. 27.

Sans considérer les rangs du soutien aux nationalistes comme un lieu d'exercice du pouvoir, leur analyse peut se transposer à la méthode utilisée pour circonscrire, grâce aux entretiens, les réseaux de sociabilité qui font que tel ou telle militant·e est plus fréquemment invité·e à livrer le témoignage de son engagement.

La légitimité construite des acteurs et actrices interrogé·e·s a parfois pu conduire à l'instauration d'un certain rapport de pouvoir au cours des entretiens lié d'une part au statut de « grand témoin » des hommes et femmes interrogé·e·s et de l'autre à la préexistence d'ouvrages sur mon sujet de recherche. Mais bien plus que des rapports de pouvoir, le renvoi à la bibliographie existante dans certains cas, présentée comme la réponse à mes questions, révèle le mécanisme de construction de la mémoire, qu'elle soit collective ou individuelle. Il a donc paru indispensable de mener un travail de réflexion sur les cadres sociaux de la mémoire[1] qui permette d'aborder de manière critique les mémoires collectives étudiées dans le cadre de cette recherche.

Par ailleurs, ce double phénomène de légitimité construite et de production historiographique importante a pu entraîner l'élaboration d'un « discours verrouillé, construit et maîtrisé », empêchant de « poser les questions qui fâchent »[2]. Parmi ces dernières, plusieurs questions n'ont pu être posées ou approfondies en entretien à cause d'un effet d'autocensure, comme celle de la disponibilité biographique au militantisme alors que plusieurs militant·e·s se sont engagé·e·s dans le soutien en ayant des enfants en bas âge, les relations intimes développées dans l'action clandestine, parfois abordées de manière allusive par les témoins interrogé·e·s, ou encore les conséquences biographiques de l'engagement sur la « cellule familiale ».

De la même manière, lorsque des entretiens ont été menés en couple, il n'a pas été possible de conduire par la suite des entretiens individuels, qui auraient pourtant pu

[1] Maurice Halbwachs, Les cadres sociaux de la mémoire, Paris, Librairie Félix Alcan, 1925, 211 p ; Maurice Halbwachs, La mémoire collective, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 204 p.

[2] La première expression est de Danièle Voldman, « Définitions et usages », *Cahier de l'IHTP*, La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales, n° 21, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article231 [dernier accès le 31 août 2016] ; la deuxième de Sylvain Laurens dans « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? », Genèses, 17 décembre 2007, n° 69, p. 112-127.

permettre de déconstruire certains discours dominants reproduits en entretiens par les témoins, comme ceux concernant la division sexuée des rôles et des espaces[1].

Certains entretiens révèlent, enfin, que la logique de genre « se fabrique aussi à l'intérieur des groupes, elle n'est pas que reproduite, imposée ''de l'extérieur'' par une société patriarcale. »[2].

Pour autant, la diversité des sources utilisées dans le cadre de la recherche et la multiplicité des expériences permettent de dépasser cet effet « réputationnel » ou « grand témoin » pour donner une large vision d'ensemble des formes et modalités du soutien aux nationalistes et souligner les différents schèmes de perception ou d'appréciation des militant·e·s du soutien. Le croisement des sources permet en effet de faire émerger la variété des postures ou figures militantes qui sont l'objet de cette recherche : du soutien ponctuel à l'engagement permanent, du transport ou de l'hébergement de nationalistes au convoyage de fonds, d'armes ou de munitions, le soutien au FLN a pris une multitude de formes qu'il convient d'analyser au prisme du genre.

*

* *

En retraçant le(s) processus qui entraîne(nt) certain·e·s hommes et femmes à entrer dans l'illégalité du soutien aux nationalistes algérien·ne·s, cette thèse souhaite réinterroger

[1] A l'image de ce qu'analyse Laurent Douzou pour la Résistance dans « La Résistance, une affaire d'hommes ? », art. cité.

[2] Patricia Roux et al., « Le militantisme n'échappe pas au patriarcat », Nouvelles Questions Féministes, vol. 24, nº 3, p. 4-16.

le genre de l'engagement autant que les formes et modalités de ce soutien en guerre d'indépendance.

La première partie de la thèse retrace ainsi les parcours individuels et militants de ces futur·e·s « porteur·e·s de valises » pour mettre au jour la matrice de leur engagement. Le premier chapitre propose un « portrait de groupe » des militant·e·s étudié·e·s en même temps qu'il remonte aux racines de l'engagement dans le soutien en interrogeant le poids du facteur générationnel sur la socialisation, le capital militant dont chacun·e dispose, ou encore la connaissance de la réalité coloniale en Algérie au déclenchement de la guerre d'indépendance. Dans un deuxième temps, la transmission intergénérationnelle d'habitus ou de dispositions militants est également interrogée au prisme de la socialisation politique. Elle révèle l'existence d'un référentiel commun empruntant à la mémoire des luttes antifascistes de l'Entre-deux-guerres comme à celle de la Seconde Guerre mondiale. La réappropriation d'engagements ou de causes antérieures vient s'adosser à une militance de gauche et d'extrême-gauche. Celle-ci apparaît dès lors comme un levier important d'engagement, comme c'est le cas du PCF – et ceci bien que nombre de militant·e·s ait été en rupture avec ce parti pendant la guerre d'Algérie.

Le deuxième chapitre permet d'approfondir cette étude des racines de l'engagement en soulignant le poids de la socialisation politique et anticoloniale par l'évènement. Au prisme des mobilisations collectives contre le rappel et le maintien des disponibles, puis de la dénonciation des tortures, le rôle socialisateur de l'évènement doit être interrogé dans une perspective genrée. Dans ce chapitre, l'année 1960 fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière, tant elle permet une médiatisation de la cause indépendantiste ou du soutien, mais aussi de l'insoumission.

Après avoir analysé le processus qui mène les militant·e·s étudié·e·s à prendre position en faveur de l'indépendance algérienne, la deuxième partie de la thèse s'attache à décrire les formes et modalités du soutien au FLN. Les formes de l'engagement sont multiples et imposent de mener un exercice de définition du soutien, qu'il s'agisse d'actions ponctuelles ou d'un engagement plus pérenne au sein d'un réseau ; c'est l'objet du troisième chapitre. On ne peut là s'affranchir d'une étude de la perception des soutiens aux nationalistes par les services répressifs, qui tendent à présenter l'organisation de réseaux de plus en plus cloisonnés et spécialisés quand, sur le terrain, les nécessités de l'engagement clandestin entraînent l'organisation d'un soutien protéiforme et de réseaux plus ou moins

poreux. Définir le soutien impose également de questionner la militance professionnelle. Les avocat·e·s qui défendent les nationalistes ou les éditeurs qui, par leurs publications, participent de la dénonciation de la guerre franchissent en effet parfois les limites de la légalité au profit de la cause indépendantiste. Il importe dès lors de poser la question de la frontière entre activité professionnelle et militante, ces deux exemples éclairant, en creux, le processus d'entrée dans le soutien. L'entrée dans l'action clandestine apparaît ainsi soit comme la continuité d'engagement(s) antérieur(s), soit comme une « occasion saisie ». Le recrutement des militant·e·s fait en effet apparaître la multiplicité des situations et des « leviers » utilisés. Pourtant, qu'il s'agisse de réactiver d'anciens réseaux militants ou de recruter au sein de réseaux militants ou professionnels, l'importance des liens interpersonnels et d'amitiés apparaissent primordiaux. L'étude de ces différents modes d'entrée dans l'action clandestine permet également de mettre en regard les éventuels besoins du FLN et les compétences des acteurs et actrices du soutien, posant alors la question de la spécificité des profils de militant·e·s.

De ces différentes interrogations découle alors celle des représentations, notamment socio-sexuées, qui entourent le soutien. D'où la nécessité de mener un travail de lecture des archives de la répression, dans une perspective intersectionnelle, comme cela a été expliqué plus haut. Les synthèses du SCINA sont ainsi étudiées dans le chapitre 4 pour analyser le poids des constructions sociales, raciales ou genrées dans l'analyse du soutien aux nationalistes. Ces représentations, pourtant, ont pu être retournées, les normes subverties par les militant·e·s en faveur de la cause indépendantiste, soulignant l'agency des acteurs et actrices du soutien.

Ce travail de déconstruction des discours présents dans les archives permet ainsi de réinterroger les formes et les modalités de l'action dans les réseaux de soutien. Dans une perspective multiscalaire, le chapitre 5 montre la palette des actions entreprises par les militant·e·s du soutien, de la wilaya à l'échelon fédéral, puis aux ramifications du soutien à une échelle supra-nationale. Qu'il s'agisse d'héberger ou de conduire des militant·e·s frontistes, de dissimuler ou de transporter des fonds, des documents ou des armes, ou encore de faire la liaison entre les différents échelons de l'OPA-FLN d'une part, et entre les militant·e·s frontistes et du soutien d'autre part, les tâches assumées par les membres de réseaux apparaissent dans leur diversité. L'étude du réseau Boeglin, qui opère dans la région lyonnaise en 1959 et 1960, permet de souligner les organisations réticulaires du soutien à

l'échelle de la wilaya. Les archives policières, utilisées pour reconstituer l'étendue et le champ d'action du réseau organisé par Rolande Mingasson dans la région parisienne, permettent ensuite de compléter les précédentes études menées sur Mohamed Zouaoui[1] mais, surtout, de mettre en exergue le fonctionnement d'un réseau de soutien jusque-là peu étudié. Enfin, l'étude des réseaux Jeanson et Curiel d'une part et du soutien des trotskistes à la cause indépendantiste permet de questionner les ramifications internationales du soutien.

La dernière partie de la thèse, enfin, interroge les conséquences biographiques et militantes de l'engagement dans le soutien. Le chapitre 6 questionne les conséquences judiciaires et pénales de l'engagement. En premier lieu, il propose une typologie des postures de défense développées par les accusé·e·s et leurs avocat·e·s. Qu'il s'agisse de minorer la condamnation, de réfuter les accusations de trahison ou d'user des tribunaux comme tribunes contre le colonialisme, les procès de militant·e·s du soutien apparaissent comme des moments de performance de soi, voire, pour certain·e·s, de militance pro-indépendantiste. En second lieu, ce chapitre présente l'expérience de la détention vécue par plusieurs militant·e·s. Plutôt que de constituer un moment de rupture du militantisme, l'épisode carcéral apparaît comme un lieu de requalification des dispositions militantes. En effet, loin de constituer des lieux clos apolitiques, les prisons apparaissent comme un endroit où peuvent se développer diverses formes de sociabilité ou de militantisme et les liens avec l'extérieur sont nombreux. Ainsi, la grève de la faim pour l'obtention du statut politique déclenchée en novembre 1961 bénéficie d'une médiatisation grâce à différents cercles de militance engagés dans la dénonciation de la guerre d'Algérie ou le soutien aux détenu·e·s. Ces comités de soutien aux détenu·e·s se mobilisent également, après la signature des accords d'Evian, pour faire gracier des militant·e·s non amnistié·e·s, qu'ils et elles soient détenu·e·s ou en exil.

Le dernier chapitre de cette thèse interroge la continuité des engagements militants. Il souligne en premier lieu les différentes actions menées à l'étranger par les militant·e·s du soutien en exil, en lien avec les réseaux qui s'y développent – étudiés dans ce chapitre au prisme de l'exemple suisse. Sont ensuite analysées les différentes formes de l'engagement dans l'Algérie indépendante : tout en questionnant le qualificatif de « pieds-rouges », il

[1] N. MacMaster et J. House, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », art. cité ; N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre an*d the French Intelligence Service, op. cit. ; L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance (1926-*1962), op. cit.

s’agit de présenter les parcours des militant·e·s du soutien qui participent à la construction du nouvel Etat algérien, puis les conséquences du coup d’Etat de 1965 sur leurs trajectoires professionnelles et militantes. Enfin, les manières de s’engager en France en faveur de l’Algérie indépendante sont étudiées, d’abord au prisme des « associations de solidarité » qui se structurent après 1962, ensuite dans le cadre de l’organisation Solidarité, développée par Henri Curiel, qui étend son champ d’action du soutien aux nationalistes algérien·ne·s à celui, plus large, des mouvements anticoloniaux.

PREMIERE PARTIE :

LES MATRICES DE L'ENGAGEMENT

Dans Les Porteurs de valises, H. Hamon et P. Rotman écrivent qu'« il faudrait être devin pour déceler que les pétards foireux qui ont mal éclaté dans la nuit de la Toussaint annoncent une guerre de sept ans », avant de poursuivre : « Ou, plus simplement, informé. »[1]. Cette affirmation pose, en creux, la question de la politisation des individu·e·s et de leur socialisation à l'engagement[2]. En effet, si de nombreuses études menées sur les militant·e·s du soutien mentionnent les trajectoires antérieures au début de la guerre d'indépendance algérienne, aucune recherche précise des modes de politisation ou de socialisation n'a encore été menée. Il convient alors d'étudier par quels cheminements, quelles lectures ou rencontres, et à quel moment certain·e·s individu·e·s en arrivent à considérer les « pétards foireux » de la Toussaint 1954 comme le début d'une guerre nationaliste et l'indépendance algérienne comme une impérieuse nécessité. Cette première partie s'attache donc à remonter aux matrices de l'engagement dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s, c'est-à-dire à partir des individu·e·s pour interroger les ressorts de leur engagement dans le soutien, en remontant le fil des évènements décrits comme marquants par les témoins et dans une perspective chronologique large.

Le premier chapitre entend ainsi présenter plusieurs lieux ou modalités de socialisation politique des militant·e·s qui s'engagent dans le soutien. Quel que soit leur sexe, leur classe ou leur âge, elles et ils disposent avant le début de la guerre d'indépendance algérienne d'un capital militant variable, qui comprend non seulement les « apprentissages conférés par le militantisme », les « compétences importées de l'extérieur », mais aussi les compétences « qui sont ''apprises sur le tas'' »[3] et qu'il

[1] Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Éd. augmentée, Paris, Albin Michel, 2001, p. 23.

[2] Lucie Bargel, « Socialisation politique » dans Lilian Mathieu, Cécile Péchu et Olivier Fillieule (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 510-517.

[3] A propos du capital militant, voir Frédérique Matonti et Franck Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », Actes de la recherche en sciences sociales, 2004, no 155, nº 5, p. 4-11.

convient d'interroger. L'entrée dans le soutien est en effet précédée d'une socialisation politique et anticoloniale qui vient s'adosser à certains référentiels d'analyse et d'action et traditions militantes. Remonter aux racines de l'engagement dans le soutien nécessite alors d'étudier au préalable le terreau de la réflexion et de l'engagement militants.

Dans un deuxième temps certains évènements ont obligé les militant·e·s étudié·e·s à prendre position ou, pour celles et ceux déjà engagé·e·s, à radicaliser leurs positions. Apparaissent alors plusieurs évènements déclencheurs en guerre d'Algérie, tels que les mobilisations publiques pour la paix en Algérie ou les campagnes de dénonciation de la torture. Le deuxième chapitre cherche ainsi à replacer les trajectoires individuelles à la fois dans la chronologie des mobilisations publiques contre la politique française en Algérie et dans certaines structures ou organisations désignées comme signifiantes par les individu·e·s, à la fois par la cause défendue et par les habitus militants qui y ont été acquis.

Replacer les trajectoires individuelles dans une histoire plus large du militantisme contre la guerre d'Algérie permet non seulement de souligner la variété des postures individuelles et militantes, mais aussi, en remontant aux matrices de l'engagement, de replacer l'entrée dans l'action clandestine dans un contexte plus large d'opposition à la guerre. La socialisation, qui est au cœur de cette première partie, apparaît alors comme un processus continu d'acquisition de dispositions militantes. Une telle approche ne doit pas s'affranchir d'une étude genrée des modes de socialisation politique, puis des formes ou des argumentaires de l'engagement militant. Il est en effet indispensable de questionner tant « la manière dont le militantisme est structuré par les rapports sociaux de sexe » que « la contribution des pratiques militantes à la reproduction des rapports sociaux de sexe »[1]. En ce sens, le poids des constructions socio-sexuées sur la socialisation puis sur les pratiques ou discours militants est intégré à cette étude des matrices de l'engagement. De la socialisation primaire et familiale aux socialisations de conversion, de renforcement ou de transformation des dispositions et convictions militantes[2], cette partie permet alors de penser l'antériorité de l'entrée dans le soutien et de mener une analyse processuelle plus complète de l'entrée dans le soutien, dans une optique genrée.

[1] Patricia Roux et Olivier Fillieule (dir.), Le sexe du militantisme, op. cit., p. 15-16.

[2] Muriel Darmon, *La socialisation : domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 2010, 85 p.

CHAPITRE 1 -
AUX RACINES DE L'ENGAGEMENT

L'étude d'histoires individuelles que j'entends mener n'a de sens que parce que ces histoires ont débouché, sous des formes de mobilisation différentes, à une opposition à la politique française en Algérie, au sein de structures et de collectifs d'individu·e·s. Dès lors, étudier les processus de socialisation qui ont conduit les militantes et militants du soutien à rejoindre les rangs de l'action clandestine importe autant que les modalités même de cette action. En effet, puisqu'« appréhender les processus et la dialectique permanente entre histoire individuelle, institution et contextes exhibe le produit concret de ce que les acteurs font en étant faits »[1], la notion de « carrière militante »[2] - entendue comme la succession de phases d'entrée en militantisme, de maintien de l'engagement puis de désengagement militant[3] - est au cœur de cette recherche.

Ce chapitre permet donc d'étudier « les modes de génération » de l'engagement en guerre d'Algérie, en « remont[ant] d'abord à ce dont ce militantisme est le produit »[4]. En mettant ainsi en lumière les « racines biographiques de l'engagement »[5], il s'agit d'expliquer par quel(s) processus de socialisation et de politisation les personnes étudiées se sont montrées réceptives aux arguments indépendantistes. En ce sens, les entretiens menés dans le cadre de cette recherche constituent une source majeure pour l'étude des matrices de l'engagement. Malgré l'illusion biographique[6] que de telles sources peuvent constituer, le recours aux entretiens permet de pointer les éléments que les acteurs et

[1] Olivier Fillieule, « Carrière militante » dans Lilian Mathieu, Cécile Péchu et Olivier Fillieule (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 86.

[2] Ibid. ; O. Fillieule reprend dans cette entrée consacrée à la notion de carrière militante les analyses développées par Jean Manuel de Queiroz et Marek Ziolkowski, *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 144 p.

[3] Olivier Fillieule (dir.), Le désengagement militant, Paris, Belin, 2005, 319 p.

[4] Julie Pagis, Mai 68, un pavé dans leur histoire: événements et socialisation politique, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2014, p. 21.

[5] Pour reprendre le titre du chapitre « The Biographical Roots of Activism » D. McAdam, Freedom Summer, op. cit.

[6] P. Bourdieu, « L'illusion biographique », art. cité.

actrices du soutien considèrent comme fondateurs de leur militantisme anticolonial. En ce sens, plutôt que de constituer un biais cognitif, la reconstruction a posteriori à laquelle se livrent les témoins interrogé·e·s devient un objet d'étude per se. Ce chapitre ne vise donc pas à étudier de manière systématique et intégrale les itinéraires ou trajectoires militants de ces hommes et de ces femmes, mais bien plutôt à analyser les différents cadres de socialisation ou de politisation qu'elles et ils décrivent comme primordiaux. Il est donc nécessaire, de ce point de vue, de partir des individu·e·s pour remonter vers certaines structures, désignées comme signifiantes. Les sources orales permettent alors d'enrichir l'analyse des sources produites par les institutions engagées contre la guerre d'Algérie, tels que les tracts, pétitions ou motions. En tirant les fils des évènements décrits comme marquants par les témoins, il s'agit dès lors d'interroger les ressorts de leur engagement dans le soutien.

Il est d'abord indispensable de questionner les différentes générations qui s'engagent dans le soutien, le prisme générationnel pouvant influer sur la politisation des militant·e·s, leur capital militant et leur connaissance de la situation coloniale avant la Toussaint 1954. Cette étude des générations de militant·e·s du soutien, qui révèle une forte diversité de situation doit ensuite être complétée par une étude de la socialisation politique et anticoloniale, fait ensuite apparaître l'existence de référentiels communs, qui viennent également questionner la transmission intergénérationnelle des dispositions militantes telles que la tradition républicaine et antifasciste et la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Puis, le poids de la militance de gauche et d'extrême-gauche est questionné et réinscrit dans une histoire plus large, celle des traditions des gauches françaises et des luttes anticolonialistes, dont les racines remontent à l'entre-deux-guerres. Dans la continuité, la politique du PCF de la guerre d'Indochine à la guerre d'Algérie fait l'objet d'une analyse particulière, tant elle est présentée par les témoins interrogé·e·s comme un élément de rupture.

I. Les porteur·e·s de valises : des générations en guerre d'Algérie

S'intéresser aux cadres et lieux de socialisation des militant·e·s avant leur entrée dans le soutien nécessite de poser, d'emblée, la question des générations qui s'engagent contre la guerre d'Algérie et qui peuvent influer sur la socialisation politique. Cette première partie entend dès lors questionner les racines de l'engagement contre la politique

française en Algérie au prisme du facteur générationnel, c'est-à-dire de l'âge des individu·e·s qui s'engagent dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s. En effet, cette question apparaît primordiale, la politisation n'est en effet pas la même que l'on ait 20, 30 ou 40 ans en 1954 et le capital militant dont chacun·e dispose à cette date peut différer.

I.1. Plusieurs générations de militant·e·s du soutien

A propos des générations d'hommes et de femmes qui s'engagent dans le soutien, Jacques Charby fait, dans l'introduction des Porteurs *d'espoir*, la distinction entre la génération des 40-45 ans, nés entre 1910 et 1915, qu'il décrit comme des « vieux routiers de l'engagement : communistes, trotskistes, socialistes, anarchistes ou autres », et celle des 35-40 ans, nés entre 1920 et 1925, « arrivés à l'âge adulte durant la Seconde Guerre mondiale et dont beaucoup, contrairement aux plus jeunes, étaient encore proches du PCF en 1954-1956 ». Il isole également un troisième groupe, la génération des 20-30 ans, « nés entre 1932 et 1940 », « pour qui la référence à la Résistance et à la lutte antinazie renvoyait plutôt à leurs parents et qui faisaient partie, sauf exception, de la génération des ''appelés'' […] [dont] beaucoup n'étaient pas du tout politisés [et] s'engageaient sur des bases morales »[1].

Si cette tentative de définition des générations engagées contre la guerre d'Algérie n'est pas sans intérêt, elle mérite cependant d'être nuancée et complétée. Premièrement, le fait de présenter la plus jeune génération, celle des 20-30 ans, comme la « génération des appelés », entraîne, d'une part, à ne prendre en compte que les hommes et donc de fait à exclure les femmes de l'analyse. Ensuite, une telle catégorisation tend à expliquer l'engagement des plus jeunes dans le soutien en réaction à l'envoi des disponibles, appelés ou rappelés en Algérie. Pourtant, non seulement les femmes sont nombreuses parmi les militant·e·s du soutien à appartenir cette génération, mais l'étude des motifs avancés par ces derniers et dernières pour expliquer leur engagement montre que l'opposition au départ des soldats est loin d'être l'unique facteur d'engagement. Il ne s'agit pas ici de dire que la question du service militaire en Algérie n'a pas pesé : elle a pu être un levier d'engagement, pour les hommes comme pour les femmes. Catherine Cot, par exemple, explique son entrée dans le soutien de cette manière[2]. Il s'agit plutôt de

[1] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 24.

[2] Cet exemple est développé dans le chapitre 2, « III.2.a) Le mouvement Jeune Résistance ».

souligner la diversité des leviers de mobilisation, qui caractérise cette génération, mais aussi les autres, donc de ne pas réduire a priori la génération des 20-30 ans à cette question du service militaire.

Par ailleurs, Jacques Charby décrit cette génération comme non politisée et s'engageant d'abord sur des bases morales. C'est vrai pour certain·e·s des militant·e·s, comme Anne Ramonède, qui déclare n'avoir eu aucun engagement avant la guerre d'indépendance, que ce soit dans un parti, un syndicat, une association ou un groupe religieux. Née en 1935, elle a 19 ans lorsque commence la guerre d'indépendance algérienne et travaille dans l'édition. Elle explique sa volonté de s'engager dans le soutien par « l'injustice et la répression, de plus en plus visible à Paris », avant de préciser : « mais c'était tard, environ deux ans avant la fin de la guerre. C'est alors que j'ai cherché les contacts ». La morale est au cœur de son engagement, intrinsèquement liée à la répression que subissent les Algériens, en Algérie mais aussi en France :

> Je n'ai été motivée que par une notion de justice : ce peuple avait droit à l'indépendance. On la lui refusait. J'allais contribuer à l'aider. J'ai vu des scènes de répression de civils algériens. La France faisait en mon nom ce que je n'approuvais pas.[1]

Pourtant, l'affirmation de Jacques Charby sur la non-politisation est à nuancer, la génération des 20-30 ans se révélant très hétérogène. En outre, il semble faire de l'appartenance à un parti politique le seul vecteur de politisation, tout en opposant morale et politique. Les militant·e·s de cette catégorie, cependant, témoignent de leurs engagements autant que des ancrages politiques de leur réflexion anticoloniale, à divers degrés, sans que ce cela n'exclue les motivations morales. En effet, nombreux et nombreuses sont les militant·e·s qui sont engagé·e·s dans des mouvements de jeunesse – tels que les Jeunesses Etudiantes Chrétiennes (JEC), l'Union Nationale des Etudiants Français (UNEF), ou l'Union des Etudiants Communistes (UEC) – ou dans des partis politiques, qu'il s'agisse du Parti Communiste Français (PCF) ou des mouvances de la Nouvelle Gauche puis du Parti Socialiste Unifié (PSU), à partir de 1960.

Le parcours de Jean Berthinier reflète cette catégorie de jeunes militant·e·s pourtant politisés. Né en 1942 d'un père commerçant et d'une mère institutrice, explique que sa conscience politique s'est éveillée vers 1957-1958, sous la double influence de sa famille, catholique de gauche – ses mère et tante militent au Syndicat Général de

[1] Questionnaire d'Anne Ramonède, 27 avril 2016.

l'Education Nationale-Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT) – et d'un de ses professeurs, proche du PCF. Il explique ainsi : « dès cette époque, je pensais politique ». Il rejoint brièvement Voix Ouvrière et distribue des « bulletins ronéotypés très laids […] au tout petit matin à la porte des usines » recevant à cause de cela des « insultes des cégétistes communistes, [et des] coups parfois ». Il déclare cependant avoir été rapidement « rebuté par la mentalité de secte trotskyste assiégée » de Voix Ouvrière, et, un temps, s'être rapproché des Jeunesses Communistes (JC). Pourtant, « le PCF [lui] apparaissait comme trop modéré sur l'Algérie », et, explique-t-il, « nous criions : ''Algérie indépendante'', et non ''Paix en Algérie''. ». Il rejoint l'UGS vers 1959, puis le PSU à sa fondation : il milite au sein de la section étudiante de la Fédération du Rhône, avant d'en devenir le secrétaire[1].

Jacques Jurquet, né en 1922, appartient quant à lui à une autre génération de militant·e·s. Son père, professeur, est un ancien combattant de la Première Guerre mondiale, entré au parti socialiste dans les années 1920. Jacques Jurquet partage dans sa jeunesse les idées socialistes, « antifascistes et antiracistes » de ce dernier, et, vers l'âge de 15 ou 16 ans, il milite aux Jeunesses socialistes, avant de les quitter « contre l'avis de [son] père, parce [qu'il est] devenu communisant » après l'expérience du Front Populaire :

> Je suis le fils d'un vieux militant non pas communiste, mais socialiste. Mon père […] était un militant très actif. Alors j'ai été formé dans ce milieu. Mais à partir d'un certain moment, […] quand le Front populaire s'est disloqué en 1938, j'avais donc 16 ans, […] j'ai pris des positions qui n'étaient plus [celles de mon père]. Lui, il est resté socialiste, et il approuvait les socialistes, et moi j'ai commencé à approuver les communistes. Mais c'était en 1938. Je n'ai pas adhéré au Parti communiste tout de suite. Alors il y avait les [éboueurs], […] qui étaient communistes. Et tous les matins, ils me passaient *L'Humanité*.[2]

Jacques Jurquet adhère au PCF clandestin pendant la Seconde guerre mondiale et en est toujours un membre actif quand commence la guerre d'Algérie. Si cet exemple confirme l'analyse de Jacques Charby, il convient de nuancer l'affirmation selon laquelle « les plus jeunes » ne sont pas proches du PCF en 1954-1956. Ainsi, Paule Bolo, qui est née en 1930 – donc est proche de la plus jeune génération décrite par Jacques Charby, celle des militant·e·s né·e·s entre 1932 et 1940 – adhère au PCF en 1953. Elle explique

[1] Témoignage de Jean Berthinier à ses enfants, transmis par courriel de l'auteur le 2 janvier 2013.

[2] Entretien avec Jacques Jurquet, Marseille, 21 juin 2012.

que ce choix fait suite à la naissance de son premier enfant, qui l'amène à s'interroger : « Je l'ai mis au monde, mais dans lequel ? ». Défendant l'idée que « quand on a des enfants, on est un peu responsable devant eux des valeurs qu'on défend et du monde dans lequel [on vit] »[1], elle rejoint donc le parti communiste et ne déchire sa carte que quand elle rejoint le soutien, vers 1958.

Enfin, la génération des « vieux routiers de l'engagement » proches de la gauche ou de l'extrême-gauche, celle des militant·e·s né·e·s entre 1910 et 1915, ne peut être appréhendée au prisme des entretiens, à cause d'un effet d'âge évident. La militance de gauche et d'extrême-gauche n'est cependant pas limitée à cette seule génération et elle pèse fortement sur le militantisme pro-algérien[2].

Pour intéressante qu'elle soit, l'analyse du soutien en termes de générations figées proposée par Jacques Charby tend à masquer la diversité qui existe dans l'âge des militant·e·s. Ainsi, les membres connus du réseau Chomat ont entre 14 et 41 ans quand débute la guerre d'indépendance algérienne et entre 20 et 47 ans au moment du démantèlement du réseau, Maurice Chomat étant lui-même né en 1926, alors que les accusé·e·s du réseau Jeanson ont quant à eux entre 25 et 50 ans au moment du procès – et entre 19 et 44 ans en 1954. Il convient donc de ne pas réduire l'engagement en faveur de l'indépendance algérienne à un ou des effets générationnels, autant que d'adopter une définition large de la socialisation politique, qui prenne en compte le militantisme hors des organisations partidaires.

Malgré les différences qui peuvent exister entre les différentes générations qui s'engagent en guerre d'Algérie, voire au sein même de chaque génération, un cadre référentiel commun semble apparaître, qui découlent de différentes « instances de socialisation primaire [telles que] la famille, des expériences de représentation […] ou de vie communautaire »[3] et qui « sont assurément des lieux de transmission de dispositions au militantisme »[4]. Le poids de la socialisation familiale évoquée par les témoins a en effet pu peser dans la transmission de dispositions au militantisme, comme en témoignent Jacques Jurquet ou Jean Berthinier qui inscrivent leur engagement dans une continuité

[1] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

[2] Voir infra, II.2. La militance de gauche et d'extrême-gauche et II.3. Le PCF de la guerre d'Indochine à la guerre d'indépendance algérienne.

[3] L. Bargel, « Socialisation politique », art. cité, p. 512.

[4] Ibid.

militante familiale. Le rôle socialisateur de la famille peut également jouer dans le sens inverse et constituer une rupture : Anne Ramonède évoque ainsi ses parents, lecteurs du Figaro et aux opinions de droite. Elle décrit son père comme quelqu'un d'« anti-tout, raciste », et sa mère comme quelqu'un de « neutre », tous deux n'ayant eu « aucun engagement d'aucune sorte », avant d'ajouter : « Ils m'ont influencée… a contrario. »[1].

Dès lors, plutôt que de proposer une typologie figée des générations engagées en guerre d'Algérie, organisée autour de cohortes démographiques, il me semble plus pertinent d'organiser ces générations autour de l'expérience ou non de certains évènements, quel que soit l'âge des individu·e·s étudié·e·s et tout en prenant en compte à la fois la porosité des catégories et la cumulativité des expériences. Cet examen partiel des individu·e·s qui s'engagent dans le soutien aux nationalistes révèle en effet l'existence de cohortes formées par une expérience partagée de certains évènements. Les notions d'effet d'âge et d'effet de génération, dans le cadre d'une analyse empirique de trajectoires individuelles militantes, se révèlent alors heuristiques. Les effets de génération, par exemple, sont intimement liés aux processus de socialisation dont ils « constituent un autre principe de variation » puisque « l'appartenance à une même génération implique des effets socialisateurs communs aux individus qui la composent, en même temps qu'elle produit aussi de la différence entre ses membres »[2]. Pourtant, si ces effets de génération sont indéniables, la diversité des expériences dont témoignent les militant·e·s suggère plutôt l'existence de « micro-unités de générations »[3] au sein même de chaque génération identifiée, ce que soulignent les « différences intragénérationnelles »[4], mises en évidence par les exemples cités.

Ainsi, bien qu'il n'ait pas été possible d'étudier les effets de génération pour les militant·e·s plus âgés, il semble que ces derniers et dernières partagent l'expérience de la période de l'entre-deux-guerres et de ses engagements politiques, notamment lors du Front Populaire, quand une deuxième génération s'organise autour de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale. La dernière génération, enfin, apparaît notamment être celle des héritiers et héritières de la Résistance, plus que celle des rappelés : leurs actions

[1] Questionnaire d'Anne Ramonède, 27 avril 2016.

[2] Lucie Bargel, « Socialisation politique », Références, mars 2009, p. 512.

[3] Julie Pagis, « Repenser la formation de générations politiques sous l'angle du genre. Le cas de Mai-Juin 68 », Clio. Femmes, Genre, Histoire, janvier 2009, nº 29, p. 111.

[4] Ibid., p. 98.

s'inscrivent alors dans une geste plus vaste, celle de la Résistance et leurs discours puisent dans un référentiel commun adossé à l'antifascisme et à la mémoire de l'Occupation. Enfin, à l'inverse de ce qu'affirme Jacques Charby, leur jeunesse n'est pas synonyme d'apolitisme : sans toujours être membres d'un parti, elles et ils sont néanmoins engagé·e·s dans divers cercles de militance, qu'il s'agisse d'organisations de jeunesse, étudiantes ou religieuses, qui participent de leur socialisation politique.

I.2. Une connaissance inégale de la situation coloniale

Si les entretiens révèlent une politisation préexistante au déclenchement de la guerre d'indépendance algérienne, la socialisation politique n'est pas forcément anticolonialiste. Dès lors et dans la continuité des questionnements précédents, il importe également d'étudier la connaissance qu'ont les témoins de la situation coloniale algérienne avant 1954, qui peut également dépendre du facteur générationnel. En entretien, trois séries de questions ont concerné la possible sensibilisation aux problèmes posés par la colonisation française et aux différentes revendications d'indépendance antérieures au début de la guerre d'indépendance d'une part, à la perception de la Toussaint 1954 de l'autre.

Pour une minorité des individu·e·s interrogé·e·s, le 1er novembre 1954 signe clairement le début d'une guerre d'indépendance en Algérie, s'inscrivant dans la continuité des mouvements indépendantistes algériens ou dans le cadre plus large des revendications anticoloniales. A l'inverse, de nombreux entretiens révèlent que la prise de conscience de la guerre d'indépendance s'est faite progressivement, révélant un phénomène de politisation décoloniale diffus, une sensibilisation croissante à la nécessité de soutenir les nationalistes algérien·ne·s.

Ainsi, Nicole Rein, née en 1935, obtient sa licence de droit en 1956 et commence à exercer comme avocate en 1958. Elle rejoint par la suite le collectif parisien des avocat·e·s engagé·e·s dans la défense des frontistes[1], et c'est dans le cadre de sa profession qu'elle est amenée à prendre connaissance de la situation algérienne :

[1] Voir à ce propos le chapitre 3, II.1. Les avocat e s, un engagement professionnel à la limite de la légalité ?.

> Je ne connaissais pas beaucoup les horreurs de la colonisation. On n'en parlait pas dans mes livres d'histoire et c'est en allant voir les Algériens en prison que j'ai connu ce que signifiait pour eux le 8 mai 1945.[1]

De même, Evelyne Sullerot, née en 1924 dans une famille protestante et qui se définit comme « progressiste » se souvient avoir pris connaissance de la signification du 8 mai 1945 en Algérie après la lecture de Nedjma, de Kateb Yacine, qui paraît en 1956 :

> Alors, à ce moment-là, moi j'avais lu avec une admiration sans borne, le roman Nedjma, de Kateb Yacine, c'est magnifique. Alors, […] j'avais écrit à son auteur. Et on a passé une soirée de pérégrinations […]. Et il sortait ce qu'il y avait de magique, de cette profondeur, de cette population [algérienne]. Mais en même temps, c'est lui qui m'a parlé du massacre de Sétif. Et curieusement je n'en savais rien. Quand il m'a parlé de ça et du nombre de morts qu'il y avait eu, alors à ce moment-là, les choses ont changé pour moi […]. Sétif, c'est horrible, hein ! Et on n'en savait rien ! Moi je vous dis, c'est Kateb Yacine qui me l'a raconté à sa façon. Bien sûr, lyrique. Parce qu'il était de Sétif. Et ça a tout changé pour moi.[2]

Les discussions avec des Algérien·ne·s apparaissent en effet comme un facteur de sensibilisation à la cause indépendantiste algérienne. C'est le cas, par exemple, de Clara et Henri Benoits, qui travaillent à la Régie Renault depuis 1949 pour la première et 1950 pour le second. Née en 1930, Clara Hesser-Benoits est la deuxième enfant d'émigré·e·s hongrois·e·s installé·e·s en France dans les années 1920, puis naturalisé·e·s dans les années 1930. Son père, acquis aux idées social-démocrates, a toujours été syndiqué et participe à de nombreuses grèves à la régie Renault où il est employé. Si les discussions politiques sont rares dans la sphère familiale, Clara Hesser-Benoits se souvient pourtant avoir participé à un piquet de grève, à la régie Renault, sous le Front populaire. Elle « entre » chez Renault en 1949 comme sténodactylographe grâce à un de ses amis, rencontré aux Auberges de jeunesse dont elle est adhérente. La même année, elle participe au Festival mondial de la jeunesse et adhère au PCF. Elle se syndique, dès cette année, à la section CGT-EDTA (employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise) de la Régie Renault et déploie une intense activité syndicale. A la suite d'une grève, en 1950, elle est élue déléguée du personnel – et le reste pendant vingt ans – et entretient de nombreux liens avec les employés algériens de la Régie Renault. Anticolonialiste, Clara Benoits déclare avoir été choquée par le communiqué du bureau politique du PCF à la

[1] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

[2] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012.

suite de la Toussaint 1954, ses « idées internationalistes » ne cadrant par ailleurs pas avec la ligne communiste[1]. Elle partage ces idées « gauchistes » avec Henri Benoits, qu'elle rencontre sur son lieu de travail « lors de la grève de février 1952 et des campagnes de solidarité aux centaines de licenciés de l'usine (février-juin 1952) »[2]. Le couple ne se marie qu'en 1963, refusant de se marier ou d'avoir un enfant dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne[3]. L'expérience de la situation algérienne in situ a également pu contribuer à la prise de conscience anticoloniale de certain·e·s militant·e·s du soutien. Ainsi, Gérard Chaliand fait l'expérience de la « situation coloniale » en Algérie où il se rend vers l'âge de 18 ou 19 ans, pour y effectuer des « petits boulots » :

> En 52-53, je me suis retrouvé dans une situation coloniale. Qui m'a étonné, parce que ce n'est pas ce qu'on nous a raconté à l'école. [...] En Algérie, j'ai vu qu'il y avait des colons, qu'il y avait des pieds-noirs, de différentes couches sociales. Que d'une façon générale, les « Arabes », puisque c'est comme ça qu'on les appelait à l'époque, étaient des citoyens de deuxième catégorie et que cette situation ne durerait pas. C'est d'ailleurs ce que m'avait dit un des camionneurs qui m'avait fait monter en stop [...]. Au moment où les évènements avaient commencé au Maroc, il m'avait dit : « Bientôt, ce sera notre tour ». Et là, c'était début 1953. Quand ça a démarré en 1954, moi ça ne m'a pas étonné du tout.[4]

De la même manière, Louis Orhant se souvient du choc qu'a constitué pour lui la découverte, en 1956, des inégalités entre Français·e·s d'Algérie et Algérien·ne·s, des conditions de vie et du racisme. Né en 1935, issu d'une famille ouvrière dont le père est un communiste convaincu, il milite très tôt dans des organisations de jeunesses communistes. Lorsqu'il perd son emploi d'ouvrier en fonderie chez Citroën peu avant son appel sous les drapeaux, en 1956, il se rend en Algérie pour une période d'un mois. Louis Orhant y est témoin des tensions qui existent sur le territoire et assiste notamment à une embuscade organisée contre des policiers français, au moyen d'un fil de fer tendu au travers de la route. Ce voyage, couplé à ses convictions politiques et à ses contacts avec des Algériens au sein de l'usine Citroën, le convainc de ne pas partir en Algérie[5].

---

[1] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

[2] Pitti Laure, « BENOITS Clara née HESSER » , in Le Maitron [Dictionnaire Algérie] : notice accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article151592 [version mise en ligne le 26 décembre 2013, dernière modification le 26 décembre 2013, dernier accès le 12 décembre 2016] et entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

[3] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

[4] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

[5] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

Anne Beaumanoir, quant à elle, évoque à la fois les séjours en Algérie et les rencontres avec des Algérien·ne·s, en France, dans le cadre de son métier de médecin, comme un facteur de sensibilisation à la nécessité de l'indépendance algérienne. Née en 1923, elle est docteure en médecine quand commence la guerre d'indépendance algérienne :

> Comment dire, d'abord j'étais allée en Algérie, je connaissais un peu. J'avais fait un voyage en Algérie, […] quelques mois avant le déclenchement de [la guerre d'Algérie], j'avais des amis en Algérie. Vous savez, j'appartenais à la grande bourgeoisie marseillaise. Et donc on avait un bateau, […] en collaboration avec des amis pieds-noirs. Donc il était des fois à Alger, des fois à Marseille […]. Donc je connaissais un peu l'Algérie. Et puis notre métier de médecin nous mettait en contact avec des Algériens, forcément. On ne peut pas ignorer.[1]

Enfin, Jean-François Bourcier, engagé à Lyon dans des cours d'alphabétisation à destination des Algériens dès 1951-1952, alors qu'il est encore lycéen, est appelé en novembre 1955. Il effectue son service militaire dans les Aurès et, à son retour en France, une fois son service effectué, s'engage dans le soutien. Sa famille y est alors déjà engagée : elle héberge et cache des Algérien·ne·s et les aide à trouver un emploi ; lui transporte des militant·e·s et des fonds et son domicile devient « le coffre-fort du FLN », notamment du Comité de Soutien aux Détenus. Il refuse cependant de transporter des armes et munitions car « c'était des armes qui pouvaient tuer des Français »[2]. La question ou l'expérience du service militaire en Algérie, la connaissance in situ de la situation coloniale, peuvent donc constituer des motifs d'engagement.

Ces différents exemples révèlent une connaissance inégale de la situation coloniale à la veille de la Toussaint 1954 et vient confirmer l'existence de micro-unités de générations engagées en guerre d'Algérie malgré certains effets de génération indéniables. Tou·te·s les militant·e·s du soutien ne sont pas anticolonialistes de longue date ou acquis aux idées indépendantistes au début de la décennie 1950 et leur prise de conscience anticoloniale découle d'un questionnement plus large et plus diffus. Dès lors, la multiplicité des expériences oblige à élargir la réflexion pour ancrer la question de la maturation des questionnements pro-indépendantistes dans le cadre plus large de la socialisation politique et anticoloniale.

[1] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-François Bourcier, s.l., mai 2009.

II. La socialisation politique et anticoloniale

Pour appréhender le contexte dans lequel s'inscrivent les motivations à l'engagement, il convient de replacer les prises de position de Français·e·s contre la politique gouvernementale en Algérie, puis aux côtés des nationalistes, dans l'histoire plus large des traditions des gauches françaises et des luttes anticolonialistes. Sans retracer l'histoire des mouvements anti-impérialistes depuis la première moitié du XXème siècle, cette partie entend analyser les différentes références désignées par les acteurs et actrices du soutien comme ayant participé de la genèse de leur conscience anticolonialiste. En cela, l'année 1945 apparaît comme une année charnière qui fait « entrer la France dans une interminable décolonisation de plus de dix-sept années »[1], commençant, d'après Pierre Vermeren avec les « émeutes » qui secouent le Constantinois le 8 mai 1945 et la répression qui s'ensuit[2], bien que cette partie remonte parfois à l'entre-deux-guerres. Les mouvements nationalistes algériens, qui préexistent au 8 mai 1945, ne seront pas traités ici. L'enjeu de cette partie n'est en effet pas de retracer l'ensemble des luttes nationalistes qui secouent l'Empire français, ni les mouvements nationalistes algériens depuis leur origine, pas plus que de faire l'histoire exhaustive de l'anticolonialisme de la gauche française, mais bien plutôt d'analyser la manière les militant·e·s interrogé·e·s ont pu inscrire leur engagement dans une continuité historique. La possibilité d'un référentiel commun d'analyse et d'action doit donc être envisagée, qui s'organise autour de l'antifascisme de l'Entre-deux-guerres et de la Seconde Guerre mondiale. Ce référentiel vient parfois s'adosser à une militance de gauche ou d'extrême-gauche. Au sein de cette dernière, le PCF fait l'objet d'une analyse particulière, tant son attitude pendant la guerre d'indépendance algérienne est présentée comme une rupture avec la militance anticoloniale développée en guerre d'Indochine.

[1] Pierre Vermeren, *Le choc des décolonisations : de la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Paris, Odile Jacob, 2015, p. 17.

[2] Annie Rey-Goldzeiguer a souligné les multiples facteurs – économiques, sociaux, culturels et politiques – dont découlent ces « émeutes », ancrant de ce fait, et fort justement, cet évènement dans une histoire (dé)coloniale bien plus large dans *Aux origines de la guerre d'Algérie 1940* - 1945, op. cit.

II.1 Un référentiel commun *: l'antifascisme de l'Entre*-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale

La diversité des générations qui s'engagent en guerre d'Algérie ne masque pas l'existence de différents référentiels commun qui apparaissent comme autant de possibilités de se réapproprier des expériences militantes antérieures pour légitimer, justifier ou inscrire l'engagement dans le soutien dans une certaine continuité historique.

II.1.a) Une tradition républicaine et antifasciste

L'antifascisme, qui se situe « au cœur de la dynamique comme de la mémoire du Front Populaire » puis est « doté d'une légitimité supplémentaire par la mémoire de la Seconde Guerre mondiale »[1], apparaît comme un premier référentiel commun pour les militant·e·s interrogé·e·s, intrinsèquement lié à une tradition républicaine. Ainsi, l'engagement contre la politique française en Algérie ou pour l'indépendance algérienne peut d'abord être présenté en entretien comme une volonté de « sauver la France »[2], notamment en défendant les valeurs et institutions républicaines, comme l'exprime Nicole Rein :

> Je voyais bien que les Algériens n'avaient pas les mêmes droits que les Français et je n'acceptais pas qu'il y ait des Français de seconde zone, alors que la devise de notre pays était « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Nicole Rein se définit comme athée et ne milite dans aucun parti ou syndicat, bien qu'elle « partag[e] les idées du PSU et [admire] Mendès France qui avait su donner l'indépendance à la Tunisie »[3]. La guerre d'Algérie constitue pour elle un moment d'entrée dans le militantisme, notamment par la défense des Algérien·ne·s.

De même, Paule Bolo insiste sur le fait qu'elle a agi en tant que Française et pour la France en rejoignant les rangs de soutien. Elle évoque ainsi, en le rejetant, le slogan soixante-huitard « Nous sommes tous des juifs allemands » :

> Je n'ai jamais pensé que, vous savez, on a dit à un moment donné, en 1968, […] à propos de Cohn Bendit, « Nous sommes tous des juifs allemands ». Moi je ne pensais pas du tout « Je suis devenue algérienne ». Je n'en connaissais pas un ni une avant. C'était vraiment

[1] Gilles Vergnon, *L'antifascisme en France : de Mussolini à Le Pen*, Rennes, PUR, 2009, p. 12.

[2] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet 2012.

[3] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

> en tant que Française outrée, scandalisée, noyant un petit peu ma honte en aidant ceux qui luttaient pour l'indépendance.[1]

En ce sens, le fait de soutenir les Algérien·ne·s n'est pas seulement un acte anticolonial mais une manière de défendre les valeurs républicaines, dévoyées en guerre d'Algérie par le pouvoir comme par les partisan·e·s de l'Algérie française. La défense des valeurs françaises est également liée à la lutte contre l'installation du fascisme en France, donc à la défense de la République, le « péril fasciste » étant régulièrement dénoncé en guerre d'Algérie[2].

Le fascisme dénoncé en guerre d'Algérie a pu prendre plusieurs formes, expliquant la variété des mobilisations développées sur ce thème, qu'il s'agisse du fascisme des partisan·e·s de l'Algérie française, du retour au pouvoir de Charles de Gaulle en 1958, ou de celui de l'armée et des institutions françaises conduisant la guerre en Algérie ou l'administrant en France[3]. Un tract dénonçant les tortures, rédigé par le Comité pour la paix en Algérie du 6ème arrondissement de Paris, évoque ainsi « la justice française […] bafouée » par ces pratiques, la « violation de la Justice » et « l'abandon de toute légalité » par « des policiers, des soldats français, des juges français, des gouvernements français » qui « menacent, en France même, [les] institutions ». Et de conclure :

> C'est au nom de la France qu'on emploie ces méthodes. C'est notre Gouvernement qui fait cette guerre. N'en soyons pas complices par notre silence et notre inaction.[4]

Les craintes concernant l'atteinte aux institutions françaises se voient réactivées après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en mai 1958, puis après le putsch des généraux d'Alger en avril 1961 et la montée en puissance de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS). En avril 1961, un tract de l'Action Civique Non-Violente (ACNV) distribué dans la région parisienne appelle ainsi à la mobilisation pour la paix, « afin d'éviter de nouvelles crises que nous ne surmonterions peut-être pas, et sans attendre que s'instaure un nouveau nazisme avec ses camps d'extermination. Avec le même sentiment

[1] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

[2] A ce sujet, voir G. Vergnon, *L'antifascisme en France*, op. cit., p. 145 sqq.

[3] Ibid., p. 145.

[4] BDIC, F pièce 5000/2, tract du comité pour la paix en Algérie du 6ème arrondissement de Paris, « La Justice française est bafouée. Pourquoi ces tortures ? », s.d.

d'urgence que celui qui l'a fait dresser devant la menace fasciste, chacun doit s'efforcer d'agir contre les violences, sans y recourir lui-même »[1].

De même, Jean Berthinier évoque le « danger fasciste » que représentent les attentats de l'OAS. Ayant acquis, au sein de la Commission Exécutive Fédérale et de la section étudiante du PSU du Rhône, « une certaine spécialisation dans les tâches de service d'ordre », il s'engage notamment contre les attentats de l'OAS en France :

> Lorsque l'OAS commença ses attentats en France, nous allâmes de temps à autre veiller sur les appartements de militants menacés, de la Ligue des Droits de l'Homme ou autres. Le local du PSU, rue des trois Pierres, dans le 7ème [arrondissement de Lyon], sauta à son tour. Je le gardai seul la nuit suivante, avec comme armement un manche de cognée (plus maniable que le manche de pioche). […] Le PSU décida, devant le danger fasciste, de former des Groupes d'Action et de Résistance (GAR). Nous en formâmes un ou deux à la section étudiante, dans l'enthousiasme de l'action directe, enfin ! L'action se résuma à peu de choses, sinon rien. Une organisation se voulant clandestine, qui n'agit jamais.[2]

Jean-Claude Gillet, engagé à la fois au sein de l'UNEF – où il déploie « un savant mélange de pacifisme et de lutte anticoloniale » – et du PSU – lieu d'une « lutte carrément anticoloniale » – évoque quant à lui la « protection nocturne des locaux politiques, de l'[association générale des étudiants], d'enseignants visés par l'OAS » ou encore les « réunions du Front Universitaire Antifasciste (FUA) »[3]. Né en 1941 d'un père directeur d'agence immobilière et d'une mère sans profession, Jean-Claude Gillet explique s'être « trouvé dans une opposition totale »[4] avec ses parents d'un point de vue politique. Il est lycéen puis étudiant en propédeutique de lettres pendant la guerre d'indépendance algérienne et c'est dans ce cadre qu'il milite au sein du mouvement syndicaliste étudiant.

Les témoins interrogé·e·s mentionnent donc fréquemment les luttes antifascistes des années 1930 et notamment la guerre d'Espagne, malgré la distance temporelle qui sépare cette dernière de la guerre d'indépendance algérienne. La référence à l'antifascisme est alors réactivée par les opposant·e·s à la guerre lorsqu'il s'agit de lutter contre le « péril fasciste » qui menace de s'installer en France[5].

---

[1] BDIC, 4 Δ 926, dossier « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Putsch du 22 avril 1961 » : Tract de l'ACNV, 1961.

[2] Témoignage de Jean Berthinier à ses enfants, transmis par courriel de l'auteur le 2 janvier 2013.

[3] Questionnaire de Jean-Claude Gillet, janvier 2013.

[4] Ibidem.

[5] G. Vergnon, L'antifascisme en France, op. cit.

Ainsi, Anne Leduc, née en 1932, explique avoir été marquée par le Front populaire et le début de la guerre d'Espagne, même si elle n'avait que quatre ans : elle garde notamment en mémoire ce qu'elle a entendu raconter, à cette époque, sur les nonnes enterrées vivantes. Elle est élevée dans la région nantaise, dans ce qu'elle décrit comme un milieu bourgeois et reçoit une éducation catholique, dont elle se détache par la suite. Son père, menuisier, décède quand elle a 17 ans et sa mère doit alors élever seule ses quatre enfants. Cette situation familiale compliquée est avancée par Anne Leduc pour expliquer une absence d'engagement militant dans sa jeunesse, à laquelle s'ajoute une conscience ou une appartenance de classe puisque, selon elle, « pour militer, fallait être ouvrier »[1]. Si elle développe des sympathies communistes et anticolonialistes, elle ne s'engage pas dans le syndicalisme étudiant lors de ses études de médecine à Nantes. C'est plus tardivement que la situation espagnole « ressurgit » dans sa vie, en 1957, quand elle épouse un anarchiste espagnol : « La guerre d'Espagne », explique-t-elle, « je peux vous dire que j'ai trempé dedans, parce que mon mari, et ensuite le peintre avec qui j'ai vécu, étaient tous les deux fils d'officiers républicains qui ont été assassinés par Franco »[2].

De même, répondant à une de mes questions concernant l'influence et la transmission du militantisme familial, Anne Beaumanoir explique :

> Vous savez, j'ai toujours été dans un contexte où on parlait politique, où mes parents avaient des amis qui étaient soit engagés, soit… Voilà. […] En plus, pendant la guerre d'Espagne, mes parents avaient participé. Enfin, avec beaucoup d'autres gens, mais enfin. Ça veut dire que c'est quand même... Oui, ma jeunesse n'a pas été du tout en dehors de ce genre de problème. En quelque sorte, je savais ce qu'était le fascisme quoi.

Elle estime par ailleurs que l'engagement de ses parents « a certainement joué » puis déclare « ça a beaucoup...oui, ça a été très important chez moi, oui. ». Bien qu'elle n'accompagne pas ses parents aux réunions des comités contre la guerre d'Espagne auxquelles ils se rendent, elle participe, dans une certaine mesure, aux actions de solidarité en direction des réfugié·e·s espagnol·e·s :

> Dans ma ville il y avait... surtout des femmes, d'ailleurs, qui étaient si vous voulez des réfugiées, mais c'était dans un même immeuble. Et moi j'y allais beaucoup, parce que, quand il y avait à trier les choses qui étaient données, voilà. Mais ça n'était pas des

[1] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

[2] Ibidem.

> réunions si vous voulez. C'était la vie, la solidarité. Donc oui, je peux dire que ça a été, sans doute, très déterminant quand même.

Anne Beaumanoir explique avoir été très tôt sensibilisée à la montée du fascisme, non seulement en Espagne, mais aussi en France et en Allemagne :

> Je vous dis, je n'étais pas du tout ignorante de... même de, l'Allemagne, c'était le fascisme, mes parents ont été... quand il y a eu Munich, on discutait de ça chez moi. On était sûrs que la guerre allait venir […]. Même en 34, vous voyez, je devais avoir 11 ans et je me rappelle que mon oncle qui était à Paris, avait participé aux manifestations de 1934, parce qu'on en parlait à la maison. Donc je n'étais pas ignorante.[1]

Pour les plus jeunes des témoins interrogé·e·s, la transmission intergénérationnelle de valeurs et d'habitus militants sont avancés comme vecteurs de politisation autant que comme cadres référentiels d'analyse. Pendant la guerre d'indépendance algérienne, ils sont réactivés, permettant, parfois, de créer une impression de continuité de l'engagement dans la lutte contre le fascisme.

Jacques Jurquet a déjà, quant à lui, une expérience du militantisme antifasciste : jeune collégien, il s'essaie « à développer une activité antifasciste, en lien avec la Ligue internationale scolaire pour la paix (LISP) et la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) »[2]. Puis, en juillet 1936, il prononce un discours à Fontainebleau, devant une assemblée locale d'adhérents de la SFIO, dans le but de rejoindre les Jeunesses Socialistes. La même année, indique Robert Mencherini, il est « délégué, à Marseille, à une ''semaine d'études des Jeunesses socialistes'' »[3]. Pendant la guerre d'Espagne, « influencé par la lecture de L'*H*umanité, Jacques Jurquet écrivit à l'ambassade d'Espagne pour proposer de s'engager dans les Brigades internationales – vainement – et vendit des cartes postales au profit des enfants espagnols »[4]. Dans le cas de Jacques Jurquet, les convictions antifascistes sont donc dues à la transmission familiale autant qu'à une politisation précoce et à une participation active à l'opposition à la guerre d'Espagne.

[1] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[2] Mencherini Robert, notice « Jacques Jurquet » in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitron-ligne.univparis1.fr/spip.php?article73536 [version mise en ligne le 25 août 2009, dernière modification le 25 novembre 2014., dernier accès le 12 décembre 2016].

[3] Ibidem.

[4] Ibid.

Henri Benoits, enfin, s'estime trop jeune pour avoir été marqué par la guerre d'Espagne – il a 10 ans quand elle débute. Comme dans le cas d'Anne Leduc, c'est plus tardivement que le franquisme devient réellement signifiant puisque, dans le cadre de son engagement au PCI, il est amené à se rendre en Espagne pour y remettre à des camarades trotskystes des journaux clandestins dénonçant le régime de Franco[1].

Si Jacques Jurquet lie convictions antifascistes et antiracistes ou anticoloniales, Evelyne Sullerot dresse quant à elle un parallèle entre anticolonialisme et féminisme, en indiquant que « notre premier souci, c'était d'aider à l'émancipation des opprimés ». En effet, explique-t-elle, « dans les années qui ont suivi la Libération, aider les opprimés à s'émanciper, c'était vraiment la pierre de touche du progressiste ». Elle place dans cette catégorie des opprimé·e·s les « prolétaires qui étaient opprimés par les capitalistes », mais aussi les colonisé·e·s, et, enfin, les femmes, expliquant :

> Donc je vais parler de ce que je faisais un peu pour les femmes, en même temps, n'est-ce pas, de ce qu'on pouvait faire pour l'Algérie […] dans le choix d'un combat pour aider les opprimés, les Algériens, c'était vraiment le dessous de… Alors en dessous, il y avait les femmes algériennes, encore en dessous, si vous voulez. Alors en ce qui concerne le combat pour la femme, là…[2]

En mars 1956, Evelyne Sullerot fonde, avec Marie-Andrée Lagroua-Weill-Hallé la Maternité Heureuse[3]. Quand elle décide de s'engager dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s, Evelyne Sullerot en informe Marie-Andrée Lagroua-Weill-Hallé, qui lui demande, face aux risques encourus pour l'association en cas d'arrestation de sa secrétaire générale, de se distancier de la Maternité Heureuse. Evelyne Sullerot, qui comprend cette décision, la quitte donc :

> Marie-Andrée Weill-Hallé, va me demander de m'en aller quand elle va s'apercevoir que je suis engagée dans [le soutien] […]. Ça montre bien que l'engagement pour l'émancipation de l'Algérie et des Algériens était beaucoup plus dangereux. Et moi, de mon côté, je savais qu'il y aurait des femmes pour continuer à lutter pour les femmes, pour me remplacer comme secrétaire générale, très facilement. Alors que dans l'autre sens, on était une poignée, vraiment une poignée. […] Alors, à partir du moment où mon engagement est devenu dangereux, parce qu'après j'ai sorti des gens, je les emmenais en Suisse en voiture, j'ai pris mon permis... Bon. Je m'en suis ouverte à Marie-Andrée Weill-

[1] Entretien avec Henri Benoits, Issy-les- Moulineaux, 9 juin 2012.

[2] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012.

[3] Voir à ce propos la première partie de la thèse publiée de Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux :* contraception et avortement dans la société française (1956 - 1979), Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2012, 358 p.

> Hallé, qui a levé les bras au ciel et qui m'a dit « Mais c'est pas possible […] mais l'Algérie, c'est un évènement, ça va passer. Ils l'auront leur indépendance. Qu'est-ce que vous allez faire là-dedans ? Alors que vous êtes indispensable dans une action qui vraiment, alors, va révolutionner le monde. Les femmes c'est tellement plus important ! » Et elle avait raison, mais moi, en même temps, je me disais... […] : « Je serais remplacée tout de suite, tandis qu'auprès des Algériens, y'a personne. ».[1]

La diversité des expériences militantes décrites ici viennent souligner l'absence d'uniformité au sein de la catégorie des militant·e·s du soutien et la pluralité des cadres référentiels avancés par les témoins comme ayant participé de l'avancée de leur réflexion anticoloniale. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale est cependant omniprésente dans les entretiens et s'impose comme un des principaux cadres référentiels.

II.1.b) *Mémoire de l'Occupation et de la Résistance*

L'épisode de la Seconde Guerre mondiale est ainsi majoritairement évoqué par les témoins. Que le parallèle entre la guerre d'indépendance algérienne et la guerre de 1939-1945 soit affirmé ou rejeté, il semble constituer un référentiel central pour les témoins interrogés.

La Seconde Guerre mondiale trouve un fort écho dans la France en guerre d'Algérie, qu'il s'agisse d'évoquer la France résistante, la France occupée, ou les actes antijuifs qui marquent cette période, tant chez les opposant·e·s à la guerre d'Algérie que chez ses partisan·e·s[2], chez les ancien·ne·s résistant·e·s ou non. Comme le note Olivier Wieviorka, la diversité des expériences de la Seconde Guerre mondiale a tout à la fois contribué à morceler la mémoire française et à la politiser, « car chaque groupe, sinon chaque individu, a eu tendance à réinterpréter le passé en fonction de son itinéraire et de ses préférences idéologiques, mobilisant le souvenir de la guerre au service de ses combats et de ses intérêts contemporains »[3]. Dès lors, la réinterprétation de la Seconde Guerre mondiale a permis, pendant la guerre d'Algérie, la création d'« un ensemble de

[1] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012.

[2] Bertrand Hamelin, « Les Résistants et la guerre d'Algérie (1954-1962) : quelques jalons problématiques » dans Sylvie Thénault et Raphaëlle Branche (dir.), La France en guerre 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 138-142.

[3] Olivier Wieviorka, La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours, Paris, Seuil, 2014, p. 21-22.

références dont la mobilisation permettait […] de légitimer leur combat en disqualifiant l'adversaire, soupçonné de trahir ''la vraie France''. »[1].

En ce sens, la période de la Résistance ou sa mémoire apparaît ici comme un élément central dans la socialisation des individu·e·s, soit qu'elles et ils aient été eux-mêmes Résistant·e·s, soit qu'elles et ils y fassent référence. Martin Evans a déjà pointé l'importance de la « mémoire et signification de la résistance antinazie »[2], soulignant qu'« à l'intérieur de cette tradition de la Résistance, il y avait un discours qui motivait particulièrement les témoins. C'était un code d'idées, une déclaration de convictions, une manière d'être qui leur demandait de prendre position contre ou aux côtés de la Résistance »[3]. De fait, les témoins sont nombreux à mentionner cette période comme un élément central de la réflexion qui les a poussés à s'engager dans l'action clandestine de soutien aux nationalistes.

Anne Beaumanoir rejoint la Résistance dans la région rennaise en 1941, par l'intermédiaire d'un instituteur responsable de l'auberge de jeunesse d'un village proche ; elle est alors âgée de 18 ans[4]. En 1940 déjà, elle accomplit quelques actes de résistance, alors qu'elle est encore lycéenne, dans le cadre de missions de solidarité vis-à-vis des prisonniers de guerre[5]. A l'été 1942, elle rejoint Paris, puis en novembre 1942, devient « clandestin-permanent des Jeunesses Communistes », ajoutant à ce propos : « On employait le masculin. Sexisme ordinaire. »[6]. Anne Beaumanoir opère pendant la guerre une montée en responsabilité au sein de son organisation de Résistance[7], rejoint la clandestinité, puis en février 1944, est envoyée à Lyon et sillonne l'Ardèche, la Drôme, la Loire, sans connaître son affectation réelle[8]. Elle devient ensuite « sous-marin » au sein des Jeunesses laïques combattantes (JLC), où elle est une des responsables Zone Sud[9].

[1] Ibid., p. 22.

[2] Martin Evans, *Mémoires de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 53 sqq.

[3] Ibid., p. 61 ; voir également à ce sujet Cécile Vast, *L'identité de la Résistance : être résistant de l'Occupation à l'après*-guerre, Paris, Payot, 2010, 367 p.

[4] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[5] Anne Beaumanoir, *Le feu de la mémoire : La Résistance, le communisme et l'Algérie, 1940*-1965, Saint-Denis, Editions Bouchène, 2009, p. 12-13.

[6] Ibid., p. 21.

[7] Voir le récit détaillé qu'elle en fait dans Ibid., p. 11-59.

[8] Ibid., p. 30.

[9] Ibid., p. 37.

Anne Beaumanoir est à Marseille lors de la Libération et y participe ; puis, au sein des Forces Unies des Jeunesses Patriotiques, elle prend part à la commission d'épuration de la cité phocéenne[1].

De même, Evelyne Sullerot, qui a quinze ans quand débute la Seconde guerre mondiale, rejoint un mouvement de Résistance après son entrée à Sciences Po Paris. Avant cela, elle subit une peine d'emprisonnement pour avoir retourné le cadre du maréchal Pétain en classe :

> Il y avait un portrait de Pétain par classe, dans chaque classe. […] on m'avait demandé de lever le drapeau en l'honneur du maréchal Pétain, « notre nouvelle Jeanne d'Arc ». Et j'avais dit que quand ils bouteraient les ennemis hors de France, je lèverai le drapeau, mais pas avant. Ça s'était un peu envenimé. Et du coup les gendarmes sont arrivés chez nous, mais ils ont été jusqu'à sortir ma mère de son lit, couper le matelas pour fouiller dedans, enfin. [...] j'ai été en prison à Nîmes pour ça, deux mois. Avec des voleuses, des avorteuses. Mais après on est remontés à Compiègne et à Paris, et là, j'ai tout de suite...[2]

Lorsque sa famille rejoint Compiègne, où « toute la ville était dans la Résistance », elle retrouve ses anciens camarades de classe et intègre, par leur entremise, l'Organisation Civile et Militaire des Jeunes (OCMJ). Vers 1944, elle entre en clandestinité :

> Je suis allée ensuite rejoindre le maquis de l'OCMJ dans le Loiret, en dessous d'Orléans, du côté de la Ferté-St Aubin. C'est là qu'on a eu tous les morts. On avait fait un maquis, là, à l'OCMJ, c'était uniquement des jeunes des prépas aux grandes écoles. Et puis ils ont été tous fusillés. [...] Cinquante-et-un fusillés. C'était horrible.

Evelyne Sullerot considère son engagement dans le soutien comme « une suite de la Résistance », d'autant plus, explique-t-elle, que dix ans seulement séparent les deux guerres. La proximité chronologique vient alors renforcer l'impression de continuité de l'engagement. Pour autant, elle refuse le parallèle Résistance-guerre d'Algérie. Elle explique ainsi :

> C'est très différent, parce qu'on se trouve en porte-à-faux par rapport à son propre pays. Moi, il y a des moments, je me disais : « Je ne devrais pas faire ça, en tant que Française » ; et à d'autres moments au contraire, j'avais l'impression que c'était moi la meilleure des Françaises. Enfin c'était très différent, on n'avait pas du tout ces genres de problèmes [pendant la Résistance].[3]

[1] Ibid., p. 41-49.

[2] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012.

[3] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet 2012.

Cette explication souligne, en creux, la légitimité résistante à la Libération et pose la question du patriotisme des Français·e·s qui s'engagent dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Anne Leduc explique ainsi que « c'était normal qu'un Algérien prenne parti. Mais il fallait être beaucoup plus motivé, quand on était Français, pour s'engager. On passait pour traître » ; et c'est d'ailleurs une des accusations proférées à son encontre par un policier lors de son interrogatoire, en octobre 1958[1].

Anne Beaumanoir considère quant à elle que son opposition à la guerre d'Algérie est « une évidence », une « continuation de [son] passé de Résistante au nazisme ». Elle explique ainsi qu'« on ne peut pas être antinazi et colonialiste, ce n'est pas possible. Il y en a peut-être eu, mais je ne vois pas comment c'est possible »[2]. Par ailleurs, Anne Beaumanoir est, en 1996, reconnue comme Juste parmi les nations pour avoir sauvé Simone et Daniel Lisopravski d'une rafle de la Gestapo à Paris, puis pour les avoir conduits et cachés au domicile de ses parents, à Dinan[3].

De même, le père d'Evelyne Sullerot, psychiatre pendant la Seconde guerre mondiale, cache onze juifs dans sa clinique située au cœur de la forêt de Compiègne. Pour Evelyne Sullerot, la répression qui touche le Constantinois après le 8 mai 1945, puis la conduite française des opérations en Algérie après la Toussaint 1954, résonnent avec les actes commis par les nazis pendant la Seconde guerre mondiale :

> Je me suis dit : « La France est en train, a déjà, à Sétif, imité les nazis ». Et donc là maintenant, il était devenu de mon devoir d'empêcher la France de continuer dans cette horrible voie, de torturer etc.[4]

Chez les plus jeunes des témoins interrogé·e·s, l'Occupation, la Résistance, le nazisme ou l'Etat français sont des référentiels fréquemment avancés, à la fois parce qu'ils font partie d'une mémoire collective et parce qu'ils sont des cadres de référence. Jean Berthinier, qui naît en 1942, explique ainsi, à propos de Jeune Résistance : « Jeune Résistance… Il y avait dans nos têtes que nous avions raté la grandeur de la Résistance,

[1] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

[2] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[3] A. Beaumanoir, Le feu de la mémoire, op. cit., p. 26 Voir également Dossier M.31.2/7291, département des Justes parmi les nations, mémorial de Yad Vashem : informations en ligne (http://db.yadvashem.org/righteous/family.html?language=en&itemId=4042784), dernier accès le 2 août 2016.

[4] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012. Concernant les mobilisations contre les tortures, voir le chapitre suivant, II.2. « Votre Gestapo d'Algérie » : la dénonciation de la torture et les références au nazisme.

celle de la dernière guerre. Il ne fallait surtout pas être absent de cette nouvelle Résistance ».[1]

Anne Leduc, dont la famille vit sur la côte Atlantique pendant la Seconde Guerre mondiale et dont le père faisait de la Résistance, garde ainsi de nombreux souvenirs de la « poche de Saint-Nazaire »[2]. De même, si Paule Bolo se dit « trop jeune pour avoir participé à la Résistance », elle l'a cependant « vécue de très près ». Elle explique ainsi :

> J'habitais pendant pas mal d'années de la guerre tout près du Vercors […]. Nous étions parents, enfin, avec des liens de cousinage ou d'oncles, etc., avec au moins une dizaine de familles de La Chapelle-en-Vercors, et penser à une armée française se comportant comme une armée d'occupation, c'était intolérable. Parce que j'avais eu des amies mortes, fusillées, qui étaient devenues maquisardes, une jeune postière de mon petit village, enfin bon. J'étais sensibilisée aussi par la guerre.[3]

Pour autant, ce parallèle n'est pas revendiqué par tous les témoins : pour Gérard Chaliand, dont le père a ravitaillé un maquis pendant la Seconde Guerre mondiale et écouté Radio-Londres avec un oncle, cette période n'a pas influencé son engagement pendant la guerre d'indépendance algérienne. Pour être fréquent, il n'en est donc pas systématique pour autant.

Un autre parallèle est fréquemment évoqué en entretien, qui concerne le nazisme et la répression de l'Armée française, ou encore assimile l'armée et la police françaises en Algérie sont assimilées à une armée d'occupation[4]. Evelyne Sullerot souligne quant à elle la résonnance entre son expérience de la Seconde Guerre mondiale, à proximité du Vercors, et l'action de l'armée française en Algérie : « pour moi, quand j'entendais de massacres faits dans les douars [en Algérie], je pensais au plateau des Glières, du Vercors. »[5]. En effet, le parallèle est fréquemment dressé entre la conduite des opérations militaires en Algérie comme en France, notamment concernant la pratique de la torture et les exactions commises par la Gestapo pendant la Seconde Guerre mondiale.

Parmi les témoins qui évoquent les persécutions nazies de la Seconde Guerre mondiale, Nicole Rein, qui a 4 ans quand commence la Guerre, en a été victime. Son père

[1] Témoignage de Jean Berthinier à ses enfants, transmis par courriel de l'auteur le 2 janvier 2013.

[2] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

[3] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

[4] Voir à ce propos le chapitre 2, II.2. « Votre Gestapo d'Algérie » : la dénonciation de la torture et les références au nazisme.

[5] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

rejoint l'Angleterre en 1942, et, avec sa mère et son frère, elle est contrainte de se cacher pour « échapper aux Allemands et aux persécutions raciales contre les Juifs ». Ils rejoignent d'abord la zone libre puis, en apprenant l'arrestation et la déportation d'une partie de sa famille, sa mère tente de placer ses enfants dans un couvent. Elle se souvient :

> Les frères refusèrent de prendre mon frère et en novembre 1943, nous traversâmes en marchant la nuit les Pyrénées et nous arrivâmes en Espagne. Sans papiers, nous fumes arrêtés par les Espagnols et envoyés dans un camp pendant un mois avant d'être envoyés au Maroc où je suis allée à l'école avec des petits Marocains, avec lesquels je jouais et qui étaient mes camarades d'école. En 1945, j'ai vu les photos des camps de déportation et des chambres à gaz où a disparu une partie de ma famille.[1]

Nicole Rein ajoute ensuite : « Je n'ai jamais oublié cette période où nous avons été pourchassés, et cela a très fortement contribué à mon engagement ». Elle explique ensuite, concernant la période de la guerre d'indépendance algérienne :

> Dans nos conversations d'étudiants, nous commencions à parler de l'emploi de la torture dans cette guerre et je commençais à avoir l'impression qu'on agissait comme les Allemands pendant la guerre de 1939-1945.[2]

Marceline Loridan-Ivens est quant à elle née en 1928 ; ses parents, juifs polonais originaires de Lodz, sont installés en France depuis 1919[3]. Elle raconte, à propos de cette période :

> J'avais 10 ans, mais dans ma famille on en parlait, aussi je savais ce qu'il se passait. Je viens d'une famille de Résistants. […] Mon frère était dans les Forces Françaises Libres, ma sœur était Résistante, de même que mes oncles. On cachait des gens, etc.[4]

Le 29 février 1944, elle est arrêtée avec son père, à Bollène[5], puis déportée à Birkenau, Bergen-Belsen et Theresienstadt. A son retour en France, elle est logée au Lutetia ; son père ne revient pas d'Auschwitz. En 1953, elle rejoint brièvement le parti communiste, ce qu'elle explique par « le fait d'avoir été déportée dans un camp d'extermination, et qu'en sortant je voulais que le monde change ». Elle quitte finalement

[1] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

[2] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

[3] Marceline Loridan, *Ma vie balagan*, Paris, Laffont, 2008, p. 42.

[4] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

[5] M. Loridan, *Ma vie balagan*, op. cit., p. 75.

le PCF au bout de six mois : « au bout de six mois j'ai vu que ce parti ne me correspondait pas du tout, c'était trop de la langue de bois, des sectaires »[1].

Ces références à la Seconde Guerre mondiale contribuent à la socialisation politique et anticoloniale des militant·e·s interrogé·e·s, notamment par les valeurs véhiculées dans la mémoire collective de la France de la Libération. En témoignent notamment les déclarations de la plus jeune génération, dont la posture pendant la guerre d'indépendance algérienne a pu se faire en regard des mémoires des luttes antifascistes ou de la Seconde Guerre mondiale, et notamment de la Résistance. Ces différents référentiels ou cadres d'analyse évoqués en entretien, ont contribué à la politisation des individu·e·s et leur ont parfois permis, par les parallèles historiques dressés, de justifier ou de légitimer leurs prises de position. Ils viennent également s'adosser à une tradition plus large de militance de gauche et d'extrême-gauche, qui, sans être systématiquement institutionnalisée, leur a permis d'adopter une posture ou un habitus militants.

II.2. La mili*tance de gauche et d'extrême*-gauche

Une minorité active de militant·e·s sensibilisé·e·s aux revendications anticoloniales algériennes – parfois depuis la genèse du nationalisme algérien, dans les années 1920 – s'engage dans les semaines qui suivent la Toussaint 1954, prolongeant leurs engagements préalables. Par exemple, le 1er décembre 1954, un « Comité pour la défense des libertés constitutionnelles et statutaires en Algérie » est créé en réponse à la dissolution du MTLD, le 5 novembre. Ce comité, dont Daniel Guérin est membre, organise une réunion d'information, présidée par Louis Massignon, sur « la situation actuelle en Algérie »[2]. Daniel Guérin, trotskyste et proche de Claude Bourdet, connaît la situation coloniale pour avoir effectué un voyage de trois mois en Afrique du Nord en 1952 et y avoir « pris contact avec les militants nationalistes et syndicalistes »[3]. Il est également membre, à partir de 1953 du « Comité France-Maghreb », dont le but est de médiatiser, auprès de l'opinion métropolitaine, les nécessités de l'indépendance des pays

[1] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

[2] Daniel Guérin, Ci-*gît le colonialisme : Algérie, Inde, Indochine, Madagascar, Maroc, Palestine, Polynésie, Tunisie ; témoignage militant*, Berlin, Walter de Gruyter, 1973, p. 63.

[3] Galissot René, notice « Guérin Daniel [Dictionnaire Algérie] http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article151473 [version mise en ligne le 24 décembre 2013, dernière modification le 24 décembre 2013, dernier accès le 12 décembre 2016].

d'Afrique du Nord et de protester contre la répression au Maroc[1]. Lieu de diffusion des connaissances – par la publication d'un bulletin – mais aussi de militance, il regroupe des hommes et des femmes dont plusieurs prennent position en faveur de l'indépendance algérienne à partir de la Toussaint 1954 : c'est notamment le cas de Robert Barrat. Ce comité est présidé par François Mauriac, assisté des professeurs Louis Massignon et Charles-André Julien qui en sont les vice-présidents.

Charles-André Julien, né en 1891, est un militant socialiste et anticolonialiste de longue date. Professeur d'histoire de la colonisation à la Sorbonne à partir de 1947, il est également conseiller de l'Union française, et, en septembre 1958, est un des fondateurs du Parti socialiste autonome[2]. Son Afrique du Nord en marche, ouvrage développant des positions anticolonialistes, est publié en 1952. Michel Martini, né en 1925, déclare avoir été sensibilisé aux problèmes posés par la colonisation française pour avoir « préparé, en amateur éclairé, un certificat de l'histoire de la colonisation sous la direction de Charles-André Julien » et ajoute : « J'étais très au courant. C'était déjà énorme, pour l'époque ». Michel Martini milite ainsi contre la guerre d'Indochine où il participe à des manifestations, scande le slogan « Libérez Henri Martin » et distribue des tracts. Il suit également les situations malgache, tunisienne et marocaine[3].

Après la Toussaint 1954, écrit Daniel Guérin, « le Comité France-Maghreb était en train de mourir » et « ne fit à peu près rien quant au drame de l'Algérie »[4]. Le militant s'engage alors dans un « Comité de lutte contre la répression colonialiste » constitué par la Fédération communiste libertaire et le Parti communiste internationaliste (PCI), qui organise un meeting à Paris le 21 décembre[5]. Le PCI, et, de manière plus large, l'extrême-gauche française sont engagés de longue date en faveur des indépendances.

[1] Voir à ce propos Daniel Rivet, Le comité France-Maghreb *: réseaux intellectuel et d'influence face à la* crise marocaine (1952-1955), Paris, Institut d'Histoire du Temps Présent, 1997, 182 p.

[2] Galissot René, notice « Charles-André Julien [Dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitron-enligne.univparis1.fr/spip.php?article153043 [version mise en ligne le 3 février 2014, dernière modification le 3 février 2014, dernier accès le 12 décembre 2016].

[3] Questionnaire Michel Martini, 27 septembre 2012. En italique dans le texte.

[4] D. Guérin, Ci-gît le colonialisme, op. cit., p. 64.

[5] Ibid., p. 63.

Sylvain Pattieu souligne que les mots d'ordres « Vive la révolution coloniale ! » ou « Indépendance totale et immédiate de toutes les colonies ! »[1], sont publiés dans Quatrième Internationale dès juin et septembre 1945. Henri Benoits est très tôt sensibilisé aux nécessités de la décolonisation. Né en 1926, il est élevé dans la religion catholique – sous le patronage de St Vincent de Paul – mais s'en distancie vers l'âge de quinze ou seize ans.

Son frère, qui sous l'Occupation milite dans les Auberges de Jeunesse clandestine, participe de sa politisation. Henri Benoits adhère ainsi pendant la Seconde Guerre mondiale au Parti communiste internationaliste. Il comprend alors « la transformation inévitable de la guerre impérialiste en guerre civile [dans] la logique de 1917-1918. Il y a l'impérialisme, puis l'indépendance, l'autonomie » et participe à la distribution de tracts ou d'affichettes. C'est également pendant la Seconde Guerre mondiale qu'il est sensibilisé aux questions anticoloniales, notamment grâce au travail mené par les trotskystes en direction de soldats vietnamiens internés dans des camps français après la défaite française. Henri Benoits explique, en entretien, que les trotskystes ont fait en leur direction un travail politique de recrutement, de propagande et de formation, comportant un argumentaire axé sur la décolonisation.

Le mouvement trotskiste est alors proche du MTLD de Messali Hadj, et, pour avoir distribué des journaux du parti traitant de la question, Henri Benoits a immédiatement connaissance de la répression qui touche le Constantinois le 8 mai 1945. Il déclare ainsi : « Je baignais un peu dans cette atmosphère d'Algériens-Vietnamiens », avant d'ajouter : « C'est le fondement de mon identité trotskiste, l'internationalisme ». Dans la continuité de ses convictions internationalistes, il s'engage ensuite contre la guerre d'Indochine. Sa sensibilisation aux problèmes coloniaux dès les années 1940, puis les liens qu'il développe avec des Algérien·ne·s au sein de la Régie Renault après 1950 le poussent très vite à prendre position, puis à agir en faveur de l'indépendance algérienne après la Toussaint 1954[2].

[1] Sylvain Pattieu, *Les camarades des frères : trotskistes et libertaires dans la guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2002, p. 54.

[2] Entretien avec Henri Benoits, Issy-les-Moulineaux, 9 juillet 2012.

Nils Andersson, qui est né en 1933, souligne pour sa part l'importance de l'hebdomadaire France-Observateur, où écrivent des journalistes engagés dans des mouvements favorables aux indépendances. Il explique ainsi :

> Moi, je sais que le journal qui m'a ouvert les yeux, parce que j'étais quand même jeune à ce moment-là, sur la question coloniale, sur la guerre d'Indochine, c'est […] France-Observateur, qui est devenu le Nouvel-Observateur. […] C'est là où j'ai découvert le problème et où j'ai été sensibilisé à la question.[1]

Claude Bourdet, directeur de l'hebdomadaire, a ainsi participé, dès l'entre-deux-guerres, au travail des Equipes sociales nord-africaines fondées par Louis Massignon. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il est entré dans la Résistance en 1941, jusqu'à devenir membre du Conseil National de la Résistance. Arrêté par la Gestapo en mars 1944 et déporté en Allemagne, il a été libéré en avril 1945 et fait Compagnon de la Libération en octobre 1945. Il participe alors à la création de l'Union Démocratique et Sociale de la Résistance (UDSR) avant de s'en écarter lors du rapprochement de l'Union avec le parti radical pour fonder le RGR et se lancer dans la construction de la gauche socialiste[2]. Directeur politique et éditorialiste de Combat de 1947 à 1950, il fonde ensuite *L'O*bservateur (futur France-Observateur), qui incarne « une position de type neutraliste, refusant tant l'alliance atlantique que le monde communiste [et prône] des positions anticolonialistes affirmées »[3].

Parmi les membres du comité de direction de l'hebdomadaire, Pierre Stibbe, avocat anticolonial de gauche né en 1912, publie Justice pour les malgaches en 1954. A cette date, 1 600 condamnés malgaches sont encore détenus et, parallèlement à son activité professionnelle, l'avocat anime un « comité pour l'amnistie des condamnés politiques d'outre-mer » présidé par Louis Massignon[4]. Par ailleurs, souligne Sylvie Thénault, Pierre Stibbe « entraîne l'hebdomadaire [France-Observateur] et Claude

[1] Entretien Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[2] Morin Gilles, notice « Claude Bourdet », accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article17552 [version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 8 décembre 2008, dernier accès le 12 décembre 2016].

[3] Ibidem.

[4] Sylvie Thénault, *Une drôle de justice: les magistrats dans la guerre d'Alg*érie, Paris, Éd. la Découverte, 2004, p. 26.

Bourdet dans son sillage, tissant ainsi, avant la Toussaint, un réseau de solidarité autour des nationalistes condamnés par les tribunaux français »[1].

L'avocat et son épouse, Renée Stibbe, ont une longue expérience de la défense des causes anticoloniales, dans le prétoire comme dans la cité : outre la défense des parlementaires malgaches où, avec « un groupe d'avocats militants », ils jettent « les bases d'une défense collective […], en suivant l'affaire depuis l'instruction »[2], le couple plaide également lors des procès du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) entre 1949 et 1952[3], et en faveur des nationalistes algériens lors des procès qui suivent le démantèlement de l'Organisation Spéciale (OS) du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) en 1951-1952[4]. S'illustrent également au cours de ces procès des avocats de gauche et anciens Résistants tels que les communistes Henri Douzon et Pierre Braun, ou le socialiste Yves Déchezelles, qui rompt avec la SFIO en 1947 et gravite autour de l'hebdomadaire de Bourdet[5].

Dans les années 1950, « des jeunes et des militants en perte de famille politique, chrétiens et laïcs de gauche », critiques vis-à-vis des gauches françaises, se rapprochent de l'équipe de France-Observateur et se structurent politiquement : d'abord au sein du Cartel des gauches indépendantes, en 1951, puis au sein du Centre d'Action des Gauches

[1] Ibid., p. 27.

[2] Sharon Elbaz, « Les avocats métropolitains dans les procès du Rassemblement démocratique africain (1949-1952) : un banc d'essai pour les collectifs d'avocats en guerre d'Algérie ? », 2002, nº 80, p. s.p. Accessible en ligne: http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle350&lang=fr.html [dernier accès le 27 juillet 2016].

[3] Ibid.

[4] Sharon Elbaz, « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », Politix, 2003, vol. 16, nº 62, p. 65-91.

[5] Morin Gilles, notice « Claude Bourdet », accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article17552 [version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 8 décembre 2008, dernier accès le 12 décembre 2016] ; Morin Gilles, notice « Pierre Stibbe » [dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article152327 [dernière modification le 12 avril 2015, dernier accès le 12 décembre 2016] ; Galissot René, notice « Yves Déchezelles » [Dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article156867 [version mise en ligne le 20 février 2014, dernière modification le 20 février 2014, dernier accès le 12 décembre 2016] ;Galissot René, notice « Henri Douzon » [Dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article156984 [version mise en ligne le 22 février 2014, dernière modification le 27 novembre 2015, dernier accès le 12 décembre 2016].

Indépendantes (CAGI), qui aboutit en 1954 aux « Nouvelles Gauches » et à la Nouvelle Gauche[1].

Evelyne Sullerot, née en 1924, protestante et ancienne Résistante, explique à ce propos :

> On se situait à ce moment-là dans un truc droite-gauche, et surtout Amérique-URSS, qui était invraisemblable. Et […] on a eu un immense soulagement, en 1950, quand Claude Bourdet a fondé *L'Observateur*, un tout petit machin, qu'il a appelé neutraliste. C'était le neutralisme. Alors les neutralistes, je me rappelle, j'étais au premier dîner de l'Observateur, et mon mari et moi, on était absolument transportés de soulagement à l'idée qu'on sortait de cette guerre froide, qui divisait les familles et neutralisait toutes les actions. Et très rapidement, les neutralistes ont commencé à plaider, à considérer et à plaider la cause du Tiers-monde, de ce Tiers-monde qui poussait de tous les côtés. Et l'Algérie, c'était le Tiers-monde que la France avait martyrisé, colonisé, et tenait sous le boisseau complet.[2]

Marceline Loridan-Ivens évoque elle aussi l'influence des idées tiers-mondistes, tout en faisant référence à une autre guerre d'indépendance :

> La première indépendance ça a été l'Indonésie quand même. […] Quand les Japonais occupaient l'Indonésie, que les Indonésiens ont combattu les Japonais pour les jeter dehors à la fin de la guerre, et que la Hollande voulait récupérer la… Et puis il faut dire que la lutte de libération des peuples a été engagée depuis 1945. Donc moi j'étais sensible à la liberté des peuples, à la notion d'indépendance. Ce qui était principal était cette idée du tiers-monde de l'indépendance.[3]

Aucun·e des témoins interrogé·e·s dans le cadre de cette recherche n'a cependant évoqué les mouvements indépendantistes en AOF ou les procès de l'OS-MTLD comme des repères ou des références dans leur réflexion anticoloniale. L'absence de mention de ces luttes anti-impérialistes dans les entretiens s'explique en partie par un facteur générationnel, les militant·e·s interrogé·e·s étant, pour beaucoup, trop jeunes à cette époque. Le témoignage de Nils Andersson révèle bien que les lectures peuvent alors constituer un moment d'apprentissage du passé (anti-)colonial et ce à rebours du discours

[1] Morin Gilles, notice « Claude Bourdet », accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article17552 [version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 8 décembre 2008, dernier accès le 12 décembre 2016].

[2] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012.

[3] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

dominant, grâce aux publications d'acteurs-témoins de gauche déjà sensibilisés aux problèmes (dé-)coloniaux et militant en faveur de nationalistes[1].

De la défense de la cause décoloniale dans les années 1940 à la Toussaint 1954, ces avocat·e·s communistes et « progressistes » se font les défenseur·e·s de militant·e·s nationalistes de différentes mouvances et dans divers espaces géographiques, en même temps qu'ils médiatisent les causes anticoloniales dans des journaux tels que France-Observateur. Ainsi, dès 1951, Claude Bourdet s'interroge sur la pratique de la torture en Algérie après le démantèlement de l'OS du MTLD[2], révélant également que les racines de la guerre d'indépendance algérienne remontent bien au-delà de la Toussaint 1954. En outre, ces différents exemples témoignent de l'existence de réseaux rompus aux idées anti-impérialistes dont les membres appartiennent à diverses mouvances politiques de la gauche communiste ou socialiste en rupture avec la SFIO, mais aussi de l'importance des publications dans la médiatisation, en France, des questions anticoloniales. Ils révèlent enfin, une discordance entre la politique anticoloniale menée par le PCF aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et celle qui est développée en guerre d'Algérie.

II.3. Le PCF de la guerre *d'Indochine à la guerre d'indépendance algérienne*

Les entretiens laissent également transparaître une comparaison fréquente entre l'attitude du PCF en guerre d'Indochine et celle, bien différente, du même parti pendant la guerre d'A1gérie. Le rôle du PCF dans l'élection de Guy Mollet, puis le vote des pouvoirs spéciaux, est ainsi perçu par les témoins interrogé·e·s comme étant en rupture complète avec les politiques menées antérieurement en matière de politique coloniale, notamment lors de la guerre d'Indochine.

Si Vanessa Codaccioni a souligné les « interprétations concurrentes de l'action communiste anticoloniale », et, partant, « les difficultés pour identifier la nature des pratiques d'engagement des membres du PCF et pour mettre au jour la manière dont se déroule le processus décisionnel communiste lors du conflit algérien »[3], les militant·e·s du soutien interrogé·e·s, dont certain·e·s ont été ou sont membres du PC en 1954, sont

[1] Voir également dans le chapitre suivant la sous-partie consacrée à « La lecture comme vecteur de politisation ».

[2] C. Bourdet, « Y a-t-il une Gestapo en Algérie ? », art. cité.

[3] Vanessa Codaccioni, « La construction d'une façade légaliste en contexte répressif. L'action anticoloniale communiste pendant le conflit algérien », Sociétés contemporaines, avril 2012, nº 88, p. 46.

presque unanimes à souligner la rupture anticoloniale communiste entre les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Cette rupture, explique Vanessa Codaccioni, est pour partie liée à la nécessité d'instaurer un légalisme politique dans la France de la Libération, pour un PCF dont l'électorat est multiplié par trois en octobre 1945, par rapport à 1936[1]. Elle souligne également que « la politisation des questions coloniales dans les champs intellectuels et politiques » constitue un des facteurs de la radicalisation du parti communiste[2]. La dénonciation de la guerre d'Indochine pour des motifs économiques et politiques est suivie de revendications pour l'ouverture de négociations avec Ho Chi Minh dans le cadre de l'Union française. Les campagnes communistes pour la paix et contre l'envoi de soldats en Indochine sont un référentiel politique fort pour plusieurs des témoins interrogé·e·s, qui mentionnent, en entretien, leur participation à des manifestations contre la guerre d'Indochine[3]. Paule Bolo déclare ainsi :

> J'avais manifesté pour les dockers qui refusaient d'embarquer les armes pour l'Indochine, enfin bon, le colonialisme me paraissait deux choses : à la fois indigne qu'on exploite des pays, d'autres peuples, et en plus parfaitement incongrus à notre époque, c'était d'un autre âge[4].

De même, Louis Orhant, qui adhère à l'Union de la Jeunesse Républicaine de France en 1949 et en devient responsable en Seine-et-Oise, prend part aux différentes manifestations communistes contre la guerre[5]. Evelyne Sullerot explique quant à elle, à propos du Parti Communiste en guerre d'Indochine :

> Quand on a eu la guerre d'Indochine, on a eu justement un rôle du Parti communiste qui brouillait un peu les choses. Parce que la France était pleine, partout, de « Libérez Henri Martin ! Libérez Henri Martin ! », qui était un communiste. Les cheminots se couchaient sur les rails pour empêcher d'envoyer les trains en Indochine. Alors, avec la guerre

[1] Vanessa Codaccioni, Deborah Puccio-Den et Violaine Roussel, Des usages politiques de la forme procès, Paris, L.G.D.J.-Lextenso, 2015, p. 61.

[2] Ibid., p. 64.

[3] Sur le parallèle entre la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie, voir notamment la communication d'Alain Ruscio lors du colloque « Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne » organisé à l'ENS de Lyon du 20 au 22 juin 2006 : : Alain Ruscio, « Politiques, militaires, intellectuels français. De la guerre d'Indochine à la guerre d'Algérie : continuités et ruptures », 21 juin 2006. Accessible en ligne : http://colloque-algerie.ens-lsh.fr/IMG/pdf/R_Ruscio.pdf [dernier accès le 5 août 2016], et Alain Ruscio, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine 1944*-1954, Paris, L'Harmattan, 1985, 422 p.

[4] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

[5] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

> d'Algérie, on va être aux antipodes de ça, parce que justement, le Parti communiste va être au contraire très en retrait.[1]

L'action du parti communiste pendant la guerre d'indépendance indochinoise est, de fait, systématiquement mise en regard de l'action du parti pendant la guerre d'indépendance algérienne. Jacques Jurquet participe lui aussi, pendant la guerre d'Indochine, aux différentes actions organisées par le parti communiste et est placé à cause de cela en détention pendant vingt-quatre heures, pour avoir distribué des tracts à Melun. Il explique :

> A l'époque de l'Indochine, je participais avec le Parti communiste français, à tout ce qu'il faisait. […] J'ai même été arrêté, mais pas longtemps, 24 heures. J'ai été mis 24 heures au commissariat de police de Melun, en Seine-et-Marne, pour avoir distribué des tracts à des soldats français, contre la guerre d'Indochine. Avec un jeune qui n'était pas communiste, qui était catholique ! […] Alors à nous deux, on distribuait des tracts et là j'ai été arrêté, mais j'ai été relâché le soir même. Ils ne m'ont pas poursuivi.[2]

Il ajoute également, en comparant l'action du PCF pendant les guerres d'Indochine et d'Algérie :

> Il ne faisait pas grand-chose, c'est mon opinion personnelle. Mais enfin, il faisait un petit peu. Pourquoi je dis ça, c'est parce que pour l'Algérie, il n'a rien fait ! Il a refusé. Parce qu'en Algérie, le FLN n'était pas dirigé par des communistes, mais par des nationalistes. Donc ils n'ont rien fait. Ça a été un élément de rupture pour moi. Tandis que pour l'Indochine, oui, le Parti a fait quelque chose. Il a fait un peu. On ne peut pas dire qu'il ait fait énormément de choses, mais enfin, au moins, on faisait de la propagande. Minimum.

Si l'opposition à la guerre d'Indochine et le rôle du parti communiste sont connus des témoins interrogé·e·s, très peu, en revanche, inscrivent cela dans le cadre chronologique plus large des revendications indépendantistes vietnamiennes. Comme pour les mouvements nationalistes algériens, l'histoire des luttes anticoloniales de l'entre-deux-guerres est largement ignorée. Des mobilisations précèdent cependant les décolonisations qui suivent la Deuxième Guerre mondiale, comme en témoigne la création, en 1930, d'un Comité d'amnistie et de défense des Indochinois et des peuples colonisés, à la suite de la mutinerie de Yen-Bay, que rejoint Daniel Guérin[3].

[1] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, Paris, 15 mai 2012.

[2] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

[3] D. Guérin, Ci-gît le colonialisme, op. cit., p. 12-13.

Là encore, l'âge est un facteur permettant d'expliquer cette méconnaissance et, pour les plus jeunes, la non-participation aux mouvements d'opposition à la guerre d'Indochine. Il doit également être lié au niveau de politisation des individu·e·s à cette époque : bien que né en 1935, Louis Orhant prend part précocement à l'opposition à la guerre d'Indochine par le biais de mouvements de jeunesses communistes où il est investi de longue date (l'UJRF, mais aussi les Vaillants et Vaillantes). A l'inverse, Gérard Chaliand explique : « L'Indochine, j'étais vraiment trop gamin. Et la Tunisie et le Maroc, ouais bon. C'est vraiment l'Algérie, pour moi, la grande affaire. Et je ne suis pas le seul »[1]. Pour les plus jeunes des témoins interrogé·e·s, la guerre d'Algérie apparaît alors comme le premier moment de politisation – au sens le plus fort du terme – puis d'engagement. Jean Berthinier, né en 1942, est quant à lui « trop jeune pour avoir ''vécu'' les premiers soubresauts de la décolonisation »[2]. Il explique cependant :

> Mais nous faisions souvent référence à ces évènements (Sétif, Indochine, etc.) ; nous nous définissions comme anticolonialistes et anti-impérialistes, mais critiques vis-à-vis de l'URSS, non alignés internationalement (Tricontinentale, Cuba du début, etc.).[3]

Enfin, Jean-Claude Gillet décrit quant à lui un processus de « mûrissement » de ses idées politiques entre l'Indochine et l'Algérie : « Une prise de conscience de type émotionnelle et affective a commencé avec la guerre d'Indochine […]. La prise de conscience est devenue rationnelle et politique par la suite »[4].

L'opposition à la guerre d'Indochine transparaît dans la quasi-totalité des entretiens, qu'elle ait été vécue ou qu'elle soit citée comme une référence dans le cheminement anticolonial. Pour ces différentes raisons, la posture développée par le PCF ou ses organisations satellites au cours de la guerre d'indépendance algérienne sont présentées, en entretien, comme une véritable rupture. Marcel et Agnès Zanolla, tous deux membres du parti communiste, voient en revanche dans cet évènement politique une trahison socialiste et non communiste. A propos de son appartenance au parti communiste, Agnès Zanolla explique :

> Moi, je suis d'une famille comme ça, de gauche. Mes parents, ma mère était au PC, mon père, pas au PC mais à côté, il a été interné politique. Mes oncles… un oncle est parti,

[1] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

[2] Questionnaire de Jean Berthinier, janvier 2013.

[3] Ibidem. Il ne précise cependant pas le groupe désigné par ce « nous ».

[4] Questionnaire de Jean-Claude Gillet, janvier 2013.

> interné politique en Algérie, vous voyez, ça vient de loin, quoi. Et voilà, on continue le combat.[1]

Marcel Zanolla est, quant à lui, « venu au Parti après, quand [ils se sont] mariés […]. En intégrant la famille et en lisant *l'Huma* »[2]. Tous deux participent, pendant la guerre d'Indochine, aux actions organisées par le parti ou ses organisations satellites contre la guerre dans la région aixoise. Nés en 1930, ils se marient en 1953. Agnès Zanolla est « allée à l'Ecole supérieure quelques années après le Certificat d'études, [puis est] rentrée dans la vie active » : coiffeuse pendant un temps, elle s'oriente ensuite dans la fonction publique et intègre la Mairie d'Aix-en-Provence. Marcel Zanolla, maçon, fonde une SARL avec ses deux frères dans la région aixoise. Interrogés sur leur réaction après le vote des pouvoirs spéciaux par le parti communiste, ils fustigent la politique de Guy Mollet. Marcel Zanolla décrit ainsi leur désillusion au lendemain de ces élections :

> Justement, on pensait que c'était pour faire la paix en Algérie. Parce que Guy Mollet avait dit à l'époque … Alors on voulait une majorité de gauche et faire la paix et une fois qu'il a reçu les tomates, il a tourné la veste ce salaud ! il a fait les rappelés et entre autres, j'ai mon plus jeune frère [qui] a fait la guerre d'Algérie, parce qu'il était plus jeune que moi. C'est dix-huit mois, lui, là-bas. […] [et] mon frère qui avait deux ans de moins que moi, il a été dans les rappelés de Guy Mollet. Il a fait six mois, lui, là-bas. Ah mais c'est sûr qu'on s'aperçoit que les socialistes, là, à chaque fois ils parlent d'une chose et ils en font une autre. [3]

Au lendemain de la Toussaint rouge en Algérie, le bureau politique du PC publie dans l'Humanité une « Déclaration du Parti communiste français sur la situation en Algérie »[4,] datant du 8 novembre 1954, dans laquelle il condamne notamment les « actes individuels susceptibles de faire le jeu des pires colonialistes », refuse d'admettre la répression et l'état de guerre d'indépendance qui s'installe[5].

---

[1] Entretien avec Agnès et Marcel Zanolla, Aix-en-Provence, 9 juin 2012.

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

[4] Daté du 8 novembre 1954, le texte paraît dans l'Humanité du 9 novembre 1954. Cité dans Carine Gabayet, *Le Parti communiste lyonnais face à la guerre d'Algérie (1954*-1962), mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1998, p. 16.

[5] Ibid.. Voir également à ce sujet Jean-Jacques Becker, « L'intérêt bien compris du Parti communiste français » dans *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 235-244 ; Sur la politique du PC envers l'immigration algérienne, voir Caroline Izambert, « Le rendez-vous manqué des Algériens et du Parti communiste français. L'expérience de l'Algérien en France (1950-1960) » dans Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 222-227.

Marcel et Agnès Zanolla résument ainsi la ligne du Parti en guerre d'indépendance algérienne :

> Marcel Zanolla : […] au départ, même le Parti […] disait : « On a intérêt de donner l'autonomie », les trucs comme ça. Et après on a parlé d'indépendance. […] Et on s'est aperçus que le peuple français s'est réveillé quand les morts revenaient, c'est toujours pareil. Au début, on n'est pas touchés, on se dit c'est loin et puis on rabâchait tellement que l'Algérie c'était la France, qu'on disait bon, on est chez nous. […] Et puis finalement, au fur et à mesure que les morts arrivaient, finalement, on a eu des majorités de gens qui voulaient la paix et qu'on arrête la guerre. D'ailleurs c'est pour ça qu'on a eu une majorité avec Guy Mollet, qu'il a encore tourné le dos et toutes ces choses-là. […]
>
> Agnès Zanolla : [La] Paix ! Ça a été la priorité. Parce que quand même, c'était le plus important, hein. Après, bon...
>
> Marcel Zanolla : Et automatiquement, en ayant la paix, ça découlait, ça venait de source, parce que bon, dans la mesure où y'avait la paix, on pouvait discuter […]. Le Parti disait c'est l'intérêt de la France, justement de discuter, de donner une autonomie. […]. Après, c'est sûr que donner une autonomie, ce n'est pas donner l'indépendance, mais après peut-être qu'ils auraient réfléchi, « on est à moitié libres, on veut être libres entièrement ». Alors bon, il est certain qu'étant donné qu'ils ont eu la liberté, étant donné qu'ils ont fait la révolution eux-mêmes... [1]

Malgré la plus grande proximité temporelle, l'opposition communiste à la guerre d'Indochine, n'est cependant pas désignée comme un référentiel d'analyse à l'inverse de la tradition républicaine ou antifasciste ou de la période de la Seconde Guerre mondiale. Elle apparaît plutôt comme le moment d'acquisition d'un habitus militant pour celles et ceux qui s'y sont engagé·e·s, un lieu de socialisation politique et militante. Cette différence entre les trois périodes ici étudiées tient sans doute de la rupture ressentie entre la politique anticolonialiste du PCF pendant la guerre d'Indochine et sa position pacifiste pendant la guerre d'indépendance algérienne. Le rejet de l'attitude communiste en guerre d'Algérie a alors pu pousser les témoins interrogé·e·s à rejeter le référent comme la tradition communistes pour leur préférer d'autres traditions ou référentiels militants.

[1] C. Gabayet, *Le Parti communiste lyonnais face à la guerre d'Algérie (1954*-1962), op. cit., p. 16.

*

* *

Les racines de l'engagement contre la guerre d'Algérie ou dans le soutien apparaissent à la fois diverses et inégalement profondes : l'âge des militant·e·s, le capital militant dont ils et elles disposent à la veille de la guerre d'indépendance et leur degré de politisation sont autant de facteurs qui influent à la fois sur le mode et le moment d'entrée dans le soutien. Les leviers de mobilisation que les militant·e·s évoquent en entretien laissent cependant apparaître certains référentiels communs, liés à des expériences antérieures ou à une transmission intergénérationnelle qui révèle le poids de la socialisation familiale.

Ainsi, les références à la tradition républicaine et antifasciste sont nombreuses. Elles témoignent de la volonté de certain·e·s militant·e·s de préserver, par le soutien, les valeurs françaises. Ces références soulignent aussi l'existence d'un cadre référentiel permettant d'inscrire l'engagement dans une continuité historique, ici avec la guerre d'Espagne.

Un parallèle est également établi avec la Seconde Guerre mondiale : les échos de l'Occupation et de la Résistance en guerre d'Algérie sont ainsi évoqués en entretien, que le parallèle entre les deux périodes soit revendiqué – ce que fait, par exemple, Jean Berthinier – ou refusé – comme l'explique Evelyne Sullerot. Ils servent alors à expliquer les raisons de l'entrée dans le soutien : afin de « sauver la France », il est apparu nécessaire à certain·e·s de s'engager contre la conduite des opérations militaires par le gouvernement français et de s'opposer à des pratiques rappelant celles de la Gestapo pendant la Seconde Guerre mondiale. Le parallèle entre les deux périodes permet ainsi d'inscrire le soutien dans la légitimité historique de la Résistance, donc de justifier le passage dans l'action clandestine, contre des lois considérées comme antirépublicaines[1].

[1] A ce propos, voir également les différents arguments avancés au cours des procès, tant pas l'accusation que par la défense, qui sont présentés dans le chapitre 6, I. Les procès de militant·e·s du soutien : « La guerre d'Algérie en accusation ».

La continuité historique et militante doit aussi être replacée dans l'histoire des traditions des gauches françaises et des luttes anticolonialistes, dont la genèse remonte à l'entre-deux-guerres. Il apparaît dès lors que seule une minorité active de militant·e·s sensibilisé·e·s aux mouvements anti-impérialistes et aux revendications indépendantistes algériennes s'engage dans la dénonciation de la guerre et de la répression des Algérien·ne·s dès les semaines qui suivent la Toussaint 1954. En réactivant des réseaux militants de solidarité anticoloniale et en médiatisant la cause algérienne, ils permettent aussi aux militant·e·s moins sensibilisé·e·s de prendre connaissance des réalités de situation coloniale. Cette médiatisation passe notamment par la publication d'ouvrages ou d'articles de presse – dont la lecture est présentée par les militant·e·s comme un vecteur de politisation – ou la structuration en comités, qui sont aussi, pour certains témoins, des lieux de politisation autant que d'acquisition d'un habitus militant.

Interroger le poids de la militance de gauche et d'extrême-gauche invite enfin à questionner la politique du PCF pendant la guerre d'indépendance algérienne, fréquemment présentée par les témoins comme un moment de rupture à de multiples égards. En premier lieu, elle est une rupture de pratique militante, plusieurs témoins étant membres du PCF au moment de la guerre d'indépendance algérienne et s'engageant dans le soutien contre les instructions communistes. Elle est aussi une rupture historique, les militant·e·s du soutien soulignant à plusieurs reprises l'absence de continuité entre l'opposition communiste à la guerre d'Indochine et la période de la guerre d'indépendance algérienne.

De ce fait, l'entrée dans le soutien a pu se faire, sciemment ou non, en rupture avec la politique ou les consignes communistes, pour celles et ceux qui sont membres du parti au moment de l'entrée dans le soutien. Cette question souligne également, dès lors, la nécessité d'étudier les évènements qui ont pu constituer des leviers d'entrée dans l'action militante pendant la guerre d'indépendance. En effet, les différents cercles de socialisation ou de politisation anticoloniale, s'ils ont été des lieux de maturation de la réflexion pro-indépendantiste, n'expliquent pas à eux seuls l'entrée dans le soutien. Certains évènements ont pu contraindre les individu·e·s étudié·e·s à prendre position ou à s'engager, de manière plus radicale, d'abord dans le cadre de mobilisations publiques, puis dans celui du soutien clandestin aux nationalistes.

CHAPITRE 2 -
DES EVENEMENTS DECLENCHEURS EN GUERRE D'ALGERIE

Le chapitre précédent a permis de souligner l'existence de formes de politisation et de socialisation qui préexistent à l'entrée dans le soutien aux nationalistes. La politisation des individu·e·s a pu prendre des formes diverses, et si le prisme générationnel ne semble pas expliquer à lui seul l'entrée dans le soutien, un référentiel commun émerge au fil des entretiens, qui puise à la fois dans une tradition républicaine et antifasciste et dans les évènements de la Seconde Guerre mondiale. Ce référentiel, lié à l'histoire collective sans doute fondatrice dans la réflexion politique et anticoloniale des militant·e·s, vient également s'adosser à un habitus militant au sein de mouvances de gauche et d'extrême-gauche.

Ces dernières connaissent cependant un profond renouvellement tout au long de la guerre d'indépendance algérienne : les prises de position sur la question algérienne vont en effet entraîner de nombreux questionnements, repositionnements voire scissions en leur sein. Les mobilisations politiques doivent être ici comprises dans leur acception la plus large : aux partis politiques de gauche qui participent à ou dirigent des gouvernements engagés dans la guerre d'Algérie s'opposent en effet de nombreuses et nombreux militant·e·s qui se mobilisent en faveur de la paix en Algérie, contre le départ des soldats, dénoncent la répression voire soutiennent les nationalistes dans des réseaux plus ou moins formels et structurés, des comités, des sections syndicales, par le biais de pétitions, de communiqués, de tracts ou lors de meetings[1]. Ce chapitre entend questionner l'évolution des différentes formes de mobilisations collectives déployées en guerre d'Algérie, soit au sein de partis politiques, soit au sein d'autres structures militantes.

Il ne s'agit cependant pas de décrire l'ensemble des mobilisations publiques pour la paix en Algérie ou en faveur de l'indépendance algérienne, ni de dresser l'éventail des positions adoptées par les différents partis politiques, syndicats ou comités au cours de la

[1] Sylvie Thénault, « La gauche et la décolonisation » dans Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), Histoire des gauches en France, Paris, La Découverte, 2007, vol.2, p. 436.

guerre d'indépendance[1], mais d'étudier les racines de l'engagement dans le soutien des militant·e·s étudié·e·s. En ce sens les mobilisations collectives étudiées ici permettent d'approfondir la réflexion sur les racines de l'entrée dans le soutien, au prisme cette fois de la socialisation par l'évènement. En effet, si le « rapport à la politique » des individus est influencé par « des loyautés préexistantes », il convient aussi de mesurer combien l'« environnement social et politique » et l'« action propre [des] événements » est susceptible d'« en affecter de l'extérieur et l'orientation et la nature »[2]. Il importe donc de questionner les évènements qui ont pu obliger des femmes et des hommes à se positionner sur la question algérienne et à faire mûrir leurs idées anticolonialistes. Cependant, le propos ne doit pas se limiter aux seuls évènements évoqués par les témoins en entretien : il m'apparaît en effet indispensable de présenter la palette des engagements contre la guerre d'Algérie, plutôt que de limiter l'étude aux seuls évènements présentés comme marquants par les témoins. De fait, l'analyse de ces différentes mobilisations publiques, qu'elles aient constitué une socialisation par l'évènement ou non, permettent

[1] Parmi les nombreux travaux consacrés à cette question, voir notamment Gérard Boëldieu, « A l'origine du comité Audin : Jacques Fernand Cahen » dans Sylvie Thénault et Raphaëlle Branche (dir.), La France en guerre 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 265-270 ; Claude Liauzu, « Ceux qui ont fait la guerre à la guerre » dans La guerre *d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2008, p. 229-244 ; Dominique Wallon, Combats étudiants pour *l'indépendance de l'Algérie : UNEF*-UGEMA, 1955-1962, Alger, Casbah Éditions, 2014, 234 p ; Nedjib Sidi Moussa, « Face à la guerre d'Algérie : transactions anticoloniales et reconfigurations dans la gauche française », Diacronie. Studi di Storia Contemporanea, janvier 2012, nº 9 ; Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2014, 254 p ; Sylvain Boulouque, Les anarchistes français face aux guerres coloniales: 1945-1962, Lyon, Atelier de création libertaire, 2003, 132 p ; Céline Gomez, *Les catholiques lyonnais et la guerre d'Algérie*, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1993, 271 p ; Valentine Gauchotte, Les *catholiques en Lorraine et la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1999, 112 p ; Axelle Brodiez, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, vol. 90, nº 2, p. 47-59 ; Eithan Orkibi, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie : identité et expression collective de l'UN*EF (1954-1962), Paris, Éditions Syllepse, 2012, 294 p ; De la Fournière, « Les étudiants face à la guerre d'Algérie, 1954-1957 » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 99-108 ; Sven De Geyer et Raphaëlle, *L'opinion publique dans la Manche face à la guerre d'Algérie : réactions et non réactions d'un département rural face à la «* guerre sans nom », Mémoire de Master 2, Université Paris 1, Paris, 2006, 182 p ; Denis Sestier, *« L'opposition caennaise à la* gu*erre d'Algérie »*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Etienne Fouilloux, université de Caen, Caen, 1984, 151 p ; Danielle Tartakowsky, « Manifestations, guerre coloniale et crise du régime, 1953-1958 » dans Les manifestations de rue en France 1918-1968, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 631-658 ; Danielle Tartakowsky, « Manifestations, violence et politique 1958-1962 » dans Les manifestations de rue en France 1918-1968, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 661-694 ; Béatrice Dubell, Arthur Grosjean et Marianne Thivend, *Récits d'engagement : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-*1962, Saint-Denis, Ed. Bouchène, 2012, 150 p.

[2] Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques », Revue française de science politique, juin 2002, Vol. 52, nº 2, p. 128.

d'éclairer le processus qui a conduit certain·e·s à s'engager plus radicalement dans le soutien, à franchir la ligne de la légalité.

Cet effort de contextualisation plus large des mobilisations contre la guerre permet ainsi d'approfondir la réflexion sur les matrices de l'engagement et la « dialectique permanente entre histoire individuelle, institution et contextes »[1] initiée dans le premier chapitre. Pour cela, les documents produits par diverses institutions, groupes ou comités engagé·e·s contre la poursuite de la guerre sont au cœur de ce chapitre, enrichis par les témoignages de militant·e·s. La confrontation avec les archives des services répressifs permet enfin de compléter les points de vue sur ces différentes mobilisations.

Les premières années de la guerre voient se développer de nombreuses mobilisations collectives, non en faveur de l'indépendance algérienne mais contre le départ des soldats d'une part et en faveur de la paix en Algérie de l'autre. Une rupture semble s'opérer à partir de 1958 : si les précédentes mobilisations ne faiblissent pas, la période qui s'étend de 1958 à 1960 est polarisée par la question des tortures de l'armée française, sur le sol algérien mais métropolitain. L'année 1960, enfin, marque une nouvelle césure, non seulement parce qu'elle voit se redéployer de manière massive et avec une vigueur nouvelle les mobilisations unitaires en faveur de la fin de la guerre d'Algérie, mais aussi parce qu'elle signe la reconnaissance et la légitimation publique du soutien aux nationalistes par une partie des intellectuels de gauche.

I. Les mobilisations contre le départ des soldats et pour la paix en Algérie

Les premières mobilisations collectives organisées en opposition à la guerre concernent le départ des soldats à partir de 1955, puis plus largement la paix en Algérie. Le parti communiste et ses organisations satellites y jouent un rôle central dans les premières années de la guerre, bien que le chapitre précédent ait permis de souligner le frileux soutien à l'indépendance algérienne, présenté par les témoins comme une rupture

[1] Olivier Fillieule, « Carrière militante » dans Lilian Mathieu, Cécile Péchu et Olivier Fillieule (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 86 ; O. Fillieule reprend dans cette entrée consacrée à la notion de carrière militante les analyses développées par Jean Manuel de Queiroz et Marek Ziolkowski, *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 144 p.

dans l'attitude du parti communiste face aux guerres d'indépendance indochinoise et algérienne et plus particulièrement le frileux soutien à l'indépendance algérienne.

Si le PCF ne prend pas position en faveur du soutien aux nationalistes algérien·ne·s, il déploie une intense activité en faveur de la paix en Algérie[1] – en soulignant parfois la continuité avec les mobilisations déployées lors la guerre d'Indochine. Le ministère de l'Intérieur souligne d'ailleurs ce parallèle. Dans une lettre adressée le 8 octobre 1955 aux préfets et inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) au sujet « de la campagne communiste contre la politique du gouvernement en Afrique du Nord », le ministre de l'Intérieur évoque la « campagne actuellement menée par le parti communiste français contre les mesures militaires décidées par le Gouvernement pour faire face à la situation en Afrique du Nord ». Il ajoute à ce propos qu'elle « s'apparente à celle qui fut menée contre la guerre d'Indochine » et « met en œuvre de multiples moyens de susciter dans l'opinion un climat d'opposition et d'hostilité »[2]. Afin de dénoncer cette nouvelle guerre anticoloniale, le PCF avance notamment des motifs économiques, comme ce fut le cas lors de la guerre d'Indochine ; mais ce sont surtout les manifestations contre le départ des appelés et rappelés en Algérie qui retiennent l'attention des services répressifs : rassemblements, création de comités, tracts et débrayages dans les entreprises. J'ai cependant choisi de les étudier ici principalement au prisme des rassemblements mixtes contre la guerre d'Algérie puis des mobilisations féminines, dans une visée comparative et au moyen de plusieurs études de cas. Les différentes mobilisations pour la paix en Algérie permettent ensuite de souligner la diversité des oppositions publiques à la guerre et leur rôle dans la socialisation et la politisation des individu·e·s.

I.1. Mobilisations mixtes contre le départ des soldats

Les mobilisations mixtes contre le départ des soldats en Algérie sont déployées de manière précoce par les organisations communistes et apparaissent remarquables tant par leur diversité ou l'ampleur de leur ancrage géographique que par la surveillance dont elles

[1] Voir à ce sujet D. Tartakowsky, « Manifestations, guerre coloniale et crise du régime, 1953-1958 », art. cité, p. 643-649.

[2] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) » : lettre du ministère de l'Intérieur aux IGAME et préfets de métropole au sujet « de la campagne communiste contre la politique du gouvernement en Afrique du Nord », 8 octobre 1955.

sont l'objet de la part des services répressifs. En effet, si d'autres organisations se saisissent de cette question pour s'opposer à la politique menée par le gouvernement en Algérie, les services répressifs semblent effectuer une surveillance toute particulière du parti communiste ou de ses organisations satellites dès les premières années de la guerre d'indépendance[1]. Pour cette raison, une attention particulière est ici portée, dans un premier temps, aux actions déployées par les organisations communistes, telles qu'elles sont rapportées par les services répressifs mais aussi par les organisations elles-mêmes. Cette étude sera ponctuellement enrichie de comparaisons avec les autres organisations engagées contre le départ des soldats, afin d'élargir les perspectives.

Les mobilisations organisées par le PCF ou ses organisations satellites mixtes seront ici principalement analysées à l'échelle d'un département, celui de l'Ain, un département rural qui se distingue pourtant par la diversité des actions coordonnées par les organisations communistes contre le départ des soldats. Les archives consultées témoignent en effet des nombreuses mobilisations qui émaillent tant la première « vague de contestation »[2] des « rappelés » de la guerre d'Algérie entre septembre et novembre 1955 que la deuxième, entre avril et juin 1956[3]. Les premières mobilisations contre le départ des soldats en Algérie, qui font suite aux mesures de rappel des classes 1952/4 et 1953/1[4] et au maintien du premier contingent de 1954[5], font déjà l'objet d'une

[1] V. Codaccioni, Punir les opposants, op. cit., p. 262 sqq.

[2] Pour reprendre le titre de la première partie de l'article de Tramor Quemeneur sur les manifestations de rappelés en 1955-1956 : « Les manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie. Contestation et obéissance. 1955-1956 », Outre-mers, 2001, vol. 88, nº 332, p. 408.

[3] Ont été dépouillés les fonds d'archives suivants, provenant du cabinet du Préfet : 778 W 511 : Surveillance de l'opinion publique et des mouvements activistes, textes officiels, rapports, notes des renseignements généraux, tracts, pétitions, coupures de presse, radiotélégrammes, télégrammes, correspondance (1959-1962) ; 778 W 512 : Dossier d'information sur la tenue de manifestations et de réunions sur le thème de l'Algérie : textes officiels, notes des renseignements généraux, calendrier des manifestations et réunions dans le département, télégrammes (1955-1961) ; 778 W 513 : Manifestation du 27 octobre 1960 en faveur de la paix en Algérie, suivi du mouvement : textes officiels, pétitions, rapports, coupures de presse, tracts, correspondance (1960) ; 778 W 514 : Réunion du 25 juin 1960 pour la paix en Algérie, interdiction : notes, notes des renseignements généraux, tracts, motions syndicales, affiches, coupures de presse, télégrammes, correspondance (1960) ; 1385 W 205 : Manifestations de protestations contre le rappel des « disponibles » et pour la paix, suivi des mouvements et interdiction : textes officiels, notes des renseignements généraux, tracts, coupures de presse, correspondance (1955-1958).

[4] « Décret du 24 août 1955 portant rappel des disponibles des classes 1952/4 et 1953/1 », Journal officiel de la République française, 25 août 1955, p. 8514, accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000669937 [dernier accès le 28 novembre 2016].

[5] « Décret du 28 août 1955 tendant au maintien sous les drapeaux des hommes du premier contingent 1954 », Journal officiel de la République française, 29-30 août 1955, p. 8641. Cité in T. Quemeneur, « Les

historiographie importante[1]. Mon propos n'est donc pas de revenir de manière exhaustive sur ces dernières mais plutôt, à partir d'une étude de cas, de proposer quelques jalons de réflexions sur la socialisation par l'évènement qu'elles ont pu constituer, en confrontant d'abord ces mobilisations à des témoignages de futur·e·s militant·e·s du soutien.

Jean Masson, qui s'engage dans le réseau lyonnais de soutien au FLN organisé par Jean-Marie Boeglin, est de ces rappelés. Après avoir effectué son service militaire de 1951 à 1953, comme sous-officier d'antenne chirurgicale, il est rappelé en Algérie en 1956. A cette date, il déjà sensibilisé aux questions anticoloniales et s'est notamment engagé « dès l'âge de quinze ans, pour la défense des libertés, c'est-à-dire la lutte pour la paix au Vietnam et toutes les guerres coloniales qui ont suivi » et explique à propos de la guerre d'Algérie que « le déclic, vraiment, ça a été les évènements d'Algérie. Ce qui s'est passé en 1954, la révolte algérienne, que j'ai suivie de très près dans la presse […] et puis en 1956, le rappel, les rappelés. ». A ce propos, il évoque en entretien l'attente de son transfert, pendant huit jours, au fort Lamotte, puis les protestations des soldats au cours de ce transfert, encadré par des camions de Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) jusqu'à la gare de Feyzin, en région lyonnaise. I raconte également qu'après leur arrivée à la gare, les rappelés ramassent « des cailloux, des boîtes de conserve, des bouteilles, et [...] [bombardent] et la fanfare, et les militaires qui étaient là. […] C'était la révolte. ». Le voyage en train est perturbé par certains rappelés tirant la sonnette d'alarme à de nombreuses reprises et détériorant l'intérieur des wagons, jusqu'à l'arrivée à Montélimar, où est organisé un mouvement de protestation contre la guerre et le départ des soldats en

manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie. Contestation et obéissance. 1955-1956 », art. cité, p. 409.

[1] T. Quemeneur, Une guerre sans « non » ?, op. cit. ; T. Quemeneur, « Les manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie. Contestation et obéissance. 1955-1956 », art. cité ; Tramor Quemeneur, « Les « soldats du refus ». La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie », Histoire de la justice, janvier 2005, nº 16, p. 189-201 ; Tramor Quemeneur, « "La discipline jusque dans l'indiscipline". La désobéissance de militaires français en faveur de l'Algérie française » dans *La guerre d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2008, p. 245-265 ; Clément Grenier, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie », Le Mouvement Social, janvier 2007, nº 218, p. 45-61 ; Ludivine Bantigny, « Jeunes appelés et rappelés en guerre d'Algérie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2004, vol. 74, nº 1, p. 56-61 ; Ludivine Bantigny, « Jeunes et soldats. Le contingent français en guerre d'Algérie », Vingtième Siècle. Revue *d'histoire*, 2004, vol. 83, 2004/3, p. 97-107 ; Annie Martin, « La rumeur en Limousin : les maquis de rappelés » dans La France en guerre, 1954-1962, Paris, Autrement, 2012, p. 32-39 ; François Buton, « Quand les disponibles ne veulent pas l'être. Le "Mouvement des rappelés" pendant la guerre d'Algérie » dans Obéir/Désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective, Paris, La Découverte, 2008, p. 181-197 ; Claire Mauss-Copeaux, *Les appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris, Hachette Littératures, 2002.

Algérie, qui immobilise le train, avant que celui-ci ne reparte pour Marseille où les rappelés embarquent finalement pour l'Algérie[1].

De nombreux accidents émaillent de fait les transports des rappelés, à tel point qu'à de nombreuses reprises, à l'automne 1955 puis à l'été 1956, le Ministère de l'Intérieur transmet aux IGAME et aux Préfets de métropole des instructions concernant la répression des « actes de sabotage et d'entrave violente à la circulation de matériel commis à l'occasion du rappel des disponibles »[2].

Jean Masson, non-violent et anticolonialiste, est alors envoyé dans une antenne chirurgicale de Kenchela, en Algérie, en étant persuadé de se rendre là-bas pour « assurer la sécurité pour que le peuple algérien puisse voter et choisir son avenir », ce qu'il présente comme un mensonge du gouvernement de l'époque pour les convaincre de s'y rendre. Ce sont donc autant ses engagements anticolonialistes antérieurs que son rappel puis son expérience du service en Algérie qui ont constitué les ressorts de son engagement en faveur de l'indépendance algérienne. A son retour à Lyon, il s'engage publiquement contre la guerre d'Algérie et prend la parole lors de groupes de discussions organisés notamment rue Lanterne, dans le 1er arrondissement de Lyon. Il déclare à ce propos :

> Comme j'avais vu ce qui s'était passé en Algérie, je savais ce qui s'y passait et donc j'ai pris à partir de ce moment-là une position très claire, anticolonialiste à 100% […] et donc j'ai accepté de soutenir tous ceux qui menaient cette lutte.

Il rencontre ensuite Francis Jeanson, au début de l'année 1959, qui le met en relation avec Jean-Marie Boeglin, chef de réseau de soutien à Lyon, et Tahar Temsi, chef de la wilaya 3[3]. Cet entretien révèle donc que la socialisation anticoloniale de Jean Masson est bien antérieure à son expérience militaire de la guerre d'Algérie, puisqu'il est à la fois non-violent et anticolonialiste avant son service militaire et son rappel sous les drapeaux. Pour autant, cette expérience militaire, « sur le terrain » de la guerre en Algérie semble avoir amplifié et radicalisé ses engagements antérieurs puisqu'à son retour il

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean Masson, s.l., septembre 2009.

[2] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) » : lettre du ministère de l'Intérieur aux IGAME et préfets de métropole au sujet d'« actes de sabotage et d'entrave violente à la circulation de matériel commis à l'occasion du rappel des disponibles », 29 mai 1956.

[3] Entretien de Béatrice avec Jean Masson, s.l., septembre 2009.

prend publiquement position contre la guerre d'Algérie, avant d'entrer ensuite dans l'action clandestine en faveur de l'indépendance algérienne, au sein du réseau Boeglin.

Jean-Marie Boeglin est, quant à lui, amené à couvrir les mobilisations qui entourent le transport des rappelés, avant d'être « embarqué dans cette affaire »[1] de soutien au FLN. Car si les rappelés manifestent leur opposition dans les trains, lors des transports militaires, des mobilisations collectives sont également organisées à l'occasion de leurs passages en gare. Il explique ainsi, dans Les Porteurs de valises :

> En tant que journaliste, j'ai couvert toutes les manifestations de rappelés. Je me suis baladé dans la France entière. J'ai vu Rouen sous le couvre-feu. […] J'ai vu, entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc, des trains brûler, oui vraiment brûler. J'ai vu à Grenoble le béton couler dans les aiguillages. La presse n'en parlait pas. […] Personne ne voulait partir. C'était terrible de constater que le mouvement ouvrier réagissait aussi peu à une protestation de cette ampleur.[2]

Les témoignages de Jean Masson et Jean-Marie Boeglin révèlent ainsi que certain·e·s, sensibilisé·e·s aux questions décoloniales, sont amené·e·s à se positionner sur la question du contingent en guerre d'Algérie, soit qu'ils et elles soient directement touchés par les mesures, soit qu'ils et elles suivent les mobilisations qu'elles engendrent. Le deuxième témoignage, cependant, souligne bien que la question du rappel des disponibles dépasse le seul cadre de la plus jeune génération engagée dans le soutien, que Jacques Charby décrit comme étant celle des rappelés[3]. De la même manière, Marceline Loridan-Ivens décide de couvrir les mobilisations contre le départ du contingent dans un documentaire. Pour éviter la censure gouvernementale, elle réalise un documentaire sur les femmes dont les fiancés sont envoyés en Algérie :

> J'essayais de parler de l'Algérie par des moyens détournés comme la télévision, parce que c'était interdit quand même. Donc j'ai essayé, quand j'ai travaillé pour ces émissions, de pousser des projets sur des sujets dont on ne parlait pas. Je n'ai jamais eu de relation avec [l'UFF]. Donc j'ai cherché, en personne indépendante, les femmes de mon documentaire.[4]

Ces mobilisations non mixtes contre le départ du contingent en Algérie sont étudiées plus en détail au prisme de l'UFF ; il convient cependant de souligner dès à

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[2] Témoignage de Jean-Marie Boeglin dans H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 51.

[3] Comme cela a été étudié dans le chapitre précédent, cf. I.1. Plusieurs générations de militant·e·s du soutien.

[4] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

présent que le témoignage de Marceline Loridan-Ivens révèle bien que les rappelés ne sont pas les seuls amenés à se saisir des questions militaires pour s'opposer à la politique gouvernementale en Algérie.

En effet, des rassemblements ou des conférences sont organisés dans certaines villes, des pétitions circulent et des délégations sont organisées, et pas uniquement par des jeunes hommes potentiellement touchés par ces mesures. Ainsi, le 22 novembre 1955, le Préfet directeur des Renseignements Généraux transmet au Préfet de l'Ain une « étude consacrée à la campagne d'agitation menée essentiellement par les partis de gauche et d'extrême-gauche, mais aussi par certaines organisations de jeunesse d'obédiences diverses, contre les mesures militaires en Afrique du Nord ». Cette étude stipule que dès après la publication des décrets sur le maintien du contingent et le rappel des disponibles, « le parti communiste et ses satellites ont compté parmi les premiers et les plus virulents attaquants »[1]. Si cette étude reconnait les nombreuses réactions d'organisations politiques après la publication de ces décrets – le Parti Socialiste est cité comme ayant refusé l'unité d'action mais ayant tout de même pris position à deux reprises, de même que les Jeunesses Socialistes – mais aussi des organisations religieuses telles que la JOC, Pax Christi ou encore des dignitaires de l'Eglise parmi lesquels plusieurs évêques. Par ailleurs, l'étude souligne que dans les milieux étudiants, « l'examen de ces questions et les désaccords qu'elles ont engendrés ont donné lieu à des discussions passionnées qui ont provoqué une crise au sein de l'Union Nationale des Etudiants de France » et que la FEN et plusieurs sections du SNI et des instituteurs ont adopté « des motions contre la politique du gouvernement en Algérie et au Maroc ». L'étude insiste ensuite sur « la prolifération de nombreux comités de dénominations variées » tels que le comité pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord, le comité d'information et d'action, ou encore le comité d'action pour la négociation, « qui, s'ils n'étaient pas tous d'inspiration purement communiste, comportaient toujours l'adhésion d'un certain nombre de militants du PCF et lui permettaient d'exploiter bruyamment, au bénéfice de la campagne d'agitation dont il fut le principal animateur, l'opposition de caractère politique qui allait s'affirmant ».

[1] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) : lettre du préfet directeur des Renseignements Généraux au Préfet de l'Ain au sujet de « la campagne d'agitation contre les mesures militaires en Afrique du Nord », 22 novembre 1955.

Les différentes mobilisations organisées à l'occasion du départ de disponibles rappelés préoccupent les services répressifs : le 31 mai 1956, le Ministère de l'Intérieur écrit ainsi aux IGAME et aux Préfets de métropole que « le rappel des disponibles se déroule dans des conditions préoccupantes pour le moral de la nation » dans la mesure où « les incidents bénins ou graves se multiplient au point d'avoir affecté ces derniers jusqu'à un cinquième des trains »[1]. Il annonce donc l'adoption de nouvelles mesures « dont l'application sera de nature à apporter des améliorations notables à l'état de choses existant », tant pour pacifier les transports ou l'attitude des troupes à l'intérieur des trains que lors de leurs passages en gare. A cette fin, doivent être interdits « les rassemblements et les manifestations aux abords des gares, par la mise en place d'un dispositif de police et de gendarmerie ». Par ailleurs, « les auteurs, les imprimeurs et les distributeurs de tracts ou journaux appelant à former des attroupements » doivent faire l'objet de poursuites, « ainsi que ceux qui s'opposeront à leur dispersion ».

De telles mesures, cependant, ont été appliquées lors de la première vague de protestation au rappel des disponibles et au maintien du contingent de l'automne 1955 : le 23 mai 1956, le Préfet de l'Ain rappelle au Commissaire Chef du service départemental des Renseignements Généraux que ses instructions des 19 et 31 octobre 1955 concernant la surveillance et la répression de campagne contre la politique du gouvernement en Afrique du Nord « demeurent valables » et doivent faire l'objet d'une « stricte application ». En novembre 1955, une circulaire du Garde des Sceaux donnait par ailleurs plusieurs instructions aux procureurs généraux concernant la « répression des infractions commises à l'occasion de la campagne de protestation contre les mesures militaires appliquées par le Gouvernement en Afrique du Nord »[2]. Cette circulaire, qui prévoit « une rapide et ferme répression pénale », complète des instructions ministérielles visant à prévenir les incidents dans le cadre du rappel sous les drapeaux des disponibles, « en procédant aux saisies nécessaires, en interdisant les réunions subversives, en dispersant les attroupements suspects et en mettant obstacles en général à toutes les démonstrations et entreprises hostiles ».

[1] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) : lettre du Ministère de l'Intérieur aux IGAME et aux Préfets de métropole, 31 mai 1956.

[2] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) : lettre du Ministère de l'Intérieur aux IGAME et Préfets de Métropole, 8 décembre 1955.

C'est donc dans un contexte de mobilisations croissantes et de répression maintenue que se déroule l'« affaire Chevauchet » à Oyonnax, à partir du mois de mai 1956. Détaillant les nombreuses manifestations organisées à Oyonnax « tant pour réclamer la paix en Afrique du Nord que pour protester contre le départ des disponibles », tels que les « rassemblements organisés par le Mouvement de la Paix, Dépôts de gerbes au Monument aux Morts, et, en dernier lieu, opposition au départ d'un train que devait emprunter un disponible », le préfet de l'Ain ajoute dans son rapport que « l'ensemble des faits rapportés révèle un état d'esprit qui, pour être purement local (car dans le reste du département aucun mouvement n'a jusqu'à présent été observé), n'en revêt pas moins un caractère irritant et risque de favoriser les efforts de propagande du parti communiste »[1].

Ce constat du préfet de l'Ain fait suite à la parution d'un article, le 18 mai 1956, dans Les Allobroges et annonçant la tenue d'un rassemblement « de protestation contre les rappels » au parc Nicot, à Oyonnax, le 19 mai 1956[2]. L'article indique ainsi que

> Près de cent jeunes de la classe 1953 ont déjà quitté notre ville. Autant vont partir. Les jeunes de la classe 1952-2 viennent de recevoir leur feuille de rappel. Il faut que cessent ces départs douloureux qui n'apportent que des larmes et des deuils. Il faut que cesse la guerre d'Algérie. Nous appelons la population d'Oyonnax à manifester son soutien aux jeunes rappelés.[3]

[1] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : lettre du préfet de l'Ain à l'IGAME de la 8ème région, 18 mai 1956.

[2] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : Télégramme des Renseignements Généraux de l'Ain, 18 mai 1956.

[3] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : « Les jeunes disponibles organisent un rassemblement samedi au parc public », Les Allobroges, 18 mai 1956, et Ibid., télégramme du préfet de l'Ain à l'IGAME de la 8ème région, 18 mai 1956.

Ce rassemblement, annoncé par la section du parti communiste d'Oyonnax au nom d'un comité de « Jeunes disponibles »[1], est immédiatement interdite[2]. D'après les services répressifs[3], une centaine de personnes, ignorant cette interdiction, se rend sur les lieux de la manifestation, avant de se disperser. Les responsables communistes présents organisent ensuite une « manifestation à la sauvette en se regroupant en gare et en retardant pendant 8 minutes le départ d'un autorail où aurait pris place un disponible rappelé »[4]. Ces actions s'insèrent dans une mobilisation plus large contre le rappel des disponibles, plusieurs débrayages étant organisés dans les usines les jours suivants[5], d'autres trains étant retardés[6].

Les suites données à ces obstructions de trains ne sont pas détaillées, excepté concernant celle du 19 mai 1956. Une affaire est en effet ouverte pour Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et participation à l'organisation d'une manifestation non déclarée et interdite. Seul Gabriel Chevauchet, responsable local du parti communiste, est identifié au cours de l'enquête, « alors qu'il invitait les manifestants à s'opposer au départ de l'autorail »[7]. Le directeur de publication du journal Les Allobroges est également inculpé.

---

[1] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : Télégramme des Renseignements Généraux de l'Ain, 18 mai 1956.

[2] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : ampliation d'arrêté du Préfet de l'Ain interdisant la manifestation du 19 mai 1956, transmise au Sous-préfet de Nantua, au maire d'Oyonnax, au Commandant de Gendarmerie et au Commissaire de Police d'Oyonnax, 19 mai 1956.

[3] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : télégramme des Renseignements Généraux de Bourg aux Renseignements Généraux de Lyon, 19 mai 1956.

[4] Ibidem.

[5] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Manifestations à Oyonnax et à Bellegarde à l'occasion du départ des disponibles le 28 mai 1956 » : correspondance des Renseignements Généraux et de la Gendarmerie à la Préfecture de l'Ain.

[6] Une lettre du Commissaire principal, chef du secteur-frontière de l'Ain au Préfet de l'Ain mentionne les trains retardés le 29 mai 1956 (AD Ain, 1385 W 205, dossier « Manifestations à Oyonnax et à Bellegarde à l'occasion du départ des disponibles le 28 mai 1956 »).

[7] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : lettre de J.F., commissaire de police de la 1ère brigade de police judiciaire de Lyon au Service Régional de Police Judiciaire de Lyon, 14 juin 1956.

Son inculpation est dénoncée par les militants communistes qui dénoncent des « mesures d'intimidation » et un tract est distribué à Oyonnax le 20 juin 1956, qui dénonce la guerre d'Algérie autant que les libertés bafouées en France et notamment à Oyonnax où « après avoir interdit un rassemblement des jeunes ; après avoir mobilisé les forces de police à la gare à l'occasion des départs des rappelés, des jeunes sont inculpés d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Qu'ont-ils fait ? Rien qui puisse motiver une telle inculpation. »[1].

Des mobilisations de soutien à Hugonnier et Gabriel Chevauchet sont en effet organisées de manière ponctuelle, suivant le calendrier de la procédure judiciaire. Ainsi, le 15 juin 1957, des militants communistes placardent à Oyonnax « de nombreuses affiches de divers formats, invitant la population à signer des pétitions et à manifester sous toutes les formes possibles son soutien et sa sympathie Gabriel Chevauchet »[2]. A l'approche de la comparution de l'inculpé, « de nombreuses inscriptions faisant campagne pour un verdict d'acquittement, tracées sur les murs de la ville, et sur la voie publique » ont également dû être effacées par le commissaire de police d'Oyonnax. Une manifestation est également prévue par le parti communiste le jour du procès à Nantua[3], au cours duquel les deux hommes doivent être jugés pour Atteinte à la Sûreté Extérieure de l'Etat, auquel est ajouté pour G. Chevauchet le chef d'entrave à la circulation de trains[4]. Les deux hommes sont défendus par un avocat lyonnais[5], Maître Bouchet, engagé par

[1] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : tract distribué à Oyonnax par la section locale du parti communiste, 20 juin 1956.

[2] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : note d'information des Renseignements Généraux de Bourg au préfet de l'Ain, 15 juin 1957.

[3] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : note d'information des Renseignements Généraux de Bourg au préfet de l'Ain, 17 juin 1957.

[4] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : courrier du procureur de la République au préfet de l'Ain concernant les « poursuites contre Hugonnier et Chevauchet », 22 mai 1957.

[5] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : télégramme des Renseignements Généraux

ailleurs dans la défense de nationalistes algérien·ne·s ; à l'issue du procès, G. Chevauchet est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende et le journal Les Allobroges « en la personne de M. Hugonnier directeur de publication » a une amende de 25.000 francs.

Les archives consultées ne permettent pas de connaître les suites de l'engagement public ou potentiellement clandestin des deux hommes, d'étudier dans quelle mesure cet évènement a pu constituer un levier d'entrée dans le soutien aux nationalistes. Paul Bouchet, en revanche, est connu pour avoir déjà plaidé, pendant la guerre d'Indochine, en faveur de communistes poursuivis pour leur mobilisation contre le départ des soldats. Il explique que le barreau n'est alors que très peu préoccupé des questions décoloniales, qu'« il n'y est pratiquement pas » sensibilisé, à l'inverse de l'avocat :

> Moi, je vais plaider un truc à Bourg-en-Bresse, pour commencer… c'est le procès d'un député communiste, qui s'appelle [B.]. Et c'est le moment où le PC essaye d'empêcher les départs… de matériel, puis de troupes, mais surtout de matériel pour l'Indochine. […] J'avais commencé par l'Indochine […].[1]

Cet entretien montre bien qu'il y a, dans le département de l'Ain, une certaine tradition communiste d'engagement contre l'envoi de soldats pour le maintien des colonies, qui explique l'attention accrue des services répressifs sur le PC et ses organisations satellites lors des départs de soldats vers l'Algérie.

De manière plus générale, l'analyse des mobilisations mixtes contre le départ des soldats permet de souligner que si la guerre d'indépendance débute à la Toussaint 1954, ses effets dans l'opinion publique se font sentir plus tardivement, à mesure que la population française en est plus directement affectée. Ainsi, Gérard Chaliand explique que :

> […] le 1er novembre 1954, c'est une très jolie date symbolique, mais enfin, la guerre commence à s'installer en 1955. Et au début de 1956, les élections [législatives] du 6 janvier 1956 se font autour de ''Paix en Algérie''. [Mais on] attendait Mendès France et on a eu Guy Mollet »[2].

---

de l'Ain au Préfet de l'Ain, au directeur des Renseignements Généraux et aux Renseignements Généraux de Lyon, 22 juin 1957.

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Paul Bouchet, s.l., mars 2010.

[2] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

Cette année 1956 signe d'ailleurs une rupture chez nombre des militant·e·s : considérée comme un moment de désillusion vis-à-vis de la gauche socialiste et communiste, elle est aussi celui de l'échec des mobilisations pour la paix. Guy Mollet, président du Conseil élu sur un programme prônant la paix en Algérie, engage l'armée française dans une répression accrue des mouvements nationalistes algériens, notamment avec le vote des pouvoirs spéciaux en Algérie, le 12 mars. Si les militant·e·s interrogé·e·s ne sont pas directement touché·e·s par les mesures de rappel ou de maintien des disponibles sous les drapeaux, les mobilisations contre le départ des soldats ont néanmoins pu constituer des moments de socialisation par l'évènement en créant une atmosphère d'opposition à la politique française en Algérie propice à la critique de l'action gouvernementale et permettant un mûrissement des positions politiques.

La comparaison entre les mobilisations mixtes et féminines d'opposition aux mesures de rappel et de maintien des disponibles permet par ailleurs, en menant une étude genrée des formes de mobilisation contre la guerre, d'interroger le poids des constructions socio-sexuées sur les processus de socialisation et de politisation des individu·e·s.

I.2. Prendre position contre le rappel et le maintien des disponibles : un argumentaire genré

Les argumentaires développés contre le rappel des disponibles révèlent en effet différents registres d'énonciation en fonction des groupes qui s'opposent au rappel et au maintien des disponibles, laissant transparaitre des registres d'énonciation genrés. Ainsi, le tract distribué le 20 juin 1956, à la suite de l'inculpation de G. Chevauchet, s'adresse aux « travailleurs » et « républicains », arguant qu'« un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre ». Il s'appuie par ailleurs sur une dénonciation chiffrée des pertes humaines et financières engendrées par la guerre en Algérie où « c'est la guerre » et où « chaque jour des jeunes tombent, chaque jour 1 milliard est englouti pour permettre aux colonialistes de conserver leurs privilèges et leurs profits ». Les conséquences de la guerre sur le sol métropolitain sont également dénoncées, particulièrement le fait que les libertés y soient bafouées : « On frappe tous ceux qui se déclarent contre la politique de guerre en Algérie […]. Plusieurs patriotes sont déjà en prison pour leur action en faveur de la paix »[1] et notamment à Oyonnax, comme le précise la suite du texte, citée plus haut.

[1] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957), sous-dossier

Les conséquences matérielles de la guerre, autant que les pertes humaines sont soulignées dans ce tract qui émane d'une organisation a priori mixte, en tout cas employant le masculin neutre, et les atteintes à la démocratie et aux libertés républicaines forment le cœur de cette dénonciation.

A l'inverse, le champ lexical et le registre employés par les organisations féminines du PCF – l'Union des Femmes Françaises (UFF) comme l'Union des Jeunes Filles de France (UJFF) – diffèrent de ceux employés dans des organisations mixtes, comme le prouvent les mobilisations développées dès l'automne 1955 contre le rappel et le maintien de jeunes hommes sous les drapeaux. Ces prises de position de l'organisation féminine s'inscrivent dans la continuité de celles adoptées dans la France de la Libération puis lors de la guerre d'Indochine. En effet, dès 1948-1949, l'UFF s'investit presque exclusivement dans la lutte pour la paix[1], les dirigeants communistes considérant qu'il s'agit d'« une revendication propice à une mobilisation massive des femmes » qui sont « toutes, à un moment ou à un autre, la sœur ou la fiancée d'un soldat, la mère d'un enfant menacé par les conséquences d'un éventuel conflit »[2]. Ainsi, pendant la guerre d'Indochine, les dirigeantes de l'UFF organisent leurs actions autour de quatre thèmes principaux: l'opposition des mères à l'engagement de leurs fils dans le corps expéditionnaire, la solidarité aux dockers et cheminots refusant de transporter le matériel de guerre, la défense des victimes de la répression – comme les militantes Eugénie Cotton et Raymonde Dien, cette dernière devenant le pendant féminin d'Henri Martin – et la peur d'un élargissement possible du conflit pouvant entraîner une possible mobilisation du contingent[3]. Ces différents thèmes de mobilisation ressurgissent pendant la guerre d'indépendance algérienne, à cette différence toutefois que le contingent est effectivement mobilisé entraînant une fusion entre les premier et dernier thèmes mentionnés.

« Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des ''disponibles''). Condamnation de Chevauchet, le 21.6.1957 » : tract distribué à Oyonnax par la section locale du parti communiste, 20 juin 1956.

[1] Sandra Fayolle, *L'Union des Femmes Françaises : une organisation féminine de masse du parti* communiste français (1945-1965), Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France, 2005, p. 429.

[2] Ibid., p. 438.

[3] Ibid., p. 446-453.

L'Union des femmes françaises participe précocement à la création de « comités des mères et femmes de soldats » à l'échelle locale. Ainsi, le 30 septembre 1955, le Comité des mères et femmes de soldats du 9ème arrondissement informe ainsi le président du Conseil de la tenue, le 8 octobre 1955 à la Salle des Sociétés Savantes, d'une « Assemblée des mères et femmes de soldats », sous l'égide du l'UFF. Le parti communiste ne prône pas la désobéissance, bien qu'il se prononce contre l'envoi du contingent en Algérie ; dès lors, ces Comités de mères et femmes de soldats, plutôt que de dénoncer la politique française en Algérie, mettent en avant des arguments indéniablement genrés, se positionnant non comme citoyennes opposées à la guerre d'Algérie, mais en femmes inquiètes pour leurs hommes. Elles écrivent ainsi au président du Conseil être « certaines d'être dignes de la confiance que les jeunes ont en nous, conscientes des remplir vraiment notre rôle de mamans et d'épouses en unissant nos forces pour demander le retour des rappelés et des maintenus dans leur foyer » et, « au nom de toutes celles qui, comme [elles], tremblent chaque jour pour la vie de ce qu'elles ont de plus cher »[1], lui demandent de bien vouloir recevoir une délégation de mères et femmes de soldats à l'issue de cette assemblée.

Le 8 octobre 1955, le discours d'ouverture de l'assemblée de mères et femmes de soldats réunie dans la salle des Sociétés Savantes oscille entre des arguments d'ordre privé et affectif, affirmant l'inquiétude « naturelle » des femmes pour leurs maris, fiancés, fils ou frères, et des arguments d'ordre économique, insistant sur le coût de la guerre ou les conséquences économiques du départ de l'homme, soutien de famille, à l'armée. Ainsi, après avoir affirmé que les femmes à l'origine de cette assemblée ne sont « ni des stratèges, ni des politiciennes […] mais […] simplement des femmes qui [jugent] des choses avec notre cœur et avec le bon sens que donne l'expérience de la vie », l'oratrice s'interroge :

> Combien de jeunes femmes laissées sans ressources avec un ou deux enfants, par le rappel de leurs maris ? Combien de mères dont le fils rappelé ou maintenu était le seul soutien ?

[1] AD Seine-Saint-Denis, 261 J 9/5, dossier 1 "Le Parti Communiste Français et les femmes 1946-1956", sous-sous-dossier "Actions du comité des mères et femmes de soldats – Réunions des 8 octobre et 10 décembre 1955". Lettre du Comité des Mères et des Femmes de Soldats du 9ème arrondissement au Président du Conseil, 30 septembre 1955.

> Est-ce avec cette dérisoire allocation militaire de 150 frs par jour et par personne qu'une femme peut vivre, elle et ses enfants ?[1]

Les arguments avancés pour dénoncer l'envoi du contingent en Algérie semblent poursuivre trois principaux objectifs, en même temps qu'ils restent fidèles à la position du PCF et de ses organisations satellites. En premier lieu, ils permettent de ne pas faire montre d'antipatriotisme puisque les femmes qui dénoncent la guerre se présentent comme apolitiques et uniquement préoccupées par le sort des hommes de leur famille mobilisables et mobilisés. Ils permettent également de mobiliser le plus de femmes possible en présentant le caractère universel – ou plutôt, ici, de l'universel féminin - des préoccupations mises en avant. En dernier lieu, ce type de discours est socialement et politiquement audible et permet aux militantes de s'opposer à la guerre d'Algérie en investissant la sphère publique, mais sans toutefois transgresser les normes de genre – bien au contraire, le genre est ici performance. L'usage des registres maternalistes et expérientiels[2] apparaît alors comme un moyen légitime de prendre position contre la guerre d'Algérie.

Pourtant, les autorités ne semblent pas dupes de cette performance de genre et soulignent le risque d'instrumentalisation des figures féminines au profit de l'opposition à la politique française en Algérie. Ainsi, le 18 octobre 1955, le Ministre de l'Intérieur adresse un télégramme chiffré aux préfets de métropole et aux IGAME, dans lequel il affirme que « différents renseignements fournis ayant permis de constater que les délégations sont fréquemment composées de militantes qui n'ont souvent aucun lien familial avec les disponibles au nom desquels elles interviennent »[3]. En conséquence, le préfet de l'Ain transmet aux sous-préfets de Belley, Nantua et Gex des instructions dans le but « de faire rechercher qui a mandaté ces délégations et de vérifier notamment si les femmes qui les composent sont bien effectivement mères, épouses ou fiancées de militaires », « dans le cas où des délégations prétendant représenter les mères, femmes ou

[1] AD Seine-Saint-Denis, 261 J 9/5, dossier 1 « Le Parti Communiste Français et les femmes 1946-1956 », sous-dossier « Actions du comité des mères et femmes de soldats – Réunions des 8 octobre et 10 décembre 1955 » : Document anonyme intitulé « Intervention du 8 octobre, Sociétés Savantes ».

[2] Voir à ce propos les analyses de Jean-Gabriel Contamin sur les modes d'argumentation féminins et masculins dans le mouvement pétitionnaire contre la loi Debré de 1997 : Jean-Gabriel Contamin, « Genre et modes d'entrée dans l'action collective », Politix, juin 2007, vol. 78, n° 2, p. 13-37.

[3] AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) : radiotélégramme chiffré du ministre de l'Intérieur aux IGAME et préfets de Métropole, 18 octobre 1955.

fiancées de militaires affectés par les mesures gouvernementales solliciteraient une audience ». Par ailleurs, est-il précisé, « les impostures ou fausses qualités relevées à la suite de ces vérifications devront être dénoncées, en même temps qu'il en sera rendu compte à M. le Ministre de l'Intérieur »[1].

Les suites données à ce renseignement ou à ces instructions n'ont pu être étudiées ; toujours est-il que, dans diverses localités, les mobilisations de femmes contre l'envoi du contingent en Algérie ne faiblissent pas. Les mesures de vérifications du Ministère puis du préfet de l'Ain semblent cependant constituer une tentative de disqualifier les mouvements féminins d'opposition à la guerre, qui ne pourraient être légitimes que portés par des femmes directement touchées par le conflit.

Il est cependant à souligner que les postures développées ou les arguments employés par les militantes engagées dans des comités de mères ou femmes de soldats sont repris par le parti communiste lorsqu'il s'adresse aux femmes. Ainsi, le 9 décembre 1959, « le parti communiste s'adresse aux femmes » et envoie une invitation pour un meeting organisé dans la salle de l'Alhambra, à Paris. Cette invitation débute sur la déclaration suivante, qui mêle dans une même cause « féminine » des revendications liées au contexte de guerre froide et celles plus directement liées à la guerre d'Algérie :

> La paix, le désarmement, l'interdiction des armes atomiques dont on parle beaucoup actuellement sont vos rêves les plus chers. Un espoir se lève pour vous : celui d'élever enfin vos enfants sans craindre la guerre et de voir les sommes économisées sur le budget militaire affectées à la construction de logements, de crèches, d'écoles.[2]

Si la suite de l'invitation rend compte des préoccupations des travailleuses, en évoquant notamment « les cadences épuisantes » et l'aspiration des femmes à de « meilleures conditions de travail », elle se clôt sur l'affirmation que les femmes « [rêvent] d'une vie plus heureuse [et] d'un avenir radieux pour [leurs] enfants »[3]. C'est donc bien la figure de la mère de famille qui est d'abord mise en avant dans ces différents extraits. A la différence des organisations mixtes étudiées plus haut, qui dénoncent les

[1]AD Ain, 1385 W 205, dossier « Interdiction d'une manifestation le 19 mai 1956 à Oyonnax (protestation contre le rappel des disponibles) – Condamnation de Chevauchet le 21 juin 1957) : lettre du préfet de l'Ain aux sous-préfets de Belley, Nantua et Gex « a/s de la campagne communiste contre la politique du Gouvernement en Afrique du Nord », 22 octobre 1955.

[2] AD Seine-Saint-Denis, 261 J 9/5, dossier 2 « Le Parti Communiste Français et les femmes 1957-1961 » : Invitation du parti communiste à la soirée du 9 décembre 1959.

[3] Ibidem.

conséquences économiques de la guerre de manière générale, le PCF les relie ici directement à des préoccupations considérées comme féminines telles que la construction de logements, de crèches et d'écoles. En somme, à une « culture de guerre » masculine véhiculée notamment par l'instruction militaire[1] s'opposerait une « culture de paix » par essence féminine, devant permettre l'épanouissement du foyer.

Les organisations communistes et ici, particulièrement, l'assemblée des mères et femmes de soldats du 8 octobre 1955 – qui n'est que la première des actions des comités de mères et femmes de soldats organisées sous l'égide de l'UFF – ne sont cependant pas les seules à se mobiliser contre l'envoi du contingent en Algérie et d'autres organisations se saisissent de la question. La comparaison entre les discours portés par les organisations féminines et mixtes de parents de soldats permet de confirmer cette dichotomie entre les registres féminin et masculin dans la mobilisation contre l'envoi de soldats en Afrique du Nord.

Ainsi, le 12 août 1958, l'Association des parents de militaires appelés ou maintenus en Afrique du Nord demande à ce que « le Gouvernement français mette tout en œuvre pour trouver une solution au problème algérien, conduisant le plus rapidement possible à un cessez-le-feu, gage indispensable à un avenir de paix ». Si la paix est présentée dans cet extrait comme un idéal à atteindre, les mesures proposées et le registre utilisé diffèrent considérablement du répertoire des comités féminins. En effet, est immédiatement requis « que l'impôt du sang soit réparti équitablement »[2] par la mise en place d'une rotation des effectifs. Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause le service militaire, rite de passage obligé d'acquisition de valeurs viriles ou de codes dominants de la masculinité[3], mais plutôt de demander une équitable exposition au danger car « il est inadmissible que et intolérable que certains militaires passent plus de deux années dans la souffrance et les risques en Algérie, tandis que d'autres passent tout leur

[1] Voir à ce sujet L. Bantigny, « Jeunes et soldats. Le contingent français en guerre d'Algérie », art. cité.

[2] AN, 4 AG 148, Secrétariat Général et Cabinet, correspondance, dossier « Associations 1958 » : lettre de l'association des parents des militaires appelés ou maintenus en AFN au Président de la République, 12 août 1958.

[3] Michel Winock et Jean-Pierre Azéma, « Pacifisme et attentisme » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), La guerre *d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 15-24 ; Raphaëlle Branche, « La masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom », Clio. Femmes, Genre, Histoire, novembre 2004, n° 20, p. 111-122.

service dans la tranquillité, en métropole ou en Allemagne »[1]. Les conduites militaires en Algérie sont donc dénoncées pour de toutes autres raisons et par un argumentaire bien différent de celui utilisé par l'UFF ou les comités féminins, dans une veine plus viriliste. Par ailleurs, la lettre se clôt dans une veine patriotique sur un appel à la compréhension du président de Gaulle « pour que cesse pour tous, ce cauchemar, par une action de justice et d'honneur digne de la France »[2].

Déjà, le 30 avril 1958, une lettre était adressée à la présidence de la République par la section lyonnaise du Groupement amical des Parents d'Appelés et Maintenus servant en Afrique du Nord : il y est également question de l'« impôt du sang », les membres de cette section régionale affirmant être « pleinement conscients de la gravité de la situation » et du besoin qu'a la France « de ses enfants pour la défendre, mais, de tous ses enfants ». Y est notamment réclamé le « prélèvement de militaires en Allemagne et en Métropole » car si la France « [est] en guerre », « les sacrifices doivent être imposés à tous, sans aucune restriction »[3]. Il n'est pas question, dans cette lettre de conclure la paix en Algérie, mais seulement d'adopter différentes mesures permettant d'améliorer le quotidien des militaires servant en Afrique du Nord ; parmi ces mesures, sont proposés le rétablissement des primes de bivouac et de sécurité ou l'amélioration de la nourriture. Le registre utilisé est neutre et ne remet en cause ni la légitimité du service militaire, ni celle des opérations menées en Algérie. Pourtant, la lettre se clôt sur la phrase suivante :

> Vous voudrez bien comprendre, Monsieur le Président de la République, que les mamans de France subissent un calvaire dans l'attente, chaque jour, de bonne ou de mauvaises nouvelles.[4]

Ce faisant, les propositions formulées dans la lettre sont réinscrites dans un registre sentimental, présenté comme essentiellement féminin puisqu'il y est question de la douleur des « mamans de France » uniquement.

---

[1] AN, 4 AG 148, Secrétariat Général et Cabinet, correspondance, dossier « Associations 1958 » : lettre de l'association des parents des militaires appelés ou maintenus en AFN au Président de la République, 12 août 1958.

[2] Ibidem.

[3] AN, 4 AG 148, Secrétariat Général et Cabinet, correspondance, dossier « Lettres et pétitions, avril-mai 1958 » : lettre de la section lyonnaise du Groupement amical des Parents d'Appelés et Maintenus servant en Afrique du Nord, 30 avril 1958.

[4] Ibidem.

Enfin, il importe de souligner que les prises de position féminines autour de la question du service militaire et dans un registre maternaliste ou féminin ne sont pas uniquement une caractéristique de l'UFF ou des comités animés par des militantes communistes. Ainsi, l'Union Féminine Civique et Sociale adresse, le 28 mai 1958, une lettre à la Présidence de la République déplorant le fait qu'« alors que, au-delà de la Méditerranée il est fait un très large appel à l'opinion féminine […] nous pensons qu'en France les femmes ne manifestent pas suffisamment leurs légitimes préoccupations ». Ce courrier vise donc à dire au gouvernement « ce que pensent des femmes préoccupées de l'avenir du Pays et de leurs enfants ». L'UFCS affirme la nécessité d'utiliser les « qualités foncières de compréhension » et le « sens de l'humain » des femmes « sur le plan civique », les femmes ayant déjà démontré de manière incontestable « leur influence pacificatrice sur dans leur famille et dans leur entourage ». Cet appel se clôt par ailleurs sur l'affirmation que « [les] enfants ont besoin de vigoureux exemples de civisme et de patriotisme » qui permettent de « déjuger les factieux qui portent atteinte à la légalité et orientent les jeunes vers les solutions extrémistes »[1].

Dès lors, toutes les revendications de l'UFCS concernant la guerre d'Algérie sont présentées comme étant guidées par leur volonté de protéger leurs enfants et de préserver la sphère privée et familiale, qu'il s'agisse de constituer un nouveau gouvernement, ou, bien plus encore, de reconnaître les « légitimes aspirations » des « peuples d'Outre-Mer » et les « sacrifices financiers […] indispensables pour les aider à atteindre leur pleine maturité »[2].

En ce sens les organisations féminines – qu'il s'agisse de l'UFF ou de l'UFCS – placent le foyer au centre de leur argumentaire – les femmes prenant la parole en tant que mères, épouses ou fiancées de soldats. Les registres d'énonciation de ces deux organisations sont donc indéniablement sexués et donnent à voir cette figure féminine dans sa construction sociale. Ces registres d'énonciation – et le fait que les organisations mixtes utilisent également un argumentaire sexué lorsqu'il s'agit de s'adresser aux femmes – révèlent d'abord une socialisation ou une politisation sexuées de la part des militant·e·s des deux organisations. Elle souligne cependant aussi la nécessité, pour les femmes, de se poser comme mères ou épouses pour être socialement audibles, pour

[1] AN, 4 AG 148, Secrétariat Général et Cabinet, correspondance, dossier « Unions 1958 » : lettre de l'UFCS, 28 mai 1958.

[2] Ibidem.

s'inscrire dans la sphère publique sans pour autant transgresser les normes de genre. Un tel argumentaire peut également être lu comme une preuve de l'agency des militantes engagées dans de tels comités, l'utilisation volontaire d'un registre d'énonciation féminin, maternaliste ou compassionnel pouvant apparaître comme une performance de genre, un moyen de prendre position contre la guerre d'une manière détournée, socialement audible.

En ce sens, même si les militant·e·s du soutien interrogé·e·s ne se sont pas engagés dans de tels comités, l'étude de ces argumentaires sexués permet de souligner certains schèmes de socialisation ou d'action sexués qui ont pu influer sur leur mode d'entrée dans le soutien autant que sur les formes du soutien par la suite. La dichotomie entre les discours tenus sur et par les comités de femmes et la réalité des modes de politisation et de socialisation évoqués par les témoins, invite à interroger la possibilité d'une socialisation sexuée « inversée » pour les militants mais surtout pour les militantes étudié·e·s, c'est-à-dire contraire aux normes dominantes de socialisation attachée à leur identité sexuée[1]. Il est alors possible de considérer que le fait de s'engager dans des organisations mixtes, de défendre des mots d'ordre qui ne répondent pas aux normes socio-sexuées dominantes, constitue une forme de socialisation inversée qui est déjà transgressive par certains côtés et a donc pu faciliter le processus d'entrée dans l'action clandestine. Il apparaît donc nécessaire d'étudier au prisme de la socialisation inversée les différentes actions mixtes développées dans la sphère publique en opposition à la guerre d'Algérie dans lesquelles les militant·e·s se sont investi·e·s.

I.3. Les mobilisations pour la paix en Algérie, une socialisation sexuée inversée ?

Ces différentes mobilisations contre le rappel et le maintien des disponibles en Afrique du Nord s'inscrit dans un cadre plus large de dénonciation de la guerre ou de défense de la paix en Algérie, dans lequel de nombreux et nombreuses militant·e·s sont engagé·e·s. Les mobilisations strictement sexuées ne sont en effet pas évoquées comme des lieux de socialisation ou de politisation, aucune des militantes interrogées n'ayant évoqué les mouvements féminins d'opposition au départ des soldats ou à la guerre comme

[1] Christine Mennesson, Etre u*ne femme dans le monde des hommes : socialisation sportive et construction* du genre, Paris, L'Harmattan, 2005, 365 p.

une matrice de leur engagement. Il convient donc d'étudier d'une manière plus globale les différentes formes de mobilisations pour la paix en Algérie évoquées par les témoins interrogé·e·s qui apparaissent comme autant de lieux d'acquisition ou de confirmation d'habitus militants a priori non sexués.

En effet, une majorité de témoins a présenté la participation à des mobilisations collectives contre la politique française en Algérie comme un préalable à l'entrée dans le soutien. Ainsi, à Aix-en-Provence, Claudie Duhamel milite à l'Union des Etudiants Communistes (UEC) à partir de 1957 et évoque les affrontements politiques avec des partisan·e·s de l'Algérie française comme autant de moments de formation militante et politique :

> […] au moment où la guerre d'Algérie battait son plein, j'avais 20 ans. En 1957. J'étais à l'université à Aix, depuis deux ans et on a commencé… Et en plus je militais dans les… ce n'était pas les jeunesses communistes, c'était l'Union des Etudiants Communistes. On avait créé l'antenne aixoise de l'UEC. […] A ce moment-là, quand on distribuait des tracts à la porte du restaurant universitaire, on faisait le coup de poing avec les gars de [la faculté de] droit, qui étaient vraiment d'extrême-droite, très Algérie française. Donc il y a eu des bagarres, qui nous ont… C'est un enseignement, une bagarre politique, la castagne.[1]

A partir de 1959, cependant, Claudie Duhamel se distance de l'UEC dont elle trouve les positions et les actions insuffisantes[2]. Il est cependant notable qu'elle indique les affrontements corporels comme des moments d'apprentissage politique ayant forgé à la fois son identité et ses pratiques militantes et anticoloniales.

En complément des organisations de jeunesse, le syndicalisme étudiant également comme un lieu de socialisation et d'opposition à la politique française en Algérie. Ainsi, à Lyon, Jean-Jacques et Nicole Brochier sont engagés au sein du comité de l'AGEL-UNEF de 1956 à 1958, le premier en tant que président du bureau Culturel dont il est le président en 1957-1958 et la seconde en tant que secrétaire du bureau Culturel[3]. Nicole Brochier décrit par ailleurs l'organisation étudiante comme un lieu de discussions

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[2] Cette idée est développée infra dans la sous-partie consacrée à la dénonciation de la torture : II.2. « Votre Gestapo d'Algérie » : la dénonciation de la torture et les références au nazisme.

[3] BML, Archives de l'AGEL-UNEF, AG AG 13/2, Réunions du Comité de l'AGEL, 1954-1960, dossiers « Comptes rendus succincts du comité de l'AGEL du 2/12/55 au 3/12/56 », « Comptes rendus succincts du comité de l'AGEL du 4/12/56 au 6/12/60 ».

politiques sur la guerre d'Algérie[1], et la question des sursis y est fréquemment évoquée[2]. En février 1956, le film Afrique Noire 50 est d'ailleurs projeté par le bureau du Culturel de l'AGEL-UNEF, ce qui provoque une protestation de la part d'un étudiant pour qui « on ne présente pas un tel film pendant que nous avons des camarades qui se font casser la figure [en Algérie] »[3]. A Lyon également, Jean-Louis Augier est engagé au sein de l'AGEL à partir de janvier 1960, puis élu secrétaire général de l'organisation étudiante le 2 mars 1960[4]. A Besançon, enfin, Francine Rapiné est « élue par les propédeutiques pour les représenter à l'AGEB (Association Générale des Étudiants de Besançon) » où elle « participe activement aux débats alors très vifs à la faculté sur la guerre d'Algérie » et dont « on retrouve [la] signature, au bas de comptes rendus d'assemblées générales étudiantes houleuses sur la question coloniale, dans les quotidiens locaux Le Comtois, appartenant à SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) et La République, appartenant à la droite catholique modérée. »[5]. L'étudiante est également « responsable de la JECF (Jeunesse Étudiante Catholique Féminine) à Belfort » avant son installation à Besançon[6].

Ces différents exemples soulignent des formes d'engagement préexistantes à l'entrée dans le soutien, qui permettent non seulement le mûrissement des idées anticolonialistes mais aussi l'acquisition d'habitus militants et la formation de réseaux de militance communs.

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Nicole Brochier, s.l., juin 2009.

[2] Voir par exemple dans les archives de l'AGEL-UNEF, BML, AG AG 1, Documents juridiques et moraux, gestion matérielle et humaine, dossier « AGEL – Documents juridiques », Rapport moral de l'AGEL du 6 décembre 1960, où sont évoquées des tensions avec les autorités extérieures à cause de la question des sursis, p. 9.

[3] BML, Archives de l'AGEL-UNEF, AG AG 13/2, Réunions du Comité de l'AGEL, 1954-1960, dossier « Comptes rendus succincts du comité de l'AGEL du 2/12/55 au 3/12/56 », compte-rendu de la réunion du comité du 28 février 1956.

[4] BML, Archives de l'AGEL-UNEF, AG AG 13/2, Réunions du Comité de l'AGEL, 1954-1960, dossier « Comptes rendus succincts du comité de l'AGEL du 4/12/56 au 6/12/60 », compte-rendu de la réunion du comité du 2 mars 1960.

[5] Bénédicte Ponçot, « Francine Rapiné : porteuse de valise à la faculté de Besançon », Revue TRANSVERSALES du Centre Georges Chevrier - 6 - http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/Transversales/Individu_et_societe.html, 22 septembre 2015 [dernier accès le 4 décembre 2016].

[6] Ibid. [dernier accès le 4 décembre 2016].

Pour autant, le monde étudiant n'est pas le seul lieu de politisation et de socialisation[1] : les organisations de jeunesse, religieuses ou syndicales, les mouvances de gauche et d'extrêmes-gauches sont également le lieu de réflexions anticolonialistes. Ainsi, Denise Brière, qui rejoint une organisation de soutien dans la région parisienne, est désignée dans un rapport de police comme étant « responsable en 1959 de la section « Pré St-Gervais-Pantin-Lilas » de l'Union de la Gauche Socialiste (UGS) », quand « son père serait acquis aux idées SFIO » et son frère « membre du bureau de la Fédération de la Seine du Parti radical et radical socialiste »[2]. Clara Benoits, qui milite au PCF, participe dans la région parisienne à des distributions de tracts devant l'usine Renault ainsi qu'à des manifestations pour la paix en Algérie. Elle est également impliquée dans deux comités créés au sein de la RNUR – le comité de section des mensuels pour la paix en Algérie et le comité d'aide aux emprisonné·e·s – avant de rejoindre le soutien aux nationalistes algérien·ne·s[3].

Enfin, il est à souligner que certain·e·s militant·e·s engagé·e·s contre la guerre d'Algérie peuvent faire le choix de ne pas entrer dans l'action clandestine. C'est le cas, à Aix-en-Provence de Marcel et Agnès Zanolla, qui militent au PCF et s'engagent au sein du Secours Populaire[4] pour « secourir les Algériens qui étaient dans les camps », en lien avec d'autres organisations telles que la CIMADE ou le Secours Catholique. Comme l'explique Agnès Zanolla :

> On était quand même prudents, parce qu'on savait que c'était le Parti qui allait être embêté si on nous avait arrêtés pour des trucs comme ça [les réunions de coordination des comités de soutien aux détenus]. Et oui, ça n'était pas pour nous qu'on était [prudents]... on l'était

[1] Sur la naissance du syndicalisme étudiant et les engagements estudiantins en guerre d'Algérie, voir notamment Robi Morder (dir.), *Naissance d'un syndicalisme étu*diant, Paris, Syllepse, 2006, 328 p ; Eithan Orkibi, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie : identité et expression collective de l'UNEF (1954-*1962), Paris, Éditions Syllepse, 2012, 294 p ; Dominique Wallon, *Combats étudiants pour l'indépendance de l'Algérie: UNEF*-UGEMA, 1955-1962, Alger, Algérie, Casbah Éditions, impr. 2014, 2014, 234 p ; Jean-Philippe Legois et al. (dir.), Cent ans de mouvements étudiants, Paris, Syllepse, 2007, 434 p.

[2] APP, H1B-28, Opérations de Police », dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignement de Denise Brière, s.d.

[3] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012. Le parcours de Clara Benoits est détaillé au chapitre 5, « III.2. Le soutien de trotskistes au FLN en France et à l'étranger » et au chapitre 6, « II.2.b. Soutenir les détenu e s ou leurs familles ».

[4] Au sujet du Secours Populaire de l'après-guerre aux années 2000, voir Axelle Brodiez, Le secours populaire français 1945-*2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006, 365 p ; Concernant son action pendant la guerre d'indépendance algérienne, A. Brodiez, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie », art. cité, article qui reprend les idées développées dans sa thèse publiée.

> parce que le Parti, il disait « attention, ne faites pas de bêtises, ne faites pas de trucs comme ça », je veux dire.

Malgré ces directives, le couple héberge en une occasion un Algérien : après une quinzaine de jours, ils l'accompagnent, à sa demande, à Monte-Carlo, d'où cet homme espère rejoindre l'Algérie. Il se fait cependant arrêter le soir-même à Monte-Carlo, mais Marcel et Agnès Zanolla ne semblent pas avoir été inquiétés à la suite de cette arrestation[1]. Si le couple Zanolla prend la décision de ne pas apporter de soutien pérenne aux nationalistes algérien·ne·s, plusieurs témoins interrogé·e·s se construisent à l'inverse, d'un point de vue politique, dans l'opposition à la ligne communiste. C'est notamment le cas lorsqu'elles et ils prennent la décision de rejoindre les rangs du soutien, comme l'a révélé le témoignage de Claudie Duhamel.

Les différents exemples développés ne laissent pas transparaître l'influence du genre sur les processus de socialisation ou de politisation par l'évènements. Pourtant, c'est de manière incidente et avec un réflexe féministe qu'Anne Leduc prend conscience de sa volonté d'œuvrer en faveur de l'indépendance algérienne, au détour d'une manifestation communiste pour la paix en Algérie. Son témoignage révèle la prégnance des normes de genre dans le processus d'entrée en militantisme autant que dans les rapports intra-maritaux :

> J'étais donc avec mon premier mari, […] et les communistes avaient fait une manifestation et une pétition pour la paix en Algérie. Je passe devant eux et ils me demandent si je suis pour la paix en Algérie, je dis « Oui, je vais signer ». Je prends le papier, et à ce moment-là, mon mari prend le papier, très en colère, en me disant : « L'Algérie, ça ne te concerne pas ! ». Ça m'est tombé sur la tête, comme ça, d'un seul coup d'un seul, comme une révélation. Je me suis dit « Ça me concerne ! » Et à l'instant même, j'ai su que j'allais faire quelque chose, que je voulais faire quelque chose.[2]

Alors que les précédents exemples mentionnés ne rendaient pas compte des rapports de genre, celui d'Anne Leduc souligne un effet inverse. Il apparaît donc possible que les effets des constructions socio-sexuées aient été gommés lors des entretiens en ce qui concerne les différentes mobilisations collectives d'opposition à la guerre d'Algérie, dans un processus de reconstruction a posteriori des évènements contribuant à donner

[1] Entretien avec Agnès et Marcel Zanolla, Aix-en-Provence, 9 juin 2012. Sur l'engagement de Marcel et Agnès Zanolla en faveur des Algériens internés, voir le chapitre 6, « II.2. Soutenir les détenu·e·s hors de l'univers carcéral : solidarités et médiatisation des engagements anticolonialistes ».

[2] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

une impression d'unanimisme et d'unité. Ainsi, Danièle Voldman met-elle en garde contre l'appropriation du passé du groupe par le témoin, qui « sélectionne les souvenirs de façon à minimiser les heurts, les tensions et les conflits internes à l'organisation [...] » et « [tend] ainsi à présenter de leur mouvement une histoire unanime et sans faille »[1]. Bien que ces heurts, tensions ou conflits internes aux organisations ne sont pas forcément liés à des questions de genre ou de transgression des normes socio-sexuées, il importe d'en souligner la possibilité.

Par ailleurs, une deuxième clé d'interprétation peut ici être soulignée, qui permettrait d'expliquer en partie la dichotomie entre les discours sur les femmes ou par les organisations féminines et les témoignages des militant·e·s interrogé·e·s. Emprunter ici le concept de socialisation sexuée inversée que développe Christine Mennesson à propos des pratiques sportives[2] permet de questionner les trajectoires militantes étudiées tout en critiquant la sexuation apparente des mobilisations féminines contre la guerre autant que la biologisation du social. En effet, les différents exemples développés témoignent d'une forte politisation des témoins interrogé·e·s, à différents niveaux et ce alors que le militantisme est encore considéré comme une activité à dominante masculine. A propos de son engagement syndicaliste au sein de l'UD-CFDT du Rhône, Madeleine Delessert explique ainsi :

> J'entrais dans une équipe et je participais, parce que je me retrouvais dans l'essentiel. Mais je n'étais pas moteur. En plus, j'étais une femme. Et très souvent une seule femme parmi beaucoup d'hommes. A cette époque, c'était encore très rare et j'étais une des premières permanentes ''inter-pros'' femme. Donc la situation ne faisait pas que je pouvais être leader. Enfin, leader à ce niveau. […] Et j'ai pu [ensuite] en tant que femme trouver ma place, avant d'autres. Il a fallu se battre beaucoup, pour que d'autres arrivent à faire leur place, à être entendus de la même façon.[3]

Les différents travaux sur le genre du militantisme ou du syndicalisme qui insistent sur la prégnance du modèle militant masculin[4] permettent alors de concevoir,

---

[1] Danièle Voldman, « Définitions et usages », *Cahier de l'IHTP*, nº 21 accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article230&lang=fr [dernier accès le 4 décembre 2016].

[2] C. Mennesson, Etre une femme dans le monde des hommes, op. cit. ; Christine Mennesson, « Être une femme dans un sport « masculin »: Modes de socialisation et construction des dispositions sexuees », Sociétés contemporaines, 2004, vol. 55, nº 3, p. 69 ; Christine Mennesson, « Les « formes identitaires » sexuées des femmes investies dans des sports « masculins » », Science & Motricité, 2005, nº 54, p. 63-90.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Madeleine Delessert, s.l., mai 2010.

[4] Cécile Guillaume, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation », Politix, juin 2007, vol. 78, nº 2, p. 39-63 ; Cécile Guillaume, Sophie Pochic et Rachel Silvera, « Genre, féminisme et syndicalisme », Travail, genre et sociétés, 28 octobre 2013, nº 30, p. 29-32 ; Cécile Guillaume et Sophie Pochic, « Syndicalisme »

pour les militantes étudiées ci-dessus, un espace de socialisation sexuée inversée au sein duquel elles auraient incorporé certaines normes sociales ou habitus militants masculins.

Enfin, le témoignage d'Evelyne Sullerot propose une dernière clé d'interprétation, plus directement liée au développement de postures féministes ou progressistes dans une période qu'elle qualifie de « pré-féministe » :

> Ceci dit, nous les filles, les femmes, je pense à Colette Jeanson, la première femme de Jeanson, avec qui j'avais parlé de ça, et une autre de mes amies, Marie-Madeleine, nous étions dans une période pré-féministe, qui va éclater après. Nous, nous l'étions déjà. Mais consciemment. Et nous avions à faire là, à un peuple en révolte, dont nous trouvions que cette révolte était parfaitement légitime, mais où les femmes étaient très maltraitées. Ça a joué un très grand rôle dans notre engagement, parce que nous voulions, en les aidant, en même temps, essayer de leur faire atteindre un niveau de démocratie qui libère.[1]

Ainsi, alors que la socialisation féministe et anticolonialiste d'Anne Leduc apparaît comme une socialisation par l'évènement et de conversion, Evelyne Sullerot témoigne à l'inverse plutôt d'une socialisation de renforcement des convictions et des pratiques militantes. Elle indique aussi que les femmes engagées dans le soutien inscrivent leur lutte anticolonialiste dans une lutte plus générale pour l'égalité des citoyen·ne·s et une certaine requalification des normes de genre. Ces postures contestataires ont sans doute contribué à faciliter l'entrée dans le soutien, la double transgression de la loi et des normes de genre.

Ces différents exemples montrent bien qu'il est impossible de proposer un schème unique de socialisation : les différentes trajectoires présentées mettent au jour la multiplicité des prises de position autour de la question du rappel et du maintien des disponibles comme en faveur de la paix en Algérie, dans des groupes sexués comme au sein de groupes mixtes. Elles plaident ainsi en faveur de la multiplicité des socialisations, féminines comme masculines, ou de leurs mises en discours a posteriori. Par ailleurs, la diversité des postures invite à interroger le genre de la socialisation ou de la politisation. Certains groupes féminins ont pu mettre en avant une figure et une forme d'énonciations féminines quand des groupes mixtes insistent sur le caractère guerrier et viril du service

---

dans Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), Dictionnaire genre et science politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 480-492 ; Patricia Roux, Olivier Fillieule et Marie Buscatto (dir.), « Syndicaliste en entreprise. Une activité si "masculine"... » dans Patricia Roux, Olivier Fillieule et Marie Buscatto (dir.), Le sexe du militantisme, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2009, p. 75-91.

[1] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet.

militaire. Pourtant, les témoignages étudiés concourent à neutraliser les effets du genre tant au sein des mouvements que dans les discours et pratiques militants. En ce sens,

II. Dénoncer la guerre d'Algérie et ses conséquences pour les institutions républicaines

Outre les mobilisations contre le départ des soldats ou pour la paix, les entretiens soulignent l'importance de la dénonciation de la conduite française des opérations en Algérie dans leur processus de politisation et de mûrissement des idées anticoloniales. La dénonciation de la guerre passe d'abord par la publication ou la lecture d'ouvrages consacrés à la conduite de la guerre, qui apparaissent comme autant de vecteurs de politisation, puis par les prises de position publiques contre les violences coloniales ou répressives et pour la défense des institutions républicaines.

II.1. La lecture comme vecteur de politisation

Face à une opinion majoritairement pacifiste et attentiste[1], apparaît rapidement la nécessité de médiatiser les questions (dé)coloniales et de dénoncer la conduite de la guerre en Algérie. En effet, analysant les sondages, Charles-Robert Ageron affirme que « jusqu'au printemps 1956, les Français ne considèrent pas, malgré le vote de la loi d'urgence, qu'il s'agisse d'un problème très important »[2]. En août 1955, « 5% seulement des gens interrogés s'étaient intéressés à la lecture des nouvelles sur l'Algérie dans leurs journaux (contre 15% qui déclaraient avoir suivi le retour d'exil du sultan marocain) » et, quelques mois plus tard, en décembre 1955, « un quart seulement pensait que les questions d'Afrique du Nord devaient avoir la priorité de l'attention gouvernementale. »[3]. La guerre d'indépendance s'impose dans les consciences françaises de manière progressive et selon une chronologie différant d'un·e individu·e à l'autre. Ce processus de prise de conscience a pu s'accompagner de lectures, lesquelles apparaissent alors comme un vecteur de socialisation politique.

[1] M. Winock et J.-P. Azéma, « Pacifisme et attentisme », art. cité.

[2] Michel Winock et Charles-Robert Ageron, « L'opinion française à travers les sondages » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 27.

[3] Ibid.

Nombre de militant·e·s ont insisté sur le rôle des lectures dans le processus de politisation qui a précédé leur entrée dans le soutien. En effet, les lectures qui jalonnent la maturation politique et anticoloniale des témoins interrogé·e·s permettent de prendre connaissance de la situation coloniale, parfois même a posteriori. La lecture de Justice pour les Malgaches de Pierre Stibbe, publié en 1954 aux éditions du Seuil, est ainsi avancée par Nils Andersson comme un élément important dans sa connaissance de la répression que subissent les parlementaires malgaches en 1947-1948 :

> Madagascar, je l'ai su très vite, parce qu'il y a eu le livre de Stibbe, Justice pour les Malgaches. C'est comme ça que j'ai connu assez vite le problème des Malgaches. Mais il y a très peu de gens à l'époque qui [en ont eu connaissance].[1]

Paule Bolo, qui travaille au Seuil pendant la guerre d'indépendance algérienne, souligne également l'importance des lectures, couplées à la rencontre avec des auteur·e·s engagé·e·s, dans sa prise de conscience anticoloniale. Elle explique ne pas avoir compris, le 1er novembre 1954, qu'une guerre d'indépendance commençait en Algérie. C'est en lisant, puis en discutant avec Colette et Francis Jeanson – dont elle rejoint ensuite le réseau de soutien – qu'elle en prend conscience :

> A l'époque, j'étais à la fois pionne, étudiante mais pionne. Pionne, mais aussi lectrice aux Editions du Seuil. Et ça a son importance, parce que c'est là que j'ai rencontré Jeanson. Vous savez qui est Jeanson ? […] Lui et sa première femme, Colette, ont écrit L'Algérie hors-la-loi, donc là aussi, c'était tout de même une source d'information, et une source d'information encore plus abondante, parce que non seulement nous avions les livres, mais nous avions les auteurs, nous connaissions les auteurs.[2]

En 1949, Francis Jeanson est invité par le Centre d'Art Dramatique d'Alger pour une tournée de conférences sur le théâtre sartrien. Il y prend connaissance de la répression des « émeutes » de Sétif en 1945, qu'il dénonce à son retour en France dans Esprit puis Les Temps Modernes. Les contacts noués avec des Algérien·ne·s lors de cette tournée de conférences sont réactivés après la Toussaint 1954, et Colette Jeanson se rend en Algérie en février, mai et septembre 1955, où elle rencontre et interroge des nationalistes algériens, dont Abane Ramdane. Elle publie un article sur son séjour en Algérie dans la revue Esprit, en juillet 1955, article qui précède la publication de *L'Algérie hors*-la-loi,

[1] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[2] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

en décembre 1955[1]. L'ouvrage reste assez confidentiel mais provoque néanmoins de nombreuses réactions au sein de la gauche anticolonialiste : Daniel Guérin, Yves Déchezelles, ou Jean Daniel reprochent ainsi au couple Jeanson d'avoir pris le parti du FLN et « d'escamoter le MNA »[2] de Messali Hadj, pionnier du nationalisme algérien depuis les années 1920[3].

Les relations que Paule Bolo a pu nouer dans un cadre de socialisation professionnelle avec le couple Jeanson a donc permis une maturation de ses propres idées anticoloniales. Elles ont également permis d'approfondir ses lectures, par la discussion avec des personnes favorables à l'indépendance algérienne et ayant eu une expérience « de terrain » de la situation coloniale autant que d'une des organisations nationalistes engagées en Algérie.

Jean Berthinier, quant à lui, affirme que « le militantisme s'entretenait des lectures [des] journaux engagés pour la paix ou, tout au moins, sur la dénonciation de la politique française et des crimes commis en Algérie ». Il précise par ailleurs :

> A la maison, nous lisions Témoignage Chrétien, le plus net, parfois France-Observateur de Martinet et Bourdet […], *L'Express*, plus modéré, mais où Mauriac publiait en dernière page son bloc-notes ; et Servan-Schreiber, son directeur, publia Lieutenant en Algérie, qui lui valut une condamnation. Ces journaux étaient régulièrement censurés.[4]

Outre la lecture de ces journaux, ne pouvant afficher une position trop résolument pro-indépendantiste à cause de la censure, Jean Berthinier évoque également la lecture des « bulletins », tel que Vérité-Liberté, au format de « feuille ronéotée, mais aussi des livres censurés ou interdits, comme *L'Affaire Audin* ou La Question, dont la publication se faisait « souvent aux Editions de Minuit »[5].

Les Editions de Minuit, de fait, publient vingt-trois ouvrages concernant la guerre d'Algérie entre 1957 et 1962, dont dix sont saisis entre 1958 et 1961 – La Question étant saisie deux fois, en mars 1958 puis lors de la sortie de sa deuxième édition, en novembre

[1] Marie-Pierre Ulloa, Fr*ancis Jeanson : un intellectuel en dissidence : de la Résistance à la guerre d'Algérie*, Paris, Berg, 2001, p. 133-136.

[2] Ibid., p. 137.

[3] Ibid., p. 133-140.

[4] Questionnaire de Jean Berthinier, janvier 2013.

[5] Témoignage de Jean Berthinier à ses enfants, transmis par courriel de l'auteur le 2 janvier 2013.

1959[1]. Gérard Chaliand dit d'ailleurs, en évoquant l'importance des lectures dans sa politisation anticoloniale : « les bouquins de Minuit, les bouquins de Maspero, j'étais parmi les lecteurs, comment dirais-je, premiers » et cite ainsi La Question, d'Henri Alleg, Le Déserteur, publié par Jean-Louis Hurst – fondateur de Jeune Résistance – sous le pseudonyme de Maurienne, aux Editions de Minuit, en 1960, ou encore « La Paix des Nementchas », de Robert Bonnaud, publié en avril 1957 dans la revue Esprit. Jacques Jurquet se souvient également avoir lu « tous les bouquins » dénonçant les tortures et avoir été, en lien avec sa cellule communiste « en rébellion contre ces choses-là […] parce que le Parti, quand même, il agissait un peu »[2]. De même, Jean-Claude Gillet, qui n'a que treize ans en 1954, explique que la Toussaint 1954 « n'est devenue un moment fondateur à [ses] yeux que plus tard, à la [lecture] de Sartre et de France-Observateur, puis du PSA et du PSU »[3].

L'exemple des Editions de Minuit, qui déploient une intense activité éditoriale en guerre d'Algérie, n'est pas anodin[4]. La maison d'édition, fondée dans la clandestinité en 1942 par Pierre Lescures et Vercors, use du parallèle avec la Résistance pendant la guerre d'indépendance algérienne afin de « réactualiser [son] pouvoir de subversion […] : liant des époques et des guerres différentes, [Jérôme Lindon] fait des désobéissants de la guerre d'Algérie, les fils en droite ligne des résistants à l'oppression nazie et vichyste »[5]. Pour cela, ce dernier fait apparaître sur les quatrièmes de couverture des ouvrages publiés la raison sociale « Les Editions de Minuit, fondées en 1942 dans la clandestinité »[6]. Pour cette raison également, il choisit le pseudonyme de « Maurienne » lors la publication du Déserteur de Jean-Louis Hurst, car « pendant la Résistance nous avions Vercors. Alors, pour la suivante, j'ai choisi [la vallée] d'à-côté »[7]. Nils Andersson, qui réédite en Suisse les ouvrages publiés par les Editions de Minuit après leur saisie en France, vient confirmer

[1] Anne Simonin, *Le droit de désobéissance : les Éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Paris, les Éditions de Minuit, 2012, p. 58-60.

[2] Entretien avec Jacques Jurquet, Marseille, 21 juin 2012.

[3] Questionnaire de Jean-Claude Gillet, janvier 2013.

[4] Sur la question plus large des activités de publication en guerre d'Algérie, voir Écrire et publier la guerre *d'Algérie : de l'urgence aux résurgences*, Paris, Kimé, 2011, 343 p.

[5] A. Simonin, Le droit de désobéissance, op. cit., p. 38.

[6] Ibid. En italique dans le texte.

[7] Ibid., p. 39.

la volonté de Jérôme Lindon d'inscrire cette stratégie éditoriale dans l'héritage de la Résistance :

> Je suis rentré en contact avec les Editions de Minuit. Et avec Lindon. Et donc j'ai engagé ce travail-là avec Minuit. […] je vois Lindon juste après la saisie [de La Question], et il me dit : « Est-ce que ça serait possible qu'un éditeur suisse réédite La Question ? Il y a deux raisons à cela. D'abord montrer au gouvernement français qu'il peut saisir un livre en France mais qu'il peut être édité ailleurs, donc [que] ça n'empêche pas la diffusion du livre ». Et puis il me dit : « Ça serait bien en Suisse parce que, justement, pendant la Résistance, beaucoup de livres, dont ceux de Minuit, étaient souvent réédités en Suisse ». Beaucoup de textes, de Vercors et autres, avaient été publiés en Suisse, ils étaient clandestins en France et avaient été publiés en Suisse de manière légale. » Il y a une symbolique, là.[1]

Si la lecture apparaît comme un acte fondateur de l'engagement contre la guerre d'indépendance algérienne, Jean Berthinier ajoute également, à propos de ces différentes lectures sur la question algérienne, que « c'était aussi une tâche militante que de se les procurer et de les faire lire. »[2]. De fait, se procurer, puis diffuser des ouvrages saisis ou interdits relève de la militance ; autant que les publier, comme en témoignent les saisies des ouvrages publiés aux Editions de Minuit[3].

Francis Jeanson, qui est un ancien Résistant, s'engage dès septembre 1958 dans la publication d'un bulletin, Vérités Pour, dont le but est « d'expliquer le bien-fondé des activités des membres du réseau, de propager leurs convictions et de montrer que la lutte politique dans l'illégalité doit compléter le combat légal »[4]. Les auteurs de ces bulletins sont, outre Jeanson lui-même, Jacques Vignes, Hélène Cuénat et Alain Badiou. Cette activité de propagande mobilise de nombreuses personnes à Paris comme en province, puisqu'Henri Curiel « découvre un imprimeur ''consentant'' à Chasselay, près de Lyon » et que sont mis en place des « centres régionaux de reproduction qui se chargent de sa propagation ». Par la suite sont créés « des groupes locaux de diffusion [qui] font leurs propres éditions au Maroc, à Bordeaux, à Lyon »[5]. Dans cette dernière ville, l'impression

[1] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[2] Questionnaire de Jean Berthinier, janvier 2013.

[3] Sur le sujet plus général de la censure, voir Pascal Ory, *La censure en France à l'ère démocratique (1848-...)*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 368 p.

[4] M.-P. Ulloa, Francis Jeanson, op. cit., p. 154 Pour une étude détaillée des réseaux de diffusion de la publication, voir pp. 254-159.

[5] Ibid., p. 155.

et la diffusion de Vérités Pour sont prises en charge par Guy Evieux, qui travaille en lien avec le réseau Chomat jusqu'à son démantèlement en 1959[1].

Quel que soit leur âge, leur capital militant ou leur degré de politisation à la Toussaint 1954, les militant·e·s interrogé·e·s décrivent un processus de socialisation, de sensibilisation aux questions décoloniales qui passe notamment par les lectures. Les lectures viennent alors précéder, ou au contraire conforter des prises de position publiques contre les violences de la guerre d'Algérie et notamment contre la torture. La torture en guerre d'Algérie apparaît alors comme un évènement déclencheur de la volonté de soutenir les nationalistes algérien·ne·s.

II.2. « *Votre Gestapo d'Algérie* »[2] : la dénonciation de la torture et les références au nazisme

La dénonciation de la torture par l'armée française en Afrique du Nord précède le déclenchement de la guerre d'indépendance algérienne. Ainsi, Claude Bourdet, dresse sciemment ce parallèle s'interroge sur l'éventuelle présence d'une Gestapo française en Algérie dans France-Observateur, dès 1951[3]. En janvier 1955, dans son article intitulé « Votre Gestapo d'Algérie »[4], le ton est affirmatif et l'auteur dénonce, par la description, les sévices infligés aux suspects algériens par des soldats qualifiés de « gestapistes ». Qu'un illustre Résistant, arrêté par la Gestapo, ancien déporté et Compagnon de la Résistance dresse ce parallèle n'est pas anodin. Les méthodes « gestapistes » de l'armée française, mais aussi la répression croissante qui touche les Nord-Africain·e·s font écho aux politiques antijuives de la Guerre de 1939-1945. En ce sens, s'engager dans le soutien a pu être présenté comme une continuité de la Résistance, ou un acte d'opposition aux pratiques « gestapistes » de l'armée française en Algérie. Evelyne Sullerot explique ainsi que son engagement se fait en partie en réaction à la répression croissante dont sont victimes les Algérien·ne·s, dans un registre patriotique :

[1] ADR, 437 W 80, dossier « VIII. Affaire Borne-Chomat (Imprimerie FLN) ». Rapport d'enquête du directeur S.P. du Rhône, 5 janvier 1960.

[2] D'après l'article de Claude Bourdet, « Votre Gestapo d'Algérie », France-Observateur, 13 janvier 1955.

[3] Claude Bourdet, « Y a-t-il une Gestapo en Algérie ? », France-Observateur, 6 décembre 1951.

[4] Claude Bourdet, « Votre Gestapo d'Algérie », art. cité.

> J'étais absolument honteuse que mon pays que j'aimais tant se mette à pratiquer la torture, à faire des ratonnades, des choses comme ça. C'était une véritable honte et j'ai vraiment voulu manifester la France.[1]

De fait, de nombreux acteurs et actrices du soutien évoquent, en entretien ou dans leurs témoignages écrits, la question des abus coloniaux, de la répression croissante qui touche les Algérien·ne·s, puis la dénonciation de plus en plus importante des tortures comme autant d'évènements déclencheurs de leur volonté de s'engager.

Gérard Chaliand évoque quant à lui le décalage entre les leçons apprises à « l'école républicaine » et la réalité de la situation répressive coloniale. Il explique ainsi :

> Mon engagement pour l'Algérie, finalement, c'est A/, je suis pour l'indépendance des peuples et B/, je suis choqué par la torture, parce qu'à l'école républicaine, on nous avait raconté que c'était un machin qui était fait par les nazis. Et découvrir qu'il y avait des gars dans l'Armée française qui faisait ça de façon systématique, c'était vraiment un gros choc. J'étais niais.[2]

De la même manière, Claudie Duhamel explique que les actions développées au sein de l'UEC pour protester contre la conduite de la guerre en Algérie lui sont apparues insuffisantes après avoir découvert la pratique de la torture en Algérie :

> […] on a commencé à entendre parler des tortures, à lire […] Alleg sur l'affaire Audin. Et les actions qui étaient proposées au sein de l'UEC ne m'ont pas convenues, ce n'était pas suffisant…c'est-à-dire que tout ça est monté : année 1957, 1958, arrive 1959. Il me paraissait insuffisant d'afficher, de se cantonner à des campagnes d'affichage. […] Et puis […] je pense qu'il y eu un évènement assez déterminant pour moi. Je me suis rendue à Paris et j'ai vu une ratonnade, ce qu'on appelait une ratonnade à l'époque, dans un couloir de métro. C'est-à-dire que j'ai vu des Algériens qui […] qui ont été inquiétés par la police, passés à tabac, sous mes yeux […]. Je suis rentrée à Aix et à ce moment-là, j'ai dû… manifester mes hésitations, enfin dire que ça me paraissait très insuffisant, de faire telle et telle action. […] c'est là que j'ai dû parler, dire à voix haute… disons, mon envie d'en faire plus[3].

Cette prise de conscience, liée à la répression des indépendantistes algérien·ne·s en Algérie comme en France conduit l'étudiante à s'engager plus avant, plus radicalement contre la politique française en Algérie en rejoignant les rangs du soutien. Anne-Marie Ressouches, qui travaille dans un cabinet d'architecte de Grenoble vers 1960, évoque également le choc qu'a constitué pour elle la découverte de la torture en France :

---

[1] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet 2012.

[2] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

> J'avais 27 ans ou 28 ans quelque chose comme ça. Je travaillais chez un architecte. Et c'est comme ça qu'est né mon engagement, en fait. […] à cette époque-là, j'étais pas du tout politisée, vraiment pas. Et j'entends parler de torture, à la prison de Grenoble. On me fait cette description : « On torture à la prison et pour ne pas entendre les cris, les gens du quartier augmentent le son de leur télévision ou de leur radio ». J'entends ça et je me dis, mais c'est pas possible. Et j'entre en contact avec un couple qui était, […] dans la mouvance des Amis de l'Arche, qui était la communauté qu'avait créée Lanza del Vasto, […] et on a organisé des manifestations devant la prison de Grenoble. On était là avec nos petites pancartes, on était neuf, sept ou neuf, [avec des pancartes] « Ici on torture », « Non à la torture ».[1]

Ce choc a également, par la suite, constitué un levier de mobilisation pour Anne-Marie Ressouches, mais n'a pas pour autant conduit la jeune femme à entrer dans le soutien aux nationalistes. En effet, Anne-Marie Ressouches rejoint par la suite le secrétariat parisien de l'Action Civique Non-Violente et s'engage aux côtés des réfractaires[2].

Ces différents exemples témoignent d'une temporalité variable en ce qui concerne la prise de conscience de la pratique des tortures en France. En effet, si Anne-Marie Ressouches ne prend connaissance des tortures subies par les Algérien·ne·s en France qu'en 1960, les dénonciations des méthodes de « pacification » sont initiées par l'UNEF, selon Michel de la Fournière, qui « fut la seule organisation importante à le faire dès 1956 »[3]. Protestation morale isolée au début, la dénonciation des méthodes utilisées par l'Armée[4] prend de l'ampleur à mesure que les faits sont connus et dénoncés, par la publication d'ouvrages et le témoignage de victimes[5] ou de soldats[6], l'organisation de comités tel que le Comité Audin et le bulletin éponyme qu'il publie[7], ou le Centre de

[1] Entretien avec Anne-Marie Ressouches, Paris, 3 octobre 2012.

[2] Voir infra : III.2.b) L'Action Civique Non-Violente.

[3] De la Fournière, « Les étudiants face à la guerre d'Algérie, 1954-1957 » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), La *guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 101.

[4] Voir à ce propos Raphaëlle Branche, La torture et *l'armée pendant la guerre d'Algérie : 1954*-1962, Paris, Gallimard, 2001, 474 p.

[5] Notamment Henri Alleg, La question, Paris, Ed. de Minuit, 1958, 126 p ; Georges Arnaud et Jacques Vergès, Pour Djamila Bouhired, Paris, Editions de Minuit, 1957, 108 p ; Collectif, La gangrène, Paris, France, les Éd. de Minuit, 1959, 107 p ; Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, Djamila Boupacha, Paris, Gallimard, 1962, 280 p.

[6] Par exemple, la publication posthume, en 1956, des lettres de Jean Müller dénonçant la torture en Algérie, publiées dans Témoignage Chrétien sous forme de dossier. A ce propos, voir V. Gauchotte, Les catholiques *en Lorraine et la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 28-32 ; ou encore Des Rappelés témoignent..., Clichy, France, Comité Résistance spirituelle éd, 1957, 96 p.

[7] Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire* Audin: 1957-1978, Paris, France, Éd. de Minuit, 1989, 189 p ; Gérard Boëldieu, « A l'origine du comité Audin : Jacques Fernand Cahen » dans Sylvie Thénault et Raphaëlle

coordination pour la défense des libertés et de la paix, également surnommé Centre du Landy, qui publie dès 1958 Témoignages et Documents.

Anne Leduc participe ainsi, en 1957, à la campagne de pétitions lancée pour obtenir la grâce de Djamila Bouhired, militante du FLN impliquée dans un attentat au Milk Bar, à Alger, arrêtée, torturée et condamnée à mort à l'été 1957. Après s'être séparée de son premier mari, Anne Leduc s'installe en effet dans une cité universitaire où elle fait la connaissance de Fadila Sahraoui, alors militante de l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens et en grève des études qui l'entraine dans le soutien[1]. Cette dernière demande entre autres à Anne Leduc, dès 1957, de dissimuler des documents – dont le compte-rendu du Congrès de la Soummam – ou de recevoir à son adresse le courrier du FLN, puis de participer à la campagne pour la grâce de Djamila Bouhired. La publication de Pour Djamila Bouhired, par son avocat Jacques Vergès et le journaliste Georges Arnaud en décembre 1957[2], permet la médiatisation d'un cas qui devient rapidement un des « symboles des méthodes employées par l'armée, symboles de la raison d'Etat et symboles de la lutte contre cette dernière »[3].

Les services répressifs sont attentifs à ces différentes mobilisations et, le 5 décembre 1957, le SCINA, relayant une information de la Préfecture de Police, indique :

> L'UGEMA prépare une campagne de propagande en faveur de Djamila Bouhired, condamnée à mort par le Tribunal des Forces Armées d'Alger. Des démarches pourraient être faites notamment auprès de M. le Président de la République par plusieurs personnalités françaises de gauche. L'UGEMA déploie de gros efforts en vue de contacter des personnalités catholiques pour leur demander de signer d'éventuelles pétitions. Enfin, un tract intitulé « Les femmes algériennes parlent aux femmes françaises » est dès maintenant en préparation.[4]

Le tract mentionné ci-dessus n'a pas été retrouvé. En revanche, Anne Leduc mentionne avoir fait circuler une pétition parmi les « notables » de la faculté de médecine et assisté également à des réunions de coordination pour que l'envoi de la pétition touche

---

Branche (dir.), La France en guerre 1954-19*62 : expériences métropolitaines de la guerre d' indépendance* algérienne, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 265-270.

[1] A ce propos, voir A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 74 sqq.

[2] G. Arnaud et J. Vergès, Pour Djamila Bouhired, op. cit.

[3] R. Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 386.

[4] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne du SCINA n°575, 5 décembre 1957.

un public le plus large possible. A ces réunions, précise-t-elle, participaient également Georges Arnaud et Denise Barrat[1], dont les parents sont morts en déportation pendant la Seconde Guerre mondiale[2].

Robert et Denise Barrat, qui appartiennent à la mouvance du catholicisme social et sont journalistes à Témoignage Chrétien à la Libération, sont en effet engagés de longue date en faveur des décolonisations[3] et dans la dénonciation de la torture[4], notamment au sein du Centre Catholique des Intellectuels Français[5]. Ancien Résistant, Robert Barrat est également un des fondateurs du Centre du Landy. Le couple s'engage également dans le soutien au sein du réseau Jeanson[6], ce qui entraîne par ailleurs la condamnation de Denise Barrat en 1960, à l'issue du procès Jeanson[7].

A Lyon, un autre procès va permettre de médiatiser les tortures, qui est retenu ici pour en illustrer la dénonciation croissante[8]. L'« affaire du Prado », qui secoue la société lyonnaise en 1958, est en effet signifiante à plusieurs égards. Tout d'abord, elle trouve un écho considérable dans la société lyonnaise, et par-delà, dans la communauté chrétienne puisqu'elle est portée par un prêtre-ouvrier, le père Carteron, qui dénonce l'emploi de la

[1] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

[2] Pennetier Claude, notice « Robert Barrat et Schoenfeld Denise, épouse Barrat », in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article15756 [version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 20 octobre 2008, dernier accès le 12 décembre 2016].

[3] Voir par exemple Robert Barrat, Justice pour le Maroc, Paris, Éditions du Seuil, 1953, 286 p.

[4] Voir Robert Barrat, *Un journaliste au coeur de la guerre d'Algérie (1954*-1962), La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2001, p. 43-70 et plus particulièrement le chapitre « Non à la torture ».

[5] A ce propos, voir Claire Guyot, « Entre morale et politique le centre catholique des intellectuels français face à la décolonisation (1952-1966) », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n° 63, juillet 1999 sur le christianisme de gauche, voir ; Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), À la gauche du christ: Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours, Paris, Éditions du Seuil, 2012, 614 p notamment, pour la période de la guerre d'Algérie, ; Jérôme Bocquet, « Un dreyfusisme chrétien face à la guerre d'Algérie » dans Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ : Les chrétiens de gauche en* France de 1945 à nos jours, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. ; Darcie Fontaine, Decolonizing Christianity : Religion and the End of Empire in France and Algeria, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, 251 p.

[6] Pennetier Claude, notice « Robert Barrat et Schoenfeld Denise, épouse Barrat », in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article15756 [version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 20 octobre 2008, dernier accès le 12 décembre 2016].

[7] Le procès du réseau Jeanson est étudié dans le chapitre 6 : « I.3. Les procès des réseaux Jeanson et Boeglin : faire « le procès de la France en Algérie ».

[8] Au sujet de l'Affaire du Prado, voir C. Gomez, *Les catholiques lyonnais et la guerre d'Algérie*, op. cit. ; G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit. ; Béatrice Dubell, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent » dans Récits *d'engagement: des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954*-1962, Saint-Denis, France, Bouchène, 2012, p. ; B. Dubell, *El Bi'r - Le puits. Récits d'engagements anti*-colonialistes à Lyon pendant la guerre *d'Algérie*, op. cit.

torture non en Algérie mais sur le sol français. Ensuite, parce que celui-ci est engagé de longue date auprès des Algérien·ne·s de Lyon et est partisan de l'indépendance algérienne – il organise un réseau de soutien aux nationalistes dans la région lyonnaise – sa dénonciation des tortures est, comme celles qui la précèdent, basé sur une expérience des faits. Enfin, l'affaire débouche sur un procès qui permet une médiatisation de ces accusations de torture[1].

Le 14 octobre 1958, l'arrestation puis l'« interrogatoire serré »[2] de militant·e·s frontistes conduit les services répressifs à perquisitionner le noviciat du Prado, à Saint-Fons, où une chambre a servi à héberger des responsables du Comité de Soutien aux Détenus du FLN. Sont alors mis en cause l'abbé Chaize, Supérieur de la maison des novices du Prado, l'abbé Magnin, Maître des novices, et l'abbé Carteron, prêtre de la Mission de France.

Les pères Magnin et Chaize, qui ont mis à la disposition des frontistes la chambre 22 du noviciat du Prado, sont convoqués par la police judiciaire, pour un interrogatoire, le 17 octobre, au lendemain de cette perquisition. Ils s'y rendent, non sans avoir auparavant mis à l'abri les documents frontistes et les fonds conservés dans cette chambre : leur interrogatoire dure cinq heures et est « psychologiquement très violent », même s'ils ne sont pas violentés, à l'inverse des douze Algériens arrêtés en même temps qu'eux[3]. Louis Magnin se souvient ainsi :

> Je n'ai pas vu les coups qu'on leur a donnés, mais j'ai vu les conséquences de la façon dont ils avaient été traités. En particulier l'un d'eux, Djilali Semmoud, avait une plaie sur la tête grande comme la main, il n'avait plus de cuir chevelu, il avait été frappé très violemment.[4]

Convoqué également, Albert Carteron s'enfuit. Il ne se présente au juge d'instruction qu'à la fin de l'enquête - les trois hommes sont alors inculpés d'Atteinte à l'Intégrité du Territoire National. Il est défendu par Me Bernardin et soutenu par une partie de la hiérarchie catholique[5]. Ainsi, les cardinaux Liénart et Gerlier, respectivement prélat

[1] Voir également B. Dubell, *El Bi'r - Le puits. Récits d'engagements anti*-colonialistes à Lyon pendant la *guerre d'Algérie*, op. cit. ; B. Dubell, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent », art. cité.

[2] L'expression est de Louis Magnin : entretien de Béatrice Dubell avec Louis Magnin, s.l., septembre 2006.

[3] Ibidem.

[4] Ibid.

[5] En complément des ouvrages et documentaire cités, voir les ressources en ligne du musée du Prado, tels que les communiqués de la hiérarchie catholique au sujet de l'affaire de l'affaire du Prado :

de la Mission de France et archevêque de Lyon, qui se trouvent alors à Rome pour l'ouverture du conclave, publient un communiqué dans lequel ils affirment :

> Il est inadmissible de présenter comme des organisations créées pour aider les terroristes d'Afrique du Nord, les œuvres sociales ou d'assistance que des prêtres ont entreprises pour secourir au nom de la charité chrétienne les Nord-Africains résidant en France. L'aide morale et matérielle fournie aux malheureux qui souffrent est conforme à la doctrine séculaire de l'Eglise.[1]

Au départ affaire de soutien ou de charité aux nationalistes, l'Affaire du Prado devient l'occasion de dénoncer les tortures subies par les Algériens au cours de leurs interrogatoires en France même. Car si les différentes prises de position de la hiérarchie catholique mettent en avant les principes chrétiens pour justifier l'engagement des trois prêtres, elles s'accompagnent également d'une forte dénonciation des tortures. Le fait n'est pas nouveau dans la région lyonnaise ; déjà en 1957, la question des sévices subis par les Algériens est posée par des chrétiens de divers milieux sociaux et politiques, qui écrivent au préfet du Rhône :

> Autour de nos prêtres unanimes, nous avons conscience d'exprimer la pensée de nombreux chrétiens de notre ville, de ceux du moins qui sont tant soit peu au courant des évènements d'Algérie. Nul ne peut aujourd'hui mettre en doute les faits de torture, représailles collectives, exécutions sommaires, internements arbitraires, accomplis par nos compatriotes. Trop de témoignages concordent […].[2]

L'affaire du Prado permet, par les personnalités mises en cause autant que par le soutien de la hiérarchie catholique, une plus grande médiatisation de cette dénonciation. Albert Carteron déclare notamment au juge d'instruction : « Je me félicite de dépendre d'un magistrat plutôt que des policiers dont je redoutais les sévices. Sévices dont je me suis rendu compte à l'issue de certains interrogatoires. »[3]. A sa suite, le cardinal Gerlier affirme :

> Pour étayer ces déclarations, certains membres de la police - je dis certains membres - n'auraient pas hésité à faire souscrire aux suspects musulmans des déclarations dont le

---

http://museedudiocesedelyon.com/MUSEEduDIOCESEdeLYONaffaireprado.htm. [dernier accès : 16 mai 2016].

[1] Communiqué publié dans La Croix, 22 octobre 1958, et la Semaine Religieuse de Lyon n°49, 1958. Disponible en ligne : http://museedudiocesedelyon.com/MUSEEduDIOCESEdeLYONaffairepradocommuniques.htm [dernier accès : 16 mai 2016].

[2] AD Rhône, 437 W 78 : lettre au Préfet du Rhône, mai 1957.

[3] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 122.

> caractère mensonger est aisé à discerner. Pour y parvenir, ils n'auraient pas reculé devant l'emploi de la violence et des sévices les plus graves… Je me crois en droit d'affirmer que tels de ceux qui ont subi ces traitements ont été mis dans un état physique et mental grave.[1]

Le cardinal est par ailleurs déjà informé de ces pratiques policières, le père Carteron lui ayant remis un rapport fourni « contenant des photos d'Algériens torturés, rapport qui est au cœur du rapport de forces et du bras de fer entre le ministère de l'Intérieur [qui dans un communiqué nie les tortures et dénonce une manipulation du FLN,] et les cardinaux »[2].

D'après le père Henri Le Masne, c'est justement à cause de ce rapport, rédigé par Albert Carteron, que les services répressifs auraient cherché à arrêter le père Carteron, l'absence du cardinal Gerlier ouvrant une fenêtre d'opportunité :

> [Albert Carteron] connaissait pas mal de choses, et pas mal de gens. Il avait entre les mains un rapport sur les sévices de la police par rapport aux Algériens. Et donc la police voulait lui mettre la main dessus. Et le cardinal Gerlier est parti à Rome pour l'élection de Jean XXIII : c'est à ce moment-là qu'ils ont sorti ce truc du dossier et ils ont attrapé le responsable d'un service [de soutien aux détenus] […]. Le dossier a été fait à partir des plaintes qu'ont déposées les [Algériens] qui avaient été frappés par la police, des rapports qu'ils ont fait puis des avocats. […] Et ça [,] la police voulait éviter que ce soit connu.[3]

Le communiqué du ministère de l'Intérieur provoque de nombreuses réactions, dont celle de l'association des anciens de Montluc, qui rassemble « des Résistants qui entre 1940 et 1944 ont été internés dans cette sinistre prison de Lyon, la famille, les amis de ceux qui y sont morts, ceux […] que la Gestapo a torturés […] »[4]. Cette association adresse, le 29 novembre 1958, une lettre au Président de la République, où sont décrits le bouleversement provoqué par la déclaration du Cardinal Gerlier puis la réponse du ministère de l'Intérieur, qui « a feint de [ne] voir qu'un système de défense » dans la dénonciation des tortures. Les membres de l'association remettent en cause les rapports des experts médicaux qui, s'ils ne prononcent le mot de torture, des traces de violences sur trois des accusés algériens et de s'interroger : « Où s'arrête la violence ? Où commence la torture ? […] Oui ou non tout est-il fait pour que les violences, les sévices

[1] Ibid.

[2] B. Dubell, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent », art. cité, p. 61.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Henri Le Masne, s.l., juin 2006.

[4] AN, 4 AG 148, dossier « Prisonniers, déportés, résistants » : lettre de l'Association des Anciens de Montluc au président de la République, 29 novembre 1958.

et les tortures soient définitivement bannis d'entre les armes dont se sert la police française ? »[1].

Le parallèle avec les méthodes de la Gestapo, dressé par d'ancien·ne·s Résistant·e·s ayant pour certain·e·s subi les tortures, légitime et renforce la démarche. Les auteurs de cette lettre inscrivent, de fait, leur démarche dans la continuité de la geste résistante en affirmant qu'« à l'exemple du Général de Gaulle, [ils ont] mis [leur] honneur de Résistants à débarrasser la France tout autant de l'armée d'occupation que des méthodes hitlériennes »[2], avant de s'interroger : « Comment ne nous sentirions-nous pas outragés de ces relents de Gestapo, de ce pourrissement de certaines consciences policières […] ? »[3].

A la suite de l'échange de communiqués entre la hiérarchie catholique et le gouvernement, pères Magnin, Chaize et Carteron sont laissés en liberté provisoire, dans l'attente de leur jugement. Mais leur dénonciation de la torture s'accompagne du dépôt, par les Algériens arrêtés en même temps qu'eux, d'une plainte contre X concernant les sévices subis lors de leur interrogatoire, qui relance les débats sur la torture.

Le père Magnin explique ainsi :

> Certainement il y a eu des instructions pour que l'affaire ne soit pas jugée dans l'immédiat. Par contre, je me suis retrouvé impliqué dans une autre affaire. Les amis algériens qui étaient avec moi ont porté plainte contre X. pour les mauvais traitements qu'ils avaient reçu à la police judiciaire. Donc il y a eu une nouvelle affaire qui a été instruite et après, dans les semaines qui a suivi ma libération, j'ai été convoqué de temps en temps comme témoin. Donc il y avait deux affaires contradictoires, c'était toute l'ambiguïté de cette période. J'étais convoqué comme témoin des sévices qui étaient pratiqués à la police judiciaire lyonnaise, pas par tout le monde, mais par un certain nombre de policiers.[4]

La dénonciation de la torture et de la répression des Algérien·ne·s, en Algérie comme en France, sont évoquées en entretien comme des vecteurs de sensibilisation et de politisation pro-indépendantistes. Elles sont également présentées comme les manifestations des dérives françaises et soulignent le développement souvent concomitant de mobilisations de défense de la République et des institutions. En ce sens,

[1] Ibidem.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Entretien de Béatrice Dubell avec Louis Magnin, s.l., septembre 2006.

le parallèle est fréquemment dressé avec la période de l'Occupation et les politiques antijuives de la Seconde Guerre mondiale, tendant à inscrire l'engagement contre la poursuite de la guerre en Algérie et ses dérives dans un cadre référentiel plus large. La dénonciation de la guerre d'Algérie apparaît donc bien comme un biais de politisation ou de socialisation par l'évènement, qui a entraîné certain·e·s militant·e·s à se positionner de manière plus radicale jusqu'à rejoindre les rangs du soutien. Pour celles et ceux déjà engagé·e·s dans l'opposition publique à la guerre ou dans le soutien, les dénonciations de la répression ou de la torture subies par les Algérien·ne·s ont pu constituer des moments de socialisation de renforcement des positions militantes, confirmant la nécessité et la légitimité du soutien aux nationalistes. L'année 1960 constitue un moment particulièrement fort de légitimation de l'engagement nationaliste ou du soutien : si à cette date les militant·e·s étudié·e·s sont déjà engagé·e·s dans l'action clandestine en faveur de l'indépendance, divers évènements se succèdent qui légitiment et médiatisent le soutien, dans le contexte d'un renouveau des mobilisations collectives.

III. L'année 1960 : renouveau des mobilisations et légitimation du soutien aux nationalistes

Au cours de l'année 1960, la cause de l'indépendance algérienne et le soutien au FLN connaissent une médiatisation accrue : non seulement à cause des nombreuses arrestations que subissent les réseaux cette année-là[1], mais aussi grâce aux prises de position publiques de certain·e·s intellectuel·le·s, sur les questions de l'indépendance algérienne, du soutien et de l'insoumission ou du refus de combattre. En ce sens, le sursaut de l'année 1960 n'est pas étudié en tant qu'évènement déclencheur de l'engagement à proprement parler ; il doit plutôt être considéré comme une forme de légitimation des actions entreprises dans l'illégalité et de renforcement des positions anticolonialistes exprimées jusque-là.

Trois principales formes de prises de position collective sont ici étudiées, qui permettent de poursuivre la réflexion sur la socialisation entreprise tant dans le chapitre précédent que dans les premières parties de celui-ci, notamment au prisme du genre. Le

[1] Voir à ce sujet les chapitres 3, « I.3. Perception des soutiens par les services de la répression : vers des réseaux de plus en plus cloisonnés ? » et 6, « I.3. Les procès des réseaux Jeanson et Boeglin : faire « le procès de la France en Algérie ».

procès du réseau Jeanson, qui s'ouvre en 1960 et fait suite à l'arrestation de nombreux membres du réseau en février 1960, s'inscrit dans un contexte de renouveau des mobilisations collectives à l'automne 1960 et connaît une médiatisation importante, notamment après la publication du Manifeste des 121. Ces différents éléments contribuent également à médiatiser deux autres formes d'action collective liées au refus de combattre en Algérie, qui préexistent pourtant à l'ouverture du procès Jeanson. La première, Jeune Résistance, est une structure clandestine de soutien aux insoumis, créée dès 1958 mais qui connaît après la parution du Manifeste des 121 une médiatisation certaine. La seconde organisation, l'ACNV, refuse à l'inverse la clandestinité et s'oriente vers le soutien aux réfractaires à partir de 1960, après avoir dénoncé la répression subie par les Algérien·ne·s.

III.1. Le procès du réseau Jeanson et le Manifeste des 121

En février 1960, plusieurs militant·e·s engagé·e·s au sein du réseau organisé en région parisienne par Francis Jeanson, sont arrêté·e·s. Leur procès, qui s'ouvre en septembre 1960, se transforme par les déclarations des accusé·e·s, de leurs avocat·e·s et des témoins de la défense en véritable tribune contre la guerre d'Algérie[1].

Sur le banc des accusé·e·s siègent de nombreux intellectuel·le·s et artistes, ce qui contribue à la médiatisation du procès. Sont ainsi jugé·e·s une céramiste d'art (France Binard), quatre enseignantes (Janine Cahen, Hélène Cuénat, Micheline Pouteau, Yvonne Rispal), une étudiante (Lise Trébouta), une infirmière (Odette Huttelier), un géomètre (Gérard Meïer), cinq acteurs (Jacques Charby, Paul Crauchet, André Thorent, Georges Berger, Jacques Rispal), un réalisateur (Jacques Trébouta), une journaliste (Denise Barrat), mais seulement une ouvrière (Jacqueline Carré). S'ajoutent également Aline Charby, dont le métier est inconnu et Jean-Claude Paupert, qui « n'a pas suivi d'études »[2]. Enfin, sont également jugé·e·s par contumace Francis Jeanson, qui dirige la collection « Ecrivains de toujours » aux Editions du Seuil[3], Danielle Sabret (alias

[1] Le procès du réseau Jeanson est étudié dans le chapitre 6 : « I.3. Les procès des réseaux Jeanson et Boeglin : faire « le procès de la France en Algérie ».

[2] Jean-Luc Einaudi, Franc-*Tireur : Georges Mattéi, de la guerre d'Algérie à la guérilla*, Paris, Editions du Sextant, 2004, p. 49.

[3] Marie-Pierre Ulloa, Francis Jeanson*: un intellectuel en dissidence : de la Résistance à la guerre d'Algérie*, Paris, Berg, 2001, 286 p.

Dominique Darbois), photographe, Cécile Regagnon, artiste, et Jacques Vignes, journaliste[1].

La composition de ce groupe de militant·e·s du soutien, le profil de ces accusé·e·s et l'expérience personnelle du soutien de Jacques Charby ont conduit l'auteur des *Porteurs d'espoir* à insister sur l'importante proportion d'intellectuel·le·s et d'artistes dans les rangs du soutien, à l'inverse d'ouvriers ou ouvrières et d'employée·e·s[2].

Pourtant, à titre d'exemple, le réseau animé à Lyon par le sérigraphe Maurice Chomat regroupe un ancien fermier, devenu manœuvre (Guy Evieux), une étudiante (Madeleine Borne), deux assistantes sociales (Michèle L. et Marie-Rose Paillard), un représentant de commerce (Jean Ramet), une institutrice (Paule Bertri[3]) et un maître auxiliaire (Georges Paillard[4]). Malgré la variété des catégories socio-professionnelles parmi les militant·e·s du soutien, le profil des accusé·e·s et la notoriété des témoins ont entraîné une forte médiatisation du procès du réseau Jeanson, et donc contribué à durcir la catégorie des porteur·e·s de valises du côté des intellectuel·le·s ou artistes.

Le retentissement du procès est également renforcé dès le lendemain de son ouverture, par la publication d'un Manifeste sur le droit à l'insoumission dans la guerre

[1] Ces éléments ont été retrouvés dans diverses sources secondaires, dont Marcel Péju, Le procès du réseau Jeanson, 2ème édition., Paris, La Découverte, 2002, 251 p ; H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit. ; M.-P. Ulloa, Francis Jeanson, op. cit. ; J.-L. Einaudi, Franc-Tireur, op. cit. Les notices du Maitron suivantes ont également été utilisées comme sources : Pennetier Claude, notice « Robert Barrat et Schoenfeld Denise, épouse Barrat », in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article15756 [version mise en ligne le 20 octobre 2008, dernière modification le 20 octobre 2008, dernier accès le 12 décembre 2016] ; anonyme, notice « Janine Cahen » in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article139037 [version mise en ligne le 29 novembre 2011, dernière modification le 20 septembre 2014, dernier accès le 12 décembre 2016] ; Galissot René, notice « Cuénat Hélène (ou Cuenat), in Le Maitron, accessible en ligne :http://maitronen-ligne.univparis1.fr/spip.php?article21187 [version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 19 février 2014, dernier accès le 12 décembre 2016] ; Galissot René, notice « Charbit Jacques ou Jacques Charby, pseudonyme François » in Le Maitron [Dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitron-enligne.univparis1.fr/spip.php?article152940 [version mise en ligne le 1er février 2014, dernière modification le 1er février 2014, dernier accès le 12 décembre 2016] ; Galissot René, notice « Carré Jacqueline » in Le Maitron [Dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article152705 [version mise en ligne le 24 janvier 2014, dernière modification le 15 novembre 2016, dernier accès le 12 décembre 2016] ; Galissot René, notice « Jeanson Francis » in Le Maitron [Dictionnaire Algérie], accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article152936 [version mise en ligne le 1er février 2014, dernière modification le 1er février 2014, dernier accès le 12 décembre 2016].

[2] Jacques Charby, *Les porteurs d'espoir : les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre l'Algérie*, Paris, La Découverte, 2004, p. 24.

[3] AD Rhône, 437 W 80, dossier « VIII. Affaire Borne-Chomat (Imprimerie FLN) », rapport d'enquête du directeur SP Rhône, 5 janvier 1960.

[4] J. Charby, Les porteu*rs d'espoir*, op. cit., p. 111.

d'Algérie. Publié dans Vérité-Liberté[1] le 6 septembre 1960, ce Manifeste participe aussi d'une médiatisation accrue de la cause de l'insoumission, après les débats qui ont éclaté au printemps 1960. Egalement surnommé Manifeste des 121, du nom de ses 121 premiers signataires, il vient d'abord confirmer la prise de position publique d'intellectuel·le·s en faveur de l'indépendance algérienne et leur soutien aux accusé·e·s[2], puis se conclut sur les trois déclarations suivantes :

> Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien. Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français. La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.[3]

Ces trois affirmations inscrivent pleinement les questions du soutien au FLN et de l'insoumission ou de la désertion dans le débat et le paysage médiatique français. La publication du Manifeste s'inscrit en effet dans un contexte – qu'elle induit indirectement – de renouveau des mobilisations contre la guerre, portées par des organisations politiques comme le PSU ou syndicales, telle que l'UNEF[4]. Poser ainsi la question du soutien au FLN ou de l'insoumission et affirmer la nécessité de l'indépendance algérienne soulève de vifs débats. Ainsi, Jean Berthinier se souvient des discussions animées par la publication du Manifeste au sein du PSU lyonnais, qui découlent, selon lui, de « la fracture entre les anciens PSA, qui désapprouvaient l'appel à l'insoumission, et les anciens UGS, qui comprenaient ou approuvaient clairement le Manifeste »[5]. Le PSU, qui

---

[1] L'histoire de la (non-)publication de ce Manifeste est présentée par Jean-François Sirinelli dans « Guerre d'Algérie, guerre des pétitions », in Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *La Guerre d'Algérie et les* intellectuels français, Bruxelles, Editions Complexe, 1991, p. 289 sqq. L'auteur réinscrit la publication du Manifeste dans le contexte de la « guerre des pétitions » qui se joue à l'automne 1960, entre partisans de l'Algérie française et pro-indépendantistes.

[2] A ce sujet, voir Émilie Roche, Étude des discours de presse écrite française sur la violence et la torture *pendant la guerre d'Algérie : Le Monde, L'Humanité, Le Figaro, L'Express, France Observateur, 1954-*1962, Thèse de doctorat, Université Lyon 2-Lumière, France, 2007, p. 63 sqq.

[3] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 395.

[4] Sur les mobilisations étudiantes en guerre d'Algérie, voir E. Orkibi, Les étudiants de France et la guerre *d'Algérie*, op. cit. ; D. Wallon, Combats étudi*ants pour l'indépendance de l'Algérie*, op. cit. ; Robi Morder (dir.), *Naissance d'un syndicalisme étudiant*, op. cit. ; Sur le renouveau de mobilisations en 1960, voir également Danielle Tartakowsky, « Manifestations, violence et politique 1958-1962 » dans Les manifestations de rue en France 1918-1968, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 661-694.

[5] Témoignage de Jean Berthinier à ses enfants, transmis par courriel de l'auteur le 2 janvier 2013. Sur la fondation du PSU et ses différentes composantes, voir Marc Heurgon, Histoire du PSU, Paris, La Découverte, 1994, 441 p. Sur le cas lyonnais, cf. Ophélie Vancayzeele, Des carrières de militants du PSU. *Contribution à l'étude de l'évolution de la fédération du Rhône du PSU (1960-*1974), Mémoire de Master 2, Université Lumière - Lyon 2, Institut d'Etudes Politiques, Lyon, France, 144 p.

naît en avril 1960 de la fusion de diverses tendances de gauche en rupture avec la SFIO et le PCF, telles que le PSA, l'UGS ou Socialisme et Barbarie, se construit en partie dans et par l'opposition à la guerre d'indépendance algérienne[1]. Lors de la première session du Comité Politique et National (CPN) du PSU les 30 avril et 1er mai 1960, Gilles Martinet, journaliste à France-Observateur, prend la parole et porte un « jugement pessimiste »[2] sur le programme d'autodétermination du président de Gaulle. Si le PSU reconnaît le droit et la nécessité de l'indépendance algérienne, les questions de la forme que doit prendre la solidarité au FLN ou la légitimité de l'insoumission restent discutées.

Le soutien aux nationalistes divise en effet le PSU, même chez les hommes et les femmes connu·e·s pour leur engagement anticolonialiste de longue date, comme Claude Bourdet. Dans un article de France-Observateur paru le 3 mars 1960 et intitulé « Pourquoi aident-ils le FLN ? », il se désolidarise des hommes et des femmes engagé·e·s dans le soutien aux nationalistes, écrivant par exemple : « Le combat de ces hommes n'est pas le nôtre, mais nous savons aussi qu'il s'agit de gens courageux, totalement désintéressés, dévoués et donc respectables »[3]. En septembre 1960, il témoigne d'ailleurs au cours du procès Jeanson en faveur de Jean-Claude Paupert, appelé en Algérie avant de devenir militant du soutien au FLN, membre du PSU. Si les dirigeants du PSU condamnent officiellement le soutien au FLN, le parti apparaît malgré tout comme un vivier de recrutement dans les dernières années de la guerre, et surtout, comme un lieu où la question algérienne peut être débattue dans une relative liberté. Si le PSU est ici donné en exemple, c'est cependant bien l'ensemble des organisations politiques, syndicales ou de jeunesse qui est divisé sur ces questions.

Ainsi, Maurice Nadeau, signataire du Manifeste, exprime la nécessité pour les intellectuel·le·s de prendre position sur ces questions : « Puisqu'il s'agissait de débats de conscience, de valeurs et de principes mis en cause, voire du sens même qu'il faut accorder aux mots, les intellectuels avaient le devoir de se prononcer, de faire entendre leur parole. »[4]. Claude Liauzu souligne cependant les « réalités contrastées » que recouvre le terme même d'« intellectuels », « dont l'examen amène à nuancer l'image

[1] M. Heurgon, Histoire du PSU, op. cit.

[2] Ibid., p. 135.

[3] Cité in Ibid., p. 153.

[4] Cité in C. Liauzu, « Ceux qui ont fait la guerre à la guerre », art. cité, p. 231.

d'un monde de l'esprit unanimement mobilisé contre la guerre »[1]. La position des historien·ne·s, par exemple, apparaît nuancée : si Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Réberioux, Jean-Pierre Vernant ou André Mandouze sont parmi les 121, la corporation est divisée et les universitaires « se reconnaissent davantage dans l'appel contre-feu que lancent les syndicats enseignants et l'UNEF pour accélérer la marche vers ''la paix négociée'' », quand d'autres, enfin, « ont choisi la patrie » [2] comme Charles Picard ou Pierre Chaunu. Claude Liauzu souligne également la proportion importante de femmes parmi les signataires – au nombre de trente-trois, elles représentent plus d'un quart des 121 premiers signataires – qui constitue selon lui « un trait nouveau de la lutte contre la guerre d'Algérie »[3] dans la mesure où « être signataire d'un texte considéré comme conférant une légitimité intellectuelle particulière ne correspond pas à la répartition habituelle des rôles sexuels »[4].

Si les prises de position qui suivent le procès du réseau Jeanson ou la publication du Manifeste des 121 n'ont pas constitué un levier d'engagement pour les militant·e·s interrogé·e·s, déjà entré·e·s dans l'action clandestine de soutien au FLN, elles illustrent cependant l'évolution d'une partie de l'opinion publique en France et témoignent de la reprise des mobilisations collectives contre la guerre en Algérie et en faveur de l'indépendance. Elles ont également pu peser dans l'organisation ou le développement de mouvements de solidarité en faveur des détenu·e·s nationalistes ou de leurs soutiens[5].

III.2. La médiatisation accrue du refus de combattre en Algérie

Par ailleurs, en défendant le droit à l'insoumission dans le contexte de la guerre d'Algérie, le Manifeste des 121 participe d'une médiatisation à la fois renouvelée et accrue, hors de la sphère communiste, de la question des soldats servant en Algérie. Les mobilisations collectives défendant la cause de l'insoumission sont ici étudiées sous deux angles opposés, permettant de confronter les modalités de l'action clandestine, telle que développée par Jeune Résistance à celles de l'action publique mises en œuvre au sein de l'Action Civique Non-Violente (ACNV).

[1] Ibid.

[2] Ibid., p. 231-232.

[3] Ibid., p. 233.

[4] Ibid.

[5] A ce sujet, voir le chapitre 6 : « II.2.b. Soutenir les détenu e s ou leurs familles ».

III.2.a) Le mouvement Jeune Résistance

La première partie de ce chapitre a montré que le PCF et ses organisations satellites réactivent certaines formes de mobilisation pour s'opposer au départ des soldats. L'opposition grandissante au départ des soldats évolue ensuite vers la prise en charge des insoumis et déserteurs et aboutit notamment à la création de l'organisation clandestine Jeune Résistance. Alors que les premières mobilisations visaient à protester publiquement contre et à perturber le départ des soldats vers l'Afrique du Nord, Jeune Résistance est une organisation qui permet aux jeunes qui le souhaitent de se soustraire à leurs obligations militaires, en rejoignant la clandestinité pour éviter la prison. En effet, comme l'explique Nicole Rein à propos de discussions qu'elle a pu avoir, pendant ses études de droit, avec plusieurs de ses amis appelés en Algérie :

> Certains partaient pour défendre la France. Moi j'étais opposée, car je trouvais tout à fait naturel que les Algériens réclament leur indépendance, puisque la Tunisie était indépendante. Certains de ces garçons partaient forcés, ne voulant pas faire cette guerre qui leur paraissait injuste, mais ne voulant pas aller en prison pour leur refus.[1]

Louis Orhant est, quant à lui, de ces appelés qui refusent de partir en Algérie. Ouvrier en fonderie chez Citroën pendant la guerre d'indépendance algérienne, il côtoie de nombreux ouvriers originaires d'Afrique du Nord. Ses idées politiques et ses contacts avec les Algériens le convainquent de ne pas aller faire la guerre en Algérie :

> C'était tout naturel pour moi de refuser d'aller faire la guerre d'Algérie. Donc je n'avais pas une perspective d'engagement dans un mouvement quelconque, quand j'ai quitté l'armée. Mais j'avais la volonté ferme de refuser de partir me bagarrer, contre une guerre que j'estimais a priori injuste. Voilà ce qui m'a convaincu de partir. Donc j'étais solitaire.

Il fréquente, à la même époque, une maison des jeunes et de la culture de la région parisienne, où il développe des contacts avec des chrétiens de gauche et des membres de la Mission de France fortement investis dans la cause algérienne, tel Jean Urvoas.

S'il prend seul la décision de ne pas répondre à son appel, c'est-à-dire sans en discuter avec les militant·e·s qu'il côtoie au PCF, il bénéficie cependant du soutien de son épouse qui quitte la France avec lui, mais aussi de ces personnes rencontrées à la MJC.

[1] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

Ces dernières, entre autres, lui transmettent des contacts en Suisse, où il s'installe en 1956. Il explique avoir « trouvé chez ces gens-là beaucoup de solidarité »[1].

En mai 1956, ils sont accueillis en Suisse par un couple de chrétiens de gauche. Louis Orhant y travaille d'abord en tant que plombier, puis comme dessinateur industriel, avant de formuler une demande auprès du gouvernement tunisien, pour laquelle il obtient une réponse favorable, en vue d'enseigner dans le pays. Au cours de son séjour en Tunisie, d'autres déserteurs français gagnent la Suisse, dont Jean-Louis Hurst et Gérard Meïer, ainsi que des personnes engagées dans le soutien aux déserteurs : les réseaux de solidarité se développent.

Au retour de Louis Orhant du Maroc en Suisse, l'idée d'organiser un mouvement plus étoffé de soutien aux déserteurs est évoquée. D'après ce dernier, Jean-Louis Hurst, Gérard Meïer et Henri Curiel sont les trois premières personnes à avoir évoqué cette idée de mouvement structuré de soutien aux déserteurs, vers 1958. Cette organisation – Jeune Résistance – vise à accueillir les déserteurs, mais aussi à médiatiser leur cause. Si le mouvement ne parvient pas à s'installer durablement en France et reste à ses débuts confidentiels, des contacts sont noués, entre autres dans les universités françaises.

Jean Berthinier se souvient ainsi :

> Quelqu'un, un grand homme jeune et blond, vint de Paris pour organiser un groupe chargé de populariser les raisons de l'insoumission et l'aide aux insoumis. Réunis dans un sous-sol de presbytère (celui du 3e, je pense), nous avions formé deux groupes, l'un ouvrier, l'autre étudiant. J'ai gardé longtemps, ce que je n'aurais jamais dû faire, les codes de communication, et quelques numéros de téléphone. Je n'ai appris qu'après le nom de l'organisation, Jeune Résistance.[2]

Dans la clandestinité, se crée alors un « tissu de contacts » qui permet aux groupes d'étudiants opposés à la guerre d'Algérie de s'insoumettre ou de déserter s'ils le souhaitent. C'est ainsi que Catherine Cot, fille de l'ancien ministre et député Pierre Cot, rejoint les rangs du soutien. Née en 1939, elle s'installe en Suisse en 1959 pour y suivre des études d'architecture. Elle déclare avoir participé à des manifestations contre la guerre d'Algérie et avoir été progressivement sensibilisée aux questions anticoloniales par les lectures dénonçant la torture, ce qui lui permet d'être « préparée psychologiquement à

[1] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

[2] Témoignage de Jean Berthinier à ses enfants, transmis par courriel le 2 janvier 2013.

faire quelque chose », mais sans que son engagement n'ait une assise politique ou anticoloniale[1]. Elle explique :

> C'est plutôt mon père qui était politique. Oui, c'est ça, ça a commencé comme ça. C'est parce que j'avais un amoureux […] [qui] voulait s'insoumettre. Il ne voulait pas partir en Algérie. Et mon père connaissait bien Henri Curiel, vous voyez qui c'est ? Il l'avait rencontré parce qu'ils organisaient des rencontres entre Israéliens et Palestiniens pour essayer la reconnaissance de la Palestine. Donc il venait de temps en temps à la maison. Puis j'avais dit à mon père que ce Michel, ce garçon, là, il cherchait un moyen de partir, de s'insoumettre. Alors il m'a mis en contact, il m'a mis moi et puis lui en contact avec Henri Curiel, qui lui a fait passer la frontière pour aller en Suisse. Et c'est comme ça que moi j'ai commencé mon activité. Moi j'étais à Genève, je faisais des études d'architecture. Donc j'avais un studio et puis on habitait ensemble dans le studio et puis voilà, c'est comme ça que la chose a démarré. Et puis après, on m'a contactée, d'ailleurs c'est Maurienne, Hurst, qui m'a contactée.[2]

Le premier congrès de Jeune Résistance, qui se tient en août 1960, aboutit à la rédaction d'une résolution finale dans laquelle sont présentés les objectifs de l'organisation ainsi que sa raison d'être. Si elle se donne « pour tâche de concrétiser le mouvement [de refus] qui se dessine actuellement et d'organiser la colère des jeunes », consciente que « la désobéissance est ce [que le gouvernement et les chefs de l'armée] craignent le plus », le ton donné à cette résolution est résolument anticolonialiste. La « guerre coloniale » en cours, qui « tente d'écraser une révolution qui émane de tout un peuple » y est fortement dénoncée, de même que les « méthodes de répression communes aux guerres coloniales [qui] ne [cessent] de renforcer une certaine forme de fascisme […] qui gagne peu à peu l'ensemble du pays » ; enfin, Jeune Résistance y « affirme sa solidarité avec tous ceux qui luttent pratiquement pour la paix en Algérie »[3].

Les jeunes Français, qui font cette guerre, « doivent [alors trouver] un moyen d'y mettre fin et ne plus attendre qu'on veuille bien la leur offrir ». L'insoumission – ne pas répondre à l'ordre d'appel sous les drapeaux – ou la désertion – quitter l'armée « avant le départ pour l'Algérie s'ils pensent auparavant faire un travail de démystification dans les casernes » – sont alors présentées comme la seule alternative pour « contribuer à la lutte contre la guerre d'Algérie et le fascisme ». Pour cela, Jeune Résistance permet de « créer

[1] Entretien avec Catherine Cot, Paris, 31 mai 2012.

[2] Ibidem.

[3] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, carton 12, "War of independence of Algeria: Bulletins, communiqués, FLN France et autres organisations (relief committees), Parti Communiste Internationaliste (Trotskyste) 1956-1963" : Résolution finale du 1er Congrès de Jeune Résistance, août 1960.

un lien entre toutes les initiatives qui jusqu'à présent étaient isolées, rassemble les insoumis et les déserteurs dans un mouvement collectif, [et] organise ce mouvement », afin que « les jeunes résistants acquièrent un poids politique »[1].

Si seuls les hommes en âge d'être appelés sous les drapeaux sont, de prime abord, concernés par l'insoumission ou la désertion, Jeune Résistance s'adresse également aux « jeunes filles et [aux] jeunes épouses », mais aussi à « ceux qui ne sont pas encore susceptibles d'être appelés ou qui ne le sont plus ». Parmi les tâches de soutien qui leur sont proposées figurent la diffusion de l'idée du refus et la médiatisation de la cause de Jeune Résistance, mais aussi le soutien logistique aux insoumis et déserteurs « en les hébergeant, en les aidant à partir à l'étranger, ou bien, lorsque c'est possible, à rester clandestinement en France »[2].

L'organisation clandestine bénéficie donc directement de la publication du Manifeste des 121, qui prône publiquement la cause de l'insoumission. Par ailleurs, la porosité des différents clandestins créés en guerre d'Algérie, qu'il s'agisse de soutenir les insoumis et déserteurs ou les nationalistes algérien·ne·s et le rôle de « base arrière » joué par la Suisse et les pays limitrophes[3] conduit les militant·e·s engagé·e·s pour ces différentes causes à se côtoyer et parfois s'entraider. L'exemple de Catherine Cot le souligne bien, puisqu'elle est d'abord contactée par Jean-Louis Hurst, au nom de Jeune Résistance, avant de rejoindre le soutien au FLN.

III.2.b) L'Action Civique Non-Violente

En 1960, une autre organisation s'oriente vers l'accueil des hommes refusant de combattre en Algérie : l'Action Civique Non-Violente (ACNV). Fondée en 1957, en lien avec les compagnons de l'Arche et Lanza del Vasto, l'ACNV organise d'abord de nombreuses campagnes pour dénoncer et protester contre les camps d'internement et les tortures[4]. A partir de 1960, l'organisation s'engage également dans le soutien aux

[1] Ibidem. Souligné dans le texte.

[2] Ibid.

[3] Les liens entre les différentes organisations clandestines sont étudiés dans le chapitre 3 : « I.4. Des soutiens protéiformes et poreux ? » ; les soutiens développés en Europe sont étudiés dans le chapitre 7 : « I. Militer en exil ».

[4] Sur l'action de l'ACNV en guerre d'Algérie, voir Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie : 1959-*1963, Paris, Syllepse, 2005, 223 p ; François Chouquet, Comme un seul homme, Réfractaires Non-violents à la guerre d'Algérie, 2005 ; Joseph Pyronnet, Résistances non-violentes, Paris, L'Harmattan, 2006, 170 p.

réfractaires, c'est-à-dire aux insoumis (qui n'ont jamais revêtu l'uniforme, mais, appelés, sont considérés comme militaires par les autorités), aux déserteurs (militaires qui ne rejoignent pas leur unité ou leur corps d'armée) et aux inculpés pour refus d'obéissance (les insoumis qui, emprisonnés, refusent malgré tout de porter l'uniforme, les soldats qui, au repos ou au combat, refusent d'obtempérer)[1].

A priori, le public concerné est donc le même que celui que Jeune Résistance cherche à mobiliser. Louis Orhant évoque d'ailleurs, en entretien, avoir eu des contacts avec des membres de l'ACNV en Suisse, puis avoir effectué un séjour au sein de la communauté de l'Arche à Bollène. Certaines réunions de JR, organisées à Paris dans la clandestinité, se font d'ailleurs parfois en présence de militant·e·s de l'ACNV[2]. Pourtant, les méthodes des deux organisations diffèrent, ce que révèle le parcours d'André Bernard.

André Bernard, né en 1937, se définit comme athée et anarchiste, puis anarchiste non-violent. Lorsqu'il est appelé sous les drapeaux, il décide de s'insoumettre pour ne pas « faire en Algérie ce que les Allemands avaient fait en France pendant la guerre 1939-1945 »[3] et gagne la Suisse en 1956. Son choix de ne pas aller combattre en Algérie est d'abord « un refus ''individuel'' de faire cette guerre », bien qu'il participe à « un jeûne d'une semaine avec des internationaux pour la reconnaissance de l'objection de conscience […] à Genève en hiver 1958 » – jeûne auquel participe également Lanza del Vasto[4]. Il s'engage un temps au sein de Jeune Résistance. En 1960, André Bernard apprend, en Belgique, la création de l'ACNV et rencontre Elisabeth Boisgontier, qui travaille alors au secrétariat de l'organisation[5]. Avec sa compagne, Anita Ljungqvist,

[1] La thèse de Tramor Quemeneur constitue une étude très approfondie des insoumis, déserteurs ou objecteurs de conscience en guerre d'Algérie, et comporte de nombreuses informations sur l'ACNV : T. Quemeneur, Une guerre sans « non » ?, op. cit. Voir également ses articles sur le sujet, notamment ; T. Quemeneur, « Les « soldats du refus ». La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie », art. cité ; Tramor Quemeneur, « L'ACNV (Action civique non-violente) et la lutte contre les camps », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, nº 92, p. 57-63 ; Tramor Quémeneur, « Le statut des objecteurs de conscience une bataille juridique et politique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 26 août 2015, nº 115-116, p. 35-43 ; Tramor Quemeneur donne notamment une définition précise de ces trois catégories juridiques de désobéissance - présentes également chez les partisans de l'Algérie française - dans T. Quemeneur, « "La discipline jusque dans l'indiscipline". La désobéissance de militaires français en faveur de l'Algérie française », art. cité, p. 246-247.

[2] Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

[3] Questionnaire d'André et Anita Bernard, juillet 2012. Voir également André Bernard, Être anarchiste oblige, Lyon, Atelier de création libertaire, 2010, 231 p.

[4] Questionnaire d'André et Anita Bernard, juillet 2012.

[5] E. Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 77.

rencontrée sur un chantier du Service Civil International (SCI) en Suisse, en 1959, il prend la décision de rentrer en France en 1961 et de rejoindre un chantier de l'ACNV à Nangis, où André Bernard « prévient le ministre des Armées de son retour »[1].

En effet, à la différence de Jeune Résistance, le premier « volet » d'action de ces réfractaires réside dans le refus, public, d'effectuer son service militaire en Algérie : il peut s'agir, suivant la situation de chacun, de renvoyer son livret ou ses habits militaires, de résilier son sursis, de renvoyer sa feuille de route, voire, pour certains, de revenir d'exil ou de sortir de la clandestinité. Cet acte s'accompagne d'une participation à un ou des chantiers de service civil, comme celui auquel participent, à Gagny, Jean Lagrave ou Christian Fiquet[2] ou celui que rejoint en avril 1961 André Bernard, au bidonville du Canet, à Marseille. Enfin, un troisième volet, présenté dès le départ, concerne les sanctions possibles encourues, notamment l'arrestation. Ces arrestations « assumées » constituent, de fait, une des modalités de l'action militante au sein de l'ACNV, un moyen d'exprimer leurs revendications, de donner de la visibilité à leur groupe. A cet effet, les réfractaires communiquent leur adresse aux autorités lorsqu'ils renvoient leur livret militaire, puis se rendent sur un chantier de service civil, où ils œuvrent en attendant leur arrestation.

En septembre 1960, l'ACNV diffuse un « Appel public » dans lequel elle présente son projet d'action. Plutôt que d'entrer en clandestinité, les jeunes qui refusent le service en Algérie sont invités à rejoindre le mouvement d'action collective. L'appel s'adresse à différentes catégories de personnes, et, pour chacune, sont décrites les modalités d'engagement possibles. Il y a, d'abord, la catégorie des « jeunes qui ne doutent plus que le service militaire soit maintenant inutile et seulement destructeur, qui refusent au nom de leur conscience d'y participer » ; il y a, ensuite « ceux qui, en France ou à l'étranger, sont passés dans la clandestinité pour échapper à une participation de guerre ». Enfin, l'appel s'adresse, de manière plus large, « aux Français qui veulent la paix ». Pour chacune de ces catégories, les sanctions encourues, et notamment la prison, sont présentées comme des modalités de l'engagement. Ainsi, les « jeunes » réfractaires sont encouragés à demander un service civil en Algérie dans un premier temps, et, en cas de refus, « pour sauver [leur] honneur et celui de [leur] pays, [d']accepter d'aller en prison

[1] Ibid., p. 78.

[2] Entretien avec Jean Lagrave, 11 juillet 2012.

plutôt que de faire le service militaire tant que dure la guerre d'Algérie ». Il y est ensuite écrit, à l'adresse des réfractaires entrés dans la clandestinité :

> Montrez que ce n'est pas par lâcheté que vous avez disparu. Venez, en groupe si possible, demander vous aussi à travailler positivement avec vos frères ou à subir la prison avec eux ». Enfin, les membres de la troisième catégorie décrite dans l'appel est encouragée à prendre position publiquement, notamment en se portant coresponsable et en acceptant « de partager les sanctions possibles en signant cet appel qui est envoyé publiquement au Président de la République.[1]

Dans un autre document, qui précise les conditions à souscrire pour rejoindre cette action collective, les réfractaires doivent accepter les sanctions légales de leurs actions militantes au sein de l'ACNV. Celle-ci y est décrite comme une « armée de paix » et l'engagement au sein de cette armée de paix est considéré comme « analogue à celui qui est contracté dans l'armée ». Les jeunes qui choisissent de rejoindre l'ACNV doivent alors le faire pour la durée de la guerre d'Algérie. Les réfractaires qui souhaitent rejoindre les rangs de l'ACNV s'engagent par ailleurs « à faire connaître [leur] situation militaire aux autorités dès [leur] entrée sur le chantier et accepte[nt] d'avance les sanctions prévues par la loi ». Il est ensuite précisé :

> La force de notre action résidant dans sa vérité, son caractère public et ouvert, je m'engage à ne la mêler à aucune action clandestine. Cependant je refuserai de répondre à toute question de la police impliquant une autre personne que moi. En toutes circonstances, dans mes paroles et dans mes actes, j'aurai le souci du respect dû à tout homme, fût-il un adversaire.[2]

En assumant les arrestations, les membres de l'ACNV en font non la conséquence subie d'une action illégale, mais bien plutôt un levier d'action : en se faisant arrêter, mais aussi en travaillant à médiatiser les arrestations et les procès, les militant·e·s (ré)inventent une modalité de l'action collective dans le cadre de la désobéissance civile. En ce sens, si Jeune Résistance et l'ACNV mènent toutes deux un travail en direction des appelés, les objectifs des deux organisations diffèrent. En effet, l'ACNV, plutôt que de soutenir les réfractaires clandestins, « s'organise autour des jeunes appelés qui, pour motif de

[1] Reproduit dans E. Fraters, Réfractair*es à la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 67-68.

[2] BDIC, 4 Δ 935/1960, feuillet de l'ACNV, « Les jeunes – en instance d'appel, sursitaire, incorporé, déserteur ou insoumis – qui voudraient rejoindre le chantier de l'Action Civique Non Violente devront souscrire l'engagement suivant », s.d.

conscience, refusent de servir dans l'armée et demandent un service civil sur les lieux du conflit »[1].

Par ailleurs, si l'ACNV s'adresse en premier lieu à un public masculin – les femmes étant exclues du service militaire – ces dernières sont cependant nombreuses à s'engager au sein de, ou à graviter autour de l'ACNV. C'est le cas, par exemple, de Nicole Ayrole-Cheyrouze, née en 1934, couturière chez Jacques Griffe, en région parisienne, et militante à la JOCF et à la CGT. Elle rencontre Henri Cheyrouze en 1957 et le couple se marie en 1958. Henri Cheyrouze est appelé sous les drapeaux à l'été 1959, mais décide de s'insoumettre et est arrêté. Le couple rejoint l'Action Civique Non-Violente, alors qu'il est encore emprisonné. Avant cela, il est déjà favorable à l'indépendance algérienne et Nicole Cheyrouze se souvient que :

> Toutes les manifestations qui avaient lieu en France, on y participait. […] Toute manifestation faite concernant la guerre d'Algérie, il y avait beaucoup de manifestations oui. Et puis il y a eu aussi d'autres trucs… Bon là on n'y était pas, on n'y avait pas été, c'est quand des appelés s'étaient couchés sur des rails pour ne pas faire partir le train. Là aussi. Mais là on n'y était pas, on n'avait pas pu y aller. Parce que quelques fois on ne peut pas réussir à partir partout. […] On était anticolonialistes à 100%.[2]

Les militant·e·s de l'ACNV interrogé·e·s dans le cadre de cette thèse ne font, dans la majorité, pas le choix du soutien aux indépendantistes algérien·ne·s : le but de leur action collective est d'obtenir le droit d'effectuer un service civil en lieu et place du service militaire, sans prendre position pour ou contre l'indépendance, mais en refusant toute action clandestine. Le couple Cheyrouze, cependant, se distingue des autres membres de l'ACNV dans la mesure où il prend position en faveur de l'indépendance algérienne et du soutien clandestin aux nationalistes. Nicole Cheyrouze explique ce choix :

> [Quand Henri était en prison] on s'est aperçus que ce qu'on faisait [au sein de l'ACNV], ce qu'on avait fait jusqu'à maintenant, […] ça ne suffisait pas. […] Et étant vraiment là-bas, à l'intérieur de la prison, sachant tout ce qui se faisait à l'extérieur, que malgré tout on avait un peu aperçu ce qu'il se passait, […] [par] exemple les aides au FLN, les transports d'argent… A partir de là on s'est dit bon, […] maintenant, au lieu de se retrouver emprisonné de cette manière-là, on doit pouvoir faire autre chose pour aider le FLN.

[1] Joseph Pyronnet, cité dans E. Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 48.

[2] Entretien avec Nicole Cheyrouze, Enghien-les-Bains, 14 juin 2012.

Nicole Cheyrouze explique ainsi que l'expérience de la prison, dans le quartier politique de Fresnes, avec les frontistes d'une part et des militants du soutien tel qu'Henri Curiel de l'autre, ont grandement pesé dans cette décision de soutenir l'indépendance algérienne.

> Alors notre but c'était surtout de lutter contre le colonialisme et d'aider donc l'Algérie à prendre son indépendance. Et donc à partir de là, en mai 62, au moment où son temps de prison était terminé, au lieu de repartir à la caserne, on est tous passés en Suisse. Nous et les enfants, on est tous passés en Suisse.[1]

En entretien, Nicole Cheyrouze ne détaille pas ce qu'ont pu être leurs engagements de soutien au FLN, ni leur vie en Suisse. C'est d'ailleurs avec le concours de militant·e·s du soutien, grâce aux contacts pris en prison, qu'ils passent clandestinement, en mai 1962, la frontière suisse[2].

Jean Masson, également non-violent, participe avec Jean-Pierre Lanvin aux actions de l'ACNV dans la région lyonnaise. La non-violence et la défense de l'objection de conscience sont, dans son cas comme dans celui de Nicole et Henri Cheyrouze, intrinsèquement liés à l'anticolonialisme :

> Avec Jean-Pierre Lanvin […] un non-violent, c'est avec lui qu'on a mené l'Action Civique Non-Violente, parce que nous avons fait obtenir le statut d'objecteur de conscience, c'était dans ces années-là, et que nous avons mené aussi des luttes anticolonialistes, avec des groupes non-violents. Beaucoup dans le milieu protestant. […] ».

Jean Masson effectue son service militaire en 1953 comme infirmier, puis est rappelé en 1955. À son retour d'Algérie, il fait le choix de rejoindre les rangs du soutien et organise la cellule protestante du réseau Boeglin[3].

Ces exemples révèlent la porosité qui peut exister entre les deux mouvements de soutien aux réfractaires, malgré des modalités d'action et des buts bien opposés. Si la majorité des témoins engagés au sein de l'ACNV dans le cadre de cette thèse n'ont pas milité en faveur de l'indépendance algérienne, les parcours de Nicole et Henri Cheyrouze comme celui de Jean Masson soulignent la diversité des trajectoires militantes. Ils viennent également confirmer le rôle socialisateur de l'évènement en guerre d'Algérie.

---

[1] Ibidem.

[2] Ibid. et entretien avec Nicole Cheyrouze, Enghien-les-Bains 24 juin 2013.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean Masson, s.l., septembre 2009. Voir à ce sujet le chapitre 3, « III.2.b) Des ‘‘malaises de conscience’’ ? Le poids du facteur humain ».

*

* *

Ce chapitre a présenté divers « évènements déclencheurs » en guerre d'Algérie, qui soit créent un cadre propice au développement de positions militantes ou à l'acquisition d'habitus militants, soit constituent des moments extrêmes de socialisation politique qui obligent les hommes et les femmes à prendre position sur l'indépendance algérienne ou la conduite française de la guerre.

Les premières mobilisations contre le départ des soldats en Afrique du Nord appartiennent au premier cas de figure, qu'elles soient mixtes ou féminines. Or alors que les mobilisations contre le départ des soldats en Indochine sont présentées comme un moment de formation militante, les témoins interrogé·e·s sont assez peu nombreux et nombreuses à mentionner la participation aux actions communistes contre le départ des appelés et rappelés comme un levier de mobilisation. Le vote des pouvoirs spéciaux en 1956 et le mot d'ordre communiste de « Paix en Algérie » sont ainsi présentés comme des ruptures dans la politique anticoloniale du PCF. Pourtant, leur étude a permis de souligner l'existence de registres et de modes d'action genrés, qui tendent à renforcer la dichotomie entre une sphère privée féminine et une sphère publique masculine. Les mots d'ordre des mobilisations collectives féminines ne seraient alors légitimes que s'ils visent la préservation de la cellule familiale, de la sphère privée. Dès lors, cette étude genrée des premières mobilisations collectives contre la guerre suggère des modes de socialisation sexuée inversée chez les militantes interrogées, qui ont pu lors d'actions collectives mixtes acquérir des habitus, des codes de conduite ou un capital militant habituellement considérés comme masculins.

L'étude de la dénonciation de la guerre d'Algérie et de ses « dérives fascistes », parmi lesquelles la torture figure au premier plan, permet de poursuivre ce travail sur le

rôle socialisateur de l'évènement, tout en soulignant le poids du « militantisme moral » ou du « militantisme par conscience »[1]. Cet aspect particulier du militantisme, qui concerne « l'engagement dans des luttes politiques sectorielles de ceux qui ne sont pas directement concernés par ces causes »[2], doit cependant être réinscrit dans le cadre plus large des différentes mobilisations anticoloniales organisées au cours de la guerre et ne peut donc être entièrement déconnecté d'un militantisme à visée plus directement politique. Les lectures, en ce sens, apparaissent à la fois comme un vecteur de socialisation politique et un moyen de médiation des nécessités de la lutte anticoloniale. Elles servent certes à dénoncer la guerre d'Algérie et ses conséquences, mais également à présenter les nécessités de l'indépendance algérienne en soulignant que le système colonial, responsable de ces dérives, doit être aboli pour que le péril fasciste puisse disparaître.

Enfin, si les témoins interrogé·e·s sont déjà engagé·e·s dans le soutien en 1960, il a paru nécessaire d'étudier l'année 1960, qui apparaît comme une année charnière tant dans la médiatisation de la cause anticoloniale ou du soutien au FLN que dans la défense publique de positions en faveur de l'insoumission. La création de Jeune Résistance puis de l'ACNV en 1960 constituent en ce sens un stade plus avancé de l'opposition des soldats à la guerre d'Algérie, les deux organisations prenant en charge les déserteurs et insoumis, selon des buts et modalités différents. Là aussi, les arguments et les formes d'engagement sont apparus genrés pour ces organisations qui contestent le modèle militaro-viril et laissent entrevoir une division socio-sexuée des tâches militantes.

[1] Éric Agrikoliansky, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », Revue française de science politique, mars 2001, nº 51, p. 27.

[2] Ibid., p. 28.

DEUXIEME PARTIE : SOUTENIR LES NATIONALISTES ALGERIEN·NE·S

En remontant aux matrices de l'engagement, la première partie de cette recherche a permis de souligner le processus qui conduit certain·e·s femmes et hommes à s'engager dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s, à une époque où l'opinion française est majoritairement pacifiste et attentiste[1].

Cette analyse processuelle de l'entrée en militantisme a mis au jour l'importance des modes de sensibilisation aux questions anticoloniales et souligné le poids de la socialisation, notamment politique, qui précède l'entrée dans le soutien. La militance et les prises de position officielles contre la guerre d'Algérie ou en faveur de l'indépendance s'inscrivent alors dans une tradition militante ou des référentiels communs d'analyse et d'action. En effet, malgré la variété des générations et micro-générations qui sont engagées guerre d'Algérie et ont une connaissance inégale de la situation algérienne, il a été possible, en soulignant la prégnance de certains référentiels communs et l'importance de la militance de gauche et d'extrême-gauche, de faire émerger la formation des dispositions militantes et le processus d'acquisition d'un habitus militant chez celles et ceux qui font le choix de rejoindre les rangs du soutien. Le rôle socialisateur de l'évènement en guerre d'Algérie a par ailleurs permis de confirmer la nécessité de la lutte anticoloniale mais aussi de « déclencher » l'engagement pour les témoins les moins politisé·e·s – comme l'a montré l'étude de mobilisations contre la torture, adossées alors aux publications dénonçant ces pratiques.

Enfin, l'approche de genre a permis d'approfondir l'analyse en interrogeant le poids des constructions et des déterminations socio-sexuées sur l'entrée en militantisme puis la conduite d'une carrière militante. Cette influence transparaît pourtant peu lorsqu'il s'agit de remonter aux matrices, à la fois lointaines et collectives, de l'engagement contre la guerre d'Algérie. Cette relative absence dans les discours des témoins interrogé·e·s

[1] M. Winock et C.-R. Ageron, « L'opinion française à travers les sondages », art. cité.

s'explique à la fois par le caractère collectif du discours délivré – la socialisation est présentée comme un processus de groupe, plus qu'individuelle et la construction d'une mémoire collective de l'engagement a posteriori qui invisibilise les logiques de genre au sein du groupe. A l'inverse, les argumentaires développés tant dans les mouvements d'opposition au départ des soldats soulignent le poids des constructions socio-sexuées sur le militantisme, qu'il s'agisse de mettre en avant une figure féminine comme celle de l'épouse ou de la mère ou de souligner le caractère viril du service militaire, fût-ce pour le refuser comme le fait l'ACNV. Cette étude permet par ailleurs d'émettre l'hypothèse d'une socialisation sexuée inversée pour les militant·e·s qui s'engagent dans des mouvements mixtes sans se positionner comme mères ou épouses, à rebours de la figure féminine « traditionnelle ».

Exposer les matrices de l'engagement apparaît donc être un préalable indispensable, qui permet tout à la fois d'approfondir l'étude des engagements contre la guerre la guerre et celle des modes d'entrée puis d'action dans le soutien au FLN, qui est l'objet de cette deuxième partie.

S'impose d'emblée la nécessité de se livrer à un exercice de définition de ce qui constitue le soutien aux nationalistes. Les formes de l'engagement en faveur du FLN sont en effet diverses et il importe donc de rendre compte de leur multiplicité, parfois gommée dans l'historiographie par l'emploi du terme générique de « porteur·e·s de valises » pour désigner les militant·e·s du soutien. Un tel exercice de définition ne peut cependant s'affranchir d'une étude de la perception des activités de soutien par les services répressifs, qui, en présentant une structuration croissante au sein de réseaux, concourent à masquer la porosité des groupes engagés dans le soutien autant que l'existence simultanée de diverses formes de soutien, structurées ou non. Par ailleurs, et afin de circonscrire au mieux la signification, les formes et les modalités du soutien au FLN, une attention particulière doit être apportée aux actions situées parfois à la lisière de la légalité. Questionner l'engagement professionnel permet alors de mieux illustrer les raisons et la manière dont certain·e·s choisissent de soutenir le FLN. Un tel engagement est ici interrogé au prisme de la défense des nationalistes ou de leurs soutiens et de l'édition militante. Il permet également d'initier une réflexion sur les motivations et les modalités de l'entrée dans le soutien, qui s'inscrivent dans la continuité de la multi-appartenance des acteurs et actrices engagées contre la guerre d'Algérie et de la variété des lieux de socialisation politique, soulignées dans la première partie de la thèse. De fait, ces cercles

de militance n'apparaissent pas uniquement comme des lieux de politisation, ils peuvent aussi constituer des viviers de recrutement pour l'entrée dans le soutien. Les leviers d'entrée dans le soutien imposent alors de poser la question du recrutement et notamment de la correspondance éventuelle entre les compétences militantes des individu·e·s et les besoins du FLN. Ces différents axes d'étude, développés dans le chapitre 3, permettent alors d'approfondir la réflexion sur la manière dont on devient militant·e du soutien en guerre d'Algérie, autrement dit à affiner l'analyse processuelle de l'entrée dans l'action clandestine.

Une telle étude impose cependant de mener en parallèle une réflexion sur les représentations qui entourent le soutien, notamment de la part des services répressifs. En effet, les dispositifs de surveillance et de répression des activités nationalistes ou de leurs soutiens qui sont déployées pendant la guerre d'indépendance algérienne sont fortement influencés par certains schèmes de perception, de classification et d'analyse. Les constructions sociales et historiques de la classe, de la race et du genre doivent donc ici faire l'objet d'une analyse particulière et le genre des sources étudiées être interrogé dans une perspective intersectionnelle. En effet, la surveillance à laquelle les Algérien·ne·s comme les Européen·ne·s apparaît fortement influencée par leur sexe et race, mais aussi par leur genre. En ce sens, les pratiques policières découlent de différentes représentations qu'il est indispensable de révéler et de déconstruire avant de pouvoir étudier plus précisément les formes et les modalités de l'action dans le soutien. Cependant et dans un effet dialectique, ces représentations qui entourent le militantisme de soutien aux nationalistes peuvent également être retournées en faveur de la cause indépendantiste. Les premières parties du chapitre 4 permettent de souligner le poids du genre et de la race dans les dispositifs de surveillance déployés en guerre d'Algérie, au moyen d'une analyse quantitative que vient appuyer une approche qualitative des sources. La dernière partie du chapitre permet quant à elle, dans une perspective qualitative croisant les entretiens à l'analyse des sources de la répression, de mieux appréhender cette dialectique et de souligner les possibilités de performance de genre, de classe ou de race des militant·e·s indépendantistes ou du soutien.

Cette analyse permet alors de renouveler l'étude des réseaux de soutien au FLN, qui sont présentés dans le chapitre 5 dans une perspective multiscalaire. Ce chapitre vise donc autant à compléter et à approfondir le travail mené dans le chapitre 3 sur les formes et les modalités du soutien aux nationalistes algérien·ne·s qu'à réexaminer l'organisation

des réseaux ou la surveillance à laquelle ils sont soumis dans une perspective de genre. Il permet, enfin, d'étudier plus précisément le fonctionnement des réseaux de soutien et de compléter les connaissances de l'organisation politico-administrative du FLN sur le territoire métropolitain, en présentant la diversité des actions conduites en soutien aux multiples échelons de la hiérarchie frontiste. En ce sens, il est apparu nécessaire de dépasser le cadre national pour ancrer la recherche dans une perspective géographique plus large du soutien, qui prenne en compte les ramifications internationales des mouvements pro-indépendantistes.

CHAPITRE 3 -
LES FORMES DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES NATIONALISTES ALGERIEN·NE·S

Les chapitres précédents ont révélé les différents modes de sensibilisation à la cause de l'indépendance algérienne. De même qu'il n'existe pas un mode unique de politisation décoloniale, les formes de soutien aux nationalistes algérien·ne·s sont multiples et diverses.

Ce chapitre vise à questionner les formes de l'engagement en faveur de l'indépendance algérienne autant qu'à rendre compte de la multiplicité des postures et des formes qu'il peut prendre, en proposant, en premier lieu, une définition large du soutien aux nationalistes. Pris dans son sens le plus large, celui-ci donne alors à voir des soutiens, protéiformes et non cloisonnés, qui agissent parfois en parallèle à ceux organisés dans le cadre de réseaux.

Interroger les formes du soutien, en confrontant le regard policier aux témoignages des acteurs et actrices engagé·e·s en faveur de l'Algérie indépendante, permet alors tout à la fois de souligner la porosité des réseaux et les multiples actions qui peuvent être conduites en leur sein comme en dehors. Cela permet également de remettre en cause la structuration croissante des réseaux de soutien telle qu'elle peut être décrite dans les archives de la répression.

Questionner les formes du soutien aux nationalistes conduit aussi, en second lieu, à s'interroger sur les modes d'entrée dans l'action clandestine : différents réseaux de sociabilité, de militance ou de politisation peuvent ainsi être sollicités – que l'entrée dans le soutien soit présentée comme s'inscrivant dans la droite ligne d'engagements antérieurs ou comme étant une occasion saisie. Etudier les modes de recrutement des militant·e·s suppose également, in fine, à interroger l'existence d'un « profil » spécifique du porteur ou de la porteuse de valises, et, donc, la possibilité que le recrutement ait été fait en fonction de besoins spécifiques.

Il s'agira, enfin, d'envisager l'engagement de celles et de ceux qui ont été amené·e·s, pendant la guerre d'indépendance, à soutenir les nationalistes algérien·ne·s

par le biais de leur profession. Seront ici principalement étudié·e·s les avocat·e·s qui ont eu à défendre des Algérien·ne·s ou leurs soutiens, ainsi que le monde de l'édition, incarné dans ce chapitre par l'action de Nils Andersson, éditeur en Suisse d'ouvrages saisis et interdits en France.

I. Soutenir les nationalistes algérien·ne·s : tentative de définition

Si de nombreux travaux ont étudié la question du soutien aux nationalistes algérien·ne·s, rares sont ceux qui ont proposé une définition de celui-ci. Le propos, ici, ne vise pas à qualifier le soutien dans une perspective figée ou réificatrice. Plutôt que de proposer une définition figée du soutien aux nationalistes en guerre d'indépendance, il s'agira donc d'explorer les différentes formes du soutien, qu'il s'agisse d'actions organisées dans le cadre de réseaux structurés aux missions précises, ou d'actes isolés, hors de toute structure, voire ponctuels. Adopter une définition du soutien plus large oblige ainsi à questionner la figure du ou de la « porteur·e de valises », figure maîtresse du soutien dans les archives de la répression comme dans l'historiographie.

*I.1. Une multiplicité des formes d'engagement pro-*indépendantistes

« Cacher, relier, informer »[1] : tels sont les trois principaux pôles, identifiés et définis par Béatrice Dubell, autour desquels s'organisent les activités de soutien aux nationalistes algérien·ne·s pendant la guerre d'indépendance en métropole. Dans les synthèses du SCINA, « cacher » ne signifie pas seulement héberger des militant·e·s nationalistes, ou servir de prête-nom dans l'achat ou la location d'un appartement, c'est aussi, de manière plus large, transporter un·e nationaliste et lui faire passer les frontières, ou à produire de faux documents d'identité permettant à un·e militant·e de demeurer dans la clandestinité. Ainsi, la synthèse du 24 avril 1958 stipule que dans la région parisienne particulièrement et selon une source sûre, « il existerait des officines s'occupant plus spécialement de procurer de fausses cartes d'identité aux originaires d'AFN résidant en Métropole, qu'ils soient Algériens, Marocains ou Tunisiens. […] Selon

[1] B. Dubell, A. Grosjean et M. Thivend, *Récits d'engagement*, op. cit., p. 102.

la même source de renseignement, il y aurait à la tête de chacune de ces officines des Français Métropolitains »[1].

« Relier » regroupe les activités de transport et de dissimulation de fonds et de documents, effectuées non seulement par les agents de liaison dont c'est, par définition, l'activité principale, mais aussi de manière plus ponctuelle et isolée, par des individu·e·s non engagé·e·s de manière pérenne dans le soutien. Par exemple, le 21 novembre 1957, l'attention du Service de Coordination des Informations Nord-Africaines est appelée sur les agissements suspects de Valérie B., « se disant étudiante à l'Université de Besançon » et domiciliée dans cette même ville. Cette dernière « irait assez régulièrement (une fois par quinzaine) rendre visite à des [Nord-Africains] […] à Danjoutin (T[erritoire] de B[elfort]). Elle est fréquemment accompagnée d'un [Nord-Africain]. Elle ne séjournerait qu'une journée et repartirait toujours de nuit au train de 1h15 ou par taxi ». Ces différents faits amènent les services de surveillance et de répression des activités nationalistes à soupçonner Valérie B. « de faire les liaisons entre les [Nord-Africains] de Besançon et ceux de la région de Belfort », d'autant plus que « chacun de ses déplacements amènerait divers mouvements de [Nord-Africains] à Danjoutin, localité limitrophe de Belfort »[2]. Les faits ainsi décrits donnent également à voir une forme de soutien pérenne en faveur de l'indépendance, bien que la synthèse ne décrive pas précisément en quoi consiste les activités déployées dans le cadre de ce soutien : l'activité d'« agent·e de liaison », telle qu'elle est décrite dans les synthèses du SCINA, recouvre en effet des activités très diverses telles que le transport de fonds, de propagande et de documents divers, de directives, ou encore d'armes. En ce sens, si les agissements de Valérie B. sont signalés comme suspects, rien dans le corps du document ne permet de savoir pourquoi, hormis ses déplacements à des heures indues et le fait qu'elle fréquente des « Nord-Africains ».

« Informer », enfin, recouvre les activités liées à l'édition et au transport ou à la diffusion de la propagande nationaliste ou pro-nationaliste. Le 17 septembre 1957 est diffusée l'information suivante :

> Il a été établi que la firme Harder und Schlueter, sise à Hambourg 26 Carl Petersenstrasse est à l'origine des brochures intitulées : « Das Algerische Volk und seine Revolution » et « Der premier Nerhu [sic] Sagte – In Algerien [sind] die Dinge Schlimmer als in Ungarn ». Largement répandu en Allemagne et dans d'autres pays ce matériel de

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°672 du 24 avril 1958.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°565 du 21 novembre 1957.

> propagande aurait été édité à la demande d'un avocat Madjid [T.] né […] en Algérie et domicilié à Paris […]. En ce qui concerne l'Allemagne, 1500 exemplaires de ces brochures ont été adressées à un certain docteur Von [R.] de Munich, et 2000 à la firme MOVA, GMVH, à Wiesbaden, Biberacheralles, n°34, pour être diffusés auprès de divers organismes, notamment dans les cercles SPD et au sein des groupements culturels.[1]

Outre les différentes actions de propagande décrites, cet exemple illustre bien que les activités (pro)nationalistes dépassent les frontières françaises.

Ces trois pôles, d'après Martin Evans, se développent pendant la guerre d'indépendance parce que « le FLN avait besoin de Français qui ne risquaient pas d'attirer l'attention en raison de leur apparence physique, et qui pouvaient donc se fondre dans la masse »[2]. Cette affirmation, si elle est vraie, reste cependant trop généraliste, puisqu'elle ignore d'une part la diversité des types « d'apparence physique » ou de « carnation » chez les Européen·ne·s comme chez les Algérien·ne·s, et de l'autre, le fait que les Algérien·ne·s eux-mêmes, et malgré les risques encourus, se chargeaient également de telles tâches. C'est ce qu'illustre d'ailleurs l'exemple de Fatima B., « ouvrière d'usine aux établissements Gallay Jean à Genève (Suisse) », qui est arrêtée pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat (ASEE) en septembre 1960. La synthèse qui fait état de cette arrestation stipule ainsi que « l'intéressée a été trouvée en possession de plusieurs exemplaires du journal El Moudjahid et de 5 lettres, dont 4 rédigées en arabe [, et] a reconnu être un agent de liaison du FLN. »[3].

Enfin, un quatrième pôle d'activités émerge des synthèses du SCINA qui concentre une bonne part de l'attention des services répressifs : le trafic d'armes. Cette activité concerne en effet un sixième des occurrences d'Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses pour leur activité supposée ou avérée en faveur de l'indépendance algérienne, au cours des trois périodes étudiées[4]. Ainsi, en septembre 1957, « un armurier de Gênes (Italie) déjà convaincu d'avoir vendu une partie des pistolets Beretta saisis dans cette affaire, aurait vendu à nouveau 400 pistolets Beretta à des Français au cours de la semaine qui a précédé à Paris la saisie de deux valises expédiées de Monaco et contenant 42 pistolets automatiques. »[5]. Si le lien avec les mouvements nationalistes algériens n'est

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°520 du 17 septembre 1957.

[2] M. Evans, *Mémoires de la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 184.

[3] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1271 du 13 septembre 1960.

[4] Annexe 6 : Tâches effectuées par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA.

[5] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°521 du 18 septembre 1957.

pas établi par les services répressifs, cet exemple révèle que tout trafic d'armes est considéré comme suspect dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne.

L'éventail des formes d'activités pro-nationalistes apparaît donc très large. Il en va de même pour les modalités comme pour les temporalités de l'engagement sur lesquelles il convient de revenir. En effet, ce dernier exemple révèle que certain·e·s des individu·e·s mentionné·e·s dans les archives ne le sont que pour un engagement pouvant paraître très peu certain ou anecdotique, voire uniquement circonstanciel. L'exemple le plus emblématique de cette forme de soutien circonstanciel aux nationalistes algérien·ne·s est incarné par Gilbert R., (indirectement) impliqué dans une affaire de distribution de tracts MNA le 4 octobre 1957, rapportée en ces termes :

> MNA-Des tracts ont été déposés au domicile de plusieurs [Nord-Africains], à Trieux […]. Une personne désirant conserver l'anonymat a signalé la présence à Trieux, le jour où les tracts ont été découverts, d'une voiture […] montée par quatre personnes dont trois [Nord-Africains]. Cette voiture appartient à Gilbert [R.], taxi […] qui a été prié par le nommé Mostefa [M.] […] de le transporter, ainsi que deux Algériens dont l'identité n'a pu encore être déterminée à Trieux.[1]

Les détails contenus dans la synthèse ne permettent pas d'affirmer si Gilbert R. a transporté les Algériens dont il est question par adhésion à la cause algérienne, ou s'il ne l'a fait que dans le cadre de sa profession. Cependant, le fait même que son nom soit mentionné dans la synthèse est significatif de l'intérêt que portent les services de surveillance et de répression des activités nationalistes à toute personne entrant en contact avec les nationalistes algérien·ne·s, quels que soient le cadre ou les circonstances de ce contact.

A l'inverse, transporter des nationalistes algérien·ne·s, leur faire passer les frontières, peut également être une forme assumée de soutien à la cause algérienne, ce que soupçonnent les services répressifs concernant Adolphe S., « coiffeur à Metz, [qui] transporte des NA en Belgique à bord de sa voiture automobile ». La surveillance dont ce coiffeur est l'objet révèle ainsi qu'« au cours du mois de mars, l'intéressé aurait effectué plusieurs déplacements suspects, notamment le 9 où il a transporté en Belgique, les nommés Arab [B.] […] et Mohamed [S.] »[2]. La suite donnée à cette affaire n'est pas mentionnée dans les synthèses étudiées : Adolphe S. n'est ni arrêté, ni inculpé et rien ne

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°533 du 4 octobre 1957.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°665 du 14 avril 1958.

permet donc d'affirmer si les soupçons des services de surveillance et de répression des activités nationalistes concernant son engagement en faveur de l'indépendance algérienne sont fondés ou avérés. Comme pour Gilbert R., ce fait pointe cependant l'étroite surveillance, par les services de répression des activités nationalistes, exercée sur toutes les personnes voyageant avec, ou plus simplement fréquentant, des Algérien·ne·s.

Transporter des nationalistes algérien·ne·s, sciemment ou non, de manière fréquente ou occasionnelle, assumée ou circonstancielle, est considéré et présenté, dans les synthèses du SCINA, comme un engagement en faveur de l'indépendance algérienne. La nature des sources analysées ne permet pas de connaître les suites données à ces deux affaires. L'arrestation d'individu·e·s impliqué·e·s dans des mouvements nationalistes – ou dans le soutien aux mouvements nationalistes – donne cependant lieu à des synthèses plus détaillées et permet donc de mieux appréhender les engagements d'une même personne, dans leur diversité et dans leur temporalité.

Ainsi, le 7 janvier 1958, la Sûreté Urbaine de Roubaix appréhende Mohamed Ali Ben Amar [A.] et Jeanine [P.], qui est présentée comme sa concubine, et chez qui « de nombreux documents FLN ont été découverts ainsi qu'une somme de 1.100.000 Frs et un pistolet automatique 7.65, de marque allemande, et un lot de 200 cartouches environ, de différents calibres. »[1]. La synthèse du lendemain établit que le premier « est au moins le chef FLN de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing-Boulogne-sur-Mer-Calais-Dunkerque et St-Omer ». Elle informe également, concernant Jeanine P. :

> [Elle] a reconnu être allée chercher une valise contenant un fusil […] à Paris, sur les ordres de Ahar [H.], déjà arrêté. Une deuxième fois, elle a reçu de Ali [Ben B.] (arrêté le 3/1/58 à Douai) un pistolet automatique avec mission de le remettre à son concubin. Une troisième fois, elle s'est rendue à Amiens chercher une valise contenant des journaux et des tracts suivant les ordres de [son concubin].[2]

Ce dernier exemple met en scène une forme plus pérenne de soutien aux nationalistes algérien·ne·s, Jeanine P. ayant transporté armes ou documents à trois reprises. Les différentes tâches qu'elle a pu conduire dans le cadre de cette « activité » de soutien aux nationalistes algérien·ne·s s'inscrit donc dans la durée. Ces différents extraits illustrent également le non cloisonnement des tâches, l'absence de spécialisation des personnes engagées dans le soutien, plusieurs individu·e·s pouvant effectuer un nombre

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°597 du 7 janvier 1958.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°598 du 8 janvier 1958.

varié de tâches, ici, le transport d'armes et de documents. Cet extrait ne saurait à lui seul présenter l'éventail des activités et des modalités du soutien : il s'agit de déclarations faites au cours d'un interrogatoire, donc dans un certain sens, d'une performance de l'individu·e face aux services de surveillance et de répression des activités nationalistes. Il est à noter que Jeanine P. ne met en cause que des individus déjà arrêtés, donc connus pour leur engagement nationaliste : sans doute s'agit-il d'amoindrir les effets de cette arrestation sur les autres membres impliqué·e·s, à moins qu'elle n'ait réellement effectué que ces trois missions dans le cadre de ses activités de soutien.

Les formes d'engagement en faveur de l'indépendance algérienne, autant que les modalités et les temporalités du soutien apparaissent donc très diverses. Qu'il s'agisse de cacher, de relier, d'informer, ou de transporter des armes, les actions de soutien au FLN peuvent être pérennes ou occasionnelles, circonstancielles ou assumées. Il importe donc d'interroger ce qui constitue le soutien aux nationalistes, entre action « isolée » ou engagement au sein d'une structure réticulaire.

I.2. Action de soutien ou réseau de soutien ?

Les différents exemples développés ci-dessus, qui donnent à voir des temporalités différentes du soutien aux nationalistes, font émerger la question de la définition même d'un acte de soutien à la cause indépendantiste : à partir de quel moment peut-on commencer à parler de soutien, et non de solidarité ou de philanthropie ? Ainsi, dans une fiche de synthèse journalière, le lieutenant-colonel Laval, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône, informe le 12 juin 1959 le Préfet du département que « contrairement à ce qu'on pourrait penser parfois, les fonctions de ‘‘collecteur de fonds’’ n'existent pas au sein de l'organisation FLN ». Développant dans la synthèse le cheminement des fonds de la base aux échelons supérieurs, il précise ensuite que « ce n'est qu'aux échelons relativement élevés, chefs de secteur et au-dessus, que des sommes importantes sont manipulées et que se pose vraiment le problème de leur acheminement », avant de détailler :

> Les moyens à ce sujet varient très souvent. Les trois procédés suivants, entre autres, sont utilisés dans la région d'Aix-en-Provence : acheminement direct par le responsable accompagné de quelques comparses, entre lesquels il fractionne les sommes transportées

> [;] acheminement par des femmes européennes ou musulmanes [;] acheminement par paquets ou colis confiés à **des Européens (qui peuvent être de bonne foi)**.[1]

La dernière partie de la citation mérite ici toute notre attention, tant elle révèle les difficultés à faire la part entre ce qui relève de la « philanthropie » ou de la « bonne foi » d'une part, et du soutien de l'autre. De fait, un·e Européen·ne acceptant de transporter une valise d'un point à un autre sans en connaître le contenu et qui serait contrôlé·e porteur d'une importante somme d'argent pourrait se voir taxé·e d'activités antinationales. Pour autant, ces individu·e·s « de bonne foi » peuvent-ils être considéré·e·s comme des militant·e·s pro-indépendantistes ? Le fait de se présenter comme une personne « de bonne foi » peut évidemment être une stratégie pour éviter tout démêlé avec la justice. Cet exemple m'apparaît pourtant pertinent pour circonscrire le soutien par la négative. Apporter son soutien aux militant·e·s de l'indépendance algérienne suppose à la fois d'être volontaire et acteur. En ce sens, la définition proposée par François Marcot pour définir la notion de Résistance, me semble adéquate pour faire la part entre ces différentes situations. Il écrit à ce propos : « Nous définirons la résistance comme un combat volontaire et clandestin contre l'occupant ou ses collaborateurs afin de libérer le pays. Résister, c'est réagir. »[2]. Toutes proportions gardées, cette définition est transposable à la guerre d'Algérie en France métropolitaine dans la mesure où le soutien aux nationalistes algérien·ne·s est également un engagement volontaire et clandestin, une action – plus qu'une réaction – et ce même si la métropole n'est pas en état de guerre.

Cette première tentative de définition de la notion de soutien permet de circonscrire le champ. Il convient cependant de l'affiner encore, en interrogeant par exemple la frontière entre actions de solidarité ou de philanthropie et actions de soutien. Un ouvrier français permettant à un collègue algérien de s'enfuir de son lieu de travail pour éviter une arrestation s'engage-t-il en faveur de l'indépendance algérienne ? Ou se montre-t-il simplement solidaire d'un collègue de travail ?

Dit autrement, à partir de quel moment la solidarité se mue-t-elle en soutien aux nationalistes algérien·ne·s, ayant comme objectif politique, dans une acception large du

[1] AD Bouches-du-Rhône (AD BdR), 137 W 393 : transmission d'une fiche de synthèse journalière du Lieutenant-colonel Laval, au Préfet des Bouches-du-Rhône, 12 juin 1959. Surligné par moi.

[2] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », art. cité, p. 21.

terme, l'indépendance de l'Algérie ? Comme l'écrit François Marcot à propos de la notion de Résistance :

> La véritable difficulté est d'ordre conceptuel. Tout le monde comprend que le chef de réseau ou le maquisard sont résistants. Et le secrétaire de mairie qui fournit les faux-papiers qu'on lui réclame ? Et le policier qui informe des arrestations prévues ? Et la femme qui effectue les liaisons demandées ? A partir de combien de fausses cartes, de liaisons, d'informations, de miches de pain, devient-on résistant ?[1]

Les mêmes interrogations et problèmes de définition se posent pour la guerre d'indépendance algérienne. Lors de l'arrestation de Francine Rapiné en décembre 1957[2], son frère et son père sont également inculpés d'Atteinte à la Sûreté Extérieure de l'Etat. Au cours du procès, il est reproché au premier « d'avoir connu l'activité de sa sœur Francine en faveur du FLN et la détention par cette dernière de trois pistolets appartenant à des Nord-Africains » ; au second « d'avoir, une fois connue l'arrestation de sa fille, brûlé une valise de documents et caché les trois pistolets en la possession de cette dernière ». S'ils bénéficient, par la suite, d'un non-lieu, il convient d'ajouter à l'affaire un troisième individu, qui lui, n'est pas poursuivi : Jacques C., un ami de la famille, « [a] brûlé dans sa chaudière de chauffage central les documents détenus par Francine Rapiné. »[3].

La question se pose du statut à accorder aux actes commis par ces trois individus, qui souligne le caractère ténu de la frontière entre solidarité familiale ou amicale et soutien à la cause algérienne. Pour paraphraser François Marcot, à partir de combien d'éléments incriminants dissimulés, d'armes cachées, de documents brûlés, devient-on porteur·e de valises ? En ce sens, il est possible de transposer à la période de la guerre d'indépendance algérienne la distinction établie par F. Marcot entre Résistance-Mouvement et Résistance-Organisation, donc d'adopter une « conception globale de la Résistance, composée de deux cercles concentriques, aux limites floues : une Résistance-organisation, qui ne comprend de toute évidence qu'une toute petite minorité, et une Résistance-mouvement, phénomène social beaucoup plus vaste ». Dans ce deuxième

[1] Ibid., p. 22.

[2] L'arrestation et le parcours de Francine Rapiné sont étudiés plus en détail infra dans une analyse de la perception des soutiens par les services de la répression puis dans le chapitre 6 en ce qui concerne son procès, voir à ce propos la première partie : Les procès de militant·e·s du soutien : « la guerre d'Algérie en accusation ».

[3] AD Doubs, 1485 W 95 : Note des Renseignements Généraux de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, concernant le procès d'Etienne Mathiot et de Francine Rapiné, 8 mars 1958.

cercle concentrique se retrouveraient tou·te·s les militantes ayant mené des actes individuels ou de solidarité en dehors de toute organisée, parfois de manière isolée, mais toujours essentiels à la Résistance organisée. Enfin, il convient de prendre en compte que « la Résistance-mouvement n'est nullement en marge de la Résistance-Organisation : elle conditionne son existence. Et, si l'on doit la distinguer de la poignée de militants qui anime la Résistance-Organisation, on doit l'inclure dans une vision globale de la Résistance. »[1].

Transposée au soutien aux nationalistes algérien·ne·s, une telle définition de la Résistance revient à faire la part entre les permanents agissant au sein de réseaux structurés, tel que celui dirigé par Francis Jeanson, et les actions de soutien plus ponctuelles. Certain·e·s opposant·e·s à la guerre d'Algérie ont, en effet, pu se livrer à des actions de soutien aux nationalistes algérien·ne·s, sans pour autant rejoindre un réseau structuré. C'est le cas de Jean-Claude Gillet, membre du PSA en 1958, puis du PSU et parallèlement engagé, à partir de 1960, au sein de l'AGEB de Bordeaux où, après deux mandats de vice-président, il devient membre du bureau national de l'UNEF. Il explique ainsi, à propos de son expérience du soutien :

> J'ai eu une seule action illégale, « héberger » la valise d'un porteur de valises du réseau Jeanson. J'estimais qu'ayant des responsabilités dans des organisations légales, il n'était pas très souhaitable, pour des raisons stratégiques, d'avoir en même temps des actions illégales.[2]

Par ailleurs, faisant la part entre les permanent·e·s de réseaux et « l'infrastructure seconde », entre l'organisation et le mouvement, Gérard Chaliand déclare :

> Alors, comme c'est habituel dans ce genre de choses, il y avait les permanents, mais il y avait aussi tous les, comment dirais-je ?, l'infrastructure seconde. C'est-à-dire ceux qui hébergent, ceux qui font ceci, cela. Extrêmement utile. Parce que finalement, avec que des permanents, on n'arrive pas à faire énormément de choses, si on n'a pas une organisation autour, capable d'absorber ce qu'on amène, de cacher, etc.

Au cœur de cette « infrastructure seconde », Gérard Chaliand mentionne une grande proportion de femmes, « à l'intérieur comme à l'extérieur » : « c'est-à-dire que du côté belge, il y en avait beaucoup, du côté allemand il y en avait, et en France, il y en

[1] F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », art. cité, p. 23.

[2] Questionnaire de Jean-Claude Gillet, 2013.

avait énormément »[1]. Adopter la définition large de la Résistance proposée par François Marcot permet donc également de prendre en compte le poids de la résistance féminine à la guerre d'Algérie, quelles qu'en aient été les formes et les modalités.

Les archives de la répression laissent en effet entrevoir une certaine minoration de l'engagement de figures féminines en faveur de l'indépendance algérienne, ce que révèle par exemple le traitement de l'« affaire Mathiot-Rapiné » dans les synthèses du SCINA comme dans l'historiographie. Ainsi, le titre de l'article de Pierre Croissant, « L'Affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie » place ainsi une figure masculine au centre de l'attention, alors même qu'il reconnaît dès l'introduction que « l'affaire concernait en réalité deux autres personnes : l'étudiante belfortaine Francine Rapiné et l'étudiant kabyle Mohamed Benabderrahmane », avant de souligner que « la presse bisontine titra davantage sur ''l'affaire Mathiot-Rapiné'', ce qui est plus conforme à la réalité compte tenu des charges plus lourdes pesant sur eux. »[2]. Alors que c'est Francine Rapiné qui contacte les différentes personnes en cause lors de « l'affaire », c'est le pasteur Mathiot qui retient l'attention. Par ailleurs, si le frère et le père de Francine Rapiné sont interrogés, la femme du pasteur Mathiot, pourtant impliquée, ne semble pas inquiétée. De manière plus générale, aucune femme, Européenne comme Algérienne, n'est qualifiée dans les synthèses du SCINA étudiées comme cheffe de réseau, ce qui semble confirmer le principe hiérarchique de la division sexuelle du travail avancé par Danielle Kergoat et la captation des activités à forte valeur symbolique par les hommes[3].

La définition de la Résistance proposée par François Marcot permet en outre d'étudier ce que Claire Andrieu a qualifié, pour la période de la Deuxième Guerre Mondiale, d'« autre Résistance : la Résistance au foyer »[4], c'est-à-dire une forme d'engagement relevant de la sphère privée, moins visible, mais pourtant tout aussi dangereuse que la résistance au sein d'organisations structurées.

Une définition plus large du porteur ou de la porteuse de valises permet par ailleurs d'inclure dans l'analyse non seulement les personnes qui s'engagent dans des réseaux de soutien ou travaillent directement avec le FLN, mais aussi celles et ceux qui ont pu

[1] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

[2] P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité, p. 365.

[3] Danielle Kergoat et Héléna Hirata, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans Dictionnaire critique du féminisme, 2e éd. augm., Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p.

[4] C. Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », art. cité, p. 85.

apporter une aide ponctuelle sans forcément entrer en clandestinité. Engagés à Lyon, Jean Berthinier et sa tante Suzanne Rata évoquent tous les deux, en des circonstances différentes[1], le même souvenir familial : au moment du démantèlement du réseau Boeglin, Suzanne Rata, qui redoute une arrestation à cause de son engagement au sein du réseau, confie à son frère l'argent du FLN, qu'il cache dans sa boutique à Lyon :

> Alors, quand même, j'ai pris mes précautions, […] mon beau-frère, le père de Jean, avait un magasin, une chemiserie rue Victor Hugo. Et j'ai dû garder la valise, je pense, mais je lui apporté l'argent. Et c'est ''Frédérique'' qui est allée le chercher, quelques jours après. Il les a mis dans ses cartons de chemises. […] mais non. Rien ne s'est passé. [2]

Ce n'est qu'après la guerre d'indépendance que Jean Berthinier apprend le soutien apporté par sa famille au FLN : l'engagement de sa tante d'abord, mais aussi les actions accomplies par ses parents, dont celle rapportée par Suzanne Rata plus haut. Il explique ainsi :

> Dans la famille, nous étions d'accord sur l'opposition à la guerre. Sur l'appui au FLN, j'ai découvert tardivement le lien de ma tante avec les Augier[3], et l'abri qu'elle avait offert à un dirigeant de la wilaya. Encore plus tardivement que le magasin de mon père, rue Victor Hugo, avait servi de boîte aux lettres, et que leur cave, rue général Miribel, avait servi à un dépôt de documents.[4]

Si Jean Berthinier évoque l'implication de sa tante dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s aux côtés « des Augier », donc au sein du réseau Boeglin, et notamment l'hébergement fourni à un frontiste, Suzanne Rata refuse en revanche de se considérer comme membre du réseau. Elle déclare à ce propos : « Dans le réseau, c'est trop dire, mais enfin… […] Connectée, oui. »[5]. Un deuxième élément de définition du soutien apparaît donc dans cet exemple, qui a trait à la revendication de l'acte : être membre d'un réseau ou engagé dans le soutien suppose non seulement d'accomplir des actes de soutien, mais aussi de se revendiquer comme engagé en faveur de

[1] Suzanne Rata évoque cet épisode lors d'un entretien avec Béatrice Dubell, en janvier 2010. Jean Berthinier, lui, le fait dans sa réponse à un questionnaire que je lui avais adressé par courriel, en janvier 2013.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Suzanne Rata, 21 janvier 2010.

[3] Jean-Louis Augier et sa belle-mère, Madeleine Desvignes, sont arrêtés lors du démantèlement du réseau Boeglin pour leur participation à ce réseau de soutien, le premier comme chauffeur, la deuxième pour avoir hébergé Tahar Temsi, chef de la wilaya 3. Pierrette Augier, fille de Madeleine Desvignes et épouse de Jean-Louis Augier, n'est en revanche par arrêtée.

[4] Questionnaire de Jean Berthinier, 2 janvier 2013.

[5] Entretien de Béatrice Dubell avec Suzanne Rata, 21 janvier 2010.

l'indépendance. Ici, la minimisation par Suzanne Rata de son rôle et de la portée des actions accomplies fait écho à la question de la parole des femmes et de la minoration de leurs engagements en entretien[1]. L'entretien de Suzanne Rata révèle l'existence d'une hiérarchie de l'engagement ou de sa qualification, puisqu'elle semble considérer son action comme minime, alors même qu'il est passible d'une peine d'emprisonnement. De même, lorsque Jean Berthinier évoque son engagement pendant la guerre, il parle de donner quelques « coups de main à la demande d'amis pour le FLN »[2] :

> De mon côté, je rendais quelques services, que l'on me demandait : garder des papiers ou de l'argent, le livrer ensuite. Le plus notable fut d'aller prendre des photos près de la prison Saint Paul. Je n'ai pas de souvenir de qui me le demanda. Les détenus FLN étaient alors en grève de la faim.

Il participe notamment à l'organisation, à Lyon, d'« un groupe chargé de populariser les raisons de l'insoumission et l'aide aux insoumis »[3] dont il apprend plus tard qu'il s'agit de Jeune Résistance.

Un dernier exemple permet d'affiner encore cette définition. Adolfo Kaminsky déclare avoir sollicité un de ses amis, qu'il savait être partisan de l'Algérie française, pour héberger un responsable frontiste, en des circonstances exceptionnelles :

> Quand il y a eu plein d'arrestations, il y avait un responsable algérien à mettre en sécurité d'urgence. J'ai demandé à un type que je savais être Algérie française, alors j'ai été le voir […] et je lui ai dit : ''J'ai besoin que tu héberges un ami pour quatre ou cinq jours'', je ne présentais pas ça comme si c'était habituel […] Il m'a dit ''Tu sais que je suis Algérie Française […] C'est dégueulasse ce que tu fais là, tu te rends compte ? […] Tu sais que je ne peux pas te refuser […], tu as sauvé toute ma famille !''. J'ai dit ''j'ai fait ce que je devais faire, tu ne me dois rien, tu me dis oui ou non''. Il a dit ''une fois hein, mais pas deux !'' Je lui ai amené et il est resté une semaine, c'était dans un appartement dans le 16ème arrondissement, et puis on l'a récupéré, évacué, tout s'est bien passé.[4]

Cet exemple permet de préciser la tentative de définition de ce que peut être l'engagement de soutien – au sein d'un réseau ou de manière moins organisée – : bien qu'ayant hébergé un nationaliste algérien en connaissance de cause, l'individu mentionné

---

[1] L. Douzou, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », art. cité, consulté en ligne le 28 mars 2013: http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle244&lang=fr.html ; C. Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », art. cité.

[2] Questionnaire de Jean Berthinier, 2 janvier 2013.

[3] Souvenirs de Jean Berthinier à ses enfants, s.d., transmis par courriel le 2 janvier 2013. A propos de cette grève de la faim, voir le chapitre 6 : » II.1.b. La grève de la faim pour l'obtention du statut politique (novembre 1961 »).

[4] Entretien avec Adolfo Kaminsky, 12 juin 2012, Paris.

par Adolfo Kaminsky ne peut être considéré comme un militant pro-indépendantiste, puisque partisan au contraire de l'Algérie française. En ce sens, soutenir les Algériens suppose a minima d'adhérer à l'idée d'une nation algérienne souveraine et indépendante. Pourtant, quelles qu'en soient les raisons ou motivations politiques, l'hébergement d'un·e nationaliste algérien·ne est passible de prison. Apparaît donc une qualification discordante entre ce que peut être le soutien du point de vue policier ou de celui des témoins, le premier faisant fi des justifications avancées. Si l'exemple mentionné par Adolfo Kaminsky ne témoigne pas d'une volonté de soutenir sciemment l'indépendance algérienne, il révèle cependant que des liens tissés avant le début de la guerre d'indépendance algérienne peuvent être réactivés en faveur des nationalistes[1], ici à cause d'un sentiment de redevabilité. Adolfo Kaminsky, engagé comme faussaire dans la Résistance, ne détaille cependant pas dans cet entretien les circonstances qui l'ont amené à sauver la famille de son ami. La biographie rédigée par sa fille permet cependant de préciser le propos : pendant la Deuxième Guerre mondiale, Adolfo Kaminsky a sauvé cet ancien Résistant et membre du Mouvement de la Jeunesse Sioniste (MJS), de même que les parents et la sœur de celui-ci[2].

Il existe donc des manières très diverses d'apporter son soutien – même indirectes, comme le prouvent les exemples plus hauts – aux nationalistes algérien·ne·s. Adopter une définition très large du soutien permet de prendre en compte l'éventail des modalités et des temporalités de l'engagement, de dépasser la frontière parfois ténue entre philanthropie et action de soutien autant que la dichotomie entre mouvement et organisation. A ces multiples formes de soutien correspondent en effet diverses motivations et diverses méthodes qui ont cependant été parfois gommées par l'image du ou de la « porteur·e de valises », tant dans l'historiographie que dans la perception des services répressifs.

I.3. Perception des soutiens par les services de la répression : vers des réseaux de plus en plus cloisonnés ?

En effet, malgré la diversité des formes et modalités du soutien, les services répressifs semblent appliquer un certain schéma, établir un modèle archétypal du

[1] Voir également infra : III.2.c) L'importance des liens interpersonnels et d'amitié comme levier de recrutement.

[2] Sarah Kaminsky, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, Paris, Calmann-Lévy, 2009, p. 179.

militantisme pro-indépendantiste lors de leurs analyses comme lors du déploiement de leur système de surveillance. Si la plupart des individu·e·s signalé·e·s dans les synthèses du SCINA entre septembre 1957 et avril 1958 donnent majoritairement à voir des engagements isolés et ponctuels, à partir de septembre 1960, les archives de la répression présentent au contraire les engagements comme se faisant surtout dans le cadre de réseaux cloisonnés et hiérarchisés.

Ainsi, lors de « l'affaire Mathiot », la structure au sein de laquelle sont engagés Francine Rapiné et Etienne Mathiot n'est pas décrite comme une structure réticulaire. En décembre 1957, Francine Rapiné – étudiante à Besançon – et Mohamed Benabderrahmane – ancien secrétaire de l'UGEMA à Besançon – sont en effet déférés devant le Parquet de Besançon pour ASEE[1]. Deux jours plus tard, le SCINA informe que « dans le Doubs, un pasteur, un brigadier des douanes et le fils de ce dernier sont arrêtés pour ASE »[2], c'est-à-dire Etienne Mathiot, ainsi que le père et le frère de Francine Rapiné. Vient ensuite l'interrogatoire de Monique Mathiot, fille du pasteur, à Paris. La reconstitution des faits antérieurs à ces arrestations établie par Pierre Croissant donne cependant à voir de nombreux protagonistes dont les noms ne sont pas connus lors de la vague d'arrestation qui touche la région de Montbéliard en décembre 1957, ni lors du procès, qui s'ouvre le 7 mars 1958[3], comme le couple Lochard[4].

Contactée en janvier 1957 par Mouhoub Si Ameur, responsable FLN pour la Franche-Comté, Francine Rapiné est alors chargée de « la diffusion interne de El Moudjahid », de « transmettre le courrier entre Si Ameur et celui qui lui succédera dans l'été 1957, Salah Laouedj dit Si Ali résidant à Belfort », puis plusieurs « déplacements militants la [conduisent] ensuite à Paris, Reims et en Tunisie. »[5]. Francine Rapiné contacte à son tour Elisabeth et Etienne Mathiot, dont elle connaît les filles, et demande au Pasteur Mathiot de faire passer Salah Laouedj en Suisse. Le pasteur Mathiot prend en

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°579 du 11 décembre 1957.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°581 du 13 décembre 1957.

[3] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°642 du 12 mars 1958.

[4] L'engagement du couple Lochard en faveur de l'indépendance algérienne est étudié dans le chapitre 7, dans la partie consacrée aux frontières sous surveillance.

[5] P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité, p. 368.

charge et organise ce passage avec sa femme et sa belle-sœur Michèle Lochard-Bigler, ainsi qu'un paroissien qui effectue le passage de Laouedj en Suisse[1].

Or, si on considère comme réseau toute « organisation clandestine constituée d'un certain nombre de personnes en relation directe ou indirecte les unes avec les autres »[2], l'affaire Rapiné-Mathiot met bien au jour l'existence d'un réseau, au sein duquel interagissent membres du FLN et Français·e·s.

Dès lors, moins qu'une évolution dans la structure des soutiens, moins qu'un cloisonnement et une hiérarchisation tardifs, c'est plutôt une évolution dans la perception des soutiens qui est à souligner. De telles structures, bien qu'existantes avant 1960, ne retiennent pas l'attention des services de surveillance et de répression des activités nationalistes, qui ne voient pas les éventuelles ramifications lors de surveillances ou d'arrestations, ou en tout cas ne les soulignent pas. La comparaison de l'affaire Mathiot-Rapiné-Mathiot avec les démantèlements des réseaux Jeanson, puis Curiel et Boeglin en 1960 suggère finalement que la différence réside dans l'existence, ou plutôt dans la reconnaissance par les services répressifs, d'un « chef de réseau » à la tête des militants et militantes du soutien aux nationalistes algérien·ne·s[3]. Dès lors, les affaires antérieures à celles de 1960 restent perçues comme des cas isolés par les services répressifs.

Cette évolution de la perception touche également le profil des militants et militantes perçus comme suspects par les services répressifs, avec l'apparition, à partir de septembre 1960, de la figure du ou de la « porteur·e de valises », expression qui désigne à partir de cette date tout·e militant·e intellectuel·le français·e se mettant au service des frontistes algériens. A l'ouverture du procès Jeanson, de nombreux « intellectuel·le·s » français siègent sur le banc des accusé·e·s : les « porteurs de valises » côtoient les nationalistes algérien·ne·s. Martin Evans analyse les valises en question comme le symbole d'une entreprise de subversion de l'ordre colonial. D'après l'historien, en effet :

> Dans la société coloniale, l'Algérien lui-même, situé tout au bas de l'échelle sociale, était le serviteur qui portait les bagages. Dans le mouvement de Résistance au contraire, les Français, sous les ordres du FLN, portaient à leur tour la valise. Le fait de se baptiser eux-

[1] Ibid., p. 383 sqq.

[2] Définition donnée dans le Trésor de la Langue Française informatisé, ATILF, accessible en ligne : http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2523528195 [dernier accès le 29 août 2016].

[3] Annexe 6 : Tâches effectuées par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA.

mêmes ‘‘les porteurs de valises’’ était volontairement provocateur et symbolisait leur désir de renverser la hiérarchie coloniale établie.[1]

Pourtant, il ne semble pas que les hommes et femmes ayant rejoint les rangs des militant·e·s pro-indépendantistes se soient eux-mêmes, et pendant la guerre d'indépendance, baptisés les « porteur·e·s de valises ». Cette expression semble apparaître sous la plume de Jean-Paul Sartre, qui écrit au cours du procès du réseau Jeanson : « Si Jeanson m'avait demandé de porter des valises ou d'héberger des militants algériens, et que j'aie pu le faire sans risque pour eux, je l'aurais fait sans hésitation »[2].

L'analyse de Martin Evans vient cependant souligner la nécessité d'une approche intersectionnelle, ou plutôt consubstantielle[3], des rapports sociaux. Ce qui retient l'attention en 1960, c'est le fait qu'une partie de l'élite française se mette au service des « Nord-Africain·e·s » pensé·e·s comme inférieur·e·s, selon la logique de la hiérarchie coloniale – que ces « ‘‘grands’’ intellectuels »[4] soient des membres du réseau, leurs soutiens comme Jean-Paul Sartre ou des signataires du Manifeste sur le droit à *l'insoumission dans la guerre d'Algérie*. S'entremêlent donc ici les rapports sociaux de race et de classe[5].

La médiatisation du procès Jeanson focalise l'attention sur les « intellectuel·le·s de gauche » qui incarnent alors la nouvelle figure du soutien, celle du porteur·e de valises. En effet, les différents procès ou démantèlements de réseaux de soutien en 1960 révèlent l'engagement de professeur·e·s, d'étudiant·e·s ou d'artistes. Une synthèse mensuelle du SCINA rapporte ainsi que « le mois de septembre a été marqué […] par les incidences diverses des débats judiciaires sur l'affaire du réseau de soutien […] évoquée devant le Tribunal Militaire de Paris [, qui] a jeté un certain trouble dans une partie de la masse métropolitaine ». Cette dernière, est-il rapporté, a été « surprise » :

[1] M. Evans, *Mémoires de la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 231.

[2] M. Heurgon, Histoire du PSU, op. cit., p. 162.

[3] Danielle Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in E. Dorlin, Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, op. cit.

[4] Sirinelli J.-F., « Les intellectuels français en guerre d'Algérie », in J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli, La Guerre *d'Algérie et les intellectuels f*rançais, op. cit., p. 12.

[5] Par ailleurs bien que Martin Evans n'analyse pas le phénomène en termes de rapports sociaux de sexe, il y est néanmoins attentif dans d'autres parties de son ouvrage.

> 1° qu'un tribunal militaire auquel à tort ou à raison on prête une particulière sévérité, puisse être « manœuvré » par des avocats qui cessent d'être des auxiliaires de la justice pour déchoir au rang de simples procéduriers de mauvaise foi
>
> 2° que le Manifeste des « 121 » comportait des noms non seulement de philosophes et d''‘intellectuels’’ considérés très souvent par la masse comme des fantaisistes mais encore ceux d'artistes connus, de fonctionnaires et de citoyens moyens.
>
> Le déroulement du procès du réseau de soutien a favorisé la propagande frontiste et a créé sur le plan psychologique un malaise que le prononcé des peines relativement sévères et la promulgation de mesures légales modifiant le code de procédure criminelle ne sont point parvenus à dissiper complètement.[1]

Dès lors et si l'on prend le terme d'« intellectuel·le » dans sa plus large acception, cette figure n'est pas nouvelle et l'engagement d'intellectuel·le·s aux côtés des nationalistes algérien·ne·s est déjà apparu dans les archives du SCINA avant 1960, comme en témoigne, entre autres, l'affaire Mathiot-Rapiné. Si de nombreux exemples soulignent avant 1960 l'engagement d'une « mouvance intellectuelle plus large, dont les enseignants, notamment, constituent une part notable, et qu'étoffent aussi les cohortes étudiantes »[2], c'est véritablement à partir du procès du réseau Jeanson que cet angle d'analyse se généralise dans les synthèses du SCINA.

Les représentations que les services répressifs se font du soutien aux nationalistes algérien·ne·s comme de l'action même de ces derniers et dernières influencent ainsi leur analyse des activités suspectes ou considérées comme telles, ainsi que les « profils types » de personnes à surveiller. Certains groupes d'individus, catégorisés par leur race, leur classe sociale ou leur sexe sont les cibles prioritaires du système de surveillance et de répression des activités nationalistes qui se déploie tout au long de la guerre d'indépendance. En ce sens, le tournant qui s'opère à partir de 1960 dans les archives de la répression ne doit pas être lu comme la manifestation d'une structuration croissante des réseaux mais bien plutôt comme la prise en compte d'organisations réticulaires de soutien que les services répressifs n'avaient pas vu ou pensé comme tel avant l'année 1960.

[1] AN, 19770381.7, Synthèse mensuelle SCINA, septembre 1960.

[2] J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli, *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français*, op. cit., p. 12.

I.4. Des soutiens protéiformes et poreux ?

A la suite de cet intérêt accru porté aux porteur·e·s de valises par les services répressifs, l'historiographie tend aussi à présenter une histoire structurée du soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Ainsi, dans Les Porteurs de valises[1], une attention particulière est portée par les auteurs aux réseaux de soutien au FLN, tels que les réseaux Boeglin, Jeanson ou Curiel. Leurs sources, orales comme imprimées, émanent principalement de membres de réseaux[2] et confortent l'idée d'une organisation structurée et hiérarchisée du soutien au FLN pendant la guerre d'indépendance algérienne. De la même manière, les témoignages oraux ou écrits sont souvent produits par des membres de réseaux[3] et, bien plus rarement, par des personnes engagées de manière individuelle, travaillant directement avec le FLN . Dès lors, la plupart des travaux scientifiques concernant le soutien aux nationalistes algérien s'est concentrée, à la suite des travaux d'Hamon et Rotman, sur ces formes d'engagement dont les membres étaient identifiés et les témoignages accessibles.

Sylvain Pattieu, dont les travaux ont mis en lumière l'engagement des trotskistes et libertaires aux côtés des nationalistes algérien·ne·s[4] pointe ainsi trois raisons pour lesquelles les réseaux Curiel et Jeanson sont les plus connus. En premier lieu, la notoriété de leurs membres, « parmi lesquels on comptait de nombreuses personnalités issues des milieux de la presse ou de la culture », apparaît comme un facteur accru d'intérêt. Celle-ci s'est par ailleurs accompagnée d'« une médiatisation accrue du fait des arrestations et des procès qui ont, paradoxalement, mis sous le feu de l'actualité, puis de l'histoire, des activités qui par essence étaient clandestines ». Enfin, le « caractère œcuménique de ces réseaux », où se retrouvent aussi bien chrétiens de gauche, communistes en rupture, ou militants du PSU, aurait « permis de constituer une représentation plus ''fédérative'' de leur démarche au sein de la gauche, dans la mesure où leurs ambitions politiques

[1] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit.

[2] Ibid., p. 425-426.

[3] Il n'est pas possible de citer ici les nombreux témoignages publiés par les acteurs et actrices du soutien, mais voir par exemple J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., qui est un recueil de témoignages de membres de réseaux de soutien, par un ancien membre de réseau.

[4] Sylvain Pattieu, « Le "camarade" Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », Revue historique, septembre 2001, n° 619, p. 695-729 ; Sylvain Pattieu, *Les camarades des frères : trotskistes et liber*taires *dans la guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2002, 292 p.

semblaient se limiter au combat pour l'indépendance de l'Algérie, sans autres présupposés idéologiques »[1].

Ces différents facteurs ont alors favorisé l'émergence d'une mémoire collective de la résistance à la guerre d'Algérie qui, en réduisant le soutien à la seule figure du ou de la « porteur·e de valises », a contribué à l'effacement de formes plus isolées et moins médiatisées d'engagements pro-indépendantistes. Sous l'effet d'un cercle vertueux basé sur une approche de type « réputationnel »[2] du soutien aux nationalistes algérien·ne·s s'est ainsi constituée une figure maîtresse du soutien au FLN, que de récentes études viennent remettre en question. Neil MacMaster a ainsi fait émerger, grâce à une étude approfondie des archives de la DST conservées aux Archives de la Préfecture de Police de Paris, un réseau de personnes gravitant autour de Mohamed Zouaoui, indépendamment des principaux réseaux de soutien connus[3]. Il révèle également que ces individu·e·s, parce qu'ils ont travaillé directement avec le FLN, sont restés inconnus à la fois des acteurs du soutien et des services répressifs, jusqu'au démantèlement de l'automne 1961. De même, les travaux de Sylvain Pattieu sur les trotskystes et libertaires ou de Béatrice Dubell sur les soutiens lyonnais aux nationalistes algérien·ne·s[4] ont permis de diversifier cette représentation collective.

Il convient cependant de rappeler que les services répressifs ont eux aussi porté une attention soutenue aux principaux réseaux de soutien. Attentifs à cette structuration qui leur semble dangereuse, les services répressifs se livrent parfois à une reconstruction, tentant de redonner de la cohérence à la nébuleuse du soutien aux nationalistes algérien·ne·s, mais ne correspondant pas toujours à la réalité « sur le terrain ». C'est notamment le cas en ce qui concerne le Mouvement Anticolonialiste Français, fondé par Henri Curiel, dont le Manifeste et les différents documents de travail sont saisis après l'arrestation de membres du « réseau Curiel »[5].

---

[1] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 695-696.

[2] Hervé Joly écrit à propos des notables du Premier Empire : « La méthode utilisée est donc de type « réputationnelle » : on part d'une sorte de Who's who des gens considérés comme importants par le régime » H. Joly, De la sociologie à la prosopographie historique des élites, op. cit., p. 48.

[3] Ce réseau est étudié dans le chapitre 5 : II. A l'échelon fédéral, Mohamed Zouaoui, le réseau Mingasson et l'opération Flore (novembre 1961).

[4] B. Dubell, A. Grosjean et M. Thivend, *Récits d'engagement*, op. cit.

[5] Sur les modes d'entrée dans le soutien de membres du réseau Curiel, voir infra III.1.a) La réactivation d'anciens réseaux militants; les activités de soutien du réseau sont développées dans le chapitre 5, cf. III.1. Les réseaux Jeanson et Curiel.

Ainsi, dans une lettre du 22 décembre 1960, M. Gouillaud, Commissaire divisionnaire, chef du secteur de Contre-Espionnage de Lille transmet au Préfet du Pas-de-Calais une note concernant le « ‘‘Mouvement Anticolonialiste de France’’ ou MAF = Réseaux de soutien du FLN »[1]. D'emblée, la réduction des réseaux de soutien au seul Mouvement Anticolonialiste est trompeuse et tend à donner une position surplombante au MAF, qui serait au sommet d'une hiérarchie des réseaux et les coordonnerait tous. Le Mouvement Anticolonialiste français, créé en juillet 1960 lors du congrès de Saint-Cergue, se veut d'abord un mouvement de soutien aux nationalistes algériens, avant de s'étendre à différents mouvements de libération nationale des pays colonisés[2]. L'intérêt porté par les services répressifs à l'activité d'Henri Curiel trouve une explication particulière dans la charge anticommuniste de cette lettre – partiellement due à la peur de l'efficacité communiste en matière de clandestinité. Le chef du secteur de Contre-Espionnage de Lille écrit en effet que :

> Le MAF s'est créé à l'initiative et sous l'impulsion du nommé : Curiel, communiste égyptien, réfugié depuis plusieurs années sur notre territoire où il a vécu dans une clandestinité totale bénéficiant de nombreuses complicités jusqu'au sein du Clergé.
>
> Curiel, entouré d'un groupe d'étrangers, tous membres du Parti Communiste, apparaît comme un agent international d'une organisation subversive dépendant de l'Etranger [3].

Henri Curiel agit en faveur des nationalistes algérien·ne·s en parallèle à l'action de Francis Jeanson ou de l'aide aux insoumis apportée par Jeune Résistance, mais sans les coordonner, à l'inverse de ce qu'affirme M. Gouillaud, pour qui « très rapidement ce mouvement a réussi à coiffer et à contrôler tous les réseaux et organisations existantes »[4]. Or si d'après H. Hamon et P. Rotman, l'objectif du MAF est en effet « d'absorb[er] le réseau Jeanson tout en capitalisant ce que l'effervescence du printemps a révélé d'énergies potentielles »[5], les différents réseaux de soutien préexistant à la création du MAF continuent d'œuvrer en faveur de l'indépendance algérienne, malgré une certaine

[1] AD Pas-de-Calais (AD PdC), M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[2] Sur le parcours d'Henri Curiel, voir Gilles Perrault, Un homme à part, Paris, Barrault, 1984, 586 p. Concernant la création du MAF, en particulier, cf. p. 308 sqq.

[3] AD Pas-de-Calais (AD PdC), M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[4] Ibidem.

[5] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 268.

désorganisation due aux nombreuses arrestations de porteur·e·s de valises en 1960. Plusieurs « noyaux » coexistent donc, qu'ils soient ou non structurés : le réseau Mattéi, les membres des réseaux Jeanson et Curiel ayant échappé aux services répressifs, les hommes et les femmes engagé·e·s directement avec le FLN, etc.

Pour le chef du secteur de Contre-Espionnage de Lille, trois principaux mouvements – sans lien les uns avec les autres – ont préexisté à la création du MAF. Le premier, qu'il nomme « Vérité pour une nouvelle résistance à la Guerre et au Fascisme », correspond dans le rapport au réseau animé par Francis Jeanson – ce qui n'est que partiellement vrai. Précisant que ce mouvement est financé par le FLN, M. Gouillaud écrit qu'il est « orienté vers une action psychologique et politique dans les milieux européens »[1] et édite la brochure « Vérité pour » et des tracts dénonçant la politique française en Algérie et les mesures de répression qui visent les frontistes[2]. A côté de ce mouvement qui n'est décrit que comme un vecteur de propagande, le mouvement Jeune Résistance, également financé par le FLN – d'après ce rapport – vise à inciter les « jeunes Français susceptibles d'être appelés sous les drapeaux » « à se soustraire à leurs obligations militaires ou à déserter et à se réfugier à l'étranger par des filières mises en place par l'organisation ». Enfin, en parallèle de ces deux mouvements de propagande, existeraient « les réseaux d'aide directe au FLN en France et à l'étranger » dont M. Gouillaud écrit que :

> Directement rattachés à la Fédération de France du FLN, ils avaient pour rôle d'apporter une aide efficace à l'organisation métropolitaine du FLN en assurant les liaisons importantes, les transports de fonds, d'armes, de matériel de propagande, en fournissant des lieux d'hébergement, de réunions et de dépôts, des boîtes aux lettres et des points de chute.[3]

La reconstruction à laquelle se livre M. Gouillaud concernant les mouvements ayant préexisté à la création du Mouvement Anticolonialiste Français présente trois « groupes » d'action strictement séparés, poursuivant des buts bien définis et distincts –

[1] AD PdC, M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[2] Le chapitre 2 a permis de souligner l'importance de telle publication dans le processus de socialisation politique et le travail d'édition développé par Francis Jeanson : II.1. La lecture comme vecteur de politisation.

[3] AD PdC, M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

leur seule caractéristique commune étant un financement par la Fédération de France du FLN.

La réalité sur le terrain est pourtant bien différente : s'il y a bien volonté, par les responsables des différents mouvements, de cloisonner les activités afin de respecter les règles liées à la clandestinité, les réseaux demeurent plus ou moins poreux. Ainsi, il n'est pas possible de dissocier les membres du réseau Jeanson chargés de diffuser « Vérité pour » de celles et ceux apportant « une aide efficace à l'organisation métropolitaine du FLN », les tâches des uns ou des autres se confondant souvent par nécessité pratique.

Par exemple, Claudie Duhamel, agente de liaison au sein du réseau Boeglin à Lyon, se souvient avoir dissimulé dans son appartement plusieurs exemplaires du journal frontiste El Moudjahid – or les actions de propagande ne rentrent pas dans les missions généralement confiées à un·e agent·e de liaison. Elle raconte, à propos de son engagement et des tâches effectuées :

> On était en 60 à ce moment-là, début 60. Le réseau précédent arrêté, on cumulait les tâches, les agents de liaison. Moi, mon rôle était de transmettre les dossiers […] De faire l'agent de liaison, c'est-à-dire le facteur, depuis les chefs de kasbah jusqu'aux chefs de wilaya. […] L'autre rôle c'était d'aller chercher et de distribuer […] le journal clandestin qui était El Moudjahid, qu'on transportait, que je transportais. […] Et puis, fonction importante, […] les agents de liaison […] étaient chargés de remonter à Paris la collecte […]. C'était des sommes considérables. Parce que, à ce moment-là, moi je rassemblais quelquefois la collecte de Marseille, plus celle de Lyon.[1]

De même, si le groupe Jeune Résistance a pour but de permettre aux insoumis et déserteurs français de quitter la France, leurs membres sont en lien avec les nationalistes algérien·ne·s et leurs soutiens et sont parfois amenés à faire franchir la frontière à ceux-ci[2].

Par ailleurs, d'après le témoignage de Louis Orhant – un des fondateurs de Jeune Résistance – l'organisation n'a reçu d'argent du FLN qu'à une seule occasion, lors d'une réunion de tous les mouvements de soutien à Francfort, initiée par le FLN. D'après lui, à l'occasion de cette réunion, un responsable du FLN aurait proposé qu'il prenne la direction de Jeune Résistance et que l'organisation regroupe toutes les composantes des

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[2] A ce propos, voir la première partie du chapitre 7, consacrée à la manière de militer en exil.

réseaux de soutien. A cet effet, Jeune Résistance aurait reçu du FLN la somme d'un million de francs, mais la décision n'a finalement jamais été appliquée[1].

Revenant sur la création du MAF, M. Gouillaud précise qu'après sa création l'organisation se serait dotée, lors de la réunion en Allemagne fédérale d'un « Comité de Coordination », d'« un Congrès Permanent, à direction Collégiale, composé de membres appartenant aux divers mouvements », qui « représente l'instance suprême du MAF et consacre la mainmise de ce mouvement sur les organisations apportant leur aide au FLN ». Le Mouvement Anticolonialiste Français est donc présenté comme une organisation très structurée, possédant sa propre direction collégiale. Plus encore, à l'instar de l'organisation politico-administrative de la Fédération de France du FLN, le MAF aurait instauré un véritable quadrillage du territoire français, mettant en place des groupes d'action strictement cloisonnés et hiérarchisés. Ainsi, un Comité Extérieur basé en Allemagne – et dont serait membre Francis Jeanson – constituerait « ''l'organe d'animation, de liaison, de recrutement et d'agitation'' du mouvement » et serait chargé de la publication d'une brochure « Vérité Anticolonialiste » en remplacement de la brochure publiée précédemment par Francis Jeanson. Le rapport du chef de contre-espionnage de Lille précise que ce Comité Extérieur « s'occupe également de l'aide aux détenus et assure les liaisons avec leurs avocats par l'intermédiaire du ''Collectif des Avocats du FLN'' »[2].

Les divergences entre Francis Jeanson et Henri Curiel d'une part, entre ce dernier et la Fédération de France du FLN[3] de l'autre, rendent peu vraisemblable le fonctionnement d'une telle organisation. Si Henri Curiel a bien publié la brochure « Vérité Anticolonialiste » à la suite du démantèlement du réseau Jeanson, en remplacement de « Vérité Pour », le MAF n'a pas constitué un relais entre détenus et avocats par l'intermédiaire du collectif des avocats du FLN, qui travaille directement en

[1] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

[2] AD PdC, M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[3] A propos des divergences entre Jeanson et Curiel, voir G. Perrault, Un homme à part, op. cit., p. 314 sqq. Sur la création du MAF et l'hostilité de Jeanson, voir ; Gilbert Meynier et Mohammed Harbi, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, Paris, Fayard, 2002, p. 381-383 ; H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 268 sqq. ; Ibid., p. 275. Nils Andersson évoque lui aussi les tensions entre la Fédération et Curiel après la création du MAF, entretien avec N. Andersson, Paris, 22 mai 2012.

lien avec la Fédération de France[1]. En revanche, il ressort de documents saisis après l'arrestation d'Etienne Bolo en décembre 1960, que certains membres du MAF – en particulier Etienne Bolo et Monique Des Accords – avaient pour projet de constituer un collectif d'avocats. Ce collectif, « chargé de défendre les membres de l'organisation arrêtés », aurait été constitué d'avocats qui, d'après le projet saisi,

> […] devaient connaitre la position du MAF sur les plans idéologiques et politiques, avoir donné leur accord, ne pas être marqués au point de vue FLN, mais devaient être acceptés par la Fédération puisqu'ils seraient éventuellement appelés à avoir des contacts tant avec le collectif des Avocats du FLN qu'avec la Fédération de France. Des liaisons permanentes étaient établies entre les deux collectifs.[2]

Outre le Comité extérieur basé en Allemagne, « le MAF dispose de réseaux de soutien qu'il a mis en place à l'étranger et en Métropole »[3] : par cette affirmation, M. Gouillaud prend pour déjà existantes les structures envisagées dans le document programmatique que constitue le Manifeste du Mouvement Anticolonialiste Français[4]. M. Gouillaud décrit ainsi le nouveau découpage politico-administratif de l'organisation clandestine et affirme que la France est désormais divisée en six régions : trois à Paris (Paris-Seine, Paris-Ouest et Paris-Nord), une région groupant Lyon, Dijon et Grenoble, une autre pour le sud de la France (Marseille, Nice, Toulouse), la dernière s'étendant de Bayonne à Poitiers, via Bordeaux. Ces régions sont placées sous l'autorité d'un responsable régional. Chacune des régions est également divisée en zones « selon l'importance de l'implantation du mouvement », elles aussi placées sous l'autorité d'un responsable zonal. Le rapport précise également que « tous ces responsables doivent obligatoirement suivre un stage de formation dans une école de Cadres dont le siège se trouve vraisemblablement à l'étranger ». Le MAF ainsi organisé reposerait sur une structure pyramidale basée sur la cellule, composée de trois membres dont un chef. Deux cellules formeraient un groupe, deux groupes forment une unité ; enfin, deux unités

[1] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 206 sqq. ; A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 167 sqq. A ce propos, voir également infra : « II.1. Les avocat·e·s, un engagement professionnel à la limite de la légalité ? »

[2] Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP), HA/28 : Dossier « Complicité des milieux européens avec le FLN (1956-1963) », sous-dossier « Complicité milieux européens », procès-verbal d'une réunion du SCINA, 4 janvier 1961.

[3] AD PdC, M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[4] IISH Amsterdam, « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives », carton 439 « Support of the Algerian FLN », dossier 3, « Manifeste du MAF ».

formeraient une section. Par ailleurs, une « structure spéciale » serait chargée de régir « les étudiants militants de chaque Faculté, le responsable universitaire étant seul en rapport avec le responsable régional »[1].

Ainsi structuré, le MAF peut en outre s'appuyer sur les réseaux de soutien déjà structurés en France et à l'étranger. Ces derniers, en effet, apportent d'après Gouillaud leur concours au MAF, notamment, « pour faciliter les passages de frontières et les transports de matériel de propagande et [assurer] les liaisons entre les membres du Comité Fédéral du FLN stationnés en Allemagne de l'Ouest et les dirigeants en Métropole ». Prenant l'exemple du « réseau de soutien du Secteur parisien », le chef du secteur de contre-espionnage précise qu'il est composé de « six branches distinctes, cloisonnées entre elles par mesure de sécurité » : « hébergement », « finances », « filières », « informations et propagande », « service central » (qui « groupe les agents de liaison, les ''chauffeurs'', les boîtes aux lettres et les relais téléphoniques ») et « identité et camouflage », section « chargée d'établir les fausses pièces d'état-civil destinées aux agents et aux membres importants du FLN »[2].

Enfin, le chef du secteur de contre-espionnage informe le préfet du Nord de la création de « ''groupes spéciaux'' dits ''de sécurité'' », « utilisés pour des missions spéciales : surveillances, enquêtes, protection », également chargés « des travaux de photocopie de documents et de microphotographie, du dépistage de micro, tables d'écoute, enregistrement de conversations, etc… Ces groupes techniques constituent l'embryon d'un Service de Renseignement dont la création est envisagée par le MAF »[3].

Le MAF est donc décrit comme une organisation clandestine spécialisée, qui aurait supplanté les divers mouvements de soutien préexistants et même permis la création de réseaux de soutien à l'étranger. Pourtant, les réseaux étrangers sont actifs avant la création du Mouvement anticolonialiste français : par exemple, Nils Andersson publie dès 1958 des ouvrages dénonçant la politique française en Algérie, avant d'être contacté par Robert Davezies pour aider les réseaux de soutien[4] : en lien avec les

[1] AD PdC, M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[2] Ibidem. Voir également H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 272.

[3] AD PdC, M 7957, lettre du Commissaire divisionnaire, chef du secteur de CE de Lille au Préfet du Pas-de-Calais, 22 décembre 1960.

[4] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

différents réseaux de soutien français et suisses, mais aussi avec Jeune Résistance, sa maison à Lausanne devient une plaque tournante des mouvements pro-nationalistes. Catherine Cot, quant à elle, participe dès 1959 à l'organisation de passages en Suisse dans la région de Genève[1]. De même, le MAF n'a pas supplanté ou pris la direction des différents mouvements anticolonialistes : non seulement les réseaux continuent d'œuvrer, en parallèle au MAF – même le réseau Jeanson, pourtant désorganisé à la suite des arrestations de février 1960 – mais d'autres réseaux inconnus jusqu'alors sont en activité, comme le réseau travaillant à Paris avec Zouaoui[2], ou les personnes en lien avec l'Organisation Spéciale[3].

Ainsi, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1962, une perquisition est effectuée au domicile de Jacques et Thérèse G., à Lyon. Cet ingénieur chimiste et son épouse sont en effet accusés d'avoir hébergé Cherif B., chef de l'amala 2 de la wilaya 3. Au cours de l'interrogatoire, Jacques G. reconnaît avoir soutenu le FLN depuis 1959 et il est écroué le 27 janvier 1962. Sa femme, « mère de 4 enfants mineurs », est laissée en liberté provisoire[4]. Ces informations, qui émanent des Renseignements Généraux de Lyon, sont transmises par une note ayant pour objet : « arrestation à Lyon d'un métropolitain membre du réseau de soutien au FLN »[5]. Rien dans les documents consultés ne fait état des liens de Jacques et Thérèse G. avec un réseau de soutien : s'il peut avoir choisi de taire ces liens pour protéger les autres membres de ce réseau, il est également possible que les services répressifs ne fassent que supposer de l'existence d'un réseau après la vague d'arrestation qui a touché le réseau Boeglin en 1960. Quoiqu'il en soit, l'engagement de ce couple et ses liens avec un responsable frontiste ne donnent pas lieu à plus d'investigations de la part des services répressifs et leur nom n'est pas apparu dans les différents travaux consacrés aux réseaux de soutien, preuve de leur isolement.

[1] Entretien avec Catherine Cot, Paris, 31 mai 2012.

[2] N. MacMaster, Inside the FLN: the Paris massacre and the French Intelligence Service, op. cit., p. 33 sqq. Voir également infra sur l'existence et le rôle de ce réseau de soutien.

[3] D. Djerbal, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de France du FLN. La lutte armée en France*, op. cit., p. « Les réseaux de soutien au FLN », p. 141-171 puis 345-364. Voir également, dans le chapitre 5, la sous-partie consacrée à Nicole Grumbach et la nébuleuse du soutien autour de Saïd Amroun, qui souligne les liens avec l'Organisation Spéciale.

[4] ADR, 4434 W 298, note anonyme, s.d., provenant des Renseignements Généraux de Lyon.

[5] Ibidem.

La volonté des services répressifs de redonner de la cohérence à des mouvements protéiformes autant que la récurrence des témoignages de certains acteurs dans l'historiographie de la période a conduit à gommer l'engagement de certain·e·s militant·e·s et la multiplicité des postures et des formes d'engagement. Par ailleurs, bien que les réseaux aient mis en place, de manière plus ou moins précoce selon les lieux d'implantation, un cloisonnement des membres et des activités, les liens entre les différentes organisations, structures ou cellules engagées dans le soutien sont nombreux.

II. Un engagement professionnel ?

La première partie de ce chapitre a interrogé les formes et les modalités du soutien aux nationalistes algérien·ne·s pour tenter de circonscrire cette expression. Ce travail de définition impose également de questionner la nature du soutien apporté par celles et ceux qui ont été amené·e·s, par le biais de leur profession, à s'engager en faveur de la cause indépendantiste, quitte à franchir parfois les frontières de la légalité et même à redéfinir les lieux et les conditions d'exercice de leur profession. En premier lieu, le rôle des avocat·e·s engagé·e·s dans des collectifs FLN sera étudié. Chargé·e·s de la défense des nationalistes algérien·ne·s ou de leurs soutiens, elles et ils ont pu être amenés, dans le cadre de leur profession, à franchir parfois les limites de la légalité. Considérer les avocat·e·s en guerre d'Algérie comme des cause lawyers, comme les militant·e·s d'une cause, conduit à considérer la défense des nationalistes ou de leurs soutiens européens comme une forme d'engagement contre la politique française en Algérie, forme d'engagement qu'il convient de définir.

L'exemple de l'engagement de Nils Andersson pendant la guerre d'indépendance permettra ensuite, par l'étude d'un cas extrême, de questionner le rôle des éditions militantes en guerre d'Algérie et la porosité qui a pu exister entre engagement professionnel, par le biais des activités éditoriales, et engagement politique, dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s.

II.1. Les avocat·e·s, un engagement professionnel à la limite de la légalité ?

L'engagement d'avocat·e·s auprès des nationalistes algérien·ne·s accusé·e·s ou auprès de leurs soutiens français et européens a déjà fait l'objet de plusieurs travaux[1]. Il ne s'agit donc pas ici de reconstituer les collectifs d'avocat·e·s qui ont pu être amenés à plaider en faveur de leurs client·e·s frontistes ou porteur·e·s de valises, ni d'étudier la pratique de la défense de rupture[2]. Cette partie tente plutôt d'interroger les frontières floues qui peuvent exister, pour les avocat·e·s en guerre d'Algérie, entre exercice de la profession et engagement en faveur de l'indépendance algérienne, entre exercice légal du métier d'avocat·e et activités clandestines de soutien. Concernant la défense de rupture, Ali Haroun affirme que « l'avocat français est soumis par la loi, son serment, ses règles déontologiques, à la légalité française. S'il estime que […] la loi, expression momentanée et contingente d'une majorité de circonstance, lui paraît […] illégitime, alors il optera pour la thèse de son client »[3]. La première partie de cette affirmation est d'un intérêt particulier pour étudier les formes et les modalités de l'engagement des avocat·e·s aux côtés du FLN. Elle permet de questionner la manière dont les avocat·e·s français·e·s, soumis·e·s au droit et à la loi français, ont pu, parfois, s'éloigner de la légalité et de la simple pratique du droit.

Par la nature des cas qu'ils ont à défendre, les avocat·e·s qui défendent juridiquement les nationalistes algérien·ne·s peuvent être rattachés à la catégorie des cause lawyers, dont Liora Israël écrit :

> Être un cause lawyer, c'est se faire l'avocat d'une cause au sens fort, c'est-à-dire en être le défenseur non seulement intellectuel mais aussi dans le prétoire, au travers de la défense

[1] Voir notamment Arthur Grosjean, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes algériens » dans *Récits d'engagement : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954*-1962, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012, p. 79-95 ; A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit. ; S. Moureaux, Avocats sans frontières, op. cit. ; Linda Amiri, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 33-36.

[2] Jacques Vergès, De la stratégie judiciaire, Paris, Editions de minuit, 1992 ; Sylvie Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », Le Mouvement Social, septembre 2012, n° 240, p. 121-135. Le chapitre 6 de cette thèse donne à voir quelques éléments de pratique de la défense de rupture dans la partie consacrée aux procès des réseaux Jeanson et Boeglin.

[3] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 170.

de ceux qui l'incarnent, la défendent, la portent. Le cause lawyering est donc l'activité, indissociablement politique et juridique, qui manifeste cet engagement.[1]

Dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne, ces avocat·e·s ne sont pas seulement les conseils juridiques de leurs client·e·s. Ils peuvent également devenir des militant·e·s de la cause indépendantiste, par le type de défense qu'ils adoptent et leur pratique professionnelle. Le fait n'est pas nouveau, cependant. Sharon Elbaz, notamment, a montré que la constitution de collectifs d'avocat·e·s en faveur de causes anticoloniales est une pratique ancienne, notamment « en Afrique noire, [où] des avocats métropolitains, engagés dans la ''cause anticoloniale'', avaient déjà jeté les bases d'une défense collective par rotation, destinée à pallier les ''lacunes'' de la défense locale »[2]. Par ailleurs, ces avocat·e·s du collectif en Afrique noire étaient également chargés de défendre des nationalistes algérien·ne·s du MTLD « lors des procès de l'Organisation spéciale entre 1950 et 1952 »[3] tels qu'H. Douzon, P. et R. Stibbe, P. Braun ou Y. Déchezelles qui « joueront, en liaison avec la direction parisienne du MTLD, un rôle central dans ce nouveau collectif d'avocats. »[4].

Si le regroupement d'avocat·e·s en collectif n'est pas une nouveauté, la question des liens que ces avocat·e·s doivent entretenir avec le FLN est cependant rapidement posée par la Fédération de France du FLN[5], et est d'ailleurs présentée par Ali Haroun comme un des motifs de rupture entre les avocats « traditionnels » du mouvement nationaliste algérien et ceux de la nouvelle Fédération de France. Il rapporte ainsi une discussion entre Me Stibbe, « avocat habituel des nationalistes algériens »[6] depuis l'époque du MTLD et Omar Boudaoud, alors dirigeant de la Fédération de France du FLN, conversation qui aurait consommé la rupture, « les deux hommes ne compren[ant]

[1] Liora Israël, « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », Droit et société, septembre 2001, vol. 49, n° 3, p. 795.

[2] S. Elbaz, « Les avocats métropolitains dans les procès du Rassemblement démocratique africain (1949-1952) : un banc d'essai pour les collectifs d'avocats en guerre d'Algérie ? », art. cité. Accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle350&lang=fr.html. Dernier accès le 26 mars 2016.

[3] Ibid.

[4] Ibid. ; S. Elbaz, « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », art. cité.

[5] Sur la question de l'« algérianisation » du collectif des avocats et la question des liens de celui-ci avec le FLN, voir L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à *l'indépendance (1926*-1962), op. cit., p. 201 sqq. ; A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 169 sqq.

[6] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 171.

pas de la même manière la mission de l'avocat »[1]. Alors que pour la Fédération de France du FLN, « il était donc nécessaire de considérer tous les avocats du FLN comme militants [de la] cause [indépendantistes] »[2], Maître Stibbe aurait au contraire déclaré à Omar Boudaoud « Je suis avocat du FLN et non pas militant de votre organisation »[3].

Si l'adhésion à la cause indépendantiste est un premier critère d'entrée au sein du collectif, il apparaît donc que la Fédération de France demande également à ses membres de se considérer comme militant·e·s du FLN et donc d'agir comme tel.

Tous les avocat·e·s n'ont cependant pas appliqué cette directive et certain·e·s ont plaidé pour des accusé·e·s nationalistes sans franchir les limites de la légalité, comme Emma Gounot et Georges Cochet à Lyon[4]. Les recherches menées sur la région lyonnaise permettent ainsi de nuancer l'image d'un collectif des avocat·e·s composé uniquement de membres pro-frontistes, prêts à s'engager dans des activités à la frontière de la légalité. Sylvie Thénault explique la palette des formes d'engagement de ces avocat·e·s par les modalités de recrutement et parmi elles surtout le recrutement fondé sur un lien amical. Dès lors, « si certains formaient un noyau dur très investi et suivant la ligne du FLN, d'autres pouvaient intervenir moins fréquemment et d'autres encore ponctuellement au gré des besoins. […] Cette latitude du recrutement sur le terrain rendait possible une certaine variété des ancrages politiques et des convictions des avocats défendant des membres du FLN »[5].

Celles et ceux qui acceptent, cependant, de se mettre au service de la cause indépendantiste dans le cadre de leur activité professionnelle sont, notamment, chargés d'« assurer la liaison entre le FLN et ses militants dans les lieux d'enfermement » au cours de leurs visites aux détenu·e·s[6]. Henri Coupon, membre du collectif des avocat·e·s dans le sud de la France, évoque ainsi la comparution d'un de ses confrères, Albert Schiano devant une Cour d'Appel pour avoir donné à l'un de ses clients un appareil photo[7]. De

[1] Ibid.

[2] Ibid., p. 170.

[3] Ibid., p. 171.

[4] A. Grosjean, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes algériens », art. cité, p. 88-89.

[5] Sylvie Thénault, « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 26 août 2015, n° 115-116, p. 22.

[6] A. Grosjean, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes algériens », art. cité, p. 86.

[7] Henri Coupon, *Avocat des Fellagas : 1958*-1962, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 100-101.

même, les services répressifs lyonnais s'interrogent sur les liens possibles entre les avocat·e·s chargé·e·s de défendre les nationalistes et l'organisation FLN :

> Il n'a jamais été possible d'établir avec certitude la liaison réalisée avec les avocats entre les détenus FLN de St Paul et l'organisation extérieure frontiste. Il faudrait pouvoir suivre et fouiller les avocats soupçonnés d'assurer de telles missions (Me Berger et Bendi Merad surtout) lorsqu'ils entrent ou sortent de St Paul.[1]

Pourtant, un document saisi dans la banlieue lyonnaise, à Champagne au Mont d'Or, au cours de l'arrestation de militants frontistes et d'une Française ayant servi de prête-nom pour la location de cette maison, stipule à propos de la wilaya 3 que « 11 cotisations, malgré qu'elles sont entrées, ont été égarées par un Chef de Groupe arrêté et nous espérons dès qu'il sera contacté par un avocat, seront récupérées »[2]. Cette mention indique, pour les services répressifs, l'existence d'une liaison entre les détenus et l'organisation frontiste, la note se concluant ainsi : « On voit donc bien à travers cette phrase, que la liaison existe et certainement d'une manière permanente, elle est assurée par les Avocats, mais, le fait reste à établir matériellement. »[3].

De fait, nombreux sont les avocat·e·s à avoir servi d'agent·e·s de liaison entre les détenu·e·s et la Fédération de France du FLN. Pour Linda Amiri, les cas les plus fréquents concernent les détenu·e·s emprisonné·e·s plutôt que les assigné·e·s à résidence car, « à la différence des prisons où le parloir permet aux avocats de transmettre circulaires, rapports et courrier, ils accèdent difficilement aux [Camps d'Assignation à Résidence Surveillée (CARS)]. »[4]. Ainsi, « Jean-Jacques de Félice se souvient qu'il ne rendait pas visite à ses clients internés : la longueur des voyages à effectuer impliquait une charge financière trop importante pour le cabinet »[5]. Les archives de ce dernier, analysées par Bassirou Barry,

[1] AD Rhône, 4434 W 297, « Affaire du Prado » : note du 12 mai 1960, « Avocats du Barreau de Lyon chargés de défendre les causes FLN ».

[2] D'après les informations communiquées dans la note citée supra.

[3] Ibidem.

[4] L. Amiri, « Du point de vue du FLN », art. cité, p. 35.

[5] Bassirou Barry, « Guerre d'Algérie : les camps d'internement à partir des archives de Me Jean-Jacques de Félice », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, no 92, p. 55 ; Voir aussi Jean-Jacques de Félice, « L'interné au camp : "un homme sans défense" », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, no 92, p. 46-52.

révèlent en effet l'absence de documents d'accréditation dans les CARS et viennent donc confirmer ce fait[1].

Pourtant, Me Nicole Rein, qui rejoint le collectif parisien des avocats du FLN en 1959[2], est amenée à se rendre plusieurs fois au CARS de Vadenay pour y rencontrer certains de ses clients, notamment en novembre 1961. Les détenus algériens sont alors en train de mener une grève de la faim pour obtenir le statut de détenus politiques et ne plus être soumis au régime de droit commun. Si la circulaire Michelet de juin 1959 adoucit leurs conditions de détention, en leur permettant par exemple de s'abonner à trois journaux au maximum, elle est inégalement appliquée sur le territoire français et est jugée insuffisante par les nationalistes algérien·ne·s[3]. Evoquant cette période, Nicole Rein déclare : « En tant qu'avocat, j'ai rendu visite aux détenus algériens lorsqu'ils ont fait des grèves de la faim pour obtenir le régime semi politique appelé Régime A et j'ai admiré leur courage. »[4].

Le 8 novembre, au cours d'une visite individuelle et sans témoin avec sept de ses clients frontistes assignés à résidence surveillée, elle transmet à l'un d'eux des documents, dépassant ainsi le cadre de ses fonctions de conseil. Dans un rapport relatant les faits, le directeur du CARS de Vadenay précise avoir fouillé les sept détenus, « avant et après la visite, afin d'établir qu'ils n'étaient pas porteurs d'objets dangereux ou interdits. ». Cette mesure a permis de découvrir à l'issue de la visite, sur l'un de ses clients et « dissimulés dans un pli de ses vêtements », un billet de 50 nouveaux francs[5]. Un reçu conservé dans le fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique et daté du 1er décembre 1961 témoigne d'ailleurs de ce fait. Le document manuscrit,

[1] B. Barry, « Guerre d'Algérie », art. cité. Sur les engagements de Me de Félice, voir le numéro « Jean-Jacques de Félice un avocat militant des droits de l'homme » de *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92.

[2] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

[3] Au sujet de la grève de la faim de 1959 et de la circulaire Michelet, voir A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 143-152 ; au sujet de la grève de la faim de 1961 et de la modification du statut de détenu de catégorie A, voir Ibid., p. 379-398 et le chapitre 6 de cette thèse : II.1.b. La grève de la faim pour l'obtention du statut politique (novembre 1961).

[4] Questionnaire de Nicole Rein, 13 mars 2013.

[5] AN, F[7] 15390, fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique, dossier « fonctionnement, nomination des membres de la commission de vérification des mesures de sécurité publique », sous-dossier « Décision, arrêtés », pochette « Permis de visite, avocats ». Lettre du directeur du CARS de Vadenay au président de la commission de vérification des mesures de sécurité publique, 30 novembre 1961.

vraisemblablement établi et conservé par un des assignés avant d'être saisi par l'administration du centre mentionne :

> Avoir : 50,07 NF
>
> Reçu le 8/11/61 de Me Nicole Rein : 50,00 NF
>
> [Total :] 109 NF 07 - Cent neuf NF sept centimes
>
> Le 1/12/61 [Signature de l'assigné].[1]

Outre cette somme d'argent – vraisemblablement versée au détenu par la Fédération de France du FLN[2] – la fouille permet également de découvrir des coupures de presse ainsi qu'une liste d'adresses, ces documents ayant été « remis par son conseil »[3]. Dans la suite de son rapport, le directeur du CARS ajoute :

> Ce fait m'ayant paru incompatible avec la mission normale d'un avocat, j'en ai rendu compte à l'autorité supérieure en demandant des instructions sur la conduite à tenir si cet avocat renouvelait sa visite. […] Le Cabinet de M. le Préfet de la Marne, prévenu par mes soins, m'a prescrit de ne pas autoriser la visite.[4]

Protestant contre cette mesure auprès de la Commission de Sauvegarde des Droits et Libertés Individuels[5], Me Rein relate « trois incidents graves qui se sont produits lors de [ses] trois visites au Camp d'assignation à résidence de Vadenay ». Et de conclure :

> Je vous prierai de bien vouloir intervenir pour protester contre ces violations des droits de la défense, car j'en arrive à me demander quelle est la valeur des permis de communiquer délivrés par le Ministère de l'Intérieur[6].

---

[1] AN, F^7^ 15390, fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique, dossier « fonctionnement, nomination des membres de la commission de vérification des mesures de sécurité publique », sous-dossier « Décision, arrêtés », pochette « Permis de visite, avocats ». Reçu établi par Amar Ould Y. le 1er décembre 1961.

[2] L. Amiri, « Du point de vue du FLN », art. cité.

[3] AN, F^7^ 15390, fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique, dossier « fonctionnement, nomination des membres de la commission de vérification des mesures de sécurité publique », sous-dossier « Décision, arrêtés », pochette « Permis de visite, avocats ». Lettre du directeur du CARS de Vadenay au président de la commission de vérification des mesures de sécurité publique, 30 novembre 1961.

[4] Ibidem.

[5] Au sujet de la Commission de Sauvegarde des Droits Libertés Individuels, voir Raphaëlle Branche, « « La commission de sauvegarde pendant la guerre d'Algérie - Chronique d'un échec annoncé » », Vingtième *Siècle. Revue d'Histoire*, 1999, vol. 61, Janvier-mars 1999 ; Raphaëlle Branche, « La Seconde commission de sauvegarde des droits et libertés individuels », *Association française pour l'histoire de la justice, La* justice en Algérie 1830-1962, La Documentation Française., 2005, p. 237-246.

[6] AN, F^7^ 15390, fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique, dossier « fonctionnement, nomination des membres de la commission de vérification des mesures de sécurité

Deux conceptions du métier d'avocat·e et des droits de la défense semblent donc s'opposer. Pour les services administratifs et répressifs, un·e avocat·e n'a qu'un rôle de conseil auprès de ses client·e·s. Au cours de l'enquête menée par Maurice Patin à la suite de la réclamation de Nicole Rein, le Préfet de la Marne écrit ainsi qu'« alors que son rôle était de s'entretenir avec certains de ses clients […] il a été prouvé, sur le champ, que la mission qu'elle venait effectuer à Vadenay était absolument incompatible avec les règles du barreau et n'avait aucun rapport avec ses activités professionnelles »[1]. Par ailleurs, le président de la Commission de Vérification des mesures de sécurité publique informe Maurice Patin, le 8 décembre 1961, qu'à la suite de cette affaire, « le Conseil de l'Ordre allait être saisi des agissements de cette avocate »[2].

A l'inverse, pour Me Rein et les membres du collectif FLN, le rôle de l'avocat·e ne se limite pas aux simples fonctions de conseil. Bien au contraire, « les avocats du FLN sont chargés d'assurer la liaison entre les prisonniers politiques et le Comité fédéral »[3] et donc chargés de transmettre à leurs clients « circulaires, rapports et courrier »[4]. Ces différentes activités se trouvent à la frontière de la légalité, que les avocat·e·s sont parfois amené·e·s à franchir, mais restent néanmoins justifiables par leurs activités professionnelles et liens qu'ils entretiennent avec leurs clients.

D'autres avocat·e·s s'engagent plus avant dans le soutien, apportant leur concours aux membres de réseaux. Ainsi, en mars 1962, une filature à l'encontre de Danielle B. conduit des membres de la DST au domicile d'une avocate, Me Blanchet-Parodi, dont l'immeuble est alors « soumis à des surveillances itinérantes de la Police Judiciaire, sur ordre [du] Cabinet [de la Préfecture de Police] ». Le rapport indique ensuite que :

---

publique », sous-dossier « Décision, arrêtés », pochette « Permis de visite, avocats ». Copie d'une lettre de Nicole Rein à Maurice Patin, président de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, 20 novembre 1961.

[1] AN, F7 15390, fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique, dossier « fonctionnement, nomination des membres de la commission de vérification des mesures de sécurité publique », sous-dossier « Décision, arrêtés », pochette « Permis de visite, avocats ». Lettre du Préfet de la Marne au président de la commission de vérification des mesures de sécurité publique, 6 décembre 1961.

[2] AN, F7 15390, fonds de la Commission de vérification des mesures de sécurité publique, dossier « fonctionnement, nomination des membres de la commission de vérification des mesures de sécurité publique », sous-dossier « Décision, arrêtés », pochette « Permis de visite, avocats ». Lettre du président de la commission de vérification des mesures de sécurité publique au président de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, 8 décembre 1961.

[3] L. Amiri, « Du point de vue du FLN », art. cité.

[4] Ibid., p. 35.

> Lorsque Melle [B.] s'est présentée sur le palier de l'appartement partagé par l'Avocate et sa mère, elle était en possession d'un volumineux paquet et a été immédiatement interpellée par les Officiers de Police en surveillance. Leurs collègues de la DST sont alors immédiatement intervenus et les ont rassurés quant au contenu de ce paquet : 100 millions d'anciens francs en coupures de 5000 et de 10000 francs, le tout plié dans un papier journal portant la mention manuscrite « W.3 ». Il s'agissait de la dernière collecte de la Wilaya de Lyon.[1]

Deux opérations sont alors déclenchées, la première « portant sur les réseaux européens du contrôle des wilayas 1, 1bis, 3 et 3bis », la seconde, surnommée « Opération Sepsoyapasuite », n'étant pas détaillée dans le cœur du rapport. A la suite de cette opération, Danielle B. est appréhendée mais les autres suspect·e·s sont laissé·e·s en liberté. L'appartement d'Anne-Marie Blanchet-Parodi, est par ailleurs laissé sous surveillance, ce qui permet aux services répressifs de noter la venue de Benyounès Mohand Akli, identifié comme le contrôleur des wilayas 1, 1bis, 3 et 3bis[2]. Ces différents faits révèlent l'engagement de l'avocate au sein d'un réseau de soutien, son appartement apparaissant comme un lieu de dépôt des collectes du FLN, en plus de son activité professionnelle au sein du collectif des avocats. Après le démantèlement du groupe de soutien organisé autour de Zouaoui, dans la région parisienne, Me Blanchet-Parodi transmet également la correspondance de Rolande Mingasson, alors en prison, au Comité Fédéral du FLN[3].

De même, après leur évasion de la Petite Roquette, le 24 février 1961[4], Hélène Cuénat, Micheline Pouteau, Jacqueline Carré, Fatma Hamoud, Didar Fawzy-Rossano, Zina Harraigue trouvent d'abord refuge dans un hôtel algérien, d'où elles sont « évacuées », le soir, « sous le contrôle vigilant de Mourad Oussedik »[5]. Didar Fawzy-Rossano est alors emmenée dans un appartement du 5ème arrondissement parisien, « chez

[1] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Avocats sympathisants du FLN (1958-1963). ». Lettre du Chef du Service de Coordination des Affaires Algériennes au Préfet de Police de Paris, 15 mars 1962.

[2] Il s'agit des wilayas de Paris-Sud, de l'Ouest, de Lyon et de Marseille.

[3] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 448. Concernant l'action puis le démantèlement du réseau Mingasson, voir le chapitre 5 : II. A l'échelon fédéral, Mohamed Zouaoui, le réseau Mingasson et l'opération Flore (novembre 1961).

[4] AN, 19770381.7, synthèse des 25, 26, 27 février 1961.

[5] Didar D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une* militante communiste (1942-1990): du Caire à Alger, Paris et *Genève : lettres aux miens*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 148-149.

un jeune homme de théâtre fauché », « coincée à l'arrière côté fenêtre d'une petite auto ordinaire, avec une avocate du collectif (Marie-Claude Radziewski) en cas de pépin »[1].

Dans un rapport rédigé en 1960 intitulé « L'organisation de la défense des inculpés nord-africains membres du FLN : ''Le collectif des avocats'' », les services répressifs présentent par ailleurs le collectif comme un « organisme illégal, créé et rémunéré par le Front de Libération Nationale ». Les avocat·e·s, quant à eux, « deviennent purement et simplement des instruments du FLN en accomplissant pour son compte certaines actions que leur profession rend seule possibles ». Et de conclure :

> Il appartient à l'autorité judiciaire d'apprécier si de semblables agissements de la part de membres du barreau de Paris n'outrepassent pas le libre exercice des droits de la défense et s'ils ne constituent pas plutôt, par l'aide et l'assistance qu'ils apportent au FLN, une atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.
>
> La dépendance sous laquelle ces avocats se sont placés vis-à-vis du FLN pose le problème de savoir s'ils peuvent être considérés encore comme des auxiliaires de justice ou des auxiliaires de ceux qui sont en lutte contre la France.[2]

En 1960, cinq avocats du collectif – Jacques Vergès, Maurice Courrégé, Michel Zavrian, Abdessamad Benabdallah et Mourad Oussedik – sont d'ailleurs inculpés d'Atteinte à la Sûreté de l'Etat[3]. Alors que Benabdallah et Oussedik sont internés dans des CARS (le premier à Thol, le second au Larzac[4]), les trois autres sont laissés en liberté provisoire et gagnent la Suisse, où ils tentent d'alerter l'opinion publique et d'internationaliser l'affaire. Le 5 décembre 1961, le chef de la police fédérale transmet au Ministère public fédéral « un rapport confidentiel établi sur le séjour que firent à Genève, en 1960, les [trois] avocats […] par un certain M. Holleaux, haut-fonctionnaire dans l'administration française »[5]. Le rapport rédigé par ce haut-fonctionnaire fait état des contacts pris par Vergès avec plusieurs journalistes connu·e·s pour leurs positions

[1] Didar D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communis*te (1942-1990): du Caire à Alger, Paris et *Genève : lettres aux miens*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 148-149.

[2] Archives de la Préfecture de Police de Paris, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Procès des avocats du FLN (novembre 1961) ». Le rapport, anonyme, n'est pas daté mais est postérieur à février 1960.

[3] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 180-181 Ali Haroun donne la date du 11 novembre 1960; alors que Linda Amiri et Me de Félice situent l'évènement en janvier 1960. L. Amiri, La Fédération de France du *Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 201 sqq ; J.-J. de Félice, « L'interné au camp », art. cité.

[4] Voir à ce sujet J.-J. de Félice, « L'interné au camp », art. cité.

[5] Archives Fédérales Suisses (AFS), E 2001 E 1976 – 17 dossier 340, lettre du chef de la police fédérale, à Berne, au ministère public fédéral, 5 décembre 1961.

pro-nationalistes, comme Isabelle Vichniac ou Charles-Henri Favrod, ainsi que la transmission d'un rapport sur ces faits au Comité International de la Croix-Rouge, à partir du 17 février 1960. Ces contacts préliminaires permettent le déclenchement d'une « vaste campagne de presse »[1] à partir du 19 février, dans le journal du soir La Tribune de Genève. Le 24 février, « la police fédérale, après la police cantonale, mettait en demeure les trois avocats parisiens d'avoir à cesser toute activité sur le territoire de la Confédération »[2].

Les parcours de ces avocat·e·s permet de mettre au jour la pluralité des postures en guerre d'Algérie. Certain·e·s, quelle que soit leurs positions vis-à-vis de l'indépendance algérienne, font le choix de cantonner leur action au strict cadre professionnel, telle Emma Gounot, qui ne franchit pas les limites de la légalité. D'autres, au contraire, se font les défenseur·e·s de la cause indépendantiste, mêlant par-là les postures professionnelles et militantes et prolongeant des engagements antérieurs en faveur de la décolonisation, tel Yves Déchezelles. Enfin, certain·e·s n'hésitent pas à rejoindre les rangs de l'action clandestine en faveur de l'indépendance, jusqu'à aider des évadé·e·s comme le fait Marie-Claude Radziewski.

Le continuum entre ces différentes postures permet d'approfondir la réflexion sur ce qu'est le soutien aux nationalistes en guerre d'indépendance, autant que de souligner la nécessité d'adopter une définition large de ce qu'est le soutien de manière à pouvoir appréhender la multiplicité des formes d'engagement. Analyser la posture de Nils Andersson, entre édition militante et soutien aux nationalistes, permet par ailleurs d'approfondir cette réflexion.

II.2. Nils Andersson, *exemple d'un éditeur* militant

En effet, le rapport établi par Holleaux concernant les contacts noués en Suisse par Jacques Vergès met également en cause Nils Andersson, éditeur à Lausanne d'ouvrages interdits et saisis en France, donc suspect aux yeux des services répressifs. Nils Andersson y est ainsi cité pour avoir édité Les Disparus[3], qu'Holleaux présente comme un ouvrage « dû aux trois avocats du FLN et achevé d'imprimer le 10.12.59 à

[1] AFS, E 2001 E 1976 – 17 dossier 340 : copie de la note d'Holleaux concernant l'« activité en Suisse de MM. Vergès, Courrégé et Zavrian en février et mars 1960 », s.d.

[2] Ibidem.

[3] A ce propos, voir Damien Carron, dans Livre et militantisme : la Cité éditeur 1958-1967, Lausanne, Ed. d'En Bas, p. 31.

‘‘La Cité Editeur’’ à Lausanne (dont le directeur est le communiste suédois Nils Andersson) »[1].

Ce dernier, très tôt sensibilisé aux questions liées à la décolonisation et intéressé par l’idée d’éditer en Suisse des ouvrages non diffusés en France, entre en contact avec Jérôme Lindon et les Editions de Minuit[2] :

> Donc j’ai engagé ce travail-là avec Minuit. Et ce qui a été le déclencheur, ça a été justement quand Minuit a commencé à publier Djamila Bouhired et d’autres livres sur la guerre d’Algérie. Puis il y a la saisie de La Question. Et je vois Lindon juste après la saisie et il me dit : « Est-ce que ça serait possible qu’un éditeur suisse réédite La Question ? ».

Pour Nils Andersson comme pour Jérôme Lindon, l’objectif de cette réédition est double : d’abord, « montrer au gouvernement français qu’il peut saisir un livre en France mais qu’il peut être édité ailleurs, donc que ça n’empêche pas la diffusion du livre et des faits »[3]. L’édition de ces ouvrages revêt alors une dimension politique, non seulement parce qu’il s’agit de s’opposer à la politique française en contournant la censure, mais aussi parce qu’en diffusant de tels ouvrages, l’éditeur participe de la dénonciation de la guerre. Le deuxième objectif présenté par Lindon à Nils Andersson est plus d’ordre symbolique et a trait aux échos de la Résistance. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, de nombreux ouvrages interdits par le régime de Vichy ont été réédités en Suisse, notamment ceux des Editions de Minuit. Le parallèle permet donc d’inscrire les engagements anticolonialistes dans la continuité de la geste résistante[4].

La Question est, en France, « un livre évènement qui bénéficie d’une couverture médiatique exceptionnelle »[5] et dont la saisie ne fait « qu’amplifier l’écho de ce texte en multipliant les canaux de diffusion alternatifs »[6] […] fait également l’objet de nombreuses rééditions à l’étranger. C’est dans ce contexte que Lindon contacte Nils

---

[1] AFS, E 2001 E 1976 – 17 dossier 340, copie de la note d’Holleaux concernant l’« activité en Suisse de MM. Vergès, Courrégé et Zavrian en février et mars 1960 », s.d.

[2] Sur les Editions de Minuit pendant la guerre d’indépendance algérienne, voir A. Simonin, Le droit de désobéissance, op. cit., ainsi que les analyses développées dans le chapitre 2, « II.1. La lecture comme vecteur de politisation ».

[3] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[4] Comme cela a été exposé dans le deuxième chapitre de cette thèse : « II.1. La lecture comme vecteur de politisation ».

[5] François Vallotton, « Edition et militantisme : la catalogue de “La Cité: Editeur” (1958-1967) » dans Livre et militantisme: la Cité éditeur 1958-1967, Lausanne, Ed. d’En Bas, 2007, p. 8.

[6] Ibid.

Andersson, qui décide alors de créer à cette occasion sa propre maison d'édition, Editeur : La Cité – qui devient ensuite La Cité : Editeur. Il explique la création de sa maison d'édition en ces termes :

> Il n'y avait pas d'éditeur, les éditeurs du temps de la Résistance […] n'avaient pas continué, ou avaient disparu, ou bien avaient un autre caractère. Vraiment, sur le chemin du retour, je me dis « Je ne vois pas ». […] Donc vraiment, de retour à Lausanne, je me suis dit « Le mieux, c'est de le faire moi-même », même s'il n'y avait pas d'édition, encore. Je m'occupais de diffusion de livres, mais il n'y avait pas d'édition. C'est là que l'édition a commencé. Ça a permis que le livre paraisse, 10-15 jours après, enfin assez rapidement après. Donc ça, c'a été le déclencheur.[1]

Tout en continuant son activité éditoriale, Nils Andersson s'engage en parallèle dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Professionnel de l'édition engagée, Nils Andersson devient ainsi rapidement une personne clé dans les organisations de soutien basées en Suisse, sans cesser son travail d'édition d'ouvrages dénonçant la politique française en Algérie. En ce sens, Nils Andersson entre bien dans la catégorie des « éditeurs protagonistes » étudiés par Julien Hage, pour qui une telle notion

> rend compte de la radicalité que ces derniers revendiquent dans leurs actes politiques comme dans leurs pratiques professionnelles, et dans la manière dont ils peuvent précisément traduire ces dernières en actes politiques. Elle manifeste un double décalage assumé de la part de ces acteurs : d'abord vis-à-vis d'une profession perçue comme traditionnelle et conservatrice dans ses choix politiques comme esthétiques, ensuite à l'encontre des pratiques académiques et intellectuelles des clercs, pour leur préférer un militantisme concret, d'une manière clandestine ou non, sous la forme d'une activité politique ou d'un travail social.[2]

L'éditeur lausannois affirme quant à lui que « le choix éditorial conditionne le choix militant », justifiant par là sa politique éditoriale autant que ses activités clandestines de soutien aux nationalistes. D'après Damien Carron, l'engagement de l'éditeur dans le soutien fait suite à l'arrivée en Suisse, en 1960, d'Omar Khodja, nouveau représentant du GPRA dans le pays[3], c'est-à-dire environ deux ans après que Nils Andersson s'est engagé dans l'édition militante en guerre d'Algérie. Dans son témoignage, ce dernier explique quant à lui avoir été contacté par l'abbé Davezies, à la

[1] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[2] Julien Hage, « La génération des éditeurs protagonistes de la décolonisation », Bibliodiversity, Février 2016, n° 4, p. 11-12.

[3] D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 45.

suite de son activité éditoriale[1], qui lui demande d'apporter son aide aux réseaux de soutien. Nils Andersson accepte, jusqu'à progressivement jouer un rôle central dans ces multiples organisations réticulaires :

> […] j'ai été contacté par Davezies pour les réseaux, si jamais je pouvais faire quelque chose pour les réseaux. Par l'intermédiaire de Davezies, c'était la Fédération de France. C'est l'engrenage. Ayant répondu oui aux deux, à partir de là, que ce soient les réseaux, que ce soient Jeune Résistance, ou que ce soit, bon... Et puis les Algériens, les contacts étaient enclenchés, donc les choses se passaient selon les demandes. Des demandes qui étaient d'ordre divers, soit des besoins en Suisse, soit des besoins pour faire venir des gens qui rentraient en France, ou qui sortaient de France, etc. Le travail classique quoi.[2]

Le témoignage de Nils Andersson, qui décrit un engagement croissant dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s, souligne également la manière dont les contacts se sont « enclenchés » avec les diverses parties investies en faveur de l'indépendance algérienne. Il décrit également un processus progressif d'entrée dans le soutien, par un effet d'« engrenage » l'ayant conduit à s'investir plus avant en faveur de l'indépendance algérienne et auprès de différents groupes. Il vient également questionner la possibilité d'un engagement professionnel en faveur de l'indépendance algérienne et permet d'approfondir la réflexion menée autour des avocat·e·s. Comme pour certain·e·s de ces derniers et dernières, l'engagement professionnel de Nils Andersson se double d'un engagement militant. Le parcours de Nils Andersson révèle également la nécessité d'interroger le processus d'entrée dans l'action clandestine, qui s'est avéré progressif dans son cas.

III. L'entrée dans le soutien

Etudier les formes de l'engagement en faveur de l'indépendance algérienne suppose en effet d'interroger à la fois les modalités et les motivations de l'entrée dans l'action clandestine et donc de poser la question du recrutement. L'entrée dans le soutien peut dans certains cas apparaître comme une continuité de l'engagement et la confirmation de positions antérieures ou, à l'inverse, être décrite comme une occasion saisie, le fruit d'un certain hasard. Mais le processus d'entrée dans le soutien peut

[1] Dans son témoignage publié dans J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 274-278, Nils Andersson déclare avoir d'abord été contacté par Louis Orhant, p. 275.

[2] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

également être provoqué, dans la mesure où certain·e·s militant·e·s ont été contacté·e·s par des hommes et femmes déjà engagé·e·s dans le soutien. La question du recrutement doit donc également être posée.

III.1. L'entrée dans le soutien comme continuité de l'engagement

Comme l'écrit Laurent Douzou à propos de la Résistance, la décision est le préalable à toute « entrée en résistance », « qu'elle eût le caractère de l'immédiateté et apparût comme allant de soi ou qu'elle fût le fruit d'un débat intérieur »[1]. Cette première sous-partie entend dès lors rendre compte du cheminement qui a conduit des hommes et des femmes à « entrer en résistance » pendant la guerre d'indépendance algérienne, dans une perspective à la fois processuelle et relationnelle, prenant en compte à la fois les différents réseaux de sociabilité ou de militance auxquels appartiennent les individu·e·s et leurs motivations personnelles. Il importe pour cela d'étudier le moment de la décision de l'entrée dans le soutien, de la disponibilité des individu·e·s et des opportunités qui s'offrent à celles et ceux qui souhaitent rejoindre les rangs de l'action clandestine en faveur de l'indépendance algérienne. Pourtant, comme le montre l'étude des modalités et lieux de recrutement, les mobilisations précédentes, les lieux de socialisation et de politisation des individu·e·s sont intrinsèquement liés au processus d'entrée dans le soutien – cette partie ne peut donc être lue indépendamment des précédents chapitres. Différents lieux et « leviers de recrutement » sont, de fait, mobilisés à cet effet, qui participent à faire de l'entrée dans le soutien une continuité de l'engagement.

III.1.a) La réactivation d'anciens réseaux militants

A propos de la Résistance, Laurent Douzou décrit « la rencontre de gens qui pensent comme soi » comme « la première condition d'une activité résistante »[2]. En ce sens, de nombreux recrutements se font par la réactivation d'anciens réseaux militants, dont on sait déjà que les membres partagent les mêmes convictions.

En premier lieu, il convient de mentionner la réactivation d'anciens réseaux constitués pendant la Résistance. Ainsi, Jean-Marie Boeglin, chef d'un réseau de soutien lyonnais, et Francis Jeanson, chef d'un réseau de soutien parisien, sont tous deux

[1] L. Douzou, « L'entrée en résistance », art. cité, p. 9.

[2] Ibid., p. 12.

d'anciens résistants. Et d'après Jean-Marie Boeglin, une des cellules de son réseau était composée de « gens qui venaient de la Résistance »[1]. Au centre de cette cellule, Edmond Gauzit[2], que Boeglin présente comme le « directeur de l'observatoire d'Oullins »[3] et qui « travaillait » déjà en lien avec le réseau organisé autour de Maurice Chomat[4], lui est présenté par des frontistes. Au sein de cette cellule résistante milite également un ancien Résistant chargé de la réparation des armes, dans la continuité de ses anciennes activités résistantes. Madeleine Desvignes, qui héberge en 1960 Tahar Temsi, le chef de la wilaya 3, est également une ancienne Résistante et membre de cette cellule[5]. Ces exemples soulignent bien une double réactivation de réseaux militants préexistants au réseau Boeglin : celle des anciens réseaux de Résistant·e·s d'une part et celle de précédentes cellules de soutien « non grillées » lors de précédentes arrestations, de l'autre.

Si certain·e·s ancien·ne·s Résistant·e·s s'engagent dans le soutien aux nationalistes, il convient de ne pas généraliser ce constat à l'ensemble du groupe « Résistant·e·s ». De même, les ancien·ne·s Résistant·e·s qui s'engagent dans le soutien ne réactivent pas tou·te·s leurs anciens réseaux : c'est le cas, par exemple, d'Anne Beaumanoir ou d'Evelyne Sullerot, qui s'engagent de manière « indépendante »[6].

C'est également le cas d'Adolfo Kaminsky, dont les activités résistantes ont déjà été évoquées. S'il n'est pas recruté par un·e ancien·ne Résistant·e, il est néanmoins contacté pour devenir « faussaire du FLN » parce que ses engagements pendant la Résistance sont connus : Anne Beaumanoir le contacte au nom du réseau Jeanson, après que Marceline Loridan-Ivens, en 1957, a suggéré son nom au réseau[7] et mis les deux personnes en relation. Adolfo Kaminsky raconte ainsi :

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[2] G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 110-111.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009. Geneviève Massard-Guilbaud le présente quant à elle comme étant « professeur de l'Université, agrégé de Physique et astronome éminent, membre de l'Union Rationaliste et de la Ligue des Droits de l'Homme », voir Ibid.

[4] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[5] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[6] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012. ; entretiens avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012 et 6 juillet 2012.

[7] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

> Annette […] voulait qu'on discute. J'ai vite compris que Marceline avait dû lui parler de mes histoires de faux-papiers sous l'Occupation, car elle a immédiatement abordé le sujet. Comme elle souhaitait connaître tous les détails, je lui ai tout raconté. […] Puis elle a pris son inspiration.
>
> - Et aujourd'hui, pourrais-tu encore fabriquer des faux-papiers ? m'a-t-elle demandé, son regard plongé droit dans le mien.
>
> - Si la cause le justifie. […]
>
> - Je pense que tu es l'homme qu'il nous faut. Es-tu disposé à rencontrer Francis Jeanson ?[1]

La réactivation de ces réseaux issus de la Résistance, le recrutement de personnes dont on sait qu'elles partagent les mêmes convictions ou auxquelles on fait confiance, s'explique aussi pour des raisons de sécurité. L'entrée dans le soutien et la tentative de recrutement sont des moments d'entrée dans l'illégalité et dans l'action clandestine. Le recrutement, par exemple, reste un moment hasardeux où, ne connaissant pas la réaction de l'interlocuteur, il est possible de se retrouver face à un refus. Et dans ce cas, il est malaisé de savoir si la personne contactée, désormais au fait de l'engagement dans des actions de soutien, n'ira pas faire acte de dénonciation. La réactivation d'anciens réseaux militants apparaît ainsi comme un facteur de risque moins important, d'autant plus que les relations interpersonnelles, d'amitié et de connivence, entrent en considération.

Pour ces différentes raisons, Adolfo Kaminsky n'hésite pas à solliciter un de ses amis dont il sait qu'« il clame haut et fort son soutien à l'Algérie Française »[2], mais en qui il place néanmoins sa confiance[3]. Outre qu'il sait que cet ami ne saurait refuser un service à celui qui a sauvé sa famille et qui est comme lui un ancien Résistant, Adolfo Kaminsky explique que « faire héberger un haut responsable du FLN en cavale par un Juif pro-Algérie française, c'est osé […]. Mais on ne peut rêver d'une meilleure planque. »[4].

Autre exemple de réseau réactivé en faveur du soutien aux nationalistes algérien·ne·s, celui des membres du « groupe de Rome » qui rassemble des « exilés communistes égyptiens d'origine juive »[5], « qui avaient déjà milité en Egypte et [qui] se

[1] S. Kaminsky, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, op. cit., p. 153-154.

[2] Ibid., p. 179.

[3] Cf. supra, I.2. Action de soutien ou réseau de soutien ?.

[4] S. Kaminsky, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, op. cit., p. 179.

[5] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 120.

sont regroupés pour faire une action de solidarité avec l'Egypte. »[1]. Au sein du groupe de Rome se retrouvent d'anciens militants du Mouvement Démocratique de Libération Nationale (MDLN) et des militants de la mouvance communiste ayant été expulsés d'Egypte ou ayant quitté le pays[2]. Au cœur de ce groupe, Henri Curiel est le premier à s'engager dans le soutien. Il entraîne « avec lui trois camarades. Des femmes »[3], écrit Didar Fawzy, qui est l'une d'entre elles. Parmi elles également, Joyce Blau, qui a été emprisonnée un peu moins d'un an en Egypte avant d'être expulsée du pays, en 1955 en raison de ses engagements communistes[4] et de ses activités de liaison entre le groupe de Rome et le MDLN en Egypte[5]. Enfin, Rosette Aladjem-Curiel, la femme d'Henri, apporte également son soutien aux nationalistes algérien·ne·s[6]. Le reste des membres du groupe de Rome refuse cependant de s'engager « à plein temps », comme l'explique Joyce Blau :

> Nous sommes entrés en contact avec le groupe égyptien qui a dit : « Nous voulons continuer avec l'Egypte. Nous te donnerons le coup de main dont tu as besoin, Henri, mais nous continuons vers l'Egypte ». Et du groupe, il y avait deux personnes qui voulaient aller un peu plus loin : et moi comme j'aimais beaucoup Henri je le suivais, et puis une autre amie qui s'appelle Didar Fawzy, qui est aussi entrée, elle a voulu faire plus que les autres. Et c'est comme ça que nous sommes rentrés en contact avec Francis […].[7]

En effet, outre des positions politiques et militantes, ces cinq personnes ont également déjà une certaine expérience, commune, de la lutte clandestine. En témoigne par exemple l'emploi de pseudonymes par tous les membres du groupe de Rome, dans les procès-verbaux de réunion du secrétariat[8] : Henri Curiel adopte ainsi les pseudonymes

---

[1] Entretien avec Joyce Blau, 29 juin 2012, Paris.

[2] Gilles Perrault, Un homme à part, Paris, Barrault, 1984, p. 223 sqq. Il n'entre pas dans le propos de présenter dans le détail les activités du groupe de Rome. Les archives du groupe, conservées à l'IISH d'Amsterdam contiennent cependant, entre autres, les procès-verbaux de réunion des comités du groupe et d'Assemblées générales, qui permettent de reconstituer ces activités : IISH Amsterdam, « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives », cartons 1 à 13. Sur la volonté du PCE de dissoudre le Groupe de Rome, voir les cartons 373-383, notamment dans le carton 374, dossier « 12 janvier 1958. La dissolution du Groupe du Parti à l'étranger » et dans le carton 378, dossier « avril 1958. Dissolution du groupe de Rome en tant qu'organisme du PCE à l'étranger »

[3] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 120.

[4] Entretien avec Joyce Blau, 29 juin 2012, Paris.

[5] G. Perrault, Un homme à part, op. cit., p. 261-262.

[6] Si Didar Fawzy évoque trois femmes, Joyce Blau, au cours de mon entretien avec elle, n'en a évoqué que deux : elle-même et Didar Fawzy. Il est cependant nécessaire d'ajouter ici le nom de Rosette Aladjem-Curiel, la femme d'Henri Curiel, qui entre également dans le soutien. Cf. également G. Perrault, Un homme à part, op. cit., p. 287.

[7] Entretien avec Joyce Blau, 29 juin 2012, Paris.

[8] IISH Amsterdam, « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives », cartons 1 à 13.

de Younès, Amin ou Jac ; Rosette Curiel est Colombe ou Blanche ; Joyce Blau, « Colette »[1]. Forts de leur expérience de la lutte politique clandestine, cet embryon de réseau s'engage « à plein temps » dans le soutien aux nationalistes, en lien avec le réseau Jeanson. L'exemple de ces militant·e·s du groupe de Rome donne donc à voir un transfert de la cause d'engagement et des compétences vers le soutien au FLN.

La réactivation de ces anciens réseaux révèle bien que l'entrée dans le soutien peut s'inscrire dans la continuité d'engagements antérieurs, qu'il s'agisse de réseaux de Résistance ou de celui des militants communistes égyptiens en exil en France.

III.1.b) Le recrutement au sein de cercles de militance communs

Outre la réactivation d'anciens réseaux militants, où l'« entrée en résistance » peut apparaître comme une action « de groupe », les personnes impliquées dans le soutien se livrent également à un recrutement dans des cercles de militance communs, dont on sait que les membres pensent comme soi, où à tout le moins partagent des convictions proches. En ce sens, « c'est dans le passage du temps des individualités déterminées mais esseulées à celui de noyaux que réside le premier changement de nature de l'entrée en résistance. En effet, dès lors qu'un groupe, si restreint soit-il, s'attelle à la tâche, sa préoccupation première devient de s'étoffer, c'est-à-dire de recruter »[2].

Le démantèlement du réseau Chomat, en 1959 à Lyon, révèle ainsi que « la participation d'éléments et de dirigeants de l'UGS à cette entreprise a été confirmée par la découverte de documents »[3]. Parmi les individu·e·s mis·e·s en cause dans cette affaire, un sérigraphe, une étudiante, une assistante sociale, un représentant de commerce, une institutrice, un ancien fermier, manœuvre au moment de son interpellation. Quatre d'entre eux sont identifié·e·s comme membres de l'UGS[4]. Le rapport d'enquête dressé en février complète ces informations en rapportant les douze perquisitions effectuées « au domicile de personnes soupçonnées de travailler pour le compte du FLN : deux professeurs, un directeur d'école, une assistante sociale, un représentant de commerce, une secrétaire, un

[1] La liste des membres du Groupe de Rome et de leurs pseudos entre 1951 et 1957 a été dressée a posteriori par Didar Fawzy et complétée par Joseph Hazan : cf. IISH Amsterdam, « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives », carton 436, « divers ».

[2] L. Douzou, « L'entrée en résistance », art. cité, p. 12.

[3] ADR, 437 W 80, dossier « VIII. Affaire Borne-Chomat (Imprimerie FLN) ». Rapport d'enquête du directeur S.P. du Rhône, 5 janvier 1960.

[4] Ibidem.

débitant de boissons, un chauffeur-livreur et une étudiante. »[1]. Il précise également que « tous [les] métropolitains mis en cause sont membres de l'Union de la Gauche Socialiste et Chomat est lui-même membre du Bureau Fédéral de cette organisation »[2]. Le point commun entre ces militant·e·s qui appartiennent à des milieux socio-professionnels différents est donc leur appartenance à ce parti, qui apparaît comme un vivier de recrutement pour la région lyonnaise – ce que confirment les témoins interrogés.

Par exemple, Marie-Josèphe Gin, qui héberge avec son mari le responsable de la wilaya 3, Mahmoud Mansouri, à la demande de Maurice Chomat et de Paule Bertri, raconte les circonstances de leur recrutement :

> […] quand je suis arrivée à Lyon, j'ai adhéré, très rapidement, à un parti politique, qui s'appelait le Mouvement de Libération du Peuple. Et qui était tout à fait contre la guerre d'Algérie. Ce Mouvement de Libération du Peuple a fusionné, ensuite, avec la Nouvelle Gauche […]. Ils ont dû donner l'UGS, et finalement il en est sorti le PSU, par différentes fusions. Voilà. Et c'est là, au MLP, que […] nous avons été contactés. […] en cinquante-huit… cinquante-neuf, par des membres du MLP qui faisaient partie des réseaux. […] par deux Français, Maurice Chomat, qui était connu dans les réseaux sous le nom de « Sylvain » […] et Paule Bertri. […] Ils ont donc d'abord contacté Michel, en lui demandant s'il accepterait d'héberger un Algérien. Michel leur a dit « Oui, si ma femme est d'accord », il m'en a parlé, et donc, il n'y a pas eu de problème.[3]

Concernant le rôle de « vivier de recrutement » joué par l'UGS puis par la Fédération du Rhône du PSU[4], Jean Berthinier déclare ainsi :

> A l'UGS, tout jeune militant, j'avais connu les Gin qui s'engagèrent dans l'aide. Chacun savait que dans certaines sections PSU, l'aide au FLN était quasi officielle. Ainsi de la section du 3e, plutôt majoritairement « catho ». Il y avait là Louis Costechareire, mais aussi André Clémençon, Rouchouse, etc. A Caluire, Suzanne Gerbe et son mari Jean (protestant) furent arrêtés. Protestant et PSU également, le docteur Mégard.[5]

La question des liens à entretenir avec le FLN et ses soutiens français est d'ailleurs débattue au cours du premier congrès de la Fédération du Rhône du PSU qui se déroule à

[1] ADR, 437 W 80, rapport de la BST, février 1960. Souligné dans le texte.

[2] Ibidem. Le rapport précédent stipule cependant que Maurice Chomat a été membre du bureau fédéral de l'UGS en 1958. Voir ADR, 437 W 80, dossier « VIII. Affaire Borne-Chomat (Imprimerie FLN) », Rapport d'enquête du directeur S.P. du Rhône, 5 janvier 1960.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Marie-Josèphe Gin, s.l., avril 2009.

[4] Sur la fédération du Rhône du PSU pendant la guerre d'indépendance algérienne, voir également O. Vancayzeele, *Des carrières de militants du PSU. Contribution à l'étude de l'évolution de la fédération* du Rhône du PSU (1960-1974), op. cit., p. 24 sqq.

[5] Courriel de Jean Berthinier, 2 janvier 2013.

Bron les 4 et 5 mars 1961. Deux tendances s'opposent. La première, « présidée par M. Jean Guichard, secrétaire fédéral sortant, ex-U.G.S., groupe tous les chrétiens progressistes issus, notamment du MLP, et quelques laïcs partisans affirmés d'un socialisme révolutionnaire d'avant-garde », pose la question de l'attitude à tenir à l'égard du FLN. La seconde tendance regroupe quant à elle « tous les ex-PSA […] rejetant comme moralement et pratiquement inacceptables l'appel à l'insoumission et l'aide au FLN » et récuse « le style ''semi-clandestin'' que Guichard et ses amis entendent conférer à l'action révolutionnaire ». Les discussions entraînent par ailleurs le vote d'un amendement – décrit comme étant à l'initiative de « la section étudiante [et de son] dévouement absolu à la cause du FLN » – qui spécifie « que '' le P.S.U. doit se proclamer constamment solidaire de la révolution algérienne''. »[1].

Outre le recrutement au sein des militant·e·s de la Nouvelle Gauche, une note de renseignements rédigée par la direction départementale des services de police du Rhône donne à voir la volonté du réseau Chomat d'élargir son champ de recrutement en direction des milieux cégétistes et communistes :

> Après la découverte dans la région lyonnaise d'un réseau de propagande en faveur du FLN, les dirigeants cégéto-communistes locaux se félicitent de ne pas s'être mouillés dans cette affaire. […] Il apparaît, en effet, que certains parmi les membres de l'UGS arrêtés ou en fuite avaient contacté des jeunes appartenant à la CGT et au PC, afin d'obtenir leur concours pour le fonctionnement du réseau qu'ils avaient monté en faveur du FLN. Plusieurs de ces derniers, notamment chez les étudiants communistes, étaient même sur le point de se laisser engager dans cette action. Ayant toutefois sollicité préalablement l'accord de la direction du Parti, ils se sont vu interdire formellement d'entrer en contact avec le FLN soit directement, soit par un intermédiaire quelconque.[2]

A la cellule de trotskistes-UGS animée par Maurice Chomat vient également s'adjoindre une « importante constellation catholique mobilisée à la lisière de l'action sociale autour d'Albert Carteron »[3] ; parmi lesquels Jean et Mathé Polette, catholiques

[1] ADR, 4434 W 298, « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. », dossier de 37 p. portant la mention « Secret » concernant le premier congrès de la Fédération du Rhône du PSU, Bron, note de renseignements du 10 mars 1961, anonyme.

[2] ADR, 437 W 80, dossier « VIII. Affaire Borne-Chomat (Imprimerie FLN) », note de renseignements rédigée par la direction départementale des services de police du Rhône, 6 février 1960.

[3] Béatrice Dubell, « Soutiens directs des lyonnais aux nationalistes algériens : une vue d'ensemble » dans *Récits d'engagement. Des Lyonnais auprès des Algériens en guerre 1954*-1962, Paris, Bouchène, 2012, p. 98 ; G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 53-54.

membres de l'UGS. Ces différents « noyaux interconnectés »[1] forment le premier réseau actif connu dans la région lyonnaise, polarisé autour de différents cercles de militance – politique comme religieuse (cf. Figure 1 : « Plusieurs noyaux interconnectés » : reconstitution partielle des réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise et cercles de militance, 1955-1959).

[1] B. Dubell, « Soutiens directs des lyonnais aux nationalistes algériens : une vue d'ensemble », art. cité, p. 98.

Figure 1 : « Plusieurs noyaux interconnectés » : reconstitution partielle des réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise et cercles de militance, 1955-1959[1].

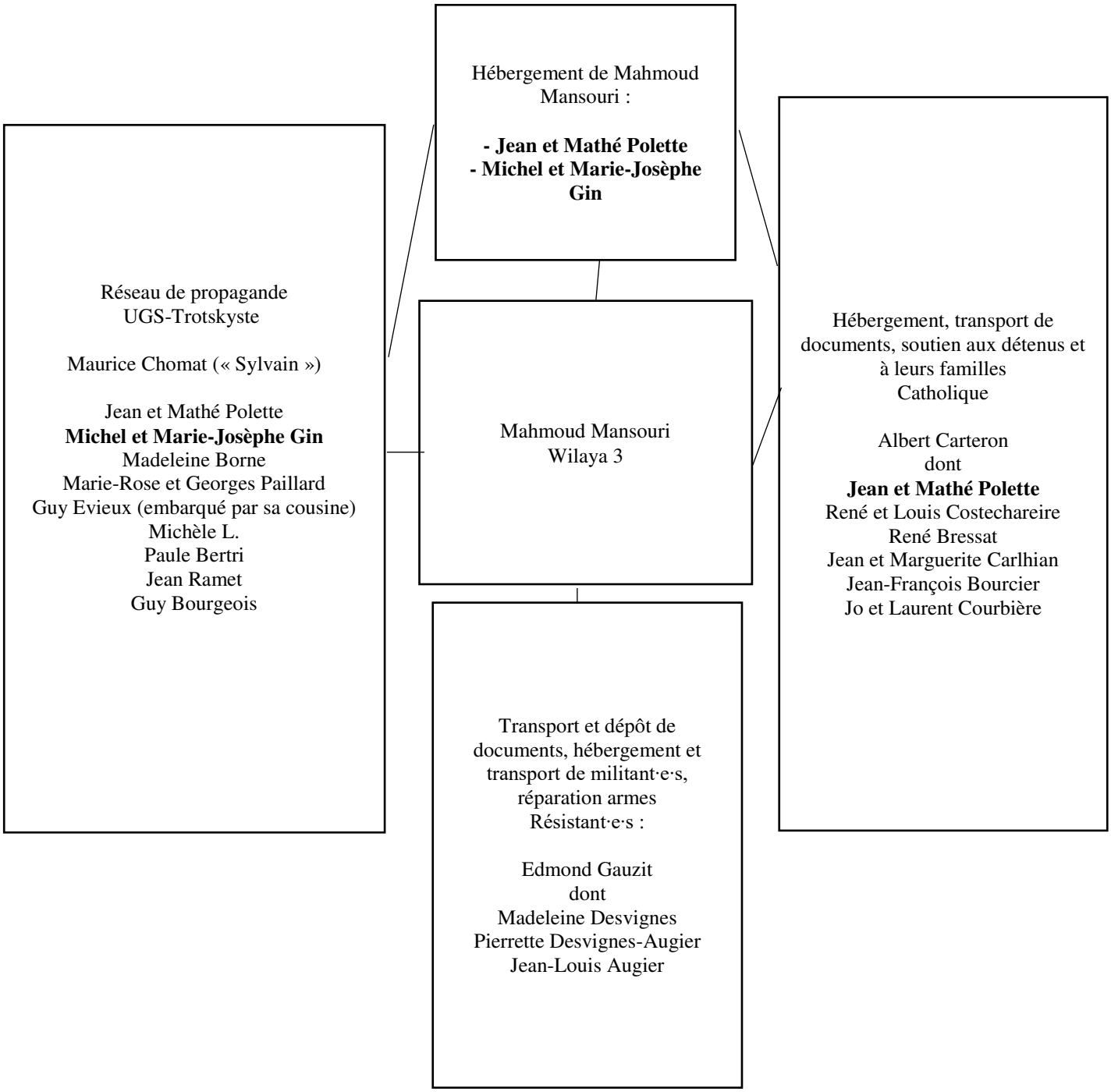

[1] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 111-113 ; B. Dubell, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent », art. cité ; G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit. ADR, 437 W 80, dossier « VIII. Affaire Borne-Chomat (Imprimerie FLN) », note de renseignements rédigée par la direction départementale des services de police du Rhône, 6 février 1960, rapport de la BST, février 1960 et rapport d'enquête du directeur S.P. du Rhône, 5 janvier 1960 ; entretien de Béatrice Dubell avec Marie-Josèphe Gin, s.l., 13 mai 2009 ; entretiens de Béatrice Dubell avec Mathé Polette, s.l., 2006 et 2009.

Anne Beaumanoir explique également avoir recruté, pour le réseau Jeanson, des soutiens parmi « des gens de confiance [qu'elle] connaissait » via certains réseaux militants, « souvent des anciens du Parti communiste, ou des gens que j'avais rencontrés justement au Mouvement de la Paix, des gens que je connaissais comme ça. »[1]. De la même manière, Rolland Grillon a été chargé par des responsables frontistes de « piquer des bons éléments » parmi les membres de Défense du Marxisme afin d'étoffer le soutien. Parmi la quarantaine de personnes qui constituent ce groupe, il parvient à recruter une douzaine de militant·e·s, qui forme dans la région parisienne un réseau travaillant directement avec les frontistes[2]. Ces différents exemples viennent donc confirmer l'hypothèse d'un recrutement dans des sphères militantes déjà sensibilisées et mobilisées contre la guerre d'Algérie : les lieux de socialisation et de politisation, couplés aux relations interpersonnelles et militantes qui s'y déploient, deviennent alors des leviers de recrutement.

Mais Rolland Grillon « travaille » également en lien avec certain·e·s militant·e·s du soutien engagé·e·s auprès de Mohamed Zouaoui. Ainsi, dans un rapport adressé à la Fédération de France du FLN après son arrestation, Rolande Mingasson, alias « Geneviève » mentionne le « recrutement » de Rolland Grillon, en ces termes : « Il y a une personne qui nous avait été passée par Barbier – Rolland Grillon […] – il n'a pas été inquiété mais doit être connu »[3]. Dans le même courrier, Rolande Mingasson dresse par ailleurs la liste « des personnes amies qui ont été arrêtées en même temps que nous », dont elle écrit que « sauf une, [ce sont] toutes des personnes avec qui je travaillais, que j'avais contactées avec accord de mon responsable Zouaoui »[4].

Les différents parcours étudiés montrent l'importance des engagements antérieurs ou de la militance, mais aussi des processus de socialisation dans l'entrée dans le soutien. Pour des raisons de sécurité, les hommes et les femmes qui recrutent s'adressent en priorité à des personnes de confiance, de la même manière que celles et ceux qui souhaitent s'engager ne se livrent pas à des inconnu·e·s. En ce sens, ces parcours confirment la nécessité de ne pas couper l'étude des soutiens au FLN de la période qui

[1] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[2] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014.

[3] L. Amiri, La Fédération de France du Front de li*bération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 448 sqq.

[4] Ibid.

précède la guerre d'indépendance algérienne. Pour autant, l'entrée dans le soutien peut parfois ne pas être présentée comme une continuité de l'engagement, mais bien plutôt comme une occasion saisie.

*III.2. L'en*trée dans le soutien, une occasion saisie

Si le fait de recruter un·e individu·e est toujours un acte de confiance, dirigé vers une personne dont les positions envers l'indépendance algérienne sont connues, l'entrée dans le soutien n'est pas toujours présentée comme une continuité d'engagements antérieurs. Il peut aussi s'agir de « saisir une occasion », de rencontrer la personne adéquate au moment opportun, soit dans un cadre professionnel, soit dans un cercle d'amis. En ce sens, les liens interpersonnels et d'amitié apparaissent primordiaux et peuvent servir de levier de recrutement.

III.2.a) Recrutement dans le cadre professionnel

L'étude des personnes engagées auprès de Mohamed Zouaoui et recrutées par Rolande Mingasson[1] fait émerger un autre type de recrutement, où se sont cette fois les cercles professionnels qui sont mobilisés, en même temps qu'apparaît l'importance des liens interpersonnels et d'amitié – avec des Algériens comme avec des Français·e·s.

Neil MacMaster évoque le nombre important de soutiens anticolonialistes à Renault ou parmi les ex-salarié·e·s de Renault, qu'il explique non seulement par l'implantation syndicale à l'usine mais aussi par les réseaux humains et politiques qui s'y tissent, permettant de nouer des liens étroits entre militants algériens et français[2], faisant en cela écho aux travaux de Laure Pitti sur les Algériens à Renault-Billancourt pendant la guerre d'indépendance algérienne[3]. L'étude des membres du réseau de soutien

[1] Ce réseau est étudié plus précisément dans le chapitre 5 : II. A l'échelon fédéral, Mohamed Zouaoui, le réseau Mingasson et l'opération Flore (novembre 1961).

[2] « An unusually high percentage of French support agents were current or ex-Renault workers, and the enormous factory, with its trade unions, and rich political and social networks that reached out into the surrounding urban quartiers, provided an ideal environment for close, personal contacts between individual Algerians and French anti-war activists. », in N. MacMaster, Inside the FLN: the Paris massacre and the French Intelligence Service, op. cit., p. 34.

[3] Laure Pitti, « La CGT et les Algériens en France métropolitaine durant les années 1950 : une décennie de tournants » dans Michel Dreyfus et al. (dir.), La CGT dans les années 1950, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 461-471 ; Laure Pitti, « Figure ouvrière et engagement dans la lutte de libération nationale. Les ouvriers algériens de Renault-Billancourt pendant la guerre d'Algérie », *L'Homme et la* société, 1995, vol. 117, nº 3, p. 115-128 ; Laure Pitti, Ouvriers algériens à Renault-Billancourt, de la

gravitant autour de Mohamed Zouaoui permet en effet de révéler les soutiens recruté·e·s parmi les salarié·e·s ou ancien·ne·s salarié·e·s de Renault. Elle souligne également l'existence d'autres lieux de recrutement. Retraçant son parcours professionnel et militant, Rolande Mingasson écrit ainsi :

> L'année dernière, c'est-à-dire 1960, j'ai travaillé avec Belkaïd jusqu'au mois d'août. Au mois de septembre, j'ai commencé à travailler avec Pedro [Kaddour Ladlani], je travaillais à l'usine [Renault] et j'ai quitté le 11 janvier. A partir de ce moment j'étais permanente – entièrement à l'Organisation. Pedro est parti fin janvier, il était entendu que je continuais à travailler avec Maurice [Mohamed Zouaoui].[1]

Avant de devenir permanente de l'organisation frontiste en tant qu'agente de liaison, elle travaille à la Régie Nationale des Usines Renault (RNUR), comme bibliothécaire au sein du Comité d'Entreprise. Sans en préciser les conditions de recrutement, elle donne dans la suite de sa lettre une liste de militant·e·s du soutien arrêté·e·s au cours de l'opération, dont Denise Brière, qui est sténodactylographe au sein du Comité Central d'Entreprise de la RNUR. Roger Fligitter, comptable à la RNUR, est également actif dans ce réseau de soutien, bien qu'il ne soit pas possible d'affirmer qu'il ait été recruté par Rolande Mingasson. Il a, en tant que salarié de la RNUR, organisé une collecte de fonds pour les prisonniers algériens de chez Renault puis, en tant que militant du soutien, effectué une liaison vers Bruxelles en tant que « courrier »[2]. Denise Brière, colocataire de Rolande Mingasson et membre de ce réseau, est quant à elle connue des services de police pour ses liens avec Mireille Glaymann, membre du collectif des avocat·e·s du FLN, ainsi qu'avec un Algérien employé à la RNUR et responsable de la collecte FLN[3]. Le milieu professionnel apparaît donc bien comme un vivier de recrutement dans le cadre de la RNUR, qui peut s'expliquer par les contacts quotidiens

guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970 : contribution à l'histoire sociale et politique des ouvriers étrangers en France, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, France, 2002, 682 p.

[1] L. Amiri, La Fédération de France du Front de lib*ération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 448.

[2] N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence Service*, op. cit., p. 35. Voir aussi APP, H1B-16, Dossier « Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats », sous-dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN » : Rapport d'ensemble du Commissaire principal Desbons concernant « l'affaire des responsables de la Fédération de France du FLN, traitée le 9 novembre 1961 », 14 novembre 1961, 32 p.

[3] Ibid., p. 35. Voir aussi le rapport d'ensemble du Commissaire principal Desbons, déjà cité, concernant « l'affaire des responsables de la Fédération de France du FLN, traitée le 9 novembre 1961 », 14 novembre 1961, 32 p.

avec des Algérien·ne·s et les relations amicales qui s'y développent et viennent se surimposer aux convictions politiques.

De fait, Henri Benoits, qui travaille lui aussi à la RNUR et s'engage dans le soutien bien qu'indépendamment du réseau de Rolande Mingasson, explique son engagement par « une raison simple, la connaissance du milieu »[1], c'est-à-dire les contacts quotidiens avec des Algérien·ne·s dans un cadre professionnel et amical, ainsi que par son engagement dans la Quatrième Internationale. Cette organisation, explique-t-il, noue des contacts avec le FLN par le biais d'Yvan Craipeau puis de Michel Raptis[2]. Ici, la « connaissance du milieu » vient renforcer l'engagement politique dans le processus d'entrée en militantisme pro-indépendantiste. Les témoignages d'Henri et Clara Benoits, croisés à celui que livre Rolande Mingasson dans son rapport à la Fédération de France en 1961, révèle par ailleurs l'existence, au sein de la RNUR, de plusieurs réseaux de soutien, qui coexistent et activent différents réseaux de sociabilité ou de militance.

De la même manière, c'est par le biais d'un ami et collègue algérien que Rolland Grillon, alors employé à l'usine Schlumberger de Montrouge, s'engage dans le soutien : alors que son ami, Khaled C. est ennuyé de ne pas avoir réglé sa cotisation FLN, Rolland Grillon propose d'aller voir le collecteur. Demandant à voir le responsable de celui-ci, puis un autre responsable, il « grimpe » ainsi trois ou quatre échelons de la hiérarchie frontiste avant de proposer son soutien à un membre haut placé de l'OPA de la Fédération de France[3].

Enfin, le recrutement dans les cercles professionnels peut également se faire par le biais de collègues ou connaissances déjà engagés dans le soutien. Paule Bolo, engagée au sein du réseau Jeanson, insiste ainsi sur l'importance de sa rencontre avec Jeanson, aux Editions du Seuil où elle est employée, dans son passage de la contestation à l'action :

> A l'époque, j'étais […] lectrice aux Editions du Seuil. […] c'est là que j'ai rencontré Jeanson. […] C'est donc ce travail aux Editions du Seuil qui a eu beaucoup de conséquences, parce qu'il y a certainement énormément de gens en France qui étaient autant que moi scandalisés de ce que faisait l'armée française en Algérie. Non seulement de ce que faisait l'armée française, mais même du maintien du colonialisme. Et il y avait en plus le comportement de l'armée et la torture. Il y avait énormément de gens qui

[1] Entretien avec Henri Benoits, Issy-les-Moulineaux, 9 juillet 2012.

[2] Voir à ce propos, dans le chapitre 5, la partie consacrée au soutien de trotskistes au FLN en France et à l'étranger.

[3] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014.

étaient… mais il fallait avoir une opportunité. Il fallait que quelqu'un un jour vous dise : « On peut montrer notre désaccord profond, il suffit d'aider les Algériens ». Mais bon, encore fallait-il avoir ce contact. [1]

Marie-Pierre Ulloa signale d'ailleurs que Jeanson mobilise, à partir de 1956, « le ''réseau'' des Editions du Seuil »[2], notamment Etienne Bolo, le mari de Paule Bolo qui y est lecteur, mais aussi Monique Cahen-Des Accords. Rejoints par Hélène Cuénat, ils forment le premier embryon du réseau Jeanson, amené à se développer après 1957.

Si l'étude des engagements ou des cercles professionnels et militants antérieurs à l'entrée dans l'action clandestine de soutien permet de mettre au jour certains modes d'« entrée en résistance », d'autres témoignages mettent en avant, comme celui de Paule Bolo, l'importance du contact avec une personne engagée, qu'elle soit française ou algérienne. Ce « facteur humain » apparaît même parfois comme décisif dans la prise de décision, dans le passage de la contestation à l'action, de l'opposition légale et publique à la guerre à l'entrée dans le soutien clandestin.

III.2.b) Des « malaises de conscience » ? Le poids du facteur humain

De fait, comme l'écrit Laurent Douzou à propos de l'entrée en résistance, « du respect de la loi à la peur de ''s'attirer des ennuis'' les motifs ne faisaient pas défaut pour refouler l'idée d'une action qui se plaçât en dehors de la légalité. »[3].

Les discussions amicales, le fait de ne pas s'engager seul·e peuvent être des facteurs décisifs concernant l'entrée dans le soutien. Ainsi, à Paris, c'est lors d'une discussion amicale qu'Anne Beaumanoir et Marceline Loridan-Ivens décident de rejoindre le réseau Jeanson, après que le chef du réseau a tenté de recruter la seconde. Anne Beaumanoir explique ainsi son entrée dans le réseau Jeanson, alors qu'elle est déjà engagée dans l'action sociale en faveur des nationalistes avec des prêtres-ouvriers à Marseille :

> Un jour, je venais à Paris, de Marseille, j'étais chez Marceline. Je lui ai dit, parce que […] quand même, avec mes prêtres-ouvriers, ça commençait à prendre un peu plus de... [d'ampleur]. […] On discutait guerre d'Algérie, je lui ai dit « Il faut faire quelque chose ! ». J'ai dû lui dire, « Tu sais, moi je fais un peu quelque chose, mais rien du tout ». Elle me dit, « Dis donc, tu tombes extraordinaire ! Hier, il y a un type qui est venu me

[1] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil-sous-Bois, 12 juin 2012.

[2] M.-P. Ulloa, Francis Jeanson, op. cit., p. 146.

[3] L. Douzou, « L'entrée en résistance », art. cité, p. 10.

> voir, il s'appelle ''Vincent''. J'ai son adresse, il est venu me proposer… ». Et c'était Jeanson. Du coup, elle m'a dit : « Moi je lui ai dit que je ne savais pas, que j'allais réfléchir... mais tu crois ? ». On a un peu discuté, alors je lui ai dit : « Moi, je suis partante tout de suite », et voilà. Comme ça, j'ai rencontré Jeanson. C'est par une discussion, quand j'ai dit à Marceline qu'il fallait faire quelque chose, et qu'à Marseille il y avait ces curés, tout ça, voilà.[1]

De la même manière, Blaise de Pury, qui rejoint la cellule protestante du réseau Boeglin, explique que c'est d'abord par amitié pour Jean Masson qu'il a accepté de s'engager dans le soutien, avant que cet engagement ne prenne une tournure plus politique, assumée et revendiquée comme telle : « C'est par Jean Masson que je suis rentré dedans. Progressivement. Entre le service personnel, amical… et puis petit à petit, dans l'action politique. ».

Il explique par ailleurs le problème moral soulevé par l'engagement pro-frontiste quand des amis se trouvent se trouvent en Algérie et l'importance de son amitié avec Jean Masson pour dépasser ces réticences :

> […] et puis moi, ce qui me plaisait dans Jean Masson, c'est qu'il revenait d'Algérie comme militaire, qu'il avait vraiment vécu sa vie de militaire en Algérie, il en avait une expérience précise. Donc ça, c'était ce qui me rassurait par rapport aux autres amis qui étaient toujours dans l'armée en Algérie. Donc c'est toujours un peu, voilà, c'est ce qu'on peut reprocher aux gens des réseaux, c'est de s'être battus contre des amis ou de la famille qui eux étaient dans l'armée de l'autre côté. Mais le fait que Jean revenait de là-bas, c'était une couverture.[2]

Suzanne Rata formule de la même manière les hésitations qui ont été siennes avant son engagement dans le soutien :

> […] j'étais militante, et j'étais bien pour l'indépendance, et je me posais des questions sur la participation à un réseau de soutien. A cause du contingent. Et je crois que je n'étais pas seule. […] Et alors, je me rappelle que […] Jean Lacroix, qui dirigeait le groupe « Esprit » nous a convoqués un jour, nous a invités chez lui, pas tout le groupe « Esprit », mais un certain nombre de gens […]. Il avait eu la visite de Francis Jeanson, qui essayait, par Jean Lacroix, d'avoir des contacts, et de recruter, un peu. […] il n'avait pas invité tout le monde, mais un certain nombre de gens, c'était la preuve de l'hésitation, des difficultés de Francis Jeanson à constituer peut-être un réseau un peu plus important. […]. Et ça porte témoignage, je crois, des hésitations que nous avons eues pour certains […]. Ça n'était pas par peur, je crois, je crois pas. Parce qu'on ne risquait pas, quand même, des

[1] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Blaise de Pury, s.l., septembre 2009.

> choses terribles. Les Algériens oui, mais pas nous. […] c'était plutôt une espèce de malaise de conscience.[1]

A l'issue de cette réunion visant à étoffer les assises du réseau Jeanson, Suzanne Rata ne s'engage pas dans le soutien à cause de ce « malaise de conscience » posé par la question du contingent français en Algérie. Dans son cas, le refus de s'engager dans des activités illégales n'est pas lié à la « peur de s'attirer des ennuis » ou à la volonté de respecter la loi, évoquées par Laurent Douzou, mais au fait de soutenir la cause de l'indépendance algérienne alors que des appelés français risquent la mort en Algérie. Pourtant, Suzanne Rata s'engage ensuite dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s, dans des circonstances différentes. Professeure à Oullins, dans la banlieue lyonnaise, elle est une collègue de Madeleine Desvignes engagée dans les réseaux Chomat puis Boeglin. C'est par ce biais qu'elle rejoint ce dernier :

> Elle est arrivée un jour chez moi […]. Pour me demander, me dire qu'ils étaient absolument en peine. Ils avaient quelqu'un à loger, un militant, un responsable, et ils ne voyaient pas où le mettre. Bon, alors là, c'est… c'est une chose les scrupules de conscience, puis c'est une autre chose quand on vient vous dire « y'a quelqu'un, il va être pris par les flics, il faut que vous le preniez ». Oh, bien sûr que j'ai dit oui. [2]

L'urgence de la situation, la conscience du risque de torture encouru par ce militant, mais aussi l'amitié entre Suzanne Rata et Madeleine Desvignes, viennent ici servir de levier de recrutement. Le facteur humain peut également expliquer des engagements a priori ex nihilo, l'exemple d'Adolfo Kaminsky demandant à un partisan de l'Algérie française d'héberger un frontiste constituant ici un cas extrême. En ce sens, on ne peut négliger l'importance des liens interpersonnels et d'amitié pour étudier le processus d'entrée dans le soutien.

III.2.c) L'importance des liens interpersonnels et d'amitié comme levier de recrutement

Les liens d'amitié peuvent en effet servir de levier de recrutement : c'est ainsi que Jacques Delaunay, qui travaille au service de documentation et d'information de l'Armée de l'Air, rejoint le réseau de soutien qui gravite autour de Mohamed Zouaoui. Le rapport d'ensemble de l'opération Flore, établi par le commissaire principal Desbons, précise à

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Suzanne Rata, s.l., 21 janvier 2010.

[2] Ibidem.

ce propos que « [Michel] Landa qui est un ami de longue date, lui a demandé au mois d'octobre de passer chez lui et Mingasson lui est présentée. Elle lui demande de la conduire dans la région parisienne avec sa voiture ». Jacques Delaunay est alors recruté comme chauffeur du réseau et effectue également un voyage à Bruxelles pour y porter deux courriers et de l'argent.

Excepté le rôle qu'il a joué dans le recrutement de Jacques Delaunay, très peu d'informations sont fournies dans ce rapport sur l'engagement de Michel Landa dans le réseau. Il y est simplement indiqué que :

> Landa Michel n'ignore pas le rôle d'agent clandestin joué par sa femme au profit du FLN, à l'instigation de Mingasson. Cette dernière a inscrit sur son carnet d'adresse le nom et le numéro de téléphone de Landa Michel à la société Mobiloil. Il sait que sa femme a effectué une mission à Bruxelles et c'est lui qui téléphone à Delaunay pour ménager une rencontre avec Mingasson alias « Geneviève » à son domicile.[1]

L'engagement de sa femme, Solange Landa, est en revanche décrit avec plus de détails. Etudiante en psychologie, elle est identifiée par les services répressifs alors qu'elle effectue pour le compte du FLN une liaison vers Bruxelles, le 17 octobre 1961. Une perquisition effectuée à leur domicile permet par ailleurs la découverte de « la machine à écrire, [des] cachets de la Fédération de France du FLN, [d'un] lot d'enveloppes, [de] divers documents comptables et [d'un] carnet de mutation de la Fédération » qui y auraient été déposés par Rolande Mingasson le 8 novembre 1961. Leur appartement aurait, en effet, été utilisé par cette dernière pour y dactylographier et préparer la diffusion d'un communiqué de la Fédération de France du FLN[2]. Solange Landa apparaît ainsi plus engagée dans le réseau de soutien que son mari, qui, lui ne semble apporter qu'une aide ponctuelle au réseau – ce que suggère le fait que ses contacts soient conservés par Rolande Mingasson et son rôle dans le recrutement de Jacques Delaunay.

Outre l'importance des liens amicaux dans le recrutement, cet exemple souligne également une autre modalité d'engagement, celle des engagements de couples. De nombreux et nombreuses militant·e·s se sont en effet engagé·e·s dans le soutien en

[1] APP, H1B-16, Dossier « Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats », sous-dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN », Rapport d'ensemble du Commissaire principal Desbons concernant « l'affaire des responsables de la Fédération de France du FLN, traitée le 9 novembre 1961 », 14 novembre 1961, 32 p. Souligné par moi.

[2] Ibidem.

couple : c'est le cas par exemple de Jean-Louis et Pierrette Augier, de Nicole et Jean-Jacques Brochier à Lyon, ou encore de Paule et Etienne Bolo à Paris. Ces engagements de couple ont ainsi pu être considérés comme une mise sous tutelle des engagements féminins[1], les hommes s'engageant en premier lieu, suivis ensuite par leurs compagnes. Ali Haroun, concernant le recrutement au sein des réseaux de soutien, déclare ainsi :

> Comment se faisait le recrutement ? Dans les réseaux qui aidaient, c'était d'abord les hommes, qui avaient eux-mêmes leurs relations : leurs amies, leurs parentes, leurs épouses. Et ces femmes, se sont retrouvées automatiquement, elles étaient de l'avis politique de leurs époux, de leurs copains ou de leurs amis, et elles se sont trouvées à agir, au départ, en donnant une aide, en transportant une valise, un document, et petit à petit, elles se sont engagées de plus en plus.[2]

De fait, certains engagements de couple ont pu être initiés par le mari, comme c'est le cas de Michel et Marie-Josèphe Gin. Contacté par Maurice Chomat et Paule Bertri pour rejoindre le réseau lyonnais, Michel Gin accepte à condition que sa femme approuve cette décision[3]. Pourtant, plusieurs contre-exemples viennent nuancer le discours genré tenu par Ali Haroun. En effet, l'exemple de Solange et Michel Landa révèle bien que ce schéma d'entrée dans le soutien n'est en rien systématique : certaines femmes se sont engagées plus avant que leurs maris, voire avant eux. C'est le cas d'Anne Beaumanoir, qui la première rejoint les rangs du soutien avant d'y entraîner son mari[4]. C'est également le cas de Marceline Loridan-Ivens, qui recrute son concubin, Jean-Pierre Sergent, pour le compte du réseau Jeanson[5]. Enfin, quand Evelyne Sullerot décide de s'engager, elle le fait indépendamment et à l'insu de son mari. Quand elle lui fait part de son rôle dans un réseau de soutien, trois ou quatre mois plus tard, son mari lui laisse la liberté de cet engagement sans rejoindre le soutien pour autant[6]. Avec ces différents exemples apparaît alors la nécessité de mener une étude processuelle et individuelle de l'entrée dans le soutien, qui permette de déconstruire les représentations socio-sexuées de l'engagement en général, et de l'entrée en militantisme, fût-il clandestin, en particulier.

---

[1] La question de la mise sous tutelle masculine des engagements de femmes est étudiée dans le chapitre 4 : « II.2. Un engagement sous tutelle masculine ? »

[2] Entretien avec Ali Haroun, Paris, 2 juillet 2012.

[3] Entretien de Marie-Josèphe Gin avec Béatrice Dubell, s.l., 13 mai 2009.

[4] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[5] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, 12 septembre 2013.

[6] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet 2012.

Une étude processuelle et individuelle de l'entrée dans le soutien permet par ailleurs de souligner l'importance des « occasions saisies », qui viennent parfois brouiller l'analyse des modes d'entrée dans l'action. Qu'il s'agisse de rejoindre les rangs du soutien par le biais d'un·e collègue de travail ou d'un·e ami·e, les exemples étudiés ci-dessus soulignent l'importance des liens interpersonnels, l'importance du contact humain pour franchir les limites de la légalité. Ils permettent également de préciser les contours du soutien, en révélant à nouveau la porosité de la frontière entre philanthropie ou aide ponctuelle pour rendre service à une connaissance et soutien pérenne.

III.3. Un recrutement en fonction des besoins ?

Ces différents exemples ont permis de mettre en lumière la manière dont se fait l'entrée dans le soutien : qu'il s'agisse de recruter dans le cadre de cercles de militance communs ou professionnels, de réactiver d'anciens réseaux, ou de s'engager dans le soutien pour « dépanner » un·e amie, les cercles et leviers de recrutement sont divers. Il convient également de s'interroger sur les raisons et les buts de tels recrutements lorsque les réseaux tentent de s'étoffer. En effet, étudier le processus d'entrée dans le soutien impose de poser la question du recrutement, non pas du point de vue des militant·e·s qui rejoignent l'action clandestine, mais du point de vue cette fois du Front, pour interroger l'éventuelle correspondance entre les besoins du FLN et les compétences ou profils des militant·e·s recruté·e·s.

III.3.a) Une correspondance entre besoins du Front, compétences des militant·e·s et recrutement ?

A propos de son engagement dans le soutien, Blaise de Pury déclare : « Je n'y passais quand même pas mon temps non plus. C'était de petits coups de main, à la demande. Je répondais à la demande. […] C'était des petites actions, ce n'était pas un truc global. »[1]. Dès lors, « l'engagement dans des activités militantes [étant] le produit d'un ajustement entre la demande et l'offre de militantisme »[2], il convient d'une part d'interroger la possibilité de reconversion de compétences militantes antérieures au

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Blaise de Pury, s.l., septembre 2009.

[2] Fillieule Olivier, « Carrière militante », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 89.

service de la cause indépendantiste, et d'analyser de l'autre les facteurs ou les motifs du recrutement de tel·le ou tel·le militant·e. Ce faisant, il devient nécessaire de questionner l'éventuelle correspondance entre les compétences des militant·e·s du soutien et les besoins du Front, qu'ils soient ponctuels ou pérennes, généralistes ou spécialisés.

Interrogé sur cette question du recrutement des militant·e·s, Ali Haroun, membre du Comité Fédéral de la Fédération de France du FLN, réfute l'idée même qu'un recrutement ait pu avoir lieu : « On ne recrutait pas, vous savez, on ne faisait pas un appel d'offre d'emploi, vous pensez bien. »[1].

Il insiste au contraire sur l'importance des rapports interpersonnels et d'amitié pour expliquer le recrutement et la croissance des réseaux. S'il est bien entendu que le recrutement de personnes en faveur d'une cause clandestine et illégale ne peut se faire par le biais de petites annonces parues dans les médias, la partie précédente a souligné le poids des conversations informelles à des personnes de confiance, par effet de ricochet. Le recrutement ne se faisait pas par le Comité fédéral de la Fédération de France, mais semble plutôt avoir eu lieu aux plus bas échelons de la hiérarchie (pro)frontiste, sur la base de contacts quotidiens avec des personnes engagées, comme en témoignent les exemples cités plus hauts.

Le constat d'une absence de recrutement en fonction des compétences spécifiques des militant·e·s reste malgré tout à nuancer dans le cas d'Adolfo Kaminsky. Son témoignage révèle en effet qu'il a été recruté pour ses « talents » de faussaire. En ce sens, certain·e·s militant·e·s du soutien ont pu être contacté·e·s pour leurs compétences spécifiques et spécialisées, qu'il s'agisse par exemple de fabriquer de faux papiers d'identité ou de réparer des armes, mais le fait semble cependant avoir été minoritaire. Il n'y a donc pas, de manière générale, de correspondance entre les besoins du Front et le profil des militant·e·s qui rejoignent le soutien : les nécessités de l'action clandestine entraînent un recrutement le plus large possible pour pallier les arrestations.

III.3.b) Des profils spécifiques ? Concilier vie publique et actions clandestines

S'il ne semble pas y avoir de recrutement de militant·e·s du soutien suivant une grille prédéfinie des besoins du Front ou des compétences militant·e·s de chacun·e, il

[1] Entretien avec Ali Haroun, Paris, 2 juillet 2012.

apparaît en revanche que certains « profils » d'individu·e·s ont pu être privilégiés par le FLN.

C'est ce que révèle l'interrogatoire d'un membre de l'Organisation Spéciale, qui avoue avoir été chargé « en février-mars 1961 de recruter parmi ses relations des Français Métropolitains susceptibles d'effectuer à l'étranger, surtout en Allemagne, des liaisons au profit du FLN (Transport du Courrier) »[1]. La suite du rapport précise en outre que « les personnes recrutées devaient répondre aux conditions suivantes » : « être politiquement sûres : pro-communistes », « ne pas avoir eu d'''ennui'' avec la police », « voyageant habituellement pour leurs études à l'étranger » et « être des femmes de préférence, considérées comme moins suspectées en général que les hommes »[2].

Le récit que livre Rolland Grillon à propos de son entrée dans le soutien vient par ailleurs confirmer cette idée d'un recrutement en fonction de certains critères, dont la mobilité. Proposant son aide à un militant frontiste haut placé dans la hiérarchie frontiste, il se souvient avoir déclaré : « je suis libre, j'ai une bagnole, je suis gratuit, mais si ça vous aide, je peux vous aider ». La mobilité apparaît en effet comme un critère important, une des tâches principales des militant·e·s du soutien étant le dépôt et le transport de documents et de fonds. Après avoir quitté son emploi à la Schlumberger, il devient représentant de commerce, ce qui lui assure une plus grande indépendance et lui permet de moduler son emploi du temps en fonction de ses activités clandestines, qui ont trait au transport de tracts du FLN et de fonds. Alors chargé de la région Normandie, il s'y rend les lundis, mardis et mercredis, puis consacre le reste de la semaine à ses activités de soutien[3]. A Lyon, Jean Ramet, également représentant de commerce, se sert de son travail comme « couverture » puisque ses déplacements professionnels à Paris sont pour lui l'occasion de transporter des documents frontistes[4].

[1] APP, H1B-18 : Réseau de soutien logistique européen à l'organisation spéciale (1961-1962). Dossier « Organisation spéciale – Réseau de soutien logistique européen (1961-1962) », sous-dossier « Benbournane Boudjema alias Idriss & Oulmi Mohamed Salah », Annexe 1 du rapport de renseignements concernant Mohamed Oulmi rédigé par le Commandement supérieur des forces en Algérie (123ème Brigade), 31 janvier 1962.

[2] Ibidem. Sur le recrutement des femmes, supposément moins suspectées que les hommes, voir le chapitre suivant : « III. Sexe, classe, race : les représentations du militantisme, une ressource pour la cause indépendantiste ? ».

[3] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014.

[4] ADR, 437 W 80, rapport de la BST, février 1960.

Les individu·e·s qui s'engagent dans le soutien n'entrent pas tou·te·s en clandestinité ; bien au contraire, la majorité des militant·e·s continuent à mener une vie « ordinaire » en apparence, les actes de soutien s'effectuant alors sur le temps libre de chacun·e. En ce sens, la possibilité de pouvoir moduler son emploi du temps professionnel et personnel, ainsi que ses déplacements, apparaît comme un atout. Cette liberté de temps et de déplacement dans un contexte professionnel mise au profit de la cause indépendantiste transparaît ainsi également dans les témoignages d'Anne Beaumanoir et d'Evelyne Sullerot. Quand Anne Beaumanoir rejoint le réseau Jeanson, elle prépare sa thèse de troisième cycle à Paris tout en étant domiciliée à Marseille. Elle effectue donc de nombreux déplacements de l'une à l'autre ville et met parfois ses voyages au profit du Front :

> C'est-à-dire que j'ai passé un hiver à Paris. J'ai milité pour le [FLN] à Paris, moi, pendant un an. Parce que j'étais à Paris, je faisais ma thèse de troisième cycle en neurophysiologie au Collège de France à Paris. Alors j'étais à Paris plus souvent qu'à Marseille cette année-là. Si bien que « Vincent » [Francis Jeanson] m'a embauchée d'abord sur Paris. […] Donc là, je faisais l'argent, le machin, tout. […] Donc quand j'allais à Marseille, Jeanson me confiait des trucs, aller voir des gens pour les embaucher, etc. Il me confiait des missions, parce que ça évitait d'envoyer quelqu'un quoi. Mais à l'époque mon militantisme, compter les billets, les trucs comme ça, se faisait à Paris. Ce que je faisais à Marseille, c'était autre chose. C'était la diplomatie.

Elle obtient ensuite « un an de disponibilité pour pouvoir écrire [son] travail » : ce « congé pour écrire [sa] thèse » lui permet alors d'avoir « un alibi vis-à-vis de la recherche » et de s'engager plus avant dans le soutien[1]. Evelyne Sullerot, quant à elle, est vacataire au CNRS, où elle effectue une enquête sur les femmes et la sexualité. Le fait d'être vacataire lui assure alors une plus grande liberté de mouvement et une plus grande maîtrise de son temps : gérant seule son emploi du temps, elle ne doit rendre compte à personne de ses absences de quelques jours ou de ses déplacements quand elle doit s'absenter au profit du FLN[2].

Jean-Marie Boeglin se souvient des « journées de vingt-huit heures ou presque » qu'impliquaient la conciliation des vies personnelle, professionnelle et clandestine :

> J'ai mené trois vies parallèles : une vie professionnelle assez lourde, parce qu'on lançait le Théâtre de la Cité […] J'étais à la fois secrétaire général et directeur de l'Ecole d'art dramatique […], j'étais instructeur national d'éducation pour le jeu dramatique pour les

[1] Entretien avec Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

[2] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet 2012.

> Auberges de jeunesse, donc j'avais une vie professionnelle active. Une vie affective […]. Et puis là-dessus est arrivée une vie clandestine… […] Les journées étaient de vingt-huit heures, ou presque parce que quand j'allais à Paris faire des liaisons, je prenais le train, le Mistral à l'époque. Je dormais […] et je me souviens que je prenais une douche à l'arrivée, à six, sept heures du matin. J'avais mes rendez-vous, je reprenais le train, et j'étais à nouveau secrétaire général du Théâtre de la Cité à trois heures de l'après-midi.[1]

Adolfo Kaminsky, quant à lui, explique avoir refusé d'être rémunéré par le Front quand il s'est engagé dans le soutien. Afin de pouvoir concilier vie publique et engagement clandestin, tout en restant indépendant financièrement, il explique qu'il lui a « fallu démissionner de [son] travail et [se] remettre à [son], créer une société de photographie pour pouvoir concilier [ses] deux activités, légale et illégale. »[2].

En ce sens, bien qu'il ne semble pas y avoir eu de recrutement en fonction de besoins ou de savoir-faire spécifiques, ces différents exemples révèlent qu'un certain « profil » de militant·e·s a pu favoriser l'entrée dans le soutien : l'autonomie professionnelle a notamment permis à certain·e·s militant·e·s de concilier vie publique et action clandestine, d'œuvrer en faveur des nationalistes algérien·ne·s sans pour autant entrer en complète clandestinité.

III.3.*c) S'engager à plein temps dans le soutien* : les permanent·e·s

L'existence de profils spécifiques de militant·e·s est par ailleurs confirmée par le statut de certain·e·s qui, en devenant permanent·e·s, se mettent « à plein temps » au service de la cause algérienne. Des recrutements ont également eu lieu à des périodes spécifiques, où le manque de personnel freinait voire paralysait l'action clandestine. Jean-Marie Boeglin évoque ainsi la période estivale comme une de ces périodes, avec les nombreux départs en vacances des militant·e·s du soutien. Pour pallier ce manque, il décide à l'été 1960 de recruter deux « permanentes » : Claudie Duhamel et Anne Preiss. Les permanent·e·s de réseaux sont appointé·e·s par le Front et entrent en clandestinité : cessant leurs activités estudiantines ou professionnelles, comme leurs activités militantes et publiques, ils et elles se mettent entièrement au service de la cause indépendantiste. Jean-Marie Boeglin explique ainsi le recrutement d'Anne Preiss comme permanente :

> Je me souviens que j'avais posé la question à [Blaise] de Pury. S'il ne connaissait pas une jeune personne qui pourrait être permanente pendant ses vacances. Alors il m'a dit : « Si,

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[2] S. Kaminsky, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, op. cit., p. 166.

> il y a cette fille de pasteur, qui habite Strasbourg. » Et ça tombait bien parce que moi j'accompagnais la compagnie du Théâtre de la Cité, on jouait Les Trois mousquetaires à Strasbourg. Et j'ai donné rendez-vous à cette jeune fille. […] Et c'est comme ça qu'Anne Preiss est devenue permanente sur Lyon, avec Claudie Duhamel. […] C'est-à-dire qu'elles étaient rémunérées par le Front et ne faisaient que ça. C'était plus de l'aide, c'était des permanentes. […] On s'est retrouvés le temps des vacances avec deux permanentes. […] Uniquement le temps des vacances. […] Pour Anne Preiss c'était un job d'été. Parce que les vacances terminées elle est remontée sur Paris.[1]

Les permanent·e·s sont bien moins nombreux et nombreuses que les personnes engagé·e·s « à temps partiel », en premier lieu pour des raisons de disponibilité. Car devenir permanent·e suppose d'entrer en clandestinité totale, de quitter son emploi et de ne plus fréquenter les cercles de militance auxquels on peut appartenir. La chose est donc plus aisée à justifier pour un·e étudiant·e qui devient permanent·e le temps des vacances, « par intérim ». D'où l'importance, déjà évoquée, de « l'infrastructure seconde » dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Claudie Duhamel, après avoir milité au sein de l'UEC à Aix-en-Provence et manifesté sa volonté de s'engager plus activement dans l'opposition à la guerre[2], est alors contactée par Nicole Brochier, membre du réseau Boeglin, qui la met en contact avec Jean-Marie Boeglin :

> Et Jean-Marie Boeglin m'a carrément proposé de venir, de m'éloigner d'Aix où j'étais trop connue, d'aller dans une ville où je ne l'étais pas, mais où ma mère habitait, ce qui me donnait un logement et je dirais, une raison d'être aussi. J'ai laissé tomber mes études, puisque j'étais en cours de licence d'histoire. Mais je l'avais à peine entamée : j'avais la propédeutique et un certificat, il en fallait d'autres. Et je les ai complètement laissés tomber […].[3]

En janvier 1960, Claudie Duhamel interrompt ses études d'histoire à Aix, s'installe à Lyon, rue du Plat, et rejoint le réseau Boeglin en tant qu'agente de liaison, permanente du réseau Boeglin. Comme elle l'explique, le fait que sa mère réside à Lyon lui fournit à la fois un « alibi », une raison d'interrompre ses études et de déménager, mais aussi un logement. La clandestinité, en effet, nécessite des ressources que l'action clandestine ne permet pas d'obtenir : pour cette raison, les permanent·e·s reçoivent une somme d'argent mensuelle de la Fédération de France du FLN.

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[2] Comme cela a été détaillé dans le chapitre précédent : I.3. Les mobilisations pour la paix en Algérie, une socialisation sexuée inversée ?.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

Au cours du procès du réseau Boeglin, Claudie Duhamel reconnaît ainsi « que pour ce travail elle recevait 45.000 à 50.000 francs par mois, destinés à couvrir ses frais[1]. L'organisation FLN », ajoute-t-elle alors, « me demandait d'ailleurs une comptabilité très sévère à ce sujet »[2]. Rolande Mingasson, quant à elle, s'engage dès 1960, mais ne devient permanente qu'à partir du mois de janvier 1961, et ce jusqu'à son arrestation en novembre 1961[3]. « La comptabilité relative à son budget personnel », saisie à son domicile – dont le loyer est payé par le FLN – lors de l'opération Flore et qui « couvre la période allant de mai à octobre 1961 » révèle ainsi qu'elle a perçu 200.000 anciens francs aux mois de mai et juin 1961. Puis, d'août à octobre 1961, « son allocation est portée à 800.000 [anciens francs] »[4].

Marie-Pierre Ulloa indique par ailleurs qu'à partir de février 1958, le réseau Jeanson « se trouve désormais doté d'un budget mensuel d'environ trois millions de francs – moins de 1% des sommes collectées – confié à Jeanson [qui permettent] de rétribuer les trois clandestins les plus impliqués et considérés comme des permanents. »[5]. Francis Jeanson, Jacques Vignes et Hélène Cuénat touchent ainsi 75.000 anciens francs par mois et le reste de la somme allouée « est utilisé pour le remboursement d'achats de voitures et d'appartements ainsi que pour les frais de voyage »[6].

Cette disparité entre les appointements des un·e·s et des autres s'explique sans doute non seulement par la chronologie – la situation de la Fédération de France du FLN en 1958 n'est pas celle de 1960 – mais aussi par le statut des militant·e·s appointé·e·s :

---

[1] A titre de comparaison, les ouvriers et ouvrières ont un revenu moyen de 6 002 francs courants en 1956 et de 10 237 francs courants en 1962 ; les employé·e·s ont un revenu moyen de 6 820 francs courants en 1956 et de 11 914 francs courants en 1962 : voir Julie Le Gac et al., La France en chiffres : de 1870 à nos jours, Paris, Perrin, 2015, p. 183.

[2] AD Rhône, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant la « comparution devant le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon des membres du réseau métropolitain d'aide au FLN et de Temzi Tahar, chef de la wilaya 3 – Première journée » établi le lendemain de l'ouverture du procès, 7 avril 1961.

[3] L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération *nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 448 sqq.

[4] APP, H1B-16, Dossier « Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats », sous-dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN », Rapport d'ensemble du Commissaire principal Desbons concernant « l'affaire des responsables de la Fédération de France du FLN, traitée le 9 novembre 1961 », 14 novembre 1961, 32 p.

[5] M.-P. Ulloa, Francis Jeanson, op. cit., p. 150; sur le financement du FLN pendant la guerre d'indépendance, voir ; Emmanuelle Colin-Jeanvoine et Stéphanie Dérozier, Le financement du FLN *pendant la guerre d'Algérie : 1954*-1962, Paris, Bouchène, 2008, 168 p.

[6] M.-P. Ulloa, Francis Jeanson, op. cit., p. 150.

Jeanson, par exemple, n'est pas encore clandestin en février 1958. Dès lors, sans doute les militant·e·s percevaient-ils un défraiement en fonction non seulement de leur niveau de responsabilité ou de leur statut au sein des réseaux, mais aussi de leurs dépenses effectives.

Qu'il s'agisse de permanent·e·s appointé·e·s par le FLN ou non, les exemples étudiés suggèrent l'existence d'un profil particulièrement utile aux nationalistes algérien·ne·s. Si le recrutement ne s'est pas fait en fonction des besoins spécifiques du Front quant à certaines compétences militantes, certain·e·s femmes et hommes, bénéficiant d'une plus grande liberté de mouvement ou d'action, ont été particulièrement utiles à la cause indépendantiste. Ainsi, les représentant·e·s de commerce ou les étudiant·e·s, entre autres, ont pu plus aisément ou plus discrètement se mettre au service du Front. Les exemples étudiés suggèrent cependant que la disponibilité biographique ou familiale n'est pas un critère suffisant pour expliquer le recrutement ou l'entrée dans le soutien. Les pères et mères de famille sont en effet nombreux et nombreuses à rejoindre les rangs du soutien, tels Anne Beaumanoir, Evelyne Sullerot ou Jean-Marie Boeglin. De même, les parcours étudiés ici montrent bien que l'entrée dans le soutien n'entraîne pas une rupture dans le rythme quotidien, qu'il soit professionnel ou familial, obligeant les un·e·s et les autres à mener de front leur carrière, leur vie de famille et leurs actions militantes, clandestines mais aussi parfois officielles.

*

* *

Interroger les formes de l'engagement aux nationalistes algérien·ne·s oblige en premier lieu à mener un exercice de définition du soutien. Si la figure maîtresse du

soutien, pour les services répressifs comme dans l'historiographie, est celle du ou de la porteur·e de valises, engagé·e dans un réseau structuré et cloisonné, elle n'est pas la seule. La palette du soutien est en effet très large et prend de multiples formes, allant de la solidarité occasionnelle découlant de liens d'amitiés à l'engagement en tant que permanent·e d'un réseau, en passant par des « coups de mains » accordés de manière plus ou moins ponctuelle. Adopter une définition large du soutien et des engagements possibles permet alors d'élargir la focale et de faire apparaître des engagements moins structurés ou hiérarchisés. Cela permet notamment de mettre en lumière les actions accomplies par des personnes engagées directement auprès des nationalistes, telle Josette A., née V., qui est arrêtée en juillet 1959 pour avoir servi de prête-nom dans la location d'une maison au bénéfice de membres de l'OS du FLN dans la région lyonnaise, dont son amant Tahar A[1].

Circonscrire le soutien aux nationalistes impose cependant de rester vigilant·e face au prisme que constituent les archives de la répression. En effet, l'attention des services répressifs semble parfois biaisée par l'« actualité » répressive qui oriente à la fois les surveillances mises en place et l'interprétation des documents saisis, comme le prouve l'exemple du Mouvement Anticolonialiste Français. De même, en 1958, plusieurs faits mettant en cause des prêtres catholiques retiennent l'attention des services répressifs qui organisent alors une surveillance particulière de ces milieux. En avril 1958, plusieurs exemplaires de La Voix du Peuple sont saisis dans un dortoir placé sous la responsabilité du prêtre André L.[2]. Une étude de la direction des Renseignements Généraux consacrée à l'« implantation du FLN en métropole » signale également, pour la région de Grenoble, que « des éléments frontistes ont également trouvé un appui précieux lors de leurs pérégrinations clandestines, chez des prêtres catholiques qui se veulent charitables »[3] avant de détailler les différents agissements suspects des prêtres mis en cause. Enfin, en octobre, l'affaire du Prado à Lyon[4] vient confirmer le soutien actif de prêtres aux algériens nationalistes.

[1] ADR, 437 W 80, télétype du Préfet du Rhône au SCINA, 21 juillet 1959. Voir aussi B. Dubell, « Soutiens directs des lyonnais aux nationalistes algériens : une vue d'ensemble », art. cité, p. 101.

[2] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne SCINA n°664 des 12, 13 et 14 avril 1958.

[3] AD BdR, 137 W 405, Etude n°11, « Implantation du FLN en métropole (mise à jour de la précédente étude de février 1958) », Direction des Renseignements Généraux, s.d., p. 50-52.

[4] C. Gomez, *Les catholiques lyonnais et la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 119 sqq. ; B. Dubell, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent », art. cité.

L'engagement de ces prêtres, les arguments avancés par ces derniers – notamment concernant leur engagement par esprit de charité chrétienne – vient aussi interroger la question de l'engagement d'hommes et de femmes dans un cadre « professionnel » et fait écho aux engagements des avocat·e·s en guerre d'Algérie. Les avocat·e·s, autant que Nils Andersson, ont été amené·e·s à franchir les limites de la légalité et du cadre strict de leurs activités professionnelles pendant la guerre d'indépendance, apportant ainsi leur soutien aux nationalistes. Là encore, ces exemples ont valeur heuristique et d'autres « professionnels engagés » auraient pu être étudiés. A titre d'exemple, il est possible de mentionner l'engagement de médecins, hommes ou femmes, qui ont pu être amenés à soigner des nationalistes blessé·e·s. Ainsi, le docteur Mégard, à Lyon, a soigné à une occasion un Algérien blessé à la jambe « en jouant avec une arme »[1] puis lui a trouvé un hébergement sûr le temps de sa convalescence. La photocopie d'un document intitulé « Liste des médecins pouvant soigner gratuitement nos militants », conservé par les Archives de la Préfecture de Police de Paris et attribué au FLN, suggère par ailleurs également que le FLN a cherché le concours de médecins pendant la guerre d'indépendance algérienne[2].

Par ailleurs, l'étude des différents cercles ou leviers de recrutement met en exergue la diversité des expériences, permettant d'éviter toute réification du soutien. L'entrée dans le soutien peut ainsi s'inscrire dans la continuité d'engagements antérieurs : les Résistant·e·s engagé·e·s dans le soutien pendant la guerre d'indépendance algérienne ont ainsi parfois réactivé d'anciens réseaux militants. De même, le recrutement au sein de cercles de militance communs a été présenté comme un moyen de « prolonger » l'engagement. Mais l'entrée dans le soutien peut également apparaître comme circonstancielle : en ce sens, avoir le « contact » est primordial. Le recrutement de collègues de travail ou d'amis dont les convictions sont connues est courant et souligne l'importance des liens interpersonnels et d'amitié, du « facteur humain ». La palette des

[1] L'affaire du Prado a été étudiée dans le chapitre 2, II.2. « Votre Gestapo d'Algérie » : la dénonciation de la torture et les références au nazisme. Entretien de Béatrice Dubell avec Jacqueline et Marc Mégard, Lyon, mai 2009. Sur l'engagement du docteur Mégard, voir également Charlotte Gobin, *Militantisme au féminin :* les Lyonnaises et la défense de la cause algérienne (1954-1966), Mémoire de Master, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 2011, p. 78-80.

[2] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Liste des médecins pouvant soigner gratuitement les militants du FLN (septembre 1961) », photocopie anonyme, septembre 1961.

possibles entre ces différentes « options » de recrutement est très large et n'exclut d'ailleurs pas leur possible cumul.

Enfin, la définition des formes du soutien et des modalités de l'entrée dans l'illégalité a permis de questionner les buts du recrutement. Celui-ci ne s'est pas fait en fonction de besoins ou de compétences spécifiques, excepté en de rares occasions – comme en témoigne l'exemple d'Adolfo Kaminsky. Pour autant, il apparaît que certains « profils » types ont été recherchés. Mener une action clandestine – pour les permanent·e·s comme pour les engagé·e·s plus ponctuel·le·s – suppose en effet d'avoir une relative liberté de mouvement, permettant de concilier vie publique et action clandestine.

Cette tentative de définition, partiellement dépendante des archives de la répression, ne doit cependant pas négliger les biais nécessairement induits par les différents organismes chargés de la surveillance et de la répression des activités nationalistes ou de leurs soutiens, qui peuvent fausser l'analyse.

CHAPITRE 4 -
DETOURNER LES REPRESENTATIONS SOCIO-SEXUEES AU PROFIT DE LA CAUSE INDEPENDANTISTE

Le chapitre précédent a permis de questionner les formes et les modalités du soutien aux nationalistes. Outre l'importance de « l'infrastructure seconde » ou des actions de soutien ponctuelles parallèlement aux réseaux constitués, il a d'interroger l'entrée dans le soutien au prisme d'un recrutement influencé par les besoins du Front, la disponibilité ou la spécificité potentielle des personnes contactées. En approfondissant de manière dialectique les questionnements menés sur la perception du soutien par les services répressifs d'une part, et sur la perception par les militant·e·s des dispositifs de surveillance déployés par les services répressifs de l'autre, ce chapitre met en lumière les possibilités de détourner les représentations qui entourent le soutien au profit de la cause indépendantiste. Le travail mené sur les biais cognitifs induits par l'étude du soutien au prisme des archives de la répression permet en effet de révéler les différents schèmes de pensées opérants dans l'analyse des dispositifs de surveillance et de répression des activités nationalistes ou de leurs soutiens.

L'étude des représentations du soutien par les services répressifs permet également, en creux, de révéler les pratiques policières – entendues au sens large – qui sont déployées à l'encontre des personnes soupçonnées de conduire des actions indépendantistes ou de soutien. En effet, « l'analyse des systèmes policiers de classement [permet] de mettre en lumière les ressorts de l'exercice d'un pouvoir répressif », en même temps qu'elle révèle les « effets sur l'activité policière » de « ces schèmes de classement »[1]. De nombreux travaux portant sur la mise en place de politiques publiques

[1] Gwénaëlle Mainsant, « L'Etat en action : classements et hiérarchies dans les investigations policières en matière de proxénétisme », Sociétés contemporaines, 24 novembre 2008, n° 72, p. 38. Les travaux de Gwenaëlle Mainsant mettent au jour l'impact des catégorisations de sexe, de race et de classe dans le processus de construction de populations cibles dans la répression de la prostitution.

ont analysé ces processus de « classifications en actions »[1] qui produisent une hiérarchie entre les catégories ainsi constituées, mais aussi la manière dont sexe ou genre, race et classe influent sur ces schèmes de classement[2].

Une étude quantitative des différent·e·s individu·e·s ou groupes mentionnés dans les synthèses du SCINA au cours des trois périodes étudiées[3], ainsi que des informations les concernant, permet dès lors mettre au jour les différents schèmes de pensées opérant dans l'analyse des dispositifs de surveillance et de répression des activités nationalistes ou de leurs soutiens. Autrement dit, il s'agit d'analyser la manière dont les représentations – de race, de sexe ou de genre – des producteurs des informations transmises au SCINA influent sur le déploiement d'un système de surveillance et la définition d'un « public cible ». Déplacer la focale vers les militant·e·s du soutien permet ensuite d'étudier la manière dont ce « public cible » a pu avoir conscience des représentations les entourant, et, de manière dialectique, a pu en jouer au profit de la cause indépendantiste.

Etudier la fréquence à laquelle et la manière dont Européen·ne·s et Algérien·ne·s sont mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA révèle d'abord que le système de surveillance et de répression des activités (pro)nationalistes déployé au cours de la période étudiée est soumis à des schèmes de perception socialement et historiquement construits tels que la race et sexe. Ce travail révèle également l'influence d'une conception androcentrée et hétéronormative de la société, qui met en exergue le poids des représentations socio-sexuées dans ce la perception et la qualification des engagements en faveur de l'indépendance algérienne par les services répressifs. De ces différents schèmes de catégorisation, enfin, découle une perception genrée des activités nationalistes ou de soutien par les services répressifs, qui tend à présenter une certaine division sexuelle du militantisme en faveur de l'indépendance algérienne. En retour, les militant·e·s nationalistes ou du soutien déploient diverses stratégies pour contourner, voir détourner ces représentations.

---

[1] Pierre-Marie Chauvin, « Les classifications en actions. De la sociologie durkheimienne des classifications aux hiérarchies des vins de Bordeaux », Tracés. Revue de Sciences humaines, 28 février 2006, nº 10, p. 29-43.

[2] Mathilde Darley, « Les coulisses de la nation », Sociétés contemporaines, juillet 2014, nº 94, p. 19-40 ; Alexis Spire, Étrangers à la c*arte : l'administration de l'immigration en France (1945*-1975), Paris, Grasset, 2005, 402 p.

[3] La constitution de l'échantillon a été présentée en introduction, dans la partie consacrée à la manière de saisir le soutien aux nationalistes algériens au prisme des archives de la répression.

I. Européen·ne·s et Algérien·ne·s dans les synthèses du SCINA

Une analyse intersectionnelle des synthèses du SCINA, faisant la part entre hommes et femmes, Algérien·ne·s et Européen·ne·s, permet de mettre au jour les « catégories » de personnes les plus ciblées par les services de surveillance et de répression des activités nationalistes. En ce sens, étudier les différents groupes de personnes mentionnées dans les synthèses et le motif de leur mention, ainsi que la manière dont ces différentes catégories sont instituées et perçues, révèle, en creux, les catégories de personnes qui échappent au regard des services de surveillance et de répression des activités nationalistes.

L'usage des catégories de sexe et de race, telles qu'elles sont employées dans les synthèses du SCINA participe en effet de l'institution d'un système de surveillance hiérarchisé, qui définit des « populations cibles »[1]. Si certaines catégories de personnes semblent alors échapper au dispositif de surveillance ainsi mis en place, d'autres au contraire font l'objet d'une surveillance particulière, révélant le caractère fluctuant des lignes de sexe et de race ainsi tracées. Enfin, la variabilité des engagements décrits et des catégorisations effectuées par les services répressifs révèle que, loin d'être figé, ce système de surveillance prend progressivement en compte l'engagement de militant·e·s du soutien se situant hors des populations a priori ciblées par ce dispositif de surveillance.

I.1. *Une surveillance variable selon le sexe et la race des individu·e·s en cause*

Afin de mettre au jour les différentes variables qui influent sur le dispositif de surveillance institué pendant la guerre d'indépendance algérienne, il importe d'abord d'étudier la récurrence de mention de chaque « catégorie » sexuée et racialisée dans les synthèses du SCINA, par une analyse des occurrences de chaque individu·e·s ou groupe d'individu·e·s – Algériennes et Européen·ne·s – dans le corpus constitué.

Il convient avant cela de revenir sur la taxinomie employée par les services répressifs pour désigner les individu·e·s, qui est par ailleurs révélatrice de la mise en œuvre d'une catégorisation racialisée. Le terme générique « Européen·ne·s », employé

[1] Gwénaëlle Mainsant, « Comment la « Mondaine » construit-elle ses populations cibles ? », Genèses, 29 octobre 2014, nº 97, p. 8-25.

par les services répressifs, ne désigne en effet pas seulement les habitant·e·s d'Europe ou les Français·e·s métropolitain·e·s (les Français·e·s d'Algérie étant désigné·e·s sous le terme d'« Européen·ne·s d'Algérie »). Le qualificatif « Européen·ne·s » dépasse le cadre strictement géographique de l'Europe puisqu'il peut également faire référence, entre autres, aux Américain·e·s ou Egyptien·ne·s. Ce dernier exemple est, par ailleurs, révélateur de l'usage et de la signification du terme « Européen·ne·s » pour les services répressifs : les Egyptien·ne·s désigné·e·s comme « Européen·ne·s » sont les « colons » égyptiens, celles et ceux considérés comme « blancs ». La catégorisation raciale est donc ici plus fonction d'un ensemble de facteurs tels que la couleur de peau et les croyances ou valeurs supposées communes aux communautés « occidentales » que de la nationalité ou de la citoyenneté à proprement parler – les Algériens étant par ailleurs des citoyens français, bien que des « citoyens diminués »[1]. Les « Européen·ne·s » inclus dans le corpus correspondent donc à celles et ceux qui sont désigné·e·s ou perçu·e·s comme tels par les services répressifs.

Ainsi employés, les qualificatifs « Européen·ne·s » et « Nord-Africain·e·s » participent de la création ou de la réification d'une altérité supposément « naturelle », mais pourtant socialement et historiquement construite, de catégories d'individu·e·s. Telle qu'elle est énoncée, elle est alors « à la fois réifiée et radicalisée : réifiée signifiant qu'il existe des traits définis comme une essence de l'altérité ; radicalisée supposant une surdétermination de ces traits par rapport à toute autre forme possible de caractérisation »[2] et est donc, de fait, intrinsèquement liée à une relation de pouvoir ou de domination[3]. Les différentes catégories de personnes ainsi instituées sont alors l'objet d'une surveillance plus ou moins étroite de la part des services de répression des activités nationalistes, à cause de leur proximité supposée ou avérée non seulement avec la cause indépendantiste, mais, de manière plus générale, avec les milieux « Nord-Africains » ou Algériens.

En effet, si les Algérien·ne·s sont l'objet d'une très vive attention de la part des services répressifs qui transmettent leurs informations au SCINA, des disparités apparaissent, concernant d'une part l'appartenance politique des militant·e·s (la majorité

[1] Blanchard Emmanuel, Encadrer des « citoyens diminués *» : la police des Algériens en région parisienne* (1944-1962), Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, France, 2008, 699 p ; voir également A. Spire, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945*-1975), op. cit..

[2] Didier Fassin, Eric Fassin et Stéphane Beaud (dir.), De la question sociale à la question raciale : représenter la société française, Paris, La Découverte, 2009, 274 p.

[3] E. Dorlin, Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, op. cit.

des synthèses concernant des militant·e·s du FLN plutôt que du MNA), et de l'autre le sexe des individu·e·s mentionné·e·s dans les synthèses. En effet, alors que les 256 synthèses étudiées mentionnent chacune plusieurs Algériens, seules 35, soit près d'un huitième (13,67%) mentionnent une ou plusieurs Algériennes. En comparaison, plus d'un tiers (35,15%) des synthèses mentionnent des Français·e·s et plus d'un quart (27,34%) des Européen·ne·s[1].

L'analyse des catégories, sexuelles mais aussi raciales – la comparaison avec les Français·e·s et Européen·ne·s le montre bien – instituées ou reproduites dans les synthèses du SCINA révèle ce processus de construction ou de réification de l'altérité, qui conduit in fine à l'institution d'un service de surveillance ciblant prioritairement certaines catégories d'individu·e·s. La combinaison de ces différents facteurs permet alors de faire émerger un processus complexe de construction, de reproduction et de réification de l'altérité supposée des individu·e·s ne correspondant pas au schème de pensée dominant, qui entraîne à son tour la surexposition ou au contraire l'invisibilisation de certaines catégories de personnes. Une analyse générale du nombre d'occurrences d'Européen·ne·s d'une part, et d'Algériennes de l'autre, révèle le système de surveillance institué et les catégories de personnes visées par celui-ci.

En premier lieu, une grande différence apparaît dans l'attention portée par les services répressifs aux un·e·s et aux autres, selon la période étudiée[2]. Exceptée la catégorie « Autres » des occurrences d'Européen·ne·s, les deux principales catégories d'individu·e·s – Européen·ne·s et Algériennes – totalisent 271 occurrences pour les trois échantillons constitués, occurrences qui se répartissent très inégalement selon la période étudiée : un quart d'entre elles concernent la période allant de septembre à décembre 1957, soit 68 occurrences ; un tiers la deuxième période, allant de janvier à avril 1958, soit 81 occurrences ; et près de la moitié d'entre elles enfin, concerne la période allant de septembre à décembre 1960, soit 122 occurrences. Ces chiffres globaux donnent à voir une augmentation progressive du nombre d'occurrences, qui témoigne non seulement de l'intensification de la guerre d'indépendance en métropole, mais aussi du perfectionnement de l'arsenal juridique et policier des services répressifs.

[1] Voir infra, Figure 2 : Analyse du nombre d'occurrences d'Algériennes et d'Européen·ne·s dans les synthèses du SCINA, tous motifs confondus.

[2] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

Une disparité apparaît cependant concernant le traitement ou l'attention portés aux différentes catégories d'individu·e·s étudiées, par les services répressifs. En effet, pour les trois périodes étudiées 83,8% des occurrences concernent des Européen·ne·s, contre seulement 16,2% pour les Algériennes[1].

Cette moindre présence des Algériennes dans les archives de surveillance et de répression des activités nationalistes pourrait s'expliquer par leur faible présence dans l'immigration algérienne. Une « synthèse des rapports trimestriels établis au titre du 2ème trimestre 1960 par les Conseillers Techniques pour les Affaires Musulmanes » (CTAM[2]) estime en effet, au 30 juin 1960, le nombre de « femmes et jeunes filles musulmanes de plus de 16 ans » en France à 18 200, sur une « population musulmane algérienne totale » de 354 000 personnes[3]. D'après ces estimations, les Algériennes constitueraient 5,14% de la population algérienne totale[4]. Au 30 septembre 1960, elles sont estimées à 20 000 sur une population totale de 363 000 Algérien·ne·s[5], soit 5,5% de la population totale. En ce sens, leur présence dans les archives de la répression en tant que militantes indépendantistes, bien que minoritaire, est supérieure à leur présence numérique dans l'immigration algérienne.

[1] Voir infra, Figure 2 : Analyse du nombre d'occurrences d'Algériennes et d'Européen·ne·s dans les synthèses du SCINA, tous motifs confondus.

[2] Sur les CTAM, voir Françoise de Barros, « Contours d'un réseau administratif "algérien" et construction d'une compétence en "affaires musulmanes" », Politix, décembre 2006, nº 76, p. 97-117.

[3] AN, 19770381.7 : « Synthèse des rapports trimestriels établis au titre du 2ème trimestre 1960 par les Conseillers Techniques pour les Affaires Musulmanes », 1960.

[4] Sur la difficulté à dénombrer les familles algériennes en métropole et partant, les femmes, voir la thèse de Muriel Cohen, Des *familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration* algérienne (1945-1985), Thèse de doctorat, Paris 1, Paris, 2013, 620 p. et notamment dans le chapitre 1, la partie consacrée au dénombrement des familles : « Compter les familles : sources, méthodes, résultats », p. 45 sqq.

[5] AN, 19770381.7 : « Synthèse des rapports trimestriels établis au titre du 3ème trimestre 1960 par les Conseillers Techniques pour les Affaires Musulmanes »,1960.

Figure 2 : Analyse du nombre d'occurrences d'Algériennes et d'Européen·ne·s dans les synthèses du SCINA, tous motifs confondus

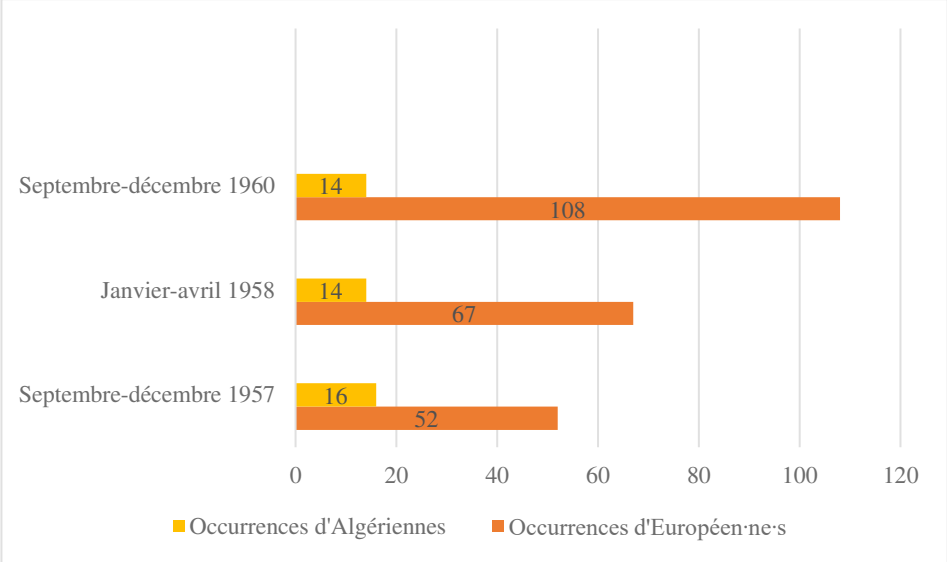

La comparaison entre les trois périodes étudiées révèle cependant que la présence minoritaire des femmes dans l'immigration algérienne n'est pas le seul facteur permettant d'expliquer leur moindre mention par les services répressifs. En effet, alors que la proportion d'Européen·ne·s augmente tout au long de la période, passant de 76,5% en 1957 septembre-décembre à 82,7% en janvier-avril 1958, puis à 88,5% en septembre-décembre 1960, celle des Algériennes diminue au contraire. Totalisant 23,5% des occurrences entre septembre et décembre 1957, elles n'en représentent plus que 17,3% entre janvier et avril 1958 et 11,5% entre septembre et décembre 1960. Autrement dit, la proportion d'occurrences d'Algériennes a été divisée par deux entre septembre-décembre 1957 et septembre-décembre 1960.

Le fait que les Européen·ne·s soient plus fréquemment mentionné·e·s dans les synthèses que les Algériennes, pourtant a priori plus directement visées par un Service de Coordination des Informations **Nord-Africaines**, pose question, de même que la temporalité décrite. Il ne suggère pas seulement que les Algériennes sont peu prises en compte par les services de surveillance et de répression des activités nationalistes, mais également qu'il n'y a pas de prise en considération progressive de ces dernières, à l'inverse de celle que connaissent les Européen·ne·s. L'intensification de la guerre d'indépendance algérienne en métropole aurait pu ou dû conduire à une augmentation des occurrences d'Algériennes – que ce soit pour leur participation avérée ou supposée aux mouvements nationalistes ou à la collecte, ou comme victimes des violences corporelles

et politiques découlant des affrontements FLN-MNA. Au contraire, les Algériennes disparaissent progressivement du champ de la surveillance policière – prise ici dans sa plus large acception – en métropole. Ceci s'explique notamment par la méconnaissance des Algériennes par les administrations de l'Etat, qui éprouvent des difficultés à décompter les Algériennes résidant en France dans les années 1950 et 1960, alors même que l'augmentation de l'immigration familiale est constatée[1]. Cette difficulté, déjà signalée dans l'historiographie[2], transparaît dans les rapports des CTAM par l'emploi de chiffres approximatifs. Les Algériennes sont également l'objet de nombreux discours et représentations[3], qui tendent à les présenter comme échappant à la « modernité française ». Ainsi, d'après les Etudes Sociales Nord-Africaines (ESNA), « en 1951 [...] la femme musulmane ne savait absolument rien des rudiments indispensables pour équilibrer son budget, soigner ses enfants, entretenir sa demeure, satisfaire son mari, enfin, en résumé, pour se comporter normalement en métropole »[4].

La présence des Algériennes dans les synthèses du SCINA est donc minorée par plusieurs facteurs qui s'entremêlent, ici la race et le sexe. Cela ne signifie pas, cependant, que les Européen·ne·s ne connaissent pas de catégorisation raciale ou racialisée. Le fait même qu'il y ait une distinction entre Algérien·ne·s et Français·e·s/Européen·ne·s révèle, en creux, le processus de racialisation à l'œuvre dans les synthèses, qui touche les « Français·e·s Musulman·e·s » autant que les « Européen·ne·s ». Ces derniers et dernières, au contraire, font l'objet d'une surveillance accrue tout au long de la période, la répression atteignant son acmé en 1960 avec les démantèlements successifs de réseaux français et européens de soutien au FLN.

Par ailleurs, au sein de la catégorie générale « Européen·ne·s », une distinction doit encore être opérée entre les hommes et les femmes, qui laisse entrevoir un traitement

---

[1] Alors même que l'augmentation de l'immigration familiale est constatée, cf. M. Cohen, Des familles *invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945*-1985), op. cit., chapitre 1, « Projet ou exil ? Les premiers pas de l'immigration familiale algérienne en métropole (1945-1963) », pp.28-88.

[2] Voir notamment Blanchard Emmanuel, Encadrer des « citoyens diminués », op. cit. ; M. André, Des Algériennes à Lyon. 1947-1974, op. cit.

[3] A ce sujet, voir l'introduction de la thèse d'Amelia H. Lyons, *The civilizing mission in the metropole :* Algerian families and the French welfare state during decolonization, Stanford, Stanford University press, 2013, 324 p. ; Sophia Lamri, « « Algériennes » et mères françaises exemplaires (1945-1962) », Le Mouvement Social, février 2002, n° 199, p. 61-81 ; M. André, Des Algériennes à Lyon. 1947-1974, op. cit.

[4] ESNA, n° 49, p.25 ; cité in S. Lamri, « « Algériennes » et mères françaises exemplaires (1945-1962) », art. cité.

différencié selon le sexe des individu·e·s en cause. Les Européens sont ainsi légèrement plus nombreux que les Européennes pour l'ensemble des trois périodes (42,8% pour les premiers, contre 41% pour les dernières). Mais alors que les Européennes connaissent un nombre d'occurrences grandissant tout au long de la période (passant de 33,8% en 1957, à 38,3% en 1958, jusqu'à atteindre 46,7% en 1960), la proportion d'Européens reste plus ou moins stable (passant 42,6% entre septembre et décembre 1957 à 44,4% entre janvier et avril 1958, pour retomber à 41,8% entre septembre et décembre 1960).

Cette hausse des occurrences d'Européen·ne·s en septembre-décembre 1960 s'explique par les procès et démantèlements qui touchent les réseaux de soutien au FLN pendant la période. En février 1960, en effet, plusieurs membres du réseau Jeanson, sont arrêtés. Leur procès, qui s'ouvre le 5 septembre 1960 à Paris et est suivi de la publication du Manifeste des 121, fait l'objet de nombreuses mentions dans les synthèses du SCINA – bien que ces documents, comme l'ensemble des réseaux mentionnés dans les synthèses, n'aient été comptés qu'une fois par individu dans le tableau récapitulatif pour ne pas fausser l'analyse. Le démantèlement des réseaux Curiel en octobre 1960, puis Boeglin en novembre 1960, semblent confirmer aux différents services chargés de la surveillance et de la répression des activités (pro)nationalistes l'engagement de nombreux Français·e·s et Européen·ne·s sans lien avec les nationalistes algérien·ne·s, en faveur de l'indépendance algérienne.

L'inclusion des groupes masculins dans la catégorie « Hommes » pourrait par ailleurs expliquer le plus grand nombre d'occurrences masculines – le masculin neutre gommant alors la présence de femmes au sein de ces groupes d'individus ou des entreprises. Cependant, le fait reste minoritaire : 6 groupes au masculin neutre ou entreprises sont mentionnés en septembre-décembre 1957, 8 entre janvier et avril 1958 (dont trois, pour cette période, sont exclusivement masculins puisqu'ils désignent des corps de métiers masculins, comme la Police). A partir de septembre 1960, la récurrence de l'emploi de termes génériques tel que « membres d'un réseau de soutien », au masculin neutre mais concernant pourtant des femmes et des hommes, vient en creux confirmer la plus forte présence de femmes dans les synthèses pour cette période.

La différence de mention entre Européennes et Européens est certes ténue, mais elle existe cependant. D'une manière générale, l'analyse sexuée des synthèses quotidiennes révèle donc une présence minoritaire des femmes, Algériennes mais aussi Européennes, dans les archives de la répression entre septembre 1957 et avril 1958 – et,

dans une moindre mesure, entre septembre et décembre 1960. La variable « sexe » serait donc opérante pour expliquer la moindre visibilité des femmes dans les archives de la répression, mais se double, pour les Algériennes, de la variable « race ».

I.2. Des femmes sous surveillance particulière ? Lignes de race, lignes de sexe dans les synthèses du SCINA

Pourtant, les filtres de sélection des données concernant les femmes ont été plus larges, concernant les Algériennes mais aussi les Européennes en couple mixte. Les occurrences recensées concernent en effet, pour ces deux catégories, non seulement les femmes soupçonnées ou convaincues d'action en faveur des nationalistes algérien·ne·s – collecte comprise – mais aussi, plus largement, celles victimes de violence. Enfin, ont également été retenues les Européennes sentimentalement liées à des Algériens sans être soupçonnées d'agir en faveur de l'indépendance, telle Suzanne V., concubine d'un Algérien « précédemment restaurateur à St-Denis (Seine) recherché par le FLN pour être exécuté [s'étant] réfugié à Cannes »[1].

Ce dernier exemple amène par ailleurs à s'interroger sur la surveillance particulière dont les couples mixtes semblent être l'objet. Décomposer la catégorie générique « Européen·ne·s » pour mettre au jour les différentes sous-catégories qui la composent et les différents motifs de mention dans les synthèses révèle ainsi l'attention portée aux couples mixtes, par les services répressifs, tout au long de la période.

Le terme « couple mixte », ici employé au sens large, désigne les Françaises et Européennes en couple avec un Algérien – aucun homme en couple avec une Algérienne n'ayant été recensé dans les synthèses du SCINA. La distinction opérée au sein de la catégorie générique « Européen·ne·s » laisse apparaître une grande disparité dans l'attention portée, par les services répressifs, aux différentes sous-catégories. Si l'invisibilisation des Algériennes ou la surexposition des Européens déjà évoquées apparaissent nettement, une disproportion se profile également entre les Européennes désignées comme étant en couple mixte et celles qui ne le sont pas.

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°637 du 5 mars 1958.

Figure 3: Proportion d'Algériennes et d'Européen·ne·s en et hors couple mixte dans les synthèses du SCINA, tous motifs confondus

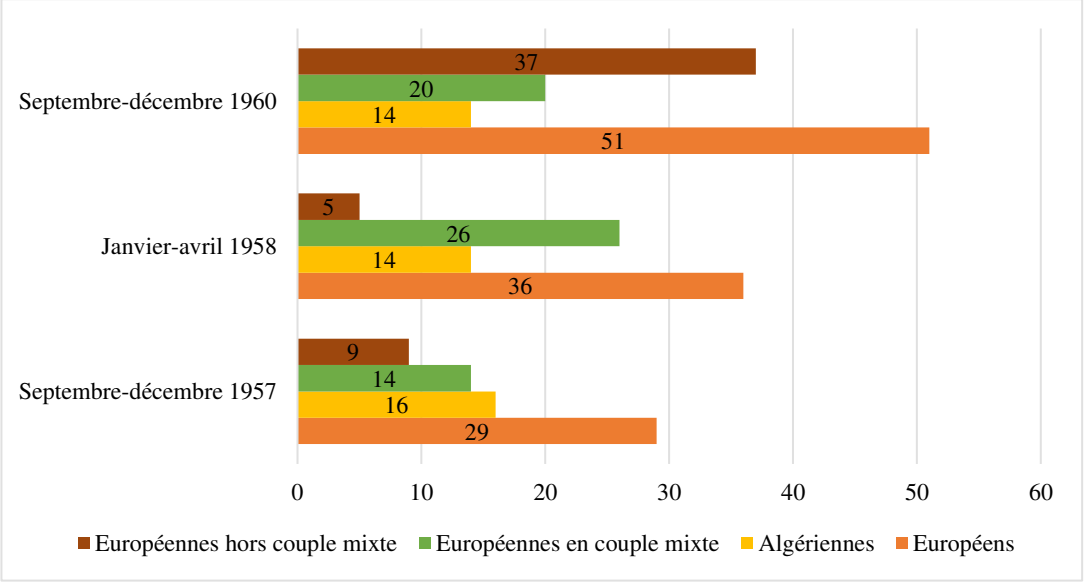

Les Européennes en couple mixte sont ainsi plus nombreuses que les Européennes hors couple mixte pour les trois périodes étudiées, puisqu'elles représentent 22,1% du nombre total d'occurrences, toutes catégories d'individu·e·s confondues, contre 18,8% pour les Européennes hors couple mixte. En septembre-décembre 1957 et janvier-avril 1958, elles représentent respectivement 20,6% et 32,1% des occurrences du corpus total d'individu·e·s pour ces deux périodes. En septembre-décembre 1960, elles n'en constituent plus que 16,4%, contre 30,3% pour les Européennes.

Le plus grand nombre d'occurrences concernant les Européennes en couple mixte pourrait s'expliquer par le fait que les critères d'inclusion les concernant ont été plus larges. La comparaison avec les Algériennes, pour qui les critères d'inclusion ont également été élargis, suggère cependant que cette explication est insuffisante. En effet, les Européennes en couple mixte sont plus nombreuses que les Algériennes sur l'ensemble des trois périodes (les Algériennes ne représentant que 16, 2% des occurrences recensées), mais aussi entre janvier-avril 1958 et septembre-décembre 1960.

Les Européennes en couple mixte sont par ailleurs soumises à une surveillance plus étroite que les Algériennes de la part des services de surveillance et de répression des activités (pro)nationalistes. Les Européennes en couple mixte sont majoritairement mentionnées dans les synthèses pour leur engagement suspecté ou avéré en faveur de l'indépendance algérienne, ce motif représentant 40% des occurrences pour les trois

périodes étudiées[1]. La suspicion d'engagements pro-nationalistes n'est cependant pas le seul motif de mention dans les synthèses : parmi ces 60 occurrences d'Européennes en couple mixte, seize concernent les victimes de violence, toutes périodes confondues qu'il s'agisse d'affrontements FLN-MNA ou de violences d'ordre privé, soit plus d'un quart. La synthèse quotidienne des 14, 15 et 16 octobre, mentionne ainsi, à Paris, « une Française métropolitaine, mariée avec un NA, [qui] essuie avec son mari plusieurs coups de feu tirés par des NA »[2]. En comparaison, le nombre d'occurrence d'Algériennes pour le même motif n'est que de 18,2%.

Les cas recensés dans la catégorie « Autre » concernant les Européennes en couple mixte[3], qui représentent un tiers des occurrences pour les trois périodes, révèlent par ailleurs l'importance accordée aux couples mixtes par les services répressifs au cours de la guerre d'indépendance algérienne. Cette catégorie regroupe les cas ne relevant ni d'un soutien suspecté ou avéré aux nationalistes algérien·ne·s, ni de violences. Par exemple, la synthèse quotidienne du 24 janvier 1958 désigne Mohamed [D.] et Mohamed [B.] comme chefs de groupe de l'organisation FLN et précise que « le second sait lire et écrire le français, il est marié (ou vit maritalement) avec une Européenne. »[4]. Cette précision, et, de manière générale, la mention quasiment systématique des couples mixtes dans les synthèses du SCINA, même quand les besoins d'une affaire ne l'exigent pas, soulève la question du statut de ces couples aux yeux des services de surveillance et de répression des activités nationalistes. On apprend ainsi que « le 31/12, à la Madeleine les Lille, le café exploité par Kaddour [B.], né le 28/7/19, marié à une métropolitaine et parent d'une des victimes de la fusillade d'Aix-en-Provence […] a fait l'objet d'une agression à main armée »[5]. Le fait que l'épouse de cet Algérien soit métropolitaine n'est pas un facteur permettant d'expliquer l'attentat. Pourtant, les services de la répression mentionnent ce fait, preuve qu'il fait sens à leurs yeux. Les références systématiques aux couples mixtes, alors que les épouses algériennes d'Algériens mis en cause sont plus rarement désignées, posent question et obligent à s'interroger sur les raisons pour lesquelles les services de

[1] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°519 des 14, 15 et 16 octobre 1957 ; souligné par moi.

[3] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

[4] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°609 du 24 janvier 1958.

[5] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne n°593 des 1er et 2 janvier 1958.

surveillance et de répression des activités nationalistes paraissent se focaliser sur ces couples interraciaux.

La proximité supposée des Européennes en couple mixte avec les milieux nationalistes semble constituer un facteur d'explication. Pour les trois périodes étudiées, 40% des occurrences d'Européennes en couple mixte concernent un engagement supposé ou avéré dans les mouvements nationalistes. Cette proportion est cependant bien moindre que celle des Algériennes pour le même motif, qui est de 59,1% (70,45% en comprenant la participation aux collectes comme un engagement en faveur de l'indépendance algérienne, ce qui est le cas des services répressifs)[1]. Pourtant, les services transmettant leurs informations au SCINA font plus de cas de l'engagement des Européennes en couple mixte que de celui des Algériennes.

De fait, l'engagement d'Européennes en couple mixte dans les mouvements nationalistes fait l'objet d'une généralisation dès 1958, alors qu'il était perçu comme un acte individuel, un phénomène isolé, en septembre-décembre 1957. Un procès-verbal de réunion du SCINA, daté du 21 janvier 1958, stipule ainsi dans une rubrique intitulée « Contrôle des concubines de musulmans » que :

> D'après divers renseignements, des concubines métropolitaines de musulmans séparatistes seraient utilisées par ceux-ci pour transporter des fonds, des armes, pour soustraire des documents aux investigations policières. Toutes dispositions devront être prises pour que les services de police puissent les contrôler efficacement à moins qu'ils n'aient la possibilité de s'assurer leur collaboration.[2]

De plus, à partir d'exemples particuliers et individuels d'engagement d'Européennes en couple mixte en faveur de l'indépendance algérienne, les services répressifs généralisent le phénomène à l'ensemble du groupe « Européennes en couple mixte », phénomène que ne connaissent pas les Algériennes. Ainsi, la synthèse du 5 mars 1958 comporte une section intitulée « Rôle joué par les épouses ou concubines de musulmans séparatistes », mettant en cause Louise H. :

> Louise [H.] […] concubine de Hocine [C.], arrêté […] sur mandat d'arrêt du Juge d'Instruction militaire d'Alger, paraît être un agent FLN actif. Elle continue à recevoir chez elle des membres connus du FLN et se déplace en Vespa dans la région, en leur

[1] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

[2] AN, 19770381.5, PV de réunion SCINA du 22 janvier 1958.

compagnie. Elle pourrait transporter des documents ou des fonds accompagnée par un ou plusieurs autres NA.[1]

Cette généralisation de l'engagement pro-indépendantiste des Européennes en couple mixte à partir de l'engagement individuel se répète dans la synthèse du 24 mars 1958, selon laquelle « bon nombre de responsables frontistes vivent en concubinage ou se sont mariés avec des métropolitaines [et] doivent faire l'objet d'une surveillance particulière. A Sarreguemines, une nommée Marie Jeanne [L.], […] concubine du chef régional connaîtrait le chef de la Wilaya Nord-Est, avec lequel elle aurait été en contact. »[2].

Ces différents extraits révèlent l'attention particulière dont les Européennes en couple mixte sont l'objet de la part des services de surveillance et de répression des activités nationalistes, comme de l'ensemble des administrations s'intéressant à l'immigration algérienne. En témoigne le fait qu'elles soient décomptées dans les statistiques concernant les Algérien·ne·s transmises par les CTAM au SCINA, où le nombre d'« épouses ou concubines Européennes de musulmans » est estimé, à l'instar de celui des « femmes et jeunes filles musulmanes de plus de seize ans » et des « enfants de moins de 16 ans, y compris ceux issus de ménages mixtes »[3]. Au 19 août 1960, les épouses ou concubines européennes de musulmans sont ainsi estimées à 8 616[4]. Le fait qu'elles soient décomptées au même titre que les Algérien·ne·s dans les rapports des CTAM, ainsi que la mention quasiment systématique des relations inter-ethniques dans les synthèses du SCINA, invite à penser les Européennes en couple mixte comme une catégorie distincte de celle des Européens des deux sexes, mais aussi des Européennes hors couple mixte. L'insistance particulière des services de surveillance et de répression des activités nationalistes sur le statut de ces femmes, sur leurs relations avec les Algériens, semble les placer en dehors de la communauté des « Européen·ne·s » et, dans leur cas comme celui des Algériennes, le facteur « race » est opérant. Pourtant alors que la race conduit à une invisibilisation des Algériennes dans les synthèses du SCINA, comme l'a montré la partie précédente, elle conduit au contraire à surexposer les Européennes en couple mixte.

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°637 du 5 mars 1957.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°650 du 24 mars 1957.

[3] AN, 19770381.7, synthèse des rapports trimestriels des CTAM du 19 août 1960.

[4] Ibidem.

A l'inverse du phénomène de généralisation que connaissent les Européennes en couple mixte, l'engagement des Algériennes dans les mouvements nationalistes est avant tout présenté dans les synthèses comme un acte individuel, incarné. C'est le cas de Setti S., prostituée à Bordeaux, « qui collectait des fonds pour le FLN parmi les autres prostituées »[1] et est victime de meurtre par arme à feu. L'engagement avéré ou soupçonné d'Algériennes dans les mouvements indépendantistes n'est que rarement présenté dans les synthèses comme un phénomène de groupe, il n'entraîne, à partir des exemples d'individues recensées, que très peu de généralisation par les services de surveillance et de répression des activités nationalistes.

Plus encore, les Algériennes sont présentées comme extérieures aux mouvements nationalistes. Les synthèses mensuelles du SCINA, qui fournissent entre autres des statistiques sur la population algérienne, les meurtres et agressions commis, les arrestations ou les jugements, témoignent de cette non-prise en compte des femmes nationalistes par les services répressifs. Ainsi, la synthèse mensuelle de renseignements du SCINA pour le mois de décembre 1957, donne concernant l'« implantation des NA et des groupements séparatistes » les chiffres suivants : 287 783 français musulmans, dont 73 637 pour les effectifs du FLN et 10 193 pour les effectifs du MNA. Une note à la fin de cette partie statistique précise cependant que « ces chiffres […] ne se rapportent qu'aux [Français musulmans] adultes de sexe masculin »[2]. Les Algériennes seraient donc, de manière générale, considérées comme extérieures aux mouvements nationalistes, ou en tout cas ne sont pas prises en compte parmi dans les statistiques sur les effectifs des mouvements nationalistes.

Si l'engagement nationaliste n'est pas généralisé à l'ensemble des Algériennes, le paiement de la collecte est, au contraire, surtout perçu comme un phénomène de groupe : aucune Algérienne n'est ainsi nommément mentionnée pour avoir payé une cotisation au FLN ou au MNA, quelle que soit la période étudiée. A l'inverse, les femmes algériennes en tant que groupe d'individues, pensées et présentées comme une entité collective, sont mentionnées trois fois en septembre-décembre 1957, et une fois en janvier-avril 1958 comme en septembre-décembre 1960. Le 2 octobre 1957, le SCINA rapporte ainsi que

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°572 des 30 novembre, 1er et 2 décembre 1957.

[2] AN, 19770381.5, synthèse mensuelle SCINA, 14 janvier 1958.

« pour la première fois, les femmes musulmanes résidant en métropole ont été pressenties, dans la région de Douai, pour apporter leur contribution financière, au FLN. »[1].

En 1960, l'apparition d'une « Section féminine de la Fédération de France du FLN » interpelle les services de surveillance et de répression des activités nationalistes. Le 18 novembre 1960, est ainsi annoncé :

> Une brochure intitulée « La Femme algérienne dans la révolution » éditée par la « Section des Femmes de la Fédération de France du FLN » a été expédiée à des organes de presse locaux à Bayonne. Cette brochure comporte différents extraits de journaux du FLN et a trait au rôle joué par la femme musulmane dans la guerre d'Algérie.[2]

Le mois suivant, « 3000 tracts sont parvenus à Marseille » :

> Ces tracts intitulés : « Appel de la Section Féminine de la Fédération de France » sont mis en place dans la structure organique de la superzone I et sont destinés aux responsables FLN à tous les échelons. Ces derniers devront en assurer la diffusion parmi la colonie [Nord-Africaine] des [Bouches-] du-Rhône ».[3]

Créée à l'été 1961, d'après Neil MacMaster[4], la Section des femmes de la Fédération de France ne peut pas avoir participé de la diffusion de ces tracts et brochures. Vers la fin 1960, cependant, le « Projet d'un plan pour l'organisation des femmes en France » est rédigé par Rabah Bouaziz[5], chef de l'Organisation Secrète du Comité Fédéral de la Fédération de France du FLN[6] et dont la femme, Salima Bouaziz, est responsable de la Section des femmes et permanente de l'Organisation Secrète. Il est donc vraisemblable que des extraits de ce « Plan » aient fait l'objet d'une diffusion en France à la même époque. Salima Bouaziz cite en premier lieu l'année 1961 comme la date de création de la Section, avant d'évoquer la fin de l'année 1960 puis de préciser que « le programme détaillé de la Section des femmes a été établi avant le démarrage du travail de prospection et de recrutement »[7]. Ces différents éléments suggèrent que la

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°531 du 2 octobre 1957.

[2] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1316 du 18 novembre 1960.

[3] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1344 du 28 décembre 1960.

[4] Neil MacMaster, « Des révolutionnaires invisibles : les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, février 2013, nº 59-4, p. 166.

[5] N. MacMaster, « Des révolutionnaires invisibles », art. cité ; L. Amiri, La Fédération de France du Front *de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance (1926*-1962), op. cit.

[6] A propos de l'Organisation Spéciale du FLN, voir D. Djerbal, *L'Organisation Spéciale de la Fédération* de France du FLN. La lutte armée en France, op. cit.

[7] Questionnaire de Salima Bouaziz, 3 octobre 2012.

structuration « officielle » de la Section des femmes, si elle a effectivement eu lieu en 1961, a été précédée d'échanges plus informels et de regroupements militants, qui peuvent expliquer à la fois la confusion sur la date et le fait que certains éléments aient filtré concernant l'aspect programmatique de la Section.

Ces faits peuvent dès lors expliquer la forte augmentation du nombre d'Algériennes mentionnées dans les synthèses du SCINA entre septembre et décembre 1960. En effet, l'implication dans les mouvements nationalistes et la collecte concerne 57,1% du nombre total d'occurrences d'Algériennes en 1958, mais atteint 85,7% en 1960. La présence des Algériennes demeure cependant minoritaire dans les synthèses du SCINA, en comparaison avec les autres catégories de personnes étudiées.

I.3. Européen·ne·s hors couples mixtes dans les synthèses du SCINA : un engagement croissant ?

En effet, intégrée dans le corpus global des personnes soupçonnées ou convaincues d'activités nationalistes ou de soutien, la catégorie « Algériennes » apparaît minoritaire, de même que les Européennes en couple mixte. Si les premières totalisent 14% des 222 occurrences de groupes ou d'individu·e·s mentionné·e·s pour leur implication suspectée ou avérée dans des activités (pro)nationalistes, toutes périodes confondues, les secondes n'en totalisent que 10,8%. Les Européen·ne·s hors couple mixte sont de loin majoritaires dans cet échantillon, totalisant respectivement 52,25% des occurrences pour les hommes et 33,8% pour les femmes[1].

Apparaissent par ailleurs deux temporalités distinctes pour les Européens et les Européennes hors couple mixte soupçonné·e·s ou convaincu·e·s de soutien aux nationalistes. Si la proportion des hommes reste majoritaire pour les trois périodes étudiées, elle ne connaît pas de hausse constante : représentant 54,7% des occurrences en septembre-décembre 1957 et 59% en janvier-avril 1958, la proportion des occurrences masculines n'est plus que de 47,2% en septembre-décembre 1960. A l'inverse, la proportion des occurrences féminines passe de 17% en septembre-décembre 1957 à 8,2% en janvier-avril 1958, pour remonter à 34,25% en en septembre-décembre 1960. Autrement dit, les occurrences d'Européennes hors couples mixtes sont presque divisées

[1] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

par deux entre septembre-décembre 1957 et janvier-avril 1958, puis multipliées par plus de quatre entre janvier-avril 1958 et septembre-décembre 1960[1].

Cette très forte variabilité trouve son explication dans l'ouverture du procès Jeanson, en septembre et les différents démantèlements qui touchent les réseaux de soutien au FLN en septembre-décembre 1960 et font apparaître de nombreux individu·e·s revendiquant leurs engagements pro-indépendantistes. De nombreuses synthèses du SCINA évoquent ainsi le recrutement massif de soutiens français du FLN, telle la synthèse des 25, 26 et 27 novembre 1960, dans laquelle est expliqué que :

> Des interrogatoires effectués et des documents saisis lors de l'arrestation du chef de la wilaya III, le nommé Tahar Temzi [sic], à Lyon il ressort : […] que les membres des réseaux de soutien sont choisis parmi les militants des milieux de gauche (non communistes) offrant toutes garanties en raison de leur hostilité marquée à l'égard de la police française. Le nombre de ces militants va croissant. Il n'y a là aussi aucune difficulté pour découvrir des éléments qui acceptent d'aider le FLN.[2]

Sur une très courte période, les arrestations de Français·e·s et d'Européen·ne·s, a priori sans lien affectif, familial ou sentimental avec les nationalistes algérien·ne·s, se multiplient. L'émergence de la figure du porteur de valises, largement médiatisée, entraîne alors une cristallisation de l'attention des services répressifs sur ces Européen·ne·s, comme cela a été montré dans le chapitre précédent[3].

Par ailleurs, l'engagement des Européennes hors couple mixte, nombreuses au sein des réseaux de soutien, mais qui n'était pensé que comme un engagement anecdotique jusque-là, est alors révélé. Ainsi, la synthèse des 1er, 2 et 3 octobre 1960, dressant le tableau des peines prononcées à l'issue du procès du réseau Jeanson, mentionne onze femmes et neuf hommes[4]. Celle du 21 octobre 1960, qui annonce l'arrestation de certains membres du réseau Curiel, mentionne quatre femmes et six hommes[5] et est suivie le 23 décembre 1960 d'une synthèse annonçant l'arrestation supplémentaire de deux femmes et un homme appartenant à ce même réseau[6]. Enfin, la

[1] Ibidem.

[2] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1322 des 26, 27 et 28 novembre 1960.

[3] Cette question a été traitée dans le chapitre précédent : I.3. Perception des soutiens par les services de la répression : vers des réseaux de plus en plus cloisonnés ?

[4] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1285 des 1er, 2 et 3 octobre 1960.

[5] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1299 du 21 octobre 1960.

[6] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1341 du 23 décembre 1960.

vague d'arrestations qui touche la région lyonnaise et le réseau Boeglin à partir du 23 novembre 1960[1] se solde, à la date du 5 décembre 1960, par l'interpellation de quatre hommes et quatre femmes[2].

Cet engagement d'Européennes sans lien affectif avec les Algériens interroge les services de surveillance et de répression des mouvements nationalistes algériens. En témoigne une synthèse des rapports trimestriels des CTAM, du 29 novembre 1960, qui souligne que « le FLN dispose de complicités dans certains milieux métropolitains et plus particulièrement auprès des femmes qui dissimulent et transportent des fonds, des documents et souvent aussi des armes. »[3].

Dans les synthèses du SCINA, cette attention soutenue et la généralisation de l'engagement d'Européen·ne·s sans lien familial ou amical avec les nationalistes algériens s'accompagne d'une diminution du nombre d'occurrences d'Algériennes et d'Européennes en couple mixte mentionnées dans les synthèses du SCINA entre janvier-avril 1958 et septembre-décembre 1960. Entre ces deux périodes, la proportion d'Algériennes mentionnées pour leur implication suspectée ou avérée dans des mouvements nationalistes passe en effet de 13,1% à 11,1%, quand celle des Européennes en couple mixte chute de 19,7% à 7,4%[4].

Pourtant, moins qu'une faible implication des Algériennes et Européennes en couple mixte entre ces deux périodes, c'est bien plutôt une focalisation des services répressifs sur les Européen·ne·s sans lien affectif avec les nationalistes qui s'opère, quand leurs engagements étaient peu ou mal perçus au cours des périodes précédentes.

Car si des engagements d'Européen·ne·s et de Français·e·s, hommes et femmes, sans lien avec les nationalistes, sont apparus dans les synthèses pour les périodes précédentes, ils n'ont pas suscité autant d'analyses ou de généralisations de la part des services de surveillance et de répression des activités nationalistes. La synthèse du 11 décembre 1957 mentionne ainsi l'arrestation de Francine Rapiné, étudiante en Lettres à

[1] AN, 19770381.7, Synthèse SCINA n°1319 du 23 novembre 1960.

[2] Ibidem et AN, 19770381.7, Synthèses n°1321 du 25 novembre 1960, n°1322 des 26, 27 et 28 novembre 1960 et n°1327 des 3, 4 et 5 décembre 1960.

[3] AN, 19770381.7, Synthèse des rapports trimestriels des CTAM, 29 novembre 1960.

[4] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

Besançon[1]. Le 13 décembre 1957, sont également arrêtés son père et son frère, ainsi que le pasteur Etienne Mathiot et la fille de celui-ci, interrogée par la DST à Paris[2]. Ces différentes arrestations n'entraînent cependant pas, dans les synthèses du SCINA, d'interrogations sur l'engagement de Français ou de Françaises aux côtés des nationalistes algérien·ne·s, ni sur l'existence de réseaux constitués en vue de soutenir les nationalistes dans les synthèses. Le fait reste anecdotique, comme isolé, et n'entraîne pas de réflexion sur la généralisation de ce phénomène par les services répressifs.

Quelques jours après le traitement de l'affaire Mathiot-Rapiné par le SCINA, une autre information tend à indiquer l'engagement d'hommes, mais ici de femmes surtout, sans lien avec les Algériens, en faveur de l'indépendance. La synthèse des 14,15 et 16 décembre 1957 donne en effet l'information suivante :

> Il se confirme que les dirigeants frontistes éprouvent des ennuis pour la centralisation et l'acheminement des fonds recueillis dans le Nord, le Pas de Calais et la Somme. […] [Le nouveau responsable régional] a chargé quelques amis politiques de rechercher le concours d'une personne sûre, qui accepterait de se charger du transport des fonds.

Et de préciser les modalités de ce « recrutement » possible :

> A l'origine, un volontaire a été demandé et même il a été question de contacter une Européenne, ne vivant pas avec un Algérien, mais favorable à la cause du nationalisme. En définitive, c'est vers cette dernière solution que le ''Régional'' s'orientait d'autant plus qu'une femme métropolitaine lui aurait été signalée comme susceptible d'accepter la proposition du FLN. Si la personne pressentie est investie de la confiance du Parti, les instructions lui seront données en dernière heure pour la remise des fonds au lieu qui lui sera désigné.[3]

Alors que plusieurs synthèses pointent successivement l'engagement d'Européen·ne·s hors couples mixtes auprès des nationalistes algérien·ne·s – que le fait soit avéré comme dans le cas de l'affaire Mathiot-Rapiné ou simplement suspecté comme dans le deuxième extrait – aucune conclusion n'est tirée sur le soutien que des Français·e·s ou Européen·ne·s peuvent apporter aux indépendantistes algériens. Les deux cas sont considérés et étudiés isolément, comme si le fait restait anecdotique.

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°579 du 11 décembre 1957. P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité ; Sybille Chapeu, *Délier les liens du joug : trois prêtres et un pasteur dans la guerre d'Algérie*, Toulouse, Groupe de recherche en histoire immédiate, 1996, 303 p.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°581 du 13 décembre 1957.

[3] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°582 des 14, 15 et 16 décembre 1957. Souligné par moi.

En septembre-décembre 1957, l'attention des services répressifs est surtout concentrée sur les Algériennes qui font l'objet de 20,75% des occurrences, alors même que les Européens sont toujours majoritaires dans le corpus étudié, représentant 54,7% des occurrences en septembre-décembre 1957[1]. La synthèse du 10 décembre 1957 signale ainsi que « 3 NA, dont une femme, agents du FLN chargés de prendre des contacts avec des militaires Musulmans sont signalés à Orange » [2].

A partir de février 1958, l'attention des services de surveillance et de répression des activités nationalistes est attirée par plusieurs affaires successives mettant en cause des Européen·ne·s : l'arrestation, le 2 février 1958, du Français Jean-Jacques B. en Belgique, « trouvé porteur de documents relatifs à l'organisation du FLN en France » apporte « une nouvelle preuve » de l'engagement « de métropolitains en faveur de la rébellion »[3]. L'affaire ne connaît cependant pas de développement dans les synthèses du SCINA, malgré l'apparente généralisation qui en est faite par les services répressifs ; plus encore, les Européen·ne·s mis·e·s en cause dans les synthèses sont toujours considéré·e·s isolément.

Face à ce traitement différencié des informations, plus qu'une implication croissante des Français·e·s et Européen·ne·s dans les mouvements nationalistes, c'est bien plutôt une prise de conscience et une cristallisation des services de surveillance et de répression des activités nationalistes sur ces catégories d'individu·e·s, qui semble s'opérer en septembre-décembre 1960, au détriment des Algérien·ne·s et Européen·ne·s en couple mixte.

Le système de surveillance et de répression des activités nationalistes ou de leurs soutiens tel qu'il est déployé pendant la guerre d'Algérie est donc construit sur des critères tels que la race et le sexe, qui définissent a priori des populations cibles ou, au contraire, participent de l'invisibilisation d'autres catégories d'individu·e·s. Ces différents critères ne sont cependant pas figés : les Européen·ne·s hors couple mixte, qui sont en 1957, d'après les informations transmises au SCINA, moins enclin·e·s à s'engager aux côtés des nationalistes algérien·ne·s, sont au contraire surexposé·e·s à partir de 1960. A l'inverse, les Européennes en couple mixte s'effacent alors, comme si la reconnaissance, par les

[1] Voir Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionnés dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°578 du 10 décembre 1957.

[3] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°615 des 1, 2 et 3 février 1958.

services répressifs, d'engagements pro-nationalistes pour des motifs strictement politiques entraînait la disparition des engagements jusque-là pensés uniquement au prisme des motivations sentimentales ou affectives.

Cette affirmation, évidemment à nuancer, pointe cependant le poids des représentations socio-sexuées dans la qualification des engagements indépendantistes par les services répressifs. En effet, il convient de souligner qu'outre le sexe et la race, le genre influe sur la perception, par les services répressifs, de la nature et des formes du militantisme en faveur de l'indépendance algérienne, pensées principalement dans un cadre androcentriste et hétéronormatif.

II. Genre et androcentrisme dans la perception et la qualification de l'engagement (pro)indépendantiste

Outre les catégorisations de sexe et de race, les services répressifs opèrent une catégorisation des individu·e·s en fonction du genre – entendu ici comme la construction sociale du sexe des individu·e·s – telle qu'elle est mise en discours, performée donc[1], dans les synthèses du SCINA. Différents facteurs contribuent à la construction ou à la reproduction du genre dans ces synthèses : en premier lieu, le statut civil des individu·e·s apparaît comme une assignation sexuée et par-delà genrée des personnes mentionnées. Cette mise en exergue du statut des femmes mentionnées dans les synthèses du SCINA, quel que soit le motif de cette mention, constitue également une assignation genrée des individu·e·s soupçonné·e·s de militer en faveur ou au sein des mouvements nationalistes algériens, donc d'un engagement pensé en fonction du genre et dans un cadre androcentré. Dès lors, tout·e individu·e ne s'inscrivant pas dans ce cadre est considéré·e, ou en tout cas décrit·e, comme déviant·e.

*II.1. L'import*ance du statut matrimonial des femmes

Les différents organismes coopérant avec le SCINA, par les informations qu'ils choisissent ou non de transmettre, nous révèlent l'importance à leurs yeux de certains facteurs d'identification ou de marqueurs sociaux, tel le statut civil des individu·e·s. L'expression « statut civil », ici prise dans sa plus large acception, désigne non seulement

[1] Judith Butler et Éric Fassin, Trouble dans le genre *: le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, France, La Découverte, 2006, 283 p.

les liens maritaux ou résultant du mariage, tel le divorce ou le veuvage, mais également toute relation affective ou désignée comme telle par les services répressifs. Sont donc également désignés sous cette expression le concubinage, les relations amant/amante, le célibat, qui semblent faire sens aux yeux des services répressifs. Une analyse sexuée des mentions du statut civil des hommes et des femmes mentionnés dans les synthèses du SCINA révèle ainsi l'importance, différenciée car sexuée, accordée au statut civil des unes et des autres.

L'exemple des Européennes en couple mixte, déjà étudié, incarne cette importance accordée au statut civil des femmes par les services répressifs. La surveillance particulière dont les Européennes en couple mixte sont l'objet, qu'elles soient ou non impliquées dans des activités de soutien, semble trouver son explication dans leur seul lien affectif avec un Algérien, dans le statut civil qui leur est attribué. Comme il a été souligné, un tiers des cas de couples mixtes recensés ne s'expliquent ni par la violence dont elles seraient victimes, ni par leur engagement – supposé ou avéré – dans des activités pro-indépendantistes : seul le lien affectif avec un Algérien permet expliquer leur mention dans les synthèses.

Ainsi, le 27 décembre 1957, est rapporté :

> Au cours d'un contrôle dans une pension de famille, à Moissac, un couple a été trouvé porteur d'un pistolet automatique […]. Il s'agit des nommés Maklouf [A.] […] et de [C.], épouse [C.], Fernande, maîtresse du susnommé […]. Les intéressés déclarent s'être armés parce qu'ils font l'objet de menaces de la part de NA auxquels ils auraient refusé de cotiser en faveur des séparatistes Algériens.[1]

Les menaces dont ces deux protagonistes se disent l'objet de la part du FLN (menaces qui pourraient par ailleurs être considérées comme une forme de violence) et le fait qu'il y ait eu infraction à la législation sur les armes inscrit cet exemple dans le cadre de la guerre d'indépendance algérienne en métropole et explique la mention du couple dans les synthèses. La mention de Fernande C., ainsi que les informations données la concernant, méritent cependant qu'on s'arrête sur cet exemple. D'abord, car la synthèse mentionne que le « couple a été trouvé porteur d'un pistolet automatique », sans qu'on sache qui des deux protagonistes était effectivement porteur de l'arme au cours du contrôle, donc qui s'est rendu coupable de l'infraction. Ensuite, car Fernande C. n'est pas

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°590 du 27 décembre 1957.

seulement présentée comme la « maîtresse du susnommé » mais aussi comme « épouse [C.] » : son double statut, d'épouse de Français et de maîtresse d'un Algérien, est alors pointé.

Le renvoi à ces différents statuts peut apparaître comme un moyen plus précis d'identification de la personne mise en cause, au même titre que l'indication des dates et lieux de naissance. Pourtant, une analyse sexuée des mentions d'un ou plusieurs statuts civils pour les personnes mentionnées dans les synthèses du SCINA laisse apparaître un traitement différencié des informations selon le sexe des individu·e·s[1]. Une attention particulière est ainsi accordée au statut matrimonial des femmes – Européennes, et, dans une moindre mesure, Algériennes – pour les trois périodes étudiées.

Par exemple, en janvier 1958, concernant un Algérien considéré comme suspect et possible collecteur de fonds FLN, la synthèse n°610 indique qu'il « irait tous les mois à Hochfelden, en général les 28 et 29 et se rendrait au débit de tabacs tenu par Mme Vve Lina [U.]. […] qui ferait office de ''boîte aux lettres''. »[2].

De même, la synthèse du 17 janvier 1958 indique que, suite à une enquête pour agression, cinq personnes ont été arrêtées dont « Yamina [F.] épouse Ali [L.] […]. Tous ces individus ont été déférés au Parquet de Lille sauf [F.] Yamina en raison de son état de santé »[3].

Dans les deux cas mentionnés ci-dessus, le statut matrimonial des femmes – mais non celui des hommes – est mentionné, alors que les besoins des affaires citées ne justifient pas ces précisions. Là encore, le renvoi à ces différents statuts civils pourrait apparaître comme un moyen plus précis d'identification des individues mises en cause. Pourtant, le fait que cette identification par le statut civil soit strictement sexuée – puisqu'elle ne concerne pas les protagonistes masculins – témoigne bien plutôt de l'importance accordée au statut civil des femmes dans la société française des années 1950. En effet, leurs droits civils et civiques, différents de ceux des hommes, dépendent de leur statut matrimonial[4].

[1] Voir Annexe 4 : Statut des individu·e·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°610 des 25, 26 et 27 janvier 1958.

[3] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°604 du 17 janvier 1958.

[4] Voir par exemple Claire Duchen, *Women's Rights and Women's Lives in France 1944*-1968, Londres, Routledge, 2003, 278 p, notamment le chapitre 4, « Marriage and motherhood », pp. 98-127.

La désignation, la catégorisation par le statut civil apparaissent ainsi comme des caractéristiques généralisables à l'ensemble des femmes désignées dans les synthèses du SCINA, Européennes en et hors couples mixtes comme Algériennes, ce qui n'est qu'exceptionnellement le cas des hommes mentionnés. Ce traitement différencié des informations et l'importance accordée au statut des femmes participe alors du développement du système androcentriste dont découle l'infériorité civile et sociale de celles-ci. En ce sens, mentionner le statut civil des femmes mais non des hommes apparaît donc bien comme l'expression de l'infériorité des femmes et à leur absence de liberté politique, liée à l'absence de droits civiques et civils. Et, de fait, le statut civil des femmes est mentionné, pour les trois périodes étudiées, dans 64,4% des cas pour les Européennes et dans 37,1% des cas pour les Algériennes, alors qu'il ne l'est que dans 4,6% des cas pour les Européens[1].

La moindre mention du statut civil des Algériennes témoigne cependant moins d'un manque d'intérêt pour leur statut que d'une méconnaissance – déjà soulignée – des Algériennes par les services de surveillance et de répression des activités nationalistes. Par ailleurs, cette moindre mention s'explique par les représentations qui entourent l'immigration algérienne en métropole. L'immigration algérienne est d'abord pensée comme une immigration masculine et de travail, avant d'être considérée comme une émigration familiale. En ce sens, les émigrées Algériennes sont avant tout pensées comme des « femmes de » travailleurs algériens, donc en couple : l'émigration d'Algériennes célibataires demeure un impensé des services répressifs tout au long de la fin de la guerre d'indépendance[2]. Il est cependant à noter que la mention du statut civil des Algériennes connaît une hausse croissante au cours des trois périodes étudiées[3], passant de 25% entre septembre et décembre 1957 à 37,5% entre janvier et avril 1958, puis à 46,7% entre septembre et décembre 1960.

A l'inverse, la mention du statut civil des Européennes, qui croît entre septembre-décembre 1957 et janvier-avril 1958 (passant de 76,92% à 87,5%), connaît une baisse

[1] Annexe 3 : Mention du statut civil des Européen·ne·s et Algériennes mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication, supposée ou avérée, dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte.

[2] Voir à ce propos la première partie de la thèse de Muriel Cohen M. Cohen, *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérie*nne (1945-1985), op. cit. pp. 26-219.

[3] Annexe 3 : Mention du statut civil des Européen·ne·s et Algériennes mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication, supposée ou avérée, dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte.

importante en septembre-décembre 1960 (50,94%)[1]. Malgré cette baisse, le nombre d'Européennes dont le statut est renseigné demeure majoritaire. Plus encore, dans de nombreux cas pour cette période, le fait que le statut ne soit pas renseigné signifie que la personne en cause est célibataire – dans la case célibataire ont seulement été comptées les femmes présentées comme « Mlle » ou « demoiselle ». Par ailleurs, dans de nombreux cas, le statut civil des individues n'a pas été renseigné par les services répressifs alors même qu'il était connu de ces derniers – c'est notamment le cas lors du procès Jeanson ou des arrestations qui émaillent la période, sans qu'il ne soit possible d'en expliquer la raison. Le phénomène inverse est à noter pour les hommes en septembre-décembre 1960, dont le statut civil n'est que sensiblement plus renseigné, alors même que le procès du réseau Jeanson et les opérations de démantèlement des réseaux Boeglin et Curiel permettent d'avoir connaissance du statut de ces hommes arrêtés ou jugés.

Ce traitement différencié des informations selon le sexe des individu·e·s en cause apparaît donc bien comme un renvoi au statut civil des femmes, et non pas comme un seul moyen efficace d'identification des suspect·e·s. Apparaît alors un schème de catégorisation qui tend à replacer les potentiel·le·s militant·e·s dans le cadre de certaines normes, ici l'androcentrisme. En d'autres termes, en insistant sur le statut des femmes mentionnées comme potentielles militantes (pro)indépendantistes, les services de surveillance et de répression des activités (pro)nationalistes réifient un usage social tendant à inscrire l'androcentrisme en système. Le renvoi au statut civil apparaît alors comme une manière de placer les femmes engagées dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s sous une tutelle masculine. Dès lors, la catégorisation par le statut civil participe d'une construction socio-sexuée, donc genrée, de la perception de l'engagement en faveur de l'indépendance algérienne. En ce sens, les activités nationalistes ou leurs soutiens sont pensées dans un cadre presque exclusivement androcentriste, qui participe non seulement de l'invisibilisation ou du dévoilement des individu·e·s en cause, mais également de la qualification même de l'engagement en faveur de l'indépendance algérienne.

[1] Ibidem.

II.2. Un engagement sous tutelle masculine ?

En mettant en exergue le statut civil des femmes mises en cause dans les synthèses du SCINA, les services de surveillance et de répression des activités nationalistes reproduisent un système binaire de séparation des espaces, entre sphères publique et privée, système qui assigne les femmes à cette dernière. Transmettre les informations relatives au statut civil des individues désignées comme suspectes potentielles participe alors de la construction de cette norme sociale qui tend à penser l'engagement des femmes sous tutelle masculine. Cette conception essentialiste des rapports sociaux de sexe permet de réinscrire l'engagement des femmes, Européennes comme Algériennes, dans le cadre hétéronormé et androcentré des rapports socio-sexués : l'engagement de femmes en faveur de l'indépendance algérienne est donc avant tout pensé en regard de celui d'un homme. Aux côtés de toute femme potentiellement suspecte, se tiendrait donc un homme qui aurait provoqué ou justifierait l'engagement de cette première en faveur de l'indépendance algérienne. C'est en tout cas ce que suggère l'analyse des synthèses émises par le SCINA au cours des trois périodes étudiées.

La synthèse des 28, 29 et 30 septembre 1957 note ainsi que « le 12, un envoi de 10 000 frs a été effectué par Fatima [H.], épouse [R.], domiciliée à Belfort. […] Fatima [H.] est la sœur de Mohamed [H.] arrêté et écroué le 8 septembre 1957, pour Atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat (collecteur de fonds) »[1]. La « tutelle » masculine est donc double, Fatima H. étant présentée à la fois comme « femme de » et « sœur de ». C'est par ailleurs ce second lien avec un homme qui est avancé pour justifier sa mention dans les synthèses en tant que potentielle suspecte. Si Fatima H. est susceptible d'agir en faveur de l'indépendance algérienne, c'est moins en raison de motifs qui lui seraient propres que parce que son frère est un militant nationaliste connu et condamné.

De la même manière, la synthèse du 7 février 1958 rapporte une agression commise à Nîmes à l'encontre d'un Algérien, blessé par arme à feu. L'enquête révèle par ailleurs que « la victime avait été attirée dans un guet-apens par la femme [G.] née [C.] Edith, domiciliée à Nîmes […] et épouse d'un dirigeant FLN récemment appréhendé »[2]. La synthèse suivante précise en outre que celle-ci « a été inculpée d'atteinte à la sûreté

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°529 des 28, 29 et 30 septembre 1957.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°619 du 7 février 1958.

extérieure de l'Etat et violences volontaires. Cette femme est l'épouse d'un chef FLN déféré au Juge d'Instruction Militaire d'Alger »[1].

Enfin, le 9 septembre 1960, Geneviève B. est signalée comme suspecte car elle « reçoit des NA à son domicile et effectue de nombreux voyages en Suisse, au Luxembourg et en Belgique. Elle entretient des relations suivies avec Mme [C.], épouse [G.] Brahim Ben Amar (condamné à mort et gracié pour activité FLN) demeurant à Ronchamp (Hte Saône). »[2]. La tutelle masculine, ici, est indirecte, mais existe néanmoins, puisque le lien existant avec l'épouse d'un chef FLN est avancé pour justifier la désignation de Geneviève B. comme suspecte, alors même que madame C. (dont le prénom n'est pas connu) n'est pas, elle-même, directement désignée comme suspecte.

Quelle que soit la période étudiée, la race et le statut des individues mises en cause, le lien avec un homme, la subordination des femmes à une figure masculine, apparaît comme un moyen de justifier, voire d'expliquer, leur engagement dans des activités nationalistes ou pro-nationalistes.

Cette subordination concourt par ailleurs à minorer non seulement les motivations de ces femmes, mais aussi leur présence dans la sphère du militantisme indépendantiste ou de soutien. Placer l'engagement de femmes sous une tutelle masculine revient en effet à expliquer, à justifier leur engagement par des motifs sentimentaux, gommant ainsi les raisons potentiellement politiques de leur activité. L'exemple d'Edith C. illustre ce phénomène. Alors même qu'elle est jugée et condamnée pour « violences volontaires » commises contre un Algérien dans le cadre de la guerre d'indépendance – ce que suggère la condamnation pour ASEE – et indépendamment de son mari, la référence à l'engagement de ce dernier explique et même presque justifie l'engagement de celle-ci.

Insister sur les tutelles masculines des femmes soupçonnées ou condamnées pour leurs activités militantes participe également de la minoration du rôle des femmes dans la guerre d'indépendance algérienne. La synthèse quotidienne des 25 et 26 décembre 1957, dont une partie est consacrée à la collecte dans les milieux FLN de St-Etienne, témoigne de cette minoration de la présence des femmes sous tutelle masculine. On y apprend ainsi que « le FLN vient de décider d'accroître considérablement les cotisations, et les impositions en raison de l'importance des secours mensuels qu'il accorde aux familles de

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°620 des 8, 9 et 10 février 1958.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°1269 du 9 septembre 1960.

ses membres arrêtés par les forces de police ». D'après cette synthèse, les nouvelles cotisations sont les suivantes : 1 600 francs par mois pour les travailleurs, 2 600 francs par mois pour les travailleurs mariés, et 5 000 francs par mois pour les prostituées[1]. Les Algériennes soumises aux collectes n'apparaissent donc qu'au prisme de leurs maris – les célibataires semblant échapper à la collecte, les Algériennes dans leur ensemble n'étant pas considérées comme des travailleuses, excepté pour les prostituées.

Si plusieurs synthèses prennent acte de l'engagement d'Algériennes dans les mouvements nationalistes, celui-ci est donc principalement pensé dans le cadre d'une relation femme-homme. En conséquence, les femmes « hors-cadre » ou célibataires échappent au regard des services de surveillance et de répression des activités nationalistes.

Ainsi, la synthèse du 18 février 1958 indique que

> Le rôle des femmes musulmanes dans l'organisation frontiste de métropole ne semble pas négligeable dans certains secteurs. Il est démontré, dans la Loire notamment, que de nombreuses épouses ou maîtresses de responsables ou militants du mouvement participent à l'activité frontiste notamment comme agent de liaison et pour le transport des armes et des explosifs. Elles sont utilisées généralement dans les organismes de base dans lesquels sans détenir de grades, elles influencent fortement les décisions des chefs et le comportement des militants.[2]

Du rôle « des femmes musulmanes » en général, les services répressifs se concentrent finalement sur les seules « épouses ou maîtresses de militants ». On retrouve le même schéma pour les Européennes, alors même que l'engagement de femmes hors couple mixte, voire sans tutelle masculine est souligné dès 1957. Ainsi, en décembre 1957, une synthèse informe que le responsable régional FLN de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord recherche « le concours d'une personne sûre, qui accepterait de se charger du transport des fonds. A l'origine, un volontaire a été demandé et même il a été question de contacter une Européenne, ne vivant pas avec un Algérien, mais favorable à la cause du nationalisme »[3].

L'engagement de femmes indépendamment d'un homme, demeure cependant un impensé dans les archives du SCINA. Placer ainsi l'engagement de femmes sous la tutelle

[1] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°589 des 25 et 26 décembre 1957.

[2] AN, 19770381.5, Synthèse SCINA n°626 du 18 février 1958.

[3] AN, 19770381.5, Synthèse quotidienne n°582 des 14, 15 et 16 décembre 1957.

d'hommes n'est dès lors pas seulement un moyen d'ôter toute signification politique, tout caractère subversif à leur engagement, il est également le moyen de replacer cet engagement dans un cadre normatif genré. L'importance accordée au statut des femmes apparaîtrait alors comme une des clés possibles de compréhension d'un acte qui, pour les services répressifs, semble incompréhensible : l'engagement de femmes, et notamment de Françaises, contre leur pays et en faveur de l'indépendance de l'Algérie. La portée politique de leurs actes est ainsi gommée, substituée par la relation charnelle à un homme engagé dans une lutte politique – lutte politique elle-même demeurée un temps impensée par les services répressifs. Cette référence au statut des femmes permettrait alors de replacer leurs actes dans un cadre de compréhension connu et admis, cadre d'analyse au sein duquel « les femmes perdent leur statut de sujet violent et passent même parfois du statut de bourreau mineur à celui de victime. Il s'agit alors d'une violence déléguée et non autonome »[1].

Dès lors, l'engagement des femmes étant majoritairement pensé sous tutelle masculine, les femmes célibataires ou sans lien apparent avec des hommes engagés dans la lutte indépendantiste ou le soutien échappent à ce schéma de compréhension, ce qui pourrait expliquer leur faible présence dans les archives de la répression entre septembre 1957 et avril 1958[2]. Cela explique également la cristallisation de l'attention sur la figure des porteurs – et notamment des porteuses – de valises, dont la médiatisation des procès et des démantèlements de réseaux en 1960, révèle l'engagement de femmes intellectuelles indépendantes, revendiquant leurs engagements non pour des raisons sentimentales mais politiques.

II.3. Un engagement déviant ?

Cette cristallisation de l'attention des services répressifs – et, par-delà, des médias – sur les « porteuses de valises », qui pourtant revendiquent la portée politique de leurs actions, est suivie de nombreuses tentatives de réassignation aux sphères privée et émotionnelles, de réinscription de l'engagement féminin dans un cadre pensé comme apolitique. Ainsi, le 27 février 1960, Paris-Presse s'interroge :

[1] Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), Penser la violence des femmes, Paris, la Découverte, 2012, p. 37.

[2] Annexe 4 : Statut des individu·e·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication, supposée ou avérée, dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte.

> Pourquoi tant de Françaises apportent-elles leur appui au terrorisme ? Cette question, nous l'avons posée aux spécialistes de la D.S.T. Selon eux, il s'agit là d'une tactique systématique du FLN qui a cherché méthodiquement des appuis féminins en Métropole. Il y a deux ans environ, en août 1958, que la police a découvert la nouvelle tactique sentimentale du FLN […] Un jeune Nord-Africain appréhendé à cette époque avait reconnu qu'il était recommandé aux terroristes pendant leur « stage de formation » de chercher en France une maîtresse métropolitaine. Des ''séducteurs'' algériens, beaux garçons, au bagou facile et bien pourvus d'argent firent quelques ravages auprès d'un certain nombre de malheureuses…[1]

Cet extrait, en réactivant des topoï à la fois genrés et coloniaux, ôte tout caractère politique à l'engagement des Européennes comme à celui des Algériens : les militantes sont ainsi présentées comme les « maîtresse[s] métropolitaine[s] » de « ''séducteurs'' algériens, au bagou facile et bien pourvus d'argent ». Cette inscription de l'engagement pro-indépendantiste dans un registre affectif, le fait que les « appuis féminins [du FLN] en Métropole » soient replacés sous tutelle masculine, prouve qu'un tel engagement est toujours pensé, en 1960, comme contraire aux normes socio-sexuées.

De telles tentatives de réassignation des femmes à la sphère privée ont cependant existé dès septembre-décembre 1957, les engagements de femmes en faveur de l'indépendance algérienne étant alors présentés comme déviants – au sens que confère H.S. Becker à la déviance, c'est-à-dire « au sens […] d'action publiquement disqualifiée »[2]. Dans une perspective interactionnelle, étudier les formes de déviance mises en avant ou présentées comme telles par les services répressifs nous éclairent à la fois sur les normes régissant l'ordre social et sur la transgression commise, c'est-à-dire sur les personnes qui commettent la transgression et les « entrepreneurs de morale »[3] qui qualifient la transgression.

Dès lors, les différents discours développés sur les engagements (pro)nationalistes apparaissent non seulement comme une condamnation de la transgression, mais aussi comme une forme de légitimation, voire d'explication d'actes qui contreviennent à la norme et ne sont pas socialement compréhensibles, aux yeux des services répressifs. Les femmes, Européennes comme Algériennes, sont en effet fréquemment présentées comme

[1] Paris-Presse, 27 février 1960 cité in Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Éd. augmentée, Paris, Albin Michel, 2001, p. 200 sqq.

[2] Howard S. Becker, Outsiders. Etude de sociologie de la déviance., Paris, Métailié, 1985, 249 p. ; Isabelle Clair, « Howard S. Becker. Déviance et identités de genre » dans Sous les sciences sociales, le genre : relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour, Paris, La Découverte, p. 289-301.

[3] Du titre du chapitre 8 d'H.S. Becker, Outsiders. Etude de sociologie de la déviance., op. cit.

incarnant des formes de déviance, d'écart vis-à-vis de la norme. Ainsi, les Algériennes sont à plusieurs reprises décrites dans les synthèses comme des militantes irrationnelles ou fanatiques, comme en témoigne cet extrait concernant la participation des femmes aux collectes : « Le FLN demande aux femmes Musulmanes, aussi fanatiques que les hommes, d'apporter leur aide financière à la rébellion. ». Le corps de la synthèse détaille ensuite l'affaire en question en ces termes :

> Pour la première fois, les femmes musulmanes résidant en métropole ont été pressenties, dans la région de Douai, pour apporter leur contribution financière, au FLN. Certaines d'entre elles, aussi fanatiques que les propagandistes nationalistes pour la diffusion des consignes séparatistes, ont tenu à verser une cotisation égale à celles des musulmans. Pour la seule localité d'Auby, 175 femmes musulmanes ont été recensées par les services de police, à la date du 21 septembre.[1]

La participation des Algériennes aux collectes frontistes ne résulterait donc pas, pour les services de surveillance et de répression des activités nationalistes, d'une volonté politique, mais plutôt d'un comportement fanatique, donc déraisonnable et irrationnel. Si les « propagandistes nationalistes » sont également présentés comme un groupe – masculin – de fanatiques, les Algériennes sont cependant pensées et présentées comme extérieures à ce groupe, auxquelles elles tendraient à ressembler mais sans y être assimilées. Cette irrationalité supposée des Algériennes se retrouve également dans la synthèse du 8 octobre 1957, où un café exploité par une Algérienne est soupçonné d'être le lieu de réunions FLN. La Préfecture de Police de Paris transmet à ce propos, au SCINA, les informations suivantes :

> Selon des renseignements recueillis en milieu NA, des réunions FLN se tiendraient à l'intérieur du débit NA sis 3, rue des Francs-Bourgeois (3ème) à l'enseigne "Au roi du café" exploité par l'épouse (Française Musulmane) de Hocine [A.], [arrêté] le 6/6/57 sur mandat du Juge d'Instruction. Depuis l'arrestation d'[A.] le débit a été géré successivement par un de ses frères, contrôlé lui-même par un membre du FLN, puis par sa femme. Cette dernière se répand en outre en propos injurieux contre la France et menace journellement les NA considérés par elle comme fidèles à la France. Ces derniers ont maintenant tendance à ne plus fréquenter cet établissement considéré comme centre très actif du FLN.[2]

Dans cet extrait, l'engagement de l'Algérienne mise en cause est triplement minoré. Premièrement, alors que de nombreux détails permettraient d'identifier

[1] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne n°531 du 2 octobre 1957.

[2] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne n°537 du 8 octobre 1957.

l'exploitante soupçonnée d'organiser des réunions, son identité demeure ignorée. Plus encore, bien qu'elle soit la principale suspecte de l'affaire, les détails la concernant sont très lacunaires, en comparaison de ceux donnés concernant son mari. Ce fait témoigne non seulement de la méconnaissance des Algériennes vivant en France, mais aussi de la faible prise en compte des femmes comme actrices de la lutte de libération. Enfin, la mention de l'engagement et de la condamnation de son mari occulte son propre rôle, alors que la description qui est faite d'elle tend à la présenter comme une militante extrême dans ses propos comme dans ses actes. Elle n'est pas seulement violente par ses propos antifrançais, elle est également violente dans ses actes menaçants envers les Algériens. Elle contrevient donc à plusieurs titres aux normes socio-sexuées qui assignent aux femmes des qualités de douceur et de pondération. L'emportement ainsi décrit pourrait être apparenté à une forme d'irrationalité, caractérisée non seulement par son comportement antifrançais mais aussi, dans une certaine mesure, anti-algérien. Elle est donc non seulement en rupture avec la « société française », mais aussi avec sa propre « communauté », d'après les services répressifs.

Autre forme de « déviance » mise en avant, celle relative à la sexualité des femmes mises en cause. Les prostituées sont ainsi nombreuses à être mentionnées comme impliquées dans les mouvements nationalistes, et notamment comme agents de liaison ou participant aux collectes du FLN. Le 16 décembre, deux Algériennes venues de Marseille sont ainsi identifiées à Saint-Etienne ; la synthèse stipule par ailleurs qu'« il s'agit de prostituées qui pourraient servir également d'agents de liaison »[1]. Tels que présentés dans les synthèses, ces engagements supposent que la déviance d'un comportement considéré comme antinational et contraire aux normes socio-sexuées découle directement de la déviance d'une certaine sexualité – ici les rapports sexuels tarifés[2]. Il y aurait donc une « double transgression féminine »[3] de la part des Algériennes engagées dans les mouvements indépendantistes, transgression légale mais aussi morale, puisque « la

[1] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne n°584 du 18 décembre 1957.

[2] Sur les discours entourant la prostitution dans les années 1950 et ce qu'ils révèlent en termes de normes de genre, voir notamment l'article de Véronique Blanchard sur les mineures prostituées devant le Tribunal pour enfants de la Seine : Véronique Blanchard, « Les filles "perdues" sont-elles amendables ? », Revue *d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 1er octobre 2008, no 10, p. 35-55.

[3] Lesselier Claudie, « Les femmes et la prison 1820-1939. Prisons de femmes et reproduction de la société patriarcale » dans Jacques-Guy Petit (dir.), La pri*son, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève, Librairie des Méridiens, 1984, p. 116 ; cité in Anne Thomazeau, « Entre éducation et enfermement : le rôle de l'éducatrice en internat de rééducation pour filles, de la Libération au début des années 1960 », Revue *d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 15 novembre 2005, Numéro 7, p. 12.

délinquance féminine est pathologie, vice ou péché, avant d'être illégalisme ; la femme délinquante est d'abord une "femme tombée", moralement "déchue", avant d'être légalement coupable »[1].

Le même schéma se retrouve pour les prostituées Européennes : par exemple la synthèse du 15 avril 1958 signale qu'« il se confirme que le FLN aurait recours presque exclusivement à des femmes pour le transport des documents importants en métropole ; généralement des jeunes femmes arabes, faisant les liaisons entre Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne et Grenoble. Une dizaine de femmes européennes sont également utilisées, notamment des prostituées ou les maîtresses de certains dirigeants FLN »[2]. Les services répressifs semblent ainsi hiérarchiser les engagements de femmes en faveur de l'indépendance algérienne : après les « jeunes femmes arabes », viendraient les « prostituées » puis, en dernier lieu, les « maîtresses de dirigeants FLN ». De plus, outre les Européennes en couple mixte, pensées sous tutelle masculine et nationaliste, les prostituées sont ici considérées comme de potentielles agentes pro-nationalistes.

Or dans les deux cas, les engagements pro-indépendantistes sont renvoyés à une forme de sexualité dévoyée. En effet, « l'assimilation entre la vie conjugale avec un Algérien et la prostitution était même souvent de mise […] Pour l'administration, le choix de vivre avec un Algérien ne pouvait être le fait que de femmes ''dévoyées'', puisque ''les femmes européennes éprouv[aient]en général pour les Nord-Africains une certaine répulsion''. »[3].

Par ailleurs, les différents types de statuts matrimoniaux indiqués par les services transmettant leurs informations au SCINA tendraient à confirmer ce « dévoiement » des femmes engagées dans le soutien aux nationalistes algériens. Excepté en 1960, les Européennes vivant en concubinage ou étant « maîtresses de » sont majoritaires dans le corpus étudié, surpassant les Européennes mariées : elles sont ainsi deux fois plus nombreuses que les Européennes mariées en septembre-décembre 1957 (30,8% des occurrences pour les premières contre 15,4% des cas pour les femmes mariées) et trois

[1] L. Claudie, « Les femmes et la prison 1820-1939. Prisons de femmes et reproduction de la société patriarcale », art. cité, p. 116 ; Cité in A. Thomazeau, « Entre éducation et enfermement », art. cité, p. 12.

[2] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne n°665 du 15 avril 1958.

[3] Blanchard Emmanuel, Encadrer des « citoyens diminués », op. cit., p. 421.

fois plus nombreuses en janvier-avril 1958 (respectivement 62,5% des cas contre 20,8%)[1].

Et alors même que les Européennes mariées sont les plus nombreuses du corpus en septembre-décembre 1960, après les cas de statut civil non renseignés (32% de femmes mariées contre 13,2% de femmes en concubinage ou « maîtresse de »)[2], l'article de Paris-Presse déjà cité suggère que les Européennes sont toujours, en 1960, majoritairement considérées comme concubines ou maîtresses de militants FLN. La transgression mise en avant dans les synthèses est donc bien multiple : transgression légale et morale, elle est aussi, dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne, transgression des normes de genre et de la hiérarchie coloniale.

Les Algériennes du corpus sont plus fréquemment présentées comme des femmes mariées que comme des maîtresses ou concubines lorsque leur statut est renseigné : deux fois plus de femmes mariées en septembre-décembre 1957 et janvier-avril 1958 ; 1,5 fois plus en septembre-décembre 1960[3]. Cette surreprésentation des femmes mariées s'explique encore par la compréhension, par les services répressifs, de la migration féminine algérienne comme une migration familiale. Malgré tout, les Algériennes n'en sont pas moins présentées comme incarnant une certaine forme de déviance, comme l'ont montré les exemples précédents : fanatisme, irrationalité et sexualité dévoyée sont avancés pour expliquer leur engagement.

Enfin, s'il y a bien transgression des normes de genre dans les activités (pro)nationalistes, cette transgression est sexuée. La déviance est décrite dans les synthèses comme un « vice » majoritairement féminin. Un seul exemple de « déviance » masculine a été recensé dans les synthèses du SCINA, mais il ne relève ni du domaine moral, ni du domaine sexuel. Cette déviance, qui a trait au domaine de la folie, concerne des « métropolitains plus ou moins tarés qui ont la charge de se faire passer pour des policiers et ainsi de déceler plus facilement les NA entretenant des rapports avec la police officielle »[4]. La synthèse quotidienne détaillant les faits ne comporte pas une telle charge, stipulant seulement que :

[1] Annexe 4 : Statut des individu·e·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte.

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

[4] AN, 19770381.5, PV de réunion SCINA du 5 février 1958.

> Outre la mission de détection systématique des emprises messalistes ce service de renseignements [du FLN] se préoccuperait de rechercher tous les Français Musulmans en relation avec un service de police. A cet effet, dit-on, seraient utilisés deux Européens, qui se présenteraient dans les commerces NA sous prétexte d'une vérification de police. Leurs agissements auraient permis de déceler les rapports entretenus par deux débitants avec des fonctionnaires de Commissariats locaux. Les exploitants, en effet, pour couper court à des investigations, n'auraient pas hésité à se confier à ces deux individus qu'ils considéraient comme de véritables policiers, s'exposant ainsi involontairement aux pires représailles du FLN.[1]

La déviance relatée dans ces deux extraits est assimilée à une forme de folie, minorée par le qualificatif péjoratif de « taré ». Recourir dans ce cas au vocabulaire de la folie pourrait être un moyen de replacer un engagement considéré comme déviant dans un cadre normé, celui de la science médicale : dans l'exemple ci-dessus, les métropolitains se travestissant en policiers pour servir la cause algérienne seraient en quelque sorte irresponsables puisque fous. L'expression « plus ou moins tarés » peut donc également être interprétée comme un moyen de minorer la portée politique de l'engagement de ces métropolitains en faveur de l'indépendance algérienne.

Couplée aux catégorisations racialisées et sexuées déjà décrites, l'assignation genrée dont les femmes sont l'objet, par l'importance accordée à leur statut civil, concourt à une certaine définition du militantisme nationaliste et du soutien. L'engagement de femmes, Algériennes mais surtout Européennes, s'expliquerait avant tout pour des motifs sentimentaux, aux yeux des services répressifs. A l'inverse et dans une logique binaire, l'engagement d'hommes, Algériens comme Européens, répondrait plus à une justification politique et rationnelle. Le fait que seul un cas sur l'ensemble des engagements masculins recensés soit apparenté à une forme de déviance ou d'irrationalité en est la preuve. Ces schèmes de pensées, qui assignent les femmes au domaine de l'émotion et des sentiments et les hommes à celui de la logique et de la rationalité, concourt en creux, et dans un double-mouvement, à invisibiliser et stigmatiser celle ou celui qui n'entre pas dans ce cadre normatif. En effet, d'après Howard Becker, « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants »[2]. Les services répressifs, en performant l'hétéronormativité et l'androcentrisme, concourent à étiqueter

[1] AN, 19770381.5, synthèse quotidienne n°617 du 5 février 1958.

[2] H.S. Becker, Outsiders. Etude de sociologie de la déviance., op. cit., p. 33.

les femmes hors tutelle comme des déviantes – à l'intérieur même du groupe de déviant·e·s que constituent les militant·e·s (pro)indépendantistes. Mais dans le même temps, la norme étant justement hétéronormative et androcentriste, les femmes hors-norme demeurent hors-cadre et leur engagement reste largement impensé par les services répressifs.

III. Sexe, classe, race : les représentations du militantisme, une ressource pour la cause indépendantiste ?

Dès lors, si elles subissent une double stigmatisation lorsqu'elles sont connues des services répressifs, ces femmes hors-normes semblent aussi, de manière dialectique, échapper plus fréquemment au dispositif de surveillance établi, et pour ces mêmes raisons. En effet, malgré les constants rappels des différents services qui transmettent leurs informations au SCINA, les femmes « hors tutelle » demeurent numériquement peu présentes dans les synthèses du SCINA jusqu'en 1960. Emerge alors la possibilité de détourner les représentations qui entourent le soutien – qu'elles soient liées au genre, à la race ou à la classe – au profit de l'indépendance algérienne.

Par ailleurs, le genre ne pèse pas uniquement sur la perception et la qualification des engagements (pro)indépendantistes par les services répressifs. Il influe également sur les modalités mêmes de l'engagement et sur ses formes, telles qu'elles sont décrites dans les synthèses du SCINA. Ainsi, malgré la pluralité des formes d'engagement en faveur de l'indépendance algérienne tout au long des trois périodes étudiées, une mutation s'opère dans la perception des activités de soutien aux nationalistes algérien·ne·s à partir de 1960. Cette mutation, qui donne à voir des réseaux de plus en plus cloisonnés et hiérarchisés, est fortement influencée, là encore, par le sexe et la race, mais également par la classe, des individu·e·s mis en cause. Or malgré le tournant que constitue l'année 1960 pour les services répressifs, une constante apparaît dans les synthèses du SCINA concernant les activités de soutien aux nationalistes algérien·ne·s quelle que soit la période étudiée, qui concerne la division sexuelle des tâches entre militants et militantes (pro)indépendantistes.

III.1 Une division sexuelle du travail militant ? Représentations du soutien aux nationalistes dans les archives de la répression

Ces activités apparaissent en effet, dans les synthèses du SCINA, comme profondément genrées ; elles laissent entrevoir une division sexuelle du travail – ici, militant – qui se caractérise par « deux principes organisateurs : le principe de séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes) et le principe hiérarchique (un travail d'homme « vaut » plus qu'un travail de femme) »[1].

Ainsi, quelle que soit la période étudiée, le trafic d'armes apparaît dans les synthèses comme une activité majoritairement masculine, puisque 31 Européens ou groupes d'Européens au masculin neutre sont impliqués dans le trafic d'armes pour les trois périodes étudiées, contre deux Européennes et aucune Algérienne[2]. Par ailleurs, l'étude des affaires considérées comme relevant du trafic d'armes laisse poindre une disproportion, puisque les deux Européennes mentionnées ci-dessus ne sont inculpées de trafic d'armes que dans des affaires mineures. Par exemple, en novembre 1957, le SCINA rapporte que :

> Suite à l'arrestation de Hamdi Mohamed [A.] écroué pour port d'arme le 29/8/57 […] un complément d'information a été ordonné par le Parquet de Valenciennes. La [Police Judiciaire] de Mons (Belgique) […] a entendu la nommée [D.] Julie, veuve [D.], […] qui a reconnu avoir vendu ce pistolet en 1956 pour 1.500 Frs Belges, au nommé [M.] Abdelkader […]. Ce dernier nie les faits.[3]

Les rares femmes impliquées dans des affaires considérées comme relevant du trafic par le SCINA ne sont impliquées que dans des affaires de petite envergure – ici, le trafic ne concerne qu'une seule arme. C'est également le cas de certains hommes, même si le fait reste rare. Par ailleurs, certains hommes sont mentionnés comme soupçonnés de se livrer au trafic d'armes sans qu'aucun lien ne soit établi ou prouvé avec les nationalistes algérien·ne·s, ce qui invite à nuancer cette apparente disproportion entre hommes et femmes. En effet, plusieurs affaires de trafic d'armes indiquées dans les synthèses du SCINA ne sont pas explicitement liées aux mouvements séparatistes, tel Hector M., dont

[1] D. Kergoat et H. Hirata, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », art. cité, p. 36.

[2] Voir annexe 5 : Tâches effectuées par les Algériennes mentionnées dans les synthèses du SCINA, et annexe 6 : Tâches effectuées par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA.

[3] AN, 19770381.5 Synthèse SCINA n° 553 des 1er, 2, 3, 4 novembre 1957.

l'arrestation par la Gendarmerie belge pour recel d'armes est annoncée le 10 septembre 1957. D'après la Gendarmerie, qui transmet cette information au SCINA,

> Plusieurs revolvers et fusils de fabrication récente, ainsi que de nombreuses munitions ont été saisis. Les enquêteurs semblent persuadés que ces armes proviennent d'une propagande sur grande échelle basée sur le système de dépôt habituel aux fraudeurs. Ils s'efforcent à trouver la filière. Ces armes paraissent avoir été ''importées'' et déposées en attendant leur enlèvement par des intermédiaires allant ou venant d'un pays à l'autre.[1]

Alors que rien, dans la synthèse, ne permet d'établir de liens entre cette affaire et les mouvements nationalistes algériens, l'information remonte aux services de surveillance et de répression des activités nationalistes. Ces différents exemples invitent par ailleurs à nuancer la définition même du « soutien » aux nationalistes algérien·ne·s, déjà soulignée dans le chapitre précédent. En effet, la frontière est floue entre un engagement en faveur de l'indépendance algérienne et une aide ou une action ponctuelles servant indirectement les mouvements nationalistes. Reste cependant que le fait que ces individu·e·s soient pointé·e·s par les services de surveillance et de répression des activités montrent qu'ils sont suspect·e·s aux yeux de ces derniers. Et malgré la ténuité des liens qui peuvent exister, la surreprésentation des hommes dans les affaires relevant du trafic d'armes participe de la construction d'une division sexuelle du travail militant, qui assignerait aux hommes les tâches liées au trafic d'armes. Dans un effet dialectique, les services répressifs concentrent leur surveillance sur les hommes lors d'affaires de trafic d'armes, performant ainsi la division sexuelle du travail militant.

A l'inverse, le transport ou la dissimulation d'armes apparaissent plus comme une activité féminine, pour les trois périodes concernées : 48,3% des cas recensés dans les synthèses du SCINA pour les trois périodes concernent en effet des Européennes et 13,8% des Algériennes, contre 37,9% des cas pour les Européens[2]. La synthèse des 26, 27 et 28 octobre 1957 stipule ainsi :

> L'attention est appelée sur les activités suspectes de la nommée [B.] Anaïs, née [V.], […] maîtresse de l'Algérien [A.] Rabah, qui est soupçonnée d'avoir récupéré les armes ayant servi à commettre la tentative de meurtre contre le nommé [P.] Omar, le 22/7/dernier à Valence.[3]

[1] AN, 19770381.5 Synthèse SCINA n° 515 du 10 septembre 1957.

[2] Voir annexe 5 : Tâches effectuées par les Algériennes mentionnées dans les synthèses du SCINA, et annexe 6 : Tâches effectuées par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA.

[3] AN, 19770381.5 Synthèse SCINA n° 546 des 26,27 et 28 octobre 1957.

Quelques jours plus tard, lors d'une perquisition dans un hôtel de Noisy-le-Sec, Zorah C., « qui tentait de dissimuler dans son corsage un cinquième pistolet, calibre 6mm35, [est] arrêtée »[1] et inculpée, en même temps que son concubin, de détention d'armes et d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Et, de manière générale, les activités de liaison – c'est-à-dire non seulement le transport et la dissimulation d'armes, mais aussi de documents et de fonds – sont présentées dans les synthèses du SCINA comme des activités majoritairement féminines. Ainsi, sur les soixante-trois cas recensés dans les catégories « Agent de liaison »[2], « Dépôt ou transport de documents » et « Dépôt ou transport de fonds », 60% concernent les Européennes et 19% les Algériennes, contre seulement 20,6% pour les Européens[3]. En ajoutant à ces différentes tâches le transport, la détention et la dissimulation d'armes, les Européens représentent 26,1% des cas contre 17,4% pour les Algériennes et 56,5% pour les Européennes.

Alors que la surveillance des individu·e·s par les services répressifs apparaît influencée tant par le sexe que par le genre et la race des personnes en cause, la répartition des tâches dans les activités nationalistes ou de soutien semble n'être fonction que du genre des individu·e·s ; il n'y a en effet pas de différence notable entre les Européennes et les Algériennes dans l'attribution des tâches liées aux armes ou aux liaisons, entre ces deux catégories, quand la variable sexe est bien plus pertinente. Cette division sexuelle du travail militant ne touche pas uniquement les activités de liaison ou les armes, on la retrouve également dans l'ensemble de la palette des activités nationalistes ou de soutien.

La propagande et l'édition de documents – et malgré le très faible nombre d'occurrences rencontrées pour ces motifs – sont un domaine d'activité masculin, aucune occurrence de femme n'ayant été recensée, alors que le transport ou la dissimulation de documents sont une activité essentiellement féminine. Les Algériennes représentent ainsi 8,8% des cas recensés pour ce motif, les Européennes 55,9% et les Européens 35,3%[4]. Par ailleurs, alors que le transport de personnes est plutôt être une activité mixte (60%

[1] AN, 19770381.5 Synthèse SCINA n° 553 des 1er, 2, 3, 4 novembre 1957.

[2] Cette catégorie regroupe les cas où le terme générique est employé dans les synthèses sans que les activités en question ne soient précisément décrites.

[3] Pour le détail des cas, voir annexe 5 : Tâches effectuées par les Algériennes mentionnées dans les synthèses du SCINA, et annexe 6 : Tâches effectuées par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA.

[4] Ibidem.

d'Européens contre 40% d'Européennes), l'hébergement ou le fait de servir de prête-nom apparaît comme une activité majoritairement féminine (50% d'Européennes, 12,5% d'Algériennes, 37,5% d'Européens)[1]. Dans ces deux derniers cas, la variable race apparaît opérante, à la différence des activités liées aux liaisons : la faible présence ou l'absence d'Algériennes s'explique alors par le contexte même de la guerre d'indépendance algérienne.

III.2. Détourner les normes et/ou les représentations en faveur du soutien

Loin de rendre compte des activités effectivement conduites par les militantes et militants engagés au sein des mouvements (pro)nationalistes, les informations centralisées par le SCINA au cours de la guerre d'indépendance sont bien au contraire révélatrices des représentations racialisées, sexuées et genrées qui entourent le militantisme nationaliste autant que de soutien à l'indépendance algérienne. En effet, Gwenaëlle Mainsant a démontré, concernant la répression du proxénétisme, que « l'assignation sexuée du rôle des suspects engendre la présomption de leur implication et le degré de cette dernière. Les critères d'âge et de sexe couplés à la racialisation des personnes conditionnent donc une certaine distribution des rôles et l'action des policiers. »[2]. Cette affirmation est également valable concernant les classement et hiérarchies établis par les services de surveillance et de répression des activités (pro)nationalistes en métropole pendant la guerre d'indépendance algérienne. A travers le prisme de la surveillance et de la répression des activités (pro)indépendantistes, apparaît d'abord la pluralité des formes et de la temporalité de l'engagement de soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Cette pluralité est cependant entourée, voire conditionnée, de nombreuses représentations et influencée par la perception des « réseaux de soutien » par les services répressifs, qui, elle-même, conditionne la perception de la division des tâches au sein de ces réseaux. Dès lors, telles qu'elles sont perçues par les services répressifs, ces différentes activités et la multiplicité de leurs déclinaisons, produisent un effet sur la répartition sexuée, ou genrée, du militantisme. En d'autres termes, s'il existe une répartition sexuée des tâches au sein des cercles du militantisme (pro)nationaliste – donc si le genre pèse sur les formes d'engagement – l'inverse est également vrai : le genre,

[1] Ibid.

[2] G. Mainsant, « L'Etat en action », art. cité, p. 38.

entendu comme représentations socio-sexuées du féminin et du masculin, influe à son tour, par un effet dialectique, sur les formes de militantisme des hommes et des femmes. Il devient dès lors possible de performer le genre, c'est-à-dire de prendre acte et de déjouer les normes de genre, de les détourner au profit de la cause indépendantiste.

III.2.a) Avoir conscience des représentations qui entourent le soutien

Les surveillances effectuées par les services répressifs font apparaître une tension entre surveillance particulière des femmes et moindre suspicion à leur égard. Ils semblent ainsi exercer une surveillance particulière sur les couples ou supposés tels, comme le suggère la note d'un gendarme de Maîche, d'après une observation faite au cours de sa permission concernant « une demoiselle en relation avec un NA ». Ce gendarme remarque le 4 juillet 1960, alors qu'il prend place dans le train de midi reliant Maîche à Montbéliard, « une dame ou demoiselle de 28 à 30 ans vêtue d'un tailleur gris noir [dont les] cheveux étaient cachés par un foulard ». La note précise ensuite :

> A l'autogare de Montbéliard un [Nord-Africain] l'attendait au volant d'une aronde commerciale de couleur noire, […] appartenant à un nommé [C.], commerçant à Exincourt (Doubs). Le couple est resté dans le véhicule environ 15 [minutes]. Il y a eu un échange de papiers entre les intéressés. Rien dans leur attitude ne laisse supposer qu'il s'agit d'amoureux. Le véhicule est ensuite parti en direction de la caserne Pajol emmenant la demoiselle. Cette même personne a repris le car de 12h00 à Maîche le lundi 11.7.60 pour Montbéliard. […] Il peut s'agir d'un agent de renseignement ou de liaison.[1]

A l'inverse, une note des Renseignements Généraux, poste de Pontarlier, révèle une certaine complaisance des douaniers envers les femmes. Cette note, qui décrit le comportement suspect de deux « Nord-Africains » et de deux femmes venues de Suisse à Fournet-Blancheroche, en région frontalière, indique que :

> Chaque samedi entre 14 heures et 15 heures à Fournet-Blancheroche au café dit « Chez Renaud », deux Nord-Africains dans une 403 retrouvent deux femmes dans une Régence, venues de Suisse. Les femmes consomment à une table et les Nord-Africains à une autre table laissant supposer qu'ils ne se connaissent pas.
>
> Ensuite les deux jeunes femmes (30 ans environ, blondes, jolies) passent la douane française avec leur plus beau sourire, et coup de képi des douaniers de service. Ensuite les deux Nord-Africains à bord de leur 403 passent, sont fouillés de fond en comble mais bien entendu sans rien sur eux pour les ennuyer.

[1] AD Doubs, 1486 W 7, « Aide au FLN ». Note de la Brigade de Maîche concernant des « Renseignements recueillis sur une demoiselle en relation avec un NA […] » par le gendarme M., s.d.

> Conclusions : Les deux femmes passent certainement de l'argent de France en Suisse pour le compte des Nord-Africains.[1]

Alors que l'extrait confirme la plus lourde suspicion des services répressifs envers les individus de type « nord-africain », la description complaisante des deux femmes soupçonnées d'agir comme agents de liaison transfrontalières ne manque pas de retenir l'attention dans cette note. Leur âge, leur physique, semblent leur accorder une plus grande liberté de mouvement et endormir la vigilance des douaniers qui n'ont d'yeux que pour le sourire des deux femmes, leur adressant un simple « coup de képi » au passage de la douane sans les contrôler. Plusieurs témoins ont évoqué le rôle des femmes dans le passage de frontières.

Ainsi, pour Gérard Chaliand, il s'agissait fréquemment de couples, moins susceptibles d'être contrôlés, c'est-à-dire de Françaises conduisant des Algériens :

> Le « véhiculage » se faisait beaucoup avec des femmes, dans la mesure où ça attire beaucoup moins l'attention d'avoir un couple que d'avoir des mecs. […] Souvent, elles étaient au volant, ça attire encore moins l'attention. […] On attendait des jeunes mecs, mais pas des femmes.[2]

Moins soupçonnées quand elles se présentent en couple, les femmes sont également moins soupçonnées de manière individuelle. Ainsi, Evelyne Sullerot a effectué de nombreux voyages en Suisse et en Italie, qu'il s'agisse d'exfiltrer de France des Algériens recherchés ou de transmettre des documents à Taïeb Boulahrouf – représentant du GPRA à Rome à partir de 1958, alors en exil. Elle déclare à propos du passage de frontières que « c'était assez simple, parce que vous savez, j'étais une jeune femme de 30 ans, comme ça, au volant. »[3]. Cette moindre suspicion envers les femmes fait d'ailleurs, pour elle, fortement écho à la Résistance et à sa propre expérience[4]. Elle déclare d'ailleurs à propos de cette période que :

> Dans le travail de clandestinité, les filles et les femmes sont beaucoup moins en danger que les hommes. Donc tout ce qui est transport de papiers, de lettres, moi j'ai même transporté des grenades, du plastic, des trucs comme ça pendant la guerre. Une fille de 18 ans, on n'était presque jamais arrêtées. Moi je n'ai jamais été arrêtée, je veux dire dans le

[1] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Organisation et action du FLN », note anonyme, s.d. Souligné par moi.

[2] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juin 2012.

[3] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 6 juillet 2012.

[4] Comme cela a été présenté dans le premier chapitre : II.2.b) Mémoire de l'Occupation et de la Résistance.

> métro, les contrôles, etc. Les garçons, ils étaient arrêtés à tout bout de champ ! Donc c'est tout à fait normal que, nous [les femmes], on cachait les gens et on transportait les trucs.[1]

De la même manière, Georgette Saït se souvient avoir dissimulé et transporté une arme au cours d'une réunion FLN interrompue par une descente de police. Elle raconte ainsi :

> « Il y a eu une descente de police, on était en réunion. […] J'étais souvent présente dans les réunions, puisque je m'occupais de l'argent. Et il y en avait un qui avait une mitraillette. Et il y a eu une descente de police. Et vous savez qu'il y avait des guetteurs. Donc mon mari, qui était responsable de la réunion, a pris la mitraillette et m'a dit : ''Tu ne pourrais pas l'apporter à la maison ? Toi on ne te fouillera pas, tu es une femme et tu es Française''. […] J'ai accepté, je l'ai mise sous mon manteau, et puis je suis passée au milieu des CRS, comme ça. »[2]

Louis Orhant déclare quant à lui, à propos des femmes engagées dans Jeune Résistance :

> On a beaucoup utilisé les femmes pour passer les valises. Même nous, je vous [disais] que le FLN nous avait donné de l'argent pour utiliser du matériel, pour acheter une ronéo [...] eh bien, c'était presque rien que des femmes qui faisaient ce boulot-là. Et nous, l'argent que nous avait donné le FLN, il fallait le rentrer en France, et c'est une amie belge qui l'a rentré.

Il ajoute ensuite que « le boulot dangereux, c'était plus les femmes qui l'ont assumé que les hommes. Parce qu'on considérait qu'elles avaient moins de risques en passant la frontière qu'un mec. Je crois que c'est ça. »[3]. Ces différents exemples révèlent qu'il y a bien une conscience, chez les militant·e·s, des représentations socio-sexuées qui pèsent sur la perception de l'engagement et peuvent influer sur la surveillance des services répressifs. De la même manière, les représentations qui entourent la figure de la mère de famille sont utilisées par les militant·e·s du soutien. Ainsi, Paule Bolo et ses enfants s'installent à la frontière espagnole de février à août 1958 :

> Parmi les quelques possibilités qu'on leur offrait, y'avait des passages de frontières. Et ça a été, je crois, l'essentiel de ma contribution, ça a été de m'installer, je vous l'ai dit, presque six mois dans la clandestinité, installée à la frontière espagnole. Et je faisais des passages d'Espagne en France ou de France en Espagne. […] Je les hébergeais dans la villa où j'étais avec mes enfants. J'ai toujours été très prudente.

[1] Entretien avec Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012.

[2] Entretien avec Georgette Saït, Vaulx-en-Velin, mars 2011.

[3] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2013.

Installée avec ses enfants dans une maison appartenant au FLN, Paule Bolo – alors permanente – peut organiser et effectuer les passages de frontière dans la plus grande clandestinité, en apparaissant comme une mère de famille en villégiature avec ses enfants. Afin de couvrir ses activités, elle maintient les volets d'une des chambres de sa maison toujours clos, de sorte que les voisins ne s'en étonnent jamais. De même, lorsqu'un ou plusieurs Algériens sont hébergés chez elle, elle effectue ses courses chez différents commerçants, afin que personne ne puisse remarquer la subite hausse de produits achetés[1]. Ces différentes mesures lui permettent de conserver une « normalité » de façade correspondant à l'image d'une mère de famille, tout en menant dans la clandestinité ses actions de soutien.

De renseignements recueillis par les services répressifs auprès d'un militant frontiste, le recrutement de jeunes filles ou jeunes femmes françaises est d'ailleurs une des missions assignées à certains militants : un certain Omar lui aurait ainsi, en avril 1960, « donné comme première mission à accomplir pour le FLN, celle de s'employer à rechercher le plus possible de jeunes filles ou jeunes femmes, françaises de souche, de préférence étudiantes, vivant seules et disposant d'une chambre en ville (non en hôtel) susceptibles d'être gagnées à la cause FLN et de collaborer avec lui. »[2].

De ces instructions ressortent plusieurs critères cruciaux, qui révèlent l'imbrication de la race et du sexe dans le profil recherché : ainsi, les jeunes femmes « Françaises de souche » sont privilégiées puisque moins susceptibles de s'engager dans des activités « antifrançaises » que des femmes de type « nord-africain ». Les Algériennes au « type » peu marqué ont également pu être moins soupçonnées. Interrogée sur la moindre suspicion possible des services répressifs à son égard parce qu'elle était une femme, Malika Caubarrère répond en mêlant sexe et race : « C'est possible, je n'avais pas l'allure d'une femme qui venait du bled, moi je suis plutôt de type méridional comparée aux autres ». Evoquant les différentes missions accomplies alors qu'elle travaille en relation avec un chef de wilaya en tant qu'agent·e de liaison, elle ajoute

[1] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil-sous-Bois, 12 juin 2012.

[2] APP, H1B29 : Opérations de Police. Dossier « Projet d'opération PP-SN (1960) », note d'information du chef du Bureau de renseignements Spécialisé pour les Français Musulmans d'Algérie, Paris, 8 avril 1960 (d'après des renseignements recueillis le 6 avril 1960).

également : « Je voyageais avec un sac dans le train, et avec mon allure, personne ne me contrôlait »[1].

Autre critère émergeant des instructions données concernant le recrutement de soutiens potentiels, celui lié à l'âge des individu·e·s, puisque sont préférées les jeunes filles, de préférence étudiantes. Une synthèse de renseignements du SCINA précise par ailleurs qu'il est fait aux responsables frontistes « obligation d'utiliser dans la plus large mesure possible, pour leurs diverses missions (transports de documents, de fonds, surveillance), des jeunes filles métropolitaines âgées de 18 à 20 ans ». Et d'expliquer que « la Fédération de France du FLN estime qu'à cet âge ces jeunes filles échappent souvent à la surveillance des parents et sont encore trop jeunes pour prendre conscience de la portée politique de l'aide qu'elles apportent au FLN »[2].

Si la synthèse de renseignements souligne l'existence d'un « profil » des militantes du soutien recherchées, en fonction de leur âge, les raisons avancées pour justifier le recrutement de ces jeunes femmes par la Fédération de France – d'après les services répressifs – sont bien éloignées des motifs avancés par les militant·e·s. Plus encore, les chapitres précédents ont souligné que l'engagement dans les rangs du soutien est, pour beaucoup – quel que soit leur âge ou leur sexe – le fruit d'une mûre réflexion politique et de nombreux engagements antérieurs – tant dans le domaine estudiantin, que religieux, politique ou syndical. Pour un tout autre motif que celui avancé par les services répressifs, Jean-Marie Boeglin, chef du réseau lyonnais, vient cependant confirmer cette idée. Evoquant l'engagement d'Anne Preiss en tant qu'agente de liaison à l'été 1960, il déclare : « Et c'était parfait, parce qu'elle avait déjà plus de vingt ans, mais elle faisait dix-huit ans. Une petite jeune fille très sage, etc., etc. »[3]. Les femmes, surtout jeunes, seraient moins soupçonnées que les hommes en raison de la candeur et de l'innocence qui leur sont généralement attribuées.

Au croisement des représentations liées au genre et à la race des militant·e·s, ces exemples révèlent bien la conscience, tant par les frontistes que par les militant·e·s français·e·s, de l'imaginaire qui entoure le soutien à la cause nationaliste. Plus encore, ils démontrent la capacité des un·e·s et des autres à retourner ces représentations au profit

[1] Entretien avec Malika Caubarrère, Villeneuve-lez-Avignon, juin 2012.

[2] AD Nord, 1037 W 27 : « Police – Lutte contre le FLN et l'OAS. 1960-1962 ». Synthèse de Renseignements du SCINA n°1207 des 11, 12 et 13 juin 1960. Souligné dans le texte.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie-Boeglin, octobre 2009.

de la cause indépendantiste. En ce sens, le nombre important de femmes au sein des réseaux de soutien, les tâches qui leur sont assignées, témoignent bien plus d'une « capacité à jouer du genre » que d'une « assignation normative genrée »[1], faisant dans ce cas du genre une ressource plutôt qu'une contrainte.

Les représentations liées au sexe des militant·e·s du soutien ne sont pas les seules permettant de déjouer la surveillance des services répressifs. Le témoignage de Rolland Grillon suggère également que celles liées à l'appartenance sociale des individus ont pu contribuer à amoindrir les soupçons des services répressifs. Ainsi, lorsqu'il est amené à passer la douane pour se rendre en Belgique, il incarne ce qu'il se figure correspondre à un personnage du bourgeois de droite, conservateur et pro-Algérie française, ce qui lui permet de ne pas être inquiété. Il raconte ainsi :

> J'étais autonome, j'étais représentant de commerce. J'avais une belle voiture, j'étais respectable, j'avais une cravate. Quand il fallait faire très chic je mettais des gants, quand je partais en Belgique j'achetais le Figaro. Parce qu'on avait le TE à ce moment-là, le Trans… machin. Il n'y avait pas le RER à l'époque. Donc je m'habillais très bien, cravate… et je lisais le Figaro […]. [A la douane,] un type respectable, avec des gants et lisant le Figaro, ce n'est pas [considéré comme] un dangereux criminel.

De la même manière, il se rappelle avoir participé à l'évasion d'un détenu à la prison de Fresnes, pour laquelle il se fait passer pour un médecin.

> J'avais une belle bagnole. Une Peugeot noire, magnifique […]. Donc je suis rentré dans la prison de Fresnes, le long de l'infirmerie. Avec des gants, ma bagnole était très belle, très propre et tout. Je faisais docteur. J'avais des gants et j'ai salué les gardiens pour lever la barrière, et je me suis garé le long de l'infirmerie. Au bout d'un moment il y a un gars qui est venu, je suis sorti, j'ai ouvert la portière. […] J'avais une couverture, je l'ai jetée sur lui […] et je suis ressorti tranquillement, en saluant les gardiens bien sûr : un docteur, qui a fini son travail.[2]

Ces différents « travestissements » auxquels se livre Rolland Grillon sont également performance, au sens de mise en scène : en incarnant les codes de la respectabilité, ce militant « endort » la surveillance des douaniers et des gardiens de prison.

---

[1] Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre. Le travail des interprétations », Sociétés & Représentations, novembre 2007, n° 24, p. 66.

[2] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014. D'après Rolland Grillon, cette opération avait pour but de permettre l'évasion de Mohamed Boudiaf, qui finalement ne s'est pas présenté. Dans Les Porteurs de valises, l'évasion ratée de Boudiaf aurait été organisée, à l'extérieur, par Fanny Spitzer, l'Organisation spéciale, Roger Rey et Denis Berger. Voir H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 345.

De la même manière, lorsqu'elle évoque les opérations bancaires permettant de transférer le fruit des collectes du FLN à l'étranger, Didar Fawzy écrit :

> L'opération était simple : les sommes mensuelles (500 millions trimballés dans d'immenses cartons Dior !) étaient déposées au bureau d'une agence UBS parisienne. Lorsque le militant-chauffeur n'était pas disponible, j'accompagnais Blanche [Rosette Curiel] en taxi (vêtue à la Dior grâce aux cadeaux de ma sœur) […].[1]

En se présentant comme de respectables clientes, fortunées et bien vêtues de surcroît, les deux femmes fournissent une explication à ces importantes sommes d'argent qu'elles viennent déposer et détournent, ainsi, les soupçons qui pourraient peser sur elles.

Mettre en scène des relations amoureuses ou des rendez-vous galants lors de rendez-vous militants permet également de détourner les soupçons. Rolland Grillon se souvient ainsi, après avoir récupéré des documents à transporter en Belgique, avoir embrassé la militante algérienne les lui ayant remis pour rendre leur entrevue plus plausible[2].

Ces différents exemples témoignent de la conscience, chez les militant·e·s, des représentations multiples qui entourent le soutien, et révèlent les opportunités de jouer de ces représentations pour amoindrir les soupçons et jouir d'une plus grande liberté de mouvement. Malgré leur forte implication dans le soutien, les femmes apparaissent moins souvent que les hommes dans les archives judiciaires consultées : si elles sont fréquemment mises en cause ou soupçonnées, les militantes (pro)nationalistes sont plus rarement arrêtées ou écrouées que les hommes. Ce phénomène s'explique, entre autres, par des considérations logistiques ou matérielles liées au manque de personnel féminin dans les services chargés de la surveillance ou de la répression des activités (pro)nationalistes.

III.2.b) *Les problèmes logistiques soulevés par l'en*gagement de femmes (pro)nationalistes

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 122.

[2] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014.

Les services répressifs soulignent à de nombreuses reprises l'engagement des femmes aux côtés des nationalistes algériens et appellent à une surveillance particulière de celles-ci, comme l'a montré l'étude quantitative et intersectionnelle menée sur les archives du SCINA. Le poids des représentations socio-sexuées, s'il est indéniable, ne suffit donc pas à expliquer le contrôle plus lâche dont les femmes sont l'objet. Des considérations matérielles, logistiques et institutionnelles viennent ici se surimposer aux constructions sociales du sexe du militantisme : alors que les forces de police sur le terrain sont encore exclusivement masculines[1], l'impossibilité de procéder à une fouille des suspectes vient entraver l'efficacité des opérations policières. Ainsi, le 16 avril 1958, J. Vaudeville s'inquiète de la présence de femmes dans les mouvements (pro)nationalistes et des difficultés rencontrées par les forces de police puisque « faute de ''dames visiteuses'', [les] documents [nationalistes] peuvent être acheminés en toute sécurité »[2]. Le terme employé, « dames visiteuses », qui renvoie au domaine de l'Assistance publique et du soin porté aux autres[3], révèle par ailleurs bien que l'ambition n'est pas de féminiser les corps de métier masculin pour pallier le manque de personnel féminin. Les femmes recrutées sont uniquement pensées comme des assistantes, des auxiliaires des forces de police.

Si l'information est relayée aux différents services répressifs de l'Hexagone par le SCINA, aucune mesure à l'échelle nationale n'est envisagée. Bien au contraire, les problèmes soulevés par la fouille de suspectes semblent être du ressort local et relever de la responsabilité ou de l'initiative de chaque service. Ainsi, le 23 avril 1958, le Préfet directeur des Renseignements Généraux suggère plusieurs mesures au commissaire divisionnaire, chef du service des Renseignements Généraux de Lyon pour pallier ces difficultés lorsque des suspectes sont appréhendées. Il propose ainsi d'« utilis[er], par exemple, les dactylographes des services de police, ou toute autre personne qui accepte de prêter son concours », avant d'ajouter :

> A titre indicatif, je vous précise que la Préfecture de Police s'adresse généralement pour ce travail aux femmes des concierges des commissariats, et que d'autre part ce problème

[1] Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, 307 p ; Geneviève Pruvost, De la « sergote » à la femme-flic. Une autre histoire de *l'institution policière (1935*-2005), Paris, La Découverte, 2008, 308 p.

[2] AD BdR, 137 W 390, lettre de J. Vaudeville au Ministère de l'Intérieur, SCINA, Cabinet, Direction Générale de la sûreté, 16 avril 1958.

[3] Catherine Rollet, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, Paris, INED, 1990, 652 p.

ne s'est jamais posé dans les SRPJ, qui ne disposent pourtant pas de personnel qualifié comme l'Administration des Douanes.

Cependant je vous prie de me faire part des remarques que vous auriez été amenés à faire au sujet des fouilles de personnes du sexe féminin.[1]

Dans les Bouches-du-Rhône, le recours au « personnel féminin » des commissariats est également envisagé pour fouiller les suspectes :

La fouille des femmes appréhendées et transportées dans les locaux de police peut s'effectuer sans trop de difficulté grâce au concours du personnel féminin des services de police (concierge des commissariats, dactylographes, épouses de policiers…).[2]

L'absence de personnel féminin oblige donc les services répressifs marseillais à envisager le concours des concierges, du personnel administratif et même des épouses de policiers. Il est d'ailleurs à noter que les épouses de policiers sont considérées comme faisant partie « du personnel féminin des services de police », comme si, en épousant l'homme, elles en épousaient également la fonction et, partant, les obligations de service. Ce recrutement local est cependant subordonné, pour R. Haas-Picard, préfet des Bouches-du-Rhône, à l'octroi de crédits. La question est soulevée lors d'une réunion du SCINA de la IXème Région, le 23 avril 1958 :

L'utilisation d'auxiliaires féminines de la police est indispensable pour procéder à leur fouille à corps. Ce concours, envisagé déjà le mois dernier, est subordonné à l'octroi de crédits[3] qui permettraient le paiement de vacations à des ''dames visiteuses''. Le recrutement de celles-ci doit pouvoir être assuré sans trop de difficulté sur le plan local. L'attention de l'administration centrale est de nouveau attirée sur cette question.[4]

En effet, le 24 avril 1958, R. Haas-Picard soumet cette proposition au Ministère de l'Intérieur, détaillant à la fois les modalités de recrutement et les possibilités de rémunération, toutes deux soumises à l'octroi de crédits :

Leur recrutement ne semble pas a priori poser de grandes difficultés. Leur rémunération pourrait être calculée sur la base du temps qu'elles consacreraient à ces missions et à un

[1] ADR, 137 W 79, lettre du Préfet directeur des Renseignements Généraux au commissaire divisionnaire, chef du service des Renseignements Généraux de Lyon dont copie a été adressée au Préfet du Rhône, 23 avril 1958.

[2] AD BdR, 137 W 392, lettre adressée par le Préfet des Bouches-du-Rhône au Ministère de l'Intérieur, Cabinet, SCINA, DGSN, s.d.

[3] Souligné dans le texte.

[4] AD BdR, 137 W 402, procès-verbal de la réunion du SCINA de la IXème Région, 23 avril 1958.

> taux qui devrait tenir compte des risques et du caractère particulier du service qui leur serait ainsi demandé.
>
> Je vous serai obligé de bien vouloir me faire connaître si ces suggestions recueillent votre agrément et, dans l'affirmative, le montant du crédit qui serait mis à la disposition des services de police des Bouches-du-Rhône pour la rémunération de ces dames visiteuses. [1]

Si la réponse du Ministère à ces différentes propositions n'est pas connue, il est en revanche avéré que le problème ne trouve pas de solution immédiate. La question du recrutement de personnel féminin pour procéder à la fouille de suspectes est de nouveau soulevée lors de la réunion du SCINA de la IXème région, le 27 janvier 1959, concernant cette fois les opérations menées dans des lieux publics :

> Les services qui effectuent les contrôles sur routes et dans les lieux publics n'ont pas la possibilité de procéder, sur place, à la fouille de ces femmes.
>
> Il serait donc utile de disposer d'auxiliaires féminines susceptibles de participer aux opérations de contrôle. Une telle suggestion a déjà été faite (réf. Lettre du Préfet des Bouches-du-Rhône au Ministère de l'Intérieur en date des 14 avril et 7 mai 1958), mais n'a pas eu de suite. Il convient de la reprendre car l'utilité de cette création est incontestable.[2]

A la difficile fouille des suspectes appréhendées s'ajoute donc l'impossibilité de fouiller les femmes sur place, lors d'opérations de contrôle ou d'opérations de police dans des quartiers d'immigration algérienne. Le problème s'est par exemple posé dans la région parisienne, après l'arrestation par la Brigade des Agressions et Violences, en 1958, d'une Française métropolitaine vivant maritalement avec un Algérien. Au cours de l'opération, « l'intéressée, qui servait d'agent de liaison du FLN à un échelon élevé, vraisemblablement ''régional'' ou ''zonal'', avait dissimulé certains documents dans ses parties intimes. »[3]. Cette citation, qui est reprise d'une synthèse quotidienne de renseignements du SCINA[4], révèle l'utilisation par les femmes de leur corps pour dissimuler les documents compromettants. En effet, les services répressifs – masculins – ne peuvent pas, en théorie, se livrer à une fouille au corps sur place. Si les différents

[1] AD BdR, 137 W 392, lettre adressée par le Préfet des Bouches-du-Rhône au Ministère de l'Intérieur, Cabinet, SCINA, DGSN, s.d.

[2] AD BdR, 137 W 403, procès-verbal de réunion du SCINA de la IXème, 27 janvier 1959.

[3] AD BdR, 137 W 405, Etude « Implantation du FLN en métropole » réalisée par la Direction des Renseignements Généraux, 1958, page 22 sqq.

[4] AN, 19770381.6, synthèse quotidienne de renseignements du SCINA n°688, 21 mai 1958.

documents étudiés ne permettent pas d'expliquer ce qui a rendu possible la découverte des feuillets ainsi dissimulés, ils sont en revanche révélateurs des problèmes matériels et humains auxquels sont confrontés les services répressifs face à des suspectes.

En 1958, le préfet des Bouches du Rhône évoque lui aussi les difficultés plus importantes auxquels les services de police se trouvent confrontés lors d'opérations de contrôles dans les lieux publics, ou d'opérations de police dans les quartiers nord-africains, où « ils se trouvent en présence des femmes musulmanes ou d'origine métropolitaine vivant avec les nord-africains qu'ils ne peuvent fouiller sur place à l'instar des adultes de sexe masculin ». A ce sujet, explique-t-il, « dès qu'une opération est déclenchée, les individus se livrant à des activités séparatistes ont toute latitude de remettre aux femmes et enfants qui se trouvent à proximité les documents, fonds et armes qui pourraient les compromettre. Ces éléments de preuve échappent ainsi aux investigations des services de police ». Pour pallier ce problème lié à la dissimulation de preuves par les femmes et les enfants, le Préfet des Bouches-du-Rhône propose d'abord de transporter de manière systématique les femmes et les enfants dans les locaux de police afin de permettre qu'une fouille soit pratiquée. Il modère cependant cette affirmation en ajoutant :

> Outre les difficultés d'ordre pratique et psychologique que cette solution présente, cette fouille a posteriori risque d'être inefficace, les intéressés ayant la possibilité de se débarrasser en cours de route des armes, fonds ou documents qu'ils détiennent. D'autre part, en supposant que la fouille soit positive, l'homme qui leur aura remis ces pièces à conviction sera difficilement identifié et disposera du temps suffisant pour disparaître.[1]

Une alternative à cette mesure à la fois inefficace et psychologiquement inadaptée pourrait être selon lui le recours à des dames visiteuses de la police qui, « en permettant sur place[2] la fouille des femmes et enfants augmenterait certainement le rendement des opérations de police dans les milieux nord-africains ». Le recrutement de ces personnes chargées de la fouille des suspectes, suggère le Préfet, pourrait se faire localement : « il suffirait que soient sélectionnées sur le plan local un certain nombre de femmes (employées féminines des commissariats, épouses ou filles de policiers) qui, chaque fois que cela apparaîtrait nécessaire, se joindraient aux forces de police chargées

[1] AD BdR, 137 W 392, lettre adressée par le Préfet des Bouches-du-Rhône au Ministère de l'Intérieur, Cabinet, SCINA, DGSN, s.d.

[2] Souligné dans le texte.

d'une opération. »[1]. A cet effet, la Préfecture des Bouches-du Rhône adresse de nombreuses demandes de crédits au Ministère de l'Intérieur, afin de pouvoir recruter le personnel féminin chargé de fouiller les suspectes algériennes ou européennes, dont les suites n'ont pu être étudiées.

C'est seulement le 29 avril 1959 que le Ministère adresse aux services répressifs une circulaire (SN/PER/STA n°4363) semblant régir à l'échelle nationale la conduite à suivre concernant la fouille de suspectes. En effet, une note du Commissaire divisionnaire-Commissaire Central au Commissaire divisionnaire du service de la Sûreté et au Commissaire principal, chef du service de la voie publique, le 27 mai 1959, concerne les « fouilles par les services de police des femmes se livrant à des activités séparatistes » et « signale qu'à l'avenir, conformément aux instructions contenues dans la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur […] la fouille des femmes appréhendées sera faite par le personnel féminin de chacun des Services de police »[2]. La même circulaire est transmise au directeur départemental des services de police par le Préfet, le 11 mai 1959.

Le problème des « dames visiteuses de la police » ne trouve pas pour autant une solution immédiate, l'administration se heurtant en effet aux contestations syndicales. Le 21 juillet 1959, le directeur départemental des services de police informe en effet le Préfet pour l'en informer. Il précise qu'après que le Commissaire Central de Marseille a diffusé aux services de la Sûreté et de voie publique une note « précisant que la fouille des femmes appréhendées serait faite par le personnel féminin de ces services », les représentants du Syndicat National Indépendant des Cadres Administratifs « lui ont fait connaître qu'à leur avis la fouille n'entre pas dans les attributions du personnel des cadres administratifs et qu'ils ont demandé à leurs adhérents de s'y refuser. »[3]. Les archives consultées ne permettent pas de connaître les développements de l'affaire. Cependant, et malgré la protestation du Syndicat National Indépendant des Cadres Administratifs, l'idée de recourir au personnel féminin des locaux de police n'est pas abandonnée. Elle est de

[1] AD BdR, 137 W 392, lettre adressée par le Préfet des Bouches-du-Rhône au Ministère de l'Intérieur, Cabinet, SCINA, DGSN, s.d.

[2] AD BdR, 137 W 392, copie d'une note du Commissaire divisionnaire-Commissaire Central au Commissaire divisionnaire du service de la Sûreté et au commissaire principal, chef du service de la voie publique, le 27 juillet 1959, ayant pour objet les « fouilles par les services de police des femmes se livrant à des activités séparatistes ».

[3] AD BdR, 137 W 392, lettre du directeur départemental des services de police au Préfet des Bouches-du-Rhône, 21 juillet 1959, ayant pour objet la « fouille par les services de police des femmes se livrant à des activités séparatistes ».

nouveau évoquée lors d'une réunion du SCINA de la IXème Région le 5 juin 1959. A l'occasion de cette réunion, il est souligné que trois affaires récentes ont confirmé l'implication de « jeunes filles ou des jeunes femmes musulmanes au type nord-africain souvent peu accusé » dans les rangs du FLN, « pour effectuer le transport des fonds et des documents, et assurer ses liaisons »[1]. Si, cette fois, seules les Algériennes semblent ciblées par les services répressifs, la mesure envisagée reste inchangée puisqu'il est demandé aux services répressifs d'« identifier ces agents et [de] les appréhender lors de leurs déplacements. Une fouille minutieuse devra être effectuée dans les locaux de police avec le concours des personnes de sexe féminin travaillant dans ces locaux. »[2].

*

* *

L'étude quantitative et intersectionnelle des individu·e·s ou groupes mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA ont permis d'étudier les différents systèmes de représentations à l'œuvre au sein des services de surveillance et de répression des activités nationalistes. Loin de rendre compte uniquement des activités effectivement conduites par les militantes et militants engagés au sein des mouvements (pro)nationalistes, les informations centralisées par le SCINA au cours de la guerre d'indépendance sont bien au contraire révélatrices des représentations racialisées, sexuées et genrées qui entourent le militantisme nationaliste autant que le soutien à l'indépendance algérienne.

Les différents dispositifs de surveillance et de répression des activités indépendantistes apparaissent fortement influencés par ces représentations et concourent, dans un effet dialectique, à définir des « populations cibles » ou à l'inverse, à laisser dans l'ombre certaines catégories de personnes pensées a priori comme extérieures à ces

[1] AD BdR, 137 W 403, procès-verbal de réunion du SCINA de la IXème, 5 juin 1959.

[2] Ibidem.

mouvements. Une hiérarchie des suspect·e·s point alors, remise en cause, à partir de 1960, par la « révélation » de l'engagement numériquement et symboliquement important de Français·e·s sans liens directs, amicaux ou affectifs, avec les nationalistes algériens. L'émergence des porteurs et porteuses de valises dans l'espace répressif et médiatique entraîne alors la cristallisation de l'attention des services répressifs sur ces catégories de personnes au détriment d'autres. Parce qu'ils remettent en cause les présupposés des services répressifs et bousculent la hiérarchisation des suspect·e·s alors en vigueur, ces intellectuel·le·s de gauche deviennent la figure centrale du soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Prendre en compte l'appartenance de classe lors de l'analyse des trois échantillons n'a pas été possible, à cause des informations trop lacunaires transmises au SCINA en septembre-décembre 1957 et janvier-avril. Pourtant, à partir de 1960, les informations liées aux métiers ou à l'activité des individu·e·s mentionnés dans les synthèses sont plus récurrentes et laissent effectivement entrevoir une forte proportion d'enseignant·e·s, d'étudiant·e·s et d'intellectuel·le·s.

Par ailleurs, en mettant en exergue le statut des femmes, Algériennes comme Françaises, qu'elles soient suspectées d'agir en faveur de l'indépendance algérienne ou non, les services répressifs participent de la construction d'un engagement pensé comme la conséquence d'une relation affective – avec un nationaliste algérien ou un Européen engagé en faveur de l'indépendance algérienne. Dès lors, non seulement ces services performent la construction socio-sexuée des identités féminine et masculine des individu·e·s et de leurs engagements, mais ils révèlent également en creux que le militantisme féminin ne peut exister hors de ce cadre androcentré. Découle de ce schème de pensée une définition de la déviance féminine, liée à une incapacité à penser la violence des femmes[1], fut-elle symbolique ou politique sans être forcément guerrière. De cette incapacité à penser la violence des femmes découle également une assignation supposée de ces dernières à des fonctions moins directement liées à la violence de guerre, comme en témoigne leur absence dans les affaires de trafic d'armes. Analyser le militantisme (pro)indépendantiste au prisme du genre met alors au jour une division sexuelle du travail militant et une hiérarchie des formes d'engagement possibles. Il est ainsi nécessaire de souligner, enfin, qu'aucune femme, Européenne comme Algérienne, n'est qualifiée dans les synthèses étudiées comme cheffe de réseau, ce qui semble confirmer le principe

[1] Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), Penser la violence des femmes, op. cit.

hiérarchique de la division sexuelle du travail avancé par Danielle Kergoat et la captation des activités à forte valeur symbolique par les hommes.

Dès lors, une combinaison de facteurs apparaît pour expliquer la moindre présence de femmes mises en cause par les services répressifs, ayant trait non seulement aux représentations socio-sexuées mais aussi à la réalité du travail sur le terrain. L'absence de personnel féminin lors des opérations de contrôle de la population algérienne ou de démantèlements de réseaux nationalistes ou de soutien, les objections syndicales soulevées lors de mesures palliatives envisagées, mais aussi le manque de moyens humains et matériels et la lenteur de la mise en place de mesures palliatives viennent ici profiter à l'action des nationalistes algérien·ne·s et de leurs soutiens européens. Les membres des réseaux semblent avoir eu conscience, autant que les services répressifs de l'intérêt de ces différents facteurs, ce qui permettrait d'expliquer en partie, voire de justifier, une division sexuée des tâches militantes. Pour autant, la fonction d'agent·e de liaison n'apparaît pas comme une activité exclusivement féminine, tant à la lecture des archives de la répression qu'à l'écoute des témoignages d'acteurs. Aux considérations ayant trait aux avantages d'une moindre suspicion à l'égard des femmes viennent donc s'ajouter des considérations d'ordre pratique : les personnes susceptibles de s'engager dans des activités pro-indépendantiste et hors-la-loi ne sont pas légion dans la France en guerre d'Algérie, justifiant l'engagement d'hommes dans des activités considérées comme féminines et malgré des risques encourus peut-être plus importants.

CHAPITRE 5 -
FORMES ET MODALITES DE L'ACTION DANS LES RESEAUX

Les chapitres précédents ont permis de souligner la nécessité d'adopter une définition large du soutien, d'abord en prenant en compte à la fois les engagements ponctuels ou pérennes, les actions isolées ou accomplies dans le cadre d'un réseau. Ensuite, souligner les représentations projetées par les services répressifs sur les actions de soutien, autant que la possibilité pour les militant·e·s de les retourner en faveur de la cause indépendantiste a mis au jour le poids du genre sur le militantisme ou sa perception et permis de préciser ce travail de définition.

Ce chapitre, qui privilégie une approche réticulaire du soutien, vise à compléter et à approfondir la définition du soutien en étudiant les formes et modalités de l'action au sein de plusieurs réseaux, agissant à différentes échelles.

Les archives de la répression constituent le premier type de sources mobilisées pour mener ce travail : les arrestations donnent lieu à de nombreuses tentatives de reconstitution des réseaux par ces services grâce aux interrogatoires et auditions de suspect·e·s, mais aussi aux saisies effectuées lors des opérations de démantèlement, puis à de nombreux rapports et procès-verbaux. Croisées aux témoignages de militant·e·s impliqué·e·s dans le soutien, qui donnent à voir les silences, les omissions ou les dissimulations des suspect·e·s lors des interrogatoires, ces sources permettent d'étudier l'action conduite par les réseaux en soutien aux différents échelons de la hiérarchie frontiste.

L'approche multiscalaire sera privilégiée afin de mettre au jour le fonctionnement de ces réseaux en parallèle de l'organisation politico-administrative du FLN et la manière dont le lien est maintenu d'un échelon à l'autre. Le réseau dirigé par Jean-Marie Boeglin, qui opère dans la région lyonnaise en 1959-1960, permet ainsi d'étudier le fonctionnement d'un réseau à l'échelle de la wilaya, quand l'étude du réseau organisé par Rolande Mingasson dans la région parisienne et démantelé en 1961, donne à voir le soutien à l'échelon fédéral. Enfin, les réseaux Curiel, Jeanson et Raptis permettent d'étudier l'organisation du soutien à une échelle supranationale.

I. A l'échelon de la wilaya : l'exemple du réseau Boeglin dans la région lyonnaise (1959-1960)

En 1959, Jean-Marie Boeglin organise un réseau de soutien dans la région lyonnaise. Contacté par le chef de wilaya – il s'agit à l'époque de Benchenouf, qui le reste jusqu'en août 1960[1] – il met en place un réseau parallèle à celui dirigé par Maurice Chomat[2]. Ce réseau, qu'il qualifie de « succursale »[3] du réseau Jeanson dans la région lyonnaise, prend la relève du soutien après la vague d'arrestations qui touche le réseau Chomat et l'affaire du Prado qui met en cause l'Abbé Carteron et ses soutiens. Jean-Marie Boeglin explique ainsi :

> Quand « Jacques », Benchenouf, m'a demandé de reconstituer un réseau… j'avais vu comment le premier était trop fragile. A la fois parce qu'ils se connaissaient tous, et puis parce qu'il y avait vraiment ce que j'appelle trop d'« amitiés politiques » : ils confondaient agitation et travail clandestin […]. Ou on faisait un travail clandestin, routinier, terrible, ou on ne se consacrait qu'à l'agitation. Parce que dès qu'on se consacrait à l'agitation, on était repéré.[4]

Pour éviter d'attirer l'attention des services répressifs, les militant·e·s qu'il recrute sont donc amené·e·s à se faire discrets et discrètes sur le plan de l'opposition publique à la guerre.

Ce fait est cependant à nuancer, puisqu'il est inégalement appliqué : par exemple Jean-Louis Augier, Jean-Jacques Brochier et Nicole Brochier sont tou·te·s trois impliqué·e·s, quoiqu'à des niveaux différents, au sein de l'Association Générale des Etudiants Lyonnais (AGEL-UNEF)[5]. Or si l'entrée de Jean-Jacques et Nicole Brochier dans le soutien semble entraîner leur retrait de l'organisation étudiante lyonnaise, ce n'est

[1] D'après Geneviève Massard-Guilbaud, il s'agirait d'Amor Ghezali : voir G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 106-107 ; Si Amor Ghezali a bien été chef de la wilaya de Lyon au début de l'année 1958, où il succède à Mohammed Guerbi, dit « Cheikh Chaabane ». Mahmoud Mansouri succède ensuite à Amor Ghezali, jusqu'à son arrestation en avril 1959 et est à son tour remplacé par Benchenouf. En 1959, d'après Béatrice Dubell, Amor Ghezali est « coordinateur national » du FLN en France et c'est à ce titre qu'il rencontre Jean-Marie Boeglin, en compagnie de Benchenouf. Voir B. Dubell, A. Grosjean et M. Thivend, *Récits d'en*gagement, op. cit., p. 98.

[2] L'activité du réseau Chomat a été présentée dans les chapitres 2 (II.1. La lecture comme vecteur de politisation) et 3 (III.1.b. Le recrutement au sein de cercles de militance communs).

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[4] Didier Bouillot et Bernard Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de valises*, s.l., INA, 1992.

[5] Voir à ce sujet le chapitre 2 : I.3. Les mobilisations pour la paix en Algérie, une socialisation sexuée inversée ?

pas le cas de Jean-Louis Augier, qui siège au comité de l'AGEL de janvier 1960 jusqu'à son arrestation en novembre[1].

Par ailleurs et fort de son expérience dans la Résistance, Jean-Marie Boeglin met en place un réseau constitué de plusieurs petits groupes. De ces différentes « cellules »[2], il ne connaît que la personne qu'il a personnellement contactée et qui est elle-même chargée de constituer son propre groupe de militant·e·s du soutien. Cette mesure, en organisant un meilleur cloisonnement du réseau et l'autonomie de chaque cellule, permet d'éviter le démantèlement de l'ensemble du réseau en novembre 1960 puisque chaque militant·e ne connaît qu'un nombre restreint d'individu·e·s. Jean-Louis Augier évoque ainsi, pour la région lyonnaise, « une multitude de réseaux, des réseaux dans les réseaux »[3] : c'est d'ailleurs lors du procès de la wilaya 3 qu'il prend connaissance de l'engagement dans le réseau comme « boîte aux lettres » d'André Avocat, qu'il connaît par ailleurs par le biais la Ligue des Droits de l'Homme où tous deux militent. La structuration de ce réseau en différentes cellules plus strictement cloisonnées rend également plus difficile sa reconstitution.

D'après Geneviève Massard-Guilbaud, le contact entre les militant·e·s du réseau Chomat toujours en activité et le nouveau réseau structuré par Jean-Marie Boeglin aurait été noué par l'intermédiaire de Guy Bourgeois[4]. Ce dernier, qui n'est pas inquiété lors du démantèlement du réseau Chomat, organise dans le Beaujolais l'hébergement « chez des fermiers »[5] de frontistes repérés par les services répressifs et devant être évacués en Suisse. Il participe aussi, lors d'« alertes […] c'est-à-dire quand la DST était un peu sur le coup » de la mise en place d'hébergements « pour une nuit ». Il explique :

> On prenait un Algérien connu dans la rue, on l'amenait coucher chez les paysans et on le reposait à Lyon le lendemain matin. A Lyon ou dans le Rhône. Souvent, il était donc en milieu algérien pendant la journée, mais après il disparaissait.[6]

[1] BML, archives de l'AGEL-UNEF, AG AG 13/2, dossier « Réunions du Comité de l'AGEL 1954-1960 ».

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[3] D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de valises*, op. cit., 12'17.

[4] G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 107.

[5] Témoignage de Guy Bourgeois dans D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de valises*, op. cit.

[6] Ibidem

Qu'elles soient anciennes ou nouvellement créées, différentes cellules coexistent ainsi au sein du réseau Boeglin, indépendantes les unes des autres, comme la cellule protestante que dirige Jean Masson. Ce dernier explique que « grâce à Boeglin, mais surtout à Jeanson, [il a] pu rencontrer le chef de la wilaya de la région », à l'époque Tahar Temsi[1]. Travaillant au début en lien avec Boeglin et Jeanson, il en vient rapidement à n'être en contact qu'avec Tahar Temsi : il lui procure, ainsi qu'à d'autres responsables frontistes, divers hébergements pour lui permettre de changer d'adresse régulièrement et ainsi éviter de se faire repérer. Pour cela, Jean Masson recrute notamment des militant·e·s de différentes mouvances de gauche, ainsi que des juifs et juives converti·e·s au protestantisme pendant la Deuxième Guerre mondiale : il évoque une cinquantaine de personnes ayant accepté soit de loger, soit de conduire des responsables frontistes d'un point à un autre.

A propos de ces différentes personnes qui rejoignent la cellule protestante du réseau Boeglin, Jean Masson explique :

> Boeglin ne les a jamais connus […] Le système de Boeglin était pas mal non plus, puisqu'on passait par lui, parce que, après, c'était lui qui était la relation avec Jeanson. Mais les gens que je contactais ne se connaissaient pas entre eux et ne connaissaient ni Jeanson, ni Boeglin. Parce que ce n'est pas la peine de faire des chaînes quand il y a des arrestations, ça ne sert à rien[2].

Jean Masson est notamment en contact avec Blaise de Pury, Anne Preiss, Jean-Pierre Lanvin ou les époux R. Ces derniers sont chargés d'héberger des militant·e·s frontistes et de dissimuler de l'argent. Blaise de Pury, quant à lui, évoque également l'existence de nombreuses adresses dans la région lyonnaise qui constituaient des points de chute où héberger des responsables frontistes, mais aussi des « boîtes aux lettres » où il était possible de dissimuler du courrier, des journaux ou des documents du FLN. Il était l'une des personnes chargées de transporter individus ou documents aux adresses de ses amis, dont il ne donne pas les noms. Il a pu également, suivant les besoins, transporter des valises d'argent ; en revanche, il ne se souvient pas d'avoir eu à transporter des armes[3]. Côté algérien, il est en contact avec Benchenouf, le chef de wilaya, puis avec son successeur, Tahar Temsi. Blaise de Pury est également en lien avec un certain

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean Masson, s.l., septembre 2009.

[2] Ibidem.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Blaise de Pury, s.l., septembre 2009.

« François », qui pourrait être Hocine Ben Brahim, surnommé « Daniel » ou « François » dans la clandestinité, ancien chef de secteur et responsable du Comité de Soutien aux Détenus (CSD) pour la région de Lyon[1].

Le 25 Août 1960, après une surveillance de plusieurs semaines, Hocine Ben Brahim est interpellé par la DST à La Mulatière, porteur d'une fausse carte d'identité et en compagnie d'un autre responsable frontiste. A l'issue du contrôle, « la police avait l'habileté de rendre leur carte aux intéressés en leur laissant l'impression qu'elle avait été jouée » afin de poursuivre leur filature. Le militant frontiste est finalement interpellé le 21 septembre 1960, alors qu'il sort du domicile du couple Gerbe après y avoir passé la nuit[2].

Jean-Baptiste et Suzanne Gerbe, également interpellés, sont « placés sous mandat de dépôt par le Magistrat instructeur le 23 septembre 1960 »[3]. A l'issue de leur procès, qui se déroule les 16 et 17 novembre 1960, ils sont « convaincus de complicité pour aide indirecte apportée au FLN en fournissant, en connaissance de cause, un logement à l'un de ses militants »[4]. Ils sont, de ce fait, « condamnés, chacun, à huit mois d'emprisonnement ainsi qu'aux dépens de l'instance. Le bénéfice de la loi de sursis leur est accordé en ce qui concerne la peine d'emprisonnement »[5] pour Atteinte à l'Intégrité du Territoire National (AITN). L'enquête effectuée par les services répressifs ne parvient pas à mettre au jour les complices français du couple Gerbe, ces derniers refusant par ailleurs de donner le nom de la personne leur ayant demandé d'héberger Hocine Ben Brahim. Contactée une première fois par Maurice Chomat, Suzanne Gerbe accepte de rejoindre la cellule protestante du réseau Boeglin lorsque Jean Masson la sollicite, le 8 septembre 1959[6]. Outre l'hébergement du responsable frontiste et « devant l'abondance

[1] D'après Suzanne Gerbe, il était alors courant pour les hauts responsables frontistes de se dire responsables du CSD pour ne pas avouer leur réelle responsabilité dans la hiérarchie frontiste et minimiser leur rôle : Suzanne Gerbe, Un automne à la prison de Montluc, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 12.

[2] AD Rhône, 4434 W 298, dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Lettre du service des Renseignements Généraux du Rhône concernant le procès des époux Gerbe, adressée au Préfet, au directeur des Renseignements Généraux et au directeur des services de police du Rhône, 17 novembre 1960.

[3] AD Rhône, 4434 W 298, dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Lettre du Procureur de la République au Préfet du Rhône, 27 septembre 1960.

[4] Leur procès est étudié dans le chapitre suivant, dans la première partie consacrée aux procès de militant·e·s du soutien.

[5] AD Rhône, 4434 W 298, dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Lettre du Procureur de la République au Préfet du Rhône, 27 septembre 1960.

[6] S. Gerbe, Un automne à la prison de Montluc, op. cit., p. 29.

des tâches »[1], Jean-Baptiste et Suzanne Gerbe sont par ailleurs rapidement sollicités « pour cacher des fonds, tâche que Mme Gerbe […] sous-traite parfois à des collègues qui ne sont pas prêts à loger des Algériens, mais qui ne voient d'inconvénient à receler de temps à autres quelques millions »[2]. Reliés à la cellule protestante par le biais de Jean Masson, les époux Gerbe « reçoivent aussi parfois la visite de Nicole [Brochier] (alias ''Milena''), ou de Claudie [Duhamel] »[3]. En une occasion, Suzanne Gerbe est également amenée à transporter une arme à la Tallaudière[4], action que désapprouve Jean Masson[5], les membres du réseau Boeglin s'étant engagés à ne pas transporter d'armes[6].

Anne Preiss, en tant qu'agente de liaison du réseau Boeglin, est quant à elle chargée de relever à Saint-Etienne les cotisations des frontistes stéphanois·e·s et d'y apporter au responsable local du FLN, son contact, l'argent destiné au Comité de Soutien aux Détenus local[7]. Elle explique :

> J'arrivais de Lyon en car, que je prenais souvent très, très tôt le matin. Et les instructions étaient de ne pas pénétrer dans Saint-Etienne par les grandes portes, si je puis dire. […] Les instructions étaient de s'arrêter une étape avant Saint-Etienne, et je passais par les bois, pour arriver jusqu'ici. Je faisais de la marche à pieds.

Elle fait également la liaison avec Jean-Marie Boeglin, qu'elle rencontre au Parc de la Tête d'Or « devant le bison du zoo », explique le chef du réseau, car « sur le plan de la sécurité, il suffisait d'arriver quelques minutes avant et de s'apercevoir si l'interlocuteur à qui on avait donné rendez-vous était suivi »[8].

Claudie Duhamel, également agente de liaison, fait le lien entre la cellule de Jean Masson et le reste du réseau[9]. D'abord chargée de transporter le fruit des collectes de

[1] G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 116.

[2] Ibid., p. 116.

[3] Ibid., p. 117.

[4] S. Gerbe, Un automne à la prison de Montluc, op. cit., p. 43.

[5] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean Masson, s.l. septembre 2009.

[6] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[7] Témoignage d'Anne Preiss dans D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de valises*, op. cit.

[8] Témoignage de Jean-Marie Boeglin dans D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de valises*, op. cit.

[9] G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 109-110.

Marseille à Lyon[1], alors qu'elle est étudiante à Aix, elle devient, après son installation dans cette ville, agente de liaison du réseau Boeglin, permanente et appointée par le FLN, prenant la suite de Nicole Brochier qui, se sentant « grillée », est contrainte de s'arrêter[2].

Nicole Brochier est contactée par Jean-Marie Boeglin – elle travaille alors, comme lui, au Théâtre de la Cité – pour devenir agente de liaison en 1959. Dans le cadre de cette mission, elle rencontre les responsables frontistes, notamment « Jacques » (Benchenouf), avec qui elle a des contacts réguliers, et Amor Ghezali. Elle est également chargée de se rendre chez différentes personnes, à Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, pour y récupérer le fruit des collectes[3]. Son mari, Jean-Jacques Brochier, est quant à lui chargé « de transbahuter des types pour les emmener en Suisse, ou de transporter de l'argent, qui partait ensuite à l'étranger, qui était l'argent des cotisations des Algériens en France. »[4].

Prenant la relève de Nicole Brochier, Claudie Duhamel cumule plusieurs tâches : acheminement des collectes jusqu'à Paris, dépôt de documents, recherche de lieux de réunions pour le chef de wilaya et les responsables frontistes, ou encore courrier[5]. C'est en effet elle qui va chercher le courrier déposé chez André Avocat à Charbonnières-les-Bains, dans la banlieue lyonnaise, pour le transmettre à Tahar Temsi, alors hébergé chez Madeleine Desvignes[6]. Son gendre, Jean-Louis Augier, sert quant à lui de chauffeur au chef de wilaya[7]. Le rôle de Pierrette Augier demeure indéterminé : elle n'est pas inquiétée lors du procès de la wilaya 3[8] et reste discrète sur sa propre action dans le documentaire consacré au réseau Boeglin par D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les* porteurs de valises. Pourtant, Jean-Louis Augier décrit bien cet engagement comme un

[1] Ibid., p. 122.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Nicole Brochier, s.l., juin 2009, et Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Nicole Brochier, s.l., juin 2009.

[4] Témoignage de Jean-Jacques Brochier dans D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée* : les porteurs de valises, op. cit.

[5] Comme cela a été étudié dans le chapitre 4 au sujet des soutiens protéiformes et poreux.

[6] AD Rhône, 4434 W 298, rapports du Commissaire divisionnaire central concernant la « comparution devant le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon des membres du réseau métropolitain d'aide au FLN et de Temzi Tahar, chef de la wilaya 3 – Première journée » et « comparution devant le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon des membres du réseau métropolitain d'aide au FLN et de Temzi Tahar, chef de la wilaya 3 – Seconde journée d'audience », établis les 7 et 8 avril 1961.

[7] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[8] Voir le chapitre suivant à ce sujet, notamment en ce qui concerne la manière de dépolitiser l'engagement par le genre ou encore d'endosser la responsabilité pour épargner un·e proche.

engagement de couple[1]. Rattachée à la cellule d'Edmond Gauzit, par le biais de Madeleine Desvignes dont elle est une collègue de travail, Suzanne Rata héberge des militants frontistes et dissimule des documents[2].

De nombreuses personnes opèrent à différentes échelles au sein du réseau Boeglin, sans qu'il ne soit possible de déterminer à quelles « cellules » elles appartiennent, ni dans quelle région elles opèrent, à cause du cloisonnement mis en place. Jean Givord est de celles-là, qui héberge des frontistes à partir de 1960[3]. Maurice Allefresdes également : communiste en rupture avec son parti, il accepte d'apporter son soutien aux nationalistes algérien·ne·s, mais refuse de transporter des armes et de participer aux actions terroristes. Sa mission est alors de mettre en contact les frontistes les un·e·s avec les autres, mais aussi de conduire les militant·e·s nationalistes à leurs hébergements – trouvés par d'autres que lui – ou en région parisienne, et d'organiser des passages vers l'Italie[4]. Geneviève Massard-Guilbaud précise qu'il sert d'abord de boite aux lettres, avant de s'engager plus avant : outre le transport de militant·e·s frontistes, il convoie également des fonds et « sert de lien avec des universitaires parisiens comme Vidal-Naquet, et l'équipe de Témoignages et Documents [ou] les milieux politico-littéraro-artistiques aussi, en la personne de gens comme Sartre, Simone de Beauvoir, ou le sculpteur Carlottier »[5]. De même, à Oullins, Geneviève Massard-Guilbaud mentionne l'engagement des demoiselles Colombet-Declippeleir, qui hébergent « Jacques » et « François », « dont elles ignorent la fonction mais la devinent bien [quand ''François''] s'acquitte de longues opérations arithmétiques et entasse les liasses de billets crasseux dans des boîtes à chaussures […] »[6].

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Suzanne Rata, s.l., 21 janvier 2010.

[3] Témoignage de Jean Givord dans D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de valises*, op. cit.

[4] Témoignage de Maurice Allefresdes dans D. Bouillot et B. Maigrot, *La rupture oubliée : les porteurs de* valises, op. cit.

[5] G. Massard-Guilbaud, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise, op. cit., p. 115-116.

[6] Ibid., p. 113.

Figure 4 : Reconstitution partielle du réseau Boeglin (Lyon, 1959-1960)

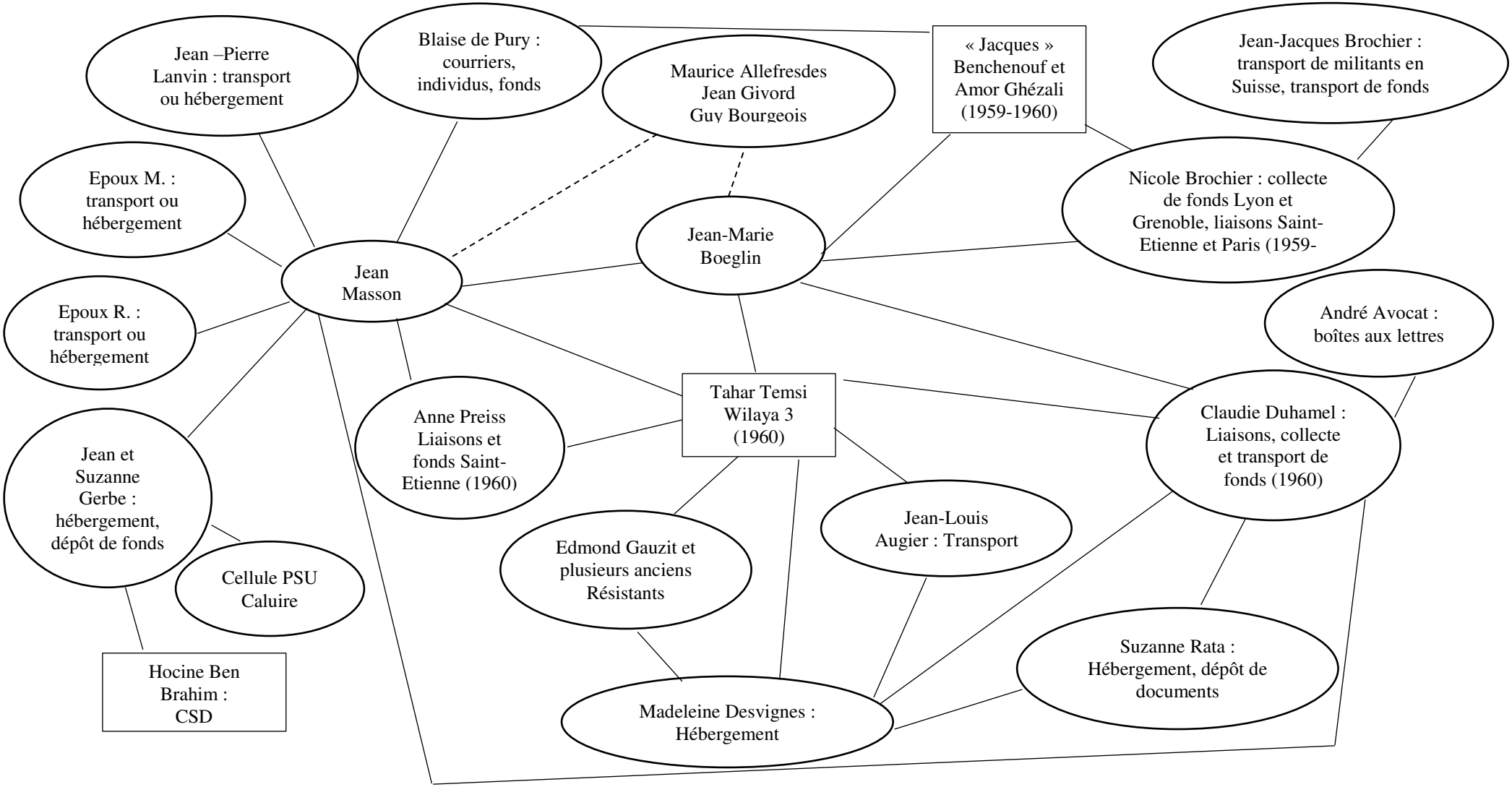

Le travail des militant·e·s du soutien qui agissent en parallèle à l'échelon frontiste de la wilaya permet donc de faire le lien entre les hommes et les femmes du FLN, en transmettant ordres et directives, en cachant et distribuant des documents pro-frontistes ou encore en transportant et hébergeant des nationalistes. Enfin, en centralisant puis en acheminant l'agent des collectes jusqu'à la capitale, ils constituent un rouage essentiel dans la lutte indépendantiste. En effet, les liasses de billets, qui proviennent des cotisations de militants frontistes, doivent ensuite être acheminées à Paris, où elles sont centralisées, recomptées, puis sorties de France. Les agents de liaison lyonnais·e·s sont chargés de cet acheminement jusque dans la capitale, où d'autres réseaux de soutien prennent le relais, à un échelon supérieur de la hiérarchie frontiste.

II. A l'échelon fédéral, Mohamed Zouaoui, le réseau Mingasson et l'opération Flore (novembre 1961)

C'est le cas du réseau Mingasson, qui agit en relation, en 1961, avec le responsable fédéral, Mohamed Zouaoui, ainsi qu'avec les responsables contrôleurs de chaque wilaya.

II.1. Le « réseau Zouaoui » et ses soutiens français au prisme des services répressifs

Les réseaux de soutien ne viennent pas se surimposer à l'organisation politico-administrative du FLN en France et dans les pays frontaliers : ils s'y rattachent plutôt, formant des nébuleuses complexes aux différents échelons de la hiérarchie frontiste, au gré des contacts et des recrutements. En septembre 1961, la Fédération de France du FLN opère un remodelage de l'organisation politico-administrative et procède à un nouveau découpage territorial, notamment en région parisienne, pour pallier les risques d'arrestations de cadres et d'infiltration par les services répressifs (voir la Figure 5 : Organisation politico-administrative du FLN en France, octobre 1961[1]).

[1] Figure adaptée à partir de A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit.: chapitre 3, « Le nidham ou l'organisation politico-administrative », pp. 47-65 ; N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French* Intelligence Service, op. cit., p. 21 ; L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération nationale *(FLN), des origines à l'indépendance (1926*-1962), op. cit., p. 216.

Figure 5 : Organisation politico-administrative du FLN en France du Comité Fédéral à la Région, octobre 1961

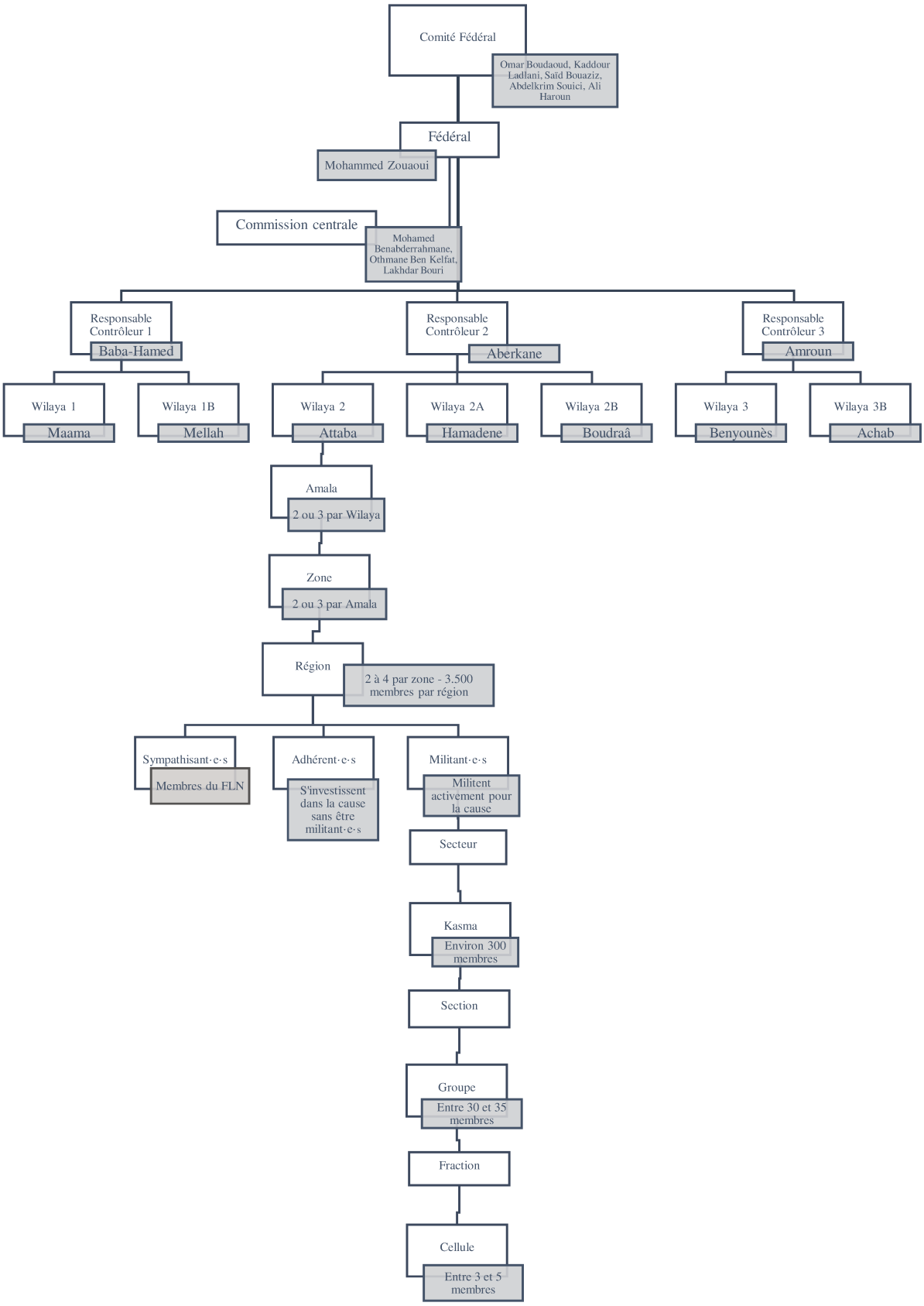

La France est par ailleurs divisée selon un nouveau découpage géographique. En 1960, elle compte six wilayas : la wilaya 1 couvre les vingt arrondissements parisiens (Paris-Centre) ; la wilaya 2 s'étend sur la périphérie parisienne et la grande banlieue (Paris-Périphérie) ; la wilaya 3 couvre le Centre et la région lyonnaise jusqu'à la Suisse ; la wilaya 3 bis s'étend au sud d'une ligne Bordeaux-Nice ; la wilaya 4 s'étend de la Bretagne à la Meuse, quand la wilaya 4 bis couvre l'Est français. A partir de 1961, la région parisienne est divisée suivant une ligne qui suit la Seine : la wilaya 1 correspond à la rive gauche de la Seine et la wilaya 2 à la rive droite ; la wilaya 1B couvre le centre et l'ouest français jusqu'aux Pyrénées ; la wilaya 2A couvre la Normandie, le Pas-de-Calais et le Nord, et la wilaya 2B le nord-est de la France, l'Alsace-Lorraine jusqu'à la Suisse. Enfin, la wilaya 3 s'étend sur la région lyonnaise et le Massif Central et la wilaya 3 B couvre le sud de la France, de la Côte d'Azur au Languedoc (voir ci-dessous, Figure 6 : carte des wilayas en France après le 1er septembre 1961[1]).

Figure 6 : Carte des wilayas en France après le 1er septembre 1961

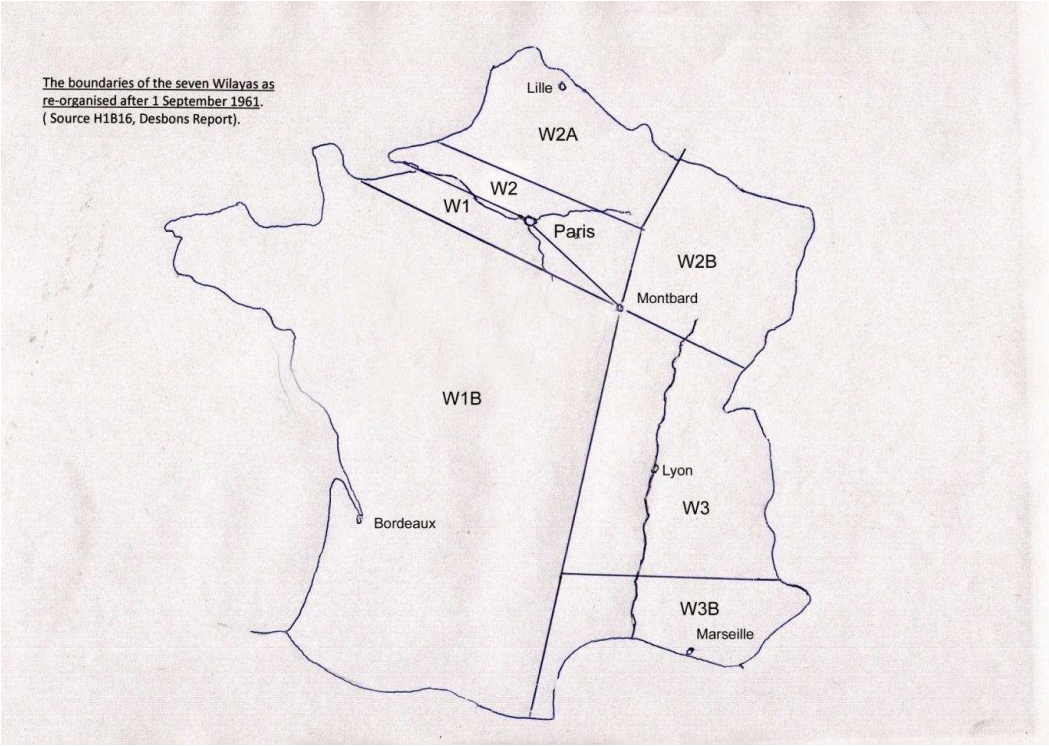

[1] Carte reproduite par N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence* Service, op. cit., p. 22 d'après un « Rapport d'ensemble sur l'affaire des responsables de la Fédération de France du FLN, traitée le 9 novembre 1961 » établi par le Commissaire principal Desbons, 14 novembre 1961, APP, H1 B16, dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN » - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961).

Le réseau formé par Rolande Mingasson en région parisienne et qui gravite autour de Mohamed Zouaoui incarne bien ces nébuleuses de soutien. Ce « réseau » a déjà été étudié : du point de vue de l'organisation politico-administrative du FLN en France par Linda Amiri[1] d'une part, et à partir des archives de la répression et pour analyser la préparation du 17 octobre 1961 par Neil MacMaster[2] de l'autre. Une troisième perspective est ici adoptée qui, au croisement des travaux existants, tente d'appréhender le « réseau Zouaoui » au prisme de son réseau de soutien et du démantèlement dont il est l'objet à l'automne 1960.

Ce réseau opère surtout, après la réorganisation du 1er septembre 1961, aux plus hauts échelons de la hiérarchie frontiste, à partir des responsables contrôleurs – voire des chefs de wilaya. Il est par ailleurs essentiellement basé en région parisienne (wilayas 1 et 2), même si des liens avec des réseaux structurés en province ont été observés par les services répressifs, notamment à Marseille.

Les archives conservées par la Préfecture de Police de Paris à l'issue de l'opération Flore – opération menée conjointement par les services de la DST et de la Police en vue de démanteler l'organisation FLN dans la région parisienne – permettent de reconstituer, au moins partiellement, ce réseau de soutien. Celui-ci est essentiellement appréhendé ici au prisme des archives de la répression, puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir le témoignage de ses membres, exception faite de Rolland Grillon – qui gravite autour plus qu'il n'y est attaché, d'après son témoignage. Les deux autres personnes retrouvées puis contactées n'ont en effet pas donné suite à mes demandes d'entretien.

Avant le déclenchement de l'opération Flore, les services de police et la DST effectuent sept semaines de surveillance et de filature, du 22 septembre au 10 novembre 1961, qui leur permettent de dresser deux organigrammes du « réseau Zouaoui » et de ses soutiens métropolitain·e·s. Le premier organigramme (Figure 7 : Reconstitution du réseau Zouaoui par les services répressifs avant le déclenchement de l'opération Flore[3]), s'il met bien en évidence le rôle central joué par Mohamed Zouaoui au sein de

[1] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 443 sqq.

[2] N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence Service*, op. cit. ; N. MacMaster et J. House, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », art. cité.

[3] APP H1B-28, dossier « Opération Flore – Rapport d'ensemble (14 novembre 1961) ».

l'organisation politico-administrative du FLN en région parisienne, présente les soutiens français comme isolés des militants frontistes. Par ailleurs, les soutiens sont cantonnés aux tâches financières – l'organigramme les réduisant à un « réseau financier » - liées au dépôt de l'argent et à son transfert par des agents de liaison jusqu'en Belgique.

Figure 7 : Reconstitution du réseau Zouaoui par les services répressifs avant le déclenchement de l'opération Flore

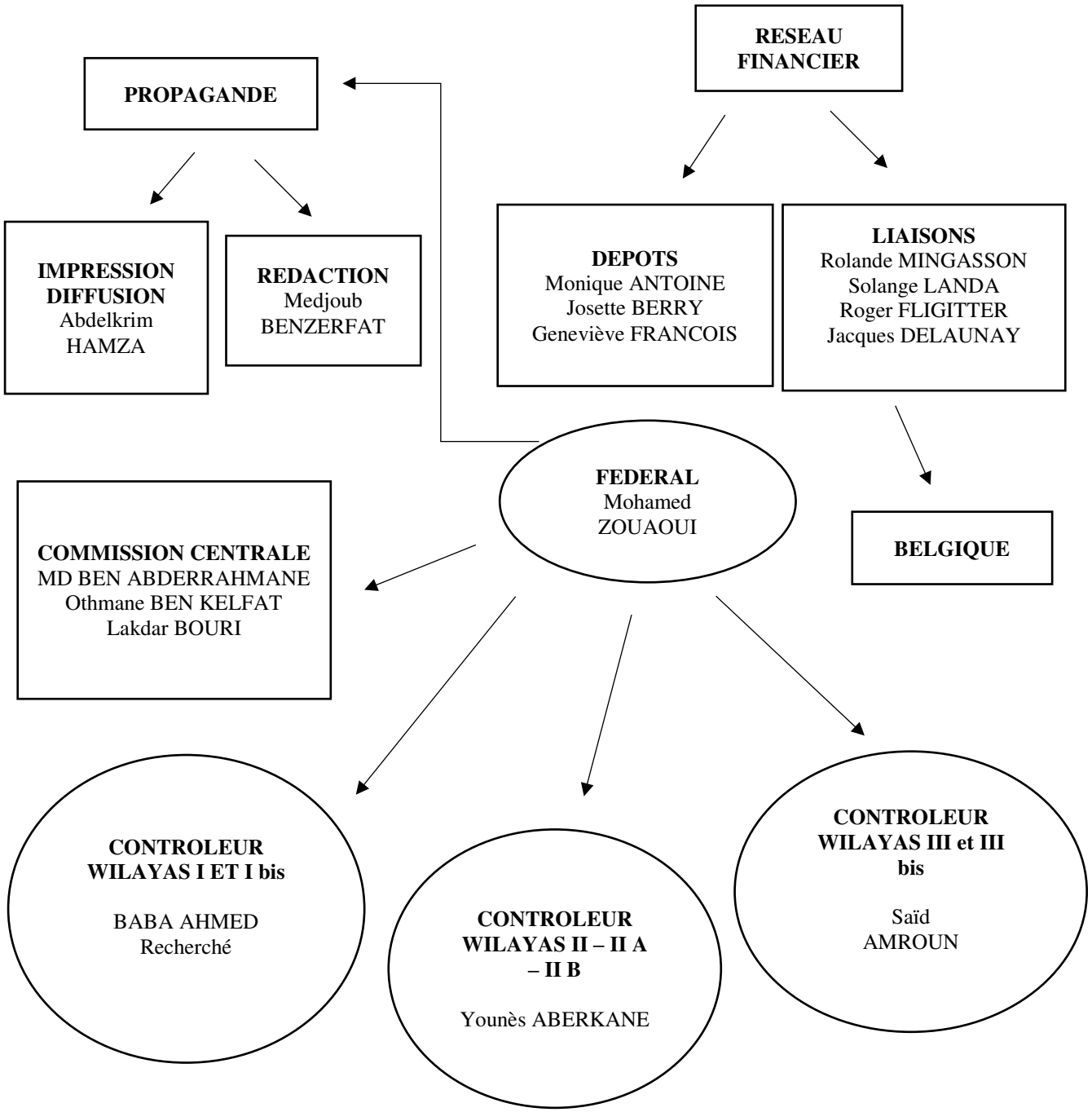

Le deuxième organigramme, quant à lui, met plus en évidence le rôle central joué par Rolande Mingasson et ses liens multiples avec des Français·e·s comme avec des Algérien·ne·s (Figure 8 : Reconstitution détaillée de l'OPA-FLN dans la région parisienne et de son réseau de soutien par les services répressifs[1]). L'étendue du réseau de soutien, ainsi que les liens avec la Belgique et le Luxembourg, y sont également soulignés, de même que les nombreuses adresses dont le Front dispose en région parisienne. Le caractère hiérarchique de l'organisation politico-administrative du FLN y est cependant gommé, au profit de la figuration d'une organisation réticulaire plus floue, où les rôles de chacun·e ne sont pas forcément mis en exergue.

[1] APP H1B-28, dossier « Opération Flore – Comptes rendus – 10-11 novembre 1961 ». NB : Les adresses des militant·e·s identifié·e·s, précisées dans le graphique d'origine, ont été supprimées ici afin de ne pas alourdir la lecture. Pour des raisons de confidentialité, seules les noms des individu·e·s déjà connus pour leur engagement dans le soutien ont été reproduits, les autres ont été anonymisés.

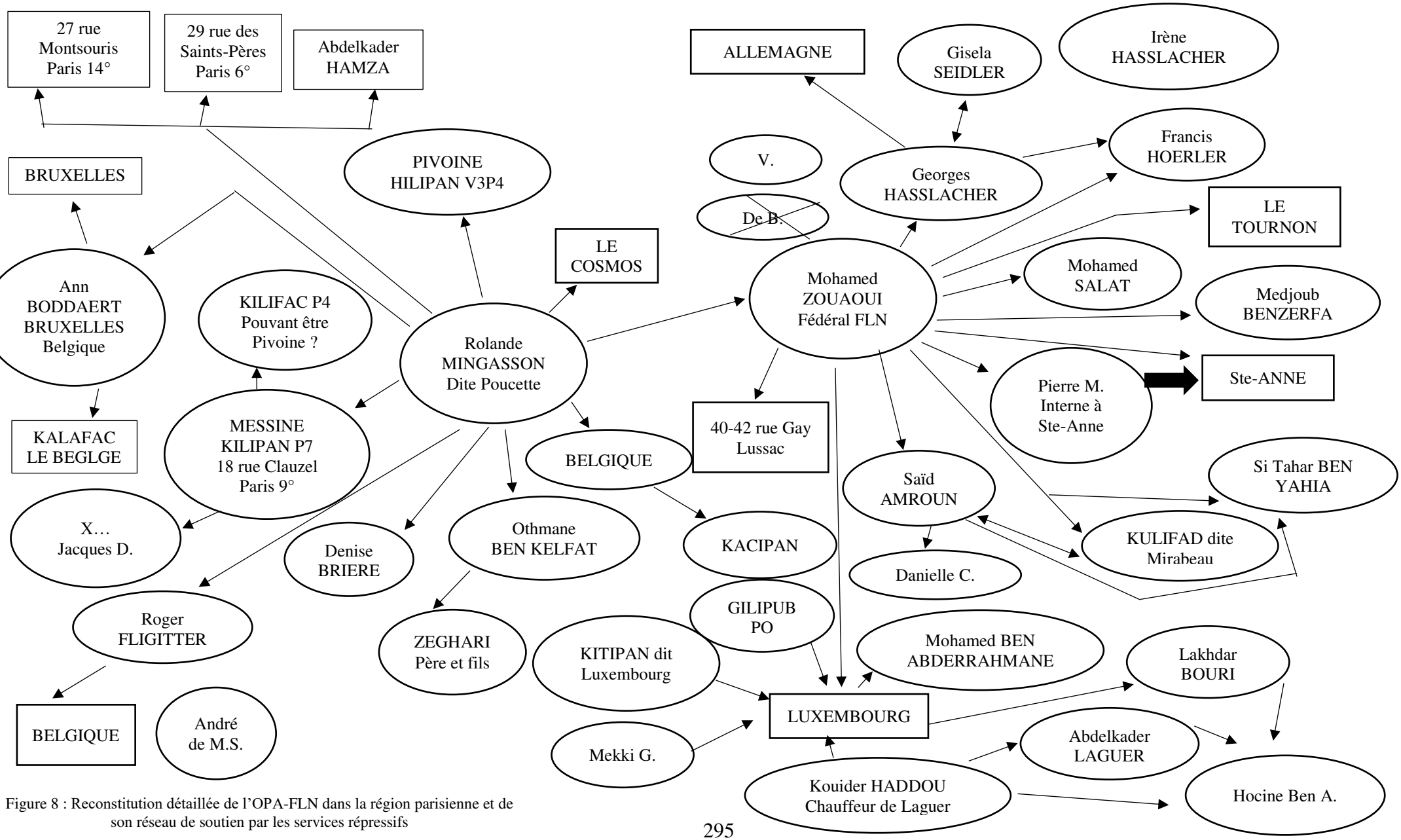

Figure 8 : Reconstitution détaillée de l'OPA-FLN dans la région parisienne et de son réseau de soutien par les services répressifs

Les fiches de renseignements, les documents saisis lors de l'opération Flore et placés sous scellés, les rapports rédigés après l'opération permettent cependant de reconstituer plus précisément le champ d'action de ce réseau et le rôle de chacun·e au sein de celui-ci. Les documents reproduits dans la thèse de Linda Amiri permettent en outre, croisés aux sources policières, de compléter et d'approfondir le travail de reconstitution du « réseau Zouaoui » mené par Neil MacMaster.

La surveillance effectuée par les services répressifs permet d'identifier cinquante-quatre individu·e·s potentiellement impliqué·e·s dans des activités nationalistes ou de soutien et qui font à ce titre l'objet de fiches de renseignements individuelles. Vingt-et-une d'entre elles concernent des Algériens, tous des hommes, et vingt-deux des Européen·ne·s. Les onze fiches de renseignement restantes correspondent à individu·e·s non identifié·e·s auxquel·le·s les services répressifs attribuent des pseudonymes. Quatre personnes de « type latin » (dont deux femmes), une femme de « type arabe », ainsi que trois femmes et deux hommes dont le « type » n'est pas spécifié sont ainsi suspecté·e·s sans être identifié·e·s[1].

II.2. Identifier les suspect·e·s et surveiller leurs déplacements et contacts

Outre des informations sur l'identité des suspect·e·s ou sur les activités antérieures à l'opération Flore (notamment les engagements politiques), ces fiches de renseignements contiennent également un compte-rendu des déplacements et des contacts de chacun·e. Ainsi, la surveillance de Mohamed Zouaoui[2] révèle ses contacts quasi-quotidiens avec les membres de la Commission centrale (Mohamed Ben Abderrahmane, Othmane Ben Kelfat et Lakdar Bouri), décrite par les services répressifs comme un « véritable collège de conseillers politiques, [qui] assiste le fédéral dans ses tâches de haute direction de

[1] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements ». Je me permets de renvoyer à un article que j'ai écrit sur ce réseau, où la surveillance et ses résultats sont plus développés : Charlotte Gobin, « Hommes, femmes et relations socio-sexuées dans les réseaux de soutien français au FLN. La septième Wilaya au prisme du genre » dans Tramor Quemeneur et Aïssa Kadri (dir.), *La guerre d'Algérie revisitée* : nouvelles générations, nouveaux regards, Paris, Karthala Editions, 2015, p. 321-330.

[2] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements » : fiche de renseignements de Mohamed Zouaoui.

l'organisation »[1]. Zouaoui rencontre également de manière très fréquente Rolande Mingasson, qui transporte valises, sacs ou porte-documents.

Cette dernière est d'ailleurs l'objet de treize surveillances entre le 10 septembre et le 7 novembre 1961, à l'issue desquelles elle est décrite comme un « agent de liaison très important du FLN en métropole » dans sa fiche d'interrogatoire technique[2] (FIT). Au cours de ces surveillances, ses contacts fréquents avec Mohamed Zouaoui sont établis : elle le rencontre ou se rend chez lui, parfois plusieurs fois par jour, les 10 septembre, 7, 11, 12, 24, 25 octobre, et 4 novembre 1961. Seule ou avec lui, elle rencontre également plusieurs militants frontistes : Ben Kelfat, membre de la Commission centrale, mais aussi Baba Ahmed, responsable contrôleur pour les wilayas 1 et 1B ; Saïd Amroun, responsable contrôleur pour les wilayas 3 et 3B ; Abderrahmane Farès, responsable de la centralisation des fonds et de leur transfert à l'étranger[3].

Enfin, ses nombreux contacts avec des Français·e·s ou Européen·ne·s membres du réseau de soutien sont mis en évidence. Elle rencontre ainsi, le 10 octobre 1961, une femme non identifiée surnommée « Messine » – l'enquête révèle par la suite qu'il s'agit de Nicole Grumbach, agente de liaison de Saïd Amroun – et « porte une serviette de voyageur de commerce, en cuir marron »[4] à l'issue de cette rencontre. Le lendemain, elle entre en contact avec « Pivoine » : ce pseudonyme désigne en fait Geneviève François, qui est dépôt de fonds du FLN et agente de liaison de Younès Aberkane (le responsable contrôleur pour les wilayas 2, 2A et 2B) ; les deux femmes se rendent ensuite chez Mohamed Zouaoui.

La surveillance permet également d'établir que Rolande Mingasson se rend en Belgique le 9 octobre 1961. Elle est, enfin, aperçue le 12 octobre attablée à un café aux côtés d'Ann Boddaert (dépôt de fonds à Bruxelles) et, le lendemain de cette rencontre, retire deux billets aller-retour pour un trajet Paris-Bruxelles : le premier est au nom de

[1] Rapport du Commissaire principal Desbons, 14 novembre 1961, cité in : N. MacMaster, Inside the *FLN :* the Paris massacre and the French Intelligence Service, op. cit., p. 15.

[2] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements » : fiche de renseignements de Rolande Mingasson. Les fiches d'interrogatoire technique sont établies afin de guider les interrogatoires des suspect·e·s.

[3] Concernant la centralisation et le transfert des fonds à l'étranger, voir infra, particulièrement III.1. Les réseaux Jeanson et Curiel en ce qui concerne le perfectionnement du système au cours de la guerre d'indépendance.

[4] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements » : fiche de renseignements de Rolande Mingasson. Souligné dans le texte.

Roger Fligitter, pour un voyage le 14 octobre, le second est au nom de Solange Landa, pour un voyage le 17 octobre[1].

De ces différentes surveillances ressort le rôle central joué par Rolande Mingasson au cœur de ce réseau : elle est non seulement chargée de faire la liaison entre le fédéral, Mohamed Zouaoui et la commission centrale d'une part, et entre celui-ci et ses trois responsables contrôleurs de l'autre – soit directement, soit par le biais de leurs propres agents de liaison – mais aussi d'organiser le transfert des fonds ou des documents à l'étranger, comme le révèlent ses liens avec Ann Boddaert et Abderrahmane Farès.

Outre les allées et venues ou les différents contacts entretenus par les suspect·e·s, les services répressifs se montrent attentifs à ce que transportent les individu·e·s placé·e·s sous surveillance. Ainsi, Geneviève François – à qui est attribuée le pseudonyme de service « Hilipan V.3 P.4, dite ''Pivoine'' » avant son identification – est-elle l'objet de surveillances les 11, 24 et 31 octobre 1961, auxquelles il faut ajouter une surveillance de Rolande Mingasson reportées dans la fiche de renseignements de « Pivoine » le 13 octobre, au cours de laquelle Rolande Mingasson « rencontre une femme non identifiée surnommée Kilifac P.4 qui pourrait être Pivoine ». A l'occasion de ces surveillances, exception faite de celle du 13, Geneviève François est porteuse « d'un sac de toile écossaise bordé de basane beige de dimension 50x30x15 ». Ces différents éléments concourent à la désigner, d'après sa FIT, comme « agent de liaison possible du FLN à l'échelon Fédéral »[2], fonction que les services répressifs ne parviennent pas à préciser par les seules surveillances.

De la même manière, Solange Landa est soumise à une surveillance après que Rolande Mingasson lui a pris un billet de train à destination de Bruxelles. Le 17 octobre, les services répressifs la « filent » jusque dans ce train et notent à son propos que « visiblement inquiète au cours du voyage », elle « portait une valise toile écossaise noire et verte ». Ce seul voyage suffit à la désigner, dans sa FIT, comme « agent de liaison probable du FLN entre Paris (échelon Fédéral) et l'extérieur »[3].

[1] Ibidem.

[2] Ces différents éléments sont tirés de la fiche de renseignements de Hilipan V.3 P.4 dite « Pivoine », APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements ».

[3] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements » : fiche de renseignements de Solange Landa.

Evidemment, certaines des personnes soumises à surveillance le sont en fonction des contacts entretenus avec des suspect·e·s sur lesquel·le·s pèsent de fortes présomptions, et ces liens apparaissent parfois très lâches. Ainsi, « Kalafac dit ‘‘Le Belge’’ »[1] est l'objet d'une fiche de renseignements pour avoir été en contact avec Ann Boddaert – soupçonnée d'effectuer les liaisons avec la Belgique – avec qui il visite le 12 octobre une exposition de peinture au Musée d'Art Moderne avant de la conduire place de la Concorde. L'implication éventuelle de Kalafac le Belge dans le réseau, ainsi que sa surveillance, restent donc marginales. De même, une fiche de renseignement est dressée concernant une femme surnommée « Kilifac », qui se rend le 22 octobre dans l'immeuble où réside Mohamed Zouaoui, mais dont rien ne permet de dire qu'elle est allée chez celui-ci[2].

II.3. Perquisitions et saisies : des sources pour retracer les réseaux de soutien

Les surveillances et filatures mises en place par les services répressifs permettent donc de dresser une première liste de suspect·e·s, tant algérien·ne·s qu'européen·ne·s, avant le déclenchement de l'opération Flore. Les perquisitions et arrestations effectuées conjointement par la DST et les Services spécialisés de la Préfecture de Police, qui signent le début de cette opération, « [commencent] le 10 novembre à 2 heures du matin, [et se poursuivent] sans désemparer jusqu'au 11 novembre au soir ». Rendant compte de ces mesures et de leurs résultats au Directeur Général de la Sûreté Nationale, D. Doustin, directeur de la Surveillance du Territoire, précise le 11 novembre 1961 :

> [Les perquisitions et arrestations] ont permis d'appréhender trente-deux personnes parmi lesquelles quinze Français Métropolitains, de saisir 302.611.000 anciens francs, des armes et munitions, du matériel d'imprimerie, deux ronéos, trois machines à écrire, une machine à calculer, une tonne de papier d'impression, ainsi qu'une abondante documentation comportant notamment les archives de la Fédération.

Outre l'arrestation des responsables frontistes, cette note souligne également celle de Rolande Mingasson, décrite comme « la plus importante agent de liaison du réseau, chargée également de la diffusion » et des « principaux responsables de dépôts de fonds

[1] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements » : fiche de renseignements de « Kalafac dit ‘‘Le Belge’’ ». Il ne m'a pas été possible d'identifier ce suspect, à l'inverse de Geneviève François.

[2] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements » : fiche de renseignements de « Kilifac (femme) ».

du Fédéral et des Contrôleurs de Wilaya à Paris », avant de préciser qu'« il s'agit de 3 Européennes » : Geneviève François, Josette Berry et Monique Antoine. Le rapport, enfin, stipule que « trois autres Européens, agents de liaison du réseau financier entre la Métropole et la Fédération de France à l'étranger (Belgique et Allemagne) ont été arrêtés »[1] : Rolande Mingasson, Solange Landa et Roger Fligitter, soit au total six femmes et un homme. Les documents saisis au cours de cette opération et placés sous scellés, permettent de reconstituer plus précisément le rôle de chacun·e dans le réseau et de dresser un organigramme plus précis de cette organisation.

II.3.a) Mohamed Zouaoui, Rolande Mingasson, la propagande et les liaisons extérieures

La perquisition menée au domicile de Mohamed Zouaoui, qui signe le début de l'opération Flore, permet de trouver un agenda dans lequel figure l'adresse de Josette Berry. Au domicile de cette dernière sont saisis et placés sous scellés 39.350.000 francs dissimulés dans une valise et accompagnés d'un billet manuscrit portant la mention « Le 3 novembre 61, W 3 Bis, somme de 39.350.000, Marcel »[2]. Dans son « rapport d'ensemble sur l'affaire des responsables de la Fédération de France du FLN, traitée le 9 novembre 1961 », le commissaire principal évoque quant à lui « la découverte et la saisie de 108.390.000 anciens francs, d'un document manuscrit, pièce comptable de la wilaya 3 bis »[3] correspondant à des scellés supplémentaires. Ces documents désignent donc Josette Berry comme travaillant en lien avec Yahia Achab, le responsable contrôleur de la wilaya 3 bis, dont elle est à la fois la secrétaire et la personne qui centralise la collecte. En outre, la perquisition effectuée dans le bureau de Josette Berry, au Touring Club de France, amène la saisie d'« un lot de stencils côtés de 1 à 14, traitant d'un communiqué de l'ALNA »[4], l'Armée de Libération Nationale algérienne, « pour la période du 1er au

[1] APP, H1B-28 : Opérations de Police. Dossier « Opération Flore-Comptes Rendus. 10-11 novembre 1961 », lettre de D. Doustin, Directeur de la Surveillance du Territoire, 11 novembre 1961.

[2] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », Scellé n°111, PV 59/42, 10 novembre 1961.

[3] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[4] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », Scellé n°112, PV 59/43, 10 novembre 1961.

10 septembre 1961 »[1]. Enfin, une « note découverte chez Aberkane, contrôleur de wilaya fait état de ‘‘l'amie du Touring’’ »[2].

Ces différents éléments amènent les services répressifs à affirmer qu'« il est certain que Berry Josette servait de dépôt de fonds au FLN et qu'elle devait, le cas échéant, effectuer à la demande de Mingasson des travaux de dactylographie pour le compte de l'organisation rebelle »[3], Rolande Mingasson lui ayant par ailleurs rendu visite au Touring-Club le 7 octobre 1961. Pourtant, la saisie des stencils dans son bureau, ainsi que ses liens avec Rolland Grillon (qui agit en lien avec les responsables de la propagande Abdelkrim Hamza et Medjoub Benzerfa[4]) suggèrent également qu'elle est un des éléments du soutien à l'appareil de propagande du FLN, ce que ne comprennent pas les services répressifs. De la même manière, alors que d'après Rolland Grillon, le Touring Club « était un nid »[5] de militant·e·s du soutien, l'enquête menée lors de l'opération Flore n'entraîne l'arrestation que de Josette Berry.

Rolande Mingasson, quant à elle, « est appréhendée au moment où elle doit expédier un communiqué de [la] Fédération [de France] aux différents journaux et aux ambassades »[6]. A son domicile, sont par ailleurs saisis tracts et documents frontistes : un « lot de documents fiches, listes et lettres se rapportant à un Comité d'aide aux détenus NA ayant été employés à la Régie Renault », « un tract intitulé ‘‘Déclaration du FLN sur la répression’’ et un autre lot de tracts intitulés ‘‘Appel au Peuple Français’’ », « un lot de tracts divers du FLN [, un exemplaire] du journal El Moudjahid n°84 du 29.8.61 et deux bulletins intérieurs du GPRA », « 24 lettres adressées à des journaux et Ambassades, contenant 1 communiqué du FLN », « une lettre manuscrite en tête du FLN, dix lettres

[1] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

[5] Ibidem.

[6] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

dactylographiées portant le cachet du FLN, quatre listes d'adresses d'organismes de presse et d'ambassades »[1].

Ces différentes saisies révèlent le rôle d'agente de liaison joué par Rolande Mingasson entre Mohamed Zouaoui (et, par-delà, le Comité Fédéral et sa Commission Presse et Information) et le réseau de propagande dont sont membres Benzerfa le responsable de la rédaction d'une part et Hamza, le responsable de l'impression et de la diffusion, de l'autre. Le rapport du commissaire principal Desbons précise d'ailleurs, à propos d'Abdelkrim Hamza, que :

> Mingasson avait pour mission de venir à son domicile […] le prévenir du jour et de l'heure de l'enlèvement des tracts ou imprimés. C'est encore Mingasson qui l'a invité à sortir de son atelier le jour où la livraison du duplicateur Girda a été effectuée. [...] Enfin, l'argent destiné à l'achat de fournitures d'imprimerie a été remis à Hamza par Mingasson. Il s'agit de sommes variant entre 60.000 et 100.000 anciens francs.[2]

Au domicile de Benzerfa - dont l'enquête révèle que le communiqué saisi sur Rolande Mingasson au moment de son arrestation « lui avait été remis quelques heures plus tôt par Benzerfa »[3]- sont par ailleurs saisis divers documents révélant son implication au sein du réseau de propagande. Outre « 4 feuilles manuscrites numérotées de 1 à 4 concernant une manifestation des femmes algériennes » et « trois feuilles manuscrites numérotées de 1 à 3 », les services répressifs découvrent également « 7 feuilles relatives à une protestation de la Fédération de France du FLN contre certains organes de presse ». S'ajoutent également « une lettre manuscrite intitulée ''Cher frère'' et son enveloppe » qui mettent au jour les réticences d'une « dame de Sceaux » à continuer le soutien face à la mise en place d'un nouveau réseau de propagande « avec tous ses circuits (mouvement de transports etc.) ». Cette lettre souligne ainsi les nombreuses ramifications du soutien autant que des figures d'engagement encore inconnues. Enfin, sont saisis des tracts émanant de l'Amicale Générale des Travailleurs Algériens (AGTA)[4], du Front Algérien

[1]APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossiers « FLN, Documents internes, dossier 6 » scellés n°7, 14 et 19 ; « FLN, Documents internes, dossier 8 », scellé n°6, PV 59/9, 10 novembre 1961 et H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « Front de Libération Nationale, documents internes (1961) – dossier 14 », scellé n°15, PV 59/9, 10 novembre 1961.

[2]APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[3]Ibidem.

[4]A ce sujet, voir N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence Service*, op. cit., p. 38 sqq.

d'Action Démocratique et de Jeune Résistance[1], mettant au jour les liens qui peuvent exister entre les différentes organisations clandestines.

Si la perquisition menée par la DST au domicile d'Hamza reste infructueuse, celle menée à l'atelier de menuiserie de ce dernier permet la découverte, derrière une fausse cloison, d'un atelier de presse clandestin, incluant une tonne de papier, deux ronéos, une machine à calculer et trois machines à écrire. A ce propos, Hamza reconnaît durant son interrogatoire que « le stock de papeterie et le matériel d'imprimerie lui ont été confiés par le FLN depuis un an environ [et qu'il] tire avec ce matériel, tous les mois, des tracts ou communiqués en 5 ou 6,000 exemplaires »[2]. Il souligne également le rôle de Mingasson, qui lui indique des délais de publication pour certains tracts, et est présente lors de la livraison du nouveau polycopieur Girda[3]. En revanche, aucun élément saisi ni aucun témoignage ne semblent incriminer Rolland Grillon, qui, d'après son témoignage, a agi en lien avec ce réseau de propagande[4]. Egalement en lien avec ce réseau de propagande, Denise Brière est la colocataire de Rolande Mingasson. La perquisition menée à leur adresse permet d'établir ces liens : sont en effet saisis dans sa chambre « trois documents comprenant 31 feuillets cotés de 1 à 31 », « 23 feuillets cotés de 1 à 23 représentant des tracts à l'en-tête du FLN », ainsi que « deux feuilles manuscrites cotées 1 et 2 »[5].

Outre les différents documents de propagande décrits plus hauts, sont également saisis au domicile de Rolande Mingasson « un agenda 1961 comportant des noms adresses et rendez-vous », « un carnet de feuilles détachables comportant diverses adresses et numéros téléphoniques ». A cela viennent s'ajouter « six documents côtés sur lesquels figurent des noms et des chiffres » ainsi que « 7 états de comptabilité, 1 feuille de dépenses, 1 enveloppe portant le prénom ''Maurice'' [et] 1 feuillet d'agenda daté du

[1]APP, H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 8 », scellé n°55 ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 12 », scellés n° 60, 61 et 57 ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 13 », scellé n°58, PV 59/27, 10 novembre 1961.

[2] Cette citation, ainsi que la liste du matériel saisi sur son lieu de travail, sont extraites de N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the Fr*ench Intelligence Service, op. cit., p. 40.

[3] Ibid.: « Mingasson would give him publication deadlines for particular tracts, and had also been present at the delivery of a new Girda duplicator ».

[4] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014.

[5] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 8 », scellés n°49 à 51, PV 59/20, 10 novembre 1961.

5.11.61 »[1]. Ces différentes découvertes permettent au Commissaire principal Desbons d'affirmer, qu'outre les liaisons entre Mohamed Zouaoui et ses trois contrôleurs de wilaya,

> […] il ressort de l'état financier rédigé par elle, [que] Mingasson est chargée des logements, de la coordination et des liaisons intérieures et extérieures. C'est elle qui paie le loyer 29, rue des Saints-Pères (où loge Baba-Hamed), de Vanves où elle demeure et de deux autres logements que nous n'avons pas pu découvrir. C'est elle également qui coordonne l'action des agents de liaison et couvre leurs frais les plus urgents. L'état financier du mois d'octobre comporte au chapitre des liaisons extérieures le montant des sommes versées à Fligitter (le 14.10.61) et à Landa (le 17.10.61). Elle assure également le secrétariat et la dactylographie des tracts ou communiqués de la Fédération.[2]

Enfin, la saisie d'un feuillet non daté portant la signature de « Pedro » (qui pourrait être Amar Ladlani, dit Kaddour, Salah ou Pedro, responsable du nidham au sein du Comité Fédéral de la Fédération de France du FLN[3]), de trois lettres de ce dernier et de deux autres émanant d'une certaine « Marcotte »[4] (en réalité, Denise Brière, qui a travaillé avec Pedro[5]) viennent confirmer le rôle de secrétaire et d'agente de liaison de Rolande Mingasson aux plus hauts échelons de la hiérarchie frontiste.

Appréhendé en même temps que Rolande Mingasson, « alors qu'il la conduisait avec sa voiture à la poste de la rue du Louvre »[6], Jacques Delaunay est alors en possession d'un exemplaire du « tract du FLN daté du 9 novembre 1961 »[7], que Rolande Mingasson est chargée de poster. Ce communiqué de la Fédération de France du FLN fait état de la grève de la faim illimitée que mènent, depuis le 2 novembre, les détenus algériens (et

[1] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 6 », scellés n°9, 10, 11 et 20, PV 59/9, 10 novembre 1961. « Maurice » est le pseudonyme de Mohamed Zouaoui.

[2] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[3] Voir Linda Amiri, « La connaissance de l'émigration, clé du remaniement réussi de la Fédération de France du FLN (1957-1958) » dans La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la *guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008, p. 277.

[4] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 6 », scellé n°16, PV 59/9, 10 novembre 1961.

[5] D'après les renseignements donnés par Rolande Mingasson dans sa lettre à l'Organisation : L. Amiri, La Fédération de France d*u Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance (1926*-1962), op. cit., p. 449.

[6] Ibid.

[7] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 8 », scellé n°53, PV 59/23, 10 novembre 1961.

certains de leurs soutiens français incarcérés[1]) pour la reconnaissance du statut de détenus politiques et pour « la libération des cinq Ministres emprisonnés à Turquant ». Il révèle, enfin, que « les femmes algériennes inquiètes du sort réservé à leurs époux, à leurs frères, à leurs filles, à leurs fils, ont aujourd'hui à partir de 13 heures exprimé leur indignation devant toutes les ''Bastilles'' de Paris et de France »[2].

Outre ce document, « la perquisition effectuée au domicile de Delaunay en personne permet de découvrir un album de photographies ayant trait à l'armée rebelle en Tunisie. Son épouse […] a déclaré que l'album de photos trouvé chez elle lui aurait été remis par un inconnu »[3]. Par ailleurs, le commissaire principal Desbons note que « Mingasson est appréhendée en compagnie de Delaunay, alors qu'elle sort de chez [Solange Landa] et qu'elle vient de dactylographier pour le diffuser un communiqué de la Fédération de France du FLN, rédigé par Benzerfa »[4]. Une perquisition au domicile des Landa amène la saisie d'une « enveloppe cachetée blanche, cachetée portant mention Madame LANDA […] – Contenant une clef » non identifiée, ainsi que de « 6 tampons […], 1 carnet rouge […], un papier tapé machine concernant des instructions générales et une enveloppe ''Par avion'' contenant une petite comptabilité et un nom avec son adresse »[5].

Ces différents éléments permettent de circonscrire le rôle de Rolande Mingasson dans cette nébuleuse du soutien : elle apparaît véritablement comme la cheffe de ce réseau de soutien, faisant le lien entre Français·e·s et frontistes, coordonnant l'action, rétribuant les engagements et transmettant les directives. Bien plus, dans sa lettre à l'Organisation, Rolande Mingasson se revendique d'ailleurs comme « militante de [l']Organisation

[1] La grève de la faim est étudiée dans le chapitre suivant : II.1.b. La grève de la faim pour l'obtention du statut politique (novembre 1961).

[2] APP H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes ; pochette « FLN, Documents internes, dossier 6 », communiqué de la Fédération de France du FLN, 9 novembre 1961. A ce propos, voir également, dans le chapitre suivant, la partie consacrée au soutien des détenu·e·s hors de l'univers carcéral : solidarités et médiatisation des engagements anticolonialistes.

[3] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[4] Ibidem.

[5] APP, H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, documents internes – dossier 12 », scellés n°1 et 3, PV 59/2, 9 novembre 1961.

[frontiste] »[1], affirmant que « bien que née de parents français, j'ai toujours œuvré avec les frères en tant qu'Algérienne […]. »[2]. A partir des différentes archives consultées, une ébauche de ce réseau de soutien aux plus hauts échelons de la hiérarchie frontiste peut donc être esquissée.

[1] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 448.

[2] Ibid.

Figure 9 : Rolande Mingasson et le réseau de soutien, du Comité des Cinq aux responsables contrôleurs de wilayas

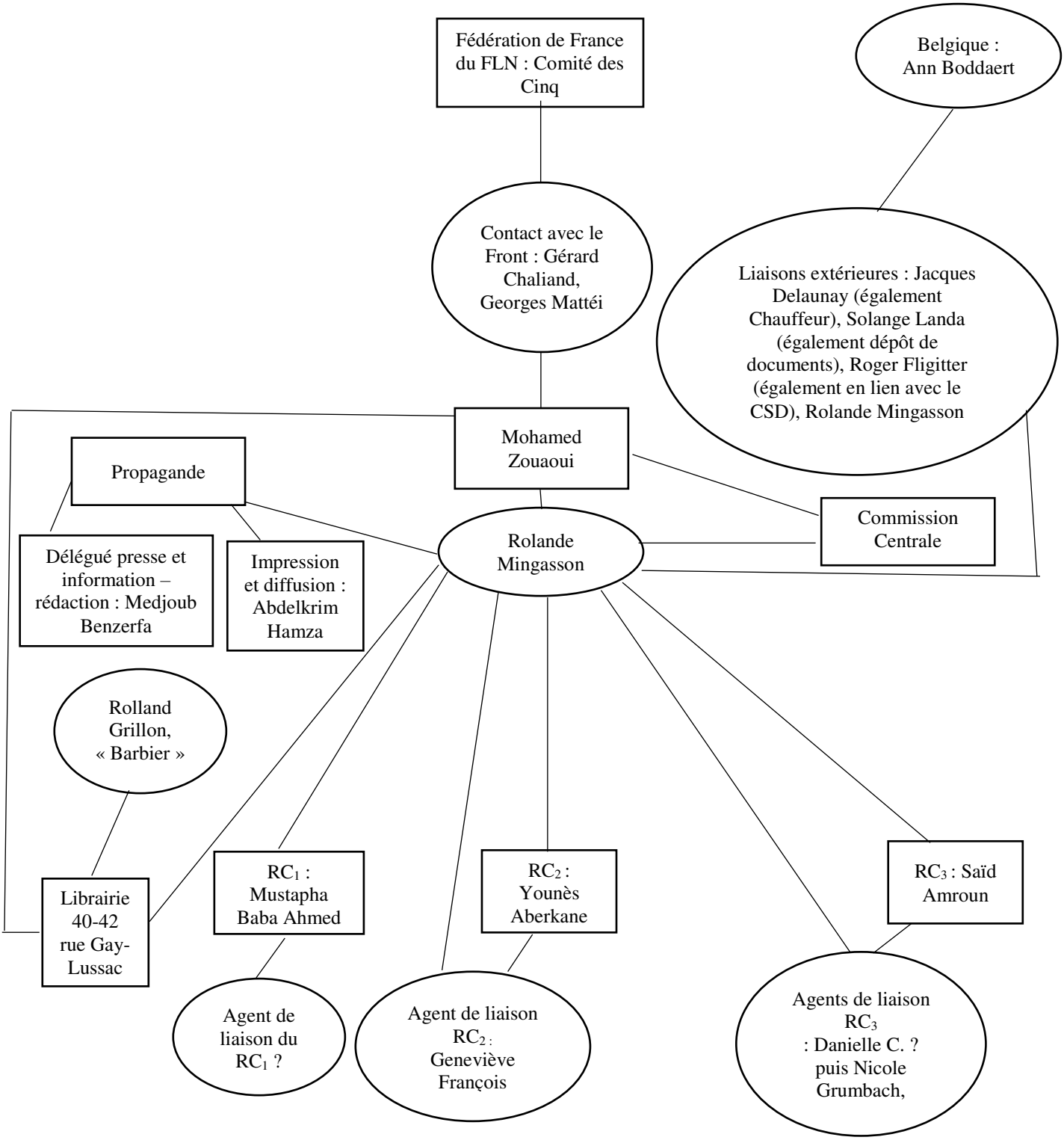

II.3.b) Le réseau Mingasson des responsables contrôleurs aux chefs de wilaya et la nébuleuse du soutien aux nationalistes

Cheffe de ce réseau, Rolande Mingasson est également chargée de faire la liaison avec les trois responsables contrôleurs. Ceux-ci bénéficient également du concours d'agents de liaison d'une part, mais aussi de nombreux Européen·ne·s qui proposent des points de chute, deviennent boîtes aux lettres, ou dépôts d'armes, de documents et de fonds.

II.3.b.1) Nicole Grumbach et la nébuleuse du soutien autour de Saïd Amroun, responsable-contrôleur des wilayas 3 et 3B

Ainsi, Nicole Grumbach est d'abord l'agente de liaison de Mohamed Zouaoui avant d'être « passée au C_3 [Saïd Amroun] qui n'avait personne, il y a environ 1 mois 1/2 »[1], d'après le récit que Rolande Mingasson couche sur papier après son arrestation. Pourtant, d'après les services répressifs, Danielle C., qu'ils désignent comme la maîtresse de Saïd Amroun , se serait engagée aux côtés de celui-ci.

Danielle C. est en effet décrite par les services répressifs comme « [faisant] partie intégrante du réseau de soutien métropolitain où elle se trouve à l'échelon Fédéral » avant de préciser dans sa fiche d'interrogatoire technique qu'« agent de liaison d'Amroun Saïd, [elle] a été remplacée par une jeune fille ''Yavinturis'' [Nicole Grumbach] âgée d'une vingtaine d'années ayant travaillé autrefois pour Zouaoui Mohamed »[2]. Rien, cependant, dans le compte-rendu de surveillances ne vient étayer les affirmations sur le rôle de Danielle C. au sein du réseau, hormis ses rapports intimes avec Saïd Amroun, considérés comme suspects par les services répressifs. Danielle C. n'est d'ailleurs pas mentionnée dans le rapport d'ensemble d'opération rédigé par Desbons.

En revanche, une fiche de renseignements consacrée à Denise B. signale cette dernière comme « boîte aux lettres du FLN et membre d'un Comité de soutien métropolitain », « à l'échelon fédéral » en avril 1961, avant de préciser qu'elle « sert d'agent de liaison et son domicile sert de dépôt de fonds ». Il est enfin stipulé, en octobre 1961 que « [Denise B.], qui servait précédemment de ''dépôts de fonds'', a abandonné sa

[1] Ibid.

[2] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignements de Danielle C.

collaboration désirant se reposer »[1]. Denise B. pourrait donc être la personne qui a servi d'agente de liaison à Saïd Amroun avant d'être remplacée par Nicole Grumbach, plutôt que Danielle C. désignée comme telle pour ses seuls liens affectifs avec Amroun Saïd. Le désengagement de Denise B. expliquerait ainsi que Saïd Amroun se soit trouvé dépourvu d'agent·e de liaison un mois et demi avant l'opération Flore.

Nicole Grumbach est, comme Danielle C. avant elle, désignée par les services répressifs comme l'« amie » de Saïd Amroun chez qui elle se rend plusieurs fois, parfois pour y passer la nuit[2]: le 30 octobre, les services répressifs notent qu'« avant d'arriver à cette adresse elle a fait preuve d'une extrême méfiance en se retournant fréquemment et en effectuant des allées et venues dans le quartier »[3]. Elle est interpellée au domicile de ses parents, dont la perquisition permet de découvrir « une enveloppe jaune et treize feuillets, cotés de 1 à 103, concernant des détournements de fonds commis au préjudice de la Wilaya III »[4]. Sont également saisis, au domicile qu'elle partage avec Saïd Amroun, un carnet de dépenses et un carnet de chèques à son nom, ouvert à la Société Générale « établissant que des versements de 50.000 anciens francs ont été effectués au nom d'un certain [N.] que Grumbach affirme ''être un ami dans l'embarras'' »[5]. Au cours de son interrogatoire, elle refuse de reconnaître sa participation à des activités de soutien, déclarant uniquement avoir effectué des « ''travaux de dactylographie'' que lui aurait confiés Saïd Amroun » pour expliquer la présence chez ses parents des documents découverts, et que « son rôle se borne à loger » Saïd Amroun , dont elle reconnaît être l'amie, « et à lui acheter des aliments »[6].

---

[1] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignement de Denise B.

[2] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiches de renseignements de Nicole Grumbach et de « Kilipan P7, dite Messine », identifiée ensuite comme étant Nicole Grumbach. Cette justification de l'engagement de femmes par des motifs sentimentaux fait écho aux analyses développées dans le chapitre 4 à propos du poids du genre et de l'androcentrisme dans la perception et la qualification de l'engagement (pro)indépendantiste.

[3] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignements de « Kilipan P7, dite Messine ».

[4] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 5 », scellés n°96 à 98, PV 59/34, 10 novembre 1961.

[5] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[6] Ibidem.

Cependant, au cours de la surveillance dont elle a été l'objet, elle se rend chez Monique Antoine à deux reprises. Si Nicole Grumbach « donne à cette visite un caractère purement amical », Monique Antoine affirme cependant lors de son interrogatoire que « c'est Grumbach qui l'aurait incitée à aider les rebelles algériens et qui aurait donné son adresse comme dépôt de fonds ». Elle avoue également « que pendant ses loisirs, elle s'occupe d'un comité d'aide aux enfants algériens »[1]. Si la perquisition effectuée à son domicile semble avoir été infructueuse, au cours de celle-ci, Yahia Achab, le responsable de la wilaya 3bis, se présente à son domicile, porteur d'une valise contenant divers documents manuscrits « relatifs à l'activité du FLN dans la région de Marseille »[2], « une carte de sécurité sociale, divers feuillets manuscrits et enveloppes, et une photographie concernant des exécutions commises par le FLN dans la région de Marseille »[3]. L'arrivée de Yahia Achab révèle donc les liens de Monique Antoine avec l'organisation frontiste et son engagement comme dépôt de documents. La wilaya 3B bénéficie donc d'au moins deux maisons sûres permettant de dissimuler les documents compromettants relatifs à son fonctionnement, jusqu'à leur transfert au Fédéral Zouaoui et, par-delà, au Comité des Cinq en Allemagne : celle de Monique Antoine, mais aussi celle de Josette Berry, également dépôt de fonds de cette wilaya et vraisemblablement liée au réseau de propagande[4].

A ces trois femmes engagées dans le soutien vient également s'ajouter Joseph Mosze Hamburger, engagé dans le dépôt et le transport de fonds au niveau du RC3. La perquisition effectuée au domicile marseillais de Yahia Achab après son interpellation en région parisienne permet en effet « de relever le nom de Hamburger Joseph et son adresse avec la description du pavillon habité par ce dernier ». Au domicile de ce dernier, à Paris, sont découverts et saisis 4.625.000 anciens francs – « à la date où s'effectuaient les transports de fonds du FLN », précise le commissaire principal Desbons. Joseph Hamburger tente de justifier la découverte de cet argent à son domicile en évoquant une fraude fiscale : il proviendrait « du produit de ventes de marchandises sans

[1] Ibid.

[2] APP, H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, documents internes – dossier 11 », scellé n°99, PV 59/37, 10 novembre 1961.

[3] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », scellé n°100, PV 59/37, 10 novembre 1961.

[4] Voir supra.

factures ne figurant pas dans les livres comptables de son affaire et non déclarées aux contributions. ». Le Commissaire Desbons précise par ailleurs :

> Pour donner plus de poids à cette assertion, il ajoute qu'entre le 15 juillet et le 10 août 1961, il a transporté frauduleusement dans sa voiture de France en Suisse, une somme de 20 millions d'anciens francs. Cinq millions appartiendraient en propre à sa mère et quinze millions auraient la même origine que l'argent saisi. Cette somme aurait été convertie en titres au porteur.[1]

En décembre 1961, de nouveaux éléments permettent aux services répressifs d'« esquisser les contours d'un ''service administratif'' de l'OS et d'un réseau de soutien européen », qui semble relié à Joseph Mosze Hamburger. Le Service de Coordination et la Force de Police Auxiliaire (FPA) mènent en effet une enquête conjointe qui aboutit à l'identification de deux militants de l'OS : Mohand O., dit « Daniel », et Naceur Bouchouchi, dit « Khemal » ou « Philippe ». L'enquête révèle par ailleurs l'implication de ce dernier au sein de l'OS : interpellé par la DST le 12 décembre, il avoue avoir « remis deux valises contenant des armes, valises qu'il avait confiées à un sieur Robert Letrous, père de sa maîtresse, sans rien lui dire de leur contenu »[2], qui les dépose à son tour au domicile de son père. Robert Letrous, Président-Directeur-Général de la Compagnie Générale du Disque Populaire, fait le lien avec Joseph Mosze Hamburger, qu'il emploie comme secrétaire jusqu'à l'arrestation de ce dernier lors de l'opération Flore.

Mohand O., est quant à lui interpellé le 8 décembre 1961, alors qu'il se trouve en compagnie de Urbain-Bernard N, collaborateur au Seuil. Au domicile de ce dernier sont découverts, lors de la perquisition, un exemplaire du Manifeste du MAF, ainsi que plusieurs numéros de Vérité Anticolonialiste. Urbain-Bernard N. a d'ailleurs « reconnu qu'il apportait son aide aux nationalistes algériens en prétendant toutefois qu'il ignorait s'ils exerçaient une activité au sein du FLN »[3] et a été placé sous arrêté préfectoral d'assignation à résidence. La DST a par ailleurs établi son appartenance au réseau Curiel,

---

[1] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[2] APP, H1B-18 : Réseau de soutien logistique européen à l'organisation spéciale (1961-1962). Dossier « Organisation spéciale – Réseau de soutien logistique européen (1961-1962) », sous-dossier « Activités du réseau », rapport anonyme estampillé « Très confidentiel », « Au sujet des « services administratifs » et du réseau de soutien Européen de l'Organisation Spéciale du FLN », 14 décembre 1961.

[3] Ibidem.

ce qui tisse ainsi un lien entre Saïd Amroun et le réseau Curiel, via l'Organisation Spéciale, confirmant certains soupçons des services répressifs. En effet, en septembre 1960, Saïd Amroun a été, à son retour d'Allemagne « observé dans l'affaire Sepsoyapacaroline (réseau Curiel, réseau de soutien au FLN) »[1].

Si la perquisition effectuée au domicile de Mohand O. s'est révélée infructueuse, il reconnaît lors de son interrogatoire être un permanent de l'OS. Il donne également les noms et adresses de « Français Métropolitains, susceptibles de louer des logements ou seulement des pièces de leurs logements à l'organisation FLN et destinés à servir de refuges au profit de personnes recherchées par la police, ou de salles de réunion », mais aussi de dépôt d'armes. Parmi ceux-ci, Urbain-Bernard N. est chargé de procurer un hébergement à « un important responsable de l'OS », Boudjema B, dit « Marseille ». Mohand O. met également en cause deux de ses « correspondantes », « susceptibles l'une et l'autre de détenir des armes ». Enfin, Mohand O. révèle également, lors de son interrogatoire, l'identité de trois Françaises qui « auraient effectué deux ou trois liaisons Paris-Düsseldorf, chacune, de Mars à Décembre 1961 »[2].

Anne Ramonède est l'une d'entre elles. Elle raconte ainsi avoir « pris contact avec un type peu recommandable » vers 1960, à qui elle a fait part de sa volonté de soutenir le FLN. Après son entrée dans le soutien, elle met notamment son appartement à disposition du FLN en son absence, afin qu'il serve de lieu de réunion :

> Je n'ai jamais vu les hommes qui se réunissaient chez moi en mon absence (pendant que je travaillais). On m'a ensuite confié un responsable de cellule en cavale, que j'ai hébergé environ trois mois. C'est lui qui me chargeait d'un certain nombre de missions : voyages en Allemagne pour remettre des rapports et rapporter des instructions. Chercher le montant de cotisations et le rapporter. Chercher des blessés et les conduire en lieux sûrs.[3]

Elle mentionne également avoir travaillé avec « un [certain] Krivine qui était chirurgien », dont elle ne connaît pas le prénom mais qui était « militant communiste, [et]

[1] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignements d'Amroun Saïd.

[2] APP, H1B-18 : Réseau de soutien logistique européen à l'organisation spéciale (1961-1962). Dossier « Organisation spéciale – Réseau de soutien logistique européen (1961-1962) », sous-dossier « Benbournane Boudjema alias Idriss & Oulmi Mohamed Salah », Annexes 1 et 2 du rapport de renseignements concernant Mohamed Oulmi rédigé par le Commandement supérieur des forces en Algérie (123ème Brigade), 31 janvier 1962 et sous-dossier « Activités du réseau », rapport anonyme estampillé « Très confidentiel », « Au sujet des ''services administratifs'' et du réseau de soutien Européen de l'Organisation Spéciale du FLN », 14 décembre 1961.

[3] Questionnaire d'Anne Ramonède, 27 avril 2016.

donnait d'exceptionnels coups de main en cas d'urgence [car] le PC interdisait de soutenir le FLN, et pour lui c'était un véritable cas de conscience »[1].

Jean-Michel Krivine, né en 1932, est militant à l'Union des Etudiants Communistes, au Parti Communiste. En 1956, il rejoint le Parti Communiste Internationaliste qui le charge de rester au PCF pour y faire de l'entrisme. Diplômé de médecine en 1957, il rejoint le soutien à son retour du service militaire en Algérie, en 1958. Ses deux frères cadets Alain et Hubert Krivine, sont également engagés dans le soutien[2]. Jean-Michel Krivine est chargé, ainsi que d'autres médecins, dont André Basch, de soigner les militant·e·s frontistes blessé·e·s[3]. Anne Ramonède explique ainsi avoir fait appel à lui en une occasion car « le blessé avait 7 balles dans le corps, je l'avais récupéré en plein quartier du Marais, très surveillé, et je ne voulais pas prendre le risque de nous faire repérer en repartant de chez moi avec lui, qui avait besoin de soins sérieux »[4].

André Basch est quant à lui indirectement mis en cause en 1960 après que sa fiancée, Laurence Bataille, a « été vue au cours d'une surveillance, transportant Aït Mokhtar [responsable de l'OS à cette date] à un contact dans la voiture de son ami Basch »[5]. Au cours d'une opération dirigée contre plusieurs « responsables importants de l'Organisation Spéciale [dont l'] activité portait surtout sur la mise en place de dépôt d'armes » et leurs soutiens, une perquisition est menée au domicile de Laurence Bataille, mais reste infructueuse[6].

Ces différentes enquêtes menées sur l'Organisation Spéciale du FLN et les Européen·ne·s servant de prête-noms dans la location d'appartements, ou dans la mise en place de dépôts d'armes, ainsi que le témoignage d'Anne Ramonède sur les liaisons avec

[1] Courriel d'Anne Ramonède, 27 avril 2017.

[2] Sur l'engagement des trois frères Krivine, voir notamment S. Pattieu, Les camarades des frères, op. cit.

[3] Ces éléments biographiques sont tirés de la notice Maitron consacrée à Jean-Michel Krivine Daniel Couret, Jean-Guillaume Lanuque, « Krivine Jean-Michel, dit Arnold, dit Nikita, dit Bui Ten-Chi, dit Louis Couturier », accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article137921 [version mise en ligne le 24 août 2011, dernière modification le 24 décembre 2015, dernier accès le 18 décembre 2016].

[4] Courriel d'Anne Ramonède en complément de son questionnaire, 27 avril 2016.

[5] APP, H1B-29 : Opérations de Police. Dossier « Projet d'opération PP-SN (1960) », copie d'une note adressée au Directeur général de la Sûreté Nationale par J.G. Eriau, Préfet, Directeur de la Surveillance du Territoire, 1960.

[6] APP, HB1-29 : Opérations de Police. Dossier « Projet d'opération PP-SN (1960) », copie d'une note adressée au Directeur général de la Sûreté Nationale par J.G. Eriau, Préfet, Directeur de la Surveillance du Territoire, 1960. Sur l'OS, voir D. Djerbal, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de France du FLN.* La lutte armée en France, op. cit. et, concernant le rôle des réseaux de soutien de l'OS, pp. 141 sqq.

l’Allemagne révèlent, a posteriori, l’existence d’une nébuleuse de soutiens français qui n’est pas apparue lors de l’opération Flore, preuve de l’efficacité du cloisonnement mis en place.

Figure 10 : Nicole Grumbach et la nébuleuse du soutien dans la région parisienne à l'échelle du RC3 et des chefs de wilayas 3 et 3B

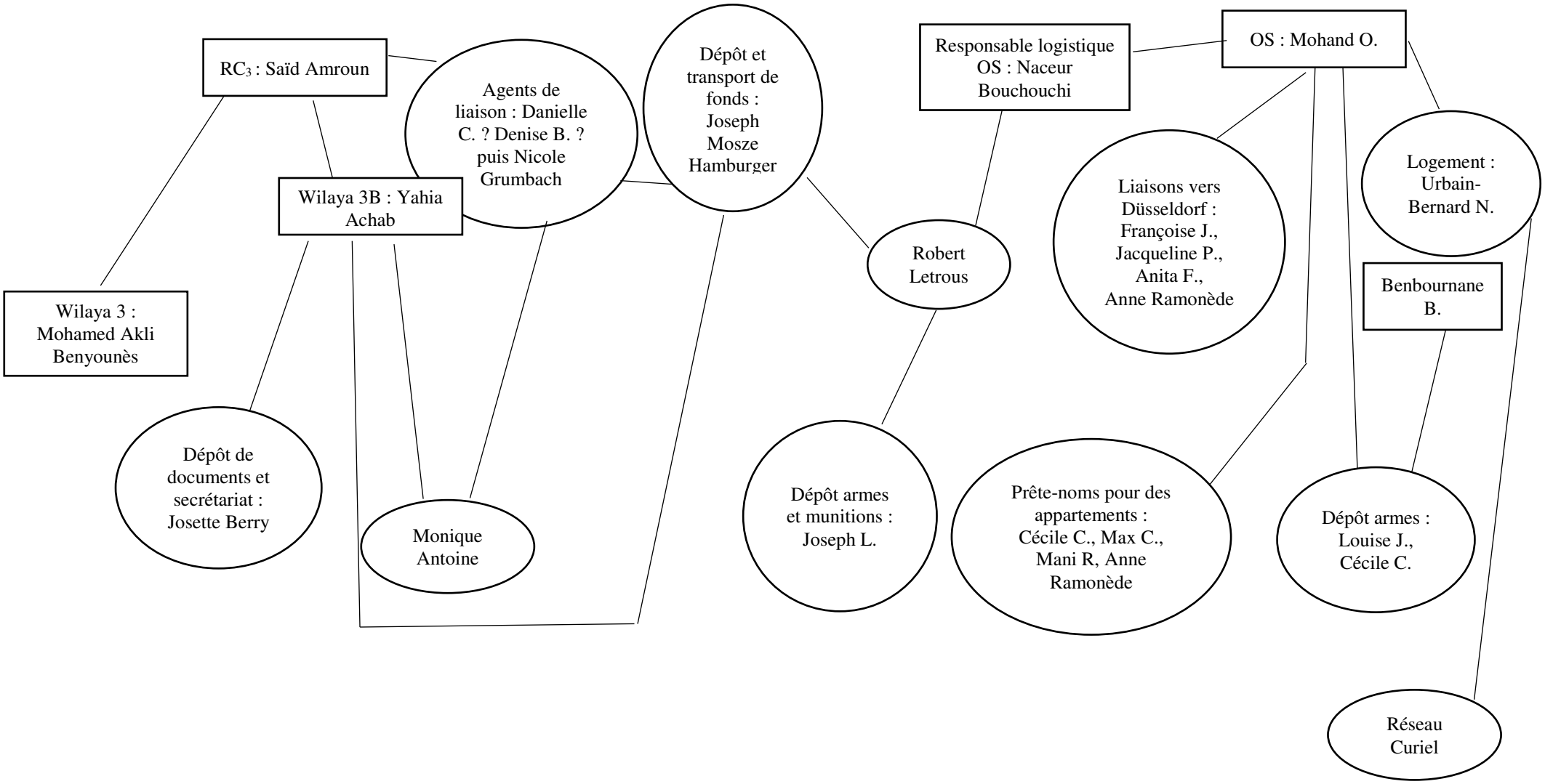

II.3.b.2) Geneviève François et la nébuleuse du soutien autour de Younès Aberkane, responsable-contrôleur des wilayas 2, 2A, 2B

Geneviève François, quant à elle, est engagée dans le soutien comme agente de liaison de Younès Aberkane, responsable-contrôleur des wilayas 2, 2A et 2B. Au domicile que partage le couple à Antony – d'après les services répressifs et bien que les PV de perquisitions et les scellés ne mentionnent l'adresse que comme celle de Geneviève François – une importante documentation ayant trait à la comptabilité frontiste est découverte.

Sont ainsi saisis lors de la perquisition : « un feuillet - manuscrit au crayon – comptabilité 216.000.000 », un « cahier de tableaux financiers et organiques 60-61 », « 36 feuillets – Comptabilité – rapports FLN », « 50 feuillets [constituant des] Rapports financiers du FLN pour octobre 61 », « 47 feuillets [de] rapports et comptabilité FLN », « 71 feuillets [de] rapports [d']organisation [,] tableaux financiers [,] etc. », « 49 feuilles – Comptabilité Amala et des comptes rendus d'organisation », « 46 feuillets contenant Comptabilité, rapports lettres », « 100 feuillets-cahiers tableau des finances 1961 »[1]. Ces documents témoignent de l'engagement de Geneviève François comme agente de liaison et de l'utilisation de sa maison comme lieu de dépôt de documents et de centralisation des informations concernant les collectes FLN et leurs rapports financiers.

A cette importante documentation comptable viennent également s'ajouter des rapports sur l'activité frontiste, tels que « 39 feuillets. ''Divers''. Rapports FLN » ou « 73 feuillets, dans une chemise jaune intitulée ''Affaires en cours'' »[2]. Sont également découverts trois carnets d'adresses, dont un comportant plusieurs annotations manuscrites[3], mais aussi plusieurs documents qui révèlent la surveillance et l'encadrement de l'immigration algérienne en France par l'OPA du FLN : « 54 feuillets. Billets [ill.], fiches de NA avec photos, circulaires, etc. », « 104 feuillets attestations et

[1] H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », scellé 76 ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 8 », scellés n°68, 74 PV 59/30, 10 novembre 1961 ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 9 » ; H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, documents internes – dossier 10 », scellé n°83 ; Dossier « FLN, documents internes – dossier 12 » scellé n°91 ; dossier « Front de Libération Nationale, documents internes (1961) – dossier 14 », scellés n°75, 78, 93, PV 59/30, 10 novembre 1961.

[2] APP, H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, documents internes – dossier 11 », scellé n°85 ; dossier « Front de Libération Nationale, documents internes (1961) – dossier 14 », scellé n°90, PV 59/30, 10 novembre 1961.

[3] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 8 », scellés n° 69 et 72, PV 59/30, 10 novembre 1961.

autorisations voyages », « 15 feuillets. Lutte avec le MNA – Dénonciations – Coupures de journaux – Exécutions de NA » ou encore « 77 feuillets. Entre autres compte-rendu de [ill.] d'un policier et de 4 supplétifs »[1]. Ces documents suggèrent par ailleurs l'existence de liens avec les groupes armés du FLN.

Enfin, la découverte d'une lettre manuscrite datée du 9 novembre 1961 et débutant par « Je t'attends chez Riche […] pour 12 h. »[2] amène les services répressifs à perquisitionner le domicile d'Ali et Catherine Riche, dont l'adresse figure sur cette lettre. Cette adresse ne leur est d'ailleurs pas inconnue, Geneviève François s'y étant rendue les 23 et 31 octobre 1961[3]. Le courrier comporte également plusieurs instructions qui donnent à voir l'organisation de centralisation de la collecte du FLN en région parisienne – Geneviève François est d'ailleurs désignée par les services répressifs comme étant « responsable de dépôts de fonds » du RC2[4]. Il indique en effet :

> Sur place, on décidera pour les fonds du gros, d'autant plus qu'ils ajouteront d'autres sommes, tant à St Denis qu'à Montreuil.
>
> Prendre avec toi l'enveloppe ci-dessous afin que je puisse l'emmener avec moi à Bobigny aujourd'hui même.
>
> Fermer ce qui est à fermer.[5]

Plusieurs rapports FLN correspondant à un total de plusieurs centaines de pages[6] sont alors « saisi[s] sur la personne de Madame RICHE Catherine », d'après les informations figurant sur chacun des scellés consultés. Le rapport du commissaire

---

[1] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », scellés n°79, 86 ; Dossier « FLN, Documents internes, dossier 9 », scellé n°82 ; APP, H1B-21 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « Front de Libération Nationale, documents internes (1961) – dossier 14 », scellé n°80, PV 59/30, 10 novembre 1961.

[2] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », scellé n°66, PV 59/30, 10 novembre 1961.

[3] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[4] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore-Comptes Rendus. 10-11 novembre 1961 ». Note de D. Doustin, directeur de la Sûreté du Territoire, au Directeur Général de la Sûreté Nationale, 11 novembre 1961.

[5] APP, H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 7 », scellé n°66, PV 59/30, 10 novembre 1961.

[6] APP, H1B-19 : Front de Libération Nationale, informateurs, documents internes. Dossier « FLN-Documents internes dossiers 2 et 3 », scellés n°103, 104, 105 PV 59/41, 10 novembre 1961 ; et H1B-20 : Front de Libération Nationale, documents internes. Dossier « FLN, Documents internes, dossier 4 », scellés n°106, 107, 108, PV 59/41, 10 novembre 1961.

principal Desbons indique quant à lui que Catherine Riche « a tenté de […] soustraire les documents en les confiant à une voisine » qui « les a restitués immédiatement à l'intéressée lorsque celle-ci s'est présentée à elle en compagnie des enquêteurs »[1].

Au cours de son interrogatoire, Ali Riche « a reconnu que son appartement servait habituellement, et ce depuis 1958, de lieu de réunion et de dépôt de fonds pour le FLN ». Le rapport du commissaire principal Desbons précise ensuite que :

> Dans le courant de l'année 1959, Aberkane Younès a signifié à Riche Ali qu'il n'y aurait plus de réunions chez lui, mais que par contre, à l'avenir, il servirait de dépôt de fonds. [...] De nouveau, en avril 1961, l'appartement de ces derniers a servi de lieu de réunions et de rédaction des rapports, mais plus de dépôt de fonds.[2]

Catherine Riche confirme les déclarations de son mari, « reconnaît formellement [Geneviève] François comme étant l'une des Européennes qui venait chercher l'argent à son domicile et déclare en outre que François accompagnait Aberkane aux réunions du FLN qui se tenaient chez elle et lui servait de secrétaire »[3]. Par ailleurs, précise Neil MacMaster au sujet du domicile du couple Riche, « Aberkane, qui avait une clé de la porte, y rencontrait d'autres cadres [frontistes] à la fin de chaque mois pour recevoir et compter l'argent qui était livré dans de gros paquets scotchés. Aberkane y déposait également ses rapports adressés à Zouaoui et François lui servait de secrétaire et prenait également des notes lors des réunions »[4].

Enfin, la découverte d'« une lettre manuscrite relative à un trafic d'armes au profit du FLN et signée Verger Marcel »[5] amène les services répressifs à interpeller ce dernier. Si Marcel Verger reconnaît avoir écrit cette lettre, il prétend cependant qu'elle lui a été

[1] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

[4] « Aberkane, who had a key to the door, met here with other cadres at the end of each month to receive and count money that was delivered in large scotch-bound bundles. Aberkane also drew up his reports here for Zouaoui and François served as his secretary and also took notes during meetings. » N. MacMaster, Inside the FLN: the Paris massacre and the French Intelligence Service, op. cit., p. 24.

[5] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Responsables de la Fédération de France du FLN - Rapport d'ensemble de la DST (14 novembre 1961) », rapport du Commissaire principal Desbons au directeur de la Surveillance du Territoire, 14 novembre 1961, 32 pages.

« dictée par un militant FLN qu'il ne connaît pas ». Le rapport du commissaire principal Desbons précise ensuite :

> Il raconte aussi qu'il a été imposé par le FLN pour une somme de 12.000 anciens francs par mois, [et] prétend avoir refusé de payer. Toutefois, dans la lettre saisie et qu'il a non seulement écrite, mais aussi signée, Verger révèle avoir à plusieurs reprises transporté des armes pour le compte de la Fédération FLN.[1]

Ce dépôt d'armes constitué chez Marcel Verger, qui a également parfois participé à leur transport, est à rapprocher des documents relatifs à la surveillance et à l'exécution d'Algériens, trouvés chez Geneviève François. Ces différents éléments suggèrent l'existence de liens entre Younès Aberkane , Marcel Verger et les groupes armés du FLN. En revanche, l'enquête menée avant le déclenchement de l'opération Flore, de même que les différentes perquisitions et saisies, ne permettent pas aux services répressifs d'identifier les agents de liaison des chefs des wilayas 2, 2A, et 2B, ni les adresses de leurs dépôts de fonds ou documents. Deux hypothèses peuvent ici être avancées : soit ces individu·e·s sont parvenu·e·s à ne pas se faire repérer, soit – et cela paraît vraisemblable au vu de l'importance tant numérique que stratégique des documents saisis chez elle – Geneviève François était non seulement chargée de faire la liaison entre le RC2 et Rolande Mingasson, l'agente de liaison de Mohamed Zouaoui, mais aussi avec les chefs de wilayas, en plus d'avoir été chargée de dissimuler fonds et documents et d'organiser les collectes (voir la Figure 11 : Geneviève François et la nébuleuse du soutien autour de Younès Aberkane, RC2).

[1]Ibidem.

Figure 11 : Geneviève François et la nébuleuse du soutien autour de Younès Aberkane, RC2

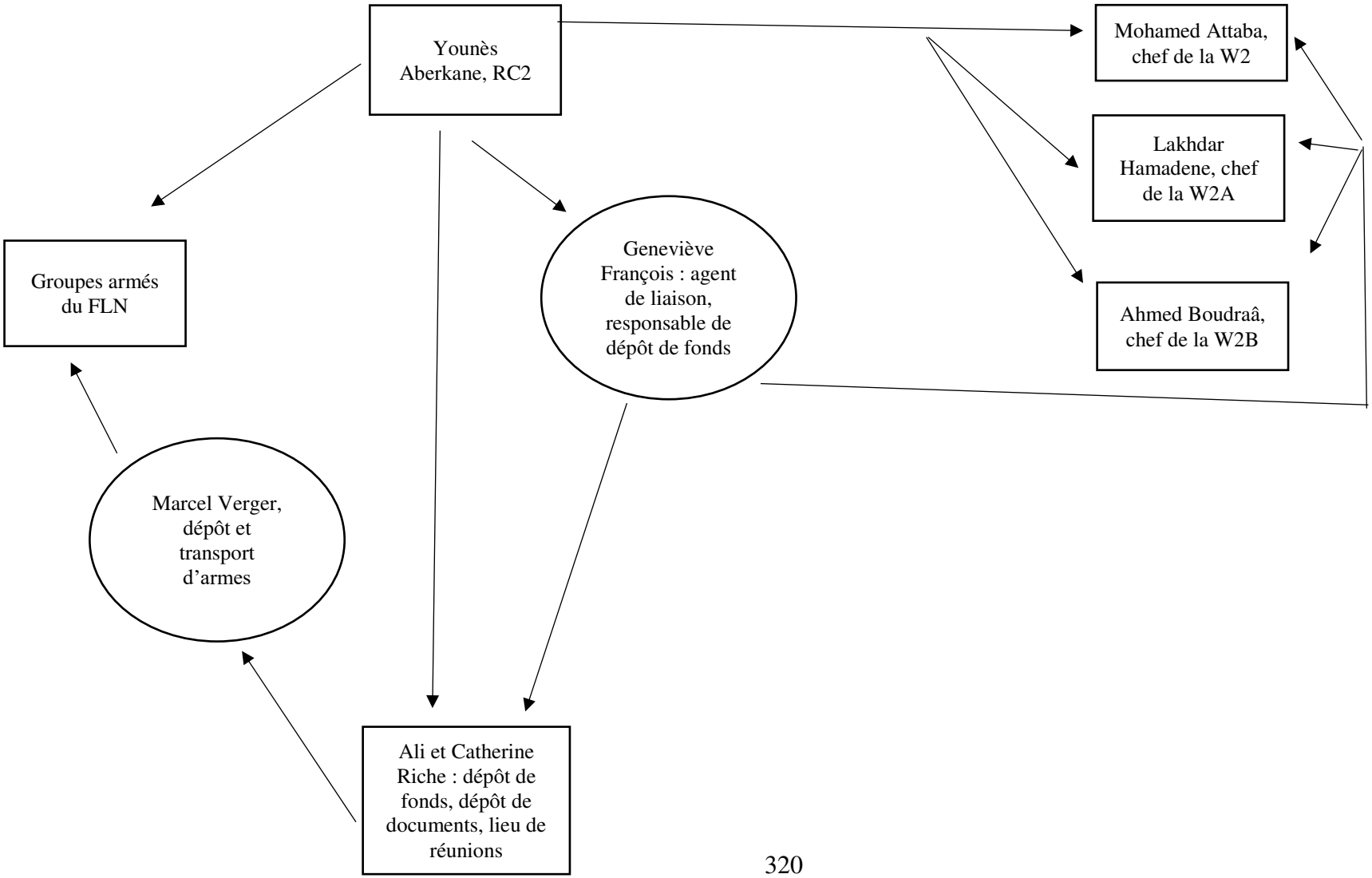

II.3.b.3) Le réseau de soutien de Mustapha Baba Ahmed, responsable-contrôleur des wilayas 1 et 1B

De la même manière, il n'a pas été possible d'identifier l'agent·e de liaison de Baba Ahmed, responsable-contrôleur des wilayas 1 (dirigée par Kaci Mâamar) et 1B (dirigée par Belgacem Mellah). La fiche de renseignements qui lui est consacrée indique cependant que le « contact avec [la] Fédération [est] fait par ''Michelle'' », c'est-à-dire Rolande Mingasson, mais aussi qu'il a recours à « plusieurs femmes pour [la] liaison : ''Michelle'' (ci-dessus) [et] ''Odette'' »[1], cette dernière n'étant pas identifiée. Par ailleurs, plusieurs contacts entre Baba Ahmed et Zouaoui ou Rolande Mingasson ressortent des surveillances mises en place avant le déclenchement de l'opération Flore. Le 12 octobre 1961, celle-ci est d'ailleurs aperçue par les services répressifs alors qu'elle se rend rue des Saints-Pères, où loge Baba Ahmed – logement dont elle paie le loyer.

Cette fiche de renseignements désigne également plusieurs membres d'un réseau de soutien lié à Baba Ahmed : un artiste, Savatier qui réside dans le 5ème arrondissement de Paris et dont le logement sert de lieu de réunion aux cadres frontistes ; Capon, dépôt à Alfortville ; un médecin, B., dont le rôle n'est pas spécifié. Neil Mac Master évoque également le rôle d'un certain Rovenstach, dont le domicile dans le 18ème arrondissement sert de lieu de centralisation de la collecte pour la wilaya 1. La collecte de la wilaya 1B est quant à elle centralisée dans le 13ème arrondissement, chez un certain « Mohammedi », avant son transfert par Jacques Girard à Alfortville, chez Capon, lieu de centralisation de la collecte du RC1, Baba Ahmed[2].

Jacques Girard, surnommé « Kilifab V.5 dit ''Le Rouquin'' » par les services répressifs, est aperçu en compagnie de Mustapha Baba Ahmed le 25 octobre 1961, attablés à la terrasse d'un café parisien. Moins d'une demi-heure après, « tous deux sortent du café [...]. Girard prend le métro à Havre Caumartin et rencontre Kutifan dite ''Le Printemps'' qui l'attend sur le quai. Ils s'embrassent. ». Cette rencontre avec Baba Ahmed suffit à le désigner comme un « agent de liaison possible du FLN à un échelon important mais mal déterminé (Fédéral, Contrôleur de Wilaya ?) »[3], quand son amie, une

[1] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Activités et organisation des Willayas parisiennes (1961) », fiche de renseignements de Baba Ahmed.

[2] N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence Service*, op. cit., p. 30.

[3] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignements de Jacques Girard.

femme de « type arabe » d'une vingtaine d'années, est désignée comme « agent de liaison possible du FLN à l'échelon du Fédéral (Contrôleur de wilayas) »[1]. Les archives consultées ne permettent ni de préciser le rôle des individu·e·s mis·e·s en cause dans la fiche de renseignements de Mustapha Baba Ahmed ou les surveillances effectuées, ni d'étudier les suites données à celles-ci.

A cette liste de suspect·e·s, s'ajoutent également deux dépôts d'armes : le premier chez un dentiste, Maurice Lambert, qui réside à Clichy et dont le cabinet se situe à Gagny, qui effectue également un service au dispensaire situé dans le 17ème arrondissement de Paris, et le deuxième chez un certain Roland, tapissier dans le 11ème arrondissement. Chez ce dernier, les services répressifs découvrent « 3 PM ''Sola'' ; 4 PA ''Astra'', 5 PA ''Beretta'' [et des] explosifs »[2]. Il s'agit de Roland Morne, chez qui un officier de la Force de Police Auxiliaire (FPA), assisté de la Police Judiciaire (PJ) et de la Brigade des Agressions et Violences (BAV) font irruption dans la nuit du 10 novembre, mais qui s'enfuit avant son arrestation[3].

Le docteur Lambert parvient lui aussi à s'enfuir avant son arrestation. Le 4 décembre, cependant, la Gendarmerie nationale découvre dans une forêt de Villebon-sur-Yvette, de nombreux documents « placés dans des sacs contenant des armes (pistolets mitrailleurs Sola et Pistolets Automatiques Beretta 9 mms) »[4]. Les services répressifs identifient par ailleurs ces documents comme provenant du dépôt constitué par Baba Ahmed, chez Maurice Lambert, « en fuite depuis le 10 novembre 1961, date de l'opération ''Flore'' »[5].

Les archives consultées ne permettent pas de reconstituer avec précision le réseau de soutien de Rolande Mingasson, notamment les agents de liaison et hébergements en-deçà des responsables-contrôleurs de wilayas. Cependant, l'exemple du réseau de soutien qui gravite autour de Mustapha Baba Ahmed suggère que chaque responsable FLN a pu,

[1] APP, H1B-28 : Opérations de Police ; Dossier « Opération Flore. Fiches de renseignements », fiche de renseignements de « Kutipan dite ''Le Printemps'' ».

[2] APP, H1B-16 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Activités et organisation des Willayas parisiennes (1961) », fiche de renseignements de Baba Ahmed.

[3] N. MacMaster, *Inside the FLN : the Paris massacre and the French Intelligence Service*, op. cit., p. 31.

[4] APP, H1 B 21 : Front de Libération Nationale, documents internes ; pochette « FLN, Analyse de documents saisis (1961) » : note du commissaire principal Chaix au Commissaire Principal Chargé de la Section de Renseignements, 25 janvier 1962.

[5] Ibidem.

à son échelon, constituer un réseau de soutien indépendant de ceux existant, afin de pallier les risques de démantèlement de toute la structure en cas de l'arrestation d'un responsable : en cela, les réseaux de soutien, comme l'organisation frontiste, respectent le cloisonnement indispensable à l'engagement clandestin.

Figure 12 : Le réseau de soutien de Mustapha Baba Ahmed

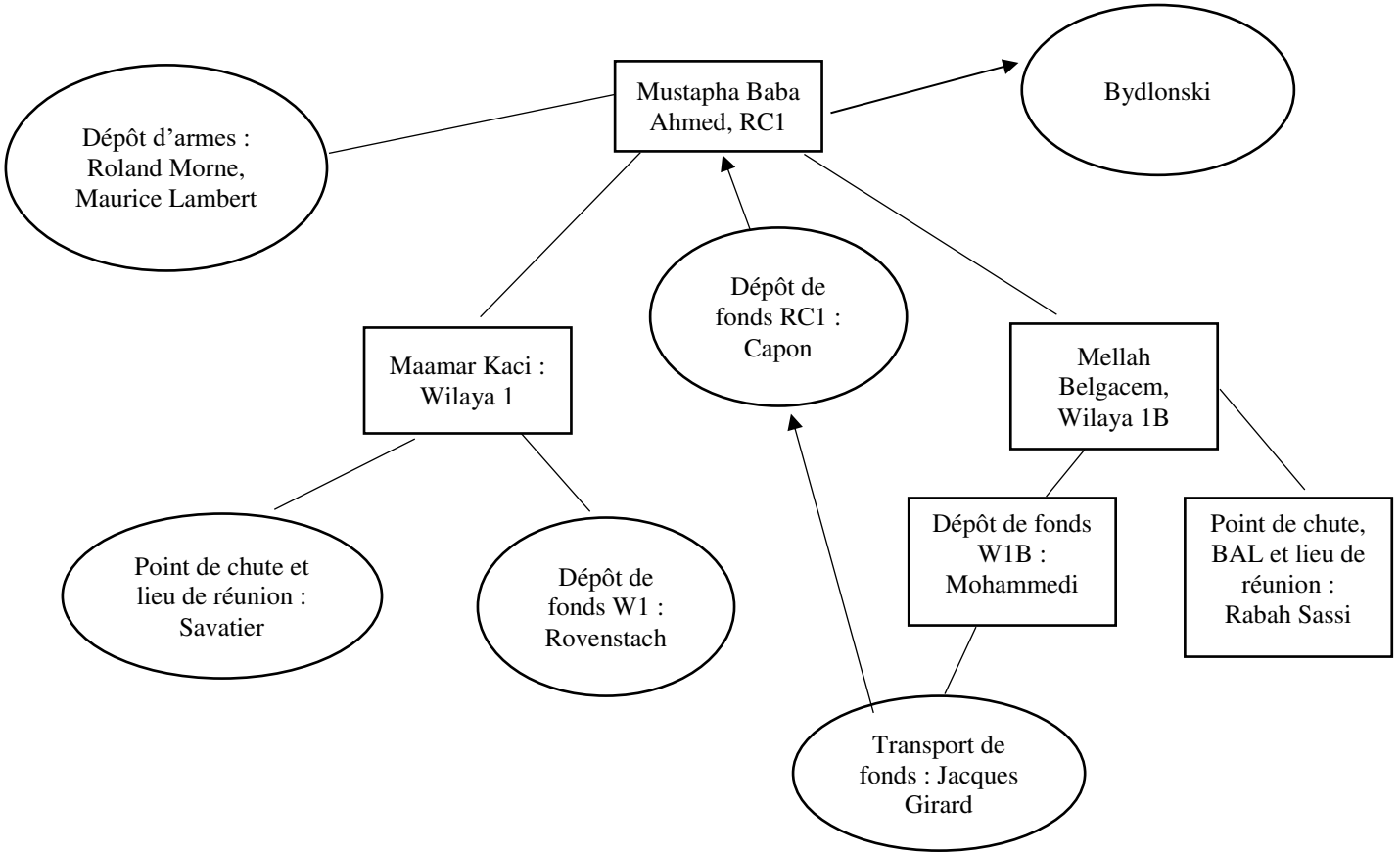

Figure 13 : Reconstitution du réseau Mingasson, du Comité des Cinq aux responsables contrôleurs de wilayas (synthèse)

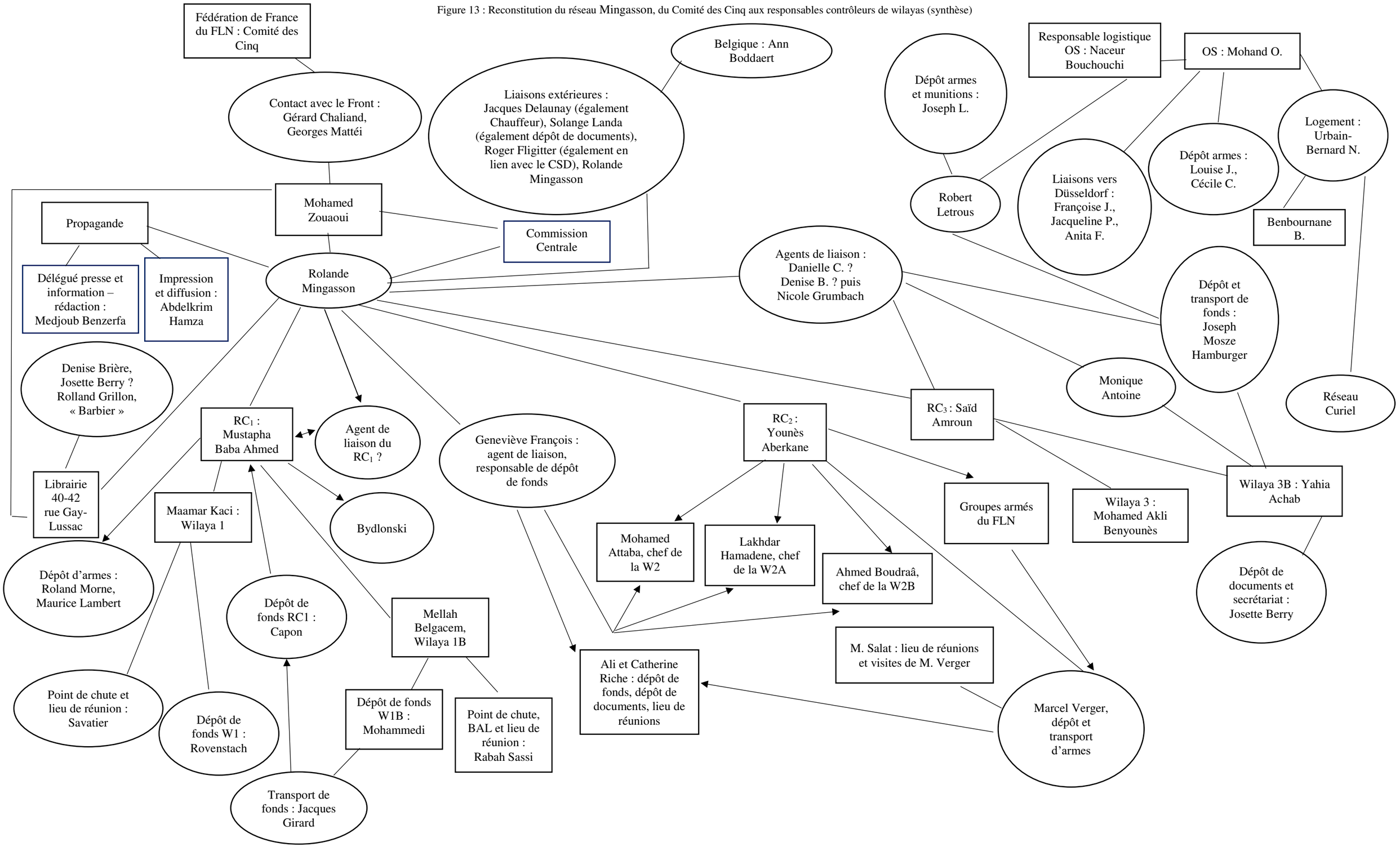

III. Des réseaux supranationaux

Les réseaux Boeglin et Mingasson, bien qu'ayant des liens avec les militant·e·s frontistes ou engagé·e·s dans le soutien agissant à l'étranger, ont une assise et un champ d'action régionaux. D'autres réseaux, soit par leur ampleur et la largeur de leur ancrage géographique, soit par la nature même des institutions qui les animent, peuvent être qualifiés de réseaux supra-nationaux. C'est le cas, par exemple, des réseaux Jeanson et Curiel, originellement implantés à Paris mais qui se déploient largement sur le territoire français puis par-delà les frontières. C'est également le cas du réseau animé par Michel Raptis, alias « Pablo », qui engage la Quatrième Internationale dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s.

III.1. Les réseaux Jeanson et Curiel

Les réseaux Jeanson et Curiel, s'ils ont une assise parisienne, se déploient beaucoup plus largement, tant du point de vue géographique que de celui de la palette des actions de soutien. Par ailleurs, et bien qu'ils soient les deux réseaux français de soutien au FLN les plus connus, l'ampleur de leur ancrage géographique et des actions menées empêche une reconstitution fine de ces organisations réticulaires. Ainsi, alors même que de nombreux acteurs et actrices du soutien ont témoigné de leur appartenance à ces réseaux[1] et que nombre de travaux leur ont été consacrés[2], il reste très difficile d'en présenter un organigramme précis, retraçant les relations entre les différents militant·e·s du soutien et leurs différents champs de compétences. Cette partie s'attachera donc moins à déployer l'éventail de leurs acteurs ou actrices et de leurs modalités d'actions qu'à présenter quelques-unes de leurs particularités. En effet, comme les réseaux Mingasson

[1] Voir par exemple J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit. ; D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une* militante communiste (1942-1990), op. cit. ; Francis Jeanson, Notre guerre, Paris, Ed. de Minuit, 1960, 119 p ; A. Beaumanoir, Le feu de la mémoire, op. cit. ; Janine Cahen et Micheline Pouteau, Una resistenza *incompiuta: la guerra d'Algeria e gli anticolonialisti francesi, 1954*-1962, Milan, Saggiatore, 1964, 2 volumes, 447+492 p ; Gérard Chaliand, La Pointe du couteau, Paris, Laffont, 2011, 460 p ; Hélène Cuénat, La porte verte, Saint-Denis, Bouchène, 2001, 170 p ; S. Kaminsky, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, op. cit. ; Christiane Klapisch-Zuber, « Une communauté de femmes en prison pendant la guerre d'Algérie », Clio. Femmes, Genre, Histoire, juin 2014, n° 39, p. 219-232 ; M. Loridan, Ma vie balagan, op. cit.

[2] Notamment Marie-Pierre Ulloa, *Francis Jeanson : un intellectuel en dissidence : de la Résistance à la guerre d'Algérie*, Paris, Berg, 2001, 286 p ; Gilles Perrault, Un homme à part, Paris, Barrault, 1984, 586 p ; Hervé Hamon et Patrick Rotman, Les porteurs de v*alises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Éd. augmentée, Paris, Albin Michel, 2001, 436 p.

et Boeglin, ceux dirigés par Francis Jeanson et Henri Curiel prennent en charge la centralisation de la collecte, l'hébergement de militant·e·s frontistes, le dépôt et le transport de fonds et de documents, des passages de frontières, etc. Les deux chefs de réseaux agissent en outre en lien étroit avec le Comité des Cinq de la Fédération de France du FLN, basée à Cologne. Leurs cadre et champ d'action sont donc très larges et se lisent à l'échelle européenne.

Ainsi, Evelyne Sullerot, rattachée au réseau Jeanson, effectue de nombreux voyages en Suisse et en Italie. Paule Bolo est quant à elle « en villégiature » à la frontière espagnole, avec ses enfants, où elle prend en charge les passages de frontière de militants frontistes. Anne Beaumanoir, d'abord connectée au réseau Jeanson à Paris et Marseille, travaille ensuite directement avec le responsable frontiste de la wilaya de Marseille dont elle est l'agente de liaison, le « courrier » et la secrétaire pour la région sud de la France[1]. Adolfo Kaminsky lui, assure non seulement la production de faux-papiers pour les militant·e·s frontistes, mais aussi pour d'autres militant·e·s du soutien, en France puis à l'étranger : ses « talents de faussaire » se déploient donc bien au-delà de la région parisienne, où il officie en premier lieu. De la même manière, les militant·e·s du Groupe de Rome qui rejoignent la lutte pro-indépendantiste et forment le réseau Curiel ont un périmètre d'action bien plus large que la seule région parisienne où ils sont domicilié·e·s au moment de leur entrée dans le soutien.

Enfin, ces deux organisations bénéficient de nombreux appuis à l'étranger et du concours des réseaux de soutien qui y sont implantés. L'installation de la Fédération de France à Cologne en 1958 concourt également à étoffer la dimension internationale de ces réseaux : déployer de nouvelles ramifications internationales au soutien devient en effet essentiel pour assurer la liaison entre les instances dirigeantes à l'étranger et les militant·e·s frontistes en France. Enfin, la nécessité de quitter le territoire français pour échapper à une arrestation[2] conduit progressivement les deux organisations à développer leur champ d'action depuis l'étranger en direction de la France. En cela, ces deux réseaux, bien qu'ayant une assise originellement parisienne, se déploient rapidement jusqu'à transcender le découpage traditionnel – géographique autant que pratique – du soutien.

[1] Ces trois exemples ont déjà été développés dans le chapitre 3 au sujet de l'entrée dans le soutien.

[2] L'exemple suisse est ainsi développé dans les chapitres 3 (à travers l'exemple de Nils Andersson) et 7, en ce qui concerne la sollicitation des réseaux étrangers lors de la fuite hors de France puis les soutiens développés en exil, en lien avec les réseaux étrangers.

Si leur assise est plus large, les réseaux Jeanson et Curiel s'attellent cependant aux mêmes tâches que les réseaux Mingasson et Boeglin. L'essentiel de leurs activités clandestines consiste à héberger, transporter et exfiltrer les militant·e·s frontistes, et à transporter fonds, armes ou documents d'un échelon à l'autre de l'organisation frontiste, en France ou à l'étranger. S'ajoute également une intense activité d'information : menée en direction de la population française, elle vise par le biais de bulletins clandestins à alerter l'opinion publique sur les réalités de la guerre d'Algérie et à créer un mouvement d'opinion favorable à la cause indépendantiste. Le réseau Jeanson publie ainsi Vérités Pour, auquel succède le bulletin Vérité Anticolonialiste d'Henri Curiel[1]; ces deux réseaux participent aussi de la diffusion clandestine, en France, des brochures et bulletins frontistes tel qu'El Moudjahid.

Bien que les deux réseaux accomplissent, pour l'essentiel, les mêmes tâches, et agissent en relation l'un avec l'autre, leurs modes de structuration et d'action clandestine diffèrent sur certains points. Ainsi, alors que Francis Jeanson continue, initialement, de mener une certaine activité publique et éditoriale, Henri Curiel, lui, se meut dès son entrée dans le soutien dans la plus totale clandestinité. Et, d'après Joyce Blau, un des apports premiers du groupe Curiel aux militant·e·s du soutien a justement été cet apprentissage de la clandestinité :

> [Henri Curiel] a rencontré Robert [Barrat], et Robert […] lui a dit : « Ecoutez, je suis en rapport moi-même avec Francis Jeanson, qui a un groupe de personnes, qui veulent faire des choses pour l'Algérie, mais ils n'ont aucune expérience là-dedans, ce sont des intellectuels brillants émus par la situation, très, très motivés. Que faire ? ». Et Henri a dit « Bon si je peux leur donner quelques conseils ». [Ces conseils] étaient sur le plan de la clandestinité, et c'est comme ça que Robert a mis Henri en contact avec Francis. Francis a compris l'importance d'Henri, sur comment faire le travail clandestin. […] Vivre en clandestinité. Ils ne savaient pas ce que c'était : comment vivre, prendre des rendez-vous, comment organiser les choses, que faire avant tout […]. Ce groupe a voulu militer. […] Tout ça il fallait le faire dans la plus stricte clandestinité. C'est-à-dire comment expliquer aux gens de ne rien dire, de faire les choses modestement. Et pendant toute notre période, c'est-à-dire entre 1957 et 1960, aucun Algérien n'est tombé à cause de nous. Parce que nous avons organisé ça de telle façon que, malgré l'acharnement de toute la police française contre ces gens… Voilà ce que Henri a apporté, c'était vraiment fondamental pour la lutte, et puis après il y a beaucoup d'autres choses.[2]

[1] Concernant Vérités Pour, voir dans le deuxième chapitre de cette thèse l'analyse de la lecture comme vecteur de politisation.

[2] Entretien avec Joyce Blau, Paris, 29 juin 2012.

Sans doute, la critique est-elle un peu forte : Francis Jeanson, ancien Résistant, n'est pas à proprement parler un novice en matière d'action clandestine et de règles de sécurité. Toujours est-il qu'il est, très tôt, connu des services répressifs comme des médias pour ses positions anticolonialistes et pro-frontistes, alors que les membres du réseau Curiel s'abstiennent de prises de position publiques.

Un des apports premiers du réseau Curiel à l'éventail des tâches de soutien réside dans la mise en place d'un système de transactions bancaires visant à simplifier le processus d'exfiltration du fruit des collectes du FLN. En effet, « jusqu'en 1957 cet acheminement n'est pas externalisé et les sommes en jeu sont relativement peu importantes, compte tenu de la faiblesse de l'organisation FLN. […] Jusqu'à l'arrestation des membres importants du réseau Jeanson, les cotisations étaient centralisées sur Paris où un premier décompte était effectué. »[1].

En effet, avant la mise en place des transferts bancaires par le réseau Curiel, la centralisation des collectes est chaque mois un moment complexe et périlleux de l'action clandestine : les sommes correspondant au paiement de l'impôt révolutionnaire sont en effet centralisées au sein de chaque cellule par un collecteur qui les transmet à la fraction. La fraction centralise les collectes des cellules dont elle a la charge, et ainsi de suite à chaque échelon frontiste, de la fraction au groupe puis à la section et à la kasma, et de là, au secteur puis à la région. A partir de la région, indique Gilles Perrault, les militant·e·s du soutien prennent en charge cette tâche[2] : l'argent collecté à l'échelon régional, est remonté au chef de zone, puis au chef d'amala jusqu'au chef wilaya. Nicole Brochier se souvient de la pénibilité d'un tel exercice :

> On passait dans différents endroits, à St-Etienne, à Grenoble, des endroits de la région lyonnaise. La banlieue, aussi, etc., pour récolter un peu d'argent. Il fallait le compter, et ensuite… […] C'était des billets de 5 francs ou je ne sais pas quoi, des petites choses. Oh ! C'était parce qu'il fallait être très, très précise, pour… si le compte était pas bon, on vous fusillait. Enfin, c'était du moins dans mon imagination.[3]

[1] L. Amiri, La Fédération de France du Front de libération nationale (*FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 249.

[2] G. Perrault, Un homme à part, op. cit., p. 288.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Nicole Brochier, s.l., 20 avril 2009.

Toutes les collectes ainsi centralisées sont alors transportées à Paris, où d'autres militant·e·s du soutien se chargent de le centraliser à leur tour, avant de le transporter hors de France. Didar Fawzy évoque ainsi le « cauchemar » que constituait cette opération :

> Pour les militants ordinaires, l'argent était un cauchemar : il fallait centraliser à Paris les sommes ramassées dans toute la France, donc trouver des dépôts clandestins et y organiser des séances de comptage. Nous prenions même le risque en cas d'erreur de paraître « filous » et de nous faire liquider en douceur (ils n'étaient pas des tendres, les « frères »). Les billets suaient la peine de ces travailleurs immigrés : certains éprouvaient le besoin d'écrire sur ceux qu'ils remettaient « Vive le FLN ! ». Nous en faisions des jokes lorsqu'à trois, quatre personnes, nous rassemblions les billets en paquets égaux en les comptant. De pleines valises.[1]

Ce processus complexe est également un moment de grande vulnérabilité pour les militant·e·s, la saisie des fonds par les services répressifs constituant une réelle menace pour les nationalistes algérien·ne·s. Par ailleurs, les déplacements de frontistes ou anticolonialistes occasionnés au cours de ces opérations sont nombreux et forcent les militant·e·s à agir « à découvert », ce qui les rend plus facilement identifiables et augmente les risques d'arrestations en série. Pour pallier ces risques, la Fédération de France tente d'accélérer le processus : l'acheminement vers les dépôts sûrs doit se faire, au plus, dans les trois jours qui suivent la collecte. Ali Haroun évalue ainsi le total à 490.859.690 frs pour le mois de janvier 1961, toutes wilayas françaises comprises, dont 369.008.750 frs pour les seules cotisations, le reste émanant d'amendes, de dons, de récupérations diverses et de cotisations de commerçants[2]. Neil MacMaster cite quant à lui, pour le mois d'août 1961, les sommes de 236.333.000 frs pour la wilaya 2, de 32.460,000 frs pour la wilaya 2A et de 22.505.000 frs pour la wilaya 2B : le RC2, Younès Aberkane, a donc la charge de contrôler, en compagnie des deux autres RC et du Fédéral, la somme totale de 291.298.000 frs.

Pour éviter les détournements de fonds, le FLN met en place un suivi de comptabilité, qui engrange de nombreux rapports et courriers pouvant, en cas de saisie, porter de sérieux dommage à l'organisation FLN. Claudie Duhamel évoque ainsi les nombreux documents qu'elle a dû conserver dans son appartement et qui s'y trouvent encore au moment du démantèlement du réseau Boeglin :

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 123.

[2] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 310.

> J'avais une incroyable quantité de papiers, parce qu'à l'encontre de la Résistance française, les Algériens adoraient la paperasserie… Ils adoraient ça, ils avaient des registres. Souvent, je transportais ça et je leur disais : « Mais vous ne pourriez pas réduire ? ». Moi j'avais le souvenir des papiers qu'on avalait au moment de l'arrestation [pendant la Résistance], mais là ça n'était pas possible, ça pesait 3, 4, 5 kilos. Et j'ai passé tout le temps qui restait avant mon arrestation à brûler, brûler, brûler, parce que j'avais en tête… Ils nous ont arrêtés au bon moment, au moment où il fallait récupérer l'argent pour le monter à Paris, donc tout le problème c'était de nous arrêter et de nous faire parler.[1]

Pour simplifier cette procédure complexe et risquée, le groupe Curiel met en place un nouveau système de transfert des fonds, par le biais d'établissements bancaires. Dans un entretien accordé à Gilberte et Henri Alleg pour la rédaction de *La Guerre d'Alg*érie[2], Didar Fawzy explique que « la première demande qui [leur] a été faite fut celle d'assurer le transfert des fonds ramassés mensuellement en France auprès des membres du FLN. Henri parvint à résoudre ce problème. »[3]. Si une note manuscrite ajoutée en bas de page précise que « la responsabilité en revint à sa femme Rosette Curiel, introduite auprès d'un banquier par le père Kaelin »[4], les détails de l'opération n'y sont pas mentionnés. Les archives consultées – qu'il s'agisse de celles des services répressifs français, des archives fédérales suisses ou de celles concernant l'activité d'Henri Curiel, conservées à l'IISH d'Amsterdam – ne permettent pas de retracer l'organisation de ce processus. D'après Gilles Perrault, l'ouverture du compte se fait à Genève, où Rosette Curiel « se fit ouvrir un compte en laissant prévoir des versements substantiels tirés de l'héritage de son beau-père »[5]. Didar Fawzy, dans son autobiographie, détaille le processus :

> Blanche [Rosette Curiel] finirait par prendre en charge toute l'organisation (le compte-rendu étant fait à Abdelkrim Souissi) : présentée à un directeur de l'UBS par une personne très recommandable, elle avait suggéré qu'elle s'occupait de la sortie clandestine hors d'Egypte (suite à Suez) de capitaux de familles juives […]. Les filières bancaires suisses ont la pratique de ce type d'opération ; il suffit de raconter une histoire crédible et de prévoir un pourcentage raisonnable (dans ce cas un-demi pour cent). L'opération était simple : les sommes mensuelles (500 millions trimballés dans d'immenses cartons Dior !) étaient déposées au bureau d'une agence UBS parisienne […] ; quelques jours après,

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[2] Henri Alleg (dir.), *La Guerre d'Algérie*, Paris, Temps actuels, 1981, 3 volumes.

[3] IISH, Amsterdam, « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives », carton 437 « Support of the Algerian FLN », dossier 1, « Témoignage » : témoignage de Didar Fawzy à Gilberte Alleg : « Témoignage pour servir à l'histoire du soutien en France au mouvement de libération nationale algérien », 1979.

[4] Ibidem.

[5] G. Perrault, Un homme à part, op. cit., p. 293.

> [Blanche] se rendait à Genève pour retirer la somme du compte ouvert par elle à ladite banque et la remettre à l'envoyé FLN. Moment difficile [où l'envoyé FLN était] différent à chaque opération, [et où] elle remettait la sacoche dans la rue ![1]

Les valises d'argent sont donc, grâce à ces opérations bancaires, remplacées par le Télex, ce qui sécurise et accélère considérablement le processus d'exfiltration des collectes, réduisant d'autant les risques d'arrestation. Cet exemple met également en évidence la largeur du champ d'action du réseau Curiel, Rosette Curiel étant amenée, une fois par mois, à prendre le train pour Genève où s'effectue le retrait de l'argent.

Les arrestations successives qui touchent les réseaux Jeanson, Curiel et Boeglin en 1960 désorganisent le soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Georges Mattéi est alors chargé de prendre le relais à leur tête[2] : il effectue les mêmes tâches de soutien, avec l'aide de membres des anciens réseaux non inquiétés par les démantèlements de l'année 1960. La pérennité du système de transfert de fonds à l'étranger via un établissement bancaire est quant à elle assurée par Abderrahmane Farès et son réseau financier, en lien avec Mohamed Zouaoui. Le 10 octobre 1961, la DST identifie, au cours des surveillances qui précèdent l'opération Flore, « trois membres-clés de l'organisation financière du FLN, Abderrahmane Farès, un politicien algérien confirmé, proche des gaullistes et deux hommes d'affaire, Jean-Marie Leuti et François-Xavier Baudrillart »[3]. L'opération permet l'interpellation de Baudrillart « au moment où il s'apprêtait à déposer à l'agence centrale du Crédit Lyonnais une somme de 19 millions d'anciens francs ». Ce dernier déclare par ailleurs que Farès « lui avait fait effectuer cinq dépôts en banque pour un total de 140 millions d'anciens francs » et révèle l'existence de plusieurs sociétés servant vraisemblablement à blanchir ces sommes d'argent, supposent les services répressifs[4]. La perquisition effectuée chez Leuti permet quant à elle la découverte « d'une somme de 53 millions de francs et de très importants documents relatifs d'une part au FLN et d'autre part aux mouvements de fonds effectués sous le couvert de la SCIFA », une des sociétés susmentionnées, quand, au domicile de Farès, sont saisis « 20 millions d'anciens francs,

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 122-123.

[2] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

[3] « three key members of the FLN financial organisation, Abderrahmane Farès, a senior Algerian politician close to the Gaullists, and two businessmen, Jean-Marie Leuti and François-Xavier Baudrillart. » N. MacMaster, Inside the FLN: the Paris massacre and the French Intelligence Service, op. cit., p. 98.

[4] AN, 5 AG 1/1782, « Suites judiciaires données aux évènements d'Algérie, poursuites contre le FLN, dossiers individuels », dossier d'Abderrahmane Farès. Lettre du Préfet de Police au Ministre de l'Intérieur, 6 novembre 1961.

plusieurs milliers de livres Sterling » dont la provenance est inconnue, « et de très importants documents à l'échelon le plus élevé de l'Organisation rebelle, notamment des comptes et des rapports relatifs à des mouvements de fonds destinés aux cinq Wilayas opérationnelles en Algérie »[1]. Enfin, « une perquisition effectuée en fin de nuit chez Baudrillart a permis de saisir une somme de 5 millions d'anciens francs » d'après le rapport, qui précise qu'« au total, ont été découverts et placés sous scellés, outre les documents et la correspondance relatifs au FLN, une somme de 97 millions d'anciens francs et environ 6 millions de francs en Livres Anglaises »[2]. La vague d'arrestation qui touche alors le réseau Zouaoui entraîne à son tour une forte désorganisation de l'OPA du FLN en France et de ses soutiens.

III.2. Le soutien de trotskistes au FLN en France et à l'étranger

Autre exemple de réseau supranational, celui organisé, en 1955, par la Quatrième Internationale[3]. Henri Benoits, qui rejoint le PCI en 1944, est membre de ce réseau. Pendant la Deuxième guerre mondiale, il appartient à une cellule du PCI et participe à Paris, clandestinement, à « des distributions de tracts ou de petites affichettes pour le PCI, pendant l'Occupation »[4]. Il décrit ainsi les conditions de formation du réseau trotskyste :

> L'Internationale, la Quatrième, a pris contact avec les Algériens, par l'intermédiaire d'Yvan Craipeau. C'était un des secrétaires de la Quatrième Internationale avant-guerre, […] et [puis] il avait été à l'UGS, l'Union de la gauche socialiste, qui a été une des composantes du PSU. C'était un professeur et dans ce milieu d'intellectuels, à Paris, il était aussi en contact avec des Algériens [à partir de] 1955, après l'insurrection. Et il a pris contact, et les Algériens lui ont dit : « Qu'est-ce que vous pouvez faire pour nous aider ? ». Alors il a pris contact avec la Quatrième Internationale, à l'époque, « Pablo » Raptis, qui en était le secrétaire, en disant : « L'UGS n'est pas un parti qui est mûr pour faire ce genre de tâche, vous, vous présentez suffisamment de sérieux et d'habitude de ce que c'est, prenez le bébé, je vous mets en contact. C'est comme ça que le contact a été fait entre l'Internationale, Pablo, et Craipeau, qui l'a présenté.[5]

[1] Ibidem.

[2] Ibid.

[3] Sur la position des trotskistes et libertaires concernant le soutien au FLN, voir S. Pattieu, Les camarades des frères, op. cit. ; S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité.

[4] Entretien avec Henri Benoits, Issy-les-Moulineaux, 9 juin 2012.

[5] Ibidem. Voir également S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 702.

Ce contact pris, plusieurs réunions ont eu lieu dans l'appartement d'Henri Benoits, dans le XVème arrondissement parisien, avec entre autres, Michel Raptis et Mohamed Harbi, le responsable de la commission presse et information de la Fédération de France du FLN. Henri Benoits, qui imprime des tracts pour le FLN dès 1955, est alors nommé « responsable du travail envers les Algériens » par l'Internationale. Sa femme, Clara « tape » quant à elle les tracts frontistes chez elle ou sur son lieu de travail, puis participe à la pagination et à la diffusion d'El Moudjahid[1]. Cette répartition des activités témoigne d'une division sexuelle du travail militant, d'un discours du couple façonné par les représentations de genre. Clara Benoits explique ainsi :

> Alors, Henri, c'était un peu à part, puisqu'à l'époque il faisait bien plus que moi et à des échelons supérieurs. Moi, disons que […] j'ai fait déjà des travaux pratiques de frappe de communiqués. J'avais une machine à la maison. De frappe de communiqués du FLN. […] Donc j'ai tapé des trucs. Disons que je menais une activité, à part ces frappes de tracts, qui n'était quand même pas légale je dois dire.[2]

Pourtant, elle détaille ensuite les différentes activités de soutien qu'elle a menées et qui révèlent un intense engagement militant. Entre autres exemples, elle se rend en une occasion chez un ami algérien, qui craint une descente de police et lui demande d'aller y chercher des documents compromettants. Clara Benoits participe également à la formation puis à l'animation chez Renault d'un comité de mensuel·le·s contre la guerre d'Algérie, qui édite une revue et organise des réunions d'informations. Enfin, elle s'engage dans un comité de soutien aux emprisonné·e·s de la régie Renault, qui œuvre en lien avec le Comité de Soutien aux Détenus du FLN et dans lequel elle « mobilise non seulement des membres de [sa] famille, [ses] frangines, Henri, [la] famille [d'Henri] » mais aussi « des collègues du PC »[3], puisqu'elle est à l'époque membre du PCF.

Le soutien des trotskistes au FLN a déjà été étudié : Sylvain Pattieu indique ainsi que le PCI et la Quatrième Internationale sont les premières organisations à s'engager dans le soutien[4]. Les organisations assument alors de multiples activités clandestines

[1] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012 et entretien avec Henri Benoits, Issy-les-Moulineaux, 9 juin 2012.

[2] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

[3] Ibidem. Les comités de soutien aux détenu·e·s sont étudiés dans le chapitre suivant : II.2.b. Soutenir les détenu·e·s ou leurs familles.

[4] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité ; S. Pattieu, Les camarades des frères, op. cit. ; Frédéric Charpier, *Histoire de l'extrême gauche trotskiste: De 1929 à* nos jours, Paris, Editions 1, 2002, 193 p.

parmi lesquelles « la fabrication de faux papiers, l'impression de tracts et de matériel de propagande pour le FLN, ou l'organisation de ''caches'' pour les militants recherchés par la police »[1]. Au centre de ce réseau, Michel Raptis, dirigeant historique de la Quatrième Internationale, engage l'organisation « dans un soutien sans équivalent pour le FLN : aux activités communes à tous les réseaux s'ajoutera en effet la fabrication d'armes et de fausse monnaie pour les nationalistes algériens »[2].

Pierre Avot-Meyers et sa compagne, Simonne Minguet, « une des rares femmes parvenues à un poste de direction dans un parti trotskiste qui n'échappe pas à la surreprésentation masculine de l'ensemble de la classe politique »[3] sont parmi les premiers trotskistes à s'engager dans le soutien au FLN, aux côtés de « Pablo ». Simonne Minguet représente le Bureau politique du PCI aux côtés de ce dernier (qui, lui représente la Quatrième Internationale) lors de la première rencontre avec le Front, organisée par Yvan Craipeau et relatée plus haut par Henri Benoits. Pierre Avot-Meyers, lui, est chargé de l'impression des tracts et journaux trotskistes, d'abord en s'assurant le concours d'imprimeurs « prêts à fermer les yeux sur les travaux qu'ils ont à effectuer », avant de s'occuper « d'une imprimerie mobile transférée successivement dans différents lieux clandestins »[4]. Les archives de Pierre Avot-Meyers, conservées à l'IISH d'Amsterdam, témoignent non seulement de son engagement pro-frontiste, mais permettent également de reconstituer le rôle de Michel Raptis et de la IVème Internationale dans l'installation d'une usine d'armes au Maroc puis dans l'élaboration d'un plan d'impression de fausse monnaie française. Ces deux entreprises, tant par les militant·e·s qui s'y impliquent que par leur ancrage géographique, soulignent le caractère international du soutien trotskiste aux indépendantistes algérien·ne·s.

Michel Raptis participe en effet à l'implantation d'une usine d'armes au Maroc, avec le concours de militant·e·s de la Quatrième Internationale, comme le Français Louis Fontaine. L'usine, opérationnelle au début de 1960, reflète bien le caractère multinational de l'entreprise, puisque « les tours sont chinois, de nombreuses autres

[1] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 696.

[2] Ibid.

[3] Ibid., p. 701 ; Voir également l'ouvrage autobiographie de Simonne Minguet sur les années de la Libération : Simonne Minguet, *Mes années Caudron : Caudron*-Renault, une usine autogérée à la Libération, 1944-1948, Paris, Editions Syllepse, 1997, 142 p.

[4] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 702.

machines yougoslaves ou tchèques, les treillis des ouvriers (ils portent tous le même uniforme) sont américains, leurs sous-vêtements chinois »[1]. Les ouvriers quant à eux « viennent eux aussi de divers pays […] : les Algériens représentent la majorité, mais les trotskistes et les membres d'autres réseaux (en particulier les réseaux allemands) ont fourni un contingent d'ouvriers. Si le chef d'atelier est Hollandais, un groupe de trotskistes argentins, un trotskiste grec, deux Allemands sans appartenance politique, des Anglais travaillent aussi dans l'usine »[2].

Albertus Oeldrich participe également à cette entreprise de fabrication d'armes et de munitions en soutien aux frontistes. Cet ancien Résistant amstellodamois est connu pour avoir confectionné de faux papiers d'identité pour la Résistance lors de l'occupation allemande des Pays-Bas. En octobre 1958, il rencontre Michel Raptis par l'intermédiaire de Salomon « Sal » Santen, le responsable danois de la Quatrième Internationale, qu'il connaît depuis 1932 « par une activité politique commune »[3]. A la demande de Raptis, il achète avant de les exporter au Maroc les machines nécessaires, pour un montant total de près de 900.000 florins, et est pour cela rémunéré par le Front à hauteur de 900 florins par mois[4] à partir du mois de juillet 1959[5]. Il est également, avant cela, chargé par Raptis de fabriquer quelques 2 500 imprimés pour confectionner des cartes d'identité françaises, ainsi que 2 000 à 3 000 certificats (dont le juge chargé d'instruire l'affaire ne sait pas s'il s'agit de certificats de travail ou d'employeurs), 10 000 documents de paies d'entreprises françaises, et cinquante cachets officiels français[6].

[1] Ibid., p. 706.

[2] Ibid.

[3] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria » : copie de l'arrêté d'inculpation contre Oeldrich, Schneeweiss et Abbas, 29 décembre 1960. Sur l'affaire « Raptis-Santen », voir également Nicolas Pas, « La guerre d'Algérie vue des Pays-Bas (1954-1962) », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, n° 86, n° 2, p. 55 sqq. ; Niek Pas, Les Pays-*Bas et la guerre d'Algérie*, Alger, Barzakh, 2013, 323 p.

[4] D'après une information donnée dans le dossier présentant l'affaire Raptis-Santen, élaboré par le comité de soutien Raptis-Santen, un florin hollandais vaut environ 130 anciens francs en mars 1961. IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria », sous-dossier « Procès d'Amsterdam 2 – Comités de soutien, dossier » : dossier « En défense de Michel Raptis (Pablo) et Sal Santen emprisonnés en Hollande pour leur soutien à la lutte de libération nationale du peuple algérien », mars 1961.

[5] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria » : copie de l'arrêté d'inculpation contre Oeldrich, Schneeweiss et Abbas, 29 décembre 1960.

[6] Ibidem.

Enfin, il organise, de concert avec Michel Raptis et Sal Santen, une filière d'impression de fausse monnaie française, que l'immigration algérienne pourrait « écouler » dans la société française à la faveur du passage des anciens francs aux nouveaux francs[1]. Sal Santen et Michel Raptis sont arrêtés le 10 juin 1960. Le même jour, Albertus Oeldrich, Helmut Schneeweiss et Humbertus Hompe, sont arrêtés à Osnabrück et Ahmed Abbas, militant frontiste est quant à lui, arrêté à Cologne[2].

D'après l'arrêté d'inculpation du Procureur Général de la Cour Fédérale allemande à l'encontre d'Oeldrich, Schneeweiss et Abbas, c'est en mars 1959 qu'« Oeldrich forme en Hollande le projet, ensemble avec le grec Raptis et le hollandais Santen, de fabriquer en quantité substantielle des billets de banque français afin d'ébranler l'économie française et ainsi, aider la rébellion en Algérie »[3]. Schneeweiss est contacté par Raptis en décembre 1959 : après avoir refusé de collaborer à l'implantation de l'usine d'armement du Maroc, il est chargé de rechercher les locaux où l'imprimerie doit être implantée. Il loue à cet effet, en février 1960, un local à Osnabrück : il reçoit pour cela, en plus des 3 000 deutschemarks nécessaires à cette installation, un salaire de 400 deutschemarks par mois à partir de janvier 1960.

En décembre 1959 ou en janvier 1960, le papier nécessaire à l'impression des faux billets (1000 kilos) est commandé par Oeldrich à Amsterdam et livré à Osnabrück : « cette quantité devait servir »[4], précise l'acte d'inculpation, « à l'impression, respectivement pour le tiers, de billets de 1000 francs avec et sans surcharge et de billets de 100 francs du nouveau modèle, pour une valeur globale de 96 millions de nouveaux francs »[5]. Dans un local loué par Schneeweiss à Osnabrück, Oeldrich stocke en janvier et février 1960 des machines d'imprimerie et du papier : alors que Schneeweiss se charge de l'installation de cette imprimerie clandestine, Oeldrich fabrique « des clichés et des plaques d'impression, et [commence] la coloration de fond du papier »[6]. Entre février et mai 1960, les deux accusés rencontrent plusieurs fois Ahmed Abbas, qui leur transmet des consignes

[1] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 331.

[2] S. Pattieu, Les camarades des frères, op. cit.

[3] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria » : copie de l'arrêté d'inculpation contre Oeldrich, Schneeweiss et Abbas, 29 décembre 1960.

[4] Ibidem.

[5] Ibid.

[6] Ibid.

et « en guise de financement, 50.000 francs suisses »[1]. En avril 1960, le matériel nécessaire à l'impression est rassemblé à Osnabrück et les activités de faux-monnayages sont prêtes à commencer.

Dernier homme mis en cause dans cette affaire, Humbertus Hompe[2] est présenté par Oeldrich à Schneeweiss comme un collaborateur. Hompe et Oeldrich font, à partir d'avril 1960, de fréquents allers-retours entre Amsterdam et Osnabrück, où ils restent chaque semaine du lundi au vendredi. Après plusieurs essais infructueux, l'arrestation des différents faussaires met un terme à l'expérience, le 10 juin 1960. Michel Raptis, instigateur de l'affaire de fausse-monnaie, qui a mis en relation les différentes personnes impliquées[3], est arrêté en même temps que Sal Santen, à Amsterdam. Lors de son procès, Raptis assume le caractère anticolonialiste de ses engagements et souligne la diversité des militant·e·s impliqué·e·s, décrivant « un réseau d'hommes qui aident la lutte libératrice du peuple algérien, réseau composé d'éléments venus d'horizons religieux et politiques différents : catholiques et protestants, israélites, musulmans, libéraux, socialistes et socialisants, trotskistes »[4]. Il refuse cependant de reconnaître ses liens avec l'affaire d'Osnabrück. A l'issue du procès, Santen et Raptis sont condamnés à 15 mois de prison pour leur implication dans l'entreprise d'impression de la fausse monnaie – et graciés pour les deux autres chefs d'inculpation (implantation de l'usine d'armes et de de munitions au Maroc et impression de faux-papiers). Ayant été placés en détention provisoire jusqu'au procès, soit pendant plus d'un an, ils sont libérés en septembre 1961[5].

A la suite du démantèlement de ce réseau de faux-monnayeurs pro-indépendantistes, des « comités Raptis-Santen » sont alors constitués en France et en Hollande, pour la défense et le soutien des deux militants trotskistes. La comparution des

[1] Ibid.

[2] Ce dernier étant un indicateur de la police, A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 338.

[3] Sa citation à comparaitre, longue de huit pages, détaille tous les faits qui lui sont reprochés et soulignent son rôle dans cette affaire : IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 12 « War of independance of Algeria – Bulletins, communiqués – FLN (France) et autres organisations (relief committees) – Parti Communiste Internationaliste (trotskiste) 1956-1963 » : citation à comparaître de Michel Raptis signée par l'officier de justice H.E v Renesse, 2 mai 1961.

[4] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria », sous-dossier « Procès d'Amsterdam 1, défense de M. Pablo, Lettres de la prison de M. Pablo. 1960-1963 » : reproduction ronéotypée de la « défense de Michel Raptis (Pablo devant le Tribunal d'Amsterdam), s.d.

[5] N. Pas, « La guerre d'Algérie vue des Pays-Bas (1954-1962) », art. cité, p. 57.

deux hommes devant un tribunal hollandais est prévue les 21, 23, 26 et 27 juin 1961[1]. Afin d'informer et de médiatiser l'affaire, les comités franco-hollandais publient une brochure de trente pages présentant les faits, les inculpés et les actions de solidarité développées en leur faveur[2]. On retrouve d'ailleurs au sein du comité français des militants déjà engagés par ailleurs à la fois en faveur de l'indépendance algérienne et dans divers comités de soutiens aux détenu·e·s, tels Claude Bourdet, Pierre Stibbe, Pierre Vidal-Naquet, Daniel Guérin ou Yves Déchezelles[3].

Déjà, en avril 1956, plusieurs actions de soutien avaient été organisées en faveur de Simonne Minguet, Raymond Bouvet et Jeanine Weill et Pierre Frank, un des dirigeants de la Quatrième Internationale, après leur arrestation. Le 5 avril, des exemplaires de Résistance Algérienne sont saisis, par la DST, dans une boîte postale ouverte au nom de Jeanine Weill, « ouverte à [son] nom en 1948 au temps où [elle] était militante du PCI […] [et] destinée à recevoir le courrier de la revue IVème Internationale »[4]. Après son départ du PCI, la boîte postale reste en activité, d'abord pour la réception de IVème Internationale, puis – mais la militante l'ignore – pour celle de Résistance Algérienne. Le même jour, des exemplaires de ce journal sont saisis au domicile de Simonne Minguet et Raymond Bouvet, qui sont également arrêtés[5]. A la suite de l'arrestation, P. Frank adresse une lettre au juge d'instruction dans laquelle il assume la responsabilité de cette activité clandestine et déclare que la boîte postale est la sienne. Il est arrêté à son tour le 12 avril ; Jeanine Weill reste quant à elle en prison, à l'isolement, pendant cinq semaines. A la suite

[1] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria » : Tract « Pour la libération de Michel Raptis-Pablo et Sal Santen », s.d.

[2] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 14 « War of independance of Algeria », sous-dossier « Procès d'Amsterdam 2 – Comités de soutien, dossier » : dossier « En défense de Michel Raptis (Pablo) et Sal Santen emprisonnés en Hollande pour leur soutien à la lutte de libération nationale du peuple algérien », mars 1961.

[3] Sur les actions de solidarité avec les détenu·e·s, voir le chapitre suivant, II.2.b. Soutenir les détenu·e· s ou leurs familles.

[4] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 13 « War of independance of Algeria : Comités de soutien, tracts du FLN (France), 1956, 1965-1966, 1973-1975 et s.d. », sous-dossier b, « guerre d'indépendance de l'Algérie » : reproduction d'un texte écrit par Jeanine Weill intitulé « Mise au point de la camarde J. Weill », s.d.

[5] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 13 « War of independance of Algeria : Comités de soutien, tracts du FLN (France), 1956, 1965-1966, 1973-1975 et s.d. », sous-dossier b, « guerre d'indépendance de l'Algérie » : Communiqué du Bureau politique du PCI, 8 avril 1956.

de ces différentes arrestations, le PCI organise un meeting Salle des Sociétés Savantes[1], puis diffuse des motions et pétition de soutien[2]. A cette campagne de solidarité se joignent notamment « des personnalités comme Henri-Irénée Marrou, Edgar Morin, Francis Jeanson, Jean-Paul Sartre, Laurent Schwartz, Claude Bourdet et Gilles Martinet de la Nouvelle Gauche, qui signent tous une pétition de soutien aux emprisonnés »[3]. La réactivation de ces réseaux de solidarité envers les victimes de la répression permet de donner plus d'ampleur au mouvement. L'organisation, aux Pays-Bas, d'un comité de soutien aux détenus permet, en outre, d'intensifier l'action entreprise tout en soulignant le caractère international de la guerre d'indépendance algérienne[4]. Le Comité danois, dont le siège est sis Hoendiepstraat 27 huis, à Amsterdam[5], comprend « des personnalités tels que le pasteur et député du PSP Nico van der Veen, l'historien marxiste Fritz de Jong ou bien l'ethnologue Pieter Meertens »[6].

Ces différents exemples montrent bien le caractère international du soutien apporté par les militant·e·s trotskystes, dont le champ d'action et les solidarités dépassent amplement, et par définition, le seul cadre français.

[1] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 13 « War of independance of Algeria : Comités de soutien, tracts du FLN (France), 1956, 1965-1966, 1973-1975 et s.d. », sous-dossier b, « guerre d'indépendance de l'Algérie » : Lettre du bureau politique du PCI aux militant·e·s, s.d.

[2] IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 12 « War of independance of Algeria – Bulletins, communiqués – FLN (France) et autres organisations (relief committees) – Parti Communiste Internationaliste (trotskiste) 1956-1963 » : Lettre du bureau du PCI, section française de Quatrième Internationale aux membres du Parti, 6 mai 1956.

[3] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 703 Voir également le texte de la pétition et la liste des premiers signataires : IISH Amsterdam, fonds Avot-Meyers, dossier 13 « *War of independance of Algeria* : Comités de soutien, tracts du FLN (France), 1956, 1965-1966, 1973-1975 et s.d. », sous-dossier b, « guerre d'indépendance de l'Algérie » : Pétition « Libérez Frank, Bouvet, Minguet, Weill », s.d.

[4] IISH Amsterdam, fonds Igor Cornelissen, dossier 156.

[5] Le dossier constitué par le Comité Raptis-Santen déclare cette adresse pour toute correspondance : voir IISH, Amsterdam fonds Igor Cornelissen, dossier 156 : « Documentatie betreffende proces Sal Santen, Joop Zwart en Michael Raptis. 1960-1961. », dossier « Docum. Proces Sal Santen, Michel Raptis, Joop Zwart, 1960-1961 ».

[6] N. Pas, « La guerre d'Algérie vue des Pays-Bas (1954-1962) », art. cité, p. 57.

*

* *

Etudier les formes et les modalités du soutien en adoptant une approche multiscalaire permet de mettre au jour les différents réseaux qui agissent en parallèle et gravitent autour de l'organisation politico-administrative du FLN dans la « septième wilaya » que constitue la France métropolitaine. Les tâches accomplies par les membres de réseaux, aux différentes échelles étudiées, viennent ainsi compléter celles prises en charge par les militant·e·s frontistes, qu'il s'agisse de relier les différents maillons de l'organisation frontiste en transmettant instructions et directives, de transporter des fonds, d'héberger, d'exfiltrer ou de conduire des militant·e·s nationalistes, de se charger de l'impression ou de la diffusion de la propagande pro-indépendantiste.

Le cloisonnement mis en place, bien qu'il ne soit pas toujours respecté et que les cellules puissent se révéler poreuses, rend cependant plus difficile la reconstitution des réseaux, pour les services répressifs comme pour l'historien·ne. Nombre de militant·e·s demeurent inconnu·e·s, leurs liens avec un réseau étant ignorés ou indéfinis, comme c'est le cas, au sein du réseau Boeglin, de Jean Givord. A l'inverse, l'étude du réseau Mingasson au prisme des documents saisis par les services répressifs lors de l'opération Flore a permis de reconstituer plus précisément le rôle de chacun·e dans le soutien, et, complété par les entretiens de certain·e·s militant·e·s autant que par la bibliographie existante, de faire émerger de nouvelles ramifications. Les archives algériennes – notamment le fonds Mohammed Harbi, abondamment cité par Linda Amiri lorsqu'elle étudie l'action de Zouaoui - pourraient, en ce sens, permettre d'approfondir cette étude ; il n'a cependant pas été possible de les consulter dans le cadre de cette recherche.

Si le travail de reconstitution de ces différents réseaux reste incomplet, il importe cependant de souligner l'importance tant numérique que stratégique des femmes impliquées en leur sein : en soutien des responsables de wilaya ou fédéraux, à l'échelle nationale ou supra-nationale, elles sont nombreuses à s'engager en faveur de la cause indépendantiste. L'analyse des tâches accomplies par les un·e·s ou les autres vient en

outre confirmer que la division sexuelle du travail militant mise en exergue dans les synthèses du SCINA n'est pas toujours conforme à la réalité « sur le terrain ». Par ailleurs, la multiplicité des tâches à accomplir, le manque de personnes ou de moyens, les aléas de la clandestinité et de la répression obligent les militant·e·s à outrepasser le strict cloisonnement des activités, à cumuler ou prendre en charge des tâches qui ne leur sont pas attribuées au départ.

En outre, l'étude des militant·e·s engagé·e·s autour de Mohamed Zouaoui révèle le rôle de premier plan que les femmes sont amenées à jouer dans le soutien, et Rolande Mingasson apparaît bien comme la cheffe de ce réseau.

Enfin, ancrer la recherche dans une perspective plus large, dépassant le cadre national, permet de souligner l'ampleur du champ d'action des réseaux de soutien autant que de compléter la palette des actions accomplies. Les réseaux Jeanson et Curiel, qui ont une assise parisienne à leurs débuts, se déploient sur l'ensemble du territoire français mais aussi en Europe, remettant profondément en cause le caractère « franco-français » de la guerre d'Algérie, présenté par les pouvoirs publics comme une affaire intérieure. Les ramifications internationales du soutien, déjà soulignées dans le chapitre 3[1], sont ici approfondies et témoignent de l'importance du soutien tant dans les pays limitrophes qu'au-delà. De la mise en place d'un système plus sûr d'« exfiltration » du fruit des collectes frontistes vers la Suisse par le réseau Curiel, à l'implantation d'une usine d'armes au Maroc ou à l'organisation d'une entreprise de fausse-monnaie en Allemagne par Michel Raptis et les soutiens trotskystes, les actions accomplies par les militant·e·s du soutien sont diverses et s'étendent par-delà les frontières françaises. Par ailleurs, ce dernier exemple montre bien que l'arrestation ne constitue pas un temps de désengagement : au cours de son procès, Michel Raptis multiplie les déclarations politiques et anticolonialistes, médiatisées par les comités de soutien français et hollandais qui se constituent à la suite de son arrestation.

[1] Chapitre 3, II.2. Nils Andersson, exemple d'un éditeur militant. Voir également le chapitre 6 : I.1.b) Les soutiens étrangers : l'exemple de la Suisse.

TROISIEME PARTIE : LES CONSEQUENCES BIOGRAPHIQUES DE L'ENGAGEMENT

En questionnant le soutien aux nationalistes, la deuxième partie de cette thèse a permis de souligner la multiplicité des postures militantes comme des actions entreprises en faveur de l'indépendance, révélant la nécessité d'adopter une définition large du soutien qui dépasse la seule catégorie des « porteur·e·s de valises ». Ce faisant, elle a également permis de compléter l'analyse processuelle menée dans la première partie en révélant à la fois les rouages de l'entrée dans le soutien puis les différentes actions menées dans la clandestinité.

Le travail de définition mené dans le chapitre 3 a révélé la diversité des postures, des formes et des modalités de l'engagement dans le soutien. Il a souligné la nécessité de prendre en compte la palette des engagements pro-indépendantistes, tant dans la clandestinité que dans l'exercice de certaines professions, l'action des avocat·e·s comme celle de l'éditeur Nils Andersson se situant parfois à la lisière de la légalité. L'analyse des modes d'entrée dans l'action clandestine a par ailleurs confirmé la nécessité de remonter aux matrices de l'engagement, déjà soulignée : les lieux de socialisation politique ou les cercles professionnels étudiés dans la première partie se révèlent en effet être des lieux de recrutement et les anciens réseaux militants se voient réactivés à la faveur de la cause indépendantiste. Enfin, une telle analyse a permis de questionner la correspondance éventuelle entre les besoins du FLN et les compétences des militant·e·s qui rejoignent les rangs du soutien. S'il ne semble pas y avoir eu de recrutement « ciblé » en fonction de compétences, l'étude des parcours militants souligne l'existence de profils spécifiques qui permettent soit de concilier vie publique, familiale ou professionnelle et action clandestine, soit de s'engager en tant que permanent·e.

Dans la continuité de ce travail de définition, il est apparu indispensable de questionner les représentations des services répressifs concernant le soutien et la capacité des militant·e·s à détourner celles-ci au profit de la cause frontiste. L'analyse quantitative

des synthèses du SCINA a mis au jour l'existence de « schèmes de classement »[1] influencés par le sexe et la race des populations surveillées. Les femmes, Européennes mais surtout Algériennes, sont ainsi invisibilisées dans les synthèses du SCINA. A l'inverse, les Européennes en couple mixte sont soumises à une surveillance particulière, ce qui confirme en creux le poids du genre et de l'androcentrisme dans l'analyse qui est faite du soutien, puisque l'engagement féminin est pensé et présenté sous tutelle masculine, mais aussi la labilité des lignes de genre ou de race. Enfin, la confrontation des représentations et des discours avec les pratiques militantes et policières a souligné la capacité des militant·e·s à renverser ces représentations de sexe, de race, mais aussi de classe en faveur de l'indépendance algérienne.

Enfin, l'analyse réticulaire et multiscalaire du soutien a précisé la définition de l'action pro-frontiste, en étudiant les réseaux qui agissent tant à l'échelle de la wilaya qu'à l'échelon fédéral et, par-delà, à un niveau supra-national. Le réseau Boeglin, qui soutient l'action des nationalistes dans la wilaya 3 et plus particulièrement permet ainsi de faire le lien non seulement aux différents échelons de la hiérarchie frontiste dans la région lyonnaise, mais aussi avec la région parisienne. Les hommes et les femmes engagé·e·s dans les différentes cellules du réseau Boeglin ont ainsi transporté ou hébergé des nationalistes, reçu ou convoyé des instructions et des documents, voire des armes, ou encore centralisé et acheminé la collecte frontiste. Dans la région parisienne, le réseau de soutien au Fédéral Mohamed Zouaoui, dirigé par Rolande Mingasson, accomplit les mêmes tâches en lien avec l'organisation frontiste dans les pays limitrophes, notamment la Belgique et l'Allemagne. La préparation puis le déroulement de l'opération Flore, les nombreux documents saisis après le démantèlement de l'organisation frontiste et de soutien permettent de faire une analyse plus fine des tâches et des rôles de chacun·e, complétée par différents entretiens. Ils révèlent une fois encore l'importance tant numérique que stratégique des femmes engagées dans le soutien tout en battant en brèche l'idée d'une division sexuelle du travail militant au sein des réseaux qui attribuerait les tâches de moindre importance aux femmes : non seulement ces dernières jouent un rôle capital aux différents échelons du soutien, mais en plus Rolande Mingasson apparaît bien comme la cheffe de ce réseau organisé en soutien à Mohamed Zouaoui. Les femmes sont tout aussi nombreuses au sein des réseaux qui agissent à une échelle supra-nationale, tels

[1] G. Mainsant, « L'Etat en action », art. cité, p. 38.

que les réseaux Jeanson, Curiel ou Raptis dont l'étude a permis de souligner les ramifications internationales du soutien dans les pays limitrophes et au-delà.

A ces différentes échelles, les multiples réorganisations du soutien permettent d'apporter une aide presque continuelle aux militant·e·s nationalistes, malgré les diverses opérations de démantèlements menées par les services répressifs, qui entraînent de nombreuses arrestations et condamnations et poussent certain·e·s militant·e·s à l'exil. De telles conséquences de l'engagement dans le soutien, tant biographiques que militantes, sont l'objet de cette dernière partie.

En premier lieu sont interrogées les conséquences pénales et judiciaires de l'action pro-indépendantiste, qui interviennent après l'arrestation. Il importe en effet d'étudier le devenir militant des individu·e·s arrêté·e·s en raison de leur engagement en faveur des nationalistes algérien·ne·s et de questionner la possibilité d'un désengagement militant ou, à l'inverse, d'une reconversion des dispositions militantes à la suite de l'arrestation et de la condamnation[1]. L'étude des procès de militant·e·s révèle la diversité des postures de défense, notamment lorsqu'il s'agit de minorer l'engagement ou de réfuter les accusations de trahison pour obtenir une condamnation moins sévère. Dans le premier cas, les références à certains évènements historiques ou l'insistance sur les ressorts sociaux et religieux de l'engagement apparaissent comme autant d'arguments en faveur d'une moindre condamnation. De même, certaines militantes et leurs avocat·e·s ont pu dépolitiser l'engagement par le genre, en performant une certaine féminité ou en replaçant les actions de soutien entreprises sous une tutelle masculine. Dans le deuxième cas, réfuter les accusations permet tout à la fois de requalifier les engagements de soutien pour minorer la peine encourue et de dénoncer la politique française en Algérie. Dans cette dernière optique, une troisième posture de « défense » apparaît, qui vise moins à minorer les actions entreprises en faveur de l'indépendance algérienne qu'à les revendiquer pour transformer les salles d'audience en tribune contre le colonialisme. C'est notamment le cas lors des procès Jeanson et Boeglin qui apparaissent comme des lieux de bataille de procédure judiciaire et de plaidoyer en faveur de l'indépendance algérienne de la part de certain·e·s des accusé·e·s et de leurs avocat·e·s.

[1] Dans la lignée des travaux d'Olivier Fillieule : voir notamment Olivier Fillieule (dir.), Le désengagement militant, op. cit.

La deuxième partie du chapitre 6 s'attache ensuite à étudier l'expérience carcérale des militant·e·s du soutien. Loin de constituer des lieux clos, apolitiques ou a-militants, les prisons peuvent constituer des lieux d'engagement et de déploiement de nouvelles formes de militance. Il en est ainsi des revendications des détenu·e·s, Français·e·s comme Algérien·ne·s, qui militent pour une amélioration des conditions de détention. La grève de la faim organisée pour l'obtention du statut de catégorie A, à l'automne 1961, apparaît ici comme l'exemple le plus significatif à la fois du militantisme carcéral et de l'influence du genre sur la perception et la qualification des engagements carcéraux féminins. La médiatisation de cette grève de la faim permet par ailleurs d'interroger l'importance des liens entretenus par les détenu·e·s avec l'extérieur. Les comités de soutien aux détenu·e·s ou à leur famille sont en effet nombreux, qui visent à améliorer le confort matériel ou à apporter un soutien au moral et il convient d'analyser leur champ d'action autant que d'étudier les membres qui les composent et de retracer les engagements de ces derniers et dernières. Enfin, dans la mesure où de nombreuses et nombreux militant·e·s du soutien restent incarcéré·e·s après la signature des accords d'Evian, qui ne prévoient pas la libération de tou·te·s les condamné·e·s de la guerre d'Algérie, il importe de retracer les mobilisations qui visent à préparer ou obtenir leur libération et sont autant de formes de militance.

Le dernier chapitre de cette thèse, enfin, interroge la continuité des engagements militants, d'abord en exil, au cours de la guerre. Alors que le chapitre 6 se concentre sur les militant·e·s arrêté·e·s puis condamné·e·s pour leur engagement dans le soutien, la première partie du chapitre 7 s'intéresse quant à lui à celle et ceux qui prennent le chemin de l'exil pour échapper à la détention. Malgré une forte surveillance des frontières, les réseaux implantés à l'étranger organisent la prise en charge des militant·e·s tant pour le passage des frontières que pour l'installation à l'étranger, venant confirmer l'importance des ramifications internationales du soutien. Dans la continuité des questionnements précédents, il importe donc d'étudier à la fois leur champ d'action et la manière dont certaines et certains contribuent, en exil, à la lutte pro-indépendantiste. Puis, afin de compléter cette étude du devenir des militant·e·s du soutien, les deux dernières parties du chapitre interrogent la continuité des engagements après l'indépendance. Pour cela, sont d'abord mises en exergue les trajectoires des hommes et des femmes qui choisissent de s'installer en Algérie après l'indépendance, qu'il s'agisse d'y organiser la formation ou

d’y enseigner, de réorganiser les services de santé, ou encore de participer au développement culturel du pays, de l’indépendance algérienne au coup d’Etat.

Enfin, les modalités de l’engagement en France en faveur de l’Algérie indépendante sont questionnées, à travers deux axes majeurs : les associations de solidarité à l’Algérie indépendante d’une part, et le mouvement Solidarité de l’autre, qui s’engage d’abord en faveur de l’Algérie indépendante avant d’élargir son champ d’action au soutien à différentes luttes nationalistes.

CHAPITRE 6 -
CONSEQUENCES JUDICIAIRES ET PENALES DE L'ENGAGEMENT DANS LE SOUTIEN

Malgré les différentes arrestations et opérations de démantèlement de réseaux qui touchent les soutiens français et européens du FLN, les nombreuses réorganisations du soutien permettent d'apporter une aide presque ininterrompue aux nationalistes algérien·ne·s. Ce chapitre entend questionner le devenir militant des individu·e·s appréhendé·e·s, condamné·e·s et ou détenu·e·s en raison de leur engagement pro-indépendantiste.

L'arrestation puis le jugement et la prison, en effet, ne sont pas, loin de là, des espaces clos, apolitiques et a-militants, et n'engendrent donc pas obligatoirement un désengagement militant[1]. Ce chapitre entend dès lors interroger la notion de désengagement au prisme des procès de militant·e·s du soutien, puis de leur expérience de la détention. Diverses formes de militance sont en effet observables lors des procédures judiciaires comme de l'expérience de la prison, qui permettent de mesurer l'influence des arrestations sur les modalités de l'action militante.

Le temps du procès, en premier lieu, laisse entrevoir plusieurs postures de défense, qui constituent à divers degrés des formes de militance en faveur de l'indépendance algérienne. Si certain·e·s accusé·e·s tentent de minorer leur engagement pour obtenir une condamnation moins sévère, les procès peuvent également apparaître comme des lieux de dénonciation de la politique française en Algérie. L'expérience carcérale, ensuite, loin de constituer un moment de rupture du militantisme, apparait comme un temps de requalification des dispositions militantes : tant les sociabilités carcérales que les mouvements de solidarité envers les détenu·e·s peuvent être considérés ainsi comme des formes (ré-)inventées de militantisme et de soutien à la cause algérienne.

[1] Olivier Fillieule (dir.), Le désengagement militant, op. cit.

I. Les procès de militant·e·s du soutien : « la guerre d'Algérie en accusation »[1]

Les arrestations ne signifient pas obligatoirement, pour les militant·e·s du soutien, un moment d'arrêt du militantisme : bien au contraire, les procès peuvent constituer des moments de dénonciation de l'Etat colonial et devenir dans ce cas une nouvelle manière de militer en faveur de la cause indépendantiste. De telles déclinaisons du militantisme pro-algérien sont ici appréhendées du point de vue de structures réticulaires principalement, le nombre de militant·e·s constituant une « force » supplémentaire. En effet, il est plus difficile d'appréhender la conduite de militant·e·s français·e·s « isolé·e·s » lors de leur arrestation ou de leur incarcération, notamment par manque de sources les concernant : ces procès et arrestations, moins médiatisés, ont fait l'objet de peu de comptes rendus de la part des services répressifs, dans les archives consultées, et les témoignages oraux ou écrits de militant·e·s à ce propos sont rares. A l'inverse, la médiatisation de certains procès, tel que celui du réseau Jeanson, a entraîné de nombreuses publications. Ainsi, les minutes du procès de ce réseau font l'objet d'une publication partielle dès 1961, aux Editions François Maspero[2] : cet ouvrage rend possible une étude des positions développées par les accusé·e·s et leurs avocat·e·s.

Différents procès sont ici étudiés. Celui de Francine Rapiné et d'Etienne Mathiot dans le Doubs et celui des prêtres du Prado à Lyon font partie des premiers procès de militant·e·s du soutien et rencontrent un fort écho à l'échelle locale mais aussi nationale. Les procès des couples Gin puis Gerbe, à Lyon, sont quant à eux l'objet d'une moindre médiatisation. Enfin, ceux de Jeanson puis Boeglin s'inscrivent dans une troisième période, qui constitue le renouveau, voire l'acmé des oppositions à la guerre d'Algérie. En fonction de ce contexte, plusieurs stratégies de défense ont pu être adoptées par les accusé·e·s et leurs avocat·e·s, permettant d'établir une typologie de la défense des militant·e·s. Pour autant, ces différents types de défense ne sont pas exclusifs les uns des autres et les accusé·e·s ont pu, au cours de leur procès, adopter plusieurs d'entre eux.

[1] D'après le titre de la préface écrite par Marcel Péju à l'édition de 2002 M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit.

[2] Ibid.

I.1. Des stratégies de défense visant à minorer la condamnation

Plusieurs accusé·e·s font le choix, au cours de leur procès, d'adopter des stratégies de défense dont le but est, par définition, d'amoindrir ou d'éviter la peine encourue. Les postures de défense développées à cet effet sont multiples, qu'il s'agisse de mettre en avant le patriotisme de l'accusé·e ou les ressorts sociaux de l'engagement, d'user du genre pour dépolitiser l'engagement ou encore d'endosser la responsabilité pour épargner un·e proche.

I.1.a) Les usages de l'Histoire dans les salles d'audience

Mettre en avant la figure de bon·ne citoyen·ne ou de patriote est une des stratégies de défense adoptée par les inculpé·e·s afin de minorer la portée de leur engagement dans le soutien. Par exemple, inscrire l'engagement en faveur des nationalistes algérien·ne·s dans la continuité de l'action Résistante est une des stratégies adoptées afin de minorer le poids de la transgression commise. De la même manière que l'« affirmation de la légitimité du nationalisme algérien » a pu prendre la forme d'« une analogie avec le nationalisme français, en particulier celui dont les résistants avaient fait preuve pendant la Seconde Guerre mondiale »[1], le parallèle dressé entre la Résistance au nazisme et le soutien au FLN permet d'amoindrir la transgression commise.

Ainsi, au cours du procès Mathiot-Rapiné, M. Fallas, un des témoins de moralité d'Etienne Mathiot, est appelé à la barre. Il apporte à ce dernier, comme le notent les Renseignements Généraux, « le témoignage de gratitude de la Résistance à l'inculpé, en tant que Chef du Groupement ''Lorraine'' et du mouvement ''Libé-Nord'' »[2]. La référence à la Résistance est d'ailleurs reprise par Me Kolher, avocat au barreau de Besançon, lors de sa plaidoirie, qui rappelle concernant le pasteur Mathiot, qu'« il a fait pendant l'Occupation une œuvre admirable au péril de sa vie et a sauvé la vie de ses compatriotes. C'est un fait qui doit peser très fort dans la balance »[3]. De la même manière, au cours du procès du réseau Boeglin, Madeleine Desvignes explique que si elle a accepté d'« héberger un Nord-Africain traqué par la Police », c'est uniquement en souvenir de

[1] S. Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », art. cité, p. 130.

[2] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[3] Ibidem.

son mari, « mort en déportation, qui avait pendant longtemps été traqué par la Gestapo »[1] pour son action résistante.

Vient également témoigner en faveur de Madeleine Desvignes le Commandant Jean R., Directeur de l'Arsenal d'Angoulême, « qui, dans la Résistance, combattit aux côtés du Commandant Desvignes, sous les ordres de M. Michelet, actuel Garde des Sceaux »[2]. Alors que les propres engagements de Madeleine Desvignes dans la Résistance sont passés sous silence afin de présenter une figure féminine plus conforme aux normes de genre[3], l'évocation de l'action résistante, héroïque et patriotique, de son mari permet de minorer la transgression commise : une femme dont le mari a milité aux côtés du Ministre de la Justice dans les rangs de la Résistance ne saurait être une criminelle. L'action du pasteur Mathiot en faveur des nationalistes algérien·ne·s est également placée sous une figure tutélaire, celle du Général de Gaulle, à propos duquel Me Kohler rappelle qu'il a « été [en son temps] condamné comme traître à la Patrie »[4].

Une telle stratégie de défense vise à créer une continuité entre Résistance et soutien aux nationalistes algérien·ne·s, en convoquant des figures tutélaires dont le patriotisme et la probité ne peuvent être mis en cause. Pierre Cohendy lui-même ancien Résistant, se souvient d'ailleurs d'avoir souvent usé de ce parallèle face au Tribunal Militaire de Lyon dans ses plaidoiries[5].

La figure de l'intellectuel·le engagé·e est également utilisée au cours des procès, créant un parallèle avec l'affaire Dreyfus : le « dreyfusisme de la guerre d'Algérie »[6], au sein duquel « la dimension française et même patriotique était fondamentale », tout autant que le renvoi au « pays des Droits de l'Homme »[7] apparaît d'ailleurs dans la typologie des engagements anticolonialistes proposée par Pierre Vidal-Naquet.

Ainsi, Me Dreyfus-Schmidt déclare au cours du procès de Francine Rapiné :

---

[1] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 7 avril 1961.

[2] Ibidem.

[3] Voir infra, « I.1.c) Dépolitiser l'engagement par le genre ».

[4] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[5] Il ne précise cependant pas s'il plaidait alors pour des Algérien·ne·s ou des Français·e·s. Entretien de Béatrice Dubell avec Pierre Cohendy, s.l., février 2010.

[6] L'expression est de Pierre Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue: La résistance à la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1986, vol. 10, n° 1, p. 11.

[7] Ibid., p. 11.

> On lui a reproché d'avoir des idées d'extrême-gauche, or, ce que j'ai lu dans son journal indique le contraire. […] Monsieur le Procureur a reproché à Francine Rapiné ses sentiments progressistes. Dans quel Code M. le Procureur a-t-il trouvé le délit de progressisme ?[1]

Etudiante au moment de son procès, Francine Rapiné incarne la figure de la jeune intellectuelle engagée, notamment par ses prises de positions « progressistes ». Née en 1936, elle est âgée de vingt-deux ans au moment du procès. Militante à l'Association Générale des Etudiants de Besançon (AGEB), elle est, avec les militant·e·s de la tendance « minos » de l'UNEF, convaincue que :

> En tant qu'intellectuel, l'étudiant a droit à la recherche de la vérité, et à la liberté qui en est la condition première [et] le devoir : de rechercher, propager et défendre la Vérité, ce qui implique le devoir de faire partager et progresser la culture et de dégager le sens de l'histoire ; de défendre la liberté contre toute oppression, ce qui, pour l'intellectuel, constitue la mission la plus sacrée.[2]

Ce « progressisme » reproché à Francine Rapiné est également celui des militant·e·s qui refusent les prises de position de la « gauche respectueuse »[3] et se rapprochent de la nouvelle gauche, qui aboutit à la création du PSU. Suzanne et Jean-Baptiste Gerbe, dont le procès s'ouvre le 16 novembre 1960 au TGI de Lyon, sont de ceux-là : les Renseignements Généraux les présentent ainsi comme « deux professeurs métropolitains, […] l'un et l'autre membres de l'Union pour le Socialisme et connus comme chrétiens progressistes »[4].

Par ailleurs, Jean-Baptiste Gerbe ayant « déclaré à la police », au moment de la perquisition, « qu'il n'hébergeait personne », explique au cours du procès qu'il s'agissait « alors [d']un réflexe de défense [car] il redoutait d'être mêlé à une ''affaire ennuyeuse''. »[5]. Le Président du Tribunal, qui lui rétorque qu'il est « un philosophe égaré dans la politique »[6], semble alors accorder crédit à ces différentes déclarations. A

[1] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[2] Charte de Grenoble, articles 6 et 7. Reproduite dans Robi Morder (dir.), *Naissance d'un syndicalisme* étudiant, op. cit., p. 128-129 ; Voir également E. Orkibi, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie*, op. cit.

[3] D'après l'expression de Marcel Péju dans Les Temps Modernes, n°169-170, avril 1960.

[4] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note des RG du Rhône au Préfet du Rhône, au Directeur des RG, et au Directeur S.P. Rhône, 17 novembre 1960.

[5] Ibidem.

[6] Ibid.

l'inverse, le substitut du procureur Nivet, au cours de leur procès, se livre à une charge anti-intellectualiste et déclare à leur propos :

> L'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions. Notre enfer, celui de la cinquième République, est encombré d'intellectuels en tous genres animés, les uns, de sentiments patriotiques, les autres, de sentiments humanitaires.[1]

La figure de l'intellectuel·le peut également être utilisée pour mettre en avant la respectabilité des inculpé·e·s. Ainsi, au cours du procès du réseau Boeglin, le rôle d'éducateur d'André Avocat est mis en avant pour minorer la portée de son engagement pro-indépendantiste et le présenter comme un homme respectable. Maître Vallin déclare ainsi : « Ne lui infligez pas une sanction qui, même avec le bénéfice du sursis, ne lui permettrait pas de poursuivre la mission d'éducateur qu'il a, jusqu'à ce jour, si bien remplie. Rendez-le à tous ses amis et à son école »[2]. Maître Cohendy enchérit : « Dans votre prime jeunesse, vous avez eu un maître qui vous a appris à lire, à écrire, à compter. Ne trouvez-vous pas qu'il ressemblait étonnamment à M. Avocat ? »[3]. De la même manière, Joseph Huissoud, maire de Tassin la Demi-Lune et membre du MRP, « rend hommage à la conscience et aux qualités pédagogiques de Mme Gerbe [et] estime inconcevable une collusion de sa part avec le FLN »[4]. La déclaration de Joseph Huissoud tend à présenter les qualités pédagogiques de Suzanne Gerbe comme un gage de respectabilité, supposant une incompatibilité entre sa « conscience pédagogique » et tout engagement dans des activités pro-indépendantistes.

I.1.b) Arguer des ressorts sociaux et religieux de l'engagement : la figure du Bon et de la Bonne Samaritain·e

La figure du Bon et de la Bonne Samaritain·e permet aux accusé·e·s et à leurs avocat·e·s de dépolitiser les actes de soutien aux nationalistes algérien·ne·s en mettant en avant des motifs religieux, humanitaires ou sociaux. Ainsi, au sujet de Francine Rapiné, André Mandouze déclare qu'elle « n'a pu agir qu'en fonction de son idéal chrétien » et qu'« il est normal pour quelqu'un qui veut vivre sa religion d'en accepter totalement les

[1] Ibid.

[2] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 13 avril 1961.

[3] Ibidem.

[4] ADR, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note des RG du Rhône au Préfet du Rhône, au Directeur des RG, et au Directeur S.P. Rhône, 17 novembre 1960.

risques »[1]. De même, Me Kohler déclare dans sa plaidoirie que « Tout est placé dans un idéal chrétien, tous s'inclinent devant sa pureté. Francine Rapiné est une croyante, une mystique […] »[2].

La figure du Bon Samaritain est également une de celles qui sont mises en avant concernant le pasteur Mathiot, qui évoque, dans ses déclarations la « charité chrétienne élémentaire » le poussant à apporter son soutien à quiconque en a besoin. Il rappelle ainsi, lors de l'interrogatoire mené dans le cadre du procès, « le verset biblique de ‘‘aimez vos ennemis’’ » et affirme :

> Dans toute cette affaire, j'ai agi en pasteur, par charité chrétienne élémentaire. […] Celui qui trouve asile dans une maison chrétienne n'a pas à subir d'interrogatoire, ni à livrer son bagage à la fouille…[3]

Me Kohler, son avocat, insiste sur la « pureté évangélique de son client », qui « a choisi pour guide […] Jésus-Christ » et a choisi d'« être le Bon Samaritain », avant d'affirmer que « l'on ne peut pas reprocher à un pasteur d'avoir voulu appliquer cet enseignement de Jésus-Christ, de ne jamais considérer autrui comme un ennemi »[4]. Enfin, pour réinscrire l'action du pasteur dans le cadre de son ministère, et, ce faisant, la dépolitiser, plusieurs figures du protestantisme sont appelées à témoigner, comme le pasteur Westphal, vice-président de la Fédération protestante de France, le pasteur Casalis, ou encore le pasteur Sweetting, Inspecteur Ecclésiastique à Valentigney (Doubs) qui fait référence à l'éthique et à la conscience chrétiennes du pasteur Mathiot. Ces trois déclarations, outre qu'elles témoignent de la bonne moralité de l'inculpé, révèlent également le soutien dont bénéficie Etienne Mathiot de la part des autorités protestantes.

La question de la charité chrétienne est également développée au cours de l'« affaire du Prado », qui met en cause dans la région lyonnaise l'abbé Chaize, l'abbé Magnin et l'abbé Carteron[5]. En octobre 1958, une perquisition effectuée au noviciat du Prado, à Saint-Fons, dans une chambre ayant servi à héberger des responsables du CSD

[1] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[2] Ibidem.

[3] Cité dans P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité, p. 13.

[4] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[5] L'affaire du Prado a été étudiée dans le deuxième chapitre de cette thèse, dans la partie consacrée à la dénonciation de la torture.

du FLN révèle une nouvelle fois l'engagement de membres du clergé en faveur des nationalistes algérien·ne·s[1].

Les trois prêtres bénéficient, tout au long de l'« Affaire », du soutien d'une partie de leur hiérarchie, dont le cardinal Liénart, prélat de la Mission de France et le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, qui publient un communiqué dans lequel ils mettent en avant le caractère charitable de l'action des trois prêtres. Ce communiqué participe de la médiatisation de l'affaire, comme l'explique le père Magnin :

> […] le cardinal Gerlier, qui était à Rome [pour l'ouverture du conclave], se tenait au courant de la situation, […] et depuis Rome, le cardinal Gerlier, conjointement avec le cardinal Liénart […] ont publié un communiqué officiel qui a été répandu très largement par les médias où ils nous appuyaient très largement. […] les médias ont fait de cette petite affaire insignifiante, l'accueil dans un local d'un service social, ils en ont fait un petit peu une affaire d'Etat.[2]

Monseigneur Ancel, père supérieur général du Prado et administrateur du diocèse de Lyon en l'absence du cardinal Gerlier, affirme quant à lui pour la défense des pères Magnin et Chaize : « Ce que ces prêtres ont fait n'a rien à voir avec une action terroriste. C'est une action charitable qui ne déborde pas la mission que je leur ai donnée. Je couvre tout ce qu'ils ont fait. Si vous devez poursuivre quelqu'un, c'est moi que vous devez poursuivre »[3].

L'affaire du Prado constitue également un cas de jurisprudence pour les avocat·e·s, tel Me Delay qui assure en remplacement de Me Berger la défense de Ben Brahim, responsable lyonnais du CSD, en septembre 1960, et déclare : « En octobre 1958, j'étais l'avocat du père Carteron, prêtre du Prado, et du prédécesseur de Ben Brahim. Y aurait-il deux poids et deux mesures ? ». Présentant l'action de Ben Brahim, responsable du Comité de Soutien aux Détenus, il donne à voir une organisation humanitaire et apolitique afin de minorer l'action de son client au sein de l'organisation indépendantiste. Il instaure ainsi une différence entre la « rébellion algérienne » et le fait de « donner des subsides aux détenus algériens », avant d'affirmer :

---

[1] L'affaire du Prado fait en effet suite à l'arrestation de Robert Davezies et de l'abbé Boudouresques. Sur l'action des prêtres de la Mission de France en guerre d'indépendance algérienne, voir Sybille Chapeu, Des *Chrétiens dans la Guerre d'Algérie : l'action de la mission de France*, Paris, Editions de l'Atelier, 2004, 276 p.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Louis Magnin, s.l., septembre 2006.

[3] Cité dans http://museedudiocesedelyon.com/MUSEEduDIOCESEdeLYONaffaireprado.htm (dernier accès : 16 mai 2016).

> Le Comité de Secours aux Détenus, mais c'est la Croix Rouge du FLN ! Cet homme, en réalisant cette mission humanitaire, a, en fait, accompli son devoir. Il est pénible que le fossé séparant les métropolitains des musulmans nous conduise à condamner le seul exercice du devoir de Charité.[1]

De même, les époux Gerbe déclarent au cours du procès avoir agi en vertu de valeurs humanistes ou religieuses, dans l'unique but d'aider leur prochain dans le besoin. Jean-Baptiste Gerbe affirme ainsi que c'est à la demande d'un ami qu'il « a bien voulu loger un algérien, ''alors sans toit'' à la condition que l'intéressé n'ait pas d'arme sur lui, qu'il n'appartienne à aucune organisation politique et que sa présence ne constitue pas une source d'ennuis » [2]. Le fait que le couple ait apporté son concours à un Comité de Soutien aux Détenus du FLN plaide d'ailleurs dans ce sens et permet à Jean-Baptiste et Suzanne Gerbe de souligner qu'ils n'ont pas soutenu l'action armée des indépendantistes mais une organisation à but social et non politique. Les Renseignements Généraux ajoutent également que « si l'on en croit leurs déclarations, [ils] ont accueilli cet hôte par simple humanité. »[3]. Ben Brahim vient confirmer leurs déclarations, puisque, reconnaissant son engagement dans l'organisation frontiste, il précise que les Gerbe « n'étaient pas du tout au courant de ce qu'il faisait »[4].

Les convictions religieuses sont également avancées pour expliquer cet acte de solidarité. Ainsi, le pasteur Henri Buston, membre du bureau départemental du Mouvement de la Paix et ancien camarade d'études de Jean-Baptiste Gerbe, est appelé comme témoin de moralité. Il décrit Jean-Baptiste Gerbe comme un homme dont le « cœur et [l']esprit [sont] ouverts à tous ceux qui souffrent selon la recommandation du Christ »[5], conduit par « un idéal absolu de charité et d'amour, rempli de vertu de cœur et d'esprit pour tous ceux qui souffrent »[6]. Ce faisant, il inscrit l'engagement de Suzanne et

[1] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note des RG du Rhône au Préfet du Rhône, au Directeur des RG, et au Directeur S.P. Rhône, 17 novembre 1960.

[2] Ibidem.

[3] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Rapport du Commissaire Divisionnaire-Commissaire Central, 16 novembre 1960.

[4] Ibidem.

[5] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note des RG du Rhône au Préfet du Rhône, au Directeur des RG, et au Directeur S.P. Rhône, 17 novembre 1960.

[6] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Rapport du Commissaire Divisionnaire-Commissaire Central, 16 novembre 1960.

Jean-Baptiste Gerbe au cœur des préceptes chrétiens de charité et d'amour du prochain, faisant écho aux justifications avancées par les deux accusé·e·s.

Le substitut Nivet, cependant, récuse ces différentes déclarations et plaidoiries et tente de réinscrire les faits reprochés au couple dans une perspective factuelle et juridique. Il déclare ainsi : « Aujourd'hui, on voudrait qu'il ne soit jamais question que d'hospitalité. […] Bien que le délinquant ait la conviction d'avoir agi dans l'intérêt de l'humanité, jugeons les actes à leurs conséquences. »[1]. Rappelant les différents éléments matériels et « intentionnels » du dossier, et notamment les mensonges du couple aux services répressifs ou lors de l'information, il conclut que « décidément, on se heurte à beaucoup trop de mensonges pour légitimer un banal acte d'hospitalité »[2]. A l'issue du procès, les Gerbe sont condamnés à huit mois de prison avec sursis « suivant en cela les réquisitions de l'accusation. »[3].

La figure du Bon et de la Bonne Samaritain·e est également avancée au cours du procès des membres du réseau Boeglin par André Avocat, qui en a été une des « boîtes aux lettres ». Ainsi, après avoir reconnu être le destinataire du courrier qu'il croyait être destiné à un Comité de Soutien au FLN, il déclare : « Pour moi, […] il s'agissait d'un comité destiné à venir en aide aux familles et non pas aux ''Forces combattantes'' ». En instituant une différence entre les actions de soutien aux organisations d'« assistance » ou de « charité » aux Algérien·ne·s et celles visant à soutenir le combat des militant·e·s de l'indépendance algérienne, André Avocat affirme le caractère uniquement social de son engagement. Il précise ensuite que « n'ayant pas la certitude que cette ''aide'' se limitait à [ses] objectifs [d'aide aux familles], [il a] décidé de cesser ce ''rôle de transmission'' »[4]. Ce faisant, il se démarque des accusations souvent portées à l'encontre des membres des réseaux de soutien aux nationalistes, d'être les complices de celles et ceux qui, en Algérie, tuent des soldats français[5].

[1] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note des RG du Rhône au Préfet du Rhône, au Directeur des RG, et au Directeur S.P. Rhône, 17 novembre 1960.

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

[4] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 8 avril 1961.

[5] Voir infra, « I.2.a) Trahir son pays, délit pénal ou moral ? ».

Le caractère charitable d'André Avocat est également souligné par Me Cohendy qui déclare que « [son] client est donneur de sang bénévole, il a fait don de ses yeux à la Banque des Yeux, ses parents sont morts pour la France. Vous ne pouvez lui rendre tout cela mais vous devez lui rendre sa liberté et, avant tout, la justice »[1]. La volonté d'aider son prochain est ici poussée à l'extrême par l'avocat, André Avocat ayant fait don de sa personne.

I.1.c) Dépolitiser l'engagement par le genre

Réinscrire les actions de soutien aux nationalistes algérien·ne·s dans le cadre normé des relations socio-sexuées apparaît également comme une stratégie de dépolitisation de l'engagement. Face à des tribunaux très majoritairement – si ce n'est exclusivement – masculins et acquis au « modèle traditionnel de la famille »[2], une telle stratégie de défense permet de déqualifier l'engagement, de limiter la transgression commise.

Les avocats de Francine Rapiné vont ainsi, au cours du procès, mettre en avant sa jeunesse et son immaturité, en même temps que des qualités considérées comme féminines, telle que la pureté, en la présentant comme « une imprudente », « une petite fille », « une enfant pure »[3].

Par ailleurs l'implication de Francine Rapiné dans le soutien au FLN ne pouvant être niée, les deux avocats minimisent son action autant que la teneur politique de celle-ci, en soulignant le caractère féminin de ces actions. Me Dreyfus-Schmidt déclare ainsi : « Francine Rapiné a été une boîte aux lettres, elle a été un agent de liaison, elle a été une secrétaire, elle a tapé à la machine, elle a tapé des tracts. Ce n'est pas du travail de dirigeant, mais de secrétaire »[4. Non] seulement il amoindrit l'implication de sa cliente en refusant de reconnaître comme vrai le rôle de « tête pensante » qu'on lui accorde, mais il participe aussi de la minoration des engagements considérés en ne reconnaissant comme véritables que des tâches considérées comme « féminines ».

---

[1] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 14 avril 1961.

[2] Anne Boigeol, « Les femmes et les Cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », Genèses, 1996, vol. 22, n° 1, p. 122.

[3] AD Doubs, 1485 W 95, déclaration de Me Dreyfus-Schmidt rapportée dans une note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[4] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

Pourtant, la perquisition effectuée chez le pasteur Mathiot a permis la découverte d'une lettre signée « Francine », qui laisse entrevoir un engagement pérenne de cette dernière en faveur de l'indépendance algérienne : datée du 6 juin 1956, il y est notamment écrit « Je vais peut-être voir, dans quelques jours, à Asou, le chef de l'Armée de Libération… »[1]. Par ailleurs, tous deux taisent aussi l'engagement de Francine Rapiné à la JEC comme à l'AGEB[2], engagements qui ne plaideraient pas en faveur de l'apparente naïveté et candeur qu'ils souhaitent donner à leur cliente.

Enfin, les avocats ancrent l'action de Francine Rapiné dans un registre émotionnel : Me Dreyfus-Schmidt excuse ainsi l'engagement de sa cliente en affirmant que « c'est une âme […] sentimentale. »[3]. En circonscrivant l'engagement de Francine Rapiné dans ce registre, assimilé au féminin et à la sphère privée, l'avocat tend à effacer le caractère potentiellement criminel et dangereux de l'action de cette militante du soutien.

C'est également le cas de Madeleine Desvignes qui adopte, au cours du procès de la wilaya 3, une ligne de défense particulière, consistant à mettre en avant une posture correspondant aux stéréotypes de genre, à « performer » sa féminité en taisant à la fois ses engagements politiques antérieurs et son rôle au sein du réseau Boeglin, et à présenter une figure maternelle. De fait, lors du procès, son avocat affirme qu'elle « n'a actuellement qu'un seul but : l'affection de ses enfants. ». Il présente alors l'engagement de sa cliente dans le soutien comme ayant été guidé par son amour maternel – taisant de surcroît que c'est elle qui est à l'origine de leur entrée dans le soutien. Dans le même esprit, il la présente comme une veuve éplorée, expliquant que « dans la tour d'ivoire de son chagrin, elle se trouvait seule. […] Dominant toute sa pensée, il y a le souvenir ardent du grand mort, cet être cher qui était tout pour elle », et qu'en agissant ainsi, « elle a eu le sentiment d'un rapprochement. »[4]. Ce faisant, il circonscrit l'action de Madeleine Desvignes au cadre privé, au registre des émotions. Le recours au vocabulaire de la perte

[1] AD Doubs, 1485 W 95, télégramme des Renseignements Généraux au sujet des « Milieux FLN », 12 décembre 1957.

[2] B. Ponçot, « Francine Rapiné », art. cité.

[3] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[4] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 14 avril 1961.

et du chagrin, permet alors d'ôter toute signification politique, anticolonialiste, et donc tout caractère subversif, à son engagement dans le soutien.

L'action de Madeleine Desvignes est également placée sous la tutelle de son défunt mari. Ainsi, l'avocat déclare aux juges militaires, à l'issue de sa plaidoirie : « Cet homme, il était des vôtres. Elle aussi, bien qu'elle soit sur ces bancs, elle est des vôtres. Dans la salle de délibérations, vous penserez à lui qui fut l'ardent patriote que vous savez. »[1]. En ce sens, la tutelle maritale et l'amour maternel servent non seulement à justifier mais aussi à minorer l'engagement de Madeleine Desvignes autant que la peine encourue, en dépolitisant les actions entreprises. Ainsi, c'est l'action de son mari dans la Résistance qui est mise en avant, alors même que l'engagement de Madeleine Desvignes est passé sous silence, au même titre que ses engagements syndicaux ou politiques.

I.1.d) Endosser la responsabil*ité pour épargner un·e proche*

La dépolitisation de l'engagement de Madeleine Desvignes s'accompagne aussi d'une négation des actions accomplies et, au cours du procès, Jean-Louis Augier, son gendre, va endosser la responsabilité des actes de sa belle-mère. Il explique ainsi :

> On avait convenu [avec les avocats] que la priorité des priorités, c'était de faire sortir ma belle-mère. Parce que bon, elle avait connu quand même la prison [pendant la Deuxième Guerre Mondiale]. Elle y avait un peu échappé mais… c'était à Tulle, et ça avait été quand même très pénible. Et puis ma belle-mère était quand même de santé délicate, elle avait eu des séquelles de toutes les guerres […]. Et donc, l'objectif était de la faire sortir […]. […] Au procès […], on a couvert au maximum ma belle-mère.[2]

Pour cela, déclare encore Jean-Louis Augier, « s'il y avait des faits matériels qui pouvaient lui être reprochés, il fallait qu'ils m'apparaissent imputables », afin de « minimiser […] l'action et la position de ma belle-mère »[3]. La stratégie établie par la famille Desvignes-Augier et leurs avocats semble payer puisqu'à l'issue du procès, le colonel Sigaud, Commissaire du Gouvernement, conclut son réquisitoire en présentant Madeleine Desvignes comme une femme « intoxiquée par son gendre dont elle a subi

[1] Ibidem.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[3] Déclaration de Jean-Louis Augier dans Didier Bouillot et Bernard Maigrot, La rupture oubliée : les porteurs de valises, op.cit.

l'influence »[1] . Par ailleurs, même si elle est condamnée à trois ans de prison avec sursis, la peine est moindre que celle prononcée à l'encontre des militant·e·s du soutien ayant adopté une ligne de défense politique, qui sont condamné·e·s à dix ans de prison.

Michel Gin adopte la même attitude en avril 1959. Michel et Marie-Josèphe Gin, étudiants à Lyon, sont engagés au sein du réseau Chomat où ils hébergent Mansouri, le chef de la wilaya 3. Ils sont arrêtés le 9 avril 1959 : la veille, dans leur appartement, se trouvait une valise contenant des documents et des fonds, que Paule Bertri, également membre du réseau, est venue chercher. La perquisition effectuée au domicile de Marie-Josèphe et Michel Gin semble donc avoir été infructueuse, tout au moins cet élément incriminant n'a pas été trouvé par la DST, ce qui permet ensuite au couple, lors du procès, de minorer la portée de son engagement en faveur de l'indépendance. A la suite de leur arrestation, le couple est conduit au siège de la DST, où il reste jusqu'au 11 avril, sans voir Mansouri dont les deux époux savent pourtant qu'il a été arrêté lui aussi. Le lendemain de leur arrestation, ils subissent un interrogatoire séparé, que Marie-Josèphe Gin, qui a alors vingt-trois ans, relate ainsi :

> Le lendemain, ils ont donc interrogé Michel. Ils l'ont fait monter à l'étage, pour l'interroger et puis ensuite ils sont venus me chercher. Nous nous sommes croisés dans le couloir, et…là, Michel en me voyant a dit : « Mais je ne vois pas pourquoi vous interrogez ma femme, puisque je vous ai dit qu'elle ne savait rien. ». Donc, moi ma ligne de défense elle était claire, hein. Voilà. J'ignorais tout.[2]

Afin de « couvrir » son épouse et l'ensemble du réseau auquel il appartient, Michel Gin invente une histoire pour expliquer son engagement dans le soutien : c'est après avoir rencontré des Algériens au cours d'un séjour en Algérie, puis à nouveau à l'occasion d'un séjour étudiant à Moscou, qu'il aurait été contacté par un nationaliste, dans le plus grand secret et sans mettre son épouse dans la confidence[3]. A l'issue du procès, Marie-Josèphe Gin effectue un séjour d'un mois en prison, alors que son mari est, lui, condamné à six mois de prison et à une privation de ses droits civiques. En revendiquant les actions accomplies en couple comme uniquement siennes afin de

[1] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 13 avril 1961.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Marie-Josèphe Gin, s.l., 13 mai 2009.

[3] Ibidem.

décharger son épouse, Michel Gin permet à cette dernière d'éviter une trop lourde condamnation.

Différentes stratégies sont donc employées au cours des procès étudiés, qui permettent aux accusé·e·s ou à leurs avocat·e·s d'amoindrir la peine encourue : qu'il s'agisse de créer des parallèles historiques pour se présenter comme un· bon·ne citoyen·ne ou patriote, d'arguer des ressorts sociaux de l'engagement ou de dépolitiser l'engagement par le genre, les postures étudiées participent d'une minoration de l'engagement. Enfin, endosser la responsabilité apparaît comme un moyen d'épargner un·e proche. Ces différentes stratégies de défense ne sont pas exclusives les unes des autres et peuvent aussi se combiner avec d'autres, qui visent à réfuter les accusations de trahison.

I.2. Réfuter les accusations de trahison

Au cours de ces différents procès, les militant·e·s du soutien se voient accusé·e·s, à divers degrés, de trahison. La requalification de leur engagement, les arguments avancés en réponse à ces accusations, sont alors non seulement un moyen de minorer les condamnations encourues, mais aussi de dénoncer la politique française en Algérie : en soulignant les dérives et l'absurdité du système colonial, les accusé·e·s entendent montrer que, plutôt qu'être des traîtres à leur patrie, leur action participe de la défense des valeurs françaises.

I.2.a) Trahir son pays, délit pénal ou moral ?

La trahison, au même titre que l'Atteinte à la Sûreté Extérieure de l'État (ASEE) ou l'Atteinte à l'Intégrité du Territoire National (AITN), sont définis dans le Code Pénal[1]. Or l'Algérie, bien qu'engagée dans la voie de l'autodétermination, est toujours, en 1960, une partie du territoire français ; apporter son concours aux nationalistes algérien·ne·s ne peut donc être juridiquement considéré comme relevant de l'intelligence avec l'ennemi.

[1] Ces différentes peines sont décrites dans le Code Pénal, Livre III (« Des crimes, des délits et de leur punition »), Titre I (« Crimes et délits contre la chose publique », Chapitre I (« Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat ») : dans la troisième section (« attentats, complots et autres infractions contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national ») pour les AITN et ASEE ; dans la première pour l'espionnage (« Des crimes de trahison et d'espionnage »), art. 70-85. Le Code pénal est en partie modifié par l'ordonnance 60-529 du 4 juin 1960 publiée au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 8 juin 1960, p. 5107 sqq. Accessible en ligne [dernier accès le 01.10.15] : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19600608&numTexte=&pageDebut=05107&pageFin

Dans ce contexte, la trahison dont il est question n'est pas à prendre au sens pénal, mais relève bien plutôt du domaine moral ou idéologique et s'opposerait au patriotisme. Les stratégies de défense des avocats s'articulent alors dans un registre moral pour « dépénaliser » les actions de soutien.

Ainsi, lors du procès Mathiot-Rapiné, le procureur de la République, Armand, déclare à propos de Francine Rapiné : « Qu'elle fasse l'objet de bons renseignements, c'est un fait, mais il n'en reste pas moins qu'elle a activement œuvré pour le FLN. Ce délit s'appelle trahison, et tant douloureux qu'il soit, il doit être sévèrement sanctionné. »[1]. Francine Rapiné s'oppose à cette accusation : les « attendus » du tribunal stipulent ainsi que « pour sa défense, la prévenue affirme qu'elle n'a jamais agi dans un but de trahison et surtout pas de lucre […] »[2].

Le procureur déclare également, à propos du pasteur Mathiot, accusé d'avoir fait passer Salah Laouedj, alors responsable frontiste pour la wilaya du nord-est de la France, en Suisse le 11 novembre : « N'aviez-vous pas peur de rencontrer sur la route les ombres d'anciens combattants, de Verdun par exemple ? », et regrette « que personne n'ait évoqué, au cours des débats, les assassinats du FLN et les morts de l'armée française »[3]. Cette accusation de trahison et d'antipatriotisme, liée pour partie au fait de se rendre complice des morts de soldats français en Algérie en aidant les nationalistes algérien·ne·s, mais aussi de complot contre l'Etat, est de fait couramment formulée par les tribunaux, qui plus est par les Tribunaux militaires, d'après Pierre Cohendy qui se souvient que « les juges militaires considéraient que nous [avocat·e·s et accusé·e·s] étions des traîtres »[4]. Ainsi, au cours du procès des époux Gerbe, le substitut du Procureur, Nivet, estime « inconcevable que des gens intelligents se fassent, sous le couvert de charité, les complices de membres d'une organisation responsable de multiples assassinats sordides dont les victimes sont souvent de pauvres bougres »[5]. De même, au cours du procès du réseau Boeglin, le Colonel Sigaud s'interroge au cours de son réquisitoire :

[1] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[2] AD Doubs, 1485 W 95, « Le Tribunal de Besançon a rendu son jugement », *L'Est Républicain*, 15 mars 1958.

[3] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[4] Entretien de Béatrice Dubell avec Pierre Cohendy, février 2010.

[5] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Rapport du Commissaire Divisionnaire-Commissaire Central, 16 novembre 1960.

> « Les inculpés se sont-ils demandés à quelles fins servaient ces fonds, ces messages qu'ils transportaient ? […] Accusés, qu'avez-vous fait pour ceux qui, sous l'uniforme, poursuivent la tâche noble d'une pacification dangereuse et aride ? » [1].

Certain·e·s accusé·e·s établissent alors, au cours des procès, une distinction entre la branche armée du FLN et son organisation politico-administrative. Ainsi, Madeleine Desvignes déclare avoir « immédiatement fait des réserves » lorsqu'elle a été sollicitée pour héberger un « responsable FLN », car « [elle ne voulait] pas chez [elle] d'un membre de l'OS. Ayant reçu des assurances sur ce point, [elle a] accepté »[2]. Ce faisant, elle met en avant le fait qu'elle aurait refusé d'héberger et donc de devenir la complice d'un militant de l'Organisation Spéciale, c'est-à-dire chargé d'organiser des attentats en France. De même, un des avocats de Francine Rapiné réfute lui aussi les accusations de trahison en affirmant que « si les faits sont établis, il est incontestable que cette jeune fille n'est pas une traître. Elle déplore les tueries, ne la jugez pas pour des crimes qu'elle n'a pas commis. »[3].

D'autres établissent une distinction entre le fait d'aider les familles de détenu·e·s algérien·ne·s et celui de soutenir l'action indépendantiste. C'est le cas d'André Avocat qui, après avoir reconnu être une « boîte aux lettres » du réseau Boeglin, précise qu'il pensait agir en faveur d'un CSD. Il déclare ainsi : « Pour moi, […] il s'agissait d'un comité destiné à venir en aide aux familles et non pas aux ‘‘Forces combattantes’’ ». Et de préciser : « N'ayant pas la certitude que cette ‘‘aide’’ se limitait à mes objectifs [d'aide aux familles], j'ai décidé de cesser ce ‘‘rôle de transmission’’ »[4]. Cet exemple de réfutation des accusations de trahison est ici couplé à des arguments visant à mettre en avant les ressorts sociaux de l'engagement : la trahison considérée dans le cas d'André Avocat est amoindrie par sa volonté de soutenir les emprisonné·e·s et son refus, à l'inverse, d'apporter son soutien aux forces combattantes algériennes qui affrontent l'armée française.

[1] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « PSU – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. », rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 13 avril 1961.

[2] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 7 avril 1961

[3] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[4] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 8 avril 1961.

I.2.b) « *Ce n'est pas trahir son pays que de désapprouver ce qu'il fait d'injuste* »[1] : mettre en cause les tortures et les violences

« Ce n'est pas trahir son pays que de désapprouver ce qu'il fait d'injuste »[2] : en reprenant cette formule de Gandhi au cours de son procès, Etienne Mathiot entend non seulement ancrer son action pro-indépendantiste dans le long cours de l'histoire anticolonialiste, mais aussi à mettre en cause la politique française en Algérie. En ce sens, il renverse les rôles et condamne le gouvernement français, autant qu'il remet en question le système judiciaire.

C'est également le but de son avocat qui, dans sa plaidoirie, déclare :

> « Francine Rapiné et le Pasteur Mathiot ne méritent pas le nom de traîtres. […] Je vous demande d'oublier le mot trahison car ce ne sont pas des traîtres que vous avez devant vous. Le Général de Gaulle, lui-même, n'a-t-il pas été condamné comme traître à la Patrie ? »[3].

Ces différentes déclarations tendent à proposer une définition alternative du patriotisme et du nationalisme français, puisque soutenir les nationalistes algérien·ne·s équivaut, tel qu'énoncé, à défendre des valeurs françaises bafouées. Ces arguments, avancés par les anticolonialistes depuis la fin du XIXème siècle[4], sont également mis en scène par Maître Cohendy. Ancien Résistant, médaillé de la Résistance et Croix de Guerre, il entend confronter les juges militaires sur cette question du patriotisme et de la mise en cause de la politique de l'État :

> Et les juges militaires, je me suis aperçu au bout de deux ou trois audiences qu'ils n'avaient ni la médaille de la Résistance, ni la Croix de guerre. Donc ils se jugeaient des patriotes, et ils me jugeaient comme un traître, alors que quelques années auparavant, ils n'avaient rien fait pour la défense de la France contre l'Allemagne. C'est pourquoi j'ai porté systématiquement ces décorations pour leur montrer qu'on pouvait avoir des opinions différentes d'eux, et ne pas, pour autant, être des traîtres à son pays.[5]

Dans le même ordre d'idée, le professeur Lerat, doyen de la Faculté de Lettres de Besançon, minimise la responsabilité de Francine Rapiné en soulignant le caractère relatif de la Justice et en affirmant que « le cas de Mlle Rapiné tombe, certes, sous le coup de la

[1] P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité, p. 13.

[2] Ibid.

[3] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[4] Jean-Pierre Biondi et Gilles Morin, Les anticolonialistes, 1881-1962, Paris, Hachette-Pluriel, 1993, 386 p.

[5] Entretien de Béatrice Dubell avec Pierre Cohendy, février 2010.

Justice, telle qu'elle est. Mais les hommes politiques qui mènent la France à sa ruine seront responsables de leurs actes devant le Tribunal de l'Histoire »[1]. Par ailleurs, la charge antigouvernementale et la critique de la politique française en Algérie suggèrent que la culpabilité de Francine Rapiné est bien moindre que celles des hommes et des femmes politiques au pouvoir. André Mandouze confirme la culpabilité relative de Francine Rapiné, en déclarant qu'« il n'est pas impossible que les actes qui l'amènent aujourd'hui à être poursuivie, lui soient un jour comptés comme dignes de ceux d'une héroïne »[2]. Paul Ricœur va jusqu'à affirmer que les actes accomplis par le pasteur Mathiot en faveur des nationalistes algérien·ne·s « représentent le vrai visage de la France [et] apparaîtront comme nés du véritable patriotisme »[3].

Ces différents propos mettent en cause la justice française et les tortures de l'armée en Algérie et renversent les rôles : les accusés deviennent des patriotes héroïques et les juges, représentants de la justice, les accusés. Ainsi, Me Kolher démontre dans sa plaidoirie « que les inculpés étaient restés fidèles à la volonté de voir se terminer la guerre d'Algérie, volonté exprimée le 2 janvier 1956 par le peuple français et qu'il était possible de penser que les gouvernants qui s'étaient succédés depuis lors n'avaient pas tenu les promesses faites et avaient dévié des engagements pris »[4].

La conduite de la guerre en Algérie, l'iniquité de la justice française et les tortures sont alors dénoncées par les accusé·e·s afin de justifier leur engagement. Les Renseignements Généraux notent ainsi, à propos du procès Mathiot-Rapiné, que « tout l'intérêt de ce procès a consisté dans le système de défense des accusés ». Ils soulignent également que « la qualité des témoins à décharge et le drame algérien qui servait de toile de fond ont permis à la défense de placer les débats sur le terrain politique » et qu'« il s'agissait pour la défense […], beaucoup plus que du procès Mathiot-Rapiné, de celui de la politique algérienne du gouvernement »[5].

[1] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[2] Ibidem.

[3] Cité in Pierre Kneubühler, *Henri Roser : l'enjeu d'une terre* nouvelle, Lyon, Editions Olivetan, 1992, p. 91.

[4] AD Doubs, 1485 W 95, télégramme des RG concernant la « comparution de Mlle Rapiné et du Pasteur Mathiot devant le tribunal correctionnel de Besançon », 8 mars 1958.

[5] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958

Le pasteur Mathiot déclare ainsi aux policiers : « Je suis contre toutes les autorités, je suis contre la torture. […] Voilà pourquoi j'ai soustrait Si Ali à vos recherches. Je savais qu'il était recherché par le Parquet d'Alger. J'ai voulu lui éviter les tortures »[1]. Puis, à nouveau, lors de l'interrogatoire mené dans le cadre du procès, il justifie ainsi sa conduite :

> Laouedj était comme traqué. […] Pourquoi ai-je aidé Laouedj ? Parce que je prévoyais, connaissant les méthodes de torture systématique, que son transfert à Alger le mettrait en danger et il ne fallait pas qu'il s'imagine que toute la France était d'accord avec les pratiques exercées là-bas…[2]

Appelé à témoigner en faveur d'Etienne Mathiot, le pasteur Westphal affirme que sa conduite s'explique par le fait qu'il n'existe plus de garantie de justice en Algérie et que « son acte s'inscrit dans le trouble profond des consciences françaises »[3]. Le pasteur Casalis déclare quant à lui revenir d'un séjour en Afrique du Nord où il a connu « l'ordre monstrueux de la torture »[4]. Sans prendre position pour ou contre les actions du pasteur Mathiot, il déclare cependant qu'il est impossible d'ignorer le drame algérien qui en est la cause. Protestant également, Paul Ricœur « pose [quant à lui] la question de la comptabilité de l'humanisme de la France avec sa façon d'agir en Algérie »[5].

L'affaire du Prado, à Lyon, entraîne également une dénonciation des tortures subies par les Algériens et dont Louis Magnin a pu voir les traces[6]. Mais alors que la dénonciation des tortures faite au cours du procès Mathiot-Rapiné ne concernait que la conduite de l'armée en Algérie, l'affaire du Prado met en cause l'attitude des services répressifs sur le territoire métropolitain.

Mettre en cause la politique française en Algérie et dénoncer la conduite de cette guerre coloniale est également une stratégie utilisée par les accusé·e·s qui développent une défense politique, au cours des procès des réseaux Jeanson à Paris, puis Boeglin à Lyon. Le but, cependant, n'est pas le même : en revendiquant leurs actions, en affirmant

---

[1] Cité dans Raoul Crespin, Des pro*testants engagés : le christianisme social, 1945*-1970, Paris, Les Bergers et les Mages, 1993, p. 280.

[2] Cité dans P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité, p. 13.

[3] AD Doubs, 1485 W 95, note des RG de Belfort à l'attention du Préfet du Doubs, 8 mars 1958.

[4] Ibidem.

[5] Ibid.

[6] Comme cela a été étudié dans le chapitre 2 concernant la dénonciation de la torture.

le caractère anticolonialiste de leur démarche, ces accusé·e·s ne visent pas la minoration ou l'annulation de leur condamnation : au contraire, la sévérité des peines prononcées à leur encontre participe de la dénonciation de l'absurdité de la guerre et de l'inanité du système judiciaire en guerre d'Algérie.

La réfutation des accusations de trahison – au sens moral du terme – permet donc de dénoncer la politique française en Algérie et ses conséquences ou, telles qu'elles sont présentées par les accusé·e·s, ses dérives. En ce sens, les accusé·e·s, qu'elles et ils aient fait le choix de minorer la portée de leur engagement ou non, se livrent à divers degrés à une mise en accusation de la guerre lorsqu'ils refusent le qualificatif de traître. Les procès des réseaux Jeanson et Boeglin s'inscrivent dans cette lignée, certain·e·s des accusé·e·s transformant alors leur procès en salle d'audience contre le colonialisme.

I.3. Les procès des réseaux Jeanson et Boeglin : faire « le procès de la France en Algérie »[1]

Les procès des réseaux Jeanson, à Paris en septembre 1960, puis Boeglin, à Lyon, en avril 1961, sont l'occasion pour certain·e·s militant·e·s du soutien et leurs avocat·e·s, de plaider la cause (pro)indépendantiste et de dénoncer la politique gouvernementale en Algérie. Elles et ils entendent, de ce fait, « user de l'arène judiciaire comme d'une arène médiatique et […] transformer la défense d'accusés en celle d'une cause »[2], en adoptant une défense politique ou « de rupture »[3].

Ces deux procès se distinguent de ceux décrits plus haut, notamment par le nombre d'accusé·e·s métropolitain·e·s et la longueur des débats auxquels ils donnent lieu. La forte

[1] L'expression est celle du Commissaire du Gouvernement, lors de son réquisitoire, au cours du procès du réseau Jeanson : M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 168.

[2] S. Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », art. cité, p. 128.

[3] S. Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », art. cité ; Sylvie Thénault, « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 26 août 2015, n° 115-116, p. 17-25. Sur la défense politique et le cause lawyering, voir les travaux de Liora Israël, notamment « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », Droit et société, septembre 2001, vol. 49, n° 3, p. 793-824 ; sur les liens entre cause lawyering et anticolonialisme, voir les travaux de Sharon Elbaz, notamment : « Les avocats métropolitains dans les procès du Rassemblement démocratique africain (1949-1952) : un banc d'essai pour les collectifs d'avocats en guerre d'Algérie ? », Bulletin de l'IHTP, 2002, n° 80, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle350&lang=fr.html [dernier accès le 27 juillet 2016] et « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », Politix, 2003, vol. 16, n° 62, p. 65-91.

médiatisation dont ils sont l'objet les place en outre au cœur des débats publics. Les stratégies de défense qui y sont déployées, la qualité des témoins appelés à la barre, les déclarations à la presse qui y sont faites contribuent à en faire deux épisodes majeurs de l'opposition à la politique française en Algérie. Enfin, le contexte politique dans lequel ils s'inscrivent renforce leur singularité. Ces procès se déroulent, en effet, après la reconnaissance, par le président de Gaulle, du principe de l'autodétermination algérienne, et dans un contexte de (re-)mobilisation populaire en faveur de la fin de la guerre d'Algérie[1]. Par ailleurs, ces deux procès se déroulent devant des Tribunaux Permanents des Forces Armées (TPFA), composés de juges militaires et non plus devant des Tribunaux de Grande Instance, civils[2]. Ce contexte facilite l'émergence d'une « fenêtre ''d'opportunité discursive'' »[3], incarnée par le moment du procès, en permettant « l'ouverture des champs politique, médiatique, et intellectuel à une forme de discours jusqu'alors irrecevable »[4].

I.3.a) Des personnalités dans l'arène judiciaire

La couverture médiatique de ces deux procès est, en premier lieu, due aux militant·e·s inculpé·e·s, ainsi qu'à l'ampleur des procès. Comme le rappelle Sylvie Thénault, cette médiatisation « n'était possible qu'en métropole, où la presse se faisait l'écho de l'opposition à la guerre mobilisant des intellectuels et des militants de gauche. Elle ne pouvait concerner qu'un nombre limité de procès, dont les accusés présentaient un profil favorable »[5].

De fait, au cours de l'affaire contre « Haddad Hamada et autres » siègent sur le banc des accusé·e·s, aux côtés de six militants algériens, dont H. Haddad le responsable

[1] Le renouveau des mobilisations et la légitimation du soutien aux nationalistes en 1960 sont étudiés dans le chapitre 2.

[2] Les pouvoirs spéciaux sont partiellement étendus à la métropole le 26 juillet 1957 ; l'ordonnance du 8 octobre 1958 étend la possibilité de saisir la justice militaire en métropole, voir à ce propos Emmanuel Blanchard, « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des algériens de métropole (1946-1962) » dans Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-1962 *: expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 329.

[3] Vanessa Codaccioni, « (Dé)Politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962) », Nouvelles Questions Féministes, 2010, nº 29, p. 33.

[4] Idem, note 3 p. 33.

[5] S. Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », art. cité, p. 130.

de la Fédération de France du FLN, dix-huit Français·e·s : France Binard, Hélène Cuénat, Gérard Meïer, Jacqueline Carré, Janine Cahen, Jean-Claude Paupert, Jacques et Aline Charby, Paul Crauchet, André Thorent, Georges Berger, Micheline Pouteau, Jacques et Yvonne Rispal, Jacques et Lise Trébouta, Odette Huttelier, Denise Barrat. A ces militant·e·s du soutien s'ajoutent Gloria de Herrera, « artiste peintre américain » qui, « n'ayant pu être touchée par la citation, est absente », tout comme Francis Jeanson, Cécile Marion, Danielle Sabret et Jacques Vignes, en fuite[1].

Au cours de l'affaire contre Tahar Temsi, responsable de la wilaya 3, siègent sur le banc des accusé·e·s neuf Français·e·s: Madeleine Desvignes, Jean-Louis Augier, Claudie Duhamel, Jean Masson, André Avocat, Jean-Jacques et Nicole Brochier, Blaise de Pury, Juliette R., ainsi que trois Algériens : outre Tahar Temsi, sont également inculpés Aillane B. et Mouloud M. Enfin, Jean-Marie Boeglin et Anne Preiss, qui ont réussi à prendre la fuite, sont jugés par contumace.

Les avocats qui plaident dans ces deux affaires sont également connus pour leur clientèle (pro)nationaliste et leurs engagements anticolonialistes. A Paris, les frontistes sont défendu·e·s par des membres du collectif des avocat·e·s, Algériens ou Français·e·s : Abdessamad Benabdallah, Mourad Oussedik, Jacques Vergès, Michèle Beauvillard, Maurice Courrégé, Jeanine Courrégé, Claudine Nahori, Nicole Rein, Marie-Claude Radziewski, Jacques Likier et Michel Zavrian.

A leurs côtés, Roland Dumas assure la défense d'Hélène Cuénat et de Gérard Meïer. Il partage également la défense de Jean-Claude Paupert et de Micheline Pouteau avec Maurice Gautherat, ainsi que celle de Janine Cahen avec Jacques Libertatis. Gisèle Halimi assure la défense de France Binard et de Jacqueline Carré ; puis, après le désistement de l'avocate en cours d'audience, ces dernières sont respectivement défendues par Mes Benabdallah et Roland Dumas.

Le bâtonnier René-William Thorp, assisté de François Sarda, assurent quant à eux la défense du couple Charby. La défense de Paul Crauchet et de Georges Berger est assurée par Edith Neveu. S'ajoutent également André Blumel et Geneviève Depreux qui défendent les époux Rispal ; Marcel Roger, qui assure la défense des époux Trébouta ;

[1] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 13.

quand J. Gambier de la Forterie défend André Thorent, et Marc Jacquier défend Odette Huttelier; Jacques Mercier et Renée Stibbe, enfin, défendent Denise Barrat[1].

A Lyon, Tahar Temsi est défendu par Maître Courrégé, avocat du barreau de Paris et membre du collectif parisien ainsi que par Maître Bendi Merad, responsable du collectif lyonnais ; les militant·e·s du soutien sont, quant à eux, défendu·e·s par des avocat·e·s lyonnais·e·s, pour certains membres du collectif régional[2]. Les avocats choisis par les un·e·s et les autres doivent ici être mis en lien avec le type de défense choisi : les accusé·e·s qui adoptent une défense apolitique, telle Madeleine Desvignes, défendue par Maître Quaire, choisissent des avocats qui ne sont pas connus pour leurs sentiments pro-nationalistes, ou en tout cas sont moins politiquement marqués. Ainsi, la défense d'André Avocat est assurée par Maitres Vallin et Pierre Cohendy et celle de Jean-Louis Augier par Maître Ambre, quand celle de Jean Masson est assurée par Maître Amieux. A l'inverse, Claude Bernardin assure la défense de Claudie Duhamel, et Bernard Gouy et Yves Berger défendent les époux Brochier.

La plupart des avocat·e·s qui plaident lors de ces deux procès sont par ailleurs engagé·e·s de longue date et connu·e·s pour leurs positions politiques. Plaident ainsi d'ancien·ne·s Résistant·e·s, tels André Blumel[3], Claudine Nahori[4] ou Pierre Cohendy, et certain·e·s avocat·e·s ayant eu des responsabilités politiques, parfois à haut niveau, comme André Blumel, ancien directeur de cabinet de Léon Blum sous le Front Populaire, ayant rejoint le PSA en 1958, puis le PSU à sa création[5].

Marc Jacquier, quant à lui, est le fils d'un parlementaire et ministre radical socialiste[6]. Leurs engagements en faveur des mouvements nationalistes sont également

---

[1] Ibid., p. 13-14.

[2] A. Grosjean, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes algériens », art. cité.

[3] Nadaud Éric, notice « Blumel André [à l'origine Blum André, Albert] », in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article16968, notice par, [version mise en ligne le 4 février 2013, dernière modification le 16 février 2016, dernier accès le 18 décembre 2016].

[4] Codaccioni Vanessa, notice « Nahori Claudine [née Lewkowicz Claudine, Berthe, Françoise, épouse Saramito puis Nahori] » in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article147146 [version mise en ligne le 9 juin 2013, dernière modification le 25 septembre 2013, dernier accès le 18 décembre 2016].

[5] Éric Nadaud, notice « Blumel André [à l'origine Blum André, Albert] », op. cit.

[6] D'après les renseignements fournis par Frédérick Genevée dans la notice de « Cachin Marie-Louise, Alice », in Le Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article18298 [version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 12 avril 2010, dernier accès le 18 décembre 2016].

connus : outre J. Vergès, Claudine Nahori, par exemple, plaide sa première affaire en Algérie en 1955 et participe au pont aérien mis en place par le SPF entre la France et l'Algérie[1].

Dans un rapport postérieur à février 1960, les services répressifs affirment d'ailleurs que le rôle des avocat·e·s du collectif FLN est intrinsèquement lié au projet indépendantiste, les avocat·e·s servant, par leur profession et l'usage qu'ils en font, la cause nationaliste algérienne. Ils affirment ainsi que l'avocat·e « s'intègre au contexte révolutionnaire et contribue, à l'occasion de ses plaidoiries, en soutenant la politique frontiste, à porter le problème devant l'opinion publique et en atteignant les éléments réceptifs à séparer une fraction des gouvernés des gouvernants »[2]. En ce sens, les procès sont bien décrits comme autant de lieux et d'occasions de dénoncer la politique française en Algérie ou de plaider la cause de l'indépendance algérienne.

La dénonciation de la guerre d'Algérie et les arguments anticoloniaux développés au cours de ces procès bénéficient d'une médiatisation importante, notamment grâce aux personnalités qui se succèdent à la barre et appuient les déclarations des accusé·e·s, qu'il s'agisse des avocat·e·s ou des témoins. Cette médiatisation est encore accrue par la durée des procès, dont le déroulement est ralenti par des batailles de procédures conduites par la défense.

I.3.b) Les procès, lieux de batailles de procédure

Les premiers jours de ces deux procès se caractérisent par une bataille de procédure menée par les avocat·e·s de la défense. A Paris, elle débute dès la lecture de l'acte d'accusation, par la question des qualifications de l'interprète désigné par le Tribunal, qui parle un arabe dialectal alors qu'un des accusés algériens ne parle, lui, que l'arabe littéraire. Soulevée par Maîtres Oussedik et Vergès, cette question amène Jacques Vergès à conclure, face au Président qui refuse de nommer un autre interprète et répond aux conclusions de « donner acte » à la place du Tribunal, à dénoncer « le mélange du

[1] Voir à ce propos V. Codaccioni, Punir les opposants, op. cit., p. 344 sqq.

[2] 1H1B6 : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats. Dossier « Procès des avocats du FLN (novembre 1961) ». Rapport intitulé « L'organisation de la défense des inculpés nord-africains membres du FLN : ''Le collectif des avocats'' », s.d., anonyme, 49 p. Souligné dans le texte. Sur l'engagement d'avocat·e·s en faveur de la cause indépendantiste algérienne, voir également dans le troisième chapitre de cette thèse la partie consacrée aux avocats, et qui questionne un engagement professionnel à la limite de la légalité.

pouvoir discrétionnaire du président et des pouvoirs du Tribunal », qui constitue « une atteinte grave aux droits de la défense »[1]. La question de la compétence du traducteur se poursuit tout au long de la première journée d'audience et une partie de la seconde. Puis, douze avocat·e·s déposent des conclusions tendant à récuser le président du Tribunal pour « grave manifestation d'opinion et de partialité »[2] après que celui-ci a fait allusion aux « circonstances où le sang coule sur les plages algériennes, dans les djebels ou ailleurs »[3]. Ces différentes batailles de procédure, outre qu'elles paralysent le procès, visent, « en s'attachant à faire respecter le code », à « faire accoucher une situation absurde de son absurdité »[4]. Développant cette idée, Maître Vergès déclare ainsi :

> Or l'absurdité initiale est de vouloir traduire devant cette juridiction des hommes qui se disent Algériens, des hommes qu'on poursuit au titre d'atteinte à la sûreté de l'Etat, alors qu'en même temps le chef de l'Etat reconnaît à leur peuple et leur reconnaît à eux-mêmes le droit de choisir leur destin.[5]

Les batailles de procédure, ici, sont donc le prétexte à une attaque contre la politique française en Algérie en même temps qu'à une dénonciation du colonialisme. En effet, à la suite des déclarations du Président du Tribunal sur les morts des soldats français et afin de rétablir l'impartialité, Me Vergès évoque ensuite également les nombreux cas de tortures, disparitions ou exécutions d'Algérien·ne·s opérées dans le cadre des entreprises de « pacification ». Ces batailles de procédure, dont seuls quelques exemples sont ici cités, émaillent l'ensemble du procès.

A Lyon, la bataille de procédure est menée sur l'instruction de l'affaire. Claude Bernardin dépose ainsi des conclusions visant au renvoi de l'affaire pour supplément d'information. Il argue en effet que « [sa] cliente est présentée par l'accusation comme la conseillère et l'adjointe du Chef de la Wilaya », alors que « rien dans le dossier ne permet de lui attribuer de telles responsabilités ». Ce fait témoigne, pour lui, du fait que « l'instruction a été menée avec une telle frénésie que beaucoup de choses ont été négligées ». Il est appuyé par Bernard Gouy, qui avance les mêmes arguments au sujet

[1] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 18.

[2] Ibid., p. 22.

[3] Ibid., p. 20.

[4] Ibid., p. 22.

[5] Ibid.

des époux Brochier, ainsi que par Maurice Courrégé, qui « [fait] état de l'inopportunité d'un tel procès »[1].

Une deuxième bataille est menée concernant la commission rogatoire présentée à Madeleine Desvignes lors de son arrestation. En effet, Tahar Temsi déclare au cours de son interrogatoire :

> Au moment de mon arrestation, […] j'ai constaté certaines choses bizarres. La commission rogatoire de perquisition chez Mme Desvignes était « signée en blanc ». D'autre part, ce sont les policiers eux-mêmes qui ont ouvert la porte avec les clés trouvées en ma possession. J'estime, quant à moi, qu'il y a eu « violation de domicile ».[2]

Maître Courrégé déclare alors son intention de déposer des conclusions tendant à l'annulation de la procédure « puisque tout laisse supposer que les documents saisis à cette occasion l'ont été de façon irrégulière », avant de revenir sur sa décision afin d'entendre les témoignages des inspecteurs ayant procédé à la perquisition[3]. La question de la validité ou non de la commission rogatoire est à nouveau posée au deuxième jour du procès, à la suite du témoignage du commissaire principal Espaillac, qui expose « dans quelles conditions s'était déroulée l'enquête qui devait amener l'arrestation du Chef de la Wilaya 3 et des membres du réseau de soutien ». Maître Courrégé intervient alors pour obtenir « des explications sur la première commission rogatoire délivrée par le Magistrat instructeur », « datée du 20 novembre 1960, soit la veille du jour où fut ouverte l'information » : cette commission, d'après lui, doit donc être considérée comme nulle et entraîner par conséquent la nullité de la procédure. Puis, faisant également allusion à la commission rogatoire en blanc évoquée par Tahar Temsi la veille, il se déclare « prêt à saisir le Premier Président de la Cour d'Appel de Lyon d'une plainte en faux et usage de faux en écriture publique »[4]. Ces questions sont régulièrement soulevées lors des témoignages du magistrat instructeur, de la greffière d'instruction et des officiers de police, jusqu'au cinquième jour d'audience.

Le 11 avril, en effet, Maître Vallin, défenseur d'André Avocat, Maître Amieux, conseil de Jean Masson et Maître Quaire avocat de Madeleine Desvignes, annoncent

[1] AD Rhône, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 8 avril 1961.

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

« que, pour leur part, ils renonçaient à soulever la question de nullité de procédure, précisant ‘‘que leurs clients ne demandaient qu’à être jugés’’ ». Le commissaire divisionnaire central déclare à ce propos, dans son rapport, que « les trois avocats entendaient, en agissant ainsi, se désolidariser de leurs jeunes et fougueux confrères dont les continuelles interventions indisposent de plus en plus le Tribunal »[1]. Ce faisant, les avocats se démarquent de la ligne de défense politique adoptée, entre autres, par Maurice Courrégé, afin d’obtenir, pour leurs clients, une plus grande clémence de la part des juges. Les avocats ayant choisi de mener une défense politique ne renoncent pourtant pas à cette bataille de procédure, qui se poursuit jusqu’à ce que le Tribunal déclare, le 11 avril, qu’il n’y a « pas lieu de prononcer la nullité de la procédure et [décide] de la poursuivre jusqu’à son terme »[2].

Ses batailles de procédures permettent de ralentir le cours des procès, à défaut d’entraîner l’annulation des procédures. Elles participent également de la médiatisation des procès et, partant, des déclarations anticolonialistes et pro-indépendantistes auxquelles se livrent les accusé·e·s, leurs avocat·e·s ou les témoins appelé·e·s par la défense.

I.3.c) « *Supprimez la guerre d’Algérie, il n’y a plus de pro*cès »[3]

Les interrogatoires des accusé·e·s participent également de cette défense politique, les militant·e·s les transformant en tribune contre la politique française en Algérie et le colonialisme. Claudie Duhamel explique ainsi les enjeux du procès : « il s’agissait de revendiquer une action, pas de l’excuser »[4]. Les accusés algériens, suivant quant à eux les principes de la défense de rupture, refusent de reconnaître la compétence et la légitimité d’un tribunal français. Par exemple, Hamada Haddad déclare :

> Quant à l'accusation que vous portez contre moi, à savoir atteinte à la sûreté extérieure de l’État, en ma qualité d'Algérien, j'ai conscience de n'avoir jamais commis un tel délit pour la simple raison que l'Algérie n'est pas française et qu’elle ne l’a jamais été, n’en déplaise

[1] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 12 avril 1961.

[2] Ibidem.

[3] Citation de Claude Bernardin, extraite d’un article paru dans Le Monde, le 10 avril 61, et cité par Arthur Grosjean, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes algériens », in Dubell Béatrice, Grosjean Arthur, Thivend Marianne (dir.), op. cit.

[4] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

> à ceux qui veulent entretenir le mythe d'une Algérie française par des arguments qui constituent un défi au bon sens.[1]

Les accusé·e·s français·e·s, quant à elles et eux, ne nient pas la matérialité des faits qui leur sont reprochés, bien au contraire. France Binard, après avoir reconnu ces faits, déclare ainsi :

> En aidant le peuple algérien dans sa lutte pour l'indépendance, je n'ai fait que défendre des principes qu'on m'a appris dès les bancs de l'école à considérer comme des valeurs françaises. […] je luttais aussi contre le danger fasciste qui menaçait mon pays […].[2]

Elle insiste d'ailleurs sur le fait que c'est face à l'échec que constituaient les moyens publics et légaux d'opposition à la guerre qu'elle s'est tournée vers l'action clandestine : « Comme beaucoup d'autres, j'ai d'abord essayé d'aider le peuple algérien par des moyens légaux. Ils se sont révélés inefficaces. Les lois soutiennent un régime. […] Le régime actuel perpétuait la guerre d'Algérie »[3].

Accusés d'Atteinte à la Sûreté Extérieure de l'Etat ou d'Atteinte à l'Intégrité du Territoire National, les militant·e·s français·e·s se présentent au contraire comme les défenseurs des véritables valeurs françaises, en opposition tant au gouvernement français qu'aux partisan·e·s de l'Algérie française qui, soutenant un régime colonial, portent atteinte à la véritable intégrité française. Les procès sont alors, pour les porteurs de valises, une nouvelle occasion « de diffuser leurs thèses, et d'expliquer leur position »[4]. Hélène Cuénat, au procès du réseau Jeanson, déclare ainsi :

> La guerre dure depuis bientôt six ans. Il n'y aura pas de solution politique intermédiaire. Même si le GPRA le décidait, ce qui ne peut pas arriver, le peuple algérien ne le suivrait pas. Il n'y aura pas non plus de solution militaire. Si elle devait arriver, depuis six ans que cette guerre dure, et que la France a jeté six cent mille hommes dans cette lutte, elle serait déjà arrivée.[5]

A Lyon, Jean-Jacques Brochier affirme qu'« un peuple qui opprime n'est plus un peuple libre »[6] et Claudie Duhamel déclare se sentir plus proche d'un nationaliste algérien

[1] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 49.

[2] Ibid., p. 55.

[3] Ibid.

[4] Jean-Jacques Brochier, Un jeune homme bien élevé, Paris, La Différence, 2002, 124 p.

[5] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 58-59.

[6] Cité dans le film de Didier Bouillot et Bernard Maigrot, La rupture oubliée : les porteurs de valises, 52'30, INA, 1992.

que de Pierre Lagaillarde[1]. Les Algériens affirment quant à eux leur solidarité avec les militant·e·s du soutien, tel Tahar Temsi qui déclare : « Nous ne sommes pas en guerre contre la France, mais contre le colonialisme Français. Nous avons beaucoup de sympathie pour les Français qui veulent sauvegarder la vraie face de leur pays au prix même de leur liberté »[2].

Ces procès sont également l'occasion de dénoncer la manière dont la « pacification » est conduite en Algérie. Jean-Claude Paupert, qui y a effectué son service militaire avant de rejoindre les rangs du soutien, raconte ainsi certains actes dont il a été le témoin : des Algériens, qui, sous la menace de tortures, ont été contraints par des soldats français à se livrer à des rapports avec des chiens, ou une petite fille poussée à « satisfaire avec la bouche »[3] des militaires en échange de nourriture. Il tient cependant à rendre hommage au colonel commandant le 131ème RI, qui a interdit la pratique des coups de nerf de bœuf sur les suspects. Jean Masson, qui au cours du procès de la wilaya 3 n'adopte pas une ligne de défense politique, a lui aussi effectué son service en Algérie avant de rejoindre le soutien :

> A mon retour d'Algérie où j'avais été rappelé en 1956, […] j'étais profondément marqué par tout ce que j'avais vu. J'avais conscience qu'il fallait tout faire pour que ce drame cesse. J'ai dit partout, avec le maximum d'objectivité, ce qui se passait. Je n'avais qu'un but : agir dans le sens de la réconciliation.[4]

Affirmant cela, Jean Masson souligne que le seul moyen d'œuvrer à la réconciliation des peuples français et algérien ou de mettre fin au « drame » algérien est d'aider les nationalistes à obtenir leur indépendance. C'est aussi ce que souligne à Paris Micheline Pouteau concernant un autre versant de la guerre d'Algérie, celui des tortures :

> Au début, j'ai été sensibilisée au problème et au drame algérien par le fait de savoir que l'on torturait en Algérie et même, dans certains cas, en France, mais j'ai très vite pensé qu'il n'était pas suffisant de lutter contre les tortures, c'est-à-dire contre des méthodes, et que c'était une cause injuste qui engendrait nécessairement des méthodes odieuses.[5]

---

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[2] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 7 avril 1961.

[3] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 67-68.

[4] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 8 avril 1961.

[5] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 84.

Le procès de la guerre d'Algérie ne s'achève pas avec l'interrogatoire des accusé·e·s : au contraire, l'audition des témoins de moralité participe pleinement de ce processus. Comme pour le procès Mathiot-Rapiné, la stature des personnes appelées à la barre concourent à une forte politisation des procès, autant qu'à leur médiatisation. L'introduction du chapitre consacré à cette phase du procès dans Le Procès du réseau Jeanson signale ainsi que « le moment capital du procès est arrivé : celui où les témoins de la défense, reprenant et développant les déclarations des accusés, vont donner au procès toute sa signification politique »[1]. Au cours du procès parisien, deux types de témoins sont entendus : d'une part, les « témoins des exactions commises en Algérie », puis les « intellectuels signataires du ''Manifeste des 121'' qui viendront expliquer leur solidarité complète avec les accusés »[2]. A Lyon et dans le même esprit, la défense cite quarante témoins, dont Jean-Paul Sartre, Jules Roy et Simone de Beauvoir, qui adressent cependant des lettres d'excuse au Tribunal. Figurent également, parmi les témoins à décharge, « quatre Nord-Africains, dirigeants FLN, condamnés à mort, dont deux détenus à Paris et deux à Lyon »[3].

Cité, à Paris, par Hélène Cuénat, l'ancien ministre et Résistant Tanguy-Prigent déclare ainsi :

> Si j'étais juge, même si je n'approuvais pas tous les actes, toutes les prises de position des prévenus, je me refuserais à les condamner parce que leur conscience et leur courage les animent et qu'ils sont sincères, parce que je n'aurais pas la possibilité de juger les véritables coupables.[4]

De même, à Lyon, Daniel Mayer « vint dire que, bien que n'étant pas partisan de certaines méthodes utilisées par les inculpés et n'approuvant pas politiquement leur conduite, il les comprenait humainement »[5].

Par leurs déclarations, les témoins cités par la défense font entrer la politique au prétoire, de manière plus vive que les accusé·e·s ou leurs avocat·e·s dans les premiers jours du procès. Ainsi, Madame Delmas, qui témoigne en faveur de Micheline Pouteau,

[1] Ibid., p. 89.

[2] Ibid.

[3] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 7 avril 1961.

[4] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 95-96.

[5] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 13 avril 1961.

se voit rappeler à l'ordre lorsqu'elle évoque la guerre d'Algérie, le président lui rétorquant « Je préfèrerais que vous disiez les ‘‘opérations d'Algérie. Je n'ai pas le droit de vous permettre d'exprimer votre opinion sur les évènements actuels »[1]. Reprenant, Mme Delmas déclare que « ces ‘‘évènements’’ d'Algérie ont touché Micheline Pouteau […]. Car le temps du mépris est revenu. Tous les jours, on apprend des récits de tortures... »[2].

Elle est alors interrompue par le président du tribunal qui lui déclare « Parlez d'elle, je n'ai pas le droit de vous laisser dire autre chose »[3]. Alors qu'elle revient encore sur les tortures, il stipule : « Je ne peux pas vous laisser en parler, ce sont des faits qui sont étrangers au procès »[4].

Ces échanges montrent bien la volonté, tant des accusé·e·s ou de leurs avocat·e·s que des témoins, de politiser les audiences, alors même que le représentant du gouvernement au tribunal tente, lui, de les dépolitiser. Les témoins qui se succèdent font tous des déclarations en ce sens : des journalistes comme Claude Bourdet ou Jean Clay, qui dénoncent la guerre d'Algérie et les tortures ; des hommes politiques comme Paul Teitgen, ancien Résistant, secrétaire général de la police générale en Algérie ayant démissionné en 1957 pour protester contre l'usage de la torture, qui déclare : « Je ne partage pas, je le répète, un certain nombre de directions qu'ils ont choisies, mais, en mon âme et conscience, compte-tenu de ce que je sais et de ce que j'ai appris, moi, en Algérie, je les excuse »[5]. Sont également appelé·e·s à témoigner les 121 premiers signataires du Manifeste éponyme[6], ce que refuse dans un premier temps le président du Tribunal avant d'autoriser, le 20 septembre, le témoignage de certain·e·s des signataires, tel·le·s Andrée Michel, Claude Roy, Vercors, André Mandouze ou encore Claude Lanzmann. Absent de France au moment du procès, Jean-Paul Sartre témoigne également de son soutien à la cause algérienne et aux porteurs de valises dans une lettre qui est lue au cours du procès. La notoriété de ces différents témoins, couplée non seulement à leurs déclarations pro-indépendantistes mais aussi leurs engagements connus contre la politique française en

[1] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 98.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

[5] Ibid., p. 104.

[6] Le Manifeste des 121 a été étudié dans le chapitre 2 : voir III.1. Le procès du réseau Jeanson et le Manifeste des 121.

Algérie ou à leur qualité de signataires d'un manifeste prônant l'insoumission et le soutien au FLN, assure une plus grande médiatisation du procès.

Par ailleurs, le fait que d'ancien·ne·s Résistant·e·s viennent témoigner en faveur de « porteurs de valises » et créent un parallèle entre la Résistance et le soutien au FLN permet de justifier les engagements anticolonialistes, comme ce fut le cas lors du procès Mathiot-Rapiné. Ainsi, lors du procès du réseau Boeglin, Daniel Mayer rappelle l'action de « ceux qui, pendant la Résistance, étaient traités de ''terroristes'' et qui étaient en fait des héros » ; le président lui rétorque alors qu'« il n'est pas de parallèle possible entre ces deux époques. Actuellement, il n'y a pas d'occupant »[1].

De la même manière, lors du procès parisien, le Commandant Lequime, commissaire du gouvernement récuse ce parallèle au cours de son réquisitoire et s'interroge :

> Est-ce que le général de Gaulle, qui fut mon chef de corps 4ème PSP, à la 1ère Division de Cuirassés, en 1940, […] doit subir aujourd'hui l'insulte d'être mis en parallèle avec celui qui fait, sous les auspices de Jeanson, appel à la haine et à la complicité du crime, à la désorganisation de notre armée par la désertion ?[2]

Pour les accusé·e·s adoptant une ligne de défense politique, les usages de l'histoire et les parallèles historiques étudiés plus haut ne servent pas à minorer l'engagement mais bien plutôt à légitimer la cause algérienne et le soutien. Ils permettent alors de renforcer la dénonciation de la guerre et du système colonial. Cette ligne de défense et la revendication des engagement pro-nationalistes entraîne cependant une plus grande sévérité de l'accusation à leur égard.

I.3.d) Des condamnations exemplaires ?

En effet, après avoir refusé le parallèle entre le soutien au FLN et la Résistance, Commandant Lequime, commissaire du Gouvernement clôt son réquisitoire en réclamant la peine maximale (soit dix ans de prison, 70.000 NF d'amende, une interdiction de séjour et, pour les Français·e·s uniquement, une privation des droits civiques) pour tous les Algériens excepté Lounis Brahimi, ainsi que pour Hélène Cuénat, Jean-Claude Paupert,

[1] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 13 avril 1961.

[2] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 172.

Gérard Meïer et les accusé·e·s en fuite : Francis Jeanson, Jacques Vignes, Dominique Darbois et Cécile Regagnon.

A l'encontre de Jacqueline Carré, France Binard et Micheline Pouteau, il réclame dix ans de prison, 50.000 NF d'amende, une interdiction de séjour et une privation des droits civiques. Il requiert également 10.000 NF d'amende contre Janine Cahen et Georges Berger, six ans de prison contre Jacques Rispal, cinq ans de prison et 5.000 NF d'amende contre Jacques Trébouta et Lounis Brahimi. Il ne réclame qu'une peine de principe ou un sursis contre Odette Huttelier et laisse les peines de prison contre Denise Barrat et Paul Crauchet à l'appréciation du tribunal. Enfin, les cas d'Yvonne Rispal, de Lise Trébouta et d'André Thorent sont également laissés à l'appréciation du tribunal[1].

A Lyon, le colonel Sigaud ne s'oppose pas à l'acquittement de Jean Masson et d'Aillane B., mais requiert les peines suivantes : six ans de prison avec sursis pour Madeleine Desvignes, cinq ans de prison avec sursis pour André Avocat et une peine d'emprisonnement ferme pour Jean-Louis Augier, pour lequel il réclame également « qu'il soit placé immédiatement sous mandat de dépôt ». Pour tous les autres, il réclame le maximum, soit dix ans de prison, avant d'ajouter :

> « Je regrette […] qu'il s'agisse là d'un maximum car j'aurais aimé pouvoir établir une différence entre les sanctions et solliciter une peine plus lourde pour Claudie Duhamel et les époux Brochier que pour Temsi. En effet, j'estime, quant à moi, que s'il est noble de défendre son patrimoine, son honneur, sa religion, ses idées, il est vil et déshonorant d'abandonner son poste et de laisser son patrimoine, son honneur, sa religion à la merci des idées »[2].

Le TPFA de Lyon les condamne, après délibérations, aux peines suivantes : huit ans de prison contre Temsi, trois ans avec sursis contre Madeleine Desvignes, quatre ans contre Jean-Louis Augier, deux ans avec sursis contre André Avocat. S'ajoutent également les condamnations à dix ans de prison contre Claudie Duhamel, Jean-Jacques et Nicole Brochier. Jean-Marie Boeglin et Anne Preiss, en fuite, sont condamnés à dix ans de prison et 70.000NF d'amende[3].

[1] Ibid.

[2] ADR, 4434 W 298, rapport du Commissaire divisionnaire central concernant le déroulement du procès de la wilaya 3, 13 avril 1961.

[3] Ibidem.

A Paris, les condamnations sont elles aussi très lourdes, excepté pour Jacques et Lise Trébouta, Odette Huttelier, Paul Crauchet, André Thorent, Georges Berger, Yvonne Rispal, Denise Barrat et Lounis Brahimi, qui sont acquittés. Janine Cahen est condamnée à huit mois de prison, 500 NF d'amende et à une privation de ses droits civiques ; Hamada Haddad, Slimane Ould Younès, Saïd Hannoun, Alloua Daksi, Aliane Hamimi, France Binard, Jean-Claude Paupert, Gérard Meïer, Hélène Cuénat et Micheline Pouteau sont condamnés au maximum, soit dix ans prison, 70.000 NF d'amende, à cinq ans d'interdiction séjour et à une privation de leurs droits, de même que Francis Jeanson, Danielle Sabret (Dominique Darbois), Cécile Regagnon et Jacques Vignes qui le sont par défaut, puisqu'en fuite. Jacques Rispal est condamné à trois ans de prison, 10.000 NF d'amende et à une privation des droits ; Jacqueline Carré, enfin, est condamnée à cinq ans de prison, 500 NF d'amende, à cinq ans d'interdiction de séjour et à une privation des droits[1].

Dans sa postface au Procès du réseau Jeanson, Jacques Vergès établit une distinction entre les « accusés ''coupables'' » et les « autres » et affirme que « les accusés ''coupables'' savaient qu'ils auraient le maximum. Ils ont tout fait pour cela, face à des juges qui ne sont que des hommes. C'était aussi le prix de l'acquittement des autres. »[2]. Cette distinction est aussi celle qui existe entre les accusé·e·s ayant adopté une défense politique, et les « samaritains », pour reprendre l'expression de Maître Vallin au cours du procès du réseau Boeglin. Les peines prononcées à l'issue des procès varient donc, cette partie l'a montré, en fonction du profil des inculpé·e·s, de leur implication dans le soutien, mais aussi des types de défense adoptés et du contexte politique dans lequel ils s'inscrivent. Il est également nécessaire de prendre en compte le tribunal devant lequel ces affaires sont plaidées : les procès des réseaux Boeglin et Jeanson se déroulent non face à un tribunal civil, mais militaire, en vertu de l'ordonnance 58-910 du 8 octobre 1958 relative « à la répression des infractions commises en vue d'apporter une aide aux rebelles des départements algérien », d'après laquelle les juridictions militaires peuvent notamment être saisies pour tous les crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat[3].

[1] AN, 5 AG 1/2088, affaire du réseau de soutien au FLN dit « réseau Jeanson ». Audience du tribunal permanent des forces armées de Paris, Jugement en date du 1er octobre 1960 ; et Marcel Péju, Le Procès du réseau Jeanson, op. cit., p.

[2] M. Péju, Le procès du réseau Jeanson, op. cit., p. 244.

[3] AD PdC, 3 U 1-102, ordonnance du 8 octobre 1958 relative « à la répression des infractions commises en vue d'apporter une aide aux rebelles des départements algérien ».

Forme de militance après l'arrestation et moyen de « médiatiser » tout en la légitimant la cause algérienne, une telle posture de défense entraîne de lourdes peines, l'une d'entre elles étant l'incarcération. Certain·e·s, pour éviter la prison, choisissent la voie de l'exil, tel Jean-Louis Augier qui, en liberté provisoire au cours de son procès, choisit de fuir face au risque de condamnation sévère[1]. Il apparaît alors intéressant d'étudier si l'expérience carcérale constitue un temps de désengagement militant, de rupture du militantisme, ou est à l'inverse l'occasion d'une requalification des dispositions militantes et de déploiement de nouvelles formes de militance en faveur de l'indépendance algérienne.

II. L'expérience carcérale : requalification des dispositions militantes ou « rupture » du militantisme ?

L'emprisonnement ne signe pas forcément la fin du militantisme ou le temps du désengagement pour les militant·e·s condamné·e·s : les liens avec l'extérieur sont maintenus, notamment grâce aux visiteur·e·s et aux avocat·e·s, et permettent de déployer de nouvelles formes de militance. A l'intérieur de la prison, les liens ou mouvements de solidarité qui se développent entre détenu·e·s permettent également, dans une certaine mesure, la continuation des mobilisations collectives en faveur de l'indépendance algérienne.

II.1. Sociabilités et militantisme carcéraux

Loin d'être un milieu clos, coupé de l'extérieur et a-militant, la prison voit se développer différentes formes de sociabilités, et plus encore de solidarités entre militant·e·s du soutien et nationalistes, qui peuvent se matérialiser par des pratiques et expériences militantes communes. En ce sens, l'épisode carcéral, plutôt que de constituer un moment de désengagement militant, apparaît comme un lieu de socialisation d'entretien, voire de renforcement du militantisme[2].

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[2] M. Darmon, La socialisation, op. cit.

II.1.a. Solidarités carcérales et revendications de détenu·e·s

La solidarité envers la cause indépendantiste se manifeste ainsi, en milieu carcéral, par plusieurs actes de solidarités entre détenu·e·s algérien·ne·s et français·e·s, voire entre détenu·e·s politiques et de droit commun. Par exemple, Marie-Josèphe Gin se souvient avoir reçu des cigarettes de la part des Algériens alors qu'elle attendait son passage devant le juge d'instruction au « petit dépôt » :

> […] avant d'être introduits chez le juge d'instruction, on était à ce qu'on appelle le « petit dépôt ». Et là, c'est la première fois que j'avais été séparée de Michel et des Algériens. Lui, il était avec eux, les hommes d'un côté et moi de l'autre. […] un [policier], m'a […] apporté des cigarettes, je lui ai dit : « Mais j'ai aucun argent sur moi ». Il m'a dit « Mais ne vous inquiétez pas, on m'a demandé de vous les faire passer ». C'était les Algériens, qui ont fait passer.[1]

Ces solidarités entre détenu·e·s peuvent également constituer une forme de militance : au cours de son séjour en prison, Michel Gin est transféré momentanément au Puy-en-Velay pour avoir refusé de prendre sa douche séparément des Algériens[2].

L'historiographie a montré le rôle d'« écoles de cadres » frontistes joué par les prisons et les Centre d'Assignation à Résidence Surveillée dans le cadre de la guerre d'indépendance algérienne : loin de constituer un temps d'arrêt du militantisme, le milieu carcéral est au contraire un lieu de militantisme, voire de formation militante pour les nationalistes emprisonnés comme pour leurs soutiens : en ce sens, « la guerre contre le système colonial — représenté ici par l'administration pénitentiaire et celle des camps — se poursuit [pour les Algérien·ne·s] via les comités de détention »[3]. La prison devient alors un « champ de bataille »[4] où il est possible de continuer la lutte pour l'indépendance algérienne, tant pour les frontistes que pour les militant·e·s du soutien.

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Marie-Josèphe Gin, s.l., avril 2009.

[2] Ibidem.

[3] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit. ; L. Amiri, « Du point de vue du FLN », art. cité ; A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit. ; G. Meynier et M. Harbi, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, op. cit. ; M. Abssi, Le nationalisme *algérien et ses diverses expressions dans l'immigration en France métropolitaine entre 1945 et 1965*, op. cit.« Le comité de soutien aux détenus », pp. 212 sqq. et « Les immigrés algériens dans les prisons de la métropole », 303 sqq.

[4] Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Mohand Zeggagh, lui-même incarcéré pour ses engagements frontistes : Mohand Zeggagh, *Prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre d'Algérie 1954-1962 : La prison, un champ de bataille*, Paris, Publisud éditions, 2012, 364 p.

Si les militant·e·s du soutien ne sont pas soumis·e·s au contrôle de l'organisation frontiste en milieu carcéral, les liens qu'elles et ils entretiennent, ou tissent, avec les nationalistes incarcéré·e·s permettent également de maintenir une certaine activité militante qui peut prendre différentes formes, tels que les cours d'alphabétisation à l'égard des autres détenu·e·s : dans un rapport adressé au garde des Sceaux le 18 novembre 1961, concernant la « situation des détenus de catégorie A dans les prisons de Lyon », le préfet du Rhône indique ainsi que :

> Des cours scolaires sont organisés sous la direction de six instituteurs publics et de deux détenus métropolitains, cinq détenus musulmans assurent les fonctions de moniteurs pour les cours de français et cinq détenus musulmans assurent les mêmes fonctions pour les cours d'arabe. Ces classes comportent de 10 à 12 élèves au lieu de 6 prévus par les instructions.[1]

Certain·e·s militant·e·s pro-indépendantistes s'attachent également à témoigner leur solidarité aux détenu·e·s algérien·ne·s et à soutenir les revendications des détenu·e·s nationalistes. Ainsi, Jean-Jacques Brochier est hospitalisé à l'hôpital de l'Antiquaille le 26 octobre 1961 en compagnie d'autres détenus algériens. Le lendemain de son hospitalisation, Jean-Jacques Brochier refuse « de se laisser conduire avec les massenottes passées dans le dos » à une séance de soins. Le rapport établi par le brigadier-chef à l'occasion de cet incident analyse cela comme une preuve « de la mauvaise volonté évidente » du détenu français autant que comme une volonté de « montrer aux autres qu'il était un dur ». La suite du rapport suggère cependant que l'action de Jean-Jacques Brochier, s'inscrit dans une stratégie de revendications plus large, qui concerne l'ensemble des détenus hospitalisés. En effet, à la suite de ce refus, un détenu algérien condamné pour AITN et hospitalisé dans la même salle que Jean-Jacques Brochier a demandé audience au brigadier-chef pour lui demander d'intercéder auprès de ses supérieurs afin que soit accordée aux détenus « l'autorisation de mettre, lors des transferts, les menottes devant ». Ce « représentant » des détenus ajoute ensuite, précise le rapport, « qu'il avait admonesté et conseillé ses camarades, et que ceux-ci étaient décidés à accepter cette mesure. Il ajoutait également qu'il avait écrit au délégué FLN de

[1] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », lettre du Préfet du Rhône au Garde des Sceaux et au Ministre de l'Intérieur, 18 novembre 1961.

la prison Saint-Paul pour lui demander conseil et que suivant la réponse de celui-ci, ils accepteraient ou n'accepteraient pas d'être conduits ainsi »[1].

L'exemple de Jean-Jacques Brochier souligne les solidarités carcérales qui peuvent se développer entre militant·e·s frontistes et pro-indépendantistes. En effet, alors que le rapport présente initialement la revendication de Jean-Jacques Brochier comme un acte isolé, comme une bravade, le fait que les détenus algériens formulent la même revendication souligne qu'il s'agit d'un mouvement collectif de détenus politiques, organisés et structurés, puisque le détenu algérien réfère de cette action à son « délégué » incarcéré à Saint-Paul.

Il révèle également la crainte des services répressifs quant au risque d'évasion lors des séjours de détenu·e·s à l'hôpital. Ainsi, afin de prévenir tout risque d'évasion, le préfet du Rhône, Roger Ricard « signale particulièrement […] que le détenu Brochier Jean, condamné à 10 ans d'emprisonnement par le Tribunal des Forces Armées de Lyon, doit être prochainement hospitalisé au Service des Consignés de l'hôpital de l'Antiquaille ». Il ajoute par ailleurs que « les consignes de sécurité devront être strictement observées à son égard [et que] les Services de Police ont reçu, de leur côté, les instructions pour se montrer particulièrement vigilants »[2]. Puis, en prévision de cette hospitalisation, le préfet du Rhône adresse une lettre au directeur général des Hospices Civils de Lyon pour que « des mesures de surveillance toutes particulières soient prises à l'égard des détenus de catégorie A hospitalisés ». En effet, ces derniers et dernières font l'objet d'une attention accrue à la suite de plusieurs « évasions de détenus qui ont pu se réaliser à la faveur de visites ou de séjours dans plusieurs centres hospitaliers »[3].

Par exemple, Jacques Charby livre dans *Les Porteurs d'espoir* le récit de son évasion de la prison de Fresnes : après avoir dû renoncer à plusieurs projets d'évasion irréalisables, il apprend que « l'hôpital de la prison n'était pas en mesure d'effectuer des trépanations » et échafaude à partir de là un nouveau plan, avec la complicité du professeur Paul Milliez : celui-ci lui transmet « des consignes (et quelques drogues)

[1] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », lettre du Brigadier-Chef Baudin, Brigade Spéciale de Police, Hôpital de l'Antiquaille, au Commandant du Groupe des Compagnies à Pied, le 31 octobre 1961 transmise au préfet le 1er novembre 1961.

[2] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », lettre du Préfet du Rhône au Directeur Général des Hospices Civils de Lyon, 17 octobre 1961.

[3] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », lettre du Préfet du Rhône au directeur général des Hospices Civils de Lyon, 1er novembre 1961

destinées à présenter tous les signes pathologiques menant à l'inclination du trépan », observant en parallèle et dans le plus grand secret une grève de la faim afin de dépérir en feignant de s'alimenter. Il raconte ensuite de quelle manière, après avoir obtenu une mise en liberté provisoire, s'est organisée son évasion, puis celle de sa femme :

> Je sortais donc par la grande porte. J'obtenais de surcroît d'aller visiter Aline, mon épouse, à la prison de la Roquette, avant d'être supposé aller me faire ouvrir le crâne à l'hôpital de Salpêtrière. […] Je commençais par me faire hospitaliser à l'hôpital Beaujon où, toujours avec mes complicités médicales de haut niveau, j'obtins qu'on fasse semblant de soigner mon état général et ma dépression avant de subir l'ablation d'un os de mon crâne. Le but était d'être déclaré intransportable au procès et que mon cas fût donc disjoint. Ce qui fut fait.[1]

Arguant de la disjonction entre le cas de Jacques Charby et celui des autres membres du réseau Jeanson au cours du procès de ce réseau, le bâtonnier Thorp obtient également la disjonction du cas de son épouse, Aline, qui reste cependant incarcérée. A la fin du procès du réseau Jeanson, Jacques Charby téléphone au président du Tribunal en se faisant passer pour Maître Thorp et l'informe de son transfert en hôpital psychiatrique. Il demande également, toujours en se faisant passer pour Maître Thorp, la libération d'Aline Charby « afin qu'elle revoie [son mari], peut-être pour la dernière fois »[2]. La mise en liberté provisoire de celle-ci obtenue, le couple s'enfuit en Belgique, puis gagne la Tunisie, via l'Allemagne et l'Italie.

Les prisons apparaissent donc bien comme des lieux de militance dans le sens où les détenu·e·s font entendre leurs revendications, tant dans l'enceinte de la prison qu'au cours de leurs séjours à l'hôpital, et y développent de multiples solidarités. La grève de la faim pour l'obtention du statut politique, en novembre 1961, menée par les frontistes et suivie par certain·e·s militant·e·s du soutien, constitue une forme particulièrement vive de militantisme carcéral.

II.1.b. La grève de la faim pour l'obtention du statut politique (novembre 1961)

Lorsque les militant·e·s frontistes incarcéré·e·s entament une grève de la faim pour une reconnaissance de leur statut de détenu·e·s politiques, certain·e·s militant·e·s du

[1] J. Charby, Les port*eurs d'espoir*, op. cit., p. 119-120.

[2] Ibid., p. 120.

soutien les rejoignent. Les militant·e·s frontistes, tout comme les Français·e·s incarcéré·e·s pour leurs actions en faveur de l'indépendance algérienne, sont en effet soumis·e·s, à l'instar des nationalistes, au régime de droit commun. En juin 1959, une grève de la faim des détenu·e·s frontistes entraîne la mise en place d'un régime politique en faveur des nationalistes algérien·ne·s, par l'adoption de la circulaire Michelet[1]. Cette circulaire est cependant inégalement appliquée dans les prisons françaises et, affirme Ali Haroun, le remplacement d'Edmond Michelet par Bernard Chenot au poste de garde des Sceaux entraîne, sur ordre de Michel Debré, le retrait progressif des avantages accordées aux nationalistes algérien·ne·s depuis 1959[2]. Ali Haroun cite ainsi un article paru dans Témoignage Chrétien, dénonçant la fermeture des portes de cellules, « afin que les rassemblements soient désormais interdits [, ce] qui signifiait la suppression des cours, du sport, des promenades en commun, de la prière »[3].

De fait, une note adressée aux directeurs régionaux des services pénitentiaires par Pierre Orvain, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire s'inquiète, le 10 octobre 1961, de ce que « dans un certain nombre d'établissements pénitentiaires cellulaires, les détenus de la catégorie ''A'' [bénéficient] pendant toute la journée de l'ouverture des portes de leurs cellules et [peuvent] ainsi circuler librement dans toute la détention ». Rappelant « les plus graves inconvénients pour la sécurité de la prison, celle du personnel et, dans certains cas, celle des détenus eux-mêmes » que représente cette tolérance, et l'absence de texte encadrant celle-ci, Pierre Orvain demande à ce que « les portes des cellules et des différents locaux de détention demeurent strictement fermés aussi bien le jour que la nuit [puisque,] comme ceux des autres détenus, les mouvements des détenus de la catégorie ''A'' doivent être réduits aux seules nécessités qui découlent de l'organisation du service et de l'application des dispositions règlementaires »[4].

[1] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 143-152; H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 268..

[2] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 382.

[3] Ibid.

[4] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », note de P. Orvain, directeur de l'Administration pénitentiaire aux Directeurs Régionaux des services pénitentiaires concernant le « régime pénitentiaire des détenus de la catégorie ''A'', incarcérés dans les maisons d'arrêt et de correction [et la] fermeture des portes de cellules, 10 Octobre 1961.

En réponse à ces mesures de privation, une grève de la faim est déclenchée le 1er novembre 1961 par les détenu·e·s frontistes, suivie également par quelques militant·e·s du soutien.

L'application de ces mesures, ainsi que leur restriction, semble avoir été laissée à l'appréciation des services pénitentiaires au niveau local. Ainsi, Christiane Klapisch-Zuber, arrêtée en septembre 1960 pour avoir hébergé Abderrahmane Khaldi – militant frontiste recherché pour ASEE et soupçonné d'être le chef de la wilaya de Lyon[1] – témoigne du régime « semi-politique » dont bénéficient les détenues (pro)indépendantistes de la Petite Roquette :

> Le groupe des filles, à la Roquette, était très politisé sur la décolonisation. J'ai continué à lire (nous pouvions recevoir des livres de travail mais évidemment pas de livre politique). Nous avions bénéficié du régime « semi-politique » crée par Edmond Michelet pour les militants algériens. Nous vivions en communauté pendant la journée et étions enfermées le soir dans nos cellules, généralement individuelles, mais certaines en partageaient une. L'une de ces quinze cellules avait été transformée en salle à manger et nous mangions ensemble, vadrouillions pendant la journée dans notre division de la prison.[2]

Comme à Lyon, cette relative liberté de circulation, d'information et de rencontres permet aux détenues de mettre en place une certaine solidarité – Christiane Klapisch-Zuber évoque également les cours d'alphabétisation, en français mais aussi en latin ou en arabe – et, par-delà, de rester actives grâce aux lectures et aux discussions de groupe entre « politiques » de différentes mouvances.

De même, la situation des détenu·e·s lyonnais·e·s de catégorie A apparaît, d'après les sources préfectorales, plus souples que dans d'autres prisons françaises. Le rapport adressé au garde des Sceaux Bernard Chenot par le préfet du Rhône en novembre 1961, alors même que la grève de la faim poursuit son cours, indique ainsi :

> Après enquête précise effectuée sur ma demande par le Directeur Régional des Services Pénitentiaires, il est certain que vos instructions contenues dans les circulaires du 4 Août 1959, 18 Octobre 1960 et 21 Juin 1961, sont bien appliquées dans ces différentes prisons et qu'elles ont fait l'objet d'une interprétation très libérale de la part des Chefs d'établissements.

[1] Leur arrestation et leur envoi au dépôt sont mentionnés par le SCINA : AN, 19770381.7, synthèse quotidienne de renseignements n°1271 du 13 septembre 1960. Voir aussi Saïd Mahrane, *C'était en 58 ou en 59 : récit*, Paris, Calmann-Lévy, 2011, p. 59 sqq.

[2] C. Klapisch-Zuber, « Une communauté de femmes en prison pendant la guerre d'Algérie », art. cité, p. 226.

Détaillant les différentes mesures prises en faveur des détenu·e·s de catégorie A, il cite, outre l'organisation de cours scolaires mentionnée plus haut, l'autorisation de s'abonner aux journaux français (exceptés *L'Humanité* et Libération) et « de langue arabe » et de recevoir des ouvrages après accord de la Direction Centrale (exceptés ceux saisis ou faisant l'objet d'une interdiction gouvernementale), la remise aux « détenus indigents » de colis de la Croix-Rouge, « la facilité de se réunir en particulier le Vendredi et les jours de fête religieuse, par groupes de 15, alors que les instructions prévoient des réunions de 5 détenus au maximum », l'utilisation d'un poste radio par cellule[1].

Outre ces différentes mesures, dont l'application résulte des instructions ministérielles, certaines dispositions ont également été prises « sur le plan local, pour assouplir encore le régime des détenus ». Ainsi en est-il de l'ordinaire alimentaire, qui s'est vu amélioré de « deux plats de couscous par semaine, [et le] menu ordinaire ne comporte plus de lentilles ni de pois cassés mais, sur leur demande, des pâtes et des pois chiches ». Les détenu·e·s « indigents » peuvent également, par le biais d'une caisse de secours en nature, « recevoir gratuitement des suppléments en nourriture ». Le régime des visites est par ailleurs assoupli, les détenu·e·s de catégorie A étant autorisé·e·s à bénéficier de trois « parloirs » par semaine, au lieu d'un, et, pour celles ou ceux ayant des enfants, la possibilité de les rencontrer dans une pièce réservée et sous la conduite d'une assistante sociale. De même, la limitation de correspondance ne leur est pas appliquée. Un détenu par bâtiment est autorisé à jouer le rôle de délégué afin d'assurer la liaison entre l'Administration et les détenus. Enfin, le port du costume pénal est facultatif pour les détenus de catégorie A, et, précise le préfet, « montres, bijoux et stylos ont été restitués à tous ceux qui en ont fait la demande »[2].

La situation relativement plus clémente dont bénéficient les détenu·e·s lyonnais·e·s ne les empêche cependant pas de rejoindre le mouvement national de grève de la faim. En effet, précise le préfet, Roger Ricard, le 18 novembre, « la grève de la faim continue à être suivie dans les prisons de Lyon par 270 prévenus et condamnés FLN [et] deux détenues métropolitaines qui se sont associées à cette manifestation, et un condamné

[1] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », lettre du Préfet du Rhône au Garde des Sceaux et au Ministre de l'Intérieur, 18 novembre 1961.

[2] Ibidem.

musulman ont été hospitalisés sur les prescriptions du médecin de la prison ». Et de détailler les mesures prises pour surveiller l'état médical des détenus grévistes de la faim :

> Une surveillance médicale permanente est assurée dans les établissements par un médecin et plusieurs infirmiers. La charge de ce service est assurée sous l'autorité de l'Inspecteur Divisionnaire, Directeur Départemental de la Santé, par du Personnel des Hospices Civils de Lyon, du Service de Santé Militaire de la 8ème Région et de la Croix-Rouge Française. En cas de nécessité des installations médicales supplémentaires pourraient être assurées dans l'une des prisons, en vue de donner des soins aux détenus les plus affligés.[1]

Cet extrait suggère donc que seuls les cas les plus graves – au nombre de trois, à la date du rapport – font l'objet d'un transfert à l'hôpital. S'il n'a pas été possible d'identifier le détenu algérien mentionné dans ce rapport, Claudie Duhamel et Nicole Brochier sont les deux Françaises hospitalisées. Nicole Brochier raconte ainsi :

> On a été envoyées dans un pavillon d'urgence. D'abord, [en] médecine générale, alors là […]. C'était dégueulasse. Alors on avait déjà une quinzaine de jours sans manger, donc on ne tenait pas debout, […] et ils nous passaient du chocolat sur les lèvres, pour nous faire bouffer […] On souhaitait qu'une chose, c'est que ça s'arrête, pour qu'on retourne en prison. On a espéré la prison, et la prison, c'était des gens normaux. […] On n'a pas mangé pendant un mois, au bout de huit jours, on nous a envoyées à l'hosto. Et ils ne pouvaient pas nous garder. Alors là, c'était horrible l'organisation. Alors ils nous ont transportées… chez les fous. Parce que si nous, on fait la grève, [si] on ne mange pas, on est fous. Bon. Et traitées en fous […] Et quand on est revenues enfin à… au bout de vingt-et-un jours, on nous a ramenées à l'hôpital, et là on avait un bol de soupe […].[2]

Faute d'avoir pu consulter les archives des hôpitaux de l'Antiquaille ou du Vinatier, il n'est pas possible d'étudier le devenir des autres grévistes de la faim : les hommes sont-ils conduits eux aussi dans un hôpital psychiatrique, à l'instar des deux militantes ? Ou sont-ils, comme Jean-Jacques Brochier quelques semaines plus tôt, conduits à l'hôpital généraliste de l'Antiquaille, et, dans ce cas, quelle est la justification de cette répartition géographique sexuée des détenu·e·s hospitalisé·e·s ? L'hypothèse d'une répartition géographique sexuée des détenu·e·s hospitalisé·e·s, selon laquelle les détenus seraient conduits à l'Antiquaille quand les détenues seraient, quant à elles, envoyées au Vinatier est cependant infirmée par la présence en octobre 1961, de détenus Français et Algériens au Vinatier. Ainsi, le 3 octobre 1961, une « liste des détenus des prisons de Lyon hospitalisés à l'hôpital psychiatrique du Vinatier », établie par le

[1] Ibid.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Nicole Brochier-Cadieu, s.l., avril 2009.

directeur indique par exemple l'hospitalisation dans cet établissement de Lakhdar B., condamné FLN, ou encore celle de Johan S.-W., prévenu de droit commun. Le même jour, une « liste des détenus des prisons de Lyon hospitalisés à l'Hôpital de l'Antiquaille »[1], indique qu'y ont été admis douze détenus français et algériens, condamnés ou prévenus, FLN ou de droit commun.

Par ailleurs, le diagnostic qui est établi concernant Claudie Duhamel et Nicole Brochier révèle bien que leur cas relève, de la part des autorités médicales, de la psychiatrie et que leur transfert au Vinatier est dû à des raisons médicales et non administratives. Ainsi, Claudie Duhamel affirme avoir effectué cette grève de la faim seule avec Nicole Brochier, dans la prison pour femmes de Montluc, les Algériennes ayant été, selon elle, libérées à cette date. Elle ajoute ensuite, concernant leur transfert, le diagnostic posé et les soins apportés :

> Et on a fait une grève de la faim […]. Au point qu'on a été transportées toutes les deux à l'hôpital psychiatrique, parce qu'il y avait un médecin qui nous avait réclamées, en disant leur « grève politique, c'est en fait un cas d'anorexie mentale, et je vais les réduire ». […] [Ce médecin] nous maintenait là, et il nous faisait un goutte-à-goutte absolument insupportable, pour bien créer des gargouillis, de manière à ce qu'on ait vraiment faim. Et en même temps, on n'avait pas fait la grève des soins ; alors comme on commençait à faire un empoisonnement à l'acétone, ce qui est la résultante d'un manque de sucre, parce que ça a duré, quand même, plusieurs semaines, on avait accepté un goutte-à-goutte, on avait accepté les soins. On ne mangeait pas, on buvait ; on buvait, et on acceptait les soins. Et pour contrecarrer cet empoisonnement du sang à l'acétone, ils avaient fait donc ce système de goutte-à-goutte […] Plus la douche, parce qu'on nous emmenait aux douches. Alors pour réduire, pour nous réduire.[2]

Les deux grévistes de la faim sont hospitalisées à partir du 10 novembre au service médical d'urgence de l'Hôpital Edouard Herriot de Lyon, avant d'être transférées, au sein du même hôpital, dans un service de neuropsychiatrie[3]. Le docteur Colin, qui les examine le 16 novembre, note que leur état nécessite « une surveillance médicale attentive, telle qu'elle ne peut être réalisée actuellement qu'en milieu hospitalier ». Il rejette cependant

[1] AD Rhône, 4434 W 97 : « Liste des détenus des prisons de Lyon hospitalisés à l'hôpital psychiatrique du Vinatier » et « Liste des détenus des prisons de Lyon hospitalisés à l'Hôpital de l'Antiquaille » établies par le directeur des prisons de Lyon, 3 octobre 1961.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[3] AD Rhône, 4434 W 97 : Rapport d'examen de Nicole Brochier et Claudie Duhamel établi par le docteur Colin et adressé au Directeur des prisons de Lyon, 16 novembre 1961.

toute origine psychique au comportement des deux femmes, écrivant, pour chacune d'elles :

> Par contre, la malade ne présente pas de troubles psychiques susceptibles d'altérer son consentement ou son refus de consentement à la thérapeutique. Le maintien dans un service de neuropsychiatrie n'est pas justifié, d'autant qu'elle s'y trouve exposée à des mesures d'isolement et des tentatives de thérapeutique coercitive qui paraitraient exorbitant du droit médical.
>
> Il est indiqué de transférer la malade dans un service de Médecine Générale.[1]

La suite immédiate donnée à cette recommandation du docteur Colin n'est pas connue : le fait que Nicole Brochier et Claudie Duhamel évoquent toutes les deux leur transfert au Vinatier – sans en préciser la date – révèle pourtant que la réfutation du diagnostic d'anorexie mentale par le docteur Colin n'a pas empêché leur transfert en hôpital psychiatrique.

Retraçant la genèse de la grève de la faim comme mode d'action politique, Johanna Siméant indique que « ce n'est vraiment qu'au XIXe siècle, et particulièrement à sa fin, que l'on verra apparaître des grèves de la faim à caractère militant en milieu carcéral »[2], notamment comme moyen de contestation contre les conditions de détention. Mais alors même que ce mode de protestation se diffuse – l'ACNV, par exemple, a plusieurs fois recours aux jeûnes ou aux grèves de la faim pour protester contre les camps ou réclamer un service civil en Algérie – la grève de la faim est toujours associée « au registre de la pathologie et des troubles mentaux »[3], devenant par là même un des « arguments classiques de délégitimation »[4] de l'action protestataire. Dans le cas de Nicole Brochier et de Claudie Duhamel, où est diagnostiquée une anorexie mentale, le caractère revendicateur et politique de l'action n'est pas seulement délégitimé, mais bien nié.

En effet, dans un traité de psychiatrie rédigé en 1959, Henri Baruk écrit :

---

[1] Ibidem.

[2] Johanna Siméant, La grève de la faim, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 14 ; voir également, sur une période postérieure à celle de la guerre d'indépendance algérienne : Johanna Siméant, « L'efficacité des corps souffrants : le recours aux grèves de la faim en France », Sociétés contemporaines, 1998, vol. 31, n° 1, p. 59-86 ; Damien Lecarpentier, « Cesser de s'alimenter pour contraindre une autorité : la grève de la faim comme pratique protestataire », *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, INRA*, 2006, n° 80, p. 75-92.

[3] J. Siméant, La grève de la faim, op. cit., p. 30.

[4] Ibid.

> On désigne sous le nom d'anorexie mentale un véritable refus de l'alimentation, refus conscient ou inconscient, qui peut aboutir à la cachexie et à la mort. […] La plupart du temps, il s'agit d'une jeune fille qui a eu l'idée de maigrir pour une raison quelconque : souci de garder sa ligne, crainte de grossir.[1]

Maladie le plus souvent sexuée, l'anorexie est également une maladie genrée, les ressorts psychologiques d'une telle maladie étant attribués à des considérations esthétiques, caractérisées comme féminines. L'auteur précise d'ailleurs que « la malade n'est pas toujours une fille, il s'agit aussi parfois d'une femme mariée et quelquefois aussi d'une femme enceinte »[2]. De même, Jacques Maître situe l'anorexie mentale dans le domaine strictement féminin, puisque, selon lui, cette pratique vise à :

> Briser l'enchaînement corporel de la lignée féminine : le refus d'assumer l'apanage des femmes dans la transmission de la vie et la mise en œuvre d'une maltraitance à l'égard de son propre corps, analogue à la maltraitance d'un nourrisson ; l'anorectique nie les besoins qui faisaient originellement sa dépendance totale des soins maternels et veut s'affranchir du destin féminin qui ferait d'elle un maillon prolongeant la lignée.[3]

Les cas d'anorexie mentales sont par ailleurs à distinguer, selon H. Baruk, des cas d'« anorexies vraies », c'est à dire les « anorexies justifiées en rapport avec des troubles digestifs »[4]. L'anorexie mentale est également à distinguer du « véritable refus d'alimentation »[5] qui s'observe par des syndromes tels que la mélancolie anxieuse ou certains états schizophréniques ; enfin, les refus d'aliments d'ordre affectif sont un des syndromes du véritable refus d'alimentation. Henri Baruk écrit ainsi :

> Le refus d'aliments est une manière de protester qui peut toucher tous les êtres vivants. Lorsqu'un individu ne peut plus agir pour modifier sa situation, comme moyen de protestation il ne lui reste que le mutisme ou le *refus d'aliments*.[6]

Le refus d'aliments peut donc être un moyen d'action protestataire : H. Baruk écrit d'ailleurs, après avoir cité l'exemple de Gandhi, que « dans les camps de prisonniers […]

---

[1] Henri Baruk, *Traité de psychiatrie : Séméiologie, psychopathologie, thérapeutique, étiologie*, Paris, Masson et Cie, 1959, p. 1212.

[2] Ibid., p. 1213.

[3] Jacques Maître, « Anorexies religieuses, anorexie mentale. Essai de psychanalyse sociohistorique. De Marie de l'Incarnation à Simone Weil. », Revue française de psychanalyse, 2001, vol. 65, n° 5, p. 1554.

[4] H. Baruk, Traité de psychiatrie, op. cit., p. 1213.

[5] Ibid.

[6] Ibid., p. 1217.

il n'est pas exceptionnel d'observer ce genre de protestation », faisant donc bien du refus d'aliments et de la grève de la faim une pathologie différente de l'anorexie mentale.

Cet extrait confirme ainsi que, dans le cas où une anorexie mentale est diagnostiquée, toute volonté politique, revendicative, est gommée : il s'agit d'une maladie mentale et non d'un comportement sciemment adopté en vue d'exprimer ses revendications ou protestations, donc bien distinct du jeûne de protestation. De plus, la grille de lecture essentialiste d'une maladie qui serait strictement sexuée laisse supposer que seules les militantes (pro)indépendantistes aient été diagnostiquées atteintes d'anorexie mentale, expliquant par-là même leur transfert à l'hôpital psychiatrique du Vinatier, ce qui n'empêche pas que la grève de la faim dans son ensemble ait fait l'objet de tentatives de discréditations.

Transférées au Vinatier, les deux militantes sont réalimentées de force[1], dans des conditions très dures et sous haute surveillance policière. Claudie Duhamel raconte ainsi :

> Notre traitement a été tellement difficile que celui qui dirigeait le service du pavillon dans lequel on était, dans l'hôpital psychiatrique de Grange Blanche, […] celui qui dirigeait l'étage des femmes s'est alarmé devant les tribulations de son service. Parce que la police avait placé un CRS, je crois, en uniforme, devant chacune de notre cellule, celle de Nicole et la mienne. […] Et puis peu de temps après, le toubib qui dirigeait l'étage s'est plaint auprès de journaux. Il y a eu une campagne qui s'est faite dans les journaux nationaux et à la suite de cette campagne, on nous a enlevées de là, on est retournées en prison ; toujours sans manger […].[2]

Il n'a pas été possible de retrouver les articles entourant cette campagne de presse évoquée par Claudie Duhamel : Le Monde, par exemple, ne relaie pas l'information, alors même que de nombreux articles sont consacrés pendant cette période à la grève de la faim des détenu·e·s (pro)nationalistes. De même, la presse régionale ne se fait pas l'écho d'une telle campagne : Le Progrès, d'ailleurs, n'évoque que peu la situation des grévistes de la faim lyonnais·e·s, ne leur consacrant que deux entrefilets, alors que plusieurs articles concernent la situation des ministres du GPRA emprisonnés à Turquant. Le premier entrefilet consacré aux détenu·e·s lyonnais·e·s, dans l'édition du 12 novembre, titre ainsi : « Deux Européennes qui faisaient la grève de la faim à Edouard Herriot »[3], indiquant

[1] Sur la position des médecins quant à la pratique de la réalimentation de force, voir J. Siméant, La grève de la faim, op. cit., p. 118-119.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[3] BML, Le Progrès, 12 novembre 1961.

l'hospitalisation de Nicole Brochier et de Claudie Duhamel, mais sans évoquer l'éventuel diagnostic posé. Le deuxième entrefilet, qui paraît dans le numéro du 16 novembre, indique qu'« il n'a été enregistré aucune nouvelle hospitalisation depuis celle de Nicole Brochier et Claudie Duhamel [...] qui demeurent en observation à l'hôpital Edouard Herriot. »[1]. Un article paru le 10 novembre et consacré à la manifestation d'Algériennes devant la prison de Saint-Paul la veille, indique par ailleurs que l'abbé Corre et Jean-Jacques Brochier ont rejoint, dans cette prison, le mouvement de grève de la faim mené par 249 Algériens à Saint-Paul[2], et qu'elle est également observée à Montluc par les 12 condamnés à mort algériens ainsi que par Claudie Duhamel et Nicole Brochier[3].

La consultation des archives préfectorales suggère, en revanche, que la question soulevée dans cet extrait – celle de la présence de représentants des forces de l'ordre dans l'enceinte d'un hôpital psychiatrique – n'est pas nouvelle.

Ainsi, en octobre 1961, une note adressée au sous-préfet du Rhône par le Commissariat Central de l'agglomération lyonnaise stipule que « les détenus des prisons de Lyon hospitalisés à l'Hôpital Psychiatrique du Vinatier n'ont jamais été placés sous la surveillance de la Police » dans la mesure où « dès qu'un détenu est déclaré aliéné mental, il échappe à l'administration pénitentiaire ». Les « seuls responsables de sa garde [sont alors] les membres du personnel de l'établissement dans lequel il a été admis », en conformité avec les textes régissant la question du transport et de l'encadrement des détenu·e·s diagnostiqué·e·s aliéné·e·s (loi du 30 juin 1838, circulaires du ministère de l'Intérieur de septembre 1838, mai 1872 et mai 1877, circulaire du Préfet de Police en date du 28 Avril 1856). L'auteur de la note conclut ainsi que « l'aliéné mental, même lorsque son état a été constaté alors qu'il était déjà détenu, devient un malade d'une catégorie spéciale ne relevant que de la seule compétence, aussi bien pour la thérapeutique, que pour la surveillance, des établissements psychiatriques »[4].

---

[1] BML, Le Progrès, 16 novembre 1961.

[2] Un rapport daté du 9 novembre 1961 établi par le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central évoque que le nombre de grévistes de la faim s'élève à 257 militants FLN détenus à Saint-Paul sur un effectif total de 262 détenus : AD Rhône, 437 W 80, Rapport du Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central au Ministère de l'Intérieur, à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, au CCAS, 9 novembre 1961.

[3] BML, Le Progrès, 10 novembre 1961. Sur la manifestation d'Algériennes devant la prison de Saint-Paul, voir infra : II.2.a. Médiatisation de la grève de la faim et soutien extérieur.

[4] AD Rhône, 4434 W 297, « Détenus A – Hospitalisation et Transfèrement », note du Commissariat Central de l'Agglomération Lyonnaise au sous-préfet du Rhône, 4 octobre 1961.

Ces diverses références aux textes de lois soulèvent également la question de la responsabilité des patient·e·s : pour être internées au Vinatier, Claudie Duhamel et Nicole Brochier ont dû être déclarées aliénées, donc irresponsables d'un point de vue légal et placées uniquement sous la surveillance de l'administration médicale. Or non seulement, d'après leurs témoignages, ont-elles été soumises à une surveillance policière, mais elles sont également ré-incarcérées. L'état actuel des recherches et les archives consultées ne permettent cependant pas de répondre à ces différentes questions. Le témoignage de Claudie Duhamel pose également la question du contact entre les grévistes de la faim en milieu carcéral et l'opinion publique hors les murs, de la médiatisation de la grève de la faim et des revendications des détenu·e·s de catégorie A.

II.2. Soutenir les détenu·e·s hors de l'univers carcéral : solidarités et médiatisation des engagements anticolonialistes

De fait, loin d'être un espace clos, la prison est ouverte sur l'extérieur et les liaisons nombreuses : par le biais des avocat·e·s, comme cela a déjà été montré, mais aussi des médecins de prison – le docteur Mégard, à Lyon, transmet clandestinement un appareil photographique à Claudie Duhamel et Nicole Brochier[1] – ou, plus simplement, des visites ou de la correspondance, le lien avec l'extérieur est maintenu. Ces différents moyens de communication entre l'univers carcéral et l'extérieur permettent ainsi aux détenu·e·s grévistes de la faim de communiquer leurs revendications et les buts de leur action à différents relais extérieurs, permettant ainsi de médiatiser la grève et d'obtenir un certain soutien extérieur.

II.2.a. Médiatisation de la grève de la faim et soutien extérieur

De fait, « les grèves de la faim ne peuvent être pensées en dehors de leurs relations aux médias, parce qu'elles reposent sur l'appel à l'opinion et la mobilisation de tiers, mais aussi sur la recherche de soutien et de publics. Mode d'action a priori spectaculaire par le risque qu'elle comporte, la grève de la faim est en phase avec un certain registre compassionnel dont les médias de masse sont friands. »[2]. Jean Berthinier se souvient ainsi

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Nicole Brochier, s.l., juin 2009 et avec Claudie Duhamel, s.l., juin 2009.

[2] J. Siméant, La grève de la faim, op. cit., p. 63.

avoir été chargé de prendre des photos près de la prison Saint Paul lors d'une manifestation de femmes algériennes en soutien avec cette grève de la faim :

> Les détenus FLN, dont certains passaient à la guillotine, étaient donc en grève de la faim. Leurs femmes, avec les enfants, devaient manifester autour de la prison, et on me remit un appareil photo pour témoigner de l'évènement. Problème : je n'avais jamais pris de photos de ma vie. Je demandais donc à mon frère Christian, plus jeune que moi de deux ans, mais lui pratiquait la photo, de venir m'aider. Nous prîmes ainsi quelques vues, cachés derrière des voitures, alors que le quartier était contrôlé par les CRS ou autres corps de maintien de l'ordre. La prise de vues n'a sûrement pas été extraordinaire, mais l'après-midi je remettais l'appareil à un médecin du Vinatier.[1]

Le 10 novembre 1961, un article du Progrès titre ainsi que « 350 femmes musulmanes manifestent à Lyon devant la prison de Saint-Paul » et indique dans le corps de l'article :

> […] par petits groupes, portant le plus souvent leur dernier-né sur les bras, de nombreuses femmes musulmanes ont tenté de se rassembler hier, entre midi et 13 heures, devant la prison Saint-Paul où on le sait, les détenus nord-africains observent depuis le 1er novembre la grève de la faim, de même que les condamnés à mort incarcérés au quartier spécial du fort Montluc.[2]

A la suite de cette manifestation, 238 femmes et 75 enfants, âgés d'un à douze ans, sont conduits « dans les locaux de la CRS 141 au fort de Montluc », « pour un examen de situation »[3]. Les femmes appréhendées sont relâchées par petits groupes dans l'après-midi, sauf douze qui « s'étaient fait remarquer par leurs propos », qui sont « interrogées par les fonctionnaires de la 2ème Section de la Sûreté Urbaine »[4].

Le même jour, un communiqué de la Fédération de France à ce sujet est saisi, à Paris, sur Jacques Delaunay et Rolande Mingasson, arrêtés alors qu'ils s'apprêtent à le poster à différents journaux et ambassades[5]. Rappelant que « depuis le 2 novembre, tous les patriotes algériens détenus dans les prisons de France, ont entrepris une grève de la faim illimitée pour obtenir la reconnaissance de leur qualité de détenus politiques et la

[1] Jean Berthinier ne précise cependant pas les circonstances qui l'amènent à remettre cet appareil photo à un médecin du Vinatier. Questionnaire Jean Berthinier, 2 janvier 2013.

[2] BML, Le Progrès, « « 350 femmes musulmanes manifestent à Lyon devant la prison de Saint-Paul », 10 novembre 1961.

[3] AD Rhône, 437 W 80, Rapport du Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central au Ministère de l'Intérieur, à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, au CCAS, 9 novembre 1961.

[4] Ibidem.

[5] Voir à ce sujet le chapitre précédent : II.3.a) Mohamed Zouaoui, Rolande Mingasson, la propagande et les liaisons extérieures.

libération des cinq Ministres [du GPRA] emprisonnés à Turquant », dont Ben Bella, ce communiqué vise à alerter l'opinion publique de l'état de santé des grévistes, qui « se trouvent dans un état d'affaiblissement tel qu'il risque de compromettre à jamais leur santé »[1]. Il relate également les manifestations de « femmes algériennes inquiètes du sort réservé à leurs époux, à leurs frères, à leurs filles, à leurs fils » qui ont exprimé ce jour « leur indignation devant toutes les ''Bastilles'' de Paris et de France »[2]. En faisant référence à la manifestation du 17 octobre 1961 puis aux manifestations de femmes qui l'ont suivie[3], le texte vise à créer un mouvement de solidarité envers des grévistes de la faim, en usant d'abord du registre compassionnel mais aussi ensuite par le biais de leurs épouses et dans une logique de solidarité de sexe – féminine ou maternelle :

> Comme le 17 octobre aux côtés de leurs frères pour protester contre les mesures discriminatoires de Messieurs Frey et Papon, et le 2 Octobre pour dénoncer les crimes et les méthodes barbares de la police, les femmes algériennes, sûres de l'appui des épouses et des mères de famille françaises, luttent pour arracher aux colonialistes le droit des détenus algériens pour un régime politique appliqué dans son intégralité.[4]

Le Monde, qui couvre presque quotidiennement la grève de la faim, relaie l'information quant à ces manifestations de femmes, en indiquant :

> À Paris plusieurs centaines d'Algériennes se sont rendues vers 14h30 aux prisons de la Santé et de Fresnes, ainsi que devant le centre de tri de Vincennes. Cent cinquante d'entre elles, qu'accompagnaient vingt-cinq enfants, ont été interpellées et conduites dans les centres sociaux d'hébergement de la préfecture de la Seine. En fin d'après-midi elles étaient toutes relâchées. À Mulhouse, à Lyon, à Metz, à Grenoble, à Thionville, des manifestations ont également eu lieu. Des arrestations ont été opérées, mais toutes les personnes appréhendées (parmi lesquelles trois Européennes à Grenoble) ont été relâchées dans la soirée.[5]

[1] APP, H1-B20 : Front de Libération Nationale, documents internes ; pochette « FLN, Documents internes, dossier 6 », communiqué de la Fédération de France du FLN, 9 novembre 1961.

[2] Ibidem.

[3] Au sujet de la manifestation du 17 octobre 1961 et de la manifestation des Algériennes à Paris L. Amiri, La bataille de France, op. cit., p. 158 sqq. ; Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961 : Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire*, Paris, Editions Tallandier, 2008, 538 p.

[4] APP, H1-B20 : Front de Libération Nationale, documents internes ; pochette « FLN, Documents internes, dossier 6 », communiqué de la Fédération de France du FLN, 9 novembre 1961.

[5] Le Monde, « Des centaines de musulmanes ont manifesté jeudi à Paris et en province aux abords des prisons, 11 novembre 1961, accessible en ligne : http://www.lemonde.fr/archives/article/1961/11/11/des-centaines-de-musulmanes-ont-manifeste-jeudi-a-paris-et-en-province-aux-abords-des-prisons_2273030_1819218.html?xtmc=greve&xtcr=1466 [dernier accès le 27 mai 2016].

Les détenu·e·s interpellent également les « personnalités » extérieures, politiques ou religieuses. Ainsi, le « Comité Responsable FLN des prisonniers politiques algériens des Baumettes » adresse une lettre au cardinal Feltin, le 9 novembre 1961. Faisant appel à la « haute autorité spirituelle, symbole de paix et d'entente entre tous les hommes sans distinction de races » du cardinal, le comité de détenus expose ses revendications avant d'informer Monseigneur Feltin que la « situation en prison est des plus critiques » et de lui demander de bien vouloir « intervenir afin de faire entendre [cet] appel ». Parmi les revendications exprimées par les grévistes, outre la reconnaissance du régime politique aux détenu·e·s algérien·ne·s et la libération des « cinq ministres de Turquant » et de « tous les prisonniers algériens », le comité de détenus des Baumettes réclame également la « reconnaissance de l'unité du peuple algérien, et de l'intégrité nationale de l'Algérie », celle « de l'indépendance de l'Algérie » et, enfin, la « reprise des négociations bilatérales franco-algériennes »[1].

Par ailleurs, les « détenus anticolonialistes français de Fresnes » adressent un appel à l'opinion sous forme de tract. Après avoir rappelé les revendications des détenus algériens, puis l'association des détenus anticolonialistes français à cette grève dès son premier jour qui « [contribuent par-là] au rapprochement dans le combat des peuples français et algérien », ils s'adressent :

> […] à tous les démocrates, anticolonialistes, et antifascistes pour que chaque homme, chaque femme, au sein ou autour des organisations politiques, syndicales, des comités et des mouvements de jeunesse, suscitent débrayages, manifestations, délégations, afin d'obliger le gouvernement de De Gaulle-Debré à en finir avec la guerre d'Algérie par une négociation sérieuse avec le GPRA. Ils appellent les travailleurs, la jeunesse, le peuple de France à manifester dès le début leur solidarité active aux détenus algériens en grève […].[2]

Les détenu·e·s anticolonialistes, qu'ils ou elles soient Français·e·s ou Algérien·ne·s, bénéficient également du soutien de certains syndicats, comme le syndicat CGT de la Régie Renault, qui appelle les travailleurs et travailleuses de la Régie à « faire connaître, dès aujourd'hui, leur volonté de voir le gouvernement mettre fin à la grève de la faim en accordant le régime politique ». Plus encore et « pour le contraindre à engager

[1] Archives historiques de l'archevêché de Paris, Fonds Cardinal Feltin, 1 D 15/8 : lettre du Comité Responsable FLN des prisonniers politiques algériens des Baumettes, Marseille, au Cardinal Feltin, 9 novembre 1961.

[2] BDIC, 4 Δ 880, dossier « Algérie 1961-21 avril », « Appel des détenus anticolonialistes français de Fresnes », s.d.

des pourparlers avec le GPRA pour la reconnaissance de l'indépendance du peuple algérien », le syndicat invite les travailleurs à signer les pétitions « qui sont entre les mains de [leurs] militants » et à envoyer des résolutions et des délégations à la Présidence de la République[1]. Une manifestation « de la jeunesse parisienne pour la Paix en Algérie » est par ailleurs organisée le 18 novembre par la section CGT de la Régie, à laquelle les « jeunes ouvriers et mensuels, garçons et filles de la Régie » sont invité·e·s à participer en masse[2].

Un bulletin intitulé La Voix des prisons se fait également l'écho des revendications des détenu·e·s et de l'avancée de la grève de la faim. Ce bulletin est publié dès le 4 novembre par un « Comité de Patronage Provisoire pour le Soutien des [Français Musulmans d'Algérie] et des Métropolitains détenus en raison de leur activité politique ». Cet organisme bénéficie notamment du soutien du PSU[3] : ainsi, son siège se situe à Paris, 54 boulevard Garibaldi, « où se trouvent précisément les services de la Tribune Socialiste, organe du PSU »[4]. Siègent notamment au comité de patronage plusieurs personnalités connues pour leur engagement en faveur de l'indépendance algérienne, tels Jean Arthuys, Claude Bourdet, ou Laurent Schwartz ou Pierre Vidal-Naquet. Le comité de patronage compte également des membres de la famille de détenu·e·s comme Jeanne Hespel, dont le mari est arrêté en février 1961 pour sa participation à Jeune Résistance[5] ou Nicole Ohrant, dont le mari, responsable de JR, est arrêté en 1960 et condamné à dix ans de prison pour faux et usage de faux, désertion en temps de paix, atteinte à la sûreté de l'Etat[6]. Il compte aussi André Masson, dont le fils Diego est arrêté en février 1960[7]. Enfin, Gérard Spitzer, arrêté en 1959 pour sa participation à un réseau de soutien[8], est également

[1] BDIC, F Δ 1975, dossier « Guerre d'Algérie 1958-1962. Tracts syndicaux, du MRAP, du PCF… Affichettes ».

[2] Ibidem.

[3] M. Heurgon, Histoire du PSU, op. cit., p. 341.

[4] APP, HA 28, Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, « Soutien de partis politiques au mouvement nationaliste (1960-1962) », note anonyme du 7 novembre 1961. Voir également BDIC, F Δ 1975, dossier « Guerre d'Algérie, périodiques isolés », La Voix des Prisons, n°1, 4 novembre 1961.

[5] M. Heurgon, Histoire du PSU, op. cit., p. 199.

[6] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

[7] Tramor Quemeneur, « Refuser l'autorité ? Étude des désobéissances de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », Outre-mers, 2011, vol. 98, nº 370, p. 63.

[8] Voir infra, « II.2.b.3. Le soutien aux détenu e s, à la lisière de l'action légale ? ».

membre du comité, preuve que l'expérience de la prison ne signe pas la fin de l'action militante mais plutôt le temps d'une requalification des dispositions militantes.

Ce comité de patronage entend mettre en place plusieurs actions, dont l'intervention, « auprès des groupements syndicaux et politiques, des mouvements de jeunesse, en vue d'organiser des manifestations diverses : débrayages, délégations, rassemblements sur la voie publique »[1], mais aussi la médiatisation de la grève de la faim, puisqu'il « invite également à écrire aux journaux susceptibles d'alerter l'opinion publique et d'entreprendre une campagne pour l'octroi du régime politique aux détenus qui, pour cette raison, se sont engagés dans une grève de la faim depuis le 2 Novembre »[2].

L'édition de La Voix des Prisons vient compléter cette campagne. Le premier numéro de ce bulletin, édité sous forme de tract le 4 novembre 1961, « a été distribué dans certains quartiers de Paris et notamment aux abords de la Place de la Sorbonne » et fait état de la grève de la faim et des revendications des grévistes. Un deuxième numéro paraît le 6 novembre, qui dresse le bilan des cinq premiers jours de grève. Il y est notamment indiqué que « trois des Françaises anticolonialistes détenues à la Roquette (Cécile Decugis, Cécile Andrieu, Yvette Mague) ont dû être transportées à l'infirmerie. »[3].

L'obtention du statut de détenu politique et la fin de la grève dans les prisons ne signent cependant pas la fin de la publication du bulletin. Le bulletin du 20 novembre affirme ainsi, après avoir fait état de la victoire que constitue cette grève et présenté les acquis obtenus[4] : « la grève de la faim est terminée mais [que] la Voix des Prisons ne se taira pas, car <u>la répression anticolonialiste ne cesse pas pour autant</u> »[5]. Il s'agit désormais, pour les membres du Comité de Patronage, d'informer du déroulement des procès de militant·e·s anticolonialistes et de mobiliser l'opinion en faveur d'une amélioration du confort matériel des détenu·e·s.

---

[1] APP, HA 28, Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, « Soutien de partis politiques au mouvement nationaliste (1960-1962) » : note anonyme du 7 novembre 1961.

[2] Ibidem.

[3] APP, HA 28 : Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, « Soutien de partis politiques au mouvement nationaliste (1960-1962) »

[4] A. Haroun, La 7e wilaya, op. cit., p. 395.

[5] BDIC, F Δ 1975, dossier « Guerre d'Algérie, périodiques isolés », La Voix des Prisons, 20 novembre 1961. Souligné dans le texte.

II.2.b. Soutenir les détenu·e·s ou leurs familles

La solidarité envers les détenu·e·s anticolonialistes s'exprime également au travers d'actions collectives visant à améliorer leur confort matériel et à leur apporter un certain réconfort ou soutien moral. Ces actions de solidarité sont également organisées en direction des familles de détenu·e·s : les conséquences biographiques de l'engagement ne sont en effet pas seulement individuelles mais peuvent également rejaillir sur les familles des militant·e·s du soutien, notamment en cas de détention de ces derniers ou dernières.

II.2.b.1. Soutien aux détenu·e·s

Le Comité de soutien frontiste apporte une aide pécuniaire aux détenu·e·s[1], qu'ils soient membres du FLN ou militant·e·s du soutien. D'après un barème saisi par la Gendarmerie de Maubeuge en 1959, les détenu·e·s non encore condamné·e·s perçoivent 5.000 francs et les détenu·e·s condamné·e·s 3.500 francs[2], ce qui leur permet de « cantiner » et d'améliorer le quotidien carcéral. Clara Benoits, qui participe, en lien avec le FLN, à l'organisation d'un comité de soutien aux emprisonné·e·s au sein de la RNUR, évoque quant à elle la somme de 50 anciens francs. Elle raconte ainsi :

> Il y a eu aussi le Comité d'aide aux emprisonnés, tant algériens que français, parce que je dois dire que chez Renault, il y a eu quelques emprisonnés français. […] le FLN a dit : « On voudrait envoyer une petite somme, régulièrement, à nos emprisonnés […] et il faudrait faire des mandats […] donc il faudrait faire un petit réseau, pouvez-vous… ? ». Ils m'ont donné des listes de noms, avec le camp dans lequel ils étaient détenus […] On allait chercher des feuilles de mandats […] alors on marquait dessus, bien sûr, 50 frs, et il fallait qu'on trouve un nom bidon ou réel comme expéditeur […]. On a écumé tous les bureaux de Poste de Paris-banlieue, moi, Henri, mes frangines, mes copines de cellule.[3]

Des campagnes officielles de soutien aux détenu·e·s sont également organisées à l'échelle nationale par des organisations à vocation humanitaire, comme le Secours Populaire Français[4], qui met en place une campagne de correspondance afin de briser l'isolement ou la solitude des détenu·e·s et de leur apporter, ainsi qu'à leur famille, un

[1] L. Amiri, *La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance* (1926-1962), op. cit., p. 199 sqq.

[2] AN, 19770381.7, synthèse quotidienne du SCINA, 12 février 1959.

[3] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

[4] Sur l'action du Secours Populaire en guerre d'Algérie, qui initie un tournant de l'organisation vers l'humanitaire, voir A. Brodiez, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie », art. cité ; A. Brodiez, Le secours populaire français 1945-2000, op. cit., p. 113-129.

soutien matériel. Marcel et Agnès Zanolla, membres du PCF et militant au SPF, se souviennent avoir pris part, à Aix-en-Provence, à ces actions de soutien organisées de concert avec d'autres organisations. Marcel Zanolla explique ainsi :

> On militait pour secourir les Algériens qui étaient dans les camps, on avait formé [un comité], on représentait le Secours Populaire, il y avait le Secours Catholique, la Cimade, et des personnalités sur Aix. […] on récoltait de l'argent, justement pour aider les familles d'Algériens qui étaient [en prison] […]. On connaissait les Algériens dont les parents étaient arrêtés et tout, et donc on les aidait en leur apportant de l'argent, c'est tout.

Ils insistent bien, durant l'entretien, sur l'indépendance du Secours Populaire vis-à-vis du FLN mais aussi sur le fait que leur action s'inscrivait dans un cadre légal de soutien à vocation sociale, humanitaire. Marcel Zanolla précise à ce sujet :

> Aux familles, directement aux familles. Non, non, ça c'était directement aux familles. Non, non, le FLN c'était autre chose, je veux dire. Eux, ils récupéraient de l'argent auprès des travailleurs, algériens, et après c'était justement eux qui prenaient l'argent en Algérie, ce qu'on appelait les porteurs de valises.[1]

En plus de ce soutien financier, le SPF organise également des campagnes de correspondance avec les détenu·e·s. Ainsi, Monique C., résidant à Clichy, envoie une lettre à un détenu algérien écroué à la prison d'Alger pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et en attente de son jugement. Elle y explique avoir reçu cette adresse « du Secours Populaire Français en réponse à une demande pour correspondre avec un emprisonné et sa famille […] dont [elle a] aussi l'adresse », avant d'ajouter :

> le Secours Populaire m'a fait savoir que vous ne pouviez recevoir de colis mais que vous pouviez grâce à un peu d'argent améliorer un peu l'ordinaire. Etant étudiante mes ressources sont assez limitées mais je pense tout de même pouvoir vous envoyer quelque chose chaque mois, même si c'est peu j'espère que cela vous aidera et je vous demande de l'accepter comme vous le feriez d'un ami. Je vais écrire en même temps à votre femme et je pense que vos enfants pourront me répondre car je ne sais ce dont ils ont pour le moment plus besoin.[2]

[1] Entretien avec Marcel et Agnès Zanolla, Aix-en-Provence, 9 juin 2012.

[2] APP, HA 28 : Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, Dossier « Complicité des milieux européens avec le FLN (1956-1963) », sous-dossier « Complicité milieux européens ». Copie de la lettre de Monique C. à Abdelkader B., s.d., transmise le 9 décembre 1959 au Préfet de Police de Paris, SCAA, par la Direction des Renseignements Généraux pour enquête sur Monique C.

En complément, des campagnes de distribution de colis aux détenu·e·s peuvent également être organisées[1]. Le SCINA informe cependant l'ensemble des services répressifs, en janvier 1961, que les détenus FLN de la prison Saint-Paul à Lyon ont opposé un refus, « les frontistes n'ayant rien à recevoir du PCF ». Le mois précédent, les interné·e·s du camp de Thol avaient également refusé[2].

Par ailleurs, de nombreux comités de soutien sont constitués à Paris comme en province, mais aussi à l'étranger[3]. Par exemple, un numéro de la Voix des Prisons, qui paraît le 1er décembre 1961, lance un appel aux dons afin que les détenu·e·s français·e·s et algérien·ne·s puissent recevoir un colis de nourriture le jour de Noël : outre l'amélioration des conditions de détention, le but est également « par la masse des colis, [de montrer] librement [leur] volonté d'en finir avec l'impuissance à la paix et l'amitié »[4]. En juin 1962, le bulletin publie le bilan des actions entreprises envers les détenu·e·s anticolonialistes et indique que 27.504 NF ont été récoltés lors de la campagne en faveur des grévistes de la faim, suivie de celle de Noël 1961. Ces fonds ont permis non seulement d'envoyer des colis aux détenu·e·s (pour près de 11.500 NF) mais aussi d'envoyer des mandats à leurs familles (en grande partie grâce à des fonds arrivés trop tard pour la campagne de Noël, qui représentent près de 13.200 NF) et de couvrir les frais de campagne et l'édition des bulletins. Des organisations telles que le Comité d'Aide aux Détenus Algériens (CADA) ou le « comité de solidarité pour les victimes de la répression due à la guerre d'Algérie » visent également à améliorer les conditions matérielles des détenu·e·s algérien·ne·s par l'envoi de mandats et de colis. Ce dernier, présidé par Laurent Schwartz, est présenté comme l'aboutissement « d'un mouvement de sympathie envers les détenus algériens » par les membres du Comité[5].

---

[1] AD Rhône, 4434 W 298, « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. » : bulletin « Rhône-Solidarité », novembre 1961, note d'information du 20 novembre 1961 concernant l'« interpellation de militants d'extrême gauche diffusant des tracts du Secours Populaire Français ».

[2] Ibidem.

[3] La synthèse quotidienne du SCINA du 25 novembre 1960 fait état de la création, à Bruxelles d'un « comité de soutien aux détenus FMA » par André Merchie ; celle du 9 décembre 1960 annonce que des comités régionaux sont en cours de création en Belgique : cf. AN, 19770381.7, synthèse quotidienne du SCINA du 25 novembre 1960.

[4] BDIC, F Δ 1975, dossier « Guerre d'Algérie, périodiques isolés », La Voix des Prisons, 1er décembre 1961.

[5] BDIC, 4 Δ 880 : France. Algérie (Guerre d'Algérie). Appels et tracts, 1955-1961. Dossier « Algérie 1961-21 avril », lettre du comité de solidarité pour les victimes de la répression due à la guerre d'Algérie, 6 décembre 1961. Voir également AN, F7 15 590, dossier « Comité de solidarité pour les victimes de la répression due à la guerre d'Algérie ».

I.2.b.2. Soutenir les familles de détenu·e·s

L'engagement dans des activités nationalistes ou de soutien peut avoir des conséquences non seulement individuelles, mais aussi familiales. Outre l'impact psychologique que l'arrestation, le procès, la détention peuvent constituer pour un·e détenu·e et sa famille, ces évènements sont également porteurs de conséquences économiques, puisqu'ils impliquent, très souvent, la perte d'un salaire. Ainsi, Jacques Jurquet se souvient s'être rendu au bidonville de la Timone, à Marseille, pour y apporter de la nourriture aux familles de détenus algériens :

> Je ne m'occupais pas spécialement des Algériens en prison, la majorité était en prison. [Un militant FLN] m'avait demandé non pas d'aider les gars qui étaient ici dans la clandestinité, mais il m'avait demandé d'aider le bidonville de la Timone. […] on faisait du ravitaillement pour le bidonville de la Timone. Parce qu'au bidonville de la Timone, il n'y avait plus d'hommes d'âge normal. Il n'y avait que des vieux, des très vieux, et les enfants. Et puis les femmes, naturellement. Tous les autres étaient en prison, ou internés au camp du Larzac. Alors on a fait du ravitaillement, on leur apportait des cartons de farine, de graines pour le couscous, tout ce que vous voudrez. Enfin, on faisait ce qu'on pouvait pour les aider, quoi.[1]

A Lyon, c'est par le biais de la Confédération Syndicale des Familles (CSF) que le couple Courbière est amené à connaître la situation des familles algériennes dans le quartier de la Croix-Rousse :

> [En 1957-1958], il n'y a plus eu d'hommes dans la montée de Grande Côte. Il y avait les femmes, les enfants, et plus rien. […] Et donc on a pu, là, faire naître une solidarité indirecte. C'est-à-dire qu'on avertissait ceux qu'on connaissait bien, comme Albert Carteron ou d'autres, qu'il n'y avait plus d'argent, là, et le FLN, qui avait ses réserves faisait arriver un peu ce qu'il fallait. […] Toutes ces femmes qui étaient seules avec les enfants. Et, bon, c'était très, très dur, pour elles. […] Elles étaient seules parce que leurs maris étaient en prison.[2]

Sous couvert d'engagement syndical, le couple Courbière apporte son soutien aux familles de détenu·e·s : leur domicile devient à l'occasion un dépôt de fonds du CSD, avant qu'il ne soit redistribué aux familles, par le père Carteron ou un militant FLN[3].

[1] Entretien avec Jacques Jurquet, Marseille, 21 juin 2012.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Jo et Laurent Courbière, s.l., novembre 2006.

[3] Voir également Béatrice Dubell, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent » dans *Récits d'engagement* : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962, Saint-Denis, France, Bouchène, 2012, p. 59.

Le CSD prévoit en effet une aide en faveur des familles de détenu·e·s, en complément de celle accordée aux militant·e·s en prison ou dans les camps. En 1959, d'après les documents saisis par la gendarmerie de Maubeuge, les aides versées aux familles de détenu·e·s se répartissent ainsi : 16.000 francs pour une « femme ou concubine métropolitaine de détenu ou tué, résidant en métropole », 5.000 francs pour une « épouse ou ascendant en Algérie de détenu ou tué », 2.000 francs pour chacun des deux premiers enfants d'une famille, puis 1.000 pour chacun des enfants suivants[1].

En mars 1960, une enquête effectuée dans la région lyonnaise aboutit à la découverte d'un document attribué au FLN, donnant des « directives pour secourir deux frères dont un en prison » :

> Evieux Guy : Ce frère a une femme et cinq enfants, celle-ci habite actuellement avec eux chez Mme Chomat à Greyzieu-la-Varenne. Chomat Maurice, en fuite, a une femme et deux enfants. Il faut envoyer l'argent de tous au nom de :
>
> Expéditeur : [M. P.] à Pontcharra sur Turdine au compte courant postal de Evieux Guy […].
>
> Ramet Jean pense sortir provisoirement cette semaine. Il a une femme et trois enfants, je connais personnellement son adresse[2].

En plus du soutien financier et clandestin apporté par le CSD, les militant·e·s et leurs familles bénéficient également d'un soutien moral et matériel apporté par des organisations officielles. A Lyon, par exemple, le Comité de Défense des Droits et Libertés Individuels organise des actions de soutien en faveur du couple Gerbe, après leur inculpation pour AITN. Lors d'une Assemblée générale du Comité le 25 octobre 1960, est ainsi évoquée « l'aide à apporter aux époux Gerbe, actuellement incarcérés pour participation à un réseau de soutien au F.L.N. et à Mlle Borne, inculpée antérieurement et mise en liberté provisoire. ». M. Duvert, professeur et membre du Comité, déclare à ce propos :

> J'en viens maintenant à l'affaire des époux Gerbe ; le Comité, en tant que tel, ne peut prendre parti sur les faits qui leur sont reprochés, mais ils ont quatre enfants, dont deux d'âge scolaire. Aussi, le Comité a-t-il décidé une aide financière pour cette famille. […]

[1] AN, 19770381.7, synthèse quotidienne du SCINA, 12 février 1959.

[2] AD Rhône, 437 W 80, Rapport d'enquête de la Direction des Renseignements Généraux intitulé « A Lyon le FLN va verser une aide financière mensuelle aux familles Evieux, Chomat et Ramet », transmis au Préfet du Rhône et au directeur des Renseignements Généraux le 5 mars 1960.

> La situation actuelle des époux Gerbe n'est pas critique mais il faut savoir ce qu'elle sera demain.[1]

Les services répressifs notent par ailleurs que « le Comité, qui les a soutenus matériellement durant leur détention, désire maintenant témoigner aux époux Gerbe son affectueuse sympathie en leur réservant une réception susceptible de leur apporter quelque réconfort ''au terme de la terrible épreuve qu'ils viennent de subir'' »[2]. A cet effet, le Comité prévoit de leur offrir le 30 novembre 1960, un dîner dans un restaurant lyonnais.

Les modalités du soutien matériel ou moral aux détenu·e·s et à leur famille, tant pendant la détention qu'à la libération, apparaissent donc variées et confirment l'existence de liens importants entre l'univers carcéral et l'extérieur. Elles posent cependant la question de la légalité de certains comités engagés dans le soutien aux détenu·e·s ou à leur famille.

II.2.b.3. Le soutien aux détenu·e·s, à la lisière de l'action légale ?

La question de la légalité des actions organisées par certains comités de soutien aux détenu·e·s est, dans un premiers temps, compliquée par la multi-appartenance de leurs membres, qui participent fréquemment à plusieurs comités engagés contre la guerre ou ses conséquences. Ainsi, plusieurs des membres du bureau du CADA ou du « comité de solidarité pour les victimes de la répression due à la guerre d'Algérie » sont par ailleurs engagé·e·s dans les organisations de soutien aux détenu·e·s déjà décrites et sont notamment membres du comité de patronage de La Voix des Prisons, venant par-là souligner la multi-appartenance des acteurs et actrices du soutien à la cause algérienne. En effet, le faible nombre de militant·e·s engagé·e·s oblige celles et ceux qui le sont à cumuler les tâches et les fonctions. Albert Châtelet écrit ainsi à ce propos qu'« il existe un comité de soutiens aux détenus algériens avec un comité de patronage assez important dont Jean-Paul Sartre, Françoise Sagan, le Pasteur Voge… En pratique, le comité actif est assez restreint, et s'occupe de faire parvenir de l'argent de poche, des livres, des vêtements et des médicaments aux détenus des camps et des prisons »[3].

[1] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note d'information du 26 octobre 1960.

[2] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note d'information concernant l'« activité du Comité de Défense des Droits et Libertés Individuels », 23 novembre 1960.

[3] AD PdC, 81 J 37, fonds Albert Châtelet. Lettre d'A. Châtelet à A. Vienot, s.d.

Des comités de soutien aux détenu·e·s visent également à appuyer la défense des militant·e·s, à médiatiser leurs affaires judiciaires et à les soutenir moralement. Certains comités peuvent ainsi être institués de manière plus ponctuelle, pour appuyer un·e militant·e en particulier. Un « Comité de défense de Gérard Spitzer » est ainsi constitué en faveur de ce militant du soutien, également soutenu par la Voie Communiste, dont Gérard Spitzer est le directeur politique[1]. Le comité organise sous la présidence d'Albert Châtelet une réunion d'information, sous forme de conférence de presse, concernant l'affaire Spitzer-Lorne et ses développements, le 15 décembre 1959 à la Mutualité (Paris)[2]. Arrêtés le 28 septembre 1959 en même temps qu'Aït el Hocine et sa femme pour leur soutien à la cause algérienne, les deux hommes sont inculpés d'Atteinte à la Sûreté de l'Etat – Gérard Spitzer pour sa participation à un CSD, Gérard Lorne après que 44 millions de francs ont été trouvés à son domicile[3]. La conférence de presse vise, en apportant des précisions sur les charges retenues contre les deux hommes et le déroulement de l'affaire, à « appuyer, par une campagne publique, la demande de mise en liberté provisoire » et à protester publiquement « contre le maintien d'accusation d'association de malfaiteur »[4]. Ainsi, Elie Bloncourt, le président du Comité, Simone de Beauvoir, Claude Bourdet, Albert Châtelet, Gilles Martinet, Daniel Meyer, Marcel Prenant, Oreste Rosenfeld, Jean-Paul Sartre et Laurent Schwartz envoient au nom du comité un télégramme au Président de la République, au garde des Sceaux et au ministre des Armées pour demander la mise en liberté provisoire de Gérard Spitzer[5].

Comme lors des procès de militant·e·s du soutien, on retrouve dans ces comités de soutien aux détenus des personnalités importantes dont les engagements dans la Résistance, au sein de la nouvelle gauche ou en faveur des mouvements nationalistes sont

[1] BDIC, 4 Δ 880, dossier « France-Algérie 1955-1961 », sous-dossier « Algérie décembre 1960-janvier 1961 », tract de la Voie Communiste intitulé « Libérez Gérard Spitzer », s.d.

[2] AD PdC, 81 J 37, fonds Albert Châtelet : carton d'invitation à une conférence de presse du comité pour la libération de Gérard Spitzer, le 18 décembre 1959 à la salle de Mutualité (Paris).

[3] AD PdC, 81 J 37 : texte de la conférence de presse du « Comité de défense de Gérard Spitzer », 15 décembre 1959 ; APP, HA 28 : Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, dossier « Complicité des milieux européens avec le FLN (1956-1963) », sous-dossier « Complicité milieux européens », rapport confidentiel concernant la « Comparution prochaine de quatre inculpés devant le Tribunal des Forces Armées de Paris », 3 mai 1960. Gérard Lorne, Du rouge au *noir : mémoire vive d'un porteur de valise*, Paris, Editions du monde Libertaire, 1998.

[4] AD PdC, 81 J37 : texte de la conférence de presse du Comité de défense de Gérard Spitzer », 15 décembre 1959.

[5] BDIC, 4 Δ 880, dossier « France-Algérie 1955-1961 », sous-dossier « Algérie décembre 1960-janvier 1961 », tract anonyme intitulé « Libérons Gérard Spitzer », s.d.

connus. A titre d'exemple, le guadeloupéen Elie Bloncourt est un militant de la SFIO depuis la fin des années 1920, élu socialiste à divers niveaux partir de 1934, Résistant pendant la Seconde Guerre mondiale et élu député à la Libération. Il se détache de la SFIO à la fin des années 1940, se rapproche de la Nouvelle Gauche et participe à la fondation de l'UGS pendant la guerre d'indépendance algérienne.

Le fait que de nombreux opposant·e·s à la politique française en Algérie, voire partisan·e·s de l'indépendance algérienne, s'engagent dans de tels comités et en faveur de militant·e·s considéré·e·s par le pouvoir comme des traîtres à leur patrie, attire l'attention des services répressifs, qui notent par ailleurs la collusion de différentes organisations de soutien aux détenu·e·s et d'opposition à la guerre. Ainsi, d'après les services répressifs, le CADA agit en étroite collaboration avec le CSD frontiste et les réseaux de soutien français[1]. Sont également soupçonnés le Comité Vérité Liberté, l'Action Civique Non Violente, le Comité Gérard Spitzer et le Comité d'Aide aux Victimes de la Répression qui « étend son aide à toutes les personnes arrêtées en raison de leur activité en faveur des nationalistes algériens ». Les Renseignements Généraux écrivent à ce propos :

> D'une façon générale, il apparaît que nous nous trouvons au point de contact entre les responsables du FLN à l'échelon le plus élevé, du moins en métropole, et certains milieux dont la ligne d'action est en fait celle définie par Francis Jeanson dans son ouvrage intitulé Notre Guerre » et s'interrogent sur l'opportunité d'une opération de démantèlement[2].

Cette impression de collusion est renforcée par la présence de Jean-Jacques Rousset au sein du CADA, qui y assure la fonction de secrétaire général. Cet ancien militant anarchiste a été appréhendé par la DST en août 1956 « à la suite de la découverte à son domicile de nombreux documents et de tracts du FLN, ainsi que d'une matrice du journal El Moudjahid ». Inculpé d'ASEE, il a été condamné et a purgé une peine de trois ans d'emprisonnement[3].

---

[1] APP H1-B29 : Opérations de Police. Dossier « Projet d'opération PP-SN (1960) », lettre de la Direction des Renseignements Généraux à la Préfecture de Police de Paris, au sujet d'une opération éventuelle, 5 septembre 1960.

[2] Ibidem.

[3] APP, HA 28 : Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, septembre dossier « Procès Jeanson, Comptes rendus de séances (1960) ». Note très confidentielle du 7 septembre 1960 concernant l'« identification d'assistants au procès concernant le réseau de soutien au FLN dirigé par le Professeur Francis Jeanson ».

De fait, plusieurs ancien·ne·s détenu·e·s s'engagent, à leur libération, dans des comités de soutien aux détenu·e·s. Cet engagement peut être vu comme une manière de continuer la lutte anticolonialiste par d'autres moyens. La surveillance exercée sur ces militant·e·s à leur libération les empêchant de reprendre leur action clandestine dans les rangs du soutien, rejoindre un comité engagé dans la solidarité aux victimes de la répression antinationaliste et anticolonialiste peut apparaître comme un moyen publique, légal, de maintenir leur engagement en faveur de l'indépendance algérienne. En ce sens, l'expérience de la détention ne constitue pas forcément un moment définitif de désengagement militant : au contraire, à la libération, s'opère une requalification des dispositions militantes et de l'expérience du soutien.

Un important soutien moral est également apporté aux inculpé·e·s, prévenu·e·s ou détenu·e·s, afin de rompre leur isolement et d'atténuer l'opprobre publique à laquelle ils ou elles peuvent être soumis.es. Des militant·e·s du soutien, ancien·ne·s détenu·e·s, participent également à ces mouvements de solidarité à leur libération, comme le prouve la composition du comité de patronage de La Voix des Prisons. Ces manifestations de solidarité peuvent prendre de multiples formes. Ainsi, Jean-Baptiste et Suzanne Gerbe assistent au procès du réseau Boeglin, à Lyon. Anne-Marie F. se trouve dans l'assistance : également fichée Z, elle est condamnée à deux ans de prison avec sursis pour son action en faveur du FLN[1]. Jean-Jacques Rousset est quant à lui identifié dans l'assistance du procès du réseau Jeanson[2].

La présence d'anciens détenu·e·s et de militant·e·s favorables à l'indépendance ou engagé·e·s dans le soutien vient souligner la frontière parfois ténue entre action légale et actes clandestins. Elle montre aussi que l'expérience de la détention ne constitue pas toujours une rupture définitive du militantisme puisque certain·e·s s'engagent à nouveau après leur libération. Pas plus que la prison, les accords d'Evian ne doivent pas être considérés comme un moment de désengagement militant : après leur signature, des mobilisations sont organisées pour préparer ou demander la libération des détenu·e·s, algérien·ne·s comme français·e·s.

[1] AD Rhône, 3571 W 39, dossier 625 179 concernant Anne-Marie-F. et Jules M.

[2] APP, HA 28 : Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie, septembre dossier « Procès Jeanson, Comptes rendus de séances (1960) ». Note très confidentielle du 7 septembre 1960 concernant l'« identification d'assistants au procès concernant le réseau de soutien au FLN dirigé par le Professeur Francis Jeanson ».

II.2.c. Après les accords d'Evian : préparer ou demander la libération des *détenu·e·s*

Les comités de soutien aux détenu·e·s ne sont pas dissous à la signature des accords d'Evian. Portés par des organisations syndicales, politiques ou sociales, telles que la CGT, la CFTC, ou la CIMADE (Comité Inter-Mouvement Auprès des Evacués), ou fonctionnant de manière autonome par rapport aux institutions existantes, des comités d'« aide sociale » aux détenu·e·s libéré·e·s se forment, qui œuvrent à destination des Algérien·ne·s. Ces organisations visent à « offrir une aide matérielle et sociale aux intéressés [par] délivrance de secours sous forme de dons, [de] prêts de locaux, [d'] assistance aux libérés en vue de trouver un logement ou un emploi »[1].

Ainsi, la CIMADE a, « dès la fin du cessez-le feu », « cherché à entrer en contact avec les représentants du FLN en Suisse, afin d'étudier la création d'un ''organisme chrétien de coopération en Algérie'' ». L'organisation a également remis, notent les services répressifs, la somme de 171.600 nouveaux francs au service social du camp du Larzac le 4 avril 1962, « afin que chaque assigné soit doté d'un secours de 150 NF à sa libération »[2]. Marc Mégard se souvient avoir participé à la remise d'une somme d'argent – il évoque la somme d'un million de francs, sans doute s'agit-il d'anciens francs – avec la CIMADE également, en direction des assignés du camp de Thol[3].

A Lille, le père Descheemaeker, est signalé pour avoir « créé avec l'aide d'un séminariste un ''comité d'accueil'', présidé par un Nord-Africain » qui, après avoir identifié les frontistes libérés, « s'efforce […] de leur apporter une aide financière »[4]. Les services répressifs soulignent également les activités de l'abbé en faveur du Comité de Soutien aux Détenu·e·s de la région lilloise. La conclusion de cette note stipule par

[1] AN, 5 AG 1/1799 : Présidence de la République du Général de Gaulle, 1959-1969. Maintien de l'ordre en Algérie pendant la période transitoire, dossier « Affaires algériennes, amnisties. 12 février-12 juillet 1962 », pochette « Mesures d'amnisties prises en application des accords d'Evian, 5 mars-14 juin 1962 ». Note anonyme concernant « L'aide sociale métropolitaine aux libérés algériens », 20 avril 1962.

[2] Ibidem.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Jacqueline et Marc Mégard, Lyon, mai 2009 ; entretien de Charlotte Gobin avec Jacqueline et Marc Mégard, Lyon, mars 2011.

[4] AN, 5 AG 1/1799 : Présidence de la République du Général de Gaulle, 1959-1969. Maintien de l'ordre en Algérie pendant la période transitoire, dossier « Affaires algériennes, amnisties. 12 février-12 juillet 1962 », pochette « Mesures d'amnisties prises en application des accords d'Evian, 5 mars-14 juin 1962 ». Note anonyme concernant « L'aide sociale métropolitaine aux libérés algériens », 20 avril 1962.

ailleurs, à propos des différentes initiatives en faveur des Algérien·ne·s libéré·e·s, que « même si [elles] ne se rattachent pas à proprement parler à une activité politique marquée, elles ne sont pas exemptes de considérations idéologiques et manifestent la persistance de l'état d'esprit qui marque les thèses jadis soutenues par les réseaux d'aide à la rébellion »[1]. Ce constat souligne la suspicion de collusion entre l'organisation frontiste anciennement clandestine et ses soutiens français et les diverses organisations caritatives en faveur des libéré·e·s.

Ces mesures prises après les accords d'Evian visent à accompagner la libération des détenu·e·s algérien·ne·s et non des militant·e·s du soutien, qui demeurent en prison. Certain·e·s militant·e·s du soutien ont bénéficié de mesures de libération avant la signature des accords d'Evian et ne sont donc plus détenu·e·s à cette date : c'est le cas, par exemple, de Janine Cahen, libérée le 21 octobre 1960[2]. Nombreux sont pourtant celles et ceux qui demeurent détenu·e·s jusqu'au cessez-le-feu puisau-delà puisque les mesures de libération et de grâce prononcées à la fin de la guerre ne concernent pas les détenu·e·s françai·e·s. Le décret d'amnistie du 22 mars 1962, puis la circulaire émise par la Chancellerie le 26 mars 1962, prévoient en effet que les amnisties ne s'appliquent qu'aux « populations algériennes […] qui résident ou qui sont inscrites sur une liste électorale en Algérie (en principe tous les français musulmans) »[3], puisqu'elles visent à permettre l'autodétermination algérienne. Le 14 avril 1962, une ordonnance régit l'amnistie des faits commis en métropole par des « Français musulmans ». Ces différents textes excluent, de fait, les affaires de soutien aux mouvements nationalistes algériens sur le sol français ; les réseaux de soutien en Algérie sont en revanche concernés par l'amnistie, après une jurisprudence définie par la Chambre d'Accusation de Paris[4]. C'est en juin 1966 qu'est promulguée la Loi n° 66-396 « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de

[1] Ibidem.

[2] AN, 5 AG 1/2088, document intitulé « Affaire du réseau de soutien au FLN dit « réseau Jeanson » - Audience du tribunal permanent des forces armées de Paris - Jugement en date du 1er octobre 1960 », anonyme, s.d.

[3] AN, 5 AG 1/1799 : Présidence de la République du Général de Gaulle, 1959-1969. Maintien de l'ordre en Algérie pendant la période transitoire, dossier « Affaires algériennes, amnisties. 12 février-12 juillet 1962 », pochette « Mesures d'amnisties prises en application des accords d'Evian, 5 mars-14 juin 1962 ». Note anonyme et sans date (mais postérieure à octobre 1962) intitulée « Amnistie - Application du décret 62-327 du 22 mars 1962 », à propos de l'amnistie de Pierre C. prononcée le 8 octobre 1962 par la Chambre d'accusation de la Cour de Paris, puis jugée irrecevable.

[4] Ibidem.

l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie » qui concerne les Français·e·s condamné·e·s pour leur soutien aux nationalistes algérien·ne·s.

La question des détenu·e·s anticolonialistes français·e·s se pose plusieurs fois après les accords d'Evian[1]. Une note anonyme rédigée le 31 août pose ainsi la question d'éventuelles mesures de grâce à l'égard des 7 hommes et 3 femmes détenu·e·s, condamné·e·s pour leur action en faveur du FLN, avant de conclure, un cas excepté, qu'« ayant été condamnés par un Tribunal militaire, [elles et ils] ne peuvent bénéficier de libération conditionnelle mais de mesures individuelles de suspension de peines pour lesquelles l'avis du Ministère de la Guerre est nécessaire »[2].

La question est à nouveau soulevée en septembre 1962 dans une note adressée à la Présidence de la République, concernant la « situation des membres des réseaux de soutien au FLN ». Faisant référence au décret et à l'ordonnance d'amnistie ayant, à la suite des accords d'Evian, conduit à l'élargissement aux « musulmans condamnés pendant les hostilités pour leur appartenance au FLN » et des « Européens originaires d'Algérie sanctionnés pour leurs activités en faveur de l'insurrection », cette note indique que « MM. Farès et Ben Bella sont intervenus à diverses reprises auprès du Gouvernement français pour les Européens originaires de métropole, qui ont œuvré en faveur de la rébellion algérienne et qui ont été condamnés de ce chef, bénéficient à leur tour de mesures de grâce. ». Dressant le bilan des détenu·e·s en raison de leur opposition à la guerre d'Algérie, le rédacteur de cette note précise qu'en septembre 1962, cette situation concerne 119 objecteurs de conscience, 16 « militaires ayant refusé de participer au conflit pour des raisons idéologiques (communistes) » et 22 membres de réseaux de soutien au FLN. Et de préciser que des mesures de grâce concernant ces deux dernières catégories seraient discutables, dans la mesure où « les intéressés, quels qu'aient pu être leurs motifs, se sont opposés, au mépris de la loi, à la politique nationale telle qu'elle était définie par le Gouvernement ». En ce sens, « les absoudre aujourd'hui paraîtrait justifier a posteriori leur attitude » et « les tenants de l'OAS pourraient trouver là une justification à leurs propres positions ». L'auteur de la note conclut donc « qu'il n'y aurait lieu de donner satisfaction aux demandes des autorités algériennes que s'il s'agissait là d'un

[1] Sur les différents textes de lois concernant l'amnistie après les accords d'Evian, voir Stéphane Gacon, « Les amnisties de la guerre d'Algérie (1962-1982) », Histoire de la justice, janvier 2005, nº 16, p. 271-279.

[2] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités », note anonyme et sans objet, 31 août 1962. Souligné dans le texte.

impératif politique [et que] ce point ne pourra être apprécié que lorsqu'un Gouvernement régulier aura été constitué à Alger. »[1]. Plusieurs personnalités s'attachent dès lors à plaider la cause des détenu·e·s français·e·s pour obtenir leur libération.

En décembre 1962, Germaine Tillion adresse une lettre à la Présidence de la République afin de plaider la cause de « six ''intellectuels'' français, tous condamnés à dix ans de prison (essentiellement pour tracts contre la guerre d'Algérie, et aide à des Algériens), emprisonnés depuis 1960, donc ayant déjà purgé entre vingt-six et trente-cinq mois de prison »[2]. Elle joint à son courrier les copies des recours en grâce formulés par « trois jeunes hommes et […] trois jeunes femmes en prison », Gérard Meïer, Jean-Claude Paupert, France Binard, Claudie Duhamel, Jean-Jacques et Nicole Brochier, « afin de devancer les lenteurs et les accidents de la voie hiérarchique »[3]. Elle adresse également un courrier à M. Burin des Roziers, secrétaire général de l'Elysée, le 2 janvier 1963 sur les conseils de la nièce du Président de Gaulle, Geneviève de Gaulle. Dans ce courrier, elle déclare avoir conscience que « ces grâces ont déjà été demandées plusieurs fois mais [que] la voie hiérarchique est longue et [que] divers arguments peuvent encore les retarder », avant d'indiquer que la question de possible échange de prisonniers entre la France et l'Algérie avait été prétextée pour retarder ces mesures de grâce. Elle y indique cependant que « la justice ne se commercialise pas et si les Algériens détiennent des prisonniers, ils doivent les libérer sans échange »[4].

Une note anonyme, datée du 10 janvier 1963, revient sur l'intervention de Germaine Tillion en faveur de Gérard Meïer, Jean-Claude Paupert, France Binard, Claudie Duhamel, Jean-Jacques et Nicole Brochier, « tous condamnés à 10 ans d'emprisonnement en 1960 par des juridictions militaires de métropole pour avoir transporté à l'étranger des fonds destinés à la rébellion algérienne. ». Une série d'arguments est avancée contre une éventuelle mesure bienveillante. Il est ainsi signalé que « les intéressés, quels qu'aient pu être leurs motifs, se sont opposés, au mépris de la

[1] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités », note anonyme concernant la « situation des membres des réseaux de soutien au FLN », 18 septembre 1962. Voir également, à ce sujet, le dossier « Poursuites devant les TPFA » contenu dans le même fonds.

[2] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités », lettre de Germaine Tillion au Général de Gaulle, 21 décembre 1962.

[3] Ibidem.

[4] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités », Lettre de Germaine Tillion à S.E Monsieur Burin des Roziers, 2 janvier 1963.

loi, à la politique nationale telle qu'elle était définie par leur Gouvernement », avant qu'un parallèle ne soit établi entre ces militant·e·s anticolonialistes et « certains tenants de l'Algérie française qui se sont engagés par idéal dans la voie de la subversion »[1]. A l'inverse, plusieurs éléments sont pointés en faveur de la grâce des six détenu·e·s : sont ainsi rappelés la sévérité des peines prononcées à leur encontre « eu égard à la jurisprudence habituelle des juridictions métropolitaines » et le fait que « les condamnés ont agi pour des raisons idéologiques et non par esprit de lucre ». Enfin, le cas de France Binard est signalé comme particulier dans la mesure où « il s'agit d'une israélite dont la famille a été décimée pendant l'Occupation »[2]. Ces différents éléments sont soumis au Président de la République à fin d'examen ; examen qui n'aboutit cependant pas à la grâce des condamné·e·s. Les mobilisations en faveur de l'amnistie des détenu·e·s français·e·s se développent donc.

Le 21 janvier 1963, la création d'un « Comité en faveur des Français métropolitains condamnés pour aide au FLN et non amnistiés » est annoncée lors d'une conférence de presse, organisée au domicile du militant du PSU et député Tanguy-Prigent. Y assistent notamment Jean-Paul Sartre, Paul Teitgen, Jean-Marie Domenach, mais aussi Dominique Darbois et Francis Jeanson, clandestins puisque condamnés par contumace. La conférence de presse est l'occasion de rendre public un texte signé par quelques 250 personnes, qui déclarent que « pour manifester concrètement leur soutien, ils ont organisé le retour en France d'un certain nombre d'exilés et assurent dès maintenant leur hébergement. Nos camarades, ajoutent-ils, trouveront auprès de chacun d'entre nous tous les appuis nécessaires jusqu'à leur totale réhabilitation. »[3].

A l'échelle locale, des actions sont également organisées en faveur de la grâce de ces détenu·e·s. Ainsi, en janvier 1963, diverses organisations étudiantes, syndicales ou de jeunesse mettent en place dans la région lyonnaise, une « journée des délégations ». Elles s'adressent alors au Préfet du Rhône afin qu'il intervienne en faveur des détenu·e·s lyonnais.es auprès du Président de la République, publient un communiqué de presse en ce sens et organisent une campagne d'information dans les usines lyonnaises, une réunion

[1] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités », note anonyme intitulée « Situation des membres des réseaux de soutien au FLN », 10 janvier 1963.

[2] Ibidem.

[3] APP, HA 28 : « Complicité des milieux européens avec le FLN, Procès Jeanson – Envoi du contingent en Algérie » : Dossier « Complicité des milieux européens avec le FLN (1956-1963) », sous-dossier « Complicité milieux européens », dépêche AFP du 21 janvier 1963.

en milieu universitaire et une « campagne de cartes postales »[1]. Le 8 Février 1963, le Service du Commissariat spécial de la Gare Perrache de Lyon interpelle trois étudiants membres des JEC qui distribuent des tracts réclamant la libération de Claudie Duhamel, de Nicole et Jean-Jacques Brochier, mais aussi de Gérard M. et Michel B, deux militaires du contingent. Ces tracts sont signés par divers mouvements de jeunesse ou étudiants (l'AGEL, les Etudiants Socialistes Unifiés, les Jeunesses Etudiantes Chrétiennes, la Section de l'Institut Préparatoire aux Enseignements du Second Degré du Syndicat National des Enseignements du Second Degré (IPES-SNES), l'Union des Etudiants Communistes et l'Union des Etudiants Juifs) qui appellent à faire pression sur le gouvernement pour obtenir leur amnistie par le biais de pétitions, de délégations et de manifestations[2]. Enfin, le 23 février, le SPF organise une réunion « pour l'amnistie » à Lyon : y assistent d'ancien·ne·s condamné·e·s pour leur action en faveur du FLN, tels les époux Gerbe, André Avocat ou Robert Davezies, mais aussi des avocats comme Paul Bouchet[3].

En juillet 1963, un nouveau projet de décret est rédigé afin d'accorder des « grâces générales en faveur de personnes condamnées par les Tribunaux Permanents des Forces Armées » à l'occasion de la Fête Nationale[4], mais qui reste sans suite. Puis, en novembre 1963, une mesure de grâce est envisagée en faveur des condamné·e·s des réseaux de soutien au FLN par le Président de la République, qui se propose, « à l'occasion d'une mesure de clémence qu'il a l'intention de prendre à la fin du mois de novembre en faveur de certains détenus activistes », de gracier également les trois détenu·e·s lyonnais·e·s :

[1] AD Rhône, 4434 W 298 : Lettre de J.-C.Mazoyer, président de l'AGEL et chef de délégation au préfet du Rhône, 31 janvier 1963 et courrier des organisations engagées dans la campagne (AGEL, Comité Lyonnais de Défense des Droits et des Libertés, FEN, FNDIRP, MIAJ, MRAP, PCF, PSU, SGEN-CFTC, SNI, SNET, Secours Populaire Français, TEC, TET, UD-CFTC, UD-CGT, UEC, UJC, Union pour le Socialisme, ESU, Libre Pensée, Ligue des Droits de l'Homme, FOL, ASF, JEC, Cercle Tocqueville, Union des Etudiants Juifs de France) au Préfet du Rhône, 31 janvier 1963 ; communiqué de presse de ces organisations, 1er février, transmis au Préfet du Rhône le 31 mars 1963 ; rapport envoyé à la Direction Générale de la Sûreté Nationale et à la Direction des renseignements généraux concernant la tenue d'une « Conférence d'information Universitaire » le 18 janvier 1963 au siège de l'AGEL pour la libération des époux Brochier et de Claudie Duhamel, 19 janvier 1963.

[2] AD Rhône, 4434 W 298, note concernant la « propagande en faveur de la libération des époux Brochier », 9 février 1963.

[3] AD Rhône, 4434 W 298 note d'information adressée à la Direction générale de la Sureté nationale, 23 Février 1963.

[4] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités ». Note anonyme intitulée « Mesure de grâce en faveur des condamnés des réseaux de soutien au FLN ». Note anonyme intitulée « Grâces générales en faveur de personnes condamnées par les tribunaux permanents des forces armées », 12 juillet 1963.

Claudie Duhamel et Jean-Jacques et Nicole Brochier. Un projet de décret est rédigé en ce sens, incluant également Gérard Meïer et Jean-Claude Paupert, militants du réseau Jeanson, condamnés pour des faits « analogues à ceux commis par les membres du réseau de Lyon »[1]. Il est pourtant immédiatement signalé que « parmi les mesures proposées certaines concernent quatre membres du ‘‘réseau Jeanson’’ condamnées pour leur assistance au FLN » et que, « compte tenu de la position prise par le Président de la République en ce qui concerne les grâces en faveur des détenus n'appartenant pas à la catégorie du droit commun, il semble que [ces] individus devraient être rayés du décret ». Si les projets de grâce n'aboutissent pas, plusieurs mesures de libération individuelles sont prononcées : le 19 mars 1963, France Binard bénéficie d'une mesure de libération conditionnelle, en décembre de la même année, Gérard Meïer et Jean-Claude Paupert obtiennent la remise du restant de leur peine, ce qui leur permet d'être libérés[2].

La libération, cependant, n'est pas la grâce : les condamné·e·s, même libres, sont détenteurs d'un casier judiciaire et ont pour certain·e·s été privé·e·s de leurs droits civiques. C'est le cas de Claudie Duhamel et de Nicole et Jean-Jacques Brochier, libérés en 1963. En février 1965 leur avocat, Bernard Gouy, adresse au Secrétaire Général de l'Elysée un recours en grâce, fondé sur l'article 12 de la loi du 23 décembre 1964[3], qui est cependant refusé[4].

La grâce des militant·e·s du soutien ayant agi en France n'intervient qu'avec la promulgation de la loi du 17 juin 1966 « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie », selon laquelle :

> Sont amnistiées de plein droit les condamnations définitives pour crimes ou délits commis en relation directe avec les événements d'Algérie ainsi que pour crimes ou délits constituant une entreprise individuelle ou collective tendant à empêcher l'exercice de

[1] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Généralités ». Note anonyme intitulée « Mesure de grâce en faveur des condamnés des réseaux de soutien au FLN », 26 novembre 1963.

[2] AN, 5 AG 1/1799 : Présidence de la République du Général de Gaulle, 1959-1969. Maintien de l'ordre en Algérie pendant la période transitoire, dossier « Affaires algériennes, amnisties. 12 février-12 juillet 1962 », pochette « Mesures d'amnisties prises en application des accords d'Evian, 5 mars-14 juin 1962 ». Note anonyme concernant « L'aide sociale métropolitaine aux libérés algériens », 20 avril 1962.

[3] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Affaires individuelles » : lettre de Bernard Gouy au Secrétaire Général de l'Elysée, 25 février 1965.

[4] AN, 5 AG 1/2088, Dossier « Grâces », Pochette « Grâces Affaires individuelles » : une lettre de J. Patin, chargé de mission au secrétariat général au Ministre des Armées, à l'attention de Monsieur Caillier, Conseiller Technique, transmet la requête pour avis et instruction. Datée du 8 mars 1965, elle porte la mention manuscrite « refus de M. Foyer ».

> l'autorité de l'Etat ou à substituer à cette autorité une autorité illégale, ou commis en relation directe avec une telle entreprise, si les auteurs de ces infractions ont été punis d'une peine d'amende avec ou sans sursis ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis, assortie ou non d'une amende, ou si, condamnés à une peine privative de liberté, ils ont été libérés avant la date de promulgation de la présente loi.[1]

Sont également amnistiés les cas de désertion ou d'insoumission (article 2), mais aussi les sanctions professionnelles ou disciplinaires prononcées (article 8). L'article 12, cependant, précise que « l'amnistie n'entraîne pas la réintégration dans les fonctions, emplois, professions, grades, offices publics ou ministériels » et qu'« en aucun cas elle ne donne lieu à reconstitution de carrière »[2]. Enfin, l'article 11 indique que « l'amnistie s'étend aux faits d'évasion punis des peines de l'article 245 du code pénal, commis au cours de l'exécution d'une condamnation effacée par l'amnistie, ainsi qu'aux infractions à l'interdiction de séjour accessoire ou complémentaire d'une condamnation effacée par l'amnistie »[3]. Dès lors, celles et ceux ayant fui la France pour éviter la prison, mais aussi les militant·e·s s'étant échappé·e·s de prison et ayant alors été contraint·e·s à l'exil se voient autorisé·e·s à rentrer en France[4].

*

* *

[1] Article 1er de la loi du 17 juin 1966, n° 66-396 « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie », le 17 juin 1966. AN, 5 AG 1/2115 ; accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504433 [dernier accès le 10 juin 2016].

[2] Article 1er de la loi du 17 juin 1966, n° 66-396 « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie », le 17 juin 1966. AN, 5 AG 1/2115 ; accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504433, dernier accès le 10 juin 2016.

[3] Article 1er de la loi du 17 juin 1966, n° 66-396 « portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie », le 17 juin 1966. AN, 5 AG 1/2115 ; accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504433, dernier accès le 10 juin 2016.

[4] Les trajectoires militantes en exil puis après l'indépendance algérienne sont étudiées dans le chapitre suivant : Chapitre 7 - une continuité des engagements militants ?.

L'étude des procès de militant·e·s du soutien a montré la diversité des postures et stratégies de défense face à l'autorité judiciaire et gouvernementale, battant en brèche l'idée selon laquelle l'arrestation signerait le temps du désengagement militant. Si certain·e·s développent des stratégies pour éviter une trop lourde condamnation, d'autres font de leur procès une tribune contre le colonialisme, les accusé·e·s se muant dès lors, et avec le concours de leurs avocat·e·s, en accusateurs et accusatrices. Les différents exemples développés témoignent également des nombreux liens qui peuvent exister entre soutien matériel ou moral aux détenu·e·s, opposition à et dénonciation de la politique française concernant l'Algérie, et action militante face aux juges, en prison ou à la libération. Loin de constituer systématiquement la fin de l'engagement, l'arrestation apparaît alors comme une expérience militante supplémentaire, un moyen de plaider la cause indépendantiste et de médiatiser le soutien au FLN.

L'univers carcéral devient, quant à lui, un lieu de socialisation d'entretien et de renforcement des dispositions militantes. Il peut aussi être un lieu de socialisation de conversion : Hélène Cuénat décrit ainsi son année en détention comme « expérimentale et fondatrice » dans son « itinéraire féminin », une étape capitale dans le parcours de sa prise de conscience féministe.

Enfin, les ancien·ne·s détenu·e·s ne pouvant, sauf cas exceptionnel[1], se remettre au service des réseaux à leur libération, elles et ils reprennent des activités militantes dans un cadre légal. Il peut s'agir de s'engager dans le soutien aux détenu·e·s comme le fait Jean-Jacques Rousset, ou de mener une opposition politique, publique à la guerre d'Algérie. Ainsi, Suzanne Gerbe reprend à sa libération son action politique en faveur de l'indépendance algérienne, au sein du PSU. On la retrouve, par exemple, au Premier congrès de la Fédération du Rhône du PSU, en mars 1961, où elle « proteste avec fougue contre ceux qui prétendent réserver un rôle mineur à la section étudiante ‘‘alors que celle-ci a suffisamment fait la preuve de sa maturité politique au cours du combat qu'elle a mené et qu'elle poursuit en faveur de l'indépendance de l'Algérie’’ »[2]. De même, le 5

[1] Blaise de Pury déclare ainsi avoir été contacté pour reformer le réseau lyonnais après le procès de la wilaya 3 : entretien avec Béatrice Dubell, s.l., septembre 2009.

[2] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note d'information concernant le « Premier Congrès de la Fédération du Rhône du P.S.U. », estampillée « Secret », 37 pages, 10 mars 1961.

mars 1961, lors d'un « dialogue » entre Pierre Mendès-France et les militants du Rhône organisé à l'issue des travaux du Congrès Fédéral du PSU, elle pose à celui-ci la question de l'autodétermination en Algérie en présence de l'armée française[1], preuve de la continuité de ses engagements anticoloniaux, sur un plan politique cette fois.

Ces différentes formes d'opposition à la guerre ou de solidarité aux nationalistes et militant·e·s incarcéré·e·s témoignent donc bien plus d'une requalification des dispositions militantes que d'un désengagement militant. Certain·e·s, enfin, refusant de se soumettre à l'autorité politique, incarnée par l'administration pénitentiaire, choisissent de s'évader. C'est le cas de Jacques Charby, déjà mentionné. C'est aussi celui d'Hélène Cuénat, Micheline Pouteau, Jacqueline Carré, Fatma Hamoud, Didar Fawzy-Rossano, Zina Harraigue, qui s'évadent de la Petite Roquette le 24 février 1961[2], après avoir plaidé la cause de l'indépendance algérienne au cours du procès de réseau Jeanson[3]. Elles et ils gagnent alors l'étranger et rejoignent les militant·e·s en exil : en Allemagne, en Suisse ou au Maroc, le soutien continue.

[1] AD Rhône, 4434 W 298 : Dossier « P.S.U. – Insoumission, Réseaux de soutien, etc. ». Note d'information anonyme concernant l'« activité du P.S.U. », 6 Mars 1961.

[2] AN, 19770381.7, synthèse des 25, 26, 27 février 1961.

[3] H. Hamon et P. Rotman, Les porteurs de valises, op. cit., p. 361 ; Témoignage de Zina Haraigue dans D. Amrane, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 128 ; H. Cuénat, La porte verte, op. cit. ; C. Klapisch-Zuber, « Une communauté de femmes en prison pendant la guerre d'Algérie », art. cité ; D.D. Fawzy-Rossano, Mémo*ires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit.

CHAPITRE 7 -
UNE CONTINUITE DES ENGAGEMENTS MILITANTS ?

Le chapitre précédent a montré que l'arrestation ne constitue pas un temps de désengagement militant mais bien plutôt une période de requalification des dispositions militantes : à l'intérieur des prétoires, des salles d'audience ou des prisons, le soutien aux militant·e·s indépendantistes continue et se solde, parfois, par une évasion. D'autres, afin d'éviter l'arrestation, choisissent de prendre le chemin de l'exil et de continuer le soutien dans une plus grande clandestinité depuis l'étranger, en attendant la fin de la guerre et l'amnistie – bien que certain·e·s choisissent de demeurer en France ou fassent de fréquents allers-retours entre la France et l'étranger.

Ce chapitre entend décrire le devenir des militant·e·s du soutien jusqu'en 1962 dans un premier temps, en présentant les manières de militer en exil en faveur de l'indépendance algérienne, au travers de l'exemple suisse. Pour cela, les archives françaises de la répression sont croisées avec leurs équivalents helvétiques et certains documents diplomatiques suisses d'une part, avec les témoignages de militant·e·s (pro)indépendantistes de l'autre, permettant de poser la question des ramifications internationales du soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Il s'agit d'abord d'étudier les activités nationalistes ou de soutien en région transfrontalière et leur surveillance, au prisme de l'« affaire Lochard » qui éclate dans le Doubs en 1960. Les actions conduites en territoire helvétique et leur surveillance par les gouvernements français et suisse sont ensuite examinées, permettant d'interroger les formes et modalités du soutien en exil, en prenant pour exemple l'affaire Davezies-Andersson qui éclate à Lyon en 1961.

La perspective doit ensuite être élargie à la période post-indépendance algérienne, non seulement parce que les amnisties, le chapitre précédent l'a souligné, ne suivent pas immédiatement la signature des accords d'Evian, mais aussi afin d'interroger l'investissement possible des militant·e·s du soutien dans d'autres causes une fois l'indépendance algérienne prononcée. L'étude de trajectoires de « pieds-rouges » participant à la construction du nouvel Etat algérien est principalement menée au prisme des récits de vie des militant·e·s – qu'il s'agisse de sources orales ou de témoignages (auto)biographiques. Seront également étudiées les manières de s'engager en France en

faveur de l'Algérie indépendante, puis contre le colonialisme de manière plus large, au moyen de sources d'organisations politiques ou d'associations qui ont œuvré en ce sens, croisées aux témoignages de certain·e·s acteurs et actrices.

I. Militer en exil

Pour échapper à l'arrestation, ou après une évasion, plusieurs militant·e·s du soutien rejoignent l'étranger, où elles et ils continuent à militer. Le rôle des réseaux implantés à l'étranger est alors primordial : des engagements anticolonialistes existent en effet à l'étranger, des réseaux de soutien y sont constitués, qui permettent aux militant·e·s français·e·s d'être pris en charge, puis, s'ils le souhaitent, de continuer la lutte anticolonialiste.

I.1. De la sollicitation des réseaux étrangers à la fuite

La fuite à l'étranger suppose logiquement de traverser une frontière dans la plus stricte clandestinité. Différents réseaux transfrontaliers existent, qui prennent en charge les militant·e·s recherché·e·s et organisent ces passages autant que l'accueil à l'étranger. Dès les débuts de la guerre d'indépendance, les frontières françaises sont l'objet d'une surveillance particulière : nationalistes algérien·ne·s ou militant·e·s du soutien, français·e·s ou européen·ne·s, les franchissent en effet pour importer ou exporter fonds et documents, ou quitter le pays.

I.1.a) Des frontières sous surveillance

Les services répressifs opèrent dès lors une surveillance particulière des espaces frontaliers. En 1958, dans la IXème Région militaire, l'éventualité d'un trafic d'armes dans le sud-est de la France, avec l'Italie et par voie maritime retient l'attention du SCINA régional, après qu'il a été remarqué que les frontistes « disposaient depuis quelques mois de revolvers de marque ''Beretta'' acheminés clandestinement d'Italie en France »[1]. R. Haas-Picard organise donc le 7 janvier une réunion de coordination à laquelle il convie le Vice-Amiral d'escadre, Préfet Maritime de Toulon, le Général Commandant régional de la Gendarmerie, le Directeur régional des Douanes, les Préfets des Alpes-Maritimes et du

[1] AD BdR, 137 W 401, Dossier « Surveillance du trafic d'armes entre la France et l'Italie au profit du FLN », lettre de R. Haas-Picard, 30 décembre 1957.

Var, le commissaire divisionnaire, chef de la police judiciaire, le commissaire divisionnaire, chef du secteur de contre-espionnage, le commandant du IIème Groupement de CRS, le directeur départemental des services de police et le Lieutenant-Colonel de la compagnie départementale de Gendarmerie[1]. Lors de cette réunion, il est décidé de limiter la surveillance des frontières maritimes au « secteur côtier compris entre la frontière franco-italienne et l'embouchure de la rivière Var », la contrebande s'effectuant « par valises ou caisses transportées dans de légères embarcations qui ne peuvent faire de longs trajets en mer »[2]. A cet effet, le concours de l'armée de l'air est envisagé afin que le radar du Cap Ferrat soit maintenu en état de marche. L'installation d'un émetteur radio sur la navette de l'administration de l'inscription maritime basée à Nice, appuyée par la vedette de Marseille du même service, est également mise en place. Enfin, à l'issue de la réunion, il est envisagé de demander à la Marine Nationale de faire assurer la surveillance de la frontière maritime par des escorteurs côtiers[3]. Les archives consultées ne permettent cependant pas d'étudier les éventuelles conséquences de telles mesures pour le mouvement frontiste.

Dans le département du Nord, un trafic d'armes est également suspecté dans la région d'Herseaux, en Belgique, en juin 1956. Le directeur départemental des services de police informe cependant le Préfet que « l'affaire récente d'Herseaux a démontré que le trafic organisé n'était pas la règle ». L'affaire est classée sans suite, l'enquête ayant en effet démontré qu'il « s'est agi d'une simple affaire de marché noir entre des Belges, désireux d'écouler à prix fort quelques armes qu'ils possédaient à des acheteurs qui auraient pu tout aussi bien être Français métropolitains que Français musulmans »[4].

Enfin, le 13 juin 1961, le chef du secteur frontière de l'Ain à Ferney-Voltaire écrit au préfet de l'Ain pour l'informer de la saisie de documents du GPRA et de tracts du Mouvement de la Paix de Marseille dans une voiture. Le véhicule, une « Panhard » transportant deux hommes et une femme a été intercepté par une « Brigade de CRS installée durant la conférence d'Evian au poste routier de Saint-Genis-Pouilly (Ain) » à

[1] AD BdR, 137 W 401, Dossier « Surveillance du trafic d'armes entre la France et l'Italie au profit du FLN », lettre de R. Haas-Picard, 30 décembre 1957.

[2] AD BdR, 137 W 401, Dossier « Surveillance du trafic d'armes entre la France et l'Italie au profit du FLN », procès-verbal de la réunion de coordination du 7 janvier 1958.

[3] Ibidem.

[4] AD Nord, 459 W 142 222, dossier « Nord-Africains – Correspondance diverse », lettre du directeur départemental des services de police du Nord écrit au Cabinet du Préfet du Nord, 26 juin 1956.

son entrée en France le 11 juin. A la découverte des documents, « les intéressés ont déclaré qu'ils avaient été reçus le matin par le maire d'Evian et l'après-midi à Genève par des délégués du GPRA qui leur ont remis ces brochures »[1]. L'affaire reste sans suite, puisque les trois occupants de la voiture sont autorisés à poursuivre leur voyage de retour à Marseille après la saisie des documents, sans doute à cause du contexte politique puisque des négociations entre le FLN et la France sont en cours.

D'autres affaires connaissent en revanche de plus amples développements, comme celle qui met en cause le pasteur Lochard, à Glay (Doubs). Beau-frère du pasteur Mathiot condamné en 1958 pour son soutien au FLN[2], le pasteur Lochard était dès cette période impliqué dans l'aide aux nationalistes algérien·ne·s, plus encore que le pasteur Mathiot, comme l'a montré Pierre Croissant[3]. Il n'est pourtant pas inquiété lors du procès de Francine Rapiné et d'Etienne Mathiot, ce dernier se chargeant à dessein pour épargner les Lochard[4].

Dès février 1960, l'officier de police adjoint Emile Claude soupçonne un trafic franco-suisse dans la région de Glay, mais sans pouvoir en déterminer la nature ni les acteurs[5]. C'est seulement à partir de juillet 1960, d'après les archives consultées[6], que le pasteur et son épouse font l'objet d'une surveillance étroite de la part des services répressifs. Le 22 juillet 1960, une note fait état d'une enquête effectuée sur le pasteur Lochard par la DST de Dijon. Cette enquête aurait débuté après que la Sûreté du Territoire de Paris « a saisi à Paris ou dans la région parisienne, un exemplaire d'une note d'information éditée par un comité de soutien au FLN », « composée de 6 feuilles 21/27 [et] ronéotypée » et qu'il y était « joint un papier portant les indications suivantes

[1] AD Ain, 778 W 511, lettre du commissaire principal ; chef du secteur frontière de l'Ain à Ferney-Voltaire au préfet, directeur des RG, 13 juin 1961.

[2] Le procès du pasteur Mathiot a été étudié dans le chapitre précédent dans la partie consacrée aux procès de militant·e·s du soutien.

[3] P. Croissant, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », art. cité, p. 383.

[4] Ibid., p. 383-384.

[5] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. » : dans un rapport du 27 septembre 1960, l'officier de police adjoint Emile Claude renvoie à une note du 12 février 1960 dans laquelle il « expos[ait] certaines observations qui [lui] avaient semblé relatives à un éventuel trafic, non déterminé alors, et qui serait susceptible de s'effectuer sur frontière franco-suisse, dans la région de Glay, Doubs. »

[6] Il s'agit principalement, aux archives départementales du Doubs, des cotes 1486 W 7 et 1485 W 95.

‘‘Prière d’aller chercher 2000 exemplaires chez le pasteur Lochard à Glay (Doubs)’’ »[1]. Le pasteur Lochard effectuant de nombreux déplacements en Suisse, il est alors mis sous surveillance.

Le 2 août 1960, le service du secteur frontière du Doubs à Dannemarie reçoit la visite d’un membre de la DST de Belfort qui permet de préciser les soupçons pesant sur le pasteur : la note saisie par la ST de Paris comportait le texte suivant : « Il faut chercher dans le Doubs 2000 documents N°I qui viennent de passer chez le pasteur J. Lochard à Glay (Doubs). Y aller de la part de la jeune fille qui joue mal du piano et du pasteur Roulet »[2]. La Sûreté du Territoire suppose que les documents mentionnés pourraient être édités par le FLN. Par ailleurs, si « la jeune fille qui joue mal du piano » n’a pu être identifiée par les services répressifs, ces derniers estiment que le pasteur Roulet pourrait être un pasteur suisse domicilié à Servilier (Suisse) et identifié le 27 février 1960 lors d’une visite à l’Institut protestant de Glay. La ST ajoute en outre que le pasteur Roulet « est très certainement l’imprimeur des documents qu’il transporte ou fait transporter en France et plus précisément à Glay chez le pasteur Lochard. Sorvilier est un village proche de Moutier et Saignelegier [et] il se peut qu’il soit le centre d’un réseau de soutien FLN »[3].

Dès lors, le pasteur Lochard et l’Institut protestant de Glay qu’il dirige sont soumis à une étroite surveillance : le dossier qui lui est consacré contient en effet plusieurs listes manuscrites de relevés d’immatriculation, accompagnées le cas échéant de l’identité des propriétaires des véhicules identifiés, ainsi que de nombreuses demandes d’identification de véhicules et de renseignements d’état-civil des propriétaires, adressées aux services départementaux et à la direction générale des Renseignements Généraux[4]. Dans un rapport du 27 septembre 1960, l’officier de police adjoint E. Claude précise par ailleurs avoir demandé au service des douanes de Villars-lès-Blamont et d’Abbévillers, de

[1] AD Doubs, 1486 W 7 dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. », note anonyme du 22 juillet 1960.

[2] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Organisation et action du FLN », note du secteur frontière du département du Doubs, Dannemarie, 2 août 1960. Souligné dans le texte.

[3] Ibidem.

[4] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. ».

procéder à une fouille minutieuse des voitures venant de Suisse – restées infructueuses – et avoir effectué des surveillances dans la région de Glay et de Dannemarie-lès-Glay[1].

Si la fouille des voitures n'aboutit à aucune découverte, la surveillance mise en place par E. Claude donne de nombreux résultats et confirme les soupçons pesant sur le pasteur Lochard, tout en mettant en lumière de nouveaux suspects. Parmi ces derniers, E. Claude mentionne « une dame [C.] à Dannemarie-lès-Glay », « veuve de l'ancien chef de la cellule communiste »[2] de ce village, qui reçoit la visite de nombreuses voitures se rendant également chez le pasteur et « est très liée avec [lui,] qui vient lui rendre visite assez fréquemment et presque toujours la nuit, sans raison apparente ». Six autres personnes – dont une femme – sont également soupçonnées d'apporter leur concours aux activités clandestines du pasteur. Deux d'entre elles « habitent les deux dernières maisons du village à proximité du bois reliant Glay à Dannemarie » et une autre « exploite la ferme ''des Buissons'', située à 100 m de la frontière dans le bois de Dannemarie », ce qui suffit à les désigner comme « se livr[ant] à un trafic frontalier en rapport avec les activités du pasteur Lochard »[3].

Le rapport d'E. Claude permet par ailleurs de reconstituer le déroulement d'un passage de frontière :

> Le dimanche 25 septembre 1960, vers 9h30, je remarquais [une voiture] stationnée à Glay, à proximité de chez le pasteur […]. Vers 23 heures, une personne digne de foi, venait me signaler que vers 21 heures elle avait remarqué que la dame [V.] et sa sœur faisaient le guet sur la route de Dannemarie et Glay à proximité du chemin conduisant chez [G.], que [V.] était « posté » derrière chez lui et surveillait l'extrémité du village de Dannemarie, que [M.] était parti en direction de Glay avec sa voiture sans toutefois s'y rendre et que [G.] était venu dans la matinée chez [M.].[4]

Le même jour, la « personne digne de foi » mentionnée par le commissaire a déclaré avoir remarqué lors de la messe « un homme étranger à la région qui paraissait inquiet et cherchait à se dissimuler », ensuite identifié grâce à une photographie comme étant Francis Jeanson[5].

---

[1] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. », rapport du 27 septembre 1960.

[2] Ibidem.

[3] Ibidem.

[4] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. », rapport du 27 septembre 1960.

[5] Ibidem.

Le 28 septembre 1960, le commissaire principal, chef du secteur frontière du département du Doubs adresse un rapport au Préfet de Paris. Il y indique notamment que l'enquête effectuée par l'officier de police adjoint E. Claude a permis « d'estimer que dans la région de Dannemarie-lès-Glay se situe un des points de passage de la frontière franco-suisse du nommé Jeanson Francis dont, à plusieurs reprises, les renseignements recueillis avaient permis de situer le trafic dans la région frontalière du Jura bernois (Suisse) et dans la région d'Abbévillers »[1].

Le rapport précise ensuite :

> Il semble qu'il y aurait lieu d'étudier avec une particulière attention les agissements de toutes les personnes signalées dans le rapport précité et qui doivent constituer vraisemblablement un des éléments actifs du réseau dont Jeanson s'est vanté d'être l'animateur au cours d'une entrevue avec un journaliste allemand domicilié à Genève.[2]

Le 17 octobre 1960, Francis Jeanson est à nouveau identifié dans une voiture immatriculée en Suisse stationnée devant chez le pasteur Lochard. Après être resté une dizaine de minutes chez le pasteur, il serait reparti en direction d'Hérimoncourt, suivi en voiture par le pasteur[3]. En janvier 1961, il apparaît qu'« à la suite des enquêtes et des filatures effectuées dernièrement à Paris et dans la région parisienne, il s'avère que pratiquement tous les numéros de voiture relevés à Glay, appartiennent à des membres du réseau Jeanson »[4].

La surveillance exercée sur le domicile et les fréquentations du pasteur Lochard, ainsi que sur l'Institut protestant de Glay, se poursuit. Le 1er octobre 1961, l'intendante de l'Institut est interrogée par la DST sur l'origine d'un « paquet de brochures destinées aux objecteurs de conscience, [qui] avait été déposé au Centre de Glay ». Une perquisition effectuée le 20 octobre 1961 chez le pasteur Lochard entraîne « la saisie de 19 documents (brochures, tracts, feuilles dactylographiées) ayant un caractère antinational »[5].

---

[1] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. » rapport du commissaire principal, chef du SF du département du Doubs au Préfet, directeur des RG section frontières et 8ème section à Paris, a/s d'un « Trafic suspect à la frontière franco-suisse. Détermination d'un point de passage utilisé vraisemblablement par le nommé Jeanson Francis », 28 septembre 1960.

[2] Ibidem.

[3] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. », note anonyme du 18 octobre 1960.

[4] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. », note anonyme du 3 janvier 1961.

[5] AD Doubs, 1486 W 7, dossier « Aide au FLN », dossier n°5491, « 1960-1961 Le pasteur Lochard de Glay etc. », note anonyme « a/s de l'affaire Lochard pasteur à Glay (Doubs) », 23 octobre 1961.

Arrêté et interrogé, le pasteur Lochard « reconnaissait les faits et précisait que ces tracts lui avaient été expédiés par le Pasteur Roulet de Genève. […] Les divers renseignements recueillis sur cette affaire par les services de la ST (informateurs et enquête), laissent penser aux fonctionnaires de ce service que le Pasteur Lochard est bien un maillon d'un réseau de soutien au FLN, Jeune Résistance vraisemblablement ». La note précise ensuite que « le pasteur Roulet, expéditeur des tracts et des brochures ne peut être que le maillon suisse de ce réseau. Les diverses brochures parvenues à Glay sont imprimées en Suisse puisque le pasteur Roulet les expédie de ce pays. Elles passent clandestinement en France pour arriver à Glay ; leur mode d'acheminement et les noms des transporteurs n'ont pas été révélés au cours des interrogatoires »[1].

L'affaire du pasteur Lochard révèle bien les liens transfrontaliers entre les militant·e·s du soutien aux nationalistes et les ramifications internationales de ce réseau. Les frontières sont, de fait, fréquemment franchies, dans un sens comme dans l'autre, qu'il s'agisse de transporter des documents, des fonds, des armes, ou d'exfiltrer des personnes recherchées, d'où l'importance de réseaux constitués en zone transfrontalière.

Les filières de passage organisées en région frontalière permettent ainsi aux militant·e·s recherché·e·s de gagner l'étranger pour éviter l'arrestation. Hadria Gharib évoque ainsi sa fuite de France en 1959 : après l'arrestation du chef de la wilaya 3, Mahmoud Mansouri, Hadria Gharib est arrêtée ainsi que sa fille et une amie. Enceinte, elle est relâchée, mais une « souricière » est organisée à son domicile dans le but d'arrêter son mari, Hamid. Déjà arrêté en 1957, il est recherché en 1959 pour son implication dans l'OPA-FLN. Le couple parvient à quitter Lyon malgré cette souricière : Hadria Gharib explique que son passage en Suisse a été organisé par « des amis de la CFDT ». Sous couvert de passer des vacances dans une maison familiale, elle traverse la frontière suisse vers Annemasse, où elle est prise en charge par le père dominicain Jean de la Croix Kaelin. Ses enfants, dans une voiture différente, passent en Suisse par un autre poste frontière. Ils sont hébergés une dizaine de jours à Genève, au domicile d'une Américaine pro-indépendantiste, Elisabeth M., avant de gagner l'Allemagne de l'Ouest et Hambourg, où ils demeurent un an[2]. A Hambourg, ils retrouvent les Polette qui ont quitté la France à la même période avec la complicité de religieux catholiques et sont également pris en

[1] Ibidem.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Hamid et Hadria Gharib, s.l., septembre 2006.

charge par le père Kaelin, puis rejoignent l'Allemagne après être restés trois mois en Suisse[1]. Les filières de passage sont, ces exemples exceptés, complexes à reconstituer. Pourtant, des réseaux de soutien existent en zones frontalières faisant le lien avec ceux qui peuvent exister dans les pays limitrophes, qu'il s'agisse de réseaux constitués de militant·e·s français·e·s exilé·e·s ou « nationaux » favorables à l'indépendance algérienne.

I.1.b) Les soutiens étrangers *: l'exemple de la Suisse*

Plusieurs travaux ont évoqué l'engagement des Européen·ne·s en faveur de l'indépendance algérienne, battant en brèche l'idée d'une guerre franco-française[2]. La volonté frontiste d'internationalisation du conflit[3], puis l'installation de la Fédération de France à Cologne en 1958, concourent par ailleurs à étoffer cette dimension internationale du soutien. Les réseaux de soutien français s'appuient donc sur une base arrière aux ramifications multiples, qui permet dans un premier temps de « sortir » le fruit des collectes du territoire français, avant la rationalisation des transferts de fonds, par le biais des établissements bancaires[4]. Tout au long de la période, les porteur·e·s de valises sont également amené·e·s à franchir les frontières, qu'il s'agisse de transporter des fonds ou des documents, ou de fuir/d'aider à fuir.

Dès la Toussaint 1954, le gouvernement fédéral suisse s'intéresse aux revendications nationalistes algériennes : dans un rapport daté du 9 novembre 1954, l'inspecteur Humbert, du service de police du ministère public fédéral, signale que Ben Bella, « qui serait depuis le Caire un des instigateurs du terrorisme en Algérie », « aurait eu des contacts en Suisse, en septembre dernier, avec les milieux panislamiques de

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Mathé Polette, s.l., septembre 2006.

[2] Sur la Suisse, voir D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépen*dance algérienne (1954-1962), op. cit. Linda Amiri, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, janvier 2010, nº 97-98, p. 50-57, et L. Amiri, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation », art. cité. Sur la Belgique, J.-L. Doneux et H.L. Paige, *Le Front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie, 1954*-1962, op. cit. ; sur les Pays-Bas, N. Pas, Les Pays-*Bas et la guerre d'Algérie*, op. cit. ; sur l'Allemagne, Fritz Taubert, *La guerre d'Algérie et la République démocratique allemande: le rôle de l'« autre »* Allemagne pendant l*es « événements », (1954 à 1962)*, Dijon, , Éd. universitaires de Dijon, 2010, 301 p. et J.-P. Cahn et K.-J. Müller, *La République fédérale d'Allemagne et la Guerre d'Algérie, 1954*-1962, op. cit.

[3] M.J. Connelly, *L'arme secrète du FLN. Comment De Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, op. cit.

[4] Voir l'analyse de N. MacMaster, *Inside the FLN :* the Paris massacre and the French Intelligence Service, op. cit.

Genève »[1]. Il suggère donc que les postes frontières et les autorités cantonales signalent « l'entrée ou le séjour dans notre pays des ressortissants du Maghreb »[2]. Le rapport signale la scission politique survenue au sein du MTLD et le rôle joué par les groupes de choc dans les actions du 1er novembre en Algérie. Pour autant, les mouvements favorables à Messali Hadj sont également placés sous surveillance, au même titre que les frontistes. Plusieurs documents rédigés entre novembre 1954 et mars 1955 sont ainsi consacrés à une motion publiée dans l'hebdomadaire messaliste « Algérie libre », par des pensionnaires de sanatoriums dans la région de Leysin protestant contre la déportation de Messali Hadj[3].

L'arrestation à Paris le 27 mai 1955 de Mohamed Terbouche, membre du FLN, porte cependant l'attention des services helvétiques sur le FLN et ses liens avec la Suisse. En mars 1955, l'attention du ministère public est ainsi attirée sur un article paru dans Paris-Presse le 20 juin, dont le titre stipule que « c'est en Suisse que les agitateurs du Caire ont établi leur état-major »[4]. L'article, joint au dossier, indique que « la Suisse était le quartier général en Europe des agitateurs du Caire. C'est là que l'argent est réuni pour l'achat d'armes, notamment à des trafiquants allemands qui auraient exigé un prix exorbitant pour un lot de mitraillettes »[5]. Un autre article, paru dans Le Figaro le 21 juin 1955, détaille également les liens de Mohamed Terbouche avec la Suisse, où il aurait effectué de nombreux voyages pour rencontrer Mohamed Boudiaf[6]. A partir de 1958, la Suisse devient le « centre névralgique de la diplomatie frontiste en Europe, […] la base arrière de la contestation française à la guerre d'indépendance algérienne et l'une des zones de repli de la Fédération de France du FLN »[7].

---

[1] AFS, E (4320) B 1980/77, carton 1429, rapport établi par l'inspecteur Humbert à l'attention du chef de la police fédérale, 9 novembre 1954.

[2] Ibidem.

[3] AFS, E (4320) B 1980/77, carton 1429, lettre du ministère fédéral suisse au département de la police des étrangers, 15 novembre 1954 ; lettre du chef de la police des étrangers au ministère public fédéral, 1er décembre 1954 ; lettre du ministère public fédéral au commandant de la police cantonale de Lausanne, 1er mars 1955 ; rapport de l'inspecteur Gailloz au chef de la Police de Sûreté, 14 mars 1955.

[4] AFS, E4320 (B) 1980/77, carton 1429, lettre de M. Diez, département politique fédéral, à l'intention de M. Humbert, 28 juin 1955.

[5] AFS, E4320 (B) 1980/77, carton 1429, « Un chef terroriste révèle : ''C'est en Suisse que les agitateurs du Caire ont établi leur état-major'' », Paris-Presse, 20 juin 1955.

[6] AFS, E4320 (B) 1980/77, carton 1429, « Un des chefs du ''Front de libération'' révèle : '' Les agitateurs du Caire ont établi leur QG européen en Suisse […]''. », Le Figaro, 21 juin 1955.

[7] L. Amiri, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation », art. cité, p. 57.

Le gouvernement suisse surveille cependant les activités algériennes dans le territoire de la Confédération, interdisant toute activité politique aux Algériens y résidant. Ainsi, en 1960, Abdelouahab, le responsable du bureau FLN de Lausanne, est expulsé de Suisse. Lors d'une entrevue avec Ferhat Abbas qui s'inquiète de ce fait, l'inspecteur Humbert déclare que les autorités suisses refusent que « les Algériens domiciliés en Suisse soient soumis à l'obligation de payer des cotisations » et que les autorités suisses « ne verraient pas d'un bon œil » la fondation d'amicales algériennes en Suisse, « au sein [desquelles] il serait forcément discuté de politique et où les Algériens pro-français ou d'une tendance autre que celle favorable au FLN ne seraient certainement pas acceptés »[1]. L'Ambassadeur de France en Suisse, M. Dennery, proteste d'ailleurs fréquemment contre la présence en Suisse de représentants du FLN, les contacts qu'ils y nouent et les activités politiques pro-indépendantistes qu'ils tentent d'y développer. Ainsi, un compte-rendu de Dennery de retour d'un séjour en France signale à propos du séjour de F. Abbas à Genève que :

> Le Gouvernement français s'étonne toujours que nous tolérions la présence en Suisse pour de longues périodes du chef d'un gouvernement comme celui du FLN, qu'il ne reconnaît pas. Il n'y a pas de doute que M. Ferhat Abbas exerce une activité politique à Genève où il a des contacts avec d'autres membres du gouvernement FLN, comme Francis Ahmed, ou d'autres personnalités algériennes, comme Benguettat.[2]

La volonté des autorités suisses de contrôler, voire d'empêcher le déploiement d'activités politiques et pro-nationalistes sur le territoire suisse nuit donc à la capacité du FLN à organiser politiquement les milieux algériens de Suisse[3]. Pour autant, le rôle de base arrière joué par le pays pendant la guerre d'indépendance algérienne est indéniable, pour les frontistes comme pour leurs soutiens. Ainsi, le 27 octobre 1960, l'inspecteur Humbert, du service de police du ministère public fédéral suisse, écrit au chef du service de la police fédérale à Berne et revient sur la question de l'action pro-indépendantiste en Suisse. Il signale d'abord que c'est à partir de 1956 que les Algériens ont commencé à émigrer de manière accrue en Suisse. A cette époque, les autorités suisses ont observé la

[1] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 341, dossier « FLN – Büro in Lausanne », rapport de l'inspecteur Humbert au chef du service de la police fédérale à Berne, 23 septembre 1960.

[2] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 341, dossier « FLN – Büro in Lausanne », compte-rendu anonyme rédigé à la suite d'un entretien avec M. Dennery, ambassadeur de France, le 15 septembre 1959.

[3] Sur les activités du FLN en Suisse et la tentative de structuration de l'émigration algérienne, voir D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 271 sqq et 337 sqq.

présence de plusieurs « agents de renseignements »[1] venus de France ou d'Afrique du Nord, ainsi que de trafiquants d'armes qui séjournent en Suisse « d'où ils se rend[ent] en Allemagne, en Belgique, en Scandinavie pour y faire des achats pour le compte de l'Armée de libération nationale algérienne ». Il note d'ailleurs, à ce propos, que « certains se lièrent avec des ressortissants, qui les aidèrent à se procurer des armes ou des explosifs »[2].

Par exemple, en juin 1959, l'affaire de la « liste noire » dressée par le sénateur Lafay sur les firmes internationales accusées d'aider le FLN[3] fait les gros titres des journaux français et attire l'attention des autorités suisses. Parmi ces sociétés figurent notamment la firme italienne fabricante d'armes Beretta ou encore l'agence Danzas, une société de transport dont le siège est à Bâle, soupçonnées de s'être livrées à un trafic d'armes au profit du FLN. Une note anonyme signale ainsi que « de source très sûre », « l'agence Danzas, Section allemande, s'est effectivement livrée au trafic d'armes pour le FLN ». Afin de contrer ce trafic, les douaniers entreprennent de démonter systématiquement tous les camions de la société, entraînant en une semaine une perte sèche de 200 millions de francs français pour la Danzas[4]. Suite à cela, M. Micheli, ambassadeur de Suisse en France, est reçu le 22 juin 1959 chez Michel Debré « pour protester contre la rigueur des formalités douanières »[5]. Enfin, l'Union des Banques Suisses est également accusée par le sénateur Lafay de « recevoir des subventions des pays arabes et de la Chine populaire, ainsi que ''les collectes et les rapines'' effectuées

[1] Archives diplomatiques suisses, rapport de l'inspecteur Humbert au chef du service de la police fédérale à Berne, 27 octobre 1960, accessible en ligne : http://db.dodis.ch/document/15174 [dernier accès le 19 décembre 2016].

[2] Ibidem.

[3] AFS, Département de justice et police, ministère public, E 4320 (B)1981/141, carton 331 : plusieurs coupures de presse, dans ce carton, mentionnent la liste dressée par le sénateur Lafay après qu'il a interpellé M. Debré.

[4] AFS, Département de justice et police, ministère public, E 4320 (B)1981/141, carton 331, note anonyme, s.d.

[5] AFS, Département de justice et police, ministère public, E 4320 (B)1981/141, carton 331, Citation extraite d'un article paru dans Paris Presse le 23 juin 1959 et envoyé par télégramme de Pierre Micheli au bureau politique de Berne, 23 juin 1959.

dans la métropole par les représentants du FLN »[1], ce qui provoque une protestation publique de l'UBS[2] comme des autorités suisses[3].

Par ailleurs, le 10 juillet 1959, une notice rédigée à l'attention de Max Petitpierre, chef du Département politique, révèle que les autorités suisses tentent d'évaluer la présence et les activités frontistes en Suisse. S'il est difficile de dénombrer les membres du FLN dans le pays, « parce qu'il est impossible de savoir exactement qui en est membre », le nombre d'Algérien·ne·s résidant ou de passage en Suisse s'élève cependant à 300 environ et « pratiquement, tous sont surveillés »[4]. En outre, aucune mesure n'est envisagée à leur encontre et « l'hospitalité leur est accordée pour autant qu'ils s'engagent à ne déployer ni activité politique, ni propagande sous quelque forme que ce soit (déclaration à la presse, interview, etc.) »[5].

La question de l'édition de la propagande frontiste en Suisse retient également l'attention des autorités, qui « ont le pouvoir de confisquer aussi bien ce qui serait importé que ce qui pourrait être publié en Suisse », en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1948 concernant la propagande subversive. Cet arrêté stipule ainsi que « le Ministère public de la Confédération est chargé […] de saisir les objets qui peuvent servir à une propagande propre à mettre en danger la sûreté militaire ou extérieure de la Confédération, en particulier l'indépendance, la neutralité, les relations avec l'étranger […] ». Si les autorités suisses n'ont encore découvert aucune publication FLN ayant été éditée en Suisse, elles ont cependant eu à traiter « à quelques reprises de l'importation de

[1] AFS, Département de justice et police, ministère public, E 4320 (B)1981/141, carton 331 : citation extraite d'un article paru dans le Journal de Genève, 18 juin 1959.

[2] AFS, Département de justice et police, ministère public, E 4320 (B)1981/141, carton 331, La Sentinelle, « A propos des accusations françaises contre les banques suisses l'UBS proteste », 19 juin 1959. Sur le rôle de l'UBS dans le transfert des collectes frontistes, voir le chapitre 5 : III.1. Les réseaux Jeanson et Curiel.

[3] Sur l'utilisation des banques par le FLN et l'intérêt du gouvernement français pour les banques suisses, voir D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 255 sqq., notamment p.259-262 concernant les attaques contre l'UBS. ; G. Meynier et M. Harbi, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, op. cit., p. 599 sqq.

[4] Archives diplomatiques suisses, notice rédigée par Rémy Godet à l'attention de Max Petitpierre concernant le nombre de membres du FLN en Suisse, les mesures générales à leur égard, la collecte de fonds et la propagande en Suisse, 10 juillet 1959, accessible en ligne : http://db.dodis.ch/document/15171 [dernier accès le 18 décembre 2016].

[5] Ibidem. Sur l'attitude des autorités suisses à l'égard des activités frontistes et le démantèlement des bureaux du FLN en Suisse, voir D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 265 sqq.

matériel FLN. Chaque fois, le destinataire a accepté […] de retourner le matériel en question ; de sorte qu'il n'y a jamais eu de saisie au sens de l'arrêté précité »[1].

Outre l'action de firmes internationales en faveur de la cause indépendantiste algérienne, le territoire suisse devient également une « base arrière » des militant·e·s pro-nationalistes français·e·s, bénéficiant du soutien effectif d'une partie de la population suisse qu'Humbert explique par « la propagande habile menée par les dirigeants de la rébellion ». Il mentionne ainsi la création récente, à Berne, d'un comité « Suisse-Algérie », qui n'est d'après lui rien de moins qu'une organisation de soutien au FLN. Il souligne également l'aide apportée par certains ressortissants suisses aux réseaux français tels que Jeune Résistance ou le Mouvement Anticoloniste Français. Concernant ces derniers, il précise :

> Ces diverses organisations […] possèdent de nombreux amis dans les milieux d'intellectuels de gauche, religieux et pacifistes de notre pays. Le « MAF » a mis à disposition de citoyens suisses des automobiles, […] servant au transport de déserteurs français ou algériens, de documents, de propagande ou de fonds, passant la frontière suisse clandestinement.[2]

De fait, les passages de frontière, par des Suisse·sse·s, des Français·e·s ou des Algérien·ne·s, sont nombreux pendant la guerre d'indépendance algérienne, tant en partance qu'à destination de la Suisse. Catherine Cot, étudiante française en architecture à Genève, a ainsi aidé à l'organisation de passages de frontières dans la région genevoise, notamment une fois celui d'un Algérien condamné à mort en France qu'elle a recueilli à Lausanne. Elle raconte, à propos de son activité :

> Non, je n'organisais pas les passages de frontières. […] On montait dans la montagne, on repérait les endroits. On leur disait : « ça a l'air bon, ce n'est pas trop raide, pas trop glissant, pas trop ceci, pas trop cela. » Mais ce n'est pas moi qui… et puis j'ai le souvenir d'accueillir beaucoup, de l'autre côté. Du côté suisse. C'est-à-dire garer la voiture dans un champ, et puis voir des silhouettes descendre comme ça, de la montagne. […] c'était des passages à pied surtout. Non, non, et puis ce n'est pas moi qui décidait, ça se faisait en France, qui passait, etc. et puis où ils allaient après, j'en savais rien. Moi je ne m'occupais pas de ça. […] Je pense qu'ils cloisonnaient un peu. Je ne m'occupais même

[1] Ibid.

[2] Archives diplomatiques suisses, rapport de l'inspecteur Humbert au chef du service de la police fédérale à Berne, 27 octobre 1960, accessible en ligne : www.dodis.ch, DoDis-15174 [dernier accès le 18 décembre 2016].

pas des hébergements à Genève et tout. Enfin ils me demandaient. Mais moi personnellement, je n'hébergeais personne.[1]

Anne Leduc, engagée dans le soutien à Paris dès 1957, est arrêtée en mai 1958 puis relâchée. Après une deuxième arrestation en octobre 1958, alors qu'elle passe la frontière franco-allemande en compagnie de Rabah Bouaziz, elle interrompt son engagement en faveur de l'indépendance algérienne et se consacre à ses études de médecine. En mars 1959, elle est cependant à nouveau contactée, par Laurence Bataille, et effectue alors du « travail de secrétariat »[2] : elle est notamment chargée d'éditer Vérités Pour et d'en déposer des exemplaires dans des boîtes aux lettres parisiennes. Puis, après avoir été engagée comme interne à l'hôpital d'Annemasse, elle est contactée par l'Abbé Davezies. Ce dernier lui demande de se rendre chez Isabelle Vichniac, qui est engagée dans des activités pro-indépendantistes.

Isabelle Vichniac, née en 1917, à Odessa, est en contact avec Henri Curiel, qui la met à son tour en rapport avec Francis Jeanson et Robert Davezies. Son domicile devient alors le lieu d'hébergement de plusieurs déserteurs et insoumis français, mais aussi de Français membres de réseaux de soutien ; elle se charge aussi de leur trouver d'autres hébergements[3]. Dans un rapport établi par un « haut fonctionnaire de l'administration française » transmis au Ministère Public Fédéral par les Affaires politiques, Isabelle Vichniac est décrite en ces termes : « Epouse de Jacques Vichniac, dit Givet […], cette femme, réputée exaltée et sans envergure, est connue pour ses sentiments favorables au FLN ». Isabelle Vichniac aurait ainsi, d'après ce rapport, reçu Jacques Vergès, lors du procès du collectif des avocat·e·s pour Atteinte à la Sûreté de l'Etat[4].

Anne Leduc est ensuite mise en relation avec Nils Andersson, qui vient alors d'éditer La Pacification. Elle est chargée de faire passer l'ouvrage de Suisse en France et de le distribuer clandestinement. Elle évoque d'ailleurs, à ce propos, les difficultés à « placer » l'ouvrage : « c'était comme si on leur avait donné du soufre [...] Les gens disaient ''on veut bien vous donner de l'argent, mais on ne prend pas le bouquin'' »[5]. Son

[1] Entretien avec Catherine Cot, Paris, 31 mai 2012.

[2] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

[3] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 282-285.

[4] AFS, E 2001 E 1976 – 17 dossier 340 : copie de la note d'Holleaux concernant l'« activité en Suisse de MM. Vergès, Courrégé et Zavrian en février et mars 1960 », s.d. Le procès des avocat·e·s du collectif a été étudié dans le chapitre 3 : II.1. Les avocat·e·s, un engagement professionnel à la limite de la légalité ?.

[5] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

témoignage révèle non seulement la fréquence des passages de France vers l'Allemagne et la Suisse, mais aussi les relations et contacts qui peuvent exister entre Algérien·ne·s, Français·e·s et Suisse·sse·s sur le territoire de la Confédération, pendant la guerre d'indépendance algérienne.

A côté des Français·e·s qui militent en Suisse en faveur de l'indépendance algérienne – qu'il s'agisse d'« expatriés » ou d'exilés – se retrouvent également des Suisse·sse·s, même si, comme l'affirme Damien Carron, « il n'y [aurait] pas de ''réseau suisse'' organisé. Il s'agit tout au plus de cellules informelles autour d'une personne de contact. »[1]. Jean Mayerat, président du conseil communal d'Yverdon, et son épouse Anne-Marie, sont de ces personnes[2]. En août 1960, ils sont arrêtés à la frontière franco-suisse « pour avoir introduit frauduleusement en Suisse 750 numéros d'El Moudjahid »[3]. Ils sont respectivement condamnés à un an et six semaines de prison. Le couple Mayerat est engagé dans le soutien aux côtés de Bernard Henry, François Pfister et Pierre Rieben. Ce dernier organise cette filière de propagande « à la demande du FLN qui avait l'impression que le passage par Genève était ''grillé''. »[4]. A la suite de cette arrestation, la municipalité d'Yverdon publie une « mise au point » dans la presse, par laquelle, « déplorant [les] agissements inconsidérés »[5] de Jean Mayerat, elle s'en « désolidarise tout en exprimant ses regrets à un pays voisin et ami ».

Enfin, dans un rapport daté du 23 septembre 1960, l'inspecteur Humbert note après une entrevue avec Ferhat Abbas :

> Je lui fis remarquer aussi qu'il était désagréable pour la Suisse d'avoir à Lausanne le siège du Comité exécutif de l'UGEMA, dont certains de ses membres avaient été vus en compagnie de communistes suisses et que nous étions certains que ceux-ci étaient à l'origine de l'impression du journal El Moudjahid et de l'affaire Mayerat.[6]

---

[1] D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 291 sqq. Voir également p. 365 sqq. à propos des « Comités d'aide aux réfugiés algériens » et la difficile implantation du « Comité Suisse-Algérie » à cause de son activité politique, p. 369 sqq.

[2] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 273.

[3] AN, 19770381.7, synthèse quotidienne de renseignements du SCINA n°1285 des 1er, 2 et 3 octobre 1960.

[4] Pierre Jeanneret, *Popistes : histoire du Parti ouvrier et populaire vaudois, 1943*-2001, Lausanne, Editions d'en bas, 2002, p. 137 sqq.

[5] AFS E 2001 (E) 1976/17, carton 342, « La municipalité d'Yverdon se désolidarise de M. Jean Mayerat », Le Monde, 24 août 1960.

[6] AFS E 2001 (E) 1976/17, carton 341, rapport de l'inspecteur Humbert, 23 septembre 1960.

A Yverdon, encore – que Louis Orhant décrit comme « une véritable base arrière pour les clandestins français et algériens »[1] – l'imprimeur Henri Cornaz est engagé dans le soutien dès 1956 et se charge notamment de l'impression de La Révolution algérienne, de la plate-forme de la Soummam, puis de Résistance algérienne[2].

Enfin, en relation avec Isabelle Vichniac, Charles-Henri Favrod, journaliste à la Gazette de Lausanne, est également suspecté de soutenir les nationalistes algérien·ne·s. En 1961, il est présenté par « Helveticus » dans La Nation Française, comme l'« homme de confiance du FLN » en Suisse, son « homme de liaison » et « entremetteur » dans les négociations avec le gouvernement français[3]. Les relations entre les différents groupes de personnes impliqué·e·s dans des activités (pro)nationalistes sont donc nombreuses en Suisse. D'après Nils Andersson, dont on a vu l'activité éditoriale militante, les réseaux de soutien à l'étranger et notamment en Suisse n'étaient pas soumis de manière aussi stricte aux règles de clandestinité des réseaux français. Cette moindre rigueur lui a ainsi permis d'être en lien avec plusieurs noyaux de soutien interconnectés et d'avoir eu une « vue d'ensemble » de la lutte (pro)nationaliste et du soutien aux déserteurs et insoumis. Il déclare à ce propos :

> Alors là, disons que chacun était dans son réseau, et avec les règles de clandestinité qui étaient nécessaires, en tout cas en France […]. Etant en Suisse, c'était une situation un peu particulière. C'est-à-dire que ça permettait d'avoir le panel, de les voir tous. On pouvait voir Jeanson, on pouvait voir Curiel, on pouvait voir d'autres réseaux, il y avait la wilaya Lyon, enfin, Marseille-Lyon […] Et puis il y avait les grands réseaux, puis il y avait les petits réseaux, plus locaux. Donc il y avait cette situation particulière d'être à Lausanne ; ça m'a permis d'être en contact avec les uns et les autres. […] Disons que ça c'est une particularité, et en même temps un avantage pour comprendre les choses, que si on avait été en France dans un réseau, les connaissances autour étaient limitées. Alors que là, il y avait les gens qui passaient, les courriers qui venaient, les différents circuits quoi, qui se croisaient. C'est ça la différence.[4]

De ce témoignage ressort bien le rôle de base arrière joué par le domicile de Nils Andersson pendant la guerre d'indépendance algérienne qui accueille tant les Algérien·ne·s que les Européen·ne·s, les membres de réseaux de soutien que les insoumis,

[1] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 273.

[2] P. Jeanneret, Popistes, op. cit., p. 135 ; J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 271-272.

[3] AFS, E 2001 E – 1976-17/340, « Avec un an de retard, la Suisse découvre l'homme de liaison du FLN », Helveticus, La Nation Française, 26 avril 1961.Voir également son témoignage dans J. Charby, Les *porteurs d'espoir*, op. cit., p. 271.

[4] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

les réseaux constitués comme l'« infrastructure seconde ». Il devient également une « plaque-tournante » pour les militant·e·s qui se rendent chez lui. Il déclare d'ailleurs, à propos de ces derniers, que « les uns et les autres demandaient à peu près toujours les mêmes choses. Il s'agissait d'héberger, de faire sortir de France, de faire partir vers la Tunisie ou l'Allemagne les gens qui étaient en fuite, voilà. Très classique. »[1].

Malgré une surveillance étroite des frontières par les autorités françaises et un contrôle strict des activités politiques des étrangers établis en Suisse par les autorités suisses, le territoire de la Confédération helvétique s'impose rapidement comme un lieu de repli et d'action pour les frontistes et leurs soutiens. Si l'exemple suisse a valeur heuristique, d'autres pays européens – frontaliers ou non – ont accueilli les nationalistes et organisé des structures de soutien : en Belgique et en Allemagne fédérale, mais aussi aux Pays-Bas, se sont créés des noyaux de soutien à l'indépendance algérienne.

I.2. Continuer le soutien depuis l'étranger

Ces « bases arrière » de soutien au FLN permettent alors de continuer la lutte depuis l'étranger, soit en coordonnant l'activité de soutien, soit en développant, en lien avec les réseaux locaux, de nouvelles formes de soutien. Salima Bouaziz, qui milite au sein de la Fédération de France du FLN à Paris en tant que permanente de l'Organisation Spéciale à partir de 1957, et devient responsable de la « Section des Femmes » de la Fédération de France en 1961[2], est notamment chargée de l'accueil à l'étranger de militantes frontistes :

> En tant que membre permanente de l'« OS », j'étais adjointe du responsable fédéral de cette structure, Rabah Bouaziz, devenu mon mari en 1959. J'ai exécuté des tâches et des missions diverses au quotidien [dont l'] accueil et [la] prise en charge en Allemagne et en Suisse de militantes exfiltrées de France [mais aussi la] recherche de stages et formations professionnelles pour ces militantes auprès de structures dirigées par les amis et sympathisants de la lutte de Libération des Algériens.[3]

Le témoignage de Salima Bouaziz souligne bien que le départ de France ne signe pas la fin de l'engagement : elle agit depuis l'Allemagne de l'Ouest, où est également basé le Comité des Cinq de la Fédération de France, et coordonne l'action déployée en

[1] Ibidem.

[2] La « Section des Femmes » a été étudiée dans le chapitre 4, dans la partie consacrée aux lignes de race et de sexe dans les synthèses du SCINA.

[3] Questionnaire de Salima Bouaziz, 3 octobre 2012.

Suisse. De même, lorsque Joyce Blau prend le chemin de l'exil en octobre 1960 pour se rendre en Belgique, elle ne cesse pas de soutenir les indépendantistes :

> […] quand je me suis exilée en Belgique j'ai continué à militer pour les Algériens aussi. J'ai continué, j'étais en contact avec Henri [Curiel] par correspondance, et jusqu'en 1962 j'ai gardé le contact, et j'ai donné un coup de main aux membres du FLN qui étaient en Belgique et qui me demandaient des choses, je leur rendais service.

Ne pouvant rentrer en France, où elle a été inculpée en 1960, elle s'installe en Belgique où elle poursuit ses études et obtient une maîtrise, puis est recrutée dans un centre de recherche. En 1962, à la libération d'Henri Curiel, elle retourne fréquemment en France, dans la plus stricte clandestinité, jusqu'à son amnistie en 1966[1].

L'affaire Davezies-Andersson, qui éclate à Lyon en 1961, illustre bien la volonté de continuer le soutien en exil, quitte à franchir la frontière dans la plus stricte clandestinité. En janvier 1961, Robert Davezies, condamné par contumace en France, donne un rendez-vous à Nils Andersson à Lyon dans le plus grand secret :

> A un moment donné, Davezies est rentré en France. Pourquoi est-il rentré en France, il ne m'a jamais donné d'explications. […] Et donc il avait son manuscrit. Et il me téléphone pour qu'on se voie. […] Il me dit « Est-ce qu'on peut se voir à Lyon ? On se voit à la gare de Perrache ». A l'époque, c'était Perrache encore. Je dis oui. Je ne comprenais pas pourquoi.[2]

D'après P. Espaillac, Commissaire principal, chef de la BST de Lyon, Nils Andersson serait entré en France le 29 janvier, en provenance de Genève et à bord d'une voiture appartenant à Meinrad Z., un plombier-appareilleur suisse. Il est accompagné pour ce voyage du propriétaire de la voiture et d'une femme, Renée V., institutrice suisse au Collège de Villars-Tiercelin (Canton de Vaud), dont le rapport ne précise pas si, outre leur présence au cours du voyage, les deux derniers étaient impliqués dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s[3]. Le témoignage de Nils Andersson permet cependant d'apporter des précisions au rapport rédigé par le commissaire Espaillac. L'éditeur lausannois présente ainsi son trajet jusqu'à Lyon et les personnes l'accompagnant :

> Je me dis : « bon, je ne vais pas prendre le train jusqu'à la gare de Perrache. » A l'époque, je n'avais pas de voiture. J'ai dit à un ami à Genève qui était dans les réseaux : « […] tu

[1] Entretien avec Joyce Blau, Paris, 29 juin 2012.

[2] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[3] ADR, 4434 W 298, lettre du Commissaire Principal, Chef de la BST à Lyon au Préfet du Rhône (Cabinet), 31 janvier 1961.

> me conduirais à Lyon pour le rencontrer ? » Il me dit « Oui, bien sûr ». On va avec sa voiture à Lyon. On arrive devant la gare de Perrache. J'entre dans le buffet de gare, et là, il n'y avait pas Davezies. Il y avait une fille que je connaissais, qui était un courrier de Davezies. Discrètement, elle me fait savoir qu'il est au coin, sur la place Bellecour, que je le retrouverais là-bas. Bon. Je ressors. Je dis à l'ami : « laisse ta voiture là, on va prendre un taxi. »[1].

Les propos de Nils Andersson témoignent des précautions prises pour déjouer les éventuelles filatures : la voiture est préférée au train, un faux rendez-vous est donné par une intermédiaire. Malgré cela, la BST parvient à mettre en place une surveillance de la gare et une filature des suspect·e·s, dont ces derniers n'ont pas conscience avant leur interpellation. En effet, d'après Nils Andersson, les services répressifs détiennent une photo de lui : il est donc identifié formellement et pris en filature dès son arrivée à la gare Perrache. Ce fait révèle par ailleurs que c'est bien Nils Andersson qui est alors dans le viseur des services répressifs ; en raison, d'abord, de son activité éditoriale, mais aussi, par la suite, de son engagement en faveur des nationalistes algérien·ne·s et des insoumis ou membres de réseaux de soutien français. Le rapport du Commissaire Espaillac stipule à ce propos que « le nommé Anderson Freddy (sic) […] était bien connu de notre service (il est l'éditeur en Suisse de La Gangrène et de plusieurs publications du même genre) »[2]. Forts de cette identification formelle de l'éditeur lausannois, les services de la sûreté du territoire interpellent les trois suspect·e·s suisse·sse·s dans une pizzeria située place St. Alexandre à Lyon, dans le quartier de St- Just. L'abbé Davezies, qui se trouve alors avec eux sous une fausse identité au nom de Jean-Pierre Bourgeois, n'est pas identifié mais est également emmené dans les locaux de la DST, place Saint-Jean. C'est seulement au cours de son interrogatoire que sa véritable identité est révélée.

Ce fait inverse alors la situation : l'identification de Robert Davezies fait très vite de l'arrestation de Nils Andersson un fait secondaire. Le premier est en effet sous le coup d'un mandat d'arrêt depuis le 6 novembre 1958[3], et, « inculpé d'Atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat, association de malfaiteurs, complicité d'infraction à la législation concernant la fabrication des armes de guerre… [il a été] condamné par contumace le 16 Avril 1960 à 10 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour par le Tribunal militaire

[1] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[2] ADR, 4434 W 298, lettre du Commissaire Principal, Chef de la BST à Lyon au Préfet du Rhône (Cabinet), 31 janvier 1961.

[3] Ibidem.

de Paris lors du procès Soustelle »[1]. Il devient donc « la bonne prise »[2] dans cette affaire et est arrêté. Les trois Suisse·sse·s sont quant à eux refoulé·e·s à la frontière après leur interrogatoire. Pour Nils Andersson, le fait qu'il n'ait pas été arrêté s'explique par son activité éditoriale, les services répressifs l'ayant en effet trouvé en possession d'un manuscrit de Davezies :

> Ils ont fouillé la voiture, ils ont trouvé, j'avais une chose, c'était le manuscrit de Davezies, qu'il m'avait donné. C'est tout ce que j'avais. Et je ne savais pas, ça aurait pu être pour autre chose que Davezies me faisait venir. Ça aurait pu être pour une question de réseau, ça, je n'en savais rien. C'était pour le manuscrit. […] Et finalement, la fonction dans laquelle j'ai été arrêté, j'ai été arrêté dans ma fonction d'éditeur. […] Donc c'est là-dessus que ça s'est joué, ils m'ont expulsé. Mais le manuscrit ils l'ont gardé.[3]

L'interpellation de trois citoyen·ne·s suisse·sse·s sur le territoire français, en plus de l'arrestation d'un membre reconnu des réseaux de soutien au FLN, engendre très vite une importante couverture médiatique qui soulève des questions d'ordre diplomatique. Une communication de M. Salama, attaché de presse au cabinet du Ministre de l'Intérieur français, conservée aux archives départementales du Rhône, permet de cerner les enjeux diplomatiques et médiatiques liés à cette affaire. L'attaché de presse y donne en effet les instructions suivantes quant aux informations à transmettre à la presse : « faire part de l'arrestation de l'Abbé Davezies à Lyon, sans faire mention des personnes qui l'accompagnaient ou en cas de nécessité dire seulement qu'il s'agissait d'étrangers qui ont été refoulés […]. »[4].

Le fait que les autorités françaises souhaitent taire la présence et l'interpellation en France de militant·e·s suisses doit être replacé dans le contexte des relations internationales entre les deux pays et de l'attaque à la souveraineté suisse que cette affaire soulève. L'affaire Davezies-Andersson intervient en effet après que les Français·e·s ont approuvé par référendum, le 8 janvier 1961, le principe d'autodétermination algérienne. Des contacts franco-algériens ont alors lieu, en Suisse et dans le plus grand secret, afin de préparer les négociations entre les deux parties[5].

---

[1] Ibid.

[2] L'expression est de Nils Andersson : entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[3] Ibidem.

[4] ADR, 4434 W 298, note anonyme faisant état de la communication de Monsieur Salama, attaché de presse au cabinet du Ministre de l'Intérieur, s.d.

[5] D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 384 sqq.

Pourtant, le 1er février, le Courrier de Genève titre « Arrestation d'un prêtre soutien du FLN » et annonce, suite à une dépêche de l'AFP que l'abbé Davezies « a été arrêté dimanche, à Lyon, alors qu'il s'entretenait avec un éditeur de nationalité suédoise qui voulait publier en Suisse un livre dû à l'abbé Davezies et intitulé Le Front, ouvrage qui a fait en France l'objet d'une saisie. »[1].

Le 17 février, La Suisse précise « Après l'arrestation de l'abbé R. Davezies. C'est l'éditeur lausannois qui était visé » et révèle le nom de Nils Andersson. La Suisse précise par ailleurs les circonstances qui ont amené à l'interpellation des suspects :

> Le samedi 28 janvier, à 14h30, l'abbé Davezies — qui avait repassé la frontière et se trouvait à Paris — lui téléphona d'une cabine, à. Lausanne où M. Andersson a son domicile. Il lui donnait rendez-vous à Lyon, à la gare de Perrache, d'où on le conduirait à un lieu où ils pourraient se rencontrer. C'est cette communication vraisemblablement qui a dû être interceptée, et qui conduisit la police française sur une piste. Comme l'appel téléphonique était anonyme, mais que M. Andersson était demandé, c'est naturellement sur ce nom que se porta l'attention de la police.[2]

De fait, Nils Andersson précise, concernant le rendez-vous que lui fixe Davezies, que les règles de sécurité liées à la clandestinité et les précautions habituelles n'ont pas été suivies :

> Et il me téléphone pour qu'on se voie. Ce qui m'avait d'abord étonné, parce qu'autrement on ne se voyait jamais. Il y avait un courrier qui arrivait, qui me donnait une lettre, et me disait à telle heure, tel jour, tel lieu. Il y avait des codes, etc.[3]

Enfin, le 21 février, la Gazette de Lausanne revient sur l'affaire après un entretien avec Nils Andersson. Ce dernier y affirme notamment que la police aurait surpris cet appel et que des inspecteurs lui auraient déclaré qu'il était l'objet d'une surveillance depuis quelques temps[4]. C'est cette surveillance, effectuée par les services répressifs français sur le territoire suisse, qui fait polémique, dans la mesure où elle porte atteinte à la souveraineté et à la neutralité suisses. En effet, l'article précise ensuite :

> A ce sujet, la police cantonale vaudoise est formelle : elle peut assurer qu'aucun agent français n'est venu enquêter en Suisse. « II arrive que des policiers étrangers ''travaillent''

[1] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 340, article publié dans le Courrier de Genève, 1er février 1961. Il s'agit en fait du Temps de la justice, et non du Front.

[2] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 340, article publié dans La Suisse, Genève, 17 février 1961.

[3] Entretien avec Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

[4] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 340, « M. Nils Anderson ne pourra pas lancer une nouvelle ''bombe'', La Gazette de Lausanne, 21 février 1961.

> dans notre pays. Chaque fois, comme le veut l'usage, ils en font préalablement la demande au Ministère fédéral ou au commandant de la police du canton intéressé. Pour cette affaire, aucune demande n'a été faite. Et l'on peut sérieusement douter que la police française ait agi clandestinement sur notre territoire, en risquant de provoquer un incident diplomatique pour une affaire mineure ». Selon le commandant Cornaz, l'explication donnée à M. Nils Andersson par la police française ne correspond pas à. la réalité. Elle n'était qu'un prétexte à justifier son arrestation.[1]

A la suite de ces révélations dans la presse, André Muret, secrétaire et leader du Parti ouvrier populaire et député au Grand Conseil vaudois, dépose une interpellation au Conseil d'Etat suisse. Il y dénonce la surveillance et la filature dont Nils Andersson a été l'objet, « à Lausanne et dans le canton de Vaud, de la part de policiers français » et « qui mettent en cause la souveraineté du pays »[2].

Le 24 mai 1961, l'ambassadeur de Suisse en France transmet au service « information et presse » du département politique fédéral, à Berne, un arrêt ministériel français pris le 16 mai 1961 « afin d'interdire en France la diffusion et la vente d'un ouvrage publié à Lausanne, Le Temps de la Justice, de Robert Davezies, dont le manuscrit avait causé l'interpellation de Nils Andersson à Lyon »[3]. Cela relance les débats concernant la surveillance effectuée par les services français sur le territoire suisse, puisque, le 26 mai 1961, Voix Ouvrière publie le texte de l'interpellation développée par A. Muret au Grand Conseil[4]. Celui-ci, après avoir rappelé les faits du mois de février 1961, s'interroge :

> Une question se posait immédiatement à la lecture de cette information : comment et par qui la police française avait-elle pu être renseignée et comment se faisait-il que son intervention fût dirigée, non pas contre le citoyen français qu'elle n'a arrêté que par hasard à cette occasion, mais bien contre l'éditeur lausannois ?

Dans son interpellation, Muret dénonce ensuite ce qu'il considère comme une « triple violation du droit international, de la souveraineté de la Confédération et de la neutralité suisse ». Et de poursuivre :

---

[1] Ibidem.

[2] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 340, article intitulé « L'activité d'agents français sur sol vaudois » paru dans Voix Ouvrière, Genève, 23 février 1961.

[3] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 340, lettre de l'ambassadeur de Suisse en France au service « information et presse » du département politique fédéral, 24 mai 1961.

[4] AFS, E 2001 (E) 1976/17, carton 340, article intitulé « L'activité d'agents français sur territoire vaudois » paru dans Voix Ouvrière, Genève, 26 mai 1961.

> Il [est] intolérable à tous égards et en n'importe quelles circonstances que la police française, ou toute autre police étrangère, déploie son activité sur territoire suisse et vaudois, en matière politique […]. Pourquoi le Département de justice et police, qui avait été si prompt à priver des orateurs français de gauche du droit de prendre la parole à Lausanne sur l'Algérie, a-t-il observé un tel mutisme alors […] [qu']il est établi que la police française surveille sur notre sol des habitants de notre pays, et cela non pas pour des raisons de droit commun mais pour des motifs politiques ?[1]

Ces différents éléments mettent en cause l'attaque faite par les autorités françaises à la souveraineté suisse, faisant de l'affaire Andersson une question de diplomatie et de politique internationale, plus qu'une affaire pro ou antinationaliste. Pourtant, Muret met très rapidement en cause la complaisance des autorités fédérales à l'égard des positions pro-françaises, en rappelant que le Département de justice et police « avait été […] prompt à priver des orateurs français de gauche du droit de prendre la parole à Lausanne sur l'Algérie » mais observe à l'inverse un mutisme complet pour l'affaire Andersson. Et d'ajouter : « De là à éveiller l'impression que cette activité [de la police française en Suisse] est passivement tolérée par les autorités et que celles-ci n'y trouvent rien qui soit de nature à les émouvoir, il n'y a qu'un pas »[2]. Il conclut enfin en révélant certains propos privés de Nils Andersson, qui viennent entériner l'idée d'un concours des autorités fédérales aux autorités françaises, puisqu'au cours de son interrogatoire à Lyon,

> Les inspecteurs de la DST ont précisé devant [Nils Andersson] qu'au cours de la surveillance dont il avait fait l'objet sur territoire helvétique, les policiers étaient trois Français et... trois Suisses. Ici encore, il est inutile de relever l'extrême gravité de cette déclaration. Elle pourrait impliquer la collaboration des polices suisse et française et une autorisation, au moins tacite, donnée à la DST d'agir en matière politique sur notre sol.[3]

Différents éléments concourent donc à faire de l'interpellation de Nils Andersson à Lyon un problème de diplomatie et de politique internationale et permettent aux membres du POP de faire, contre les autorités fédérales et cantonales suisses, une charge pro-indépendantiste jusque-là restée mineure et souvent individuelle. Malgré le principe de neutralité politique que les autorités suisses entendent respecter, l'affaire Nils Andersson permet de révéler la présence de réseaux de soutien suisses et français sur le territoire helvétique. Mais elle souligne également les agissements des autorités

[1] Ibidem.

[2] Ibid.

[3] AFS, E 2001 (E) 1976/17 carton 340, article intitulé « L'activité d'agents français sur territoire vaudois » paru dans Voix Ouvrière, Genève, 26 mai 1961.

françaises sur le territoire de la confédération, avec le concours possible des autorités suisses. Elle fait en cela écho à l'affaire Dubois, qui en 1957 déjà, mettait en cause une collusion entre les autorités suisses et françaises[1]. Cette contradiction entre neutralité affichée et présence de militants (pro)nationalistes d'une part, entre neutralité suisse et soutien officieux aux autorités françaises de l'autre, oblige sans doute les autorités suisses à se positionner. Cependant, les archives consultées ne permettent cependant pas de connaître la suite donnée à l'interpellation du POP à propos de cette possible collusion des services répressifs français et d'une partie des autorités helvétiques.

Ces différents éléments permettent donc de souligner les liens qui existent entre militant·e·s français·e·s et suisse·sse·s autant que les nombreux passages de frontières pendant la guerre d'indépendance algérienne. Ils témoignent également de l'activité que peuvent continuer à déployer, en faveur de l'indépendance algérienne, les militant·e·s français·e·s en exil.

II. Les « années pieds-rouges »

Si certain·e·s exilé·e·s français·e·s militent dans les pays limitrophes de la France métropolitaine, d'autres gagnent les zones ou pays frontaliers de l'Algérie. Par ailleurs, les réseaux de soutien français ou européens visant à aider les Algérien·ne·s à acquérir leur indépendance n'ont pas forcément pour but d'aider à la construction du futur Etat indépendant. Certain·e·s militant·e·s du soutien vont cependant, de manière individuelle, mener des actions et s'engager dans ce sens, en s'installant en Algérie après l'indépendance.

Sylvain Pattieu écrit ainsi, à propos des militant·e·s de la IVème Internationale ayant fait le choix de devenir « pieds-rouges » après la signature des accords d'Evian que « le temps n'est plus à la clandestinité mais à un soutien ouvert et public. […] Il ne s'agit plus de défendre une organisation en lutte contre le pouvoir national mais de soutenir de manière plus ou moins critique le nouveau régime qui se met en place »[2]. Cette analyse s'applique aux militant·e·s du soutien qui rejoignent l'Algérie après les accords d'Evian et participent à la construction du nouvel Etat, quelle que soit leur appartenance politique.

[1] A ce propos, voir D. Carron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), op. cit., p. 152-196.

[2] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 714.

II.1. Pieds-noirs, pieds-rouges, pieds-*verts, coopérant·e·s…*

L'historiographie s'est déjà intéressée au devenir des Européen·ne·s qui décident de s'installer, en 1962 et après, en Algérie et qui sont surnommés les « pieds-rouges ». D'après Catherine Simon, l'origine de ce terme est discutée. Elle pourrait avoir été forgée par « des journalistes de droite, voire d'extrême-droite », pour « railler cette ahurissante sous-espèce d'oiseaux migrateurs, se posant à Alger en chantant l'Internationale, et censée, bien évidemment, appartenir au camp des ''rouges'', bolcheviques et autres suppôts de Moscou »[1]. Une deuxième version de la naissance de ce terme l'attribue à Kateb Yacine : l'auteur aurait, en forgeant ce surnom, « voulu célébrer la naissance d'un bébé, fils d'un docker pied-noir communiste […] [qui] aurait pu, de ce fait, être considéré comme un bébé mutant, une sorte d'homme nouveau miniature, symbole joyeux de l'''Algérie nouvelle'' […]. »[2]. Quelle que soit l'origine du terme, il désigne sous la plume de Catherine Simon, de manière très large, les Européen·ne·s qui s'installent en Algérie après les accords d'Evian : non seulement les militant·e·s du soutien, mais aussi les réfractaires, insoumis ou déserteurs qui viennent avec leur famille, militant·e·s politiques, syndicaux, religieux souhaitant soutenir le jeune régime socialiste, ou encore les coopérant·e·s.

Pierre Daum regroupe quant à lui sous cette expression les « personnes qui ne sont pas nées en Algérie, et qui sont venues dans ce pays après 1962, souvent par idéal politique d'extrême-gauche (d'où la couleur rouge), afin d'aider les Algériens à bâtir un Etat révolutionnaire »[3]. Il ajoute également, aux catégories de pieds-rouges et de pieds-noirs[4] la catégorie de pieds-verts, « en référence à la couleur verte du drapeau », « pour désigner les Pieds-noirs qui sont restés » en Algérie à l'indépendance, par opposition aux « rapatriés d'Algérie »[5].

---

[1] Catherine Simon, Algérie, les années pieds-*rouges : des rêves de l'indépendance au désenchantement,* 1962-1969, Paris, la Découverte, 2011, p. 11.

[2] Ibid.

[3] Pierre Daum, Ni valise *ni cercueil : Les Pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Arles, Éditions Actes Sud, 2012, p. 5.

[4] L'auteur utilise cette dernière expression afin de désigner les « Français d'Algérie non musulmans, c'est-à-dire les Européens et les Juifs, qu'ils soient partis ou qu'ils soient restés ».

[5] P. Daum, Ni valise ni cercueil, op. cit., p. 5.

Michel Martini introduit quant à lui une autre nuance : lorsque je lui ai demandé, par courriel, la date de son retour en France, il a tenu à apporter la précision suivante :

> MAIS, ET CELA A PEUT-ÊTRE SON IMPORTANCE POUR VOTRE ETUDE, CE N'EST PAS PARCE QUE L'ALGÉRIE M'A DÉÇU. JE N'AI JAMAIS ÉTÉ UN PIED ROUGE.[1]

Installé depuis plusieurs années en Algérie lorsque l'indépendance est proclamée et militant de l'indépendance sur le sol algérien, il n'est pas, d'après les définitions données plus haut, un pied-rouge. La précision qu'il tient à apporter renforce la dimension politique donnée à la catégorie des « pieds-rouges », en suggérant que les « déçu·e·s » de la politique algérienne auraient quitté le pays après l'échec de politiques d'extrême-gauche en Algérie. Il explique ainsi qu'il quitte le pays en 1987, à sa retraite, entre autres parce que « [son] épouse, Algérienne arabo-berbère, en avait, plus que [lui], marre du sous-développement culturel de l'Algérie et ''sentait'' venir la culture des islamistes »[2]. La nuance introduite par Michel Martini suggère que les militant·e·s de gauche ou d'extrême-gauche seraient venus en Algérie afin de participer à la mise en place d'un gouvernement de gauche, puis auraient quitté l'Algérie après la dislocation interne du FLN, à la révélation des tensions entre ALN et GPRA puis après le coup d'Etat. Pourtant, plusieurs militant·e·s du soutien demeurent en Algérie après 1965.

Cette volonté de participer à la construction du nouvel Etat algérien peut dès lors également apparaître comme une forme de militance, une continuité « logique » de l'engagement pro-indépendantiste pendant la guerre d'indépendance. Sans nier cette dimension volontariste, il convient également de souligner que certain·e·s des militant·e·s du soutien qui gagnent l'Algérie à l'indépendance sont, en 1962 et jusqu'à leur amnistie en 1966, des « hors-la-loi » en France, puisqu'ils ne bénéficient pas des mesures de grâces prévues par les accords d'Evian[3]. C'est le cas de Jean-Louis Augier, condamné par contumace en 1961 pour sa participation aux activités du réseau Boeglin, qui prend la fuite lors de son procès et gagne l'étranger. Avec son épouse Pierrette, il rejoint d'abord le Maroc ; le couple s'installe ensuite en Algérie à l'indépendance, où Jean-Louis Augier devient coopérant jusqu'à son amnistie, en 1966. Il rentre alors en France pour y

[1] Questionnaire de Michel Martini, 27 septembre 2012. En majuscule dans le texte.

[2] Ibidem.

[3] L'amnistie des militant·e·s du soutien est étudiée dans le chapitre précédent, au prisme des mobilisations visant à préparer ou demander la libération des détenu·e·s.

« régularise[r] [sa] situation militaire », c'est-à-dire y effectuer son service et retourne ensuite en Algérie, où il fait carrière dans l'Education Nationale. Il ne rentre en France qu'en 1974[1]. Si le couple gagne l'étranger, c'est d'abord en raison de la condamnation de Jean-Louis Augier. Ce très rapide résumé de son parcours révèle pourtant que l'installation en Algérie résulte bien d'un choix et non d'une contrainte, et que le coup d'Etat ne met pas fin à leur « aventure » algérienne.

Qu'ils aient les pieds noirs, rouges ou verts, les Européen·ne·s qui participent à la construction du nouvel Etat algérien sont parfois également, selon les fonctions qu'ils occupent, qualifiés de coopérant·e·s[2]. Le terme de « coopération » doit ici être entendu au sens large : si des accords de « coopération technique et culturelle » sont signés entre l'Exécutif Provisoire de la République Algérienne et le Gouvernement français le 28 août 1962, puis suivis d'un décret français le 29 août 1962[3], nombre des militant·e·s du soutien sont hors-la-loi, en France, jusqu'à leur amnistie et ne peuvent donc avoir le statut de coopérant·e·s officiel·le·s. Ce décret, bien que régissant « la situation des agents français de service en Algérie », stipule qu'il est possible « pour l'Etat algérien, de recruter directement, dans des conditions de droit commun, des personnels de nationalité française n'ayant pas la qualité de fonctionnaire » [4]. C'est donc selon ces dispositions que les « pieds-rouges » ou « pieds-verts » étudié·e·s ici semblent avoir « coopéré » avec le nouvel Etat algérien. Le terme de « coopération », enfin, doit être pris au sens large car certain·e·s de celles et ceux qui s'engagent dans la coopération après l'indépendance algérienne, sont déjà engagés dans une forme de coopération en apportant leur concours à l'administration du Gouvernement provisoire de la République algérienne avant l'indépendance du pays, dans les pays frontaliers.

[1] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009. Voir également infra le parcours de Jean-Louis et Pierrette Augier en Algérie.

[2] Sur la coopération franco-algérienne, voir notamment Nicole Grimaud, La politique extérieure de *l'Alg*érie (1962-1978), Paris, Karthala, 1984, p. 104 sqq. ; Paul-Marie De La Gorce, « La coopération franco-algérienne », Politique étrangère, 1966, vol. 31, nº 3, p. 276-290.

[3] Décret n°62-1020 du 29 août 1962 portant publication des Protocoles, Conventions et Accords signés le 28 août 1962 entre le Gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien. Voir : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000509697 [dernier accès le 30 juin 2016].

[4] Décret n°62-1020 du 29 août 1962 portant publication des Protocoles, Conventions et Accords signés le 28 août 1962 entre le Gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien. Voir : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000509697 [dernier accès le 30 juin 2016].

Critiquant l'usage fait par C. Simon du terme « pieds-rouges », par lequel l'auteure désigne abusivement les coopérant·e·s en Algérie, René Gallissot écrit :

> Si par pieds-rouges, on désigne des « politiques », révolutionnaires professionnels, il n'y a qu'un moment pied-rouge, qui correspond à leur présence active, celle d'une quarantaine ou une cinquantaine de partisans activistes ou conseillers (militants de la Voie Communiste autour de Mohamed Boudiaf et, plus longuement autour d'Ahmed Ben Bella, pablistes)[1].

Aïssa Kadri et Mohamed Benguerna insistent par ailleurs sur la polysémie du terme de « coopérant·e·s » dans le contexte de la jeune Algérie indépendante, où « l'entremêlement des causes et des raisons, l'interpénétration des groupes et des catégories concernés, la temporalité propre à ces engagements que suppose la notion de coopération présuppose la déconstruction de celle-ci »[2]. Et d'affirmer que « dans le cas algérien, ces catégories sociales nommées un peu rapidement sous le vocable de ''pieds-rouges'' ou de coopérants sont-elles différenciées entre communistes, anciens porteurs de valises, trotskystes de différentes tendances, humanistes chrétiens, libéraux, indépendantistes, tiers-mondistes ou simplement ''amis, sympathisants d'un pays qui sortait d'une guerre qui confinait par moment à une guerre civile''. »[3]. De même, Jean-Robert Henry souligne la « réalité à visages multiples » que constitue « la notion de ''coopération'' postcoloniale [qui] émerge à la fin des années 50 » et qu'il définit comme une « façon de maintenir ou développer les principaux intérêts de la métropole tout en poursuivant ou en développant certaines missions de services publics dans l'intérêt des populations »[4]. Il estime par ailleurs le nombre de coopérants à 50 000 en 1963, sans toutefois préciser l'aire géographique concernée, avant d'affirmer :

> La majorité d'entre eux sont des enseignants du primaire et du secondaire, des « coopérants techniques » et des personnels médicaux, mais on compte aussi beaucoup d'enseignants universitaires, de plus en plus nombreux au fur et à mesure du développement des universités locales.[5]

---

[1] René Gallissot, « Sur le provincialisme des sciences sociales françaises. Alger 1962-1965 » dans Le temps de la coopération : sciences sociales et décolonisation au Maghreb, Paris, p. 48-49.

[2] Aïssa Kadri et Mohamed Benguerna (dir.), *Ingénieurs en Algérie dans les années 1960 : une génération* de la coopération, Paris, Karthala Editions, 2014, p. 7.

[3] Ibid.

[4] Jean-Robert Henry et Jean Claude Vatin, *Le temps de la coopération : sciences sociales et décolonisation* au Maghreb, Paris, Karthala Editions, 2012, p. 28-29.

[5] Ibid., p. 29.

La diversité des termes pouvant être utilisés pour désigner les Européen·ne·s en Algérie souligne la multiplicité même des expériences, des parcours et des motivations de celles et ceux qui font le choix de s'installer en Algérie pour participer à la construction du nouvel Etat. Les parcours de ces hommes et de ces femmes, dressés ici à grands traits et principalement à partir de leurs témoignages écrits ou oraux, met en avant la première catégorie, celle des pieds-rouges, selon la définition qu'en donne René Galissot lorsqu'il souligne la distinction entre coopérant·e·s et pieds-rouges et tente de circonscrire ce que regroupe l'expression « années pieds-rouges » :

> L'effet d'illusion sur les années pieds-rouges vient de la montée en nombre des coopérants en Algérie et de la confusion avec la présence minoritaire de coopérants dont les orientations viennent de leur engagement contre la guerre coloniale française d'Algérie et, pour les plus décidés, de leur soutien à la lutte algérienne de libération.[1]

En effet, seul·e·s les parcours des ancien·ne·s militant·e·s du soutien qui ont fait le choix de s'installer en Algérie après l'indépendance sont ici présentés, les coopérant·e·s étant écartés de cette étude. Il convient cependant de souligner que les hommes et les femmes qui rejoignent l'Algérie après 1962 ne sont qu'une minorité des militant·e·s du soutien étudié·e·s dans le cadre de cette recherche. Beaucoup, en effet, demeurent en France, comme Anne Ramonède, qui rejoint les rangs du soutien car « la France faisait en [son] nom ce [qu'elle] n'approuvai[t] pas » et explique ne pas avoir voulu aller en Algérie car elle n'avait « pas de compétences à offrir à l'Algérie. Le pays était indépendant, à eux de jouer. […] [Son] rôle était terminé »[2]. A l'inverse, les militant·e·s qui gagnent l'Algérie participent de la construction du nouvel Etat algérien, à des degrés divers.

*II.2. Parcours de militant·e·s du soutien en faveur de l'Algéri***e indépendante**

En s'intéressant aux parcours des militant·e·s du soutien qui font ce choix, après l'indépendance algérienne, cette partie vise à questionner le devenir militant de ces hommes et femmes qui participent à la construction du nouvel Etat-nation, dont certain·e·s, non amnistié·e·s, ne peuvent rentrer en France.

[1] R. Gallissot, « Sur le provincialisme des sciences sociales françaises. Alger 1962-1965 », art. cité, p. 49.

[2] Questionnaire d'Anne Ramonède, transmis par courriel le 27 avril 2016.

II.2.a) Organiser la formation

Ainsi, en décembre 1958, les avocat·e·s du collectif du FLN signalent aux « responsables de son réseau » que Paule Bolo est « brûlée » et « activement recherchée »[1]. Elle est alors contrainte de quitter la France et s'installe au Maroc avec ses enfants et son mari, Etienne[2], où elle trouve rapidement un emploi et bénéficie « de la part de certains Marocains, […] de leur estime précisément pour ce qu'ils savaient de [son] attitude vis-à-vis du colonialisme et de la guerre d'Algérie ». Jusqu'en 1963, elle participe à la mise en place d'une formation « pour une agriculture industrielle qui naissait au Maroc », liée à la culture de betteraves sucrières. Paule Bolo explique ainsi qu'il fallait non seulement « apprendre aux paysans à cultiver la betterave » mais aussi « former des quantités de gens » dans la mise en place d'une formation : en d'autres termes, « penser à la formation des formateurs, penser à la transmission ». Forte de cette expérience, elle rejoint ensuite l'Algérie indépendante, en juillet 1963, où elle devient responsable d'un service de formation professionnelle des nouvelles unités industrielles :

> Il fallait industrialiser l'Algérie, qui […] était un grenier et un jardin d'agrumes pour la métropole. Et [le responsable] […] [qui] connaissait le travail que j'avais fait au Maroc, m'avait confié une étude sur ce que devrait être le service de la formation professionnelle pour cette institution qu'il dirigeait. Et quand je lui ai remis l'étude, il en a pris connaissance et il m'a dit : « Le connaisseur sera le payeur, tu as dit comment il fallait qu'il soit, crée-le ». J'étais donc responsable d'un service important, pas numériquement, mais important parce qu'il fallait organiser la formation, pour quatre, cinq, six nouvelles usines textiles, une tannerie, une usine de jus de fruits, enfin, j'en passe.[3]

L'Algérie, de fait, connaît un exode massif des Européen·ne·s et de certain·e·s Algérien·ne·s. Le pays fait alors face à une énorme pénurie de main d'œuvre, notamment « de cadres et de techniciens : ceux qui faisaient marcher l'Etat et vivre l'économie. Le garagiste, le médecin, l'ingénieur, le patron de la menuiserie ou du grand magasin, la préposée à la vente des timbres, le plombier, la boulangère… Tout le monde a fait ses bagages. En face, côté algérien, personne n'est prêt à prendre la relève », écrit Catherine

[1] Entretien avec Paule Bolo, Paris, 12 juin 2012. Paule Bolo est membre du réseau Jeanson ; elle ne nomme pas les responsables qu'elle mentionne ici.

[2] Etienne Bolo regagne la France en décembre 1960, reprend ses activités de soutien aux frontistes, et se fait arrêter peu de temps après en même temps que Monique Cahen-des Accords : AN 19770381.7, synthèse quotidienne du SCINA du 21 décembre 1960.

[3] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

Simon[1]. Le départ des Français·e·s d'Algérie, qui précède l'indépendance, s'accentue à l'été 1960. Ainsi, Yann Scioldo-Zürcher indique que le nombre de Français en Algérie passe de 1 024 000 au 1er juin 1960 à 860 000 au 31 décembre 1961[2] ; puis, en 1962, 650 000 Français d'Algérie supplémentaires regagnent la France[3]. Il est donc urgent non seulement d'organiser la formation des Algérien·ne·s, mais aussi de mettre en place divers services permettant à l'Etat algérien de fonctionner en attendant la « relève » algérienne.

II.2.b) Réorganiser les services de santé

C'est notamment le cas dans le domaine de la santé publique, où l'urgence est extrême d'après les chiffres communiqués par Anne Beaumanoir à Catherine Simon : l'Algérie indépendante compte moins d'une centaine de médecins et moins d'une cinquantaine d'infirmiers, auxquels s'ajoutent quelques 200 « ''faisant fonction'' sans diplôme », devant gérer 42 000 lits d'hôpital, 200 dispensaires et 1000 salles de soins. L'organisation d'un système de santé publique est alors indispensable pour les neuf millions d'habitant·e·s du pays qui, en grande partie, souffrent de malnutrition et que « la tuberculose sévit dans les campagnes »[4].

C'est ainsi qu'Anne Beaumanoir rejoint, après l'indépendance, « une petite équipe » chargée d'exercer « ''l'intérim'' des services s'occupant de la santé publique »[5]. Comme Paule Bolo, Anne Beaumanoir gagne elle aussi la Tunisie après son évasion, en 1960, en passant par la Suisse, puis l'Italie. Elle se rend alors directement à Tunis, rue des Entrepreneurs, au siège du FLN[6]. Sous la responsabilité de Benabid, « le médecin responsable de l'organisation sanitaire dépendant du Ministre de la Santé et des Affaires sociales, à l'époque Mehri »[7], elle organise des visites mensuelles dans les camps de réfugiés frontaliers, se rend deux jours par semaine au service de neurologie de l'hôpital

[1] C. Simon, Algérie, les années pieds-rouges, op. cit., p. 34.

[2] Yann Scioldo-Zürcher, « Faire des Français d'Algérie des métropolitains », Pôle Sud, janvier 2006, nº 24, p. 20.

[3] Ibid., p. 22 Voir également ; P. Daum, Ni valise ni cercueil, op. cit., p. 39-46 ; J.-R. Henry et J.C. Vatin, Le temps de la coopération, op. cit., p. 13, note 8 ; Daniel Lefeuvre, « Les pieds-noirs » dans La guerre *d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2005, p. 381-410.

[4] C. Simon, Algérie, les années pieds-rouges, op. cit., p. 54.

[5] Anne Beaumanoir, *Le feu de la mémoire : La Résistance, le communisme et l'Algérie, 1940*-1965, Saint-Denis, Editions Bouchène, 2009, p. 194.

[6] Ibid., p. 166.

[7] Ibid., p. 171.

Charles-Nicolle pour y visiter les Algérien·ne·s hospitalisés, puis crée dans l'établissement un service d'épileptologie ouvert aux Tunisien·ne·s, avant de s'y voir également confier un rôle de consultante dans le service de pédiatrie[1].

Elle côtoie à l'hôpital Charle-Nicolle, où des logements sont mis à disposition des médecins, les couples Chaulet et Martini, engagés en Algérie en faveur de l'indépendance. Michel Martini, installé dès 1955 en Algérie comme chirurgien, s'engage dans le soutien aux nationalistes « parce que du fait de la promulgation des Pouvoirs spéciaux, aucune opposition légale à la Guerre d'Algérie n'était possible en Algérie même ». Il explique ainsi que « ne faisant rien, je ne pouvais plus être que le ''complice'' passif ''objectif'' du pays colonisateur (le mien) » et est notamment chargé du transport de « paquets » et de l'hébergement de militant·e·s[2]. Les époux Martini s'installent en Tunisie après « leur libération des geôles oranaises où les avait conduits, en 1956, l'aide qu'ils apportèrent au mouvement des ''Combattants de la libération'' créé par le PCA. »[3]. Là, Michel Martini « fit beaucoup pour l'Algérie en guerre tant comme chirurgien ''tunisien'' que comme traumatologue de l'ALN »[4].

Anne Beaumanoir est également « mobilisée » par l'ALN, comme psychiatre. A l'indépendance, elle gagne l'Algérie et rejoint avec « une demi-douzaine de copains [les] avant-postes de futur ministère de la Santé et des affaires sociales » le 7 août 1962, dont les missions principales sont de « meubler le plus vite possible le désert sanitaire, faire fonctionner les hôpitaux, redémarrer dès l'automne la faculté de médecine et les rares écoles paramédicales »[5].

C'est également dans le domaine de la santé publique qu'officie Anne Leduc à son arrivée en Algérie. Ayant commencé une formation en psychiatrie en France, elle reste dans un premier temps en région parisienne où elle est chargée d'examiner, dans un dispensaire du quinzième arrondissement monté par André Basch, des Algérien·ne·s libéré·e·s après le cessez-le-feu :

[1] Ibid.

[2] Questionnaire de Michel Martini, 27 septembre 2012. Pour une description détaillée de ces activités de soutien, voir Michel Martini, Chroniques des années algériennes, Saint-Denis, Bouchene, 2002, p. 83-101.

[3] A. Beaumanoir, Le feu de la mémoire, op. cit., p. 172.

[4] Ibid.

[5] Ibid., p. 195.

> Dès qu'il y a eu le cessez-le-feu, ils ont commencé à les lâcher [les Algérien·ne·s], petit à petit. Et on recevait rue du Théâtre tous les gars qui sortaient, pour voir leur état de santé physique et psychique. Moi, comme j'étais une demi-psychiatre, je n'avais pas fini mes études, […] je m'occupais d'eux sur le plan mental. Alors bon, il y avait tout un stock de médicaments à disposition.[1]

Elle se rend ensuite en Algérie, un mois avant l'indépendance, comme médecin, au sein d'un groupe formé par André Basch et Stanislas Tomkiewicz :

> Il y avait donc [au dispensaire] Laurence Bataille qui travaillait là […], André Basch, et Stanislas Tomkiewicz […] [que] j'avais connu à la Salpêtrière. Parce que quand j'avais fait ma spécialité, il y avait une année de neurologie. […] Et Stanislas Tomkiewicz avait monté un comité de vigilance […] pour le personnel médical [de la Salpetrière]. Et c'est comme ça que je me suis retrouvée rue du Théâtre. Et alors quand les attentats ont commencé à Alger, les gros attentats de l'OAS, il m'a dit : « Alors voilà, est-ce que tu veux partir à Alger ? ». Je suis donc partie à Alger comme médecin bénévole. On était la première ONG, quoi, en somme ![2]

Jean-Michel Krivine, également membre de ce groupe, met en place une aide à la formation médicale, après avoir soigné gratuitement, en France, des frontistes blessés[3]. A l'été 1963, le groupe se rend en Kabylie « et crée la première école de formation paramédicale pour instruire de manière accélérée par des méthodes de pédagogie active le personnel soignant des fermes et villages autogérés […] L'expérience ne dure que deux mois et demi, mais les médecins de ce groupe s'investiront ensuite dans une aide sanitaire durant l'été 1964 »[4].

Comme dans le cas de Paule Bolo, c'est à la fois parce que ses engagements de soutien au FLN sont connus et pour ses compétences spécifiques, en tant que médecin, qu'Anne Leduc est amenée à partir en Algérie. Avec le soutien de la Zone Autonome d'Alger du FLN, elle travaille « d'abord à l'hôpital El-Kettar comme généraliste, puis à la clinique de l'Ermitage comme psychiatre »[5]. Anne Leduc est blessée dans un attentat visant les responsables de la Zone Autonome d'Alger[6] le 22 juin 1962 et est gravement touchée au bras.

---

[1] Entretien avec Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

[2] Ibidem.

[3] Comme cela a été étudié dans le chapitre précédent.

[4] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 715-716.

[5] J. Charby, *Les porteurs d'espoir*, op. cit., p. 202.

[6] Dans le cadre des luttes de pouvoir qui opposent le GPRA et l'EMG dans l'Algérie indépendante : G. Meynier et M. Harbi, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, op. cit., p. 652 sqq.

II.2.c) Participer au développement culturel

D'autres militant·e·s du soutien s'engagent dans le domaine culturel. Ainsi, Gérard Chaliand, ancien membre du réseau Mattéi, participe à partir de 1962 à l'édition de la revue Partisans, chez Maspero. A l'indépendance, il se voit proposer par Jacques Vergès de participer, en Algérie, à la création d'une revue, Révolutions Africaines, qui rassemblerait tous les mouvements de libération africains. Gérard Chaliand accepte et se rend avec sa femme, Juliette Minces, en Algérie où tous deux participent à l'activité de la revue, jusqu'en 1964[1]. Simonne Minguet devient quant à elle journaliste à l'Algérie Presse Service (APS) à l'indépendance ; son compagnon, Pierre Avot-Meyers, travaille d'abord à El Moudjahid, puis à l'UGTA[2].

De la même manière, Jean-Marie Boeglin, qui passe en Suisse puis au Maroc après le démantèlement de son réseau, avant de gagner l'Algérie, participe à la création du Théâtre National Algérien et de l'Ecole d'Art Dramatique de Bordj el Kiffan, dans la wilaya d'Alger. Il participe également à l'organisation du Festival Mondial de la Jeunesse, qui devait avoir lieu en juillet 1965, en tant que « responsable technique »[3].

Enfin, à l'indépendance algérienne, la famille Cheyrouze se trouve en Suisse car, insoumis, Henri Cheyrouze ne peut rentrer en France où l'attend la perspective d'un procès pour insoumission et d'une possible condamnation, en plus de deux ans de service militaire. Le couple décide alors de rejoindre l'Algérie : Nicole Cheyrouze s'y rend d'abord seule, en novembre, le reste de la famille la rejoint en décembre. Elle explique ce choix de s'installer en Algérie par le fait que « c'était important finalement, d'essayer, de voir et de participer au départ d'un Etat, quoi. En Algérie. »[4]. Elle devient alors documentaliste de presse, mais ne détaille pas le parcours de son mari. Tous deux prennent la nationalité algérienne et adoptent les prénoms d'Hocine et de Nadia.

[1] Entretien avec Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

[2] Sylvain Pattieu, *Les camarades des frères : trotskistes et libertaires dans la guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2002, p. 205-206.

[3] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[4] Entretien avec Nicole Cheyrouze, Enghien-les-Bains, 14 juin 2012.

II.2.d) Enseignant·e·s en Algérie

Les besoins en enseignant·e·s sont également importants. Ainsi, Didar Fawzy, qui gagne la Belgique, puis l'Italie, après son évasion de la Petite Roquette et rejoint le Maroc, en compagnie de Jacqueline Carré, Gloria de Herrera et Jean-Marie Boeglin, est d'abord amenée à travailler dans le domaine culturel, avant de s'orienter vers l'enseignement. A Rabat, elle travaille alors, avec Hélène Cuénat, à élaborer « des dossiers de presse à la légation algérienne » et cette dernière « fut également speakerine pour l'émission La Voix *de l'Algérie* diffusée en français) »[1]. Elle retrouve par ailleurs dans cette ville les autres évadées de la Petite Roquette, ainsi que Jean-Louis et Pierrette Augier[2], aux côtés de qui elle s'engage dans la formation de « jeunes immigrés algériens de différents niveaux, dont les âges variaient entre 14 et 21 ans » :

> Les Yougoslaves avaient fait cadeau au FLN-Maroc d'une bâtisse en préfabriqué pour monter une école secondaire à Oujda […]. Il nous reviendrait de préparer les programmes et d'assurer les cours. […] Hélène [Cuénat] accepta l'expérience. Le couple Augier aussi. Jackie [Carré] refusa : ou bien elle retravaillerait dans l'électronique, ou bien elle quitterait le Maroc.[3]

A Oujda, Jean-Louis et Pierrette Augier assurent les cours de mathématiques, Hélène Cuénat les lettres, Didar Fawzy l'anglais, l'histoire et la géographie ; le FLN assume quant à lui l'arabe et l'instruction civique face à un public de 80 élèves. Le soir, des cours d'alphabétisation pour adultes, en français et en arabe sont organisés. En juillet 1962, Didar Fawzy se rend à Alger où elle partage un appartement avec Hélène Cuénat et Anita Francos[4].

Arrivant à Alger en 1963, Jean-Louis Caubarrère est lui aussi recruté comme enseignant, d'abord comme professeur de physique à la faculté d'Alger, puis à l'Ecole normale ; Malika Caubarrère est quant à elle employée au Ministère de la Santé, où elle travaille avec Anne Beaumanoir. Elle décrit ainsi son parcours algérois :

> De 1963 à 1989 j'ai vécu à Alger, et quand je parlais arabe on me disait que le français était aussi compréhensible. […] J'ai travaillé pendant dix ans dans le quartier, au début je

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'*une militante communiste (1942-1990), op. cit., p. 151-152.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009. Didar Fawzy situe quant à elle leur rencontre à Tanger : Ibid., p. 152.

[3] Ibid., p. 156 ; Sur les rapports entre l'Algérie et les pays d'Europe de l'Est à l'indépendance, voir N. Grimaud, *La politique extérieure de l'Algérie (1962*-1978), op. cit., p. 139 sqq.

[4] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 157.

> devais apprendre le français aux hommes, mais quand ils ont vu que j'étais une femme, ils ont refusé. Je n'ai pas eu un succès fou au début, avec le travail qu'il y avait pour apprendre. […] j'ai travaillé au Ministère de la santé jusqu'au coup d'Etat, ensuite je suis entrée en fac de droit, et je me suis occupée de la revue des sciences juridiques, et j'ai travaillé [avec] l'IREP de Grenoble qui travaillait beaucoup avec l'Algérie jusqu'en 1979.[1]

Jean-Louis et Pierrette Augier gagnent quant à eux l'Algérie à l'indépendance. A Alger, l'Union Générale des Travailleurs Algériens oriente Jean-Louis Augier vers l'Ecole Normale de garçons d'Alger, où il est chargé « de trier dans les dossiers, d'en extraire quelques centaines, pour organiser une formation accélérée pour faire la rentrée scolaire »[2]. Il accueille, avec d'autres formateurs, environ 500 stagiaires qu'il faut former au métier d'instituteur[3]. Le directeur de l'Ecole normale l'embauche ensuite comme professeur de mathématiques avec un statut de coopérant agréé par l'ambassade de France – malgré son statut de condamné judiciaire et d'exilé, ce qu'il qualifie de « pied de nez à l'administration » ; il travaille ensuite en lien avec l'Ecole française et rejoint l'Inspection. Pierrette Augier est elle aussi recrutée comme professeure à l'Ecole normale d'Alger[4].

En plus de ses différents engagements, Didar Fawzy continue à œuvrer, avec Henri Curiel, en faveur du soutien aux mouvements de libération existant dans différents pays colonisés[5] ; parallèlement, elle travaille au Ministère algérien de la Jeunesse des Sports et du Tourisme où elle est en charge d'« une revue de presse journalière pour le ministre, puis de la création d'un centre de documentation pour les maisons de jeunes rattachées au ministère, et enfin d'un bureau d'étude couvrant les différents départements,

[1] Entretien avec Malika Caubarrère, Villeneuve-lez-Avignon, juin 2012. Sur l'IREP, voir également : Pierre Judet, « Le processus d'industrialisation. Regards à partir de l'expérience de l'IREP » dans Ingénieurs en *Algérie dans les années 1960 : une génération de la coopération*, Paris, Karthala, 2014, p. 23 sqq.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[3] Sur l'enseignement en Algérie à l'indépendance et les coopérant·e·s, voir Aïssa Kadri, Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-1978 : histoire et mémoires, Paris, Karthala Editions, 2014, p. 137-188. Dans une perspective comparatiste, voir l'article de Michel Grossetti sur le Maroc et le Sénégal au début des années 1980 : Michel Grossetti, « Enseignants en coopération. Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales », Revue Française de Sociologie, janvier 1986, vol. 27, nº 1, p. 133.

[4] Entretien de Béatrice Dubell avec Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

[5] A ce sujet, voir l'étude de l'organisation Solidarité infra, dans la partie consacrée au soutien aux mouvements anticoloniaux.

directement rattaché au ministre »[1] et participe notamment à création et à l'organisation, avec des Yougoslaves d'un chantier de jeunesse autogéré[2].

Au cœur du développement de l'autogestion en Algérie, les trotskystes sont nombreux à s'installer dans le jeune Etat indépendant. Parmi eux, Michel Raptis, qui s'y installe à sa sortie de prison[3] et devient un des conseillers du Président Ben Bella, notamment en ce qui concerne l'autogestion. Il crée également un « Bureau national d'animation du secteur socialiste »[4] et parvient à faire adopter par le gouvernement algérien plusieurs décrets sur les biens vacants et l'autogestion des entreprises, en octobre et novembre 1962, puis en mars 1963, avec le concours de Mohamed Harbi et Hocine Zahouane. Les trotskistes, comme d'autres composantes françaises de gauche ou d'extrême-gauche tels que le PSU ou Voie Communiste, suivent de près l'évolution politique en Algérie indépendante et rendent compte de leurs observations aux militant·e·s resté·e·s en France[5].

II.3. *Le coup d'Etat et ses conséquences*

Le 19 juin 1965, le colonel Boumediene renverse le président de la République algérienne Ahmed Ben Bella : ce dernier est arrêté, ainsi que le président de l'Assemblée nationale, Hadj Ben Alla, ou encore le ministre de la Santé, Mohammed Ben Seghir Nekkache. En entretien les militant·e·s du soutien évoquent peu les circonstances et les raisons de leur retour en France ; de même qu'ils ne détaillent pas l'impact du coup d'Etat sur leurs parcours personnels et militants. Faute d'avoir pu consulter les archives algériennes, il m'est donc difficile de reconstituer cette période[6]. Plusieurs autobiographies témoignent cependant de la nécessité, pour certain·e·s, de se cacher – ou de cacher un·e ami·e – pour éviter une arrestation. Didar Fawzy écrit ainsi avoir dû

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 162.

[2] Dont elle fait le récit dans Ibid., p. 168-171.

[3] Le procès de Michel Raptis à Amsterdam a été étudié dans le chapitre 5.

[4] S. Pattieu, Les camarades des frères, op. cit., p. 205.

[5] Ibid., p. 206 sqq.

[6] Les circonstances et le déroulement de ce coup d'Etat ne seront pas détaillées ici. Le propos vise essentiellement à présenter leur impact sur les trajectoires des ex-militantes et militants du soutien. Concernant les aspects politiques du coup d'Etat, voir entre autres M. Harbi et G. Meynier, Le FLN, documents et histoire, op. cit. ; C. Simon, Algérie, les années pieds-rouges, op. cit. ; Mohammed Harbi, *Une vie debout : mémoires politiques*, Paris, La Découverte, 2001, 1 p ; G. Meynier et M. Harbi, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, op. cit.

« chercher des planques pour des camarades algériens » après le coup d'Etat, avant de quitter le pays :

> Trouver des logements « vierges » n'était pas facile. Tout mon entourage venait du « soutien ». Donc fiché. Il y avait bien les ambassades amies, mais comment y parvenir sans se faire arrêter. Esmiol, un camarade de Solidarité, m'introduisit à une jeune amie, la perle rare […]. Les services étaient rendus à titre personnel […] [et] ils étaient précieux : tous ceux qui ne purent se planquer furent internés, certains dans le Sud profond, voire, me dit-on, torturés […]. Ma tâche terminée, je pris la route avec Maurienne [Jean-Louis Hurst] : Maroc, Espagne, Pyrénées (à pieds), la France.[1]

Anne Beaumanoir, quant à elle, est prévenue par Michel Martini de la présence de chars dans la rue, puis de l'arrestation de son patron le ministre Nekkache. Devant être « arrêtée dans la foulée »[2], elle s'enfuit et trouve refuge chez des amis, où elle demeure plusieurs semaines, avant de changer de cache et d'organiser son départ d'Algérie, avec le concours de Georges Kiejman : après un court séjour en Italie, elle s'installe en Suisse[3].

Vers la fin-août ou au début du mois de septembre, des ex-militant·e·s du soutien ou des Français·e·s venu·e·s s'installer en Algérie après l'indépendance sont arrêté·e·s par le nouveau régime : parmi eux, Albert Roux, qui a participé pendant la guerre d'indépendance à un Comité d'aide aux Détenus, Simonne Minguet, Pierre Avot-Meyers ou Monique Laks, trotskistes engagé·e·s dans le soutien au FLN[4].

Le coup d'Etat ne signifie pas, pour tou·te·s, la fin des « années pieds-rouges » ou le départ d'Algérie. Ainsi, Jean-Marie Boeglin ne rentre en France ni après le coup d'Etat, ni après son amnistie par la justice française en 1966 : il demeure et travaille en Algérie jusqu'en 1981[5]. C'est aussi le cas de Jean-Louis Augier, dont le parcours a déjà été écrit, qui ne rentre en France que le temps de régulariser sa situation militaire après son amnistie puis retourne en Algérie[6]. Didar Fawzy, quant à elle, effectue un bref séjour en France. Elle y est cependant clandestine, puisqu'elle y a été condamnée pour son engagement dans le soutien, et, étant égyptienne, ne peut bénéficier des amnisties. Elle décide alors

---

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 176.

[2] A. Beaumanoir, Le feu de la mémoire, op. cit., p. 228.

[3] Ibid., p. 228-231.

[4] IISH Amsterdam, Fonds Avot-Meyers, dossier 15, sous-dossier a) : « Bulletins mensuels Pour la *libération d'Ahmed Ben Bella* et des autres victimes de la répression en Algérie » : numéro 1, décembre 1965, p. 3.

[5] Entretien de Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009.

[6] Entretien de Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009.

de retourner en Algérie. Elle en est finalement expulsée en 1966, puis est autorisée à y retourner après intervention de Bouteflika : à Alger, elle obtient un poste à la Sonatrach et poursuit, seule, précise-t-elle, les activités de Solidarité-Alger[1]. Enfin, Paule Bolo explique quant à elle avoir décidé de quitter le pays en 1966, à cause de « l'algérianisation » du pays. En juin 1966, une ordonnance est publiée qui régit le statut de fonctionnaire et stipule notamment que « nul ne peut être nommé à un emploi public [entre autres] s'il ne possède la nationalité algérienne depuis au moins deux ans »[2]. L'article 75 de cette ordonnance, modérant cette condition d'ancienneté précise que :

> La condition d'ancienneté dans la nationalité algérienne […] n'est pas exigée des personnes ayant acquis la nationalité algérienne en raison de leur participation à la lutte de libération nationale [ou] des personnes appartenant à la fonction publique algérienne à la date de publication de la présente ordonnance et justifiant de l'acquisition de la nationalité algérienne au 31 décembre 1966.[3]

L'ancienneté est modérée par cet article, mais la participation à la lutte de libération nationale concerne uniquement les Algérien·ne·s s'étant engagé·e·s au sein du FLN ou de l'ALN et la nationalité algérienne reste de vigueur. De même, le décret n°66-136 « fixant les règles applicables aux personnels contractuels et temporaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et organismes publics »[4] complète cette ordonnance. L'article 3 indique ainsi que « nul ne peut être nommé en qualité d'agent contractuel […] s'il ne possède la nationalité algérienne ». Paule Bolo se voit alors demander de prendre la nationalité algérienne pour conserver son emploi, ce qu'elle refuse :

> Il n'y avait pas d'exclusion quant au sexe, mais ça devait normalement être confié aux Algériens. Donc on me dit prend ta nationalité algérienne. Et ma réponse a été la suivante : j'ai deux enfants, mais je n'ai pas deux garçons, j'ai un garçon et une fille. Si j'avais deux garçons, je prendrais sans doute la nationalité algérienne, mais je ne veux pas que ma fille devienne algérienne. [Car j'avais] déjà, en Algérie, mesuré le problème de la répartition des rôles entre les sexes. Et pour moi, ce n'était pas encore pénible, parce

[1] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 177.

[2] Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 5ème année, n°46, mercredi 8 juin 1966 : ordonnance 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique, titre II, « Formation-Recrutement », chapitre 1, article 25.

[3] Ibidem, article 75.

[4] Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 5ème année, n°46, mercredi 8 juin 1966 : décret n°66-136 fixant les règles applicables aux personnels contractuels et temporaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et organismes publics », titre I « Agents contractuels », chapitre 1 « Conditions de recrutement », article 3.

> que j'avais des fonctions, et des fonctions reconnues, et aussi de la bouteille, du kilométrage. Mais ma fille avait neuf ans en 1966. Et je suis rentrée en France […].[1]

A son retour en France, elle éprouve quelques difficultés à retrouver un emploi, « [son] métier étant devenu entre le Maroc et l'Algérie, non plus la littérature ou la langue anglaise, mais la formation des adultes ». Par le biais d'Abraham Serfaty, qu'elle a rencontré au Maroc où il est directeur de l'office des phosphates, elle prend connaissance de l'existence d'un CUCES à Nancy. Elle y fait donc acte de candidature est y est embauchée par Bertrand Schwartz[2].

Ces différents exemples confirment que le coup d'Etat ne met pas fin obligatoirement fin aux années pieds-rouges. Catherine Simon, bien qu'elle note que ce coup d'Etat signe la fin d'un cycle, choisit pour sa part de clore sa recherche en 1969, après le déroulement du festival panafricain d'Alger[3] – venant confirmer son analyse tiers-mondiste du phénomène pied-rouges. Faute de sources, il ne m'est pas possible de dater précisément la fin de cette période pieds-rouges. La diversité des expériences suggère cependant qu'il n'y a pas eu une, mais **des** périodes pieds-rouges, que l'expression « années pieds-rouges » tend trop souvent à effacer.

Par ailleurs, Anne Beaumanoir indique que certain·e·s ancien·ne·s militant·e·s du soutien puis pieds-rouges ont, après le coup d'Etat, participé « au baroud d'honneur des opposants au régime de Boumediene »[4]. Elle explique ainsi :

> Je renouais avec le rôle de courrier, de « boîtes aux lettres », d'intermédiaire et de passeur. Pendant les premiers mois post-Algérie, c'était mon ami Raptis, « Pablo », qui avait le plus de chances de m'embrigader.[5]

De fait, les militant·e·s de la Quatrième Internationale sont partie prenante de la création et de l'animation d'un comité « pour la défense d'Ahmed Ben Bella et des autres victimes de la répression en Algérie »[6], créé en septembre 1965, à la suite des arrestations d'Ahmed Ben Bella, d'Hadj Ben Alla, et de Mohammed ben Seghir Nekkache en juin

[1] Entretien avec Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

[2] Ibidem.

[3] C. Simon, Algérie, les années pieds-rouges, op. cit., p. 12.

[4] A. Beaumanoir, Le feu de la mémoire, op. cit., p. 248.

[5] Ibid.

[6] IISH Amsterdam, Fonds Avot-Meyers, dossier 15, sous-dossier a) : « Bulletins mensuels Pour la *libération d'Ahmed Ben Bella* et des autres victimes de la répression en Algérie » : numéro 1, décembre 1965.

1965, puis « quelques mois plus tard, d'Hocine Zahouane, membre du bureau politique du FLN, de Mohamed Harbi, membre du Comité Central, de Bachir Hadj Ali, ancien dirigeant du PCA »[1].

Le 28 juillet 1965, une proclamation de l'Organisation de la Résistance Populaire signée par Hocine Zaouane est rendue publique. Le 9 août, Mohamed Harbi, Boualem Makouf et Hider, qui sont membres de cette organisation, sont arrêtés. Le 22 septembre 1965, l'Organisation de la Résistance Populaire annonce l'arrestation d'Hocine Zaouane, son dirigeant et de Bachir Hadj Ali. En août et septembre sont également arrêtés « de nombreux responsables ou simples militants du FLN et des organisations nationales », notamment de l'Union Nationale des Etudiants Algériens (UNEA) ou de l'organisation de Jeunesse du FLN (la JFLN)[2].

Pour protester contre l'arbitraire de ces arrestations et l'impossibilité pour les détenu·e·s de communiquer avec leur famille ou leur avocat, un appel à l'opinion internationale est lancé, qui recueille initialement 120 signatures. Les signataires dénoncent le fait qu'« aucun de ces hommes ou de ces femmes n'a pu, depuis son arrestation, communiquer normalement avec sa famille et ses avocats, savoir ce qu'on lui reprochait, recevoir la possibilité de se défendre »[3]. Cet appel reçoit rapidement de nombreuses signatures : le 4 novembre, 260 signatures françaises sont recensées. La liste des signataires s'allonge rapidement et s'internationalise : l'Australie, le Canada, la Belgique, Ceylan, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Hollande, l'Italie, le Maroc et le Nigeria font également parvenir des listes de signataires en réponse à cet appel[4].

Le 4 novembre, une Assemblée Générale des signataires est convoquée dans la salle parisienne de la Mutualité et décide à l'unanimité de la création d'un Comité. Le premier numéro du bulletin de ce comité, édité en décembre 1965 présente les circonstances de sa création et donne un compte-rendu de l'Assemblée Générale, présidée par Robert Merle, entouré de Madeleine Lafue-Veron et de Pierre Naville, et regroupant

[1] Ibidem, p. 1.

[2] Ibid., p. 3.

[3] Ibid., p. 1.

[4] Ibid., pp. 11-13.

70 des signataires de l'appel à l'opinion internationale[1]. Henri Douzon, avocat à la Cour et ancien défenseur des nationalistes algériens, est également membre de ce Comité.

Y participe également Michel Fiant (ancien militant du soutien), au nom de l'Association de la Solidarité Franco-Algérienne, qui dénonce le silence de la presse française sur ce coup d'Etat et appelle à l'organisation d'une campagne d'information en France et à l'étranger par le Comité. Il signale également l'existence à l'étranger de nombreux comités de soutien aux emprisonnés – qu'il n'a pas été possible de retrouver – et « insiste sur la nécessité d'une action qui dépasse l'échelle d'un seul pays et permette à l'opinion internationale de peser d'un poids accru en faveur des victimes de la répression » : il suggère alors la tenue, dans les plus brefs délais, d'une conférence internationale des divers Comités[2].

A l'issue de cette Assemblée Générale, il est décidé que le Comité pour la défense d'Ahmed Ben Bella et des autres victimes de la répression en Algérie « réunira, autour d'un ''groupe de travail'', un certain nombre de commissions » : d'information, juridique, des relations internationales, médicale et financière. Ce groupe de travail regroupe vingt-trois personnes, parmi lesquelles de nombreux ancien·ne·s militant·e·s du soutien tel·le·s que Denise Barrat, Michèle Beauvillard, Henri Benoits, Pierre Braun, ou Simonne Minguet[3].

Dénonçant la répression et les tortures en Algérie, le comité s'inquiète du silence des autorités officielles sur la situation d'Ahmed Ben Bella, dont personne ne semble même savoir s'il est en vie. A partir de la fin du mois de septembre, les « premiers Français ou Algériens d'origine française sont expulsés d'Algérie et, en France, dénoncent la répression. Ils battent ainsi en brèche l'idée, défendue par les autorités officielles algériennes, selon laquelle « l'Organisation de la Résistance Populaire dépendrait d'agitateurs et de théoriciens européens, dont seraient prisonniers quelques ''gauchistes'' algériens »[4] et témoignent des tortures qu'ils et elles ont subies.

[1] Ibid., p. 1.

[2] IISH Amsterdam, Fonds Avot-Meyers, dossier 15, sous-dossier a) : « Bulletins mensuels Pour la *libération d'Ahmed Ben Bella* et des autres victimes de la répression en Algérie » : numéro 1, décembre 1965, p. 2.

[3] Ibid., p. 2.

[4] Ibid., p. 3.

Le Comité, qui vise à apporter une aide juridique et matérielle aux victimes de la répression en Algérie, émet également un appel à souscription. Au 15 décembre 1965, 8 486 ont répondu à cette souscription, permettant de récolter 846 600 anciens francs. Ben Bella reste emprisonné jusqu'en 1980. Le Comité continue de publier son bulletin[1] : le dernier numéro contenu dans le fonds Avot-Meyers, paraît en juillet 1972, soit, de manière symbolique, pour le dixième anniversaire de l'indépendance algérienne. Un appel en faveur de sa libération y est publié, dans lequel il est rappelé que le premier président de la République algérienne indépendante est « détenu au secret » depuis sept ans, que « jamais il n'a été autorisé à recevoir de visites d'avocats, ni de médecins, ni d'amis », et affirmé que « non, il n'y a rien dans son passé de révolutionnaire, dans son action de patriote, dans sa gestion de l'Etat qui justifie, qui explique sa détention d'une rigueur extrême »[2]. Aux signataires français·e·s, parmi lesquels on retrouve les noms d'ex-militant·e·s du soutien, de politiques de gauche opposant·e·s à la guerre d'Algérie, des avocat·e·s ayant défendu les nationalistes algérien·ne·s mais aussi des intellectuel·le·s engagé·e·s contre les tortures, se joignent également, entre autres, « 43 militants de la Résistance palestinienne »[3].

L'action de ce Comité montre bien la pérennité des engagements de certain·e·s après l'indépendance algérienne, puis après le coup d'Etat. Cette forme d'engagement, qui repose surtout sur le respect fondamental des droits de la personne, fait écho au dreyfusisme de la guerre d'Algérie tel que l'a défini Pierre Vidal-Naquet[4]. Pourtant, parmi les signataires se trouvent également des tiers-mondistes ou des trotskystes – le plus « célèbre » d'entre eux, Michel Raptis, ancien conseiller de Ben Bella, étant parmi les premiers membres du Comité. La porosité de cette classification, admise par l'historien dès sa formulation, apparaît valable pour la période post-indépendance également.

---

[1] IISH Amsterdam, Fonds Avot-Meyers, dossier 15, sous-dossier a) : « Bulletins mensuels Pour la *libération d'Ahmed* Ben Bella et des autres victimes de la répression en Algérie » : ce sous-dossier contient les numéros de décembre 65, janvier-février 1966, juin 1966, décembre 1966-janvier 1967, octobre 1967, janvier 1968, mai-juin 1968, et juillet 1972. Voir également, à l'IISH Amsterdam, le Fonds Maurice Ferares dont le dossier 24 : comprend deux lettres du Comité pour la défense d'Ahmed Ben Bella et des autres victimes de la répression en Algérie, datées du 20 mai 1966 et du 17 septembre 1968.

[2] IISH Amsterdam, Fonds Avot-Meyers, dossier 15, sous-dossier a) : « Bulletins mensuels Pour la *libération d'Ahmed Ben Bella* et des autres victimes de la répression en Algérie » : bulletin de juillet 1972, p. 4.

[3] Ibid., p. 5.

[4] Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue : La résistance à la guerre d'Algérie », Vingtième Siècle. Revue *d'histoire*, 1986, vol. 10, n° 1, p. 3-18.

III. S'engager en France en faveur de l'Algérie indépendante

Tou·te·s les militant·e·s du soutien ne font pas le choix de s'installer en Algérie après l'indépendance. Si certain·e·s se désengagent, d'autres, encore font le choix de militer, en France, en faveur de l'Algérie l'indépendante. Cette dernière partie entend mettre en lumière les engagements de ces derniers et dernières. A l'été 1962 sont ainsi créées plusieurs associations de solidarité à l'Algérie nouvelle qui posent les jalons de la coopération tout en l'inscrivant dans un cadre politique – de gauche. Par ailleurs, l'organisation Solidarité fondée par Henri Curiel témoigne d'une certaine continuité des engagements, du soutien aux nationalistes à la solidarité envers l'Algérie indépendante, puis aux mouvements de libération nationale.

III.1. Les associations de solidarité à l'Algérie indépendante

Plusieurs organisations visant à soutenir le nouvel Etat algérien sont créées, en France, au lendemain de l'indépendance. D'ancien·ne·s militant·e·s du soutien les rejoignent, où ils militent en faveur d'une solidarité envers l'Algérie indépendante, dans la continuité des formes de militance développées au cours de la guerre.

III.1.a) L'Association de solidarité à l'Algérie Nouvelle (ASAN)

Certain·e·s ancien·ne·s militant·e·s du soutien s'engagent depuis la France en faveur de l'Algérie indépendante : ainsi, Henri Benoits explique en entretien qu'étant resté en contact avec Ben Bella, il est sollicité pour servir de prête-nom pour la formation d'un journal politique en Algérie[1]. Il est par ailleurs actif dans une association d'aide à l'Algérie nouvelle, qui vise à y « envoyer » des ingénieurs, des médecins, ou des cadres, pour aider à la construction du nouvel Etat. Cette volonté de mettre en place une coopération officieuse avec l'Algérie s'inscrit dans la lignée des actions de la IVème Internationale, au sein de laquelle milite H. Benoits : en mars 1963, d'après Sylvain Pattieu, Michel Raptis envisage d'organiser « dès avril-mai une conférence avec des ''représentants éminents du monde scientifique, technique, financier, intellectuel, syndical et politique de toute l'Europe occidentale, disposés à apporter une aide technique, culturelle, financière et humanitaire à l'Algérie nouvelle'' ». Une lettre du

[1] Entretien avec Henri Benoits, Issy-les-Moulineaux, 9 juin 2012.

bureau du secrétariat international de la IVe Internationale demande par ailleurs « aux sections trotskistes d'‘‘envoyer en Algérie des techniciens, des médecins, des instituteurs, des agronomes’’, mais aussi des ‘‘médicaments’’ »[1].

Une « Association pour la solidarité à l'Algérie nouvelle » (ASAN) créée à l'indépendance algérienne et à laquelle participe Henri Benoits[2] développe ces différents objectifs. Au sein de l'organisme directeur de cette association, le PSU est représenté par Pierre Stibbe et Manuel Bridier[3]. Y sont également représentés, outre l'Amicale des Algériens en France (représentée par son président, Aït el Hocine) et l'UGTA frontistes, le Parti Communiste, la CGT, l'UNEF, la FEN, le MRAP, la CIMADE ; la SFIO, la LDH et le SPF sont excusés lors de la réunion du 14 mars 1963. En revanche, la CFTC et FO refusent d'y siéger : la première organisation en raison d'un désaccord concernant le congrès de l'UGTA, la deuxième à cause de la présence de la CGT.

Au cours de cette réunion, Aït el Hocine émet le souhait que l'ASAN se constitue en association déclarée afin, entre autres, de pouvoir mettre en place une « coordination [entre les] ‘‘offres’’ et ‘‘demandes’’ en matière de cadres (enseignement, technicien, etc.) ayant une orientation plus sûre que ce qui est fourni par la coopération »[4]. La première campagne envisagée par les membres présents est orientée sur le thème de l'enfance : une conférence de presse est prévue pour le mois d'avril, si l'ASAN est constituée en association à cette date. D'un point de vue structurel, l'association serait constituée de membres des différents syndicats et partis mentionnés ci-dessus, qui « en tant que personnes », « assureraient la liaison avec leurs organisations », notamment concernant la « répercussion des demandes ».

Au cours d'une réunion, le 30 mars 1963, en vue de la constitution rapide du bureau de l'ASAN, le PCF demande à ce que ne soit faite « aucune référence aux

[1] S. Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », art. cité, p. 714-715.

[2] Clara Benoits et Henri Benoits, *L'Algérie au cœur : révolutionnaires et anticolonialistes à Renault-Billancourt*, Paris, Syllepse, 2014, p. 123 sqq. Un certain « Benois » est présenté comme membre du Comité d'initiative de l'ASAN le 30 mars 1963, il s'agit d'Henri Benoits : AN, 581 AP 37-160, dossier « Algérie 1959-1964 », sous-dossier « Relations avec l'ASAN » : Compte-rendu de la réunion de l'ASAN du 16 mars 1963, transmis par Manuel Bridier aux membres de la délégation permanente du PSU.

[3] AN, 581 AP 37-160, dossier « Algérie 1959-1964 », sous-dossier « Relations avec l'ASAN » : Compte-rendu de la réunion du Bureau du PSU du 2 mai, s.d.

[4] AN, 581 AP 37-160, dossier « Algérie 1959-1964 », sous-dossier « Relations avec l'ASAN » : Compte-rendu de la réunion de l'ASAN du 16 mars 1963, transmis par Manuel Bridier aux membres de la délégation permanente du PSU.

positions des uns et des autres sur la guerre d'Algérie » car « on peut avoir été contre l'indépendance et pour l'amitié ». Manuel Bridier précise alors que l'association doit être la plus large possible « à la condition qu'elle reste sur la base de l'anticolonialisme et ne se confonde pas avec la ''coopération officielle'' », ce que semble accepter le PC, qui fournit de « grandes assurances verbales […] sur ce point ». A l'issue de cette réunion, la constitution de l'association est reportée. La préparation d'un texte est cependant confiée à une commission formée de Lachenal, qui représente le PC, Me de Félice pour la CIMADE, Henri Benoits pour le Comité d'initiative de l'ASAN et Manuel Bridier pour le PSU[1].

Les luttes d'influence et la méfiance politique apparaissent également au cours de cette réunion, Manuel Bridier affirmant par exemple que « le PSU doit pouvoir coordonner l'action des éléments de gauche de l''‘assistance technique'' si l'association projetée se révélait, sous l'influence du PC, quelque chose de trop anodin ». Ce dernier signale également qu'il est « important pour l'avenir » que les étudiants du PSU développent des contacts avec les étudiants noirs » de « l'Association de Coopération Franco-Africaine », qui participe à cette réunion et est décrite par M. Bridier comme étant « entre les mains du PC »[2].

Les archives consultées ne permettent pas de connaître les suites données à l'ASAN ; l'ouvrage autobiographique de Clara et Henri Benoits signale cependant l'échec de cette entreprise, expliquant que « la gauche politique et syndicale avait d'autres préoccupations et [que les fondateurs de l'ASAN ont] échoué à créer un grand mouvement de solidarité », de même que « les responsables syndicaux signataires ne suscitèrent pas non plus la mobilisation de leurs confédérations ». Enfin, précise Henri Benoits « le coup d'Etat qui renversa Ben Bella en 1965 interrompit les activités de l'association, d'un commun accord »[3].

Les années qui suivent l'indépendance algérienne n'apparaissent donc pas comme un temps de désengagement militant pour les hommes et les femmes qui décident de rejoindre cette association de solidarité à l'Algérie indépendante. On observe au contraire

[1] AN, 581 AP 37-160, dossier « Algérie 1959-1964 », sous-dossier « Relations avec l'ASAN » : Compte-rendu de la réunion de l'ASAN du 30 mars 1963, transmis par Manuel Bridier aux membres de la délégation permanente du PSU.

[2] Ibidem.

[3] C. Benoits et H. Benoits, *L'Algérie au cœur*, op. cit., p. 124.

une requalification des dispositions militantes développées dans la clandestinité, reconverties au service d'une cause légale, dans la sphère publique.

*III.1.b) L'Association d'Amitié et de Solidarité Franco-*Algérienne

Une association aux buts similaires à ceux poursuivis par l'Association de Solidarité à l'Algérie Nouvelle, l'Association d'amitié et de Solidarité Franco-Algérienne (ASFA), est mentionnée dans Tribune Socialiste en novembre 1963, qui signale la tenue, le 23 octobre 1963, salle des Horticulteurs à Paris, d'une réunion de cette association[1]. Manuel Bridier et Henri Benoits, tous deux impliqués au sein de l'ASAN, y participent. Les deux associations, ASAN et ASFA, poursuivant les mêmes buts et étant animées par les mêmes militant·e·s pourraient en fait être la même organisation, baptisée de deux noms différents. Puisqu'il ne m'est pas possible de trancher cette question, il m'a paru plus clair de les traiter de manière séparée.

Au cours de la réunion du 23 octobre, Claude Glayman, présenté dans l'article comme le secrétaire du bureau provisoire de l'ASFA, définit comme prioritaire, pour les mois à venir, les objectifs suivants : « aide à l'enfance et à l'adolescence » et « développement de la campagne d'alphabétisation » en Algérie[2].

En mai 1964, l'ASFA organise une « Conférence sanitaire sur la situation et l'organisation de la médecine en Algérie ». Jean-Michel Krivine y rappelle « les principales activités de la Commission médicale de l'ASFA qui groupe médecins, étudiants en médecine et membres des professions paramédicales ». Cette commission, qui forme des « responsables sanitaires ruraux » et participe à l'installation d'une école à Médéa, est également en charge de la réception et la prise en charge de stagiaires anesthésistes à Paris, ou encore des « relations avec le bureau de l'Aide non gouvernementale à Alger, pour l'orientation optimum des candidats à un travail dans le secteur sanitaire »[3].

La même année, le groupe de militant·e·s engagé·e·s aux côtés d'Henri Curiel dans le soutien à l'Algérie socialiste et aux mouvements de libération nationale[4] envisage de

[1] Tribune Socialiste, « L'Algérie nouvelle et ses amis français », N° 167 du 2 novembre 1963, p. 5.

[2] Tribune Socialiste, « L'Algérie nouvelle et ses amis français », N° 167 du 2 novembre 1963, p. 5.

[3] Tribune Socialiste, « Conférence sanitaire sur la situation et l'organisation de la médecine en Algérie », N° 194 du 9 mai 1964, p. 6.

[4] Voir infra, III.2. De la solidarité avec l'Algérie indépendante au soutien aux mouvements anticoloniaux.

se rapprocher de l'ASFA. Au cours du troisième congrès de Solidarité, le 18 octobre 1964, elles et ils votent une « motion sur l'Algérie » où sont réaffirmées la volonté d'aide à l'édification socialiste de l'Algérie et la confiance « dans l'avenir socialiste de l'Algérie, dans Ben Bella, le secrétaire général du Parti, et les hommes qui en assument actuellement les tâches d'orientation et de direction »[1]. Hocine Zahouane, qui représente le président Ben Bella, assiste d'ailleurs à ce Congrès, preuve des rapports étroits qui existent entre l'Etat algérien et l'association. Est également envisagée la création d'un « bureau d'aide technique non gouvernementale à l'Algérie socialiste pour concrétiser, sur ce point capital, l'aide à l'Algérie déjà décidée »[2]. En liaison avec l'ASFA, et possiblement avec d'autres organisations d'aide à l'Algérie indépendante, ce bureau se donnerait pour tâche « d'une part, le recrutement de techniciens pour l'Algérie socialiste et, d'autre part, le règlement aux échelons nécessaires des problèmes pratiques posés par l'aide technique non gouvernementale ». Il devrait donc, pour cela, posséder a minima deux bureaux : l'un à Paris, l'autre à Alger[3].

Là encore, l'indépendance algérienne ne semble pas constituer de temps d'arrêt du militantisme. En lien avec l'Etat algérien, l'ASFA entend contribuer au développement de l'Algérie indépendante. C'est également le cas de l'organisation Solidarité, dirigée par Henri Curiel, qui s'engage d'abord en faveur de l'Algérie indépendante avant d'orienter son action vers le soutien aux mouvements nationalistes dans différents pays.

III.2. De la solidarité avec l'Algérie indépendante au soutien aux mouvements **anticoloniaux**

Le groupe de militant·e·s qui gravitent autour d'Henri Curiel, d'abord au sein du groupe de Rome, puis dans le réseau qu'il organise, et, enfin au sein du MAF, va s'engager plus avant dans le soutien aux indépendantistes et la lutte contre la colonisation après l'indépendance algérienne. Déjà, le Mouvement Anticolonialiste Français, au titre révélateur, se présentait en 1960 comme un mouvement plus large que celui du seul soutien aux nationalistes algérien·ne·s. Son Manifeste affirme en effet la volonté de créer

[1] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 40 : « Solidarité 1964 », sous-dossier « Congrès 1964 », compte-rendu du Congrès du 18 octobre 1964, « Motion sur l'Algérie ».

[2] Ibidem.

[3] Ibid.

une « plate-forme » regroupant « toutes les forces anticolonialistes », « tous les Français décidés à intensifier le combat pour en terminer avec la guerre d'Algérie et le régime colonialiste, et à instaurer la collaboration du peuple français avec tous les peuples libérés de la domination coloniale »[1].

En 1961, un bilan est dressé sur le « travail anticolonialiste » mené au Maroc. Parmi les contacts pris avec des mouvements de libération nationale figurent des actions entreprises en lien avec la Conference of Nationalist Organizations of the Portuguese Colonies (CONCP). Sont ainsi organisés l'envoi du bulletin de la CONCP depuis Rabat vers la France et l'Europe « en vue de la prise en charge de [la] part [de l'organisation] de l'impression et de la diffusion de ce matériel » et la réalisation de revues de presse pour les pays européens. Sont également instituées des actions de soutien allant « des hébergements jusqu'aux fichiers », ou encore la mise en place de « comités de soutien » ou l'organisation du recueil de renseignements, notamment de « renseignements économiques sur les groupes de pression et trusts établis dans les colonies portugaises et plus largement en Afrique. »[2].

Des liens sont également développés avec un des représentants de l'Union des Populations du Cameroun et, au cours d'une réunion, il est notamment décidé de la diffusion par le groupe de Curiel à Paris, de deux brochures (Unité africaine et néocolonialisme, et Oppression française au Cameroun). Cette campagne de médiatisation doit ensuite permettre de déboucher sur une campagne « pour le retrait de l'armée française au Cameroun »[3] puis « d'envisager la création d'un Comité », en lien « avec le PC ». Un soutien doit également être apporté « aux éléments en France, allant des hébergements jusqu'aux papiers »[4].

Outre ces deux mouvements, contacts sont également pris avec l'UGEAN, la SAWABA, l'UNFP, l'ANC et un membre fondateur de la Junte. L'essentiel du travail mené en direction de ou en lien avec ces organisations consiste à soutenir et développer la propagande ou les campagnes d'informations de ces mouvements, de leur apporter un

[1] IISH Amsterdam, fonds « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives », « Egypt. Com. », carton 439 « Support of the Algerian FLN », dossier 3, « Manifeste du MAF ». Souligné par moi.

[2] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 38, « 1962 », sous-dossier « 1er Congrès 1 et 2 décembre 1962 » : document anonyme intitulé « Bilan du travail anticolonialiste réalisé au Maroc ». Une note manuscrite indique « 1961 (avant l'indépendance de l'Algérie) ».

[3] Ibidem.

[4] Ibid.

soutien concret et d'organiser la formation des militant·e·s de ces organisations : il est ainsi convenu avec le SAWABA d'organiser une « formation presse et éventuellement radio »[1].

Après l'indépendance algérienne, Henri Curiel s'engage ainsi dans le soutien à d'autres organisations anticoloniales. Joyce Blau, qui participe à cette entreprise depuis la Belgique où elle est installée depuis 1960, explique que :

> lorsque la guerre a été terminée, on a créé Solidarité, qui était aussi une sorte de mouvement de solidarité. Mais Henri avait cité une grande idée. C'était vraiment transformer ce soutien aux Algériens, à un mouvement plus large.[2]

Henri Curiel, en créant le mouvement Solidarité, entend de fait étendre le champ d'action du mouvement anticolonialiste et antifasciste[3]. Ainsi, un document anonyme conservé dans les archives de Solidarité et qui semble avoir été élaboré lors de l'Assemblée constitutive du mouvement, en 1962, entend « être un texte à partir duquel pourrait se poser dans les conditions et à l'étape actuelles le problème de l'action d'aide aux mouvements de libération des peuples opprimés ». Présentant les actions de soutien aux frontistes en France, au sein de réseaux ou de manière individuelle, ce texte dresse un bilan « incontestablement très positif » « de ces actions menées dans les plus mauvaises conditions ». Ce bilan permet en outre de révéler le rayonnement du soutien « auprès des mouvements de libération de nombreux pays, qui sont désireux d'en jouir aussi ». Aussi est-il affirmé :

> Pour nous, la fin de la guerre d'Algérie ne signifie pas et ne peut signifier la fin de l'aide française aux peuples qui luttent pour leur libération. Elle doit, au contraire, amener l'élargissement de cette aide à l'échelle la plus vaste. Nous faisons nôtre la position suivante : « A tous les peuples que le colonialisme tient encore dans ses chaînes, il faut accorder le soutien maximum pour la conquête de leur indépendance nationale » (Déclaration des 81).[4]

---

[1] Ibid.

[2] Entretien avec Joyce Blau, Paris, 29 juin 2012.

[3] Pour une présentation de Solidarité, voir G. Perrault, Un homme à part, op. cit., p. 352 sqq.

[4] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 1, « Rapports. 1962-1968 », sous-dossier « a) Congrès Octobre 1962 » : document anonyme s.d. Une note manuscrite, en haut du document, indique « Julien ? » et « octobre 1962 ». Il est à noter qu'un autre texte, intitulé « plate-forme provisoire du groupe suisse d'action anticolonialiste et antifasciste » développe les mêmes idées, dans des termes presque exclusivement identiques : voir IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 38, « 1962 », sous-dossier « 1er Congrès 1 et 2 décembre 1962 ».

La suite du texte énonce la nécessité de constituer une organisation solide et structurée, aux fondements politiques, afin de dépasser le simple soutien pour « passer à un stade supérieur ». Dès lors une des tâches fondamentales de cette organisation, basée sur les principes du mouvement ouvrier international, doit être « l'aide concrète aux peuples opprimés qui luttent pour leur libération […] [notamment] dans le domaine de l'information [et] dans le domaine politique »[1].

Vingt-huit personnes assistent au Congrès de Solidarité qui se tient les 1er et 2 décembre 1962. L'assemblée regroupe de nombreux ancien·ne·s militant·e·s pro-frontistes : aux côtés de membres du groupe de Rome ou du réseau Curiel, tel·le·s que Didar Fawzy ou Jehan de Wangen, se trouvent également Robert Davezies ou Michèle Beauvillard. Au cours de ce congrès est votée une résolution entérinant la mise en place de trois instances : outre le Congrès, est prévu l'organisation d'un Comité politique de dix-sept membres, et, au sein de celui-ci, un Comité exécutif de cinq membres[2]. Si l'Assemblée d'octobre 1962 avait permis de définir les objectifs du mouvement, le congrès de décembre 1962, semble véritablement signer la naissance de Solidarité en tant qu'organisation. La première résolution, votée à l'unanimité lors de ce congrès, prévoit que les activités « d'aide concrète anticolonialistes » accomplies avant cette date, notamment au Maroc, « par les camarades » « sont entérinées, leur continuation et leur extension étant l'objet immédiat de ladite organisation »[3].

Au cours du congrès de 1963, une résolution adoptée à vingt-quatre voix sur vingt-huit signale, considérant l'Algérie :

> Considérant que l'Algérie actuelle est engagée sur la voie du socialisme, que le succès de cette édification a une importance capitale pour les pays qui luttent contre l'oppression colonialiste et fasciste et pour le mouvement ouvrier internationale, le Congrès décide [que] la participation à l'édification du socialisme en Algérie est une des tâches de base de l'organisation anticolonialiste et antifasciste.[4]

---

[1] Ibidem.

[2] Ces chiffres diffèrent cependant d'une année sur l'autre : au cours du congrès de 1963, les 28 membres qui y assistent forme le comité politique de la structure ; le comité exécutif comporte 14 membres avec un secrétariat de cinq membres, et la constitution d'un secrétariat général est composé : voir IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 39 : « Solidarité 1963 », sous-dossier « 1963-Congrès », compte-rendu des résolutions, motions et élections, 1963.

[3] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 38, « 1962 », sous-dossier « 1er Congrès 1 et 2 décembre 1962 » : document intitulé « Premier Congrès – 1962 ».

[4] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 39 : « Solidarité 1963 », sous-dossier « 1963-Congrès », compte-rendu des résolutions, motions et élections, 1963.

Les liens avec l'Algérie après l'indépendance sont donc clairement maintenus et, d'ailleurs, une « note succincte concernant le groupe d'action anticolonialiste et antifasciste » fait état d'une entrevue des membres de l'organisation avec le président Ben Bella en novembre 1962, qui aurait abouti à cette volonté de structurer les militant·e·s anticolonialistes et antifascistes au sein d'une organisation : le groupe d'action anticolonialiste et antifasciste, qui prend par la suite le nom de Solidarité. Ce groupe, qui vise à apporter une aide concrète « aux mouvements nationalistes et antifascistes et à « leur fournir les plus grandes possibilités pour établir entre eux des contacts et des alliances » entend également poursuivre son travail en direction du jeune Etat algérien et « obtenir, à partir de la France et d'autres pays européens, un maximum d'aide technique pour l'Algérie ». Dans le même temps, le document précise que :

> Etant donné que l'Algérie nouvelle est l'un des pays du monde qui fournit la plus grande aide concrète aux peuples qui se battent pour leur libération, [le Congrès se donne comme but de] renforcer au maximum [les] liens avec son Gouvernement et [de] mener [son] action en collaboration étroite avec lui.[1]

En conséquence, une antenne de l'organisation est implantée en Algérie au sein de laquelle milite, entre autres, Didar Fawzy, qui travaille dans un premier temps au Ministère algérien de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme, avant d'y présenter sa démission en décembre 1964. Elle écrit ainsi :

> Henri [Curiel] m'avait débrouillé un mini-salaire (versé par le groupe égyptien de Paris) : je devais m'occuper du suivi d'un Comité d'aide à la révolution congolaise que Ben Bella voulait créer, et m'inscrire à l'Université.[2]

L'antenne algérienne de Solidarité organise notamment des stages « révolutionnaires » d'apprentissage de la lutte clandestine[3] ; et bénéficie pour cela d'un soutien moral et financier de la part du gouvernement algérien. L'organisation, bien que clandestine en France, a une assise essentiellement parisienne où elle tient congrès chaque année et tente de développer des « antennes » à l'international. En 1964, soit trente mois après la création de Solidarité, l'organisation entretient « des contacts plus ou moins

[1] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 39 : « Solidarité 1963 », sous-dossier « 1963-Congrès », compte-rendu des résolutions, motions et élections, 1963. Document anonyme intitulé « Note succincte concernant le groupe d'action anticolonialiste et antifasciste », s.d.

[2] D.D. Fawzy-Rossano, *Mémoires d'une militante communiste (1942*-1990), op. cit., p. 174-175.

[3] Ibid., p. 176.

forts avec […] une douzaine d'organisations représentant une dizaine de territoires »[1], dont trois en Amérique latine, une dizaine en Afrique française, cinq sur la péninsule ibérique, deux au Moyen-Orient et une en Asie. S'ajoutent à cela « une trentaine de mouvements anticolonialistes et antifascistes avec auprès d'eux une côte variable mais en général véritablement appréciable »[2].

En 1965, une note intitulée « Comment renforcer Solidarité » est rédigée en vue de la tenue de réunions d'information et présente les différents domaines d'activité de l'organisation. Sont ainsi présentés comme essentiels les tâches nécessaires « à la vie même d'un militant soumis aux forces de la répression », parmi lesquelles les moyens d'accueil, de liaisons, d'expression et de diffusion, mais aussi, « à un niveau plus technique », les « moyens de transformation des personnes », « de camouflage », « de voyage », « de transmissions et d'écoute » ou les « fournitures les plus diverses » allant « de la carte d'état-major ou de la boussole au poste émetteur-récepteur ». A un troisième niveau du soutien, les « éléments de formation aux techniques de la lutte clandestine » apparaissent primordiaux, et, enfin, à niveau encore différents, les différentes tâches liées à la solidarité humaine, tels que les soins médicaux à apporter à des militants de passage ou l'aide sociale ou juridique[3].

En France et en Algérie sont organisés des « stages ‘‘impression’’ et ‘‘écritures’’, de nombre variable selon les mouvements », ainsi que l'« établissement de liaisons écrites avec l'organisation, voire [la] fourniture de points de chute ». Sur le continent africain, les « activités diverses en France et en Algérie » de Solidarité en 1964 concernent les mouvements de libération nationale de l'Angola, du CONCP (les colonies portugaises en Afrique), du Mozambique, du Rio-Mundi, de Guinée portugaise, d'Afrique du Sud, de Rhodésie du Sud, d'Ethiopie, du Congo, du Niger, de Côte d'Ivoire et du Gabon[4]. Pour ne donner qu'un exemple, les actions de soutien apportées au Front de l'Unité de l'Angola (FUA) font largement écho à celles qui furent apportées aux frontistes en guerre

[1] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 1, « Rapports. 1962-1968 », sous-dossier « A) Congrès 1964 » : rapport d'Henri Curiel au cours du congrès annuel de Solidarité, novembre 1964.

[2] Ibidem.

[3] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 41, « Solidarité 1965 » : « Comment renforcer Solidarité », 1965.

[4] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 40 : « Solidarité 1964 », sous-dossier « Congrès 1964 », compte-rendu du Congrès du 18 octobre 1964, document anonyme intitulé « Notes » et portant la mention manuscrite « 1964 (Alger) Activités diverses en France et en Algérie pour MLN africain ».

d'Algérie : hébergement, assistance médicale et sociale, prise en charge financière et/ou matérielle des militant·e·s, activités de propagande, fourniture de faux-papiers. Adolfo Kaminsky, installé en Algérie depuis 1962 où il enseigne les arts graphiques pour la société nationale de sidérurgie, participe aux activités de soutien aux nationalistes angolais, notamment en ce qui concerne la fabrication des faux-papiers. Engagé auprès de Curiel, mais aussi de Georges Mattéi qui, lui milite au sein de l'Organisation Latino-Américaine de Solidarité (OLAS), Adolfo Kaminsky reprend ses activités de faussaire en faveur de nationalistes de nombreux pays[1].

Catherine Cot s'occupe quant à elle, dans un premier temps, du soutien en direction de l'Afrique du Sud. Elle explique ainsi :

> Alors moi je m'occupais des, d'abord, Afrique du Sud, des gens de l'ANC. Je me souviens, j'allais à Londres, je leur passais des billets, des trucs. Je faisais des cours aussi, il y avait des stages sur comment les gens se repèrent dans la rue, dans Paris : il faut qu'ils sachent se repérer dans la ville sans se faire remarquer, sans avoir à demander toutes les deux minutes leur chemin. Alors ça je leur faisais des trucs par rapport à la Seine, par rapport à quelques monuments, des trucs comme ça.

Elle travaille ensuite en lien avec les mouvements portugais, où elle organise : « des passages de frontières, pour les insoumis » :

> Les Portugais, je passais mon temps en Fiat 500 avec un ami, on passait notre temps à faire des allers-retours du Portugal, avec une Fiat 500, on faisait des allers-retours sans s'arrêter. Il y avait des histoires de plans qu'on avait fait voler, des cartes pour les histoires de passage, puis j'ai des souvenirs de réunions dans le Sud, avec les gens du Parti communiste. Mais c'était pour organiser des filières, pour passer en France, à l'époque de Salazar, et c'était aussi l'époque de libération des colonies portugaises. Et donc l'Afrique du Sud et les Portugais, voilà, c'est tout. C'est les seuls mouvements avec lesquels j'ai travaillé en direct. Et puis sinon, il y avait effectivement des stages, des réunions, des hébergements. Trouver des hébergements à Paris, trouver des papiers, des trucs courants quoi.

En une occasion, elle est également chargée d'extrader du Portugal la femme d'un dirigeant angolais ayant réussi à s'échapper de prison avec sa fille. Pour cela, elle est en lien avec l'ambassadeur d'Algérie à Madrid, dans la mesure, explique-t-elle, où « les

[1] Pour plus de précisions sur les circonstances du « recrutement » d'A. Kaminsky par H. Curiel et G. Mattéi après l'indépendance algérienne, et des différents mouvements nationalistes qu'il a contribué à soutenir, voir S. Kaminsky, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, op. cit., p. 211 sqq. ; Concernant les engagements de Georges Mattéi, voir J.-L. Einaudi, Franc-Tireur, op. cit., p. 133 sqq.

différents mouvements avaient des bureaux à Alger, l'Algérie soutenait les différents mouvements d'émancipation »[1].

Le coup d'Etat de juin 1965 en Algérie met fin aux « liens privilégiés »[2] qu'entretient Solidarité avec l'Algérie, et, dans le même temps, à l'aide financière qui lui était apportée par le jeune Etat indépendant. Pour autant, explique Henri Curiel, « l'interruption de l'appui algérien n'a pas amené la fin de nos activités : elle ne nous empêche même pas d'en envisager un nouveau développement ». Au cours du Congrès de 1965 est évoquée la possibilité d'orienter le soutien de l'organisation en direction des pays en voie de développement, dans la mesure où « la révolution ne signifie pas destruction mais possibilité d'édification ». L'objectif, pour cela, est de développer « des liens culturels, techniques ou économiques avec certains pays du Tiers-Monde, à travers les [Mouvements Nationaux de Libération] avec lesquels nous sommes en rapport ». Il est également envisagé d'orienter l'action de Solidarité vers « la lutte pour les droits des minorités », entre autres puisque « l'accession à l'indépendance de nombreux pays souvent peu développés [a] multiplié plusieurs fois le nombre des minorités persécutées dans le cadre des Etats ». Sont soulignés, dans ce cadre, les problèmes posés par les minorités kurde, afro-américaine, ainsi que « le délicat et complexe problème israélo-arabe »[3]. Les discussions sur les relations entre Israël et Palestine débouchent d'ailleurs, en 1982, sur la création du « Comité Israël et Palestine Vivront », dont Joyce Blau est une des organisatrices[4].

L'organisation dirigée par Henri Curiel témoigne bien de la continuité des engagements militants après l'indépendance algérienne. Les hommes et les femmes engagé·e·s dans le soutien aux nationalistes algérien·ne·s à ses côtés continuent à militer contre le colonialisme après avoir œuvré à des niveaux divers en faveur de l'Algérie indépendante. L'organisation Solidarité souligne donc bien la réutilisation de dispositions militantes après l'indépendance, par la réactivation des réseaux militants autant que par la réutilisation des formes et des modalités du soutien clandestin.

[1] Entretien avec Catherine Cot, Paris, 31 mai 2012.

[2] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 1, « Rapports. 1962-1968 », sous-dossier « a) Congrès novembre 1965 » : rapport d'Henri Curiel au congrès de Solidarité, novembre 1965.

[3] IISH Amsterdam, fonds Solidarité, dossier 1, « Rapports. 1962-1968 », sous-dossier « a) Congrès novembre 1965 » : rapport d'Henri Curiel au congrès de Solidarité, novembre 1965.

[4] Les archives du fonds « Israël et Palestine Vivront », conservées à l'IISH témoignent de l'engagement de Joyce Blau dans l'organisation.

*

* *

Pour prolonger les questionnements précédents, ce chapitre a interrogé la continuité des engagements militants, d'abord en exil, puis après l'indépendance.

Dans un premier temps, les possibilités de militer à l'étranger en faveur de la cause indépendantiste apparaissent diverses et viennent confirmer l'existence de nombreuses ramifications internationales du soutien. Etudier le soutien aux nationalistes dans une perspective européenne permet alors de battre en brèche l'idée d'une guerre franco-française tout en soulignant la volonté algérienne d'internationaliser le conflit et de développer des bases arrières jouant le rôle d'infrastructures secondes et de pivot. Malgré une surveillance des frontières par les services répressifs, des réseaux se constituent en région transfrontalières pour mettre en place ou réactiver des filières de passage permettant d'exfiltrer les militant·e·s recherchées, mais aussi de transporter, d'un pays à l'autre, les fonds et documents nécessaires à la conduite de la guerre d'indépendance.

Conscients de cet état de fait, les services répressifs français tentent de mettre en place une politique de collaboration avec leurs homologues suisses. Les autorités helvétiques interdisent aux nationalistes de conduire toute activité politique, mais tendent, au moins dans un premier temps, à respecter une politique de neutralité. La posture ambigüe des autorités suisses permet dès lors aux nationalistes algérien·ne·s de développer plusieurs actions allant dans le sens de l'indépendance algérienne, sous couvert d'apolitisme et dans la clandestinité. En ce sens, des liens sont établis avec les Suisse·sse·s favorables à l'indépendance, dont les domiciles deviennent les bases arrières

du soutien, accueillant nationalistes, militant·e·s français·e·s du soutien, insoumis ou déserteurs. L'existence de ces soutiens à l'étranger permet également aux exilé·e·s de continuer le soutien hors de France, après avoir été exfiltré·e·s du territoire français. L'exemple de l'affaire Andersson-Davezies, au début de l'année 1961, vient non seulement confirmer la posture d'éditeur militant de Nils Andersson, mais révèle également les tensions diplomatiques entre la France et la Suisse au cours de la guerre d'indépendance, les menées françaises sur le territoire helvétiques étant dénoncées car portant atteinte à la souveraineté du pays. La médiatisation de cette affaire et les prises de position qui sont développées ouvrent le débat aux questions de diplomatie et de politique internationale dans un premier temps, avant de l'élargir à la question du soutien aux nationalistes dans un deuxième temps, comme le font les popistes.

Cette affaire intervient cependant dans les derniers temps de la guerre d'indépendance algérienne et, en 1962, certain·e·s militant·e·s du soutien font le choix de s'installer en Algérie. Ils prennent alors part à la construction du nouvel Etat algérien, dans la continuité de leurs engagements en faveur de l'indépendance. Ils et elles participent ainsi à la création d'une offre de formation ou d'enseignement, à la réorganisation des services de santé et au développement culturel d'un pays exsangue par huit années de guerre. La diversité de leurs parcours et de leurs expériences en Algérie amène cependant à complexifier la figure du « pied-rouge » traditionnellement associée aux premières installations d'Européen·ne·s en Algérie après l'indépendance. Par ailleurs, la dimension politique donnée à ces « années pieds-rouges », si elle est indéniable, doit être mise en regard avec l'alternative qui est celle de plusieurs militant·e·s condamné·e·s pour leur soutien à l'indépendance, la prison ou l'exil.

En ce sens, et sans nier la dimension politique de leurs engagements tant pendant la guerre d'indépendance qu'après 1962, le choix de l'installation en Algérie a pu être conditionné par l'impossibilité de rentrer en France jusqu'aux mesures d'amnistie de 1966. Le fait que plusieurs d'entre elles et eux aient choisi de rester en Algérie après leur amnistie révèle cependant bien l'aspect réducteur d'une telle analyse. De même, le fait que nombre de ces militant·e·s aient choisi de demeurer en Algérie après le coup d'Etat de 1965 vient nuancer l'analyse « politique » ou « tiers-mondiste » des « années pieds-rouges », selon laquelle les Européen·ne·s installé·e·s en Algérie en 1962 auraient quitté le pays après l'échec de politiques de gauche en Algérie.

L'étude des associations qui œuvrent en France en faveur de l'Algérie indépendante, révèle pourtant bien la volonté de participer à l'instauration d'un gouvernement de gauche, dans la continuité des postures adoptées pendant la guerre d'indépendance par les militant·e·s qui y sont actifs et actives après 1962. Elle révèle également la volonté de maintenir les liens avec l'Algérie après l'indépendance, même si les différentes actions entreprises semblent avoir été interrompues après l'indépendance.

Enfin, la fondation de Solidarité par Henri Curiel et les militant·e·s qui lui sont proches témoigne d'une volonté de continuer la lutte anticolonialiste, en l'élargissant le plus possible et dans la continuité des objectifs du Mouvement Anticolonialiste Français fondé en guerre d'Algérie. Les militant·e·s qui s'y investissent mettent alors au service d'autres luttes décoloniales les compétences acquises dans le soutien, telle que leur connaissance de la clandestinité, preuve d'une requalification certaine des dispositions militantes après l'indépendance algérienne.

Ces différents exemples, cependant, ne sont pas représentatifs des parcours de militant·e·s du soutien une fois l'indépendance acquise. Toutes et tous, en effet, ne font pas le choix de s'installer en Algérie après 1962, ni de continuer la lutte décoloniale auprès d'autres mouvements. Différents facteurs doivent alors être pris en compte pour expliquer la multiplicité des postures, tant individuelles que collectives, après l'indépendance algérienne, qu'il s'agisse, par exemple, des raisons qui ont motivé l'entrée dans le soutien ou de la disponibilité biographique – professionnelle comme familiale – des individu·e·s.

CONCLUSION GENERALE

Plus de cinquante ans après l'indépendance algérienne, cette recherche a voulu donner une image plus précise des militant·e·s du soutien. En soulignant le nombre important de femmes engagé·e·s, elle est d'abord une contribution à l'histoire des femmes dans une période parfois qualifiée de « creux de la vague »[1] des mouvements féminins et féministes ou de « triomphe de la domesticité »[2], et permet de montrer les multiples formes de militantisme au féminin durant cette période.

En effet et comme les hommes, les femmes rejoignent un réseau de soutien aux frontistes ou travaillent directement avec les Algérien·ne·s, qu'elles soient permanentes de réseaux ou indispensables à l'infrastructure seconde du soutien : dans ces différents cadres, elles transportent fonds, documents et armes, hébergent les militant·e·s frontistes, leur servent de chauffeures ou leur font passer des frontières, ou encore participent aux activités de la propagande pro-indépendantiste. Au même titre que les hommes, elles sont présentes dans les prétoires comme accusées ou avocates – et ce malgré le taux encore faible de féminisation de la profession – ou participent aux mobilisations collectives carcérales telles que les grèves de la faim ou à leur médiatisation, dans les comités de soutien aux détenus. Comme les hommes, elles s'évadent de prison, prennent le chemin de l'exil et, pour certaines, rejoignent l'Algérie après l'indépendance où elles participent à la construction du nouvel Etat. Cette liste, loin d'être exhaustive, montre bien l'omniprésence des femmes, à quelque niveau de mobilisation que ce soit, battant ainsi en brèche la stricte division entre sphères privée et publique parfois érigée en règle pour cette décennie.

Interrogeant les constructions sociales multiples du féminin et du masculin, cette thèse est donc également une contribution aux études de genre. En appliquant au champ des mobilisations collectives cette catégorie d'analyse, la recherche permet de mettre au jour l'influence du genre sur la construction, le déroulement et la perception des mouvements sociaux, qu'ils soient publics ou clandestins.

---

[1] Sylvie Chaperon, Le creux de la vague : mouvements féminins et féminismes, Thèse de doctorat, Institut universitaire européen, Florence, 1996, 761 p.

[2] « Triumph of (royal) domesticity »: Claire Duchen, *Women's Rights and Women's Lives in France 1944-1968*, Londres, Routledge, 2003, p. 2.

Dès lors, envisager l'entrée en militantisme puis les modalités de l'action collective en adoptant une perspective plus large permet de transcender à la fois la perception traditionnelle du militantisme ne considérant que le travail partisan ou syndical mais aussi les approches « par le haut » des organisations militantes : questionner ces deux perspectives permet alors tout à la fois de centrer le regard sur les individu·e·s plutôt que sur les structures et de prendre en compte la palette des engagements militants qui dépassent les seuls cadres de l'action et de la participation politique ou syndicale.

Dans cette perspective, il importe de souligner le ou les processus d'entrée en militantisme et d'envisager le soutien aux nationalistes comme une des phases de la carrière militante des individu·e·s. La notion de carrière militante permet alors d'envisager l'engagement dans le soutien comme la conséquence d'une succession d'étapes antérieures, de logiques interprétatives des acteurs et actrices, plutôt que comme un évènement strictement ex-nihilo ou induit par certaines contraintes structurelles tels que le capital social, culturel ou économique. En effet, l'analyse processuelle de l'entrée en militantisme a mis au jour l'importance des modes de socialisation, notamment politique, qui permettent à la fois de se forger un référentiel commun d'analyse et d'action et d'acquérir un habitus militant qui est par la suite réemployé dans l'action clandestine. Il importe alors autant d'étudier les différents modes de la socialisation primaire – familiale et scolaire, par exemple – qui pèsent sur le processus de politisation, que les lieux de la socialisation secondaire. En complément, l'étude de la socialisation par l'évènement a permis d'expliquer des engagements a priori ex nihilo, ou en tout cas non précédés de socialisation politique antérieure, qu'elle soit primaire ou secondaire. La répression anti-algérienne et les tortures ont ainsi pu constituer des évènements déclencheurs de l'entrée en militantisme pendant la guerre d'Algérie.

Plus encore, il importait d'interroger l'influence des constructions et des déterminations socio-sexuées sur la carrière militante, dans une optique de genre. Cette influence a peu transparu dans l'analyse des racines, à la fois lointaines et collectives, de l'engagement contre la guerre d'Algérie. Cette relative absence dans les discours des témoins interrogé·e·s s'explique à la fois par le caractère collectif du discours délivré – la socialisation est présentée comme un processus de groupe, plus qu'individuelle et la construction d'une mémoire collective de l'engagement a posteriori qui invisibilise les logiques de genre au sein du groupe. A l'inverse, en étudiant le rôle socialisateur de l'évènement pendant la guerre d'indépendance algérienne, le genre est apparu comme un

trait saillant dans les discours visant à susciter l'engagement. En effet, l'étude des argumentaires développés dans les mouvements d'opposition au départ des soldats soulignent le poids des constructions socio-sexuées sur le militantisme, qu'il s'agisse de mettre en avant une figure féminine comme celle de l'épouse ou de la mère ou de souligner le caractère viril du service militaire.

Cette tension entre les discours et les pratiques militants a permis d'émettre l'hypothèse d'une socialisation sexuée inversée pour les militant·e·s qui s'engagent dans des mouvements mixtes. Ainsi, les femmes sont nombreuses à s'investir dans des causes ou des espaces considérés comme masculins et à exercer une certaine violence politique, fut-elle symbolique. A l'inverse, les hommes sont chargés de tâches considérées comme féminines et parfois rattachées à la sphère privée, tel que l'hébergement de militant·e·s nationalistes. Cette recherche permet dès lors de dépasser la sexuation apparente des mobilisations contre la guerre et de réinterroger le genre de la politique, en adoptant à la fois une optique de genre et une définition très large de ce que recouvre le champ politique.

Par ailleurs, la multi-appartenance des acteurs et actrices engagées contre la guerre d'Algérie et les multiples lieux de socialisation qu'ils évoquent sont apparus non seulement comme des lieux de politisation, mais aussi comme de potentiels lieux de recrutement pour l'action clandestine. Ces lieux sont, enfin, le cadre de solidarités multiples, notamment en cas d'arrestation : dans les comités de soutien aux détenu·e·s militent ainsi des personnalités de gauche, parfois ancien·ne·s Résistant·e·s, dont les engagements anti-impérialistes remontent à l'entre-deux-guerres et qui prennent tôt position en faveur de l'indépendance algérienne. Pour ces différentes raisons, l'analyse des modes d'entrée ou d'action dans le soutien ne peut s'affranchir d'une étude des trajectoires individuelles et militantes avant l'entrée dans l'action clandestine.

En outre, cette approche souligne le continuum des postures militantes dans l'opposition publique à la guerre comme dans le soutien, évitant ainsi l'écueil d'une écriture de l'histoire qui ne retiendrait que les grandes figures ou les formes d'engagement les plus extrêmes. Relue à l'aune du genre, la notion de carrière militante appliquée au soutien participe dès lors intrinsèquement de cette triple redéfinition. En ce sens et en menant une analyse processuelle de l'entrée dans le soutien, il devient possible de souligner non seulement les multiples lieux de socialisation et de politisation des militant·e·s ou la diversité des modes d'entrée dans une action collective particulière,

puisque clandestine, mais aussi de dépasser la multi-appartenance des acteurs et actrices en étudiant le poids des liens interpersonnels et d'amitié. Dès lors, même pour les militant·e·s les moins politisé·e·s ou se décrivant comme tel, l'engagement ne se fait jamais réellement ex-nihilo. Une telle approche se révèle particulièrement heuristique du point de vue du sexe des militant·e·s, les approches genrées de l'action collective – et parmi elles, les travaux sur le genre de la Résistance particulièrement – ayant déjà souligné que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à minorer la portée de leur engagement[1].

De ce fait, inscrire les actions de soutien dans le cadre plus large d'une généalogie militante et remonter aux racines de l'engagement - qu'il s'inscrive dans une tradition de gauche ou d'extrême-gauche, dans la geste résistante, qu'il constitue une réponse à la dénonciation des tortures ou une volonté de « sauver la France » – vient conforter l'analyse processuelle de l'engagement individuel. La reconstruction de cette généalogie impose cependant de s'interroger également sur les différents cadres de socialisation politique primaire, parmi lesquelles la famille joue un rôle central, qui peuvent être le lieu d'une éducation politique différenciée selon les sexes et qui, en retour, influe par la suite sur la division sexuelle du travail politique ou militant. De cette division – qui est à la fois une séparation des tâches en fonction du sexe et une hiérarchisation des tâches masculine et féminines – découle une moindre reconnaissance du travail politique ou militant des femmes, tant à l'intérieur du groupe qu'au-delà, ainsi que sur les suites éventuelles de l'engagement politique. Ainsi, alors que les femmes sont au moins également engagées dans le soutien clandestin, la requalification militante et politique opérée à l'indépendance, l'institutionnalisation de l'action pro-indépendantiste par le biais des associations de solidarité à l'Algérie nouvelle ont entraîné la disparition des femmes : ces organisations sont dirigées et animées par des hommes venant de différents horizons politiques ou syndicaux, venant ainsi confirmer le caractère masculin de la représentation et de l'exercice de responsabilités politiques.

Cette recherche montre, par ailleurs, que le genre se construit aussi à l'intérieur des cercles militants. En ce sens, les discours forgés par les témoins, hommes comme femmes, ont pu contribuer à effacer les figures féminines du soutien comme à reproduire

[1] Claire Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », Le Mouvement Social, nº 180/1997, p. 69-96.

certaines représentations socio-sexuées concernant les mobilisations pro-indépendantistes. C'est ce que fait par exemple Ali Haroun lorsqu'il évoque, dans une perspective androcentrée, des femmes s'étant retrouvées « automatiquement » engagées à la suite de leurs époux, amis ou compagnons, dont elles auraient partagé les opinions politiques[1]. C'est également ce que font certaines femmes lorsqu'elles minorent la portée de leurs engagements et le rôle ou les tâches qui leur ont été dévolus, comme Suzanne Rata qui refuse de se dire membre d'un réseau et préfère se présenter comme étant « connectée » au réseau Boeglin[2], ou Clara Benoits, qui, tout en détaillant les différentes actions de soutien auxquelles elle a pris part, et même parfois initiées, souligne que son engagement est bien moindre que celui de son mari[3].

Ces différents discours, autant que les représentations socio-sexuées que les services répressifs projettent sur l'engagement dans le soutien tout au long de la guerre, ont participé d'une écriture plutôt masculine et androcentrée des engagements en faveur de l'indépendance algérienne. Un travail de déconstruction du genre de ces discours permet alors de proposer une interprétation plus complexe et détaillée des formes de soutien au FLN en évitant l'écueil de la reproduction des normes et représentations socio-sexuées tant autour des cercles militants qu'en leur sein. En ce sens, on a pu « rendre visibles »[4] les femmes engagées dans le soutien : la seule reconstitution des soutiens organisés en région parisienne autour de Mohamed Zouaoui et Rolande Mingasson laisse ainsi apparaître seize femmes et dix-huit hommes. Mais cette recherche souligne également la « mixité à hégémonie masculine »[5] qui structure ces formes de militance : si la division sexuelle du travail militant que décrivent les services répressifs ne semble pas avoir de réalité sur le terrain, force est de constater que malgré la quasi-parité entre les hommes et les femmes, Rolande Mingasson est la seule cheffe de réseau retrouvée – et n'a jamais été désignée comme telle dans l'historiographie.

Cette recherche invite par ailleurs à réinterroger non seulement les définitions du politique et de la citoyenneté, mais aussi la construction genrée des espaces et des causes

[1] Entretien avec Ali Haroun, Paris, 2 juillet 2012.

[2] Entretien de Béatrice Dubell avec Suzanne Rata, s.l., 21 janvier 2010.

[3] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

[4] Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Renate Bridenthal et Claudia Koonz, *Becoming visible : women in* European history, Boston, Houghton Mifflin, 1977, 510 p.

[5] P. Roux et al., « Le militantisme n'échappe pas au patriarcat », art. cité, p. 15.

politiques. En effet, le travail mené sur les racines de l'engagement en guerre d'Algérie a permis de souligner les multiples lieux de socialisation et de politisation militant·e·s, tant au sein des partis politiques que par le biais d'organisations de jeunesse, de syndicats, d'associations ou, plus simplement, des cercles familiaux ou amicaux. A l'inverse de la typologie dressée par Jacques Charby concernant les générations engagées dans le soutien, selon laquelle seule l'appartenance à un parti semble être un vecteur de politisation, les parcours individuels présentés ici soulignent le degré de conscience politique des acteurs et actrices du soutien. Le fait de s'engager dans le soutien aux nationalistes, contre les lois de l'époque ou la politique du gouvernement, constitue à la fois un fort engagement politique et un exercice de la citoyenneté, quelles que soient les activités développées dans ce cadre.

Etudier la continuité des engagements militants après l'indépendance algérienne permet en outre de souligner à nouveau la politisation des militant·e·s. Outre les engagements déjà décrits en faveur de l'Algérie indépendante comme des luttes anticoloniales, les militant·e·s interrogé·e·s témoignent de leurs engagements divers après 1962.

Ainsi, les hommes et les femmes engagé·e·s au sein de l'ACNV continuent de militer pour l'obtention d'un service civil et la reconnaissance de l'objection de conscience. Contrairement à ce que le président de Gaulle et plusieurs membres du gouvernement Debré avaient annoncé, la signature du cessez-le-feu en Algérie n'entraîne pas la libération des objecteurs de conscience ni leur affectation à un service civil. En signe de protestation, Louis Lecoin, militant libertaire de 74 ans, entame le 1er juin 1962 une grève de la faim. Cette grève de la faim entraîne l'adoption d'un statut des objecteurs de conscience en 1963, pour lequel l'ACNV s'est aussi mobilisée.

Plusieurs militant·e·s s'engagent également contre la guerre du Vietnam. Ainsi, Rolland Grillon, qui s'installe aux Caraïbes après l'indépendance algérienne, participe sur le sol américain aux mobilisations contre la guerre du Vietnam et en faveur des droits civiques[1].

L'opposition à la guerre du Vietnam est par ailleurs un thème de mobilisation largement développé par la gauche et l'extrême-gauche : la Quatrième Internationale est notamment active dans la constitution de comités de soutien au peuple du Vietnam ou

[1] Entretien avec Rolland Grillon, Paris, 11 février 2014.

de corps de volontaires pour le Vietnam. Laurent Schwartz constitue également un Centre de coordination contre la guerre du Vietnam visant à coordonner les différentes organisations françaises engagées. Par ailleurs, un appel dénonçant la guerre et appelant à la solidarité avec les Vietnamien·ne·s est rédigé. Parmi les soixante-dix signataires, nombreux et nombreuses sont les personnalités déjà engagé·e·s pendant la guerre d'indépendance algérienne : outre Laurent Schwartz, figurent ainsi les noms de Claude Bourdet, Georges Casalis, Françoise d'Eaubonne, Jacques Panigel, Pierre et Renée Stibbe, ou encore Pierre Vidal-Naquet. Les réseaux de sociabilité militante et les formes de mobilisation développées dans l'opposition à la guerre d'Algérie sont ainsi réactivés dans les années 1968.

De la même manière, Nicole Rein reforme avec plusieurs membres du collectif des avocat·e·s engagé·e·s dans la défense des Algérien·ne·s un nouveau collectif, dans l'objectif de défendre les militant·e·s victimes de violences policières dans les années 68[1].

Par ailleurs certain·e·s militant·e·s s'engagent également, dans les années 68, dans les mobilisations féministes. Dans les années 1968, Geneviève Coudrais s'engage au Mouvement de Libération des Femmes (MLF) où elle assiste à des réunions, puis au Mouvement pour la Liberté d'Avortement et de Contraception (MLAC), où elle assiste à des avortements clandestins et participe à l'accompagnement psychologique des femmes[2].

Clara Benoits participe elle aussi, au sein de la Régie Renault, à plusieurs mobilisations féministes dans les années 1970. Elle est également engagée au sein du groupe « Femmes » de la RNUR, formé à l'initiative d'Emmanuelle Dupuy. Ce groupe se rattache d'abord au groupe MLAC qui se forme dans l'entreprise, puis reprend son nom de groupe « Femmes » en 1975 et continue son activité jusqu'aux années 1990. Au milieu des années 1970, des réunions du Planning Familial sont également organisées dans l'entreprise, à l'heure des repas[3].

Certains hommes s'engagent également en faveur de l'égalité femmes-hommes, comme Louis Orhant qui déclare que plusieurs de ses amies engagées au MLF ont

[1] Questionnaire de Nicole Rein, transmis par courriel le 13 mars 2013.

[2] Geneviève Coudrais, Issy-les Moulineaux, 2 octobre 2012.

[3] Entretien avec Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012. Sur les mobilisations féministes pour la contraception, voir B. Pavard, Si je veux, quand je veux, op. cit.

accompagné sa réflexion féministe et affirme avoir milité au sein de mouvements féministes, plutôt qu'à côté[1].

Les années 1968 sont également une période clivante entre les différentes générations féministes qui s'engagent pour l'égalité des sexes et le contrôle de leur corps par les femmes. Ainsi, Evelyne Sullerot, fondatrice de la Maternité Heureuse – futur Planning Familial – reprend ses activités militantes féministes après l'indépendance algérienne : outre le Planning Familial, elle s'engage au Mouvement Démocratique Féminin et participe, en mai-juin 1968, aux mobilisations initiées par ces deux organisations, notamment à la Sorbonne. Elle ne s'engage en revanche pas au sein du MLAC.

Ces différents exemples témoignent d'une certaine continuité de l'engagement entre le soutien aux nationalistes algérien·ne·s et les mobilisations féministes, faisant en cela écho au parallèle établi par Evelyne Sullerot concernant « l'émancipation des opprimés ». En revanche, Marceline Loridan-Ivens, qui est également engagée pour la liberté de contraception et d'avortement et signe le Manifeste des 343 en 1971 – par solidarité et sans avoir jamais avorté – refuse ce parallèle, soulignant la diversité des engagements féministes dans les années 1968[2].

Parmi les signataires de ce Manifeste, Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Monique Lange, Christiane Rochefort, Françoise d'Eaubonne ou encore Françoise Sagan ont également été signataires du Manifeste des 121 en 1960. Signataire également du Manifeste des 343 en 1971, Gisèle Halimi a défendu les nationalistes algérien·ne·s pendant la guerre d'indépendance et, avec Simone de Beauvoir, a animé le comité Djamila Boupacha, du nom de la militante frontiste torturée, violée et condamnée à mort en 1960.

Ce parallèle vient par ailleurs confirmer l'engagement d'intellectuelles dans la sphère publique, déjà souligné dans cette recherche concernant l'opposition à publique à la guerre d'Algérie, et dont Claude Liauzu a affirmé qu'il dérangeait la répartition des rôles sexués. En ce sens, la féminisation du « champ intellectuel » et la plus grande visibilité des femmes sur la scène intellectuelle politique permettent de nombreuses prises

[1] Entretien avec Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

[2] Entretien avec Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

de positions publiques contre la guerre d'Algérie dans un premier temps, mais aussi, contre la guerre du Vietnam ou en faveur des droits des femmes.

Ainsi, on observe pour les femmes comme pour les hommes une reconversion des pratiques ou des habitus militants qui ont été forgés dans la clandestinité et qui sont redéployés sur la scène publique dans les années 1960 et 1970. Pourtant, bien que les femmes investissent le champ militant et s'emparent de diverses causes politiques, et notamment féministes, force est de constater qu'elles demeurent sous-représentées dans les instances politiques, dirigeantes après la guerre d'indépendance algérienne. Si les femmes militent en nombre dans des associations, des syndicats ou des partis, elles se heurtent toujours au plafond de verre des organisations militantes : très présentes à la base des mouvements mixtes qui se développent dans les années 1968, elles sont en revanche absentes des lieux de décision et de pouvoir. A l'inverse, des hommes comme Alain Krivine s'engagent aux plus hauts échelons politiques, d'abord au sein de la Jeunesse Communiste Révolutionnaire (JCR) en 1966 qui joue un rôle actif pendant Mai 68 et dont il est un des dirigeants, puis au sein de la Ligue Communiste (LC) et, enfin, de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR).

Seule exception, semble-t-il, à l'absence de carrières politiques des femmes, Gisèle Halimi, qui présente avec Choisir une centaine de femmes aux élections législatives de 1979 avant de devenir députée dans les années 1980. Pour autant, cet exemple révèle bien le retard avec lequel les femmes peuvent accéder aux plus hautes responsabilités politiques, les femmes n'entrant au sein du gouvernement que dans les années 1970, dans un double-contexte post-gaulliste et féministe.

Dès lors, il apparaît indispensable de ne pas limiter l'étude du genre en politique à ces hauts lieux d'exercice du pouvoir dont les femmes sont absentes. Il est au contraire nécessaire en déplaçant la perspective de redéfinir la citoyenneté ou le champ politique de manière plus large, donc de considérer l'action collective comme une des dimensions du politique. Une telle perspective permet alors de relire de manière plus critique la supposée sous-politisation des femmes dans les années 1950 et 1960 et rend possible l'émergence des nombreuses mobilisations collectives auxquelles elles ont pris part. Elle peut également permettre d'écrire l'histoire de femmes, mais aussi d'hommes, « ordinaires » absent·e·s des scènes politiques ou médiatiques comme de l'historiographie, en transcendant la ségrégation horizontale et verticale qui traverse tant les métiers d'exercice de la citoyenneté que les mouvements sociaux. Elle permet, enfin,

de ne pas considérer la période qui s'étire de la Libération à Mai 68 comme une période de reflux des espaces ou des causes de mobilisations de femmes, mais bien plutôt comme un redéploiement d'activités militantes dans des sphères et selon des modalités différentes.

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien pour les militant·e·s du soutien

Cette grille d'entretien a été suivie de manière systématique lors des entretiens avec les hommes et les femmes membres de réseaux de soutien que j'ai pu interroger dans le cadre de cette recherche doctorale. Les entretiens étaient alors conduits de manière semi-directive : les témoins étaient libres de s'éloigner du questionnaire, mais je m'assurais alors, à la fin de l'entretien, que les différentes questions avaient été couvertes par les intéressé·e·s. Pour les témoins qu'il n'a pas été possible de rencontrer, le questionnaire a été envoyé par courriel : les réponses suivaient alors généralement la structure du questionnaire. Si les réponses envoyées par courriel étaient généralement plus courtes que les entretiens conduits, elles ont cependant permis d'établir des points de comparaison entre les un·e·s et les autres.

Etat-civil

Nom et nom de naissance

Date de naissance

Situation familiale au moment de la guerre d'Algérie : marié(e), en couple, célibataire, enfant(s) ?

Avant la guerre d'indépendance algérienne

Quels étaient les métiers de vos parents ? Etaient-ils engagés, dans un parti, un syndicat, une association ou des actions caritatives ? Vos parents ont-ils influencé vos idées politiques, sociales, religieuses ? Ont-ils pu jouer un rôle dans l'engagement à venir ?

Formation professionnelle et carrière : quelle formation avez-vous suivi et quel était votre métier au moment de la guerre d'indépendance algérienne ?

Avez-vous eu un engagement dans un parti, un syndicat, une association ou des actions caritatives, un groupe religieux ? Avez-vous milité activement dans ce cadre, et si oui, comment ?

Quels étaient vos idées politiques, religieuses, syndicales avant la guerre ? Et la guerre d'indépendance algérienne a-t-elle changé ces idées ?

Guerre d'Algérie

Avant la guerre, étiez-vous sensibilisé(e) aux problèmes posés par la colonisation, et aux différents mouvements de décolonisation (Sétif, Indochine, Madagascar...) ?

Quelles étaient vos idées par rapport à la colonisation/aux décolonisations ?

Que signifiait le 1er novembre 1954 pour vous ? Le début d'une guerre d'indépendance ou les « évènements » tels qu'ils étaient présentés par le pouvoir et les médias ?

Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser aux « évènements » ? Et quand avez-vous réalisé qu'une guerre d'indépendance se déroulait en Algérie, puis en France ?

Quelles sont, pour vous, les trois dates les plus importantes de la guerre d'indépendance algérienne ?

Quelle était votre posture vis-à-vis de la guerre d'Algérie (anticolonialisme ou pacifisme ?) ? Avez-vous agi/milité pour protester contre la guerre (dans un but pacifiste) et/ou appuyer la cause algérienne et réclamer l'indépendance ?

Si vous avez entrepris des actions dans ces différents sens, pouvez-vous les décrire, en expliquant leur nature, leur lieu (zone géographique mais aussi lieux de rassemblement), l'époque à laquelle vous vous êtes engagé·e, et avec qui, dans quel cadre ?

S'agissait-il d'un engagement individuel ou en couple ? Que faisait votre conjoint ? Si vous aviez des enfants, qui s'en occupait ?

Comment avez-vous réagi à la dénonciation de la torture ? Aux luttes MNA/FLN ? Etiez-vous plutôt pro-FLN ou pro-MNA ? Et pourquoi ?

Après la guerre

Avez-vous eu à subir les conséquences de votre engagement pendant la guerre d'indépendance algérienne (prison, clandestinité, exil, opprobre de la famille et de l'entourage...)

Etes-vous allé en Algérie par la suite ?

Avez-vous continué à militer après l'indépendance, et si oui, dans quel cadre et de quelle manière ?

Etiez-vous sensibilisé·e aux revendications féministes pendant la guerre, puis après Mai 68 ?

Annexe 2 : Européen·ne·s et Algériennes mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA et motif de leur mention

			Sept.-déc. 1957	Janv.-avr. 1958	Sept.-déc. 1960	Total toutes périodes
Français et Européens	Hommes	Implication suspectée ou avérée dans les mouvements nationalistes	23	28	40	91
	Femmes		7	4	35	46
	Groupes de femmes		2	1	2	5
	Groupes d'hommes, mixtes ou entreprises		6	8	11	25
	Couples mixtes (individues et groupes)	Implication suspectée ou avérée dans les mouvements nationalistes	4	12	8	24
		Victimes de violences	7	3	6	16
		Autre	3	11	6	20
	Autre		1	7	5	13
TOTAL EUROPÉENS			53	74	113	240
Algériennes	Individues	Objet des collectes	0	0	0	0
		Victimes de violences	4	3	1	8
		Implication suspectée ou avérée dans les mouvements nationalistes	8	3	9	20
		Autre	1	2	1	4
	Groupes de femmes	Objet des collectes	3	1	1	5
		Victimes de violence	0	0	0	0
		Implication suspectée ou avérée dans les mouvements nationalistes	0	4	2	6
		Autre	0	1	0	1
TOTAL ALGÉRIENNES			16	14	14	44
Nationalité inconnue	Hommes (individus et groupes masculins ou masculins neutres)	Objet des collectes	0	0	0	0
		Victimes de violences	0	0	0	0
		Implication suspectée ou avérée dans les mouvements nationalistes	0	0	2	2
		Autre	0	0	2	2
	Femmes (individues ou groupes de femmes)	Objet des collectes	1	0	0	1
		Victimes de violence	0	0	1	1
		Implication suspectée ou avérée dans les mouvements nationalistes	2	0	2	4
		Autre	0	0	0	0
TOTAL NATIONALITÉ INCONNUE			3	0	7	10

Annexe 3 : Mention du statut civil des Européen·ne·s et Algériennes mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication, supposée ou avérée, dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte.

	Européennes (en ou hors couple mixte)			Algériennes			Européens		
Période	Sept. - déc. 1957	Janv. - avr. 1958	Sept. - déc. 1960	Sept. - déc. 1957	Janv. - avr. 1958	Sept. - déc. 1960	Sept. - déc. 1957	Janv. - avr. 1958	Sept. - déc. 1960
Nombre total d'occurrences	13	24	53	12	8	15	29	33	47
Statut civil renseigné	76,92%	87,5%	50,94%	25%	37,5%	46,66%	0%	0%	8,51%
Statut civil non renseigné ou autre	23,07%	12,5%	49,05%	75%	62,5%	53,33%	100%	100%	91,48%

Annexe 4 : Statut des individu·e·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur implication dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte[1].

		Septembre-décembre 1957	Janvier-avril 1958	Septembre-décembre 1960
Européens	Marié	0	0	3 (6,38%)
	En concubinage ou amant	0	0	1 (2,12%)
	Divorcé	0	0	0
	Célibataire	0	0	0
	Veuf	0	0	0
	Non renseigné	29 (100%)	31 (93,93%)	41 (87,23%)
	Autre	0	2 (6,06%)	2 (4,25%)
	Nombre total d'occurrences (100%)	29	33	47
Européennes	Mariée	2 (15,38%)	5 (20,83%)	17 (32,04%)
	En concubinage ou maîtresse	4 (30,76%)	15 (62,5%)	7 (13,20%)
	Divorcée	0	0	1 (1,88%)
	Célibataire	2 (15,38%)	0	1 (1,88%)
	Veuve	2 (15,38%)	1 (4,16%)	1 (1,88%)
	Non renseigné	3 (23,07%)	2 (8,33%)	25 (47,16%)
	Autre	0	1 (4,16%)	1 (1,88%)
	Nombre total d'occurrences (100%)	13	24	53
Algériennes	Mariée	2 (16,66%)	2 (25%)	3 (20%)
	En concubinage ou maîtresses	1 (8,33%)	1 (12,5%)	2 (13,33%)
	Divorcée	0	0	0
	Célibataire	0	0	0
	Veuve	0	0	2 (13,33%)
	Non renseigné	8 (66,66%)	4 (50%)	7 (46,66%)
	Autre	1 (8,33%)	1 (12,5%)	1 (6,66%)
	Nombre total d'occurrences (100%)	12	8	15

[1] Ce tableau prend en compte la pluralité possible des statuts pour un·e individu·e (exemple, une femme mariée avec X et en concubinage avec Y) dès que cette pluralité est pointée dans les archives ; d'où le fait que le nombre d'occurrences ne correspondent pas d'un tableau à un autre. Les groupes d'hommes ou de femmes ont par ailleurs été inclus dans l'analyse, mais pas les entreprises. Enfin, les doublons ont été supprimés.

Annexe 5 : Tâches effectuées par les Algériennes mentionnées dans les synthèses du SCINA

	Sept.-déc. 1957		Janv.-avr. 1958		Sept.-déc. 1960		Total des trois périodes (individues ou groupes)
	Individues	Groupes	Individues	Groupes	Individues	Groupes	
Trafic d'armes							0
Détention, dissimulation, transport d'armes	2		2				4
Agent de liaison	2		1		4		7
Edition de documents-Propagande							0
Dépôt ou transport de documents				1	2		3
Dépôt ou transport de fonds					2		2
Soumis aux collectes		4		2		1	7
Participant aux collectes	1		1		1		3
Hébergement ou prête-nom					2		2
Transport de personnes ou passage de frontières							0
Réseaux dans leur ensemble sans le détail des tâches							0
Chef de réseau							0
Autre	3			1		1	5
Inconnu	1		3	1		2	7
Sous-total occurrences	9	4	7	5	11	4	40
Total occurrences (100%)	13		12		15		

Annexe 6 : Tâches effectuées par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA

	Sept.-déc. 1957				Janv.-avr. 1958				Sept.-déc. 1960				Total trois périodes (individus ou groupes)	
	Européens		Européennes		Européens		Européennes		Européens		Européennes			
	Ind.	Groupe ou masc. neutre	Ind.	Groupe	Ind.	Groupe ou masc. neutre	Ind.	Groupe	Ind.	Groupe ou masc. neutre	Ind.	Groupe	Hommes	Femmes
Trafic d'armes	8		1		13	2			7	1	1		31	2
Détention, dissimulation, transport d'armes	6		4		4	1	4	2			4		11	14
Agent de liaison			1								4		0	5
Edition de documents-Propagande		1								1			2	0
Dépôt ou transport de documents	3	1	2		1		2	3	6	1	12		12	19
Dépôt ou transport de fonds			2				3	1		1	8		1	14
Soumis aux collectes		3				2							5	0
Participant aux collectes	1				1								2	0
Hébergement ou prête-nom			1		1		2		5		5		6	8
Transport de personnes ou passage de frontières	2				1		2						3	2
Réseaux dans leur ensemble sans le détail des tâches										1			1	0
Chef de réseau									2				2	0
Autre	2	1	1		4	3	3		7	3	7		20	11
Inconnu	1		1		1	1	5	1	11	4	10		18	17
Sous-total occurrences	23	6	13	0	26	9	21	7	38	12	51	0	114	92
Sous-total par sexe	29		13		35		28		50		51			
Total occurrences	42				63				101				206	

Table des illustrations

Figure 1 : « Plusieurs noyaux interconnectés » : reconstitution partielle des réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise et cercles de militance, 1955-1959. 202

Figure 2 : Analyse du nombre d'occurrences d'Algériennes et d'Européen·ne·s dans les synthèses du SCINA, tous motifs confondus 229

Figure 3: Proportion d'Algériennes et d'Européen·ne·s en et hors couple mixte dans les synthèses du SCINA, tous motifs confondus 233

Figure 4 : Reconstitution partielle du réseau Boeglin (Lyon, 1959-1960) 287

Figure 5 : Organisation politico-administrative du FLN en France du Comité Fédéral à la Région, octobre 1961 289

Figure 6 : Carte des wilayas en France après le 1er septembre 1961 290

Figure 7 : Reconstitution du réseau Zouaoui par les services répressifs avant le déclenchement de l'opération Flore 293

Figure 8 : Reconstitution détaillée de l'OPA-FLN dans la région parisienne et de son réseau de soutien par les services répressifs 295

Figure 9 : Rolande Mingasson et le réseau de soutien, du Comité des Cinq aux responsables contrôleurs de wilayas 307

Figure 10 : Nicole Grumbach et la nébuleuse du soutien dans la région parisienne à l'échelle du RC3 et des chefs de wilayas 3 et 3B 315

Figure 11 : Geneviève François et la nébuleuse du soutien autour de Younès Aberkane, RC2 320

Figure 12 : Le réseau de soutien de Mustapha Baba Ahmed 324

Figure 13 : Reconstitution du réseau Mingasson, du Comité des Cinq aux responsables contrôleurs de wilayas (synthèse) 325

Index

A

Abane Ramdane.....119

Abbas Ahmed 338, 339

Abbas Ferhat.....435, 440

Aberkane Younès 297, 301, 316, 318, 319, 320, 331

Achab Yahia 300, 310

Aït el Hocine.....412, 470

Aït Mokhtar Nacereddine 313

Allefresdes Maurice.....286

Alleg Henri 121, 332

Amroun Saïd.....297, 308, 309, 312

Ancel Alfred 358

Andersson Nils 78, 80, 119, 121, 122, 154, 176, 178, 180, 190, 191, 192, 193, 221, 425, 439, 441, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 482

Andrieu Cécile.....405

Antoine Monique.....300, 310

Arnaud Georges.....35, 126, 127

Arthuys Jean 404

Audin Maurice.....31, 32, 120, 124, 125

Augier Jean-Louis 113, 164, 195, 202, 211, 280, 281, 285, 286, 363, 373, 374, 384, 386, 451, 452, 460, 461, 463

Augier Pierrette 164, 202, 211, 285, 451, 452, 460, 461

Avocat André 281, 285, 356, 360, 361, 367, 373, 374, 377, 384, 420

Avot-Meyers Pierre 35, 336, 459, 463, 468

B

Baba Ahmed Mustapha 297, 304, 321, 322, 324

Badiou Alain..... 122

Barrat Denise 127, 133, 373, 374, 384, 385, 467

Barrat Robert 76, 127

Basch André..... 313, 457, 458

Bataille Laurence 313, 439, 458

Beaumanoir Anne 40, 61, 66, 67, 70, 71, 72, 83, 195, 196, 203, 207, 208, 211, 215, 328, 456, 457, 460, 463, 465

Beauvillard Michèle..... 373, 467, 476

Ben Abderrahmane Mohamed..... 296

Ben Bella Ahmed 35, 402, 417, 434, 453, 462, 463, 465, 466, 467, 468, 469, 473, 477, 478

Ben Brahim Hocine 283, 358, 359

Ben Kelfat Othmane 296, 297

Benabdallah Abdessamad..... 189, 373

Benabderrahmane Mohamed... 163, 167

Benchenouf "Jacques" 280, 282, 285

Bendi Merad Kébir 184, 374
Benoits Clara 37, 59, 60, 114, 334, 335, 406, 470, 471, 489, 491, 589
Benoits Henri 59, 60, 68, 77, 206, 334, 335, 336, 467, 469, 470, 471, 472
Benyounès Mohand Akli 188
Benzerfa Medjoub 301, 302, 305
Berger Denis 269
Berger Georges 133, 373, 384, 385
Berger Yves 184, 358, 374
Bernard André 142, 143
Bernard Anita 143
Bernardin Claude 128, 374, 376, 378
Berry Josette 300, 301, 310
Berthinier Jean 54, 55, 56, 65, 72, 73, 84, 87, 120, 122, 135, 139, 164, 165, 199, 200, 400, 401
Bertri Paule 134, 199, 202, 211, 364
Binard France133, 373, 379, 384, 385, 418, 419, 421
Blanchet-Parodi Anne-Marie....187, 188
Blau Joyce 34, 197, 198, 329, 443, 475, 481
Bloncourt Elie.....412, 413
Blum Léon 374
Blumel André 373, 374
Boddaert Ann.....297, 298, 299
Boeglin Jean-Marie.....
ou réseau Boeglin 32, 46, 146, 164, 168, 171, 175, 179, 194, 195, 208, 209, 216, 217, 218, 231, 241, 248, 268, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 327, 328, 331, 333, 342, 346, 347, 352, 353, 356, 360, 362, 366, 367, 370, 371, 373, 383, 384, 385, 414, 451, 459, 460, 463, 489
Boisgontier Elisabeth..... 142
Bolo Etienne 177, 207, 211, 455
Bolo Paule 55, 56, 63, 64, 73, 82, 83, 119, 120, 206, 207, 211, 266, 267, 328, 455, 456, 458, 464
Bonnaud Robert..... 121
Borne Madeleine..... 134, 202, 410
Bouaziz Rabah..... 238, 439, 442
Bouaziz Salima..... 238, 442
Bouchet Paul..... 420
Bouchouchi Naceur 311
Boudaoud Omar..... 182, 183
Boudiaf Mohamed 269, 434, 453
Bouhired Djamila..... 126, 191
Boulahrouf Taïeb..... 265
Boumediene Houari..... 462, 465
Boupacha Djamila 492
Bourcier Jean-François 61, 202
Bourdet Claude 75, 78, 79, 80, 81, 120, 123, 136, 340, 341, 382, 404, 412, 491
Bourgeois Guy..... 281
Bouri Lakdar..... 296
Bouteflika Abdelaziz 464
Bouvet Raymond 340
Brahimi Lounis 383, 384, 385
Braun Pierre..... 79, 182, 467
Bressat René 202

Bridier Manuel.....470, 471, 472
Brière Denise 114, 205, 303, 304
Brochier Jean-Jacques 112, 211, 280, 285, 373, 377, 379, 384, 388, 389, 394, 399, 418, 419, 420, 421
Brochier Nicole 112, 211, 217, 280, 284, 285, 330, 373, 377, 384, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 418, 419, 420, 421
Brouillet René.....28
Bruller Jean
alias Vercors 121, 122, 382
Busquant Emilie 12
Buston Henri.....359

C

Cahen Janine 133, 327, 373, 384, 385, 416
Cahen-des Accords Monique 177, 207, 455
Carlhian Jean 202
Carlhian Marguerite.....202
Carré Jacqueline 133, 188, 373, 384, 385, 424, 460
Carteron Albert 39, 127, 128, 129, 130, 201, 202, 280, 357, 358, 409
Casalis Georges 357, 370, 491
Caubarrère Jean-Louis.....460
Caubarrère Malika 267, 268, 460, 461
Chaize Joseph 128, 357, 358
Chaliand Gérard 60, 73, 84, 102, 121, 124, 162, 163, 265, 327, 459
Charby Aline 133, 373, 390
Charby Jacques 15, 16, 53, 54, 55, 58, 96, 133, 134, 327, 373, 389, 390, 424, 440, 441, 458, 490
Châtelet Albert..... 411, 412
Chaulet Claudine 457
Chaulet Pierre 457
Chaunu Pierre 137
Chenot Bernard..... 391, 392
Cheyrouze Henri
dit Cheyrouze Hocine .. 145, 146, 459
Cheyrouze Nicole
dite Cheyrouze Nadia 37, 145, 146, 459
Chomat Maurice .....
ou réseau Chomat 56, 123, 134, 195, 198, 199, 200, 202, 209, 211, 280, 281, 283, 364, 410
Christien Corre..... 399
Claude Emile 428, 429, 430, 431
Clay Jean..... 382
Clémençon André 200
Cochet Georges..... 183
Cohendy Pierre 354, 356, 361, 366, 368, 374
Colin Marcel 395, 396
Cornaz Henri..... 441
Cornelissen Igor..... 35, 341
Costechareire Louis 199, 202
Costechareire René 202
Cot Catherine 53, 139, 140, 141, 179, 438, 439, 479, 480
Cot Pierre 139
Cotton Eugénie 104

Coudrais Geneviève.....491
Coupon Henri 183
Courbière Jo.....202, 409
Courbière Laurent.....202, 409
Courrégé Jeanine 373
Courrégé Maurice 189, 373, 374, 377, 378
Craipeau Yvan 206, 334, 335, 336
Crauchet Paul.....133, 373, 384, 385
Cuénat Hélène 122, 133, 188, 207, 219, 327, 373, 379, 381, 383, 385, 423, 424, 460
Curiel Henri .....
ou réseau Curiel 34, 47, 48, 122, 139, 140, 146, 168, 171, 172, 173, 174, 176, 197, 198, 231, 240, 248, 279, 311, 312, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 343, 347, 439, 441, 443, 461, 469, 473, 474, 475, 476, 478, 479, 480, 483
Curiel Rosette 197, 198, 270, 332

D

d'Eaubonne Françoise 491, 492
Daksi Alloua.....385
Daniel Jean 120
Davezies Robert 178, 192, 193, 420, 425, 439, 443, 444, 445, 446, 447, 476, 482
de Beauvoir Simone 286, 381, 412, 492
de Félice Jean-Jacques 184, 185, 189, 471
de Gaulle Charles 28, 32, 64, 131, 136, 354, 368, 372, 383, 403, 415, 416, 418, 421, 490
de Gaulle Geneviève..... 418
de Herrera Gloria 373, 460
de Jong Fritz 341
de la Croix Kaelin Jean.... 332, 432, 433
de Pury Blaise 208, 212, 217, 282, 373, 424
Debré Michel 391, 403, 436
Déchezelles Yves 79, 120, 182, 190, 340
Decugis Cécile 405
Delaunay Jacques 209, 210, 304, 305, 401
Delay Jean..... 358
Delessert Madeleine..... 116, 550
Dennery Etienne 435
Depreux Geneviève 373
Descheemaeker Pierre 415
Desvignes Madeleine 164, 195, 202, 209, 285, 286, 353, 354, 362, 363, 367, 373, 374, 377, 384
Dien Raymonde 104
Domenach Jean-Marie 419
Douzon Henri..... 79, 182, 467
Duhamel Claudie 112, 115, 124, 175, 217, 218, 284, 285, 331, 332, 373, 374, 378, 379, 380, 384, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 418, 419, 420, 421
Dumas Roland 373

Duras Marguerite.....492

E

Evieux Guy.....123, 134, 202

F

Farès Abderrahmane 297, 298, 333, 417

Favrod Charles-Henri 190, 441

Fawzy-Rossano Didar 188, 197, 198, 270, 331, 332, 424, 460, 461, 462, 463, 476, 477

Feltin Maurice 403

Ferares Maurice 35, 468

Fiant Michel.....467

Fiquet Christian 143

Fligitter Roger 205, 298, 300, 304

François Geneviève 297, 298, 299, 300, 316, 317, 318, 319, 320

Frank Pierre 340

G

Gambier de la Forterie Jacques 374

Gautherat Maurice 373

Gauzit Edmond.....195, 202, 286

Gerbe Jean-Baptiste 200, 283, 284, 352, 355, 359, 360, 366, 410, 411, 414, 420

Gerbe Suzanne 200, 283, 284, 352, 355, 356, 359, 360, 366, 410, 411, 414, 420, 424

Gerlier Pierre 129, 130, 358

Gharib Hadria 432, 433

Gharib Hamid 432

Ghezali Amor..... 285

Gillet Jean-Claude 65, 84, 121, 162

Gin Marie-Josèphe 199, 202, 211, 352, 364, 387

Gin Michel 199, 202, 211, 352, 364, 365, 387

Girard Jacques 321

Givord Jean..... 286, 342

Glayman Claude 472

Glaymann Mireille..... 205

Gounot Emma..... 183, 190

Gouy Bernard..... 374, 376, 421, 422

Grillon Rolland 203, 206, 214, 269, 270, 291, 301, 303, 490

Grumbach Nicole..... 297, 308, 309, 310

Guérin Daniel..... 75, 76, 83, 120, 340

Guichard Jean 200

Guy Evieux 410

H

Haddad Hamada..... 372, 378, 385

Hadj Ali Bachir..... 466

Hadj Ben Alla Mohamed..... 462, 466

Halimi Gisèle..... 373, 492, 493

Hamburger Joseph Mosze..... 310, 311

Hamimi Aliane..... 385

Hamoud Fatma..... 188, 424

Hamza Abdelkrim..... 301, 302, 303

Hannoun Saïd..... 385

Harbi Mohammed 36, 335, 342, 462, 466

Haroun Ali 181, 182, 189, 211, 213, 331, 391, 489
Harraigue Zina 188, 424
Henry Bernard 440
Hespel Jeanne 404
Hompe Humbertus.....338, 339
Huissoud Joseph 356
Hurst Jean-Louis
alias Maurienne 121, 139, 140, 141, 463
Huttelier Odette 133, 373, 374, 384, 385

J

Jacquier Marc 374
Jeanson Colette.....117, 119, 120
Jeanson Francis
ou réseau Jeanson 11, 15, 16, 41, 47, 56, 117, 119, 120, 122, 127, 133, 134, 136, 162, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 179, 194, 195, 196, 198, 203, 206, 207, 208, 209, 211, 215, 218, 219, 231, 240, 248, 279, 280, 282, 327, 328, 329, 330, 333, 341, 343, 347, 352, 370, 371, 373, 376, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 390, 404, 405, 407, 413, 414, 416, 419, 421, 424, 430, 431, 439, 441, 455
Julien Charles-André 76
Jurquet Jacques 40, 55, 56, 67, 68, 83, 121, 409, 588

K

Kaminsky Adolfo 165, 166, 195, 196, 209, 213, 216, 222, 327, 328, 479
Kateb Yacine 59, 450
Khaldi Abderrahmane..... 392
Khodja Omar 192
Kiejman Georges 463
Klapisch-Zuber Christiane. 11, 327, 392
Krivine Alain 313, 493
Krivine Hubert 313
Krivine Jean-Michel 313, 458, 472

L

Lacroix Jean..... 208
Ladlani Kaddour 36, 205, 304
Lafue-Veron Madeleine..... 467
Lagaillarde Pierre..... 380
Lagrave Jean 143
Lagroua-Weill-Hallé Marie-Andrée . 68, 69
Laks Monique 463
Lambert Maurice 322
Landa Michel 210, 211, 305
Landa Solange . 210, 298, 300, 304, 305
Lange Monique..... 492
Lanvin Jean-Pierre 146, 282
Lanzmann Claude 382
Laouedj Salah 167
dit Si Ali..... 167, 168, 366, 370
Leduc Anne 66, 68, 72, 73, 115, 117, 126, 127, 439, 457, 458
Letrous Robert 311
Libertatis Jacques..... 373
Liénart Achille 129, 358
Likier Jacques 373

Lindon Jérôme 122, 191, 192
Lochard Jacques 167, 425, 428, 429, 430, 431, 432
Lochard Michèle.....167, 168, 428
Loridan-Ivens Marceline 74, 75, 80, 96, 195, 196, 207, 208, 211, 492
Lorne Gérard.....412

M

Mâamar Kaci 321
Magnin Louis....128, 131, 357, 358, 370
Magué Yvette 405
Makouf Boualem 466
Mandouze André 137, 356, 369, 382
Mansouri Mahmoud 199, 202, 364, 432
Marie-Thérèse Polette.....201, 433
Marion Cécile 373
Marrou Henri-Irénée.....341
Martin Henri 76, 82, 104
Martinet Gilles.....120, 136, 341, 412
Martini Michel.....76, 451, 457, 463
Maspero François 121, 352, 459
Massignon Louis 75, 76, 78
Masson André.....404
Masson Diego 404
Masson Jean 146, 208, 282, 283, 284, 373, 374, 377, 380, 384
Mathiot Elisabeth.....163, 167
Mathiot Etienne 161, 163, 167, 168, 170, 242, 352, 353, 354, 357, 362, 366, 368, 369, 370, 381, 383, 428
Mathiot Monique 167
Mattéi Georges
ou réseau Mattéi 133, 174, 333, 459, 479
Mauriac François 76, 120
Mayer Daniel 381, 383
Mayerat Anne-Marie 440
Mayerat Jean 440
Meertens Pieter 341
Mégard Marc 200, 221, 400, 415
Mehri Abdelhamid..... 456
Meïer Gérard 133, 139, 373, 384, 385, 418, 421
Mellah Belgacem 321
Mendès France Pierre 63, 102, 424
Mercier Jacques 374
Merle Robert 467
Messali Hadj 13, 29, 32, 77, 120, 434
Meyer Daniel 412
Michaut Victor..... 30
Michel Andrée 382
Michelet Edmond..... 185, 354, 391
Micheli Pierre 436
Minces Juliette 459
Mingasson Rolande .....
ou réseau Mingasson28, 36, 47, 188, 203, 204, 205, 206, 210, 218, 279, 288, 291, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308,

319, 321, 322, 325, 327, 329, 342, 343, 346, 401, 489
Minguet Simonne 336, 340, 459, 463, 467
Moine André.....31
Mollet Guy.....81, 85, 86, 102, 103
Morin Edgar.....341
Morne Roland.....322
Muret André 447, 448

N

Nadeau Maurice.....136
Nahori Claudine.....373, 374, 375
Naville Pierre.....467
Nekkache Mohammed Ben Seghir. 462, 463, 466
Neveu Edith 373

O

Oeldrich Albertus 337, 338, 339
Ohrant Nicole 404
Orhant Louis 60, 82, 84, 138, 139, 142, 175, 176, 266, 404, 441, 492
Orvain Pierre.....391
Ould Younès Slimane.....385
Oussedik Mourad.....188, 189, 373, 375

P

Paillard Georges 134, 202
Paillard Marie-Rose.....134, 202
Panigel Jacques.....491
Patin Maurice.....187
Paupert Jean-Claude 133, 136, 373, 380, 383, 385, 418, 421
Petitpierre Max 34, 437, 524
Pfister François 440
Picard Charles..... 137
Polette Jean 201, 202, 433
Polette Mathé..... 202, 433
Pouteau Micheline 133, 188, 327, 373, 380, 381, 382, 384, 385, 424
Preiss Anne 217, 268, 282, 284, 373, 384
Prenant Marcel..... 412

R

Radziewski Marie-Claude 189, 190, 373
Ramet Jean..... 134, 215, 410
Ramonède Anne 54, 57, 312, 313, 314, 454
Rapiné Francine 113, 161, 163, 167, 168, 170, 241, 242, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 361, 362, 366, 367, 368, 369, 370, 381, 383, 428
Raptis Michel
dit "Pablo"35, 206, 279, 327, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 343, 347, 462, 465, 469, 470
Rata Suzanne 164, 165, 208, 209, 286, 489
Raymond Haas-Picard 272, 273, 426, 427
Réberioux Madeleine..... 137
Regagnon Cécile..... 134, 384, 385

Rein Nicole 58, 59, 63, 73, 74, 138, 185, 186, 187, 373, 491
Ressouches Anne-Marie 124, 125
Rey Roger 269
Ricard Roger 389, 393
Riche Ali 317, 318
Riche Catherine 317, 318
Ricoeur Paul 369, 370
Rieben Pierre 440
Rispal Jacques 133, 373, 384, 385
Rispal Yvonne 133, 373, 384, 385
Rochefort Christiane 492
Roger Marcel 373
Rosenfeld Oreste 412
Roulet (pasteur) 429, 432
Rousset Jean-Jacques..35, 413, 414, 424
Roux Albert 463
Roy Claude 382
Roy Jules 381

S

Sabret Danielle
alias Dominique Darbois 134, 373, 384, 385, 419
Sagan Françoise 411, 492
Sahraoui Fadila 126
Saït Georgette 266
Santen Sal ...35, 337, 338, 339, 340, 341
Sarda François 373
Sartre Jean-Paul 121, 169, 286, 341, 381, 382, 411, 412, 419
Schiano Albert 183
Schneeweiss Helmut 337, 338, 339
Schwartz Bertrand 465
Schwartz Laurent 341, 404, 408, 412, 491
Semmoud Djilali 128
Serfaty Abraham 465
Sergent Jean-Pierre 211
Servan-Schreiber Jean-Jacques..... 120
Si Ameur Mouhoub 167
Spitzer Fanny 269
Spitzer Gérard 404, 412, 413
Stibbe Pierre 78, 79, 119, 182, 183, 340, 470, 491
Stibbe Renée 79, 182, 374, 491
Sullerot Evelyne 37, 59, 63, 68, 69, 71, 72, 73, 80, 82, 87, 117, 123, 124, 195, 211, 215, 216, 265, 266, 328, 492
Sweetting Maurice 357

T

Tanguy-Prigent François 381, 419
Teitgen Paul 382, 419
Temsi Tahar 164, 195, 240, 282, 285, 373, 374, 377, 380, 384
Terbouche Mohamed 434
Thorent André.. 133, 373, 374, 384, 385
Thorp René-William 373, 390
Tillion Germaine..... 418
Tomkiewicz Stanislas 458
Trébouta Jacques 133, 373, 384, 385
Trébouta Lise 133, 373, 384, 385

Tricot Bernard.....28

U

Urvoas Jean 138

V

van der Veen Nico 341

Vasto (del) Lanza.....125, 141, 142

Verger Marcel.....318, 319

Vergès Jacques 126, 189, 373, 375, 376, 385, 439, 459

Vernant Jean-Pierre 137

Vichniac Isabelle 190, 439, 441

Vichniac Jacques 439

Vidal-Naquet Pierre 125, 137, 286, 340, 354, 404, 468, 491

Vignes Jacques 122, 134, 219, 373, 384, 385

Voge Maurice 411

W

Wangen (de) Jehan 476

Weill Jeanine 340, 341

Westphal Charles 357, 370

Z

Zahouane Hocine 462, 466, 473

Zanolla Agnès 84, 85, 86, 114, 115, 407

Zanolla Marcel 84, 85, 86, 114, 115, 407

Zaouane Hocine 466

Zavrian Michel..... 189, 373

Zouaoui Mohamed

ou réseau Zouaoui27, 28, 36, 47, 172, 179, 188, 203, 204, 205, 209, 288, 291, 293, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 304, 308, 310, 318, 319, 321, 333, 334, 342, 343, 346

SOURCES

I. Archives

NB : les cotes signalées par un astérisque sont celles pour lesquelles il a fallu demander une dérogation.

1. Archives nationales

A- Archives Nationales françaises

a- *Archives du ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des* libertés locales. Direction des libertés publiques et des affaires juridiques

19770101, article 6 : Saisie de journaux pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat : étude, exemplaires de journaux (1956)

19770101, article 8 : travaux du Comité des affaires algériennes : ordonnance du Président de la République, décisions, notes, rapports (1960-1962)

19770101, article 9 : journée des 21-25 avril 1961 : déclaration de l'état d'urgence, télégrammes, rapports et synthèses d'information, correspondance, déclarations politiques et syndicales (1961) ; « manifeste des 121 » : liste des signataires ; commission de sauvegarde des droits individuels (1960-1962)

19770381, articles 5 à 8 : Synthèses des renseignements généraux adressées au secrétariat du Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale, 1957-1962.

b- Archives de la présidence de la République

1) Quatrième République, 1947-1959

4 AG 148* : Événements d'Algérie : lettres et pétitions adressées à la Présidence de la République et au Président, 1958.

2) Cinquième République, présidence du Général De Gaulle, 1959-1969

- Fonds Solferino : Secrétariat Général, « Affaires Algériennes »

5[AG] 1/1771*, 1782* et 1799* : Papiers de Bernard Tricot, directeur de cabinet de René Brouillet, secrétaire général pour les Affaires algériennes puis conseiller technique à la présidence de la République. 1958-1968.

- Secrétariat Général, « Justice »

5[AG] 1/2088* : Affaire des réseaux de soutien au F.L.N. 1960-1965.

5[AG] 1/2115* : Lois d'amnistie des 17 et 18 juin 1966. 1962-1966.

c- *Archives du Ministère de l'Intérieur*

1) Administration générale

F[1a] 5010 à 5136* : Service des affaires musulmanes et de l'action sociale (SAMAS) devenu le Service de liaison et promotion des migrants (1958-1969). Voir notamment les dossiers concernant l'émigration nord-africaine, les travailleurs algériens, l'action sociale en faveur des musulmans, la formation professionnelle, les associations s'occupant des Algériens, le logement des travailleurs étrangers, le régime juridique appliqué aux Algériens, l'accueil des rapatriés, les victimes du terrorisme en métropole et les assignations à résidence.

2) Police

F[7] 15390 à 15403* : Commission de vérification des mesures de sécurité publique.

Dont F[7] 15390* : Législation et études sur les activités du FLN. 1956-1963.

F[7] 15442* : Police générale, direction des Renseignements généraux : Manifestations politiques et sociales. Attitude du Parti communiste face au problème algérien. 1957-1958.

F[7] 15588* : Notes d'information sur les mouvements politiques et apolitiques français et étrangers, notamment en Algérie. 1947-1949.

F[7] 15590* Partis communistes étrangers et guerre d'Algérie, 1962-1963 ; comité de soutien pour les victimes de la répression due à la guerre d'Algérie, 1962.

d- Archives privées

78 AJ 32-33 : « Événements d'Algérie ». Journaux, bulletins, revues, ouvrages, tracts, affiches, cartes postales, poèmes, bons de soutien de l'OAS et du Secours populaire pour l'entraide et la solidarité (SPES) (1957-1965)

e- Archives du PSU

1) SFIO - Comité socialiste d'étude et d'action pour la paix en Algérie (CSEAPA)

581 AP 1, dossier 1* : Lettres-circulaires des 30 octobre, 30 novembre et 30 décembre 1957.

581 AP 1, dossier 2* : Congrès national de la SFIO à Toulouse, préparation : motion du CSEAPA sur la guerre d'Algérie. (20 mai 1957)

581 AP 1, dossier 3* : Journal interne Tribune du Socialisme : n° 1 (25 janvier 1958), n° 2 (20 février 1958), n° 3 (15 mars 1958), n° 4 (15 avril 1958), n° 5 (15 mai 1958), n° 6 (20 juin 1958), n° 7 (15 juillet 1958), n° 8 (25 août 1958). (1958)

2) Parti socialiste autonome (PSA)

581 AP 1, dossier 4* : Organisation générale. - Statuts (1958). Circulaires, correspondance et déclarations à la presse (1958-1960). Commission administrative permanente : compte rendu de réunion (13 décembre 1958). Orateurs potentiels : liste par domaine de compétence (s.d.). (1958-1960, s.d.)

581 AP 1, dossier 5* : Congrès nationaux. - Ier Congrès national de Montrouge (1er-3 mai 1959) : procès-verbaux des séances, motions, résultats des élections internes à la Commission de contrôle, à la Commission des conflits et à la Commission administrative, lettre-circulaire à la presse. IIe Congrès national (1er-2 avril 1960) : titres de délégation. (1959-1960)

581 AP 1, dossier 6* : Engagements particuliers. - Election présidentielle de 1958, candidature du doyen Albert Châtelet présentée par l'UFD et soutenue par le PSA : communiqués de presse (1958). Guerre d'Algérie : note, communiqué (s.d.). Textes divers : « L'orientation politique du PSA » (s.d.), [Ce que doit être une vraie politique socialiste] (s.d.). (1958, s.d.)

581 AP 1, dossier 7* : Relations avec d'autres formations politiques. - Meeting à La Mutualité (14 octobre 1959) : discours du représentant du groupe Tribune du

Communisme. Comité d'entente « PSA-UGS-Tribune du Communisme » : projet de programme du futur parti unifié (s.d.). (1959, s.d.)

3) Centre de documentation : dossiers par zone géographique et par pays.

581 AP 37, dossier 160* : Dossiers par pays : correspondance avec les militants du PSU résidant à l'étranger et inscrits en "HF" (Hors Fédération), documentation sur la situation économique, politique et sociale des pays, documentation sur les partis socialistes étrangers, correspondance avec des partis et des syndicats étrangers. (1960-1974). Pays classés dans le dossier n°160 : Afrique du Sud ; Algérie ; Angola ; Antilles ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Belgique ; Brésil ; Cambodge ; Cameroun ; Canada ; Ceylan ; Chili ; Chine ; Colonies portugaises (Angola, Mozambique, Guinée) ; Comores ; Congo (Brazzaville) ; Congo (Kinshasa).

B- Archives fédérales suisses

a- Département politique (division des affaires politiques)

E 2001 (E) 1976/17 carton 340 : FLN - Büro in Lausanne, 1958-1960

E 2001 (E) 1976/17 carton 341 : Dossier « Abbas Ferhat » (1958-1960 et 1961-1963)

E 2001 (E) 1976/17 carton 342 : Dossier « Jeanson Francis, 7 juillet 1922 » (1958-1960)

b- Département de justice et police

1) Secrétariat

E 4001 (D) 1973/125, carton 758 : dossier « Kaelin Jean de la Croix, Abbé, Genève » : intervention en faveur de Rosette Curiel, concernant une interdiction d'entrée en Suisse prononcée suite à ses actions de soutien au FLN

E 4003 1975/75, carton 109 : dossier « Andersson, Freddy, Nils »

2) Ministère public : Procureur, Police (1931-1959)

E 4320 (B) 1980/77, carton 1429 : dossier « Messali Hadj Ahmed, 1899 »

E 4320 (B) 1981/141, carton 331 : dossier Franz, « Schwarze Liste » v. ausl. F. Firmen, die Autfräge des FLN ausführen

C- Documents diplomatiques suisses

http://db.dodis.ch/document/9709 : Rapport d'Olivier Long, « Contribution Suisse à la préparation de la négociation entre la France et le GPRA – des premiers sondages à la Conférence d'Evian », 23 septembre 1961 (ancienne cote : E 2001(E)1976/17/ 263, AFS)

http://db.dodis.ch/document/11516 : Rapport politique adressé à A. Von Salis, n°54 : « Les vérités politiques de M. Raymond Aron », 7 mai 1956 (ancienne cote : E 2300(-) -/9001/ [ancienne cote] 352, AFS)

http://db.dodis.ch/document/11538: Rapport politique n°2, Tunisie-Afrique du Nord, 17 février 1958 (ancienne cote : E 2300(-) -/9001/ [ancienne cote] 411, AFS)

http://db.dodis.ch/document/12435 : Rapport politique n°110, « Prodromes de crise intérieure », 26 novembre 1956 (ancienne cote : E 2300(-) -/9001/ [ancienne cote] 352, AFS)

http://db.dodis.ch/document/12496 : Lettre du Consul général de Suisse à Alger, H. Voirier, dans laquelle il fait le tour de la situation en Algérie et mentionne l'utilisation de la torture par l'armée, 6 juillet 1957 (ancienne cote : E 2001(E)1970/217/ 299, AFS)

http://db.dodis.ch/document/12594 : Rapport intitulé « Le drame de l'Afrique du Nord », 25 octobre 1956 (ancienne cote : E 2800(-)1967/59/ 6, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15032 : Entretien de Pierre Micheli avec Michel Debré, Premier ministre français, 23 février 1959 (ancienne cote : E 2300(-)1000/716/ 354, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15035 : Rapport sur les relations franco-suisses au cours de l'année 1960, 23 janvier 1961 (ancienne cote : E 2200.41(-)1977/93/ 11, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15037: Compte-rendu d'un entretien avec M. Dennery, ambassadeur de France, 24 septembre 1958 (ancienne cote : E 2800(-)1990/106/ 20, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15043 : Compte-rendu d'un entretien avec M. Dennery, ambassadeur de France, 9 juin 1959 (ancienne cote : E 2800(-)1990/106/20, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15044 : Compte-rendu d'un entretien avec M. Dennery, ambassadeur de France, 2 septembre 1959 (ancienne cote : E 2800(-)1990/106/ 20, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15046 : Lettre de Max Petitpierre à Pierre Micheli concernant une affaire d'aide au FLN fournies par des sociétés suisses, 29 juillet 1959 (ancienne cote : E 2200.41(-)1972/157/ 93)

http://db.dodis.ch/document/15075 : Lettre (auteur inconnu) concernant une suspicion de trafic d'armes au profit des nationalistes algérien·ne·s, mettant en cause l'usine Danzas, 26 juin 1959 (E 2001(E)1972/33/ 299, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15134 : Rapport politique n°69, « L'horizon s'assombrit en France », 27 octobre 1960 (ancienne cote : E 2300(-) -/9001/ [ancienne cote] 355, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15145 : Télégramme de Jean-Louis Pahud à Max Petitpierre, 1er avril 1959 (ancienne cote : E 2001(E)1976/17/ 49, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15146 : Rapport politique n°45, rédigé par Pierre Micheli : « Entretien avec le général de Gaulle sur les pourparlers avec le FLN », 27 juin 1960 (ancienne cote : E 2300(-) -/9001/ [ancienne cote] 355, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15156 : Lettre d'Henri Voirier à Max Petitpierre : « Analyse des derniers évènements d'Alger, 30 mai 1958 (ancienne cote : E 2001(E)1972/33/ 338, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15162 : Lettre de Rémy Godet à René Stoudmann donnant instructions sur la marche à suivre dans les relations entre les représentants de la Suisse et les délégués du GPRA, 30 mai 1960 (ancienne cote : E 2001(E)1972/33/ 132, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15171 : Notice rédigée par Rémy Godet à l'attention de Max Petitpierre concernant le nombre de membres du FLN en Suisse, les mesures générales à leur égard, la collecte de fonds et la propagande en Suisse, 10 juillet 1959 (ancienne cote : E 2001 (E) 1972/33/48, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15172 : Notice « La Suisse est-elle obligée d'interner les déserteurs musulmans en provenance de la France ? », 1er septembre 1960 (ancienne cote : E 2001(E)1972/33/ 274, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15174 : rapport de René Humbert (DFPJ/Police Fédérale) intitulé « Guerre d'Algérie, ses répercussions en Suisse », 27 octobre 1960 (ancienne cote : E 2001(E)1972/33/ 48, AFS)

http://db.dodis.ch/document/15791 : Notice concernant le versement de 500 000 dollars d'une banque américaine à une banque suisse pour le compte du ministre marocain de l'économie destiné au GPRA, 31 juillet 1958 (ancienne cote : E 2800(-)1967/60/ 20, AFS)

http://db.dodis.ch/document/30956 : Exposé de la réunion des ministres sur la situation politico-militaire, 5 septembre 1958 (anciennes cotes : E2800/1967/61/102 et E2800(-1967/61/66, dossier « Conférence des ministres 1958 », AFS)

2- Archives départementales

A- *Archives départementales de l'Ain*

a- Préfecture (Cabinet)

778 W 511 : Surveillance de l'opinion publique et des mouvements activistes : textes officiels, rapports, notes des renseignements généraux, tracts, pétitions, coupures de presse, radiotélégrammes, télégrammes, correspondance (1959-1962)

778 W 512 : Dossier d'information sur la tenue de manifestations et de réunions sur le thème de l'Algérie : textes officiels, notes des renseignements généraux, calendrier des manifestations et réunions dans le département, télégrammes (1955-1961)

778 W 513 : Manifestation du 27 octobre 1960 en faveur de la paix en Algérie, suivi du mouvement : textes officiels, pétitions, rapports, coupures de presse, tracts, correspondance (1960)

778 W 514 : Réunion du 25 juin 1960 pour la paix en Algérie, interdiction : notes, notes des renseignements généraux, tracts, motions syndicales, affiches, coupures de presse, télégrammes, correspondance (1960)

1385 W 205 : Manifestations de protestations contre le rappel des « disponibles » et pour la paix, suivi des mouvements et interdiction : textes officiels, notes des renseignements généraux, tracts, coupures de presse, correspondance (1955-1958)

B- Archives départementales des Bouches-du-Rhône (centre de Marseille)

a- Préfecture (Cabinet)

137 W 382 à 137 W 387* : Guerre d'Algérie, le FLN en métropole. Rapports du Préfet. Trafic d'armes, plan de contrôles routiers. Protection du port et des raffineries : menaces de sabotage par le FLN. Instructions du Préfet concernant les membres du FLN. Rapports des Renseignements Généraux sur les activités et les arrestations de membres du FLN, leur organisation et leur système de défense juridique. Opération « Mistral ». Instructions ministérielles concernant les activités du FLN. Rapports des chefs de service. Propositions de refoulement de certains activistes vers l'Algérie (1955-1962)

137 W 401 à 137 W 404* : Guerre d'Algérie, le FLN en métropole. Comité départemental et régional de coordination des informations nord-africaines (1957-1958). Bureau permanent de renseignements (1959-1960). (1957-1960)

137 W 405* : Guerre d'Algérie, le FLN en métropole. Documentation des Renseignements Généraux : implantation du FLN en métropole (1958-1960) ; implantation du MNA en métropole (1959) ; organisation des étudiants français musulmans en France et à l'étranger (février 1960) ; le séparatisme algérien : l'aide à la rébellion (novembre 1960-février 1961). (1958-1961)

C- Archives départementales du Doubs

a- Direction départementale des Renseignements Généraux : Personnalités du département, dossiers collectifs

1485 W 95 : Communauté de travail du Bélier (Marcel Barbu) à Besançon (1940-1996) ; société coopérative " La Solidarité ", imprimerie à Besançon (1935 [statuts], 1946-1953) ; Mathiot (Etienne) et Rapine (Francine) affaire judiciaire liée à la guerre d 'Algérie (1957-1959). (1935-1996)

b- Direction régionale des Renseignements Généraux, poste de Pontarlier

1486 W 7 : Membres du FLN : Documents d'origine nationale : fiches de signalisation (1959- 1960). Faux papiers (1960). Organisation du FLN à Villers-le-Lac, Morteau, Audincourt et Pontarlier, collecteurs de fonds (1957-1960). Manifestation du 27 octobre 1960 à Pontarlier (1960-1961). Incidents à Frasne, aux Longeville-Mont-d'Or,

au sanatorium de Villers-le-Lac, dans la région de Montbéliard (1956-1958). Déserteurs algériens réfugiés en Suisse (1961). Contrôle de cafés de Pontarlier (1958). Aide apportée au FLN par les réseaux et les particuliers : dossiers d'enquête, dossiers de presse (1956-1961). (1956-1961)

D- Archives départementales du Nord

a- Cabinet du Préfet – Section Police Générale

459 W 142 222 : Nord-Africains : rapports sur l'activité séparatiste en métropole (1956)

459 W 142 211 : Nord-Africains : rapports de Gendarmerie : dossiers sur l'activité politique illégale de la section départementale du parti nationaliste algérien (MNA) (1955)

b- Sous-préfecture de Cambrai

1037 W 27 : Police : lutte contre le FLN et l'OAS (1960-1962)

c- Sous-préfecture de Douai

256 W 98 011 : Activité du FLN : implantation et influence politique du FLN (s.d.)

E- Archives départementales du Pas-de-Calais (centre de Dainville)

a- Cabinet du Préfet (Affaires militaires)

M 7956 : Documentation sur l'Algérie (provenant notamment du ministère de l'Intérieur). Surveillance du Mouvement national algérien MNA et du séparatisme algérien : études sur l'implantation du MNA en métropole et sur les activités du FLN et du MNA en métropole. (1959-1961)

M 7957* : Surveillance du FLN et du MNA : rapports des services de police et organigramme du réseau. (1958-1962)

b- *Tribunal de Grande Instance d'Arras*

3 U 1/102 : Présidence de commissions (1921-1959). Le dossier 102 contient notamment l'ordonnance n°58-921 du 8 octobre 1958, publiée au Journal Officiel de la République Française n°237 le 9 octobre 1958.

c- Fonds Albert Châtelet

81 J 37 : Colloques universitaires, correspondance, articles de presse, action du Comité Maurice Audin, du Comité National de Coordination pour la paix en Algérie, du Comité d'aide aux détenus algériens Interventions particulières : Comité de défense des libertés et de la paix : communiqué (s.d.), bulletin d'informations (février 1958), invitations (1959), presse juillet 1959), revue « Combat pour la paix » (octobre 1959), motions sur l'Algérie et la défense des libertés du congrès du SNES (mars 1958), correspondance (1959-1960), revues « Témoignages et documents sur la guerre d'Algérie » (juin 1958-avril 1960). (1957-1960).

F- Archives départementales du Rhône

a- Cabinet du Préfet

437 W 78* : Affaires nord-africaines : informations générales, procès-verbaux de réunions, rapports de police et de gendarmerie, notes des Renseignements Généraux, listes de Nord-africains arrêtés, statistiques, listes de commerces et d'associations nord-africaines, rapport sur le centre d'hébergement de la Part-dieu (1946-1960).

437 W 79* : Contrôle des Nord-africains et répression des activités séparatistes algériennes : notes et rapports de police et de gendarmerie, tracts, statistiques, liste du personnel enseignant d'origine nord-africaine, association d`étudiants algériens (1950-1960)

437 W 80* : Activités séparatistes algériennes : dossiers par mouvements séparatistes (MTLD, MNA, FLN.) contenant des études adressées par le Ministère de l'Intérieur, des tracts et documents du FLN, des procès-verbaux de police, des notes des Renseignements Généraux, des statistiques, et des coupures de presse (1954-1962)

437 W 88* : Contrôle des Nord-Africains et des activités en rapport avec la guerre d'Algérie par les services des RG (1952-1960)

668 W 120-121 : Affaires militaires ; gendarmerie : rapports, correspondance, surveillance des partis politiques et mouvements sociaux (1960-1961)

b- Service régional de la Police judiciaire

3649 W 14 à 20* : Dossiers individuels concernant les personnes impliquées dans des affaires d'atteinte à la sûreté du territoire national (1954-1962)

3571 W 33 à 42* : Dossiers individuels concernant les personnes impliquées dans des affaires d'atteinte à la sûreté du territoire national (1954-1962)

c- Autres

4434 W 297* : détenus nord-africains appartenant au FLN et détenus métropolitains sympathisants du FLN des prisons de Lyon et Valence. Emeute à la maison d'arrêt Saint-Paul de Lyon, grève de la faim des détenus, hospitalisation (1961-1962)

4434 W 298* : réseaux français métropolitains d'aide et de soutien au FLN, surveillance et répression : notes des RG, rapports, notes de renseignements (1959-1963)

4434 W 282* : mise en œuvre des pouvoirs spéciaux et organisation de la surveillance des milieux indépendantistes ou activistes : circulaires ministérielles ou préfectorales, PV de notification d'assignation à résidence (1957-1963)

4106 W 105 : réseaux français métropolitains d'aide et de soutien au FLN, affaire dite « du Prado », enquêtes (1958-1960).

G- Archives départementales de Seine-Saint-Denis

a- Archives du PCF

1) Fonds Léon Feix

334 J 1 : Algérie, liste tapuscrite des membres adhérents au « Groupe collaboration » (s.d.), notes de Léon Feix prises au cours de la réunion du BP du 10 septembre 1957, correspondance (1958), copie tapuscrite du Bulletin intérieur du FLN – fédération de France (n° 4, 15 février 1958), mémoire présenté par le PCA à l'assemblée générale de l'ONU (1957), notes tapuscrites de militants du PCA sur leur arrestation (1956), dossier composé de notes, notes manuscrites, correspondance sur l'affaire Maurice AUDIN (1958-1961). (1956-1961)

2) Fonds Victor Michaut

271 J 7 : Etudiants et luttes à la Sorbonne

3) Fonds André Moine

332 J 3 « Pacification » et répression en Algérie (1955 – 1961)

332 J 4 FLN (Algérie – fédération de France – délégation du Caire) / MTLD – MNA (1950-1958)

4) Section de travail parmi les femmes

261J 9-2 : Union des Jeunes Filles de France. Dossier 1 : tracts, notes et rapports internes, dossier 2 : brochures et journaux

261J 9-3 : Union des Femmes Françaises. Dossier 2 : brochures (1956-1976)

261J 9-5, le Parti communiste et les femmes, 1946-1967 : Dossier 1 : le PCF et les femmes en 1946-1956 ; dossier 2 : le PCF et les femmes en 1957-1961 ; dossier 3 : le PCF et les femmes en 1962-1964

H- Archives de la Préfecture de police de Paris

a- SÉRIE H* *: Guerre d'Algérie, décolonisation (1953*-1965).

1) Sous-série HA : Archives algériennes du cabinet du préfet de la période 1954-1962

HA-25* : Activités politiques des milieux nationalistes en métropole, activités de diverses associations d'étudiants, fiches de renseignements, UGEMA, UNEF, AEMNA (1961-1962), Associations de fait concernant les questions nord-africaines : notes, fiches de renseignements, « Comité pour la libération de Messali Hadj », « Comité d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord » (1956-1957).

HA-28* : « Les milieux européens et la guerre d'Algérie » : procès Jeanson et soutien de partis politiques au mouvement nationaliste (1960-1962) : copies dactylographiées de tracts, de bulletins de soutien au PCF et du PCA, PSI, PSU, Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA), Union des Etudiants Communistes, « La voix des prisons », etc. ; complicité des milieux européens avec le FLN (1956-1963) : arrestation des membres du comité de soutien au FLN, enquêtes sur

des personnes susceptibles d'apporter un soutien au FLN, délivrance de certificats médicaux de complaisance, détention ou entretien d'armes, aides diverses ; procès Jeanson, comptes rendus d'audience : comptes rendus, ambiance générale du procès, sentences, manifestations du 9 septembre 1960, identification de personnes assistant aux audiences ; procès Jeanson, affaires diverses : manifestations en sortie d'audiences, liste d'individus ayant attiré l'attention au cours du procès, etc.

HA-35* : Manifestations politiques intéressant les questions algériennes (1957) ; renseignements sur des personnes suspectées de participer aux activités nationalistes algériennes (1952-1961).

2) Sous-série HB. Section de renseignements du cabinet du préfet et renseignements généraux

- H 1 B : État-major du Service de coordination des affaires algériennes (SCAA), 1958-1964.

H1B-16* : Front de libération nationale : organisation et structures du Front, cadres fédéraux et états-majors, réseaux de soutien, avocats.

H1B-17* : Front de libération nationale, avocats, financement et logistique.

H1B-18* : Réseau de soutien logistique européen à l'organisation spéciale (1961-1962)

H1B-19*: Organisation Spéciale et groupes de choc, activités des « groupes armés » (automne 1961) ; documents internes dossiers 1, 2 et 3 (1961)

H1B-20* : Documents internes, dossiers 4 à 9 (1961)

H1B-21*: Documents internes, dossiers 10 à 14 (1961)

H1B-26* : Lutte contre le terrorisme, statistiques (1960)

H1B-27* : Généralités, « Opérations du SCAA (1958-1962) » ; Opération Pamplemousse ; Opération Sepsoyapasenval, Opération Pâquerette

H1B-28* : Opération A.B. ; Opération Maxime ; Opération Janine et Barnabé ; Opérations Feuilles Mortes ; Opération Flore ; Opération Confiseur

H1B-29* : Opération Confiseur ; Opération Sepsoyapasuite

3) Sous-série HF : Archives des Renseignements Généraux pendant la guerre d'Algérie, 3è et 4è sections (1954-1962)

HF-1* : Manifestations sur la voie publique, relatives aux évènements d'Algérie (1961) ; MTLD, MNA, FLN (1961)

3- Archives municipales

A- Bibliothèque municipale de Lyon- ***Archives de l'AGEL*****-UNEF**

AG AG 1 : Documents juridiques et moraux-Gestion matérielle et humaine, « Documents juridiques », s.d.

AG AG 4 : Documents historiques, s.d.

AG AG 3/1 : Courriers et circulaires, s.d.

AG AG 5 : Revendications et tracts, s.d.

AG AG 10/2 : Activité internationale, coopération Europe ; Activité internationale, coopération Algérie

AG AG 12 : Réunions du bureau de l'AGEL : 1955-1958

AG AG 13/1 : réunions du comité de l'AGEL, 1947-1957, reliés.

AG AG 13/2 : Réunions du comité de l'AGEL, 1954-1960, reliés

AG AG 13/3 : Réunions du comité de l'AGEL, 1955-1966, non reliés

AG AG 18 à 21 : activités des Amicales (Lettres, INSA, Sciences Médicales et autres), s.d.

AG UN 9/1 : Journées d'Études Syndicales, 1958-1958.

AG UN 9/2 : Journées d'Études Syndicales, 1961-1962.

AG UN 10/2 : UNEF-Informations, 1956-1959.

AG UN 13 : Monographies UNEF (dont « Le syndicalisme étudiant et le problème algérien, UNEF 1959-1960)

B- Presse locale

Ont été consultés : Le Progrès, pour les périodes novembre-décembre 1960, avril 1961, novembre 1961 ; Dernière Heure Lyonnaise, pour les mois de novembre-décembre 1960 ; Echo-Liberté, pour le mois de décembre 1960

4- Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)

4 Δ 934, archives du Comité Maurice Audin, s.d.

Z 004, Question d'Algérie et séquelles (1953-1962) : ce fonds rassemble notamment plusieurs exemplaires du bulletin de liaison du Comité Audin.

F Δ 290, archives du Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, chemise « 1955 ».

4 Δ 921, archives de Vérité-Liberté, tracts de 1960.

F Δ res 286, archives du Comité pour la libération de Messali Hadj et les victimes de la répression (1954-1957). Ce fonds, constitué après un don d'Elie Boisselier en 1979, comporte diverses correspondances, appels, journaux du comité, coupures de presse, pétitions, tracts, et textes de soutien à Messali Hadj, ainsi que de plusieurs pièces comptables et ou relatives aux adhésions du comité.

F pièce 5000 : archives du Comité pour la paix en Algérie du VIème arrondissement de Paris (1957-1961).

FΔ res 688/23, fonds Daniel Guérin : chemise « 1961 ».

4 Δ 880, « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Appels et tracts », (1955-1961)

F Δ 412, « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Lutte d'indépendance » : dépôt de la LCR comportant divers tracts et documents concernant la guerre d'indépendance, (1957-1962)

F Δ 283, « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Chrétiens pendant la guerre d'Algérie » (1955)

F Δ 1033, fonds Ramón Casamitjana rassemblant divers tracts et publications de mouvements étudiants ou groupes politiques sur le referendum et la guerre d'Algérie (1960-1961)

F Δ 1975, « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Le FLN et l'OAS » : tracts et affichettes du MRAP, de la Fédération Seine-Ouest et de la cellule Sorbonne-Lettres du PCF, de l'UST, du syndicat des travailleurs de la régie Renault, documents relatifs aux affaires Audin et Boupacha, ainsi qu'aux victimes de la répression du métro Charonne, du PSU (section Renault) et de la CFTC relatifs au 17 octobre 1961, périodiques isolés (1954-1962).

F Δ 50 : « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Doubles de journaux de la guerre d'Algérie » (1954-1962).

F Δ res 292, « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Opposition à la guerre d'Algérie et à l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle » : documents relatifs au Comité Maurice Audin, au Comité de défense républicaine du Vème arrondissement, au Comité de Vigilance Universitaire et aux Comités des mères et femmes de soldats de Paris, Bobigny et Drancy (1958-1959).

4 Δ 926, « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Putsch du 22 avril 1961 » : tracts du bureau politique du PCF, du comité républicain antifasciste de la porte d'Orléans, de l'ACNV, 1961.

4 Δ res 0143 : « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Tracts du Front de libération nationale à destination de la Métropole » (1959-1961)

F Δ 265 : « France. Algérie (Guerre d'Algérie). Fédération de France du Front de libération nationale » (1959).

5- Archives privées

A- Institute of International Social History (IISH), Amsterdam

a- « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives »

Le fonds du Groupe de Rome comprend 451 dossiers, pour une longueur linéaire totale de 5,5 m, et couvre la période de 1965 à 1979.

1) Documents généraux

- Comités et secrétariats

Egypt-Com 5 : Procès-Verbaux de réunions du Comité, de sous-comités et du secrétariat, comportant des annexes, dont certaines rédigées en Arabe (1955-1957).

Egypt-Com 8 : Procès-Verbaux de réunions du Secrétariat (1956-1957).

Egypt-Com 10 : Procès-Verbaux de réunions du Comité, du secrétariat, et de la Commission de Solidarité, (1957-1958).

- Assemblées Générales

Egypt-Com 13 : Procès-Verbaux d'assemblées générales et rapports, ordres du jour et divers documents (1954, et 1956-1957).

2) Documents d'Henri Curiel

- Manuscrits et tapuscrits (Egypt-Com 373-384 : Tapuscrits en Français et Arabe, 1958)

Egypt-Com 374 : « Lettre au Bureau Politique » concernant la dissolution du Groupe de Rome parisien, janvier 1958

Egypt-Com 378 : « Résolutions » concernant la dissolution du Groupe de Rome, avril 1958. Copie d'une lettre du PCF et copie d'une résolution du bureau politique du PCEU, 1958.

Egypt-Com 383 : Note « Au Comité Central du Parti Communiste Égyptien Uni », avec une transcription en Arabe, 1958.

Egypt-Com 384 : « Note sur l'aide au MLN algérien », 1958.

3) Documents de Didar Fawzy-Rossano

- Documents concernant le Groupe de Rome (Egypt-Com 433 à 436 ; 1976-1977)

Egypt-Com 433 : plusieurs notes concernant les entretiens entre Henri Curiel et Marido Gresh pour son mémoire de maitrise ; une note de Didar Fawzy (1976-1977)

Egypt-Com 434 : brouillon d'une note de Joseph Hazan sur Henri Curiel (s.d.)

Egypt-Com 436 : Liste des membres du groupe de Rome, s.d.

- Documents concernant le soutien à la guerre d'indépendance algérienne (Egypt-Com 437-440 ; 1957-1979)

Egypt-Com 437 : textes des entretiens de Didar Fawzy et Jehan de Wangen avec Patrick Rotman et Hervé Hamon, réponse de Didar Fawzy à un questionnaire de Gilberte Alleg. Copies de correspondance et coupures de presse d'articles de Francis Jeanson et Jean-Louis Hurst. (1978-1979)

Egypt-Com 438 : Note d'Henri Curiel au Groupe de Rome concernant le soutien aux nationalistes algériens (1957)

Egypt-Com 439 : Manifeste du Mouvement Anticolonialiste Français (1960)

Egypt Com 440 : Notes de Didar Fawzy concernant plusieurs publications sur le soutien aux nationalistes algériens (s.d.)

Egypt Com 451 : Ce dossier, ajouté au fonds en 2010, contient divers documents concernant Les porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre *d'Algérie :* les acteurs parlent de Jacques Charby (2004).

b- Fonds Solidarité

Le fonds Solidarité comprend 51 dossiers, versés en quatre fois à l'IISH entre 1995 et 1997, pour une longueur linéaire totale de 0,5 m, et couvre la période de 1962 à 1984.

Dossier 1 : Rapports d'Henri Curiel aux congrès annuels de Solidarité. 1962-1968

Dossier 2 : Rapports d'Henri Curiel aux congrès annuels de Solidarité. 1969-1977

Dossier 3 : Textes des interviews avec Henri Curiel par Robert Cessieux pour RTL et Jacques Derogy pour l'Express. (1977-1978.)

Dossier 38 : Dossier « Année 1962 » : Congrès constitutif, 1-2 décembre (sous le label "anticolonialiste et antifasciste"), Plateforme et tâches du groupe suisse, Texte posant le problème de l'aide aux MLN. (1962)

Dossier 39 : Dossier « Année 1963 » : Congrès (octobre, avec ordre du jour, etc.), Note pour Algérie, Réunion du comité politique (10 mars 1963). (1963)

Dossier 40 : Dossier « Année 1964 » : Congrès (octobre, participants, plan, compte-rendu, note activités pour MLN), Réunion CP (23 mai 1964), Bilan et projet topo général, Résolutions (réunions CP du 2 février et 23 mai 1964), Texte mai 1964 pour changement de nom, Bilan d'activités pour Alger (1964-1965). (1964)

Dossier 41 : Dossier « Année 1965 » : Congrès (novembre, ordre du jour, etc.), Brouillon sur contacts avec MLN en 1965, Bilan d'activités, Proposition d'une plateforme (après rupture des liens privilégiés avec Alger), Bilan d'organisation, Rapport de la

commission sur le "travail extérieur", Documents pour réunions d'information hors congrès. (1965)

Dossier 42 : Dossier « Année 1966 » : Congrès (novembre, ordre du jour, projet statuts, plateforme), Les MLN et nos activités), Quelques problèmes de solidarité (mutilés dominicains, Cameroun, etc.), Bilan d'activités (travail intérieur), Rapport financier, Problèmes d'organisation et règles d'organisation, Appel pour aide à camarade emprisonné en Espagne. (1966)

Dossier 43 : Dossier « Année 1967 » : Congrès (ordre du jour, etc.), Rapport d'orientations, Liens de Solidarité, Plateforme, statuts, Travail extérieur (prise en charge d'invalides dominicains), Document de travail : constitution du groupe « Liberté ». (1967)

Dossier 44 : Dossier « Années 1968-1969 » : Discussion et décision : mouvement de mai 1968 en France, Documents congrès 1968 et 1969 (Liens, services, statuts, règles, etc.), Travail extérieur (exposé et bilan), Rapports au Congrès, octobre 1969. (1968-1969)

Dossier 45 : Dossier « Années 1970-1971 » : Documents congrès 1970 (Rapport sur les textes, etc.), Documents congrès 1971 (Exposé, etc.), Rapport financier détaillé. (1970-1971)

Dossier 46 : Dossier « Documents de réunions hors-congrès (CD, Secrétariat, BCG) » : jusqu'en 1972, dont réunion CD du 3 novembre 1972 : Note sur participation aux réunions des éléments extérieurs et appel à la solidarité avec Bernard Riguet, Comptes rendus de réunions CD (instance de direction institué dès 1964), comptes rendus de réunions du secrétariats, Remarques sur BCG (groupe de coordination 1970-1972), Notes de correspondance jusqu'en 1965, Lettres de démission. (1964-1972)

Dossier 47 : Dossier « Documents après crise 1972 » : Rapport au congrès 1974, Etat des liens (1962-1975), Congrès 1977 (Rapports), Compte-rendu congrès 1977, Bilan formation depuis congrès 1977 (1978). (1974, 1977)

Dossier 48 : Dossier « Quelques documents après assassinat Henri Curiel » : 1979-1980 : Compte-rendu réunions, Appel Comité de défense et article sur arrestations, Lettres et notes sur contacts ; 1982-1984 : Correspondance avec Uganda NLF, Lettre à Breyten Breytenbach, Intervention sur Solidarité au Colloque Mehdi Ben Barka « De l'indépendance marocaine à la Tricontinentale », 17-18 novembre 1995. (1978-1984, 1995)

c- Fonds du Comité Palestine et Israël vivront

Le fonds du Comité Palestine et Israël vivront comprend 90 dossiers, versés en quatre fois, pour une longueur linéaire totale de 1,37 m, et couvre la période de 1977 à 1996.

Dossier 2 : Documents concernant le conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne (1981 et s.d.)

Dossier 3 : Documents relatifs aux protestations de Juifs vivant en France et en Grande-Bretagne après l'invasion israélienne au Liban (1982)

Dossier 4 : Documents concernant une rencontre de Matti Peled et Issam Sartawi à Paris le 20 juillet 1982, dont une déclaration commune (1982)

Dossier 5 : Lettres de Yossi Amitay (1982)

Dossier 6 : Lettre d'Elieser Feiler, Kibbutz Yad Hanna, Israël (1982-1983)

Dossier 7 : Divers documents concernant les actions, opinions et publications de Daniel Amit, membre fondateur du comité contre la guerre au Liban, et de Benjamin Cohen (1982-1984)

Dossier 10 : Documents concernant la protestation de Belges juifs contre la politique du gouvernement israélien (1982, 1988)

Dossier 15 : Documents concernant une réunion d'information du Comité Palestine et Israël Vivront, Paris, 3 février 1984

Dossier 18 : Documents relatifs à la guerre du Liban, dont certains concernent des soldats israéliens refusant de servir au Liban, le mouvement « Yesh Gvul » et le soutien apporté par le Comité Palestine et Israël Vivront (1984-1985)

Dossiers 19-20 : Correspondance de Joyce Blau et Jacqueline Grobéty, membres du Comité Palestine et Israël Vivront (1984-1987)

Dossier 31 : Documents concernant une réunion de jeunes juifs et arabes palestiniens d'Israël et des territoires occupés, prévue par le Comité Palestine et Israël Vivront à Jérusalem (1985-1986)

Dossiers 38 à 40 : Documents relatifs à la préparation de plusieurs conférences internationales sur le thème des « méthodes de négociation et résolution des conflits. Le

cas du conflit israélo-palestinien », initialement organisées à Belgrade et Stockholm en 1987-1988 à l'initiative de Matti Peled et soutenues par le Comité Palestine et Israël Vivront mais reportés (1987-1988)

Dossier 56 : lettre et coupures de presse concernant Matti Peled (1977 et 1993)

Dossier 57 : Informations biographiques concernant Henri Curiel et lettre de Steven Davis Masters (1989, 1994 et s.d.)

Dossier 65 : Doubles de journaux (1990-1996)

Dossier 66 : Copies de lettres de Matti Peled à Joyce Blau et Isam Sartawi, copie d'une déclaration de Matti Peled, coupures de presse et imprimés (1981-1982)

d- Fonds Pierre Avot-Meyers

Le fonds Pierre Avot-Meyers comprend 30 dossiers pour une longueur linéaire totale de 1,63 mètre et couvre la période 1940-2003. Les dossiers 12 à 16 concernent la période de la guerre d'indépendance, ils ont été étudiés, ainsi que les dossiers 17 à 21, qui concernent les activités de la Quatrième Internationale après 1962.

Dossier 12 : documents relatifs au FLN et à la Fédération de France (1956-1963)

Dossier 13 : documents relatifs à la guerre d'indépendance algérienne et à des comités de soutien aux détenus en France (1956, 1965-1966, 1973, 1978 et s.d.)

Dossier 14 : documents relatifs au procès d'Amsterdam contre Michel Raptis (« Pablo ») et Sal Santen, incluant des lettres de prison de Michel Raptis (1960-1963)

Dossier 15 : documents concernant Ahmed Ben Bella (1965-1969, 1971-1973, 1977-1978)

Dossier 16 : manuscrit d'Un procès exemplaire. Algérie 1952. Récit autobiographique, de Jean Jaffré, et lettre de J. Jaffré (2003 et s.d.) ; manuscrit de Algies by Sid'Ali Boulaloua (s.d.)

Dossier 17 : documents concernant l'usine Chausson (1954-1959, 1970)

Dossier 18 : tracts, brochures et documents relatifs à la guerre du Vietnam et à des comités de soutien en France (1967-1968 et s.d.)

Dossier 19 : tracts, brochures, périodiques et documents concernant le coup d'Etat en Grèce, la résistance de divers groupes et l'action de comités de soutien en France (1967-1972, 1990)

Dossier 20 : nécrologies de Michel Pablo (1996)

Dossier 21 : bulletins, rapports, journaux et documents concernant différentes tendances de la Quatrième Internationale (1946-2003)

e- Fonds Igor Cornelissen

Le fonds Igor Cornelissen comprend 200 dossiers pour une longueur linéaire totale de 7 mètres ; il couvre la période 1931 à 2005, seul le dossier 156, comprenant les documents relatifs à l'affaire Raptis-Santen (1960-1961), a été étudié.

Dossier 156 : documents concernant le procès de Sal Santen, Joop Zwart et Michel Raptis (1960-1961)

f- Fonds Maurice Ferares

Le fonds Maurice Ferares comprend 38 dossiers pour une longueur linéaire totale de 3,5 mètres et couvre la période 1945-2011.

Dossier 24* : Divers documents concernant l'Algérie (1959-1960)

Dossiers 25 à 28* : Divers documents concernant le procès de Michel Raptis et Sal Santen ; les dossiers 26 à 28 rassemblent essentiellement des coupures de presse (1960-1961)

B- Archives *historiques de l'archevêché de Paris*

a- Fonds du cardinal Maurice Feltin

1 D 15-7 : Dossier chanoine Kir (1951-1960), ouvriers chrétiens (1958-1965) secrétariat social ; Archives secrètes (1952-1956) : question scolaire, ambassade de France au Vatican, négociation avec le Saint-Siège, projet de concordat, élections législatives, évêques de Metz et Strasbourg ; Objection de conscience et non-violence, réfractaires (Algérie 1957-1963).

1 D 15-8 : Guerre d'Algérie. Tracts, brochures, coupures de presse, correspondance sur la question algérienne et lettres reçues par Monseigneur Feltin (1958-1962), dossier prêtres rapatriés (1962-1967).

C- Archives privées de Geneviève Coudrais

Témoignages et Documents : ont été consultés les numéros suivants : pour l'année 1958, les numéros 4 (mai), 5 (juin), 6 (juillet), 7 (septembre), 8 (s.d.), un numéro s.d. et un numéro reproduisant La Question après sa saisie ; pour l'année 1959, les numéros 9 (janvier), 10 (mars), 11 (avril), 12 (mai), un supplément au numéro 14 reproduisant La Gangrène, s.d., 17 (octobre), 18 (novembre), 19 (décembre) ; pour l'année 1960, les numéros 20 (janvier), 21 (février-mars), 22 (avril), 23 (mai), 24 (juin-juillet-août), 28 (mars-avril) ; pour l'année 1962, le numéro 37 (octobre)

D- Ressources en ligne

Musée du diocèse de Lyon : ressources en ligne sur l'Affaire du Prado, accessibles à l'adresse suivante : http://museedudiocesedelyon.com/MUSEEduDIOCESEdeLYONaffaireprado.htm [dernier accès le 16 mai 2016]

Le Monde : archives des articles parus entre le 1er novembre 1961 et le 1er décembre 1961, accessibles à l'adresse http://www.lemonde.fr/recherche/ [dernier accès, 25 août 2016]

II. Sources orales

1- Entretiens et questionnaires

Nils Andersson, Paris, 22 mai 2012.

Né en 1933, il d'abord éditeur militant en Suisse, où il publie des livres saisis ou interdits en France, puis s'engage dans le soutien. L'entretien a eu lieu à son domicile, à Paris, le 22 mai 2012 et a duré plus d'une heure et demie.

Anne Beaumanoir, Dieulefit, 26 avril 2012.

Née en 1923, ancienne Résistante, elle adhère au parti communiste à la Libération et quitte le PCF en 1956 pour rejoindre la Voie nouvelle. Elle milite dans le soutien au FLN à Paris puis à Marseille. Son mari apporte également une aide ponctuelle aux nationalistes algériens. L'entretien, réalisé à son domicile le 26 avril 2012 à Dieulefit, a duré plus de deux heures. Des précisions ont été apportées à cet entretien par courriel, en réponse à mes questions, le 10 mai 2012.

Clara Benoits, Issy-les-Moulineaux, 18 avril 2012.

Née en 1930 de parents hongrois naturalisés, Clara Benoits est syndiquée à la CGT et militante du PCF. Pendant la guerre d'Algérie, elle distribue des tracts et participe à des manifestations et réunions du comités de paix, puis apporte un soutien clandestin aux nationalistes et au comité de soutien aux détenus du FLN. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré plus d'une heure et demie, en compagnie de son mari Henri Benoits.

Henri Benoits, Issy-les-Moulineaux, 9 juin 2012.

Né en 1926, il rejoint le PCI clandestin en 1944. Il s'engage dans le soutien en lien avec Michel Raptis et des militant·e·s de la IVème Internationale. L'entretien, réalisé à son domicile en compagnie de Clara Benoits, a duré plus de deux heures.

André et Anita Bernard, deux questionnaires transmis par courriel en juillet et septembre 2012.

André et Anita Bernard sont nés respectivement en 1937 et 1939. André Bernard fréquente un groupe anarchiste dès l'âge de 14 ans. Pendant la guerre d'Algérie, il s'insoumet en Suisse en 1956 avant de rejoindre brièvement l'organisation Jeune Résistance de soutien aux insoumis et déserteurs. Anita Bernard fréquente une ligue antialcoolique vers l'âge de 15 ans, mais ne milite pas dans d'autres organisations politiques ou de jeunesse. En 1961, le couple rentre en France et rejoint l'Action Civique Non-Violente.

Jean Berthinier, questionnaire transmis par courriel le 2 janvier 2013, complétant un texte de « souvenirs » rédigé pour ses enfants également transmis par courriel le 2 janvier 2013.

Né en 1942, Jean Berthinier est étudiant pendant la guerre d'Algérie. Après un bref passage à Voix Ouvrière, il rejoint l'UGS puis le PSU où il devient en 1961 secrétaire de la section étudiante du PSU à Lyon ; il est également adhérent de l'UNEF. Il a apporté un soutien occasionnel aux frontistes et s'est engagé dans un « groupe d'action et de résistance » contre les partisans de l'Algérie française.

Joyce Blau, Paris, Paris, 29 juin 2012.

Née en 1932 en Egypte, elle est expulsée du pays en raison de ses engagements communistes et arrive en France en 1955. Elle y continue de militer en solidarité avec les Egyptiens au sein du groupe de Rome, puis s'engage dans le soutien au sein du réseau Curiel où elle est agent de liaison

Paule Bolo, Montreuil, 12 juin 2012.

Née en 1929, Paule Bolo et étudiante, surveillante et lectrice aux Editions du Seuil quand débute la guerre d'indépendance algérienne. Elle milite au PCF mais déchire sa carte quand elle s'engage dans le réseau Jeanson ainsi que son mari, Etienne Bolo. L'entretien s'est déroulé à son domicile et a duré plus d'une heure et demie.

Salima Bouaziz, questionnaire transmis par courriel le 3 octobre 2012.

Née en 1939, Salima Bouaziz est élève en terminale en 1954. Elle arrive en France en 1957, après avoir participé à la grève des études organisée par le FLN en 1956 puis avoir milité en faveur de l'indépendance dans la zone autonome d'Alger. En France, elle intègre la Fédération de France du FLN en tant que permanente de l'Organisation Spéciale puis est responsable de la section des femmes de la Fédération.

Malika Caubarrère, Villeneuve-lez-Avignon, 21 juin 2012.

Née en 1936 en Algérie, Malika Caubarrère arrive en France en 1955. Elle s'engage au sein du FLN et devient agente de liaison du chef de la wilaya de Paris-Nord-

est. Elle est également en lien avec des membres de Jeune Résistance ou de réseaux de soutien, dont son mari Jean-Louis, qu'elle épouse en 1959. L'entretien a eu lieu à son domicile, et a duré près de deux heures.

Gérard Chaliand, Paris, 9 juillet 2012.

Né en1934, Gérard Chaliand n'a jamais appartenu à une organisation politique mais a des idées de gauche, voire d'extrême-gauche. Il est contacté par Georges Mattéi pour rejoindre les rangs du soutien au FLN après les arrestations qui touchent les réseaux Jeanson et Curiel et devient clandestin. Sa femme Juliette, qu'il épouse en 1959, s'engage également dans le soutien. L'entretien réalisé à son domicile a duré plus d'une heure.

Nadia Cheyrouze, Enghien-les-Bains, 14 juin 2012 et 24 juin 2013.

Née en 1934, Nicole Cheyrouze milite à la JOCF et à la CGT et participe à de nombreuses manifestations contre la guerre d'Algérie. En 1959, son mari Henri Cheyrouze est appelé à l'armée et décide de s'insoumettre. Il est emprisonné, Nicole Cheyrouze prend contact avec l'ACNV pendant cette détention. A sa libération en mai 1962, le couple se rend en Suisse puis en Algérie. Ils prennent alors les noms de Nadia et Hocine Cheyrouze. Les deux entretiens ont été réalisés à son domicile et ont duré respectivement une heure et demie et près de trois heures.

Catherine Cot, Paris, 31 mai 2012.

Née en 1939, Catherine Cot est la fille de l'ancien ministre Pierre Cot. Pendant la guerre d'indépendance, elle est étudiante en Suisse et est peu politisée. Quand son compagnon décide de s'insoumettre, son père la met en relation avec Henri Curiel qui organise le passage du premier en Suisse. Catherine Cot est ensuite contactée par Jean-Louis Hurst, le responsable de Jeune Résistance, et organise des passages de frontières dans la région de Genève. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré plus d'une heure et demie.

Geneviève Coudrais, Issy-les Moulineaux, 2 octobre 2012.

Geneviève Coudrais est née en 1944. En 1960, elle est étudiante en droit et milite à l'UNEF. Elle participe aux mobilisations collectives pour la paix en Algérie, notamment celles organisées par l'ACNV et le PSU. En 1962, elle participe au projet de construction de Maison de la Paix mené par Maurice Pagat dans le Causse. L'entretien, réalisé à son domicile, a duré plus d'une heure et demie.

Emmanuelle Dupuy, Meudon-la-Forêt, 28 juin 2012.

Née en 1943, Emmanuelle Dupuy est née en 1943, d'un père membre de la CGT et d'une mère membre de l'UFF. Elle milite à la JOCF dans les années 1960 puis à la CFDT. Elle est embauchée à la RNUR en 1971, y créé une section du MLAC et un groupe « Femmes », milite pour la liberté de contraception et d'avortement, l'égalité femmes-hommes et le droit à la formation. Cet entretien, qui a eu lieu à son domicile et a duré plus de deux heures, m'a permis d'approfondir le parcours de Clara Benoits après la guerre d'indépendance et la question des luttes féministes chez Renault.

Christian Fiquet, Tremblay-en-France, 8 juillet 2013.

Né en 1939, Christian Fiquet s'est engagé dans des organisations de jeunesse jeune catholique. Opposé à la guerre d'Algérie, participe à un comité de paix étudiant. Il est appelé en 1959 et décide de ne pas répondre à son appel. Le couple se marie en 1960. Après son arrestation, Françoise Fiquet prend contact avec l'ACNV. L'entretien a été réalisé à leur domicile et a duré près de trois heures.

Jean-Claude Gillet, questionnaire transmis en janvier 2013.

Né en 1941, Jean-Claude Gillet est lycéen en 1954. Il rejoint le PSA en 1958, puis le PSU, et mène dans ces partis une action anticolonialiste. Il est également membre de l'UNEF à partir de 1960 et du Bureau de l'Association Général des Etudiants de Bordeaux, où il s'engage dans des activités pacifistes. Il dissimule la valise d'un militant du soutien en une occasion.

Roland Grillon, Paris, 11 février 2014.

Né en février 1933, Roland Grillon n'est pas engagé dans un parti ou un syndicat quand éclate la guerre d'indépendance mais a une sensibilité anarchiste. Il s'engage directement auprès des frontistes, et agit parfois en relation avec des membres haut placés de l'OPA-FLN. Il est en lien avec plusieurs membres du réseau de soutien organisé par Rolande Mingasson dans la région parisienne. L'entretien a eu lieu dans un café parisien et a duré plus d'une heure.

Ali Haroun, Paris, 2 juillet 2012.

Né en 1927 en Algérie, Ali Haroun est étudiant en droit à Paris en 1949-1950 et milite à la section universitaire du PPA-MTLD. Après la crise interne du PPA-MTLD, il rejoint la tendance centraliste, puis le FLN où il s'engage activement, en Algérie. Pendant la guerre d'indépendance algérienne, il est d'abord chargé de l'édition du Résistance algérienne, puis d'El Moudjahid. Il rejoint ensuite le Comité fédéral de la Fédération de France du FLN où il est en charge de la Commission Presse et Information. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré une heure et demie.

Jacques Jurquet, Marseille, 21 juin 2012.

Né en 1927 d'un père socialiste et d'une mère communiste, Jacques Jurquet est membre des Jeunesses socialistes puis s'en détache après la dislocation du Front Populaire et intègre le PCF dans la clandestinité, en 1941. Il est exclu du PCF en 1959, à cause de ses positions sur la Chine. Pendant la guerre d'indépendance, il est en charge d'une action dans le bidonville de la Timone, notamment de ravitaillement après les nombreuses arrestations de militants nationalistes. Sa compagne, Baya Bouhoun, arrêtée en Algérie en 1956 puis expulsée vers la France, est militante active du FLN. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré deux heures.

Adolfo Kaminsky, Paris, 12 juin 2012.

Né en 1925, Adolfo Kaminski est proche du PCF pendant la guerre d'indépendance algérienne, mais sans en être membre. Il rejoint le réseau Jeanson en 1957-1958 et y crée un laboratoire de faussaire, renouant avec ses activités clandestines

de la Résistance. Il est également chargé de rechercher des hébergements, de planifier les besoins des militant·e·s ou des passages de frontières. L'entretien, réalisé à son domicile, a duré plus d'une heure.

Jean Lagrave, Issy-les Moulineaux, 11 juillet 2012.

Né en 1939, Jean Lagrave n'appartient à aucun mouvement de jeunesse, politique ou religieux avant la guerre d'indépendance. Il milite d'abord contre la guerre, puis est incorporé dans l'armée le 4 janvier 1960. A la fin de l'année 1960, il rejoint l'ACNV et participe à un chantier de l'organisation en Seine-et-Marne, où il est arrêté et inculpé de « désertion à l'intérieur en tant de paix et refus d'obéissance ». L'entretien a duré plus d'une heure et s'est déroulé au domicile de Geneviève Coudrais.

Anne Leduc, Paris, 26 juin 2012.

Née en 1932, Anne Leduc est étudiante à Nantes quand début la guerre d'indépendance algérienne, puis à Paris. En 1957, une manifestation communiste pour la paix en Algérie constitue pour elle un « déclic » et elle décide de s'engager. Cette même année, elle est contactée par une militante frontiste qui lui demande de cacher des documents, de recevoir du courrier pour le Front et de recueillir des signatures en faveur de Djamila Bouhired. Elle s'engage par la suite plus avant dans le soutien au FLN. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré plus de deux heures et demie.

Marceline Loridan-Ivens, Paris, 12 septembre 2013.

Née en 1928, Marceline Loridan-Ivens est déportée pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle rejoint le PCF en 1953 mais le quitte après six mois. Pendant la guerre d'indépendance, elle réalise un documentaire sur les femmes ou fiancées de soldats en Algérie, moyen détourné d'évoquer la guerre d'Algérie en évitant la censure. Elle est contactée en 1958 par un ami pour entrer dans le soutien au FLN au sein du réseau Jeanson. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré une demi-heure.

Michel Martini, questionnaire transmis par courriel le 27 septembre 2012.

Né en 1925, Michel Martini est membre du PCF de 1941 à 1951. Il s'installe en Algérie comme chirurgien en 1955 puis s'y engage dans le soutien.

Jacqueline et Marc Mégard, Lyon, mars 2011.

Jacqueline et Marc Mégard sont nés en 1925. Tous deux militent au MLP puis au PSU, et sont investis dans le groupe Esprit de Lyon. Ils mènent une action sociale en direction des Algérien·ne·s. Marc Mégard se présente également comme le médecin du FLN à Lyon, puis devient en 1961 le médecin des prisons Mnotluc et St-Joseph. Cet entretien de couple, mené à leur domicile, a permis d'approfondir celui de Béatrice Dubell, dans une optique de genre. Il a duré plus d'une heure.

Louis Orhant, Pamiers, 6 août 2012.

Louis Orhant est né en 1935. Militant communiste, il est ouvrier en fonderie chez Citroën quand il est appelé sous les drapeaux. Il décide de ne pas répondre à cet appel et rejoint la Suisse. Il participe ensuite à l'action de Jeune Résistance. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré plus d'une heure et demie.

Anne Ramonède, questionnaire transmis par courriel le 27 avril 2016.

Ce questionnaire vient compléter un entretien non enregistré effectué en 2012. Née en 1935, Anne Ramonède n'est membre d'aucune organisation politique ou syndicale avant la guerre d'indépendance algérienne. Ses parents se situent politiquement à droite et l'influencent a contrario. Vers 1960, elle rejoint le soutien au FLN qui organise des réunions chez elle, en son absence, puis héberge un responsable de cellule pour qui elle effectue des voyages en Allemagne, se charge de centraliser les cotisations. Elle organise également le transfert de blessés frontistes en lieu sûr.

Nicole Rein, questionnaire transmis par courriel le 13 mars 2013.

Née en 1935, Nicole Rein est marquée par les politiques antijuives de la Seconde Guerre mondiale. Elle obtient sa licence de droit en 1956, puis entame un doctorat et commence à exercer comme avocate en 1958. Pendant la guerre d'indépendance, elle

n'appartient à aucun parti mais partage les idées du PSU. Elle défend plusieurs nationalistes algériens puis rejoint le collectif des avocat·e·s du FLN.

Anne-Marie Ressouches, Paris, 3 octobre 2012.

Anne-Marie Ressouches est née en 1933. Elle n'est pas politisée quand débute la guerre d'indépendance algérienne. Vers 1960, elle apprend la pratique de la torture dans la prison de Grenoble et entre en contact, à la même période, avec des membres de l'ACNV. En 1961, Michel Lefeuvre lui propose de rejoindre le secrétariat national de l'ACNV. Elle milite alors dans ce cadre contre la bombe atomique, les camps d'assignation et les tortures, puis pour l'accueil des réfractaires. L'entretien a eu lieu à son domicile et a duré plus d'une heure.

Georgette Saït, Vaulx-en-Velin, mars 2011.

Née en 1929, elle milite à la JOC puis à l'ACO, avant de rejoindre l'UGS. Elle épouse Abdelkader Saït en 1955, qui milite dans la région lyonnaise au MNA puis au FLN, à un échelon élevé. Elle assiste aux réunions de l'organisation, héberge des nationalistes, participe aux collectes et mène une action sociale dans les bidonvilles. L'entretien a été réalisé à son domicile. Il a duré une heure et demie et a permis d'approfondir l'entretien précédemment mené par Béatrice Dubell, notamment concernant des questions de genre.

Evelyne Sullerot, Paris, 15 mai 2012 et 6 juillet 2012.

Née en 1924, Evelyne Sullerot se désigne comme progressiste et centraliste, avec une sensibilité à gauche. Elle est également féministe et co-fondatrice de la Maternité Heureuse. Elle intègre les rangs du soutien vers 1957, par le biais d'une amie engagée, puis rejoint le réseau Jeanson où elle travaille en lien avec Taïeb Boulahrouf et effectue des voyages en Suisse et en Italie. Les deux entretiens ont eu lieu au domicile d'Evelyne Sullerot et ont duré plus de deux heures chacun.

Marcel et Agnès Zanolla, Aix-en-Provence, 9 juin 2012.

Nés en 1930, Marcel et Agnès Zanolla sont membres du PCF et militent au SPF. Ils s'engagent dans l'opposition publique à la guerre et dans le soutien aux Algérien·ne·s interné·e·s. Ils hébergent également, en une occasion, un nationaliste avant de le conduire à Monaco pour qu'il puisse quitter la France. L'entretien de couple, qui a eu lieu au domicile d'Agnès et Marcel Zanolla, a duré plus de deux heures.

2- Entretiens réalisés par Béatrice Dubell

Jean-Louis Augier, s.l., octobre 2009 (environ 1h30) ; Jean-Marie Boeglin, s.l., octobre 2009 (environ 1h30) ; Jean-François Bourcier, s.l., mai 2009 (1h00) ; Nicole Brochier-Cadieu, s.l., juin 2009 (1h00) ; Pierre Cohendy, s.l., février 2010 (45 minutes) ; Jo et Laurent Courbière, s.l., novembre 2006 (50 minutes) ; Madeleine Delessert, s.l., mai 2010 (1h20); Claudie Duhamel, s.l., juin 2009 (1h15); Hamid et Hadria Gharib, s.l., septembre 2006 (1h30) ; Marie-Josèphe Gin, s.l., avril 2009 (1h00) ; Henri Le Masne, s.l., juin 2006 (45 minutes) ; Louis Magnin, s.l., septembre 2006 (1h00) ; Jean Masson, s.l., septembre 2009 (1h45) ; Jacqueline et Marc Mégard, Lyon, mai 2009 (1h00) ; Mathé Polette, s.l., septembre 2006 (30 minutes) et juin 2009 (25 minutes) ; Blaise de Pury, s.l., septembre 2009 (1h00) ; Suzanne Rata, s.l., 21 janvier 2010 (35 minutes) ; Georgette Saït, s.l., mars 2009 (1h00)

BIBLIOGRAPHIE

I. Méthodologie

1. Histoire sociale et prosopographie

CARLIER Myriam, DUMOLYN Jan et VERBOREN Konrad, « A Short Manual to the Art of Prosopography » in Prosopography Approaches and Applications. A Handbook, Occasional Publications UPR., Oxford, Katharine S. B. Keats-Rohan (dir.).

CHAUVIN Pierre-Marie, « Les classifications en actions. De la sociologie durkheimienne des classifications aux hiérarchies des vins de Bordeaux », Tracés. Revue de Sciences humaines, 28 février 2006, nº 10, p. 29-43.

DENORD François, LAGNEAU-YMONET Paul et THINE Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », Actes de la recherche en sciences sociales, décembre 2011, n° 190/5, p. 24-57.

DOZO Björn-Olav, « Données biographiques et données relationnelles », COnTEXTES. Revue de sociologie de la littérature, 25 juin 2008, nº 3.

HALBWACHS Maurice, La mémoire collective, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 204 p.

HALBWACHS Maurice, Les cadres sociaux de la mémoire, Paris, Librairie Félix Alcan, 1925, 211 p.

JOLY Hervé, De la sociologie à la prosopographie historiq*ue des élites : regards croisés sur la France et l'Allemagne*, Habilitation à diriger des recherches, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 2008, 156 p.

KEATS-ROHAN K.S.B., Prosopography Approaches and Applications: A Handbook, Oxford, Occasional Publications UPR, 2007, 657 p.

LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2010, 128 p.

MANDEMAKERS Kees et BIJSTERVELD Arnoud-Jan, « La prosopographie et les échantillons aléatoires. Le cas des curés en Brabant du nord de 1400 à 1570 », Histoire & Mesure, 1994, vol. 9, nº 1, p. 51-65.

MARIOT Nicolas et ZALC Claire, Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre, Paris, Odile Jacob : Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2010, 302 p.

MARIOT Nicolas, Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple, Paris, Seuil, 2013, 465 p.

PASSERON Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », Revue Française de Sociologie, janvier 1990, vol. 31, nº 1, p. 3-22.

PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques (dir.), Penser par cas, Paris, Editions de l'EHESS, 2005, 294 p.

REVEL Jacques, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996, 262 p.

THOMPSON Edward Palmer, La formation de la classe ouvrière anglaise, Paris, Ed. du Seuil, 2012 [publication originale en anglais en 1963], 1164 p.

2. Sources orales

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », Actes de la recherche en sciences sociales, 1986, vol. 62, nº 1, p. 69-72.

DERMENJIAN Geneviève, THEBAUD Françoise (dir.), Quand les femmes témoignent : Histoire orale, Histoire des femmes, Mémoire des femmes, Paris, Publisud, 2000, 242 p.

DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archi*viste et le magnétophone de la constitution de la source orale à son exploitation, Paris, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, 864 p.

DUCLERT Vincent, « Archives orales et recherche contemporaine », Sociétés & Représentations, 2002, nº 13, p. 69-86.

GLUCK Sherna Berger et PATAI Daphne (dir.), *Women's words: the feminist* practice of oral history, New York, Routledge, 1991, 234 p.

JOUTARD Philippe, « L'oral comme objet de recherche en histoire », Bulletin de *liaison des adhérents de l'AFAS*, 12 avril 2012, p. 49-56.

LAURENS Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? », Genèses, 17 décembre 2007, nº 69, p. 112-127.

PESCHANSKI Denis, « Effets pervers », *Cahier de l'IHTP*, n° 21, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article211 [dernier accès le 20 décembre 2016].

SIRNA Francesca, « L'enquête biographique en milieu migrant : réflexions sur la méthode » dans Enquêter auprès des migrants. Le chercheur et son terrain, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 9-30.

THOMPSON Paul, Voice of the Past: Oral History, Oxford, Oxford University Press, 2000 [1ère édition 1978], 383 p.

TREBITSCH Michel, « Du Mythe à l'historiographie », *Cahiers de l'IHTP*, 1992, n° 21, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article211 [dernier accès le 20 décembre 2016]

VOLDMAN Danièle (dir.), « La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales », *Cahiers de l'IHTP*, n°21, 1992, 161 p., accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article211 [dernier accès le 20 décembre 2016]

VOLDMAN Danièle, « Définitions et usages », *Cahier de l'IHTP*, 1992, n° 21, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article211 [dernier accès le 20 décembre 2016].

3. Ouvrages généraux

a) Histoire de la France au XXème siècle

BERSTEIN Serge et RIOUX Jean-Pierre, *La France de l'expansion. La République* gaullienne, Paris, Editions du Seuil (coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine »), 1989, 375 p.

LE GAC Julie, OLLIVIER Anne-Laure, SPINA Raphaël et WIEVIORKA Olivier, La *France en chiffres : de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2015, 666 p.

RIEFFEL Rémy, La Tribu des clercs : Les intellectuels sous la Ve République 1958-1990, Paris, Calmann-Lévy, 1994, 510 p.

RIOUX Jean-Pierre et RIOUX Jean-Pierre, La France de la IVe République. *L'ardeur et la nécessité : 1944*-1952, Ed. revue et mise à jour., Paris, Ed. du Seuil, 1998, 309 p.

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IVe République. L'expansion et l'impuissance, 1952*-1958, Ed. revue et mise á jour, Paris, Ed. du Seuil, 1998, 382 p.

WINOCK Michel, *La France politique : XIXe*-XXe siècle, Paris, Ed. du Seuil, 2003.

b) Ecriture de *l'histoire et archives*

DELACROIX Christian (dir.), *Historiographies : concepts et débats, tome 1*, Paris, Gallimard, 2011, 646 p.

DELACROIX Christian (dir.), Historiographies : concepts et débats, tome 2, Paris, Gallimard, 2011, 652 p.

FARGE Arlette, Le goût *de l'archive*, Paris, Éd. du Seuil, 1997, 152 p.

LE GOFF Jacques, La nouvelle histoire, Bruxelles, Editions Complexe, 2006, 340 p.

NOIRIEL Gérard, *Sur la Crise de L'Histoire*, Paris, Belin, 1996, 360 p.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Points, 2014, 370 p.

II. Histoire des femmes et études de genre

1. Histoire des femmes, genre et intersectionnalité

BARGEL Lucie, FASSIN Éric et LATTE Stéphane, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre. Le travail des interprétations », Sociétés & Représentations, novembre 2007, n° 24, p. 59-77.

BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien et JAUNAIT Alexandre, Introduction aux *gender studies : manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008, 247 p.

BIBRING Tovi, BORELLO Benedetta, CAPDEVILA Luc et SOHN Anne-Marie (dir.), Une histoire sans les hommes est-*elle possible ? Genre et masculinités*, Lyon, ENS Editions, 2013, 384 p.

BOCK Gisela, « Les dichotomies en histoire des femmes : un défi », Clio. Femmes, Genre, Histoire, traduit par Sébastien de Villèle, 31 décembre 2010, n° 32, p. 53-88.

BRANCHE Raphaëlle et VOLDMAN Danièle (dir.), « Histoire des femmes, histoire des genres », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°75, 2002, 215 p.

BRANCHE Raphaëlle et VOLDMAN Danièle, « Pour une histoire des genres », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, n°75, n° 3, p. 1-3.

BRIDENTHAL Renate et KOONZ Claudia, Becoming visible: women in European history, Boston, Houghton Mifflin, 1977, 510 p.

BUSCATTO Marie, Sociologies du genre, Paris, Armand Colin, 2014, 99 p.

CHABAUD-RYCHTER Danielle (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre :* relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour, Paris, La Découverte, 2010, 512 p.

CHARTIER Roger, « Le monde comme représentation », Annales. Histoire, Sciences Sociales, 1989, vol. 44, n° 6, p. 1505-1520.

CONNELL, R. W. et MESSERSCHMIDT, J. W., « Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept », Gender & Society, 2005, vol. 19, n° 6, p. 829-859.

DORLIN Elsa, Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 320 p.

DUBESSET Mathilde, « Les figures du féminin à travers deux revues féminines, l'une catholique, l'autre protestante, La Femme dans la vie Sociale et Jeunes Femmes, dans les années 1950-1960 », Le Mouvement Social, 2002, n° 198, p. 9-34.

DUCHEN Claire, *Women's Rights and Women's Lives in France 1944*-1968, Londres, Routledge, 2003, 278 p.

FASSIN Didier, FASSIN Eric et BEAUD Stéphane (dir.), De la question sociale à la question *raciale : représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2009, 274 p.

KALIFA Dominique, « Représentations et pratiques » dans Christian Delacroix et al. (dir.), *Historiographies, II :* concepts et débats, Paris, Gallimard, 2011, p. 877-882.

PERROT MICHELLE (dir.), Une histoire des femmes est-elle possible ?, Marseille, Rivages, 1984, 221 p.

PERROT Michelle, *Les femmes, ou, Les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 520 p.

SCOTT Joan, « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique », Les Cahiers du GRIF, 1988, vol. 37, n° 1, p. 125-153.

SCOTT Joan, *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, 2012, 114 p.

SCOTT Joan W., « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? », Diogène, janvier 2010, n° 225, p. 5-14.

SOHN Anne-Marie et THELAMON Françoise (dir.), *L'histoire sans les femmes est-*elle possible ?, Paris, Perrin, 1998, 427 p.

THEBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e. éd. rev. et augm., Lyon, ENS Éditions, 2007, 312 p.

VIRGILI Fabrice, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, nº 3, p. 5-14.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Genre et politique : les années 1968 », Vingtième Siècle. Revue d*'histoire*, n°75, nº 3, p. 133-143.

2. Femmes dans des métiers d'hommes

BOIGEOL Anne, « Les femmes et les Cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », Genèses, 1996, vol. 22, nº 1, p. 107-129.

PRUVOST Geneviève, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, 307 p.

PRUVOST Geneviève, De la « sergote » à la femme-flic. Une autre histoire de *l'institution policière (1935*-2005), Paris, La Découverte, 2008, 308 p.

PRUVOST Geneviève, « Anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes dans la police », Cahiers du Genre, 1 décembre 2011, nº 42, p. 43-60.

PRUVOST Geneviève, « Le cas de la féminisation de la Police nationale », Idées économiques et sociales, 15 novembre 2012, nº 153, p. 9-19.

PRUVOST Geneviève, « Quand le statut policier est avant tout stature : corps féminins et corps masculins face au recrutement policier (1935-2005) » dans Jean-Marc Berlière et al., *Métiers de police : Être policier en Europ*e, XVIIIème-XXème siècle, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 453-465.

RENNES Juliette, Le mérite et la nature *: Une controverse républicaine : l'accès* des femmes aux professions de prestige 1880-1940, Paris, Fayard, 2007, 604 p.

ROLLET Catherine, *La politique à l'égard de* la petite enfance sous la IIIe République, Paris, INED, 1990, 652 p.

SCHWEITZER Sylvie, Femmes de pouvoir *: une histoire de l'égalité professionnelle* en Europe (XIXe-XXe siècle), Paris, Payot, 2010, 252 p.

3. Genre, colonialisme et décolonisations

BARTHELEMY Pascale (dir.), « Colonisations », Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°33, 2011.

FINE Agnès (dir.), « Femmes du Maghreb », Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°1999.

LAURO Amandine, « Colonialismes », Sextant. Revue du groupe interdisciplinaire *d'études sur les femmes et le genre*, n°25, 2008, 188 p.

LEVINE Philippa, « Gendering Decolonisation », Histoire@Politique, juin 2010, nº 11, p. 9-9.

SEFERDJELI Ryme, « Rencontre avec Djanina Messali-Benkelfat », Genre et colonisation, Printemps 2013, nº 1, p. 400-445.

TARAUD Christelle et SEFERDJELI Ryme, « Introduction. Pour une histoire mixte et partagée de l'Algérie coloniale qui fasse toute sa place aux femmes et au genre… », Genre et colonisation, Printemps 2013, nº 1, p. 12-55.

TARAUD Christelle, « La réglementation de la prostitution, instrument de domination raciale » dans *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830*-1962, Paris, La Découverte, 2014, p. 416-418.

THEBAUD Françoise et COQUERY-VIDROVITCH Catherine (dir.), « Femmes d'Afrique », Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°2, 1997.

4. Genre, violence, déviance

BARD Christine, CHAUVAUD Frédéric, PERROT Michelle et PETIT Jacques-Guy (dir.), Femmes et justice pénale. XIXème-XXème siècles, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 375 p.

BECKER Howard S., Outsiders. Etude de sociologie de la déviance, Paris, Métailié, 1985, 249 p.

BLANCHARD Véronique, « Les filles ''perdues'' sont-elles amendables ? », Revue *d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, octobre 2008, nº 10, p. 35-55.

BUGNON Fanny, La violence politique au prisme du genre à travers la presse française (1970-1994), thèse d'histoire, Université d'Angers, 2011, 678 p.

CARDI Coline et PRUVOST Geneviève (dir.), Penser la violence des femmes, Paris, La Découverte, 2012, 441 p.

CLAIR Isabelle, « Howard S. Becker. Déviance et identités de genre » dans Sous *les sciences sociales, le genre : relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, p. 289-301.

LESSELIER Claudie, « Les femmes et la prison 1820-1939. Prisons de femmes et reproduction de la société patriarcale » dans Jacques-Guy Petit (dir.), La prison, le bagne *et l'histoire*, Paris/Genève, Librairie des Méridiens, 1984, p. 115-128.

LECARPENTIER Damien, « Cesser de s'alimenter pour contraindre une autorité : la grève de la faim comme pratique protestataire », *Cahiers d'Economie et de Sociologie* Rurales, INRA, 2006, n° 80, p. 75-92.

MAINSANT Gwénaëlle, « Comment la ''Mondaine'' construit-elle ses populations cibles ? », Genèses, 29 octobre 2014, n° 97, p. 8-25.

MAINSANT Gwénaëlle, « L'Etat en action : classements et hiérarchies dans les investigations policières en matière de proxénétisme », Sociétés contemporaines, 24 novembre 2008, n° 72, p. 37-57.

MAITRE Jacques, « Anorexies religieuses, anorexie mentale. Essai de psychanalyse sociohistorique. De Marie de l'Incarnation à Simone Weil », Revue française de psychanalyse, 2001, vol. 65, n° 5, p. 1551-1560.

ROUQUET FRANÇOIS et VOLDMAN (dir.), « Identités féminines et violences politiques (1936-1946) », *Cahiers de l'IHTP n°31*, 1995, 85 p.

ROUQUET François, VIRGILI Fabrice et VOLDMAN Danièle (dir.), Amours, guerres et sexualité :1914-1945, Paris, Gallimard, 2007, 176 p.

SIMEANT Johanna, « L'efficacité des corps souffrants : le recours aux grèves de la faim en France », Sociétés contemporaines, 1998, vol. 31, n° 1, p. 59-86.

SIMEANT Johanna, La grève de la faim, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 144 p.

THEBAUD Françoise, « Penser les guerres du XXème siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », Clio. Femmes, Genre, Histoire, juin 2014, n° 39, p. 157-182.

THOMAZEAU Anne, « Entre éducation et enfermement : le rôle de l'éducatrice en internat de rééducation pour filles, de la Libération au début des années 1960 », Revue *d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 15 novembre 2005, Numéro 7, p. 147-171.

III. Mobilisations collectives

1. Socialisation et engagement

AGRIKOLIANSKY Éric, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », Revue française de science politique, mars 2001, n° 51, p. 27-46.

ALVAREZ Elvita et PARINI Lorena, « Engagement politique et genre : la part du sexe », Nouvelles Questions Féministes, vol. 24, n° 3, p. 106-121.

ATTIAS-DONFUT Claudine, « La notion de génération : usages sociaux et concept sociologique », L'Homme et la société, 1988, vol. 90, n° 4, p. 36-50.

BARGEL Lucie, « La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant·e·s », Nouvelles Questions Féministes, vol. 24, n° 3, p. 36-49.

BARGEL Lucie, « Socialisation politique » dans Lilian Mathieu, Cécile Péchu et Olivier Fillieule (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 510-517.

BECKER Howard S., « Sur le concept d'engagement », SociologieS, 22 octobre2006.

BENSA Alban et FASSIN Eric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Eur*ope, mars 2002, n° 38, p. 5-20.

DARMON Muriel, *La socialisation : domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 2010, 85 p.

FARGE Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire », Terrain. Revue *d'ethnologie de l'Europe*, mars 2002, n° 38, p. 67-78.

FILLIEULE Olivier (dir.), Le désengagement militant, Paris, Belin, 2005, 319 p.

FILLIEULE Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », Revue française de science politique, 2001, vol. 51, nº 1, p. 199-215.

FILLIEULE Olivier, « Carrière militante » dans Lilian Mathieu, Cécile Péchu et Olivier Fillieule (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 85-94.

FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PECHU Cécile (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009, 651 p.

FLESHER FOMINAYA Cristina, « Collective Identity in Social Movements : Central Concepts and Debates », Sociology Compass, juin 2010, vol. 4, nº 6, p. 393-404.

IHL Olivier, « Socialisation et événements politiques », Revue française de science politique, juin 2002, Vol. 52, nº 2, p. 125-144.

MATHIEU Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », Sociologie, 22 octobre 2010, Vol. 1, nº 3, p. 303-318.

MATONTI Frédérique et POUPEAU Franck, « Le capital militant. Essai de définition », Actes de la recherche en sciences sociales, 2004, n°155, nº 5, p. 4-11.

POLLETTA F et JASPER JM, « Collective identity and social movements », Annual Review of Sociology, 2001, vol. 27, p. 283-305.

QUEIROZ Jean Manuel de et ZIOLKOWSKI Marek, *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 144 p.

SIRINELLI Jean-François, « La norme et la transgression : Remarques sur la notion de provocation en histoire culturelle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007, vol. 93, nº 1, p. 7.

SOMMIER Isabelle, FILLIEULE Olivier et AGRIKOLIANSKY Éric, Penser les mouvements sociaux, Paris, La Découverte, 2011, 327 p.

YON Karel, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant », Politix, juin 2005, n° 70, nº 2, p. 137-167.

2. Genre et engagement

a) Genre, socialisation et entrée en militantisme

CONTAMIN Jean-Gabriel, « Genre et modes d'entrée dans l'action collective », Politix, juin 2007, vol. 78, n° 2, p. 13-37.

GUILLAUME Cécile, POCHIC Sophie et SILVERA Rachel, « Genre, féminisme et syndicalisme », Travail, genre et sociétés, 28 octobre 2013, n° 30, p. 29-32.

MCADAM Doug, « Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer », American Journal of Sociology, 1986, vol. 92, n° 1, p. 64-90.

MCADAM Doug, Freedom Summer, Oxford-New York, Oxford University Press, 1990, 368 p.

MENNESSON Christine, « Être une femme dans un sport ''masculin'' : Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », Sociétés contemporaines, 2004, vol. 55, n° 3, p. 69.

MENNESSON Christine, « Les ''formes identitaires'' sexuées des femmes investies dans des sports ''masculins'' », Science & Motricité, 2005, n° 54, p. 63-90.

MENNESSON Christine, *Etre une femme dans le monde des hommes : socialisation* sportive et construction du genre, Paris, L'Harmattan, 2005, 365 p.

PAGIS Julie, « Repenser la formation de générations politiques sous l'angle du genre. Le cas de Mai-Juin 68 », Clio. Femmes, Genre, Histoire, janvier 2009, n° 29, p. 97-118.

PAGIS Julie, Les incidences biographiques du militantisme en Mai 68. Une enquête sur deux générations fam*iliales : des « soixante-huitards » et leurs enfants* scolarisés dans deux écoles expérimentales., Thèse de Science Politique, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2009, 929 p.

PAGIS Julie, Mai 68, un pavé dans leur histoire : événements et socialisation politique, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2014, 339 p.

b) Genre et mobilisations collectives

BERENI Laure (dir.), « Quand les mouvements féministes font (avec) la loi : les lois du genre (II) », Nouvelles Questions Féministes, 2010, n°1, vol.29, 152 p.

BOUILLY Emmanuelle et RILLON Ophélie (dir.), « Femmes africaines et mobilisations collectives (années 1940-1970 », Le Mouvement Social, Paris, Ed. La Découverte, 2016.

BOUILLY Emmanuelle et RILLON Ophélie, « Relire les décolonisations d'Afrique francophone au prisme du genre », Le Mouvement Social, 12 juillet 2016, nº 255, p. 3-16.

BOUILLY Emmanuelle, RILLON Ophélie et CROSS Hannah (dir.), African women's struggles in a gender perspective, Review of African Political Economy, 2016, vol.43.

BUSCATTO Marie, « Syndicaliste en entreprise. Une activité si "masculine"... » dans Patricia Roux, Olivier Fillieule et Marie Buscatto (dir.), Le sexe du militantisme, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2009, p. 75-91.

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006, 283 p.

CHAPERON Sylvie, Le creux de la vague : mouvements féminins et féminismes, Thèse de doctorat, Institut universitaire européen, Florence, 1996, 761 p.

CHAPERON Sylvie, *Les années Beauvoir : 1945*-1970, Paris, Fayard, 2000, 430 p.

CHAPERON Sylvie, « Une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 2001, nº 13, p. 99-116.

COSSY Valérie, « Les logiques patriarcales du militantisme », Nouvelles Questions Féministes, 2005/3, n°24, 168 p.

FALQUET Jules, « Trois questions aux mouvements sociaux ''progressistes'' », Nouvelles Questions Féministes, vol. 24, nº 3, p. 18-35.

FAURE Sylvia et THIN Daniel, « Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques », Politix, juin 2007, vol. 78, nº 2, p. 87-106.

FAYOLLE Sandra, *L'Union des Femmes Françaises : une organisation féminine* de masse du parti communiste français (1945-1965), Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France, 2005, 551+118 p.

FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et ROUX Patricia, « Militantisme et hiérarchies de genre », Politix, 2007, n°78, 197 p.

GUILLAUME Cécile, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation », Politix, juin 2007, vol. 78, nº 2, p. 39-63.

GUILLAUME Cécile et POCHIC Sophie, « Syndicalisme » dans Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), Dictionnaire genre et science politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 480-492.

HERCUS Cheryl, « Identity, Emotion, and Feminist Collective Action », Gender and Society, 1999, vol. 13, nº 1, p. 34-55.

KERGOAT Danielle, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans HIRATA Héléna Dictionnaire critique du féminisme, 2e éd. augm., Paris, Presses Universitaires de France, 2004, pp. 35-44.

MCADAM Doug, « Gender as a Mediator of the Activist Experience: The Case of Freedom Summer », American Journal of Sociology, 1992, vol. 97, nº 5, p. 1211-1240.

PAVARD Bibia, Si je veux, quand *je veux : contraception et avortement dans la* société française (1956 - 1979), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 358 p.

PORHEL Vincent et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *68', révolutions dans le genre ?*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 2009, 288 p.

ROUX Patricia et FILLIEULE Olivier (dir.), Le sexe du militantisme, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2009, 361 p.

ROUX Patricia, PERRIN Céline, PANNATIER Gaël et COSSY Valérie, « Le militantisme n'échappe pas au patriarcat », Nouvelles Questions Féministes, vol. 24, 2005/3, p. 4-16.

TAYLOR Judith, « Les tactiques féministes confrontées aux « tirs amis » dans le mouvement des femmes en Irlande », Politix, juin 2007, nº 78, nº 2, p. 65-86.

TAYLOR Verta et WHITIER Nancy, « Introduction to the Special Issue on Gender and Social Movements (part 1) », Gender and Society, 1998, vol. 12, nº 6, p. 622-625.

TAYLOR Verta et WHITIER Nancy, « Introduction to the Special Issue on Gender and Social Movements (part 2) », Gender and Society, 1999, vol. 13, nº 1, p. 5-7.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Genre et politique : les années 1968 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75/3, p. 133-143.

IV. Guerres, indépendances

1. Guerre et genre

a) Histoire des femmes, du genre et des violences de guerre

AMRANE Djamila, Les Femmes algériennes et la guerre de libération nationale en Algérie, 1954-1962, Lille 3, ANRT, 1989.

AMRANE Djamila, Les femmes algériennes dans la guerre, Paris, Plon, 1991, 306 p.

AMRANE Djamila, Des femmes dans la *guerre d'Algérie*, Paris, Karthala, 1994, 218 p.

ANDRE Marc, Des Algériennes à Lyon. 1947-1974, Thèse de doctorat en histoire, Université Paris-Sorbonne, France, 2014.

BRAC DE LA PERRIERE Caroline, *Derrière les héros : les employées de maison* musulmanes en *service chez les Européens à Alger pendant la guerre d'Algérie, 1954-*1962, Paris, L'Harmattan, 1987, 319 p.

BRANCHE Raphaëlle, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, 2002, n° 75, p. 123-132.

BRANCHE Raphaëlle, « La masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom », Clio. Femmes, Genre, Histoire, novembre 2004, n° 20, p. 111-122.

BRANCHE Raphaëlle, VIRGILI Fabrice (dir.), Viols en temps de guerre, Paris, Payot, 2013, 359 p.

BRUN Catherine et SHEPARD Todd, Guerre *d'Algérie : Le sexe outragé*, Paris, CNRS, 2016, 315 p.

CODACCIONI Vanessa, « (Dé)Politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962) », Nouvelles Questions Féministes, 2010, n° 29, p. 32-45.

DORE-AUDIBERT Andrée, *Des Françaises d'Algérie* dans la guerre de *libération : des oubliées de l'histoire*, Paris, Karthala, 1995, 297 p.

LAMRI Sophia, « « Algériennes » et mères françaises exemplaires (1945-1962) », Le Mouvement Social, février 2002, n° 199, p. 61-81.

LAZREG Marnia, The Eloquence of Silence: Algerian Women in Question, New York, Routledge, 1994, 270 p.

LOUIS Marie-Victoire, « À propos des Mémoires de Messali Hadj », *Sou'al*, septembre 1987, p. 155-164.

LOUIS Marie-Victoire, « Émilie Busquant : Madame Messali. La mère du peuple algérien ? », Parcours., octobre 1990, n° 12-14, p. 103-112.

LOUIS Marie-Victoire, « Madame Messali », Cahiers du Gremmamo, 1990, n° 7, p. 146-159.

MACMASTER Neil, « The role of European women and the question of mixed couples in the Algerian nationalist movement in France, circa 1918-1962 », French Historical Studies, 34-2, Spring 2011, p. 357-386

MACMASTER Neil, « Des révolutionnaires invisibles : les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine », Revue *d'histoire moderne et contemporaine*, février 2013, n° 59-4, p. 164-190.

MACMASTER Neil, « L'enjeu des femmes dans la guerre » dans Histoire de *l'Algérie à la période coloniale, 1830*-1962, Paris, La Découverte, 2014, p. 539-546.

MOUSSA Nedjib Sidi, « Les visages de l'émancipation : l'action des femmes messalistes durant la révolution algérienne », Le Mouvement Social, 12 juillet 2016, n° 255, p. 103-118.

SAMBRON Diane, *La politique d'émancipation du Gouvernement français à l'égard des femmes musulmanes pendant la guerre d'Algérie*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, France, 2005, 777 p.

b) Engagements (pro)nationalistes au prisme du genre

BLANCHARD Emmanuel, « Le mauvais genre des Algériens », Clio. Femmes, Genre, Histoire, janvier 2008, n° 27, p. 209-224.

GOBIN Charlotte, *Militantisme au féminin : les Lyonnaises et la défense de la* cause algérienne (1954-1966), Mémoire de Master, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 2011, 152 p.

GOBIN Charlotte, « Hommes, femmes et relations socio-sexuées dans les réseaux de soutien français au FLN. La septième Wilaya au prisme du genre » dans Tramor

Quemeneur et Aïssa Kadri (dir.), *La guerre d'Algérie revisitée* : nouvelles générations, nouveaux regards, Paris, Karthala Editions, 2015, p. 321-330.

LE FOLL-LUCIANI Pierre-Jean, « « J'aurais aimé être une bombe pour exploser ». Les militantes communistes algériennes entre assignations sexuées et subversions des rôles de genre (1944-1962) », Le Mouvement Social, 12 juillet 2016, n° 255, p. 35-55.

SEFERDJELI Ryme, « Fight with us, women, and we will emancipate you »: France, the FLN and the struggle over women during the Algerian War of National Liberation, 1954-1969, Thèse d'histoire, London, 2005.

VINCE Natalya, Our fighting sisters: nation, memory and gender in Algeria, 1954-2012, Manchester, Manchester University Press, 2015, 274 p.

VIRGILI Fabrice, « Les « tondues » à la Libération : le corps des femmes, enjeu d'une réaproppriation », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, n° 1.

VIRGILI Fabrice, La France virile : Des femmes tondues à la Libération, Paris, Payot & Rivages, 2000, 406 p.

VIRGILI Fabrice, « Les lois genrées de la guerre », Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°39, 2014.

2. Antifascisme, Résistance, luttes collectives

ANDRIEU Claire, « Les résistantes, perspectives de recherche », Le Mouvement Social, septembre 1997, n° 180, p. 69-96.

BERTRAND HAMELIN, « Les Résistants et la guerre d'Algérie (1954-1962) : quelques jalons problématiques » dans Sylvie Thénault et Raphaëlle Branche (dir.), La France en guerre 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 138-142.

DIAMOND Hanna, « Libération ! Quelle Libération ? L'expérience des femmes toulousaines », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, n° 1.

DOUZOU Laurent, « L'entrée en résistance », Le Mouvement Social, septembre 1997, n° 180, p. 9-20.

DOUZOU Laurent, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », *Cahier de l'IHTP*, n° 31, accessible en ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/spip/spip.php?article244 [dernier accès le 20 décembre 2012]

DUCHEN Claire, « Une femme nouvelle pour une France nouvelle ? », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1.

LACOUR-ASTOL Catherine, *Le genre de la Résistance : la Résistance féminine* dans le Nord de la France, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 389 p.

MARCOT François, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 21-42.

PROST Antoine, « Résistance et société : quels liens ? », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 3-8.

PROST Antoine, Pour une histoire sociale de la Résistance, Paris, France, La Découverte, 1997, 268 p.

SCHWARTZ Paula, « Résistance et différence des sexes : bilan et perspectives », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1.

THALMANN Rita, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1.

THEBAUD Françoise (dir.), « Résistances et libérations : France 1940-1945 », Clio. Femmes, Genre, Histoire, avril 1995, nº 1

VAST Cécile, *L'identité de la Résistance : être résistant de l'Occupation à l'après-guerre*, Paris, Payot, 2010, 367 p.

VEILLON Dominique et SAINCLIVIER Jacqueline, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », Le Mouvement Social, septembre 1997, nº 180, p. 43-54.

VERGNON Gilles, *L'antifascisme en France : de Mussolini à Le Pen*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 234 p.

WIEVIORKA Olivier, « Structurations, modes d'intervention et prises de décision », Le Mouvement Social, 1 septembre 1997, nº 180, p. 55-68.

WIEVIORKA Olivier, La Mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours, Paris, Seuil, 2014, 160 p.

3. Colonisations, anticolonialismes

ABECASSIS Frédéric et MEYNIER Gilbert (dir.), Pour une histoire franco-algérienne : en finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire, Paris, La Découverte, 2008, 249 p.

ALLEG Henri (dir.), *La Guerre d'Algérie*, Paris, Temps actuels, 1981, 3 volumes.

BERTRAND Romain, « La mise en cause(s) du ''fait colonial'' », Politique africaine, 15 novembre 2012, nº 102, p. 28-49.

BIONDI Jean-Pierre et MORIN Gilles, Les anticolonialistes, 1881-1962, Paris, Hachette-Pluriel, 1993, 386 p.

BOULOUQUE Sylvain, Les anarchistes français face aux guerres coloniales : 1945-1962, Lyon, Atelier de création libertaire, 2003, 132 p.

BRANCHE Raphaëlle (dir.), *La guerre d'indépendance des Algériens : 1954*-1962, Paris, Perrin, 2009, 356 p.

BRANCHE Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Éd. du Seuil, 2005, 445 p.

ELBAZ Sharon, « Les avocats métropolitains dans les procès du Rassemblement démocratique africain (1949-1952) : un banc d'essai pour les collectifs d'avocats en guerre d'Algérie ? », 2002, nº 80, p.

ELBAZ Sharon, « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans le procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », Politix, 2003, vol. 16, nº 62, p. 65-91.

HARBI Mohammed et MEYNIER Gilbert, *Le FLN, documents et histoire : 1954*-1962, Paris, Fayard, 2004, 898 p.

HARBI Mohammed, Le FLN, mirage et réalité, Paris, Editions J.A, 1985, 446 p.

JAUFFRET Jean-Charles et AGERON Charles Robert (dir.), Des hommes et des *femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, 572 p.

KADRI Aïssa, BOUAZIZ Moula et QUEMENEUR Tramor (dir.), *La guerre d'Algérie revisitée : nouvelles générations, nouveaux regards*, Paris, Karthala Editions, 2015, 386 p.

MEYNIER Gilbert et HARBI Mohammed, Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, Paris, Fayard, 2002, 812 p.

PEYROULOU Jean-Pierre, BOUCHENE Abderrahmane, TENGOUR Ouanassa Siari et THENAULT Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830*-1962, Paris, La Découverte, 2014, 755 p.

REY-GOLDZEIGUER Annie, *Aux origines de la guerre d'Algérie* 1940-*1945 : de* Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois, Paris., La Découverte, 2006, 403 p.

RIVET Daniel, Le comité France-Maghreb *: réseaux intellectuel et d'influence* face à la crise marocaine (1952-1955), Paris, Institut d'Histoire du Temps Présent, 1997, 182 p.

RUSCIO Alain, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine 1944*-1954, Paris, L'Harmattan, 1985, 422 p.

SEFERDJELI Ryme, « La politique coloniale à l'égard des femmes "musulmanes" » dans *Histoire de l'Algérie à la période coloniale,* 1830-1962, Paris, La Découverte, 2014, p. 359-363.

STORA Benjamin, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2005, 376 p.

STORA Benjamin, Messali Hadj (1898-1974), Paris, Hachette littératures, 2004.

THENAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, France, Flammarion, 2012, 374 p.

VERMEREN Pierre, *Le choc des décolonisations : de la guerre d'Algérie aux* printemps arabes, Paris, Odile Jacob (coll. « Histoire »), 2015, 331 p.

4. Guerre d'Algérie en France

a) Organisation du FLN et du MNA en France

AMIRI Linda, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 33-36.

AMIRI Linda, « La connaissance de l'émigration, clé du remaniement réussi de la Fédération de France du FLN (1957-1958) » dans La France en guerre, 1954-1962.

Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne, Paris, Autrement, 2008, p. 270-285.

AMIRI Linda, *La bataille de France : la guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004, 235 p.

AMIRI Linda, La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), *des origines à l'indépendance (1926*-1962), Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 2013, 504 p.

ATGER Paul-Marie, *« Esquisse d'une histoire politique des immigrés algériens à* Lyon de la Libération à la guerre des Algériens en France, 1945-*1957 »*, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2, Lyon, 2004, 229 p.

ATGER Paul-Marie, « Le Mouvement national algérien à Lyon. Vie, mort et renaissance pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 2009, nº 104, p. 107-122.

COLIN-JEANVOINE Emmanuelle et DEROZIER Stéphanie, Le financement du FLN *pendant la guerre d'Algérie : 1954*-1962, Paris, Bouchène, 2008, 168 p.

DJERBAL Daho, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de France du FLN. La* lutte armée en France, Alger, Chihab, 2012, 436 p.

HAROUN Ali, *La 7e wilaya : la guerre du* FLN en France, 1954-1962, Paris, Ed. du Seuil, 1986, 522 p.

MACMASTER Neil et HOUSE Jim, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, vol. 83, nº 3, p. 145-160.

MACMASTER Neil, Inside the FLN: the Paris massacre and the French Intelligence Service, Norwich, University of East Anglia, 2013, 149 p.

SIDI MOUSSA Nedjib, Devenir messalistes (1925-2013) : Sociologie historique *d'une aristocratie révolutionnaire*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France, 2013.

b) Soutien aux nationalistes en France et en Europe

AMIRI Linda, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoir*e de notre temps, janvier 2010, n° 97-98, p. 50-57.

CAHN Jean-Paul et MÜLLER Klaus-Jürgen, *La République fédérale d'Allemagne et la Guerre d'Algérie, 1954*-1962, Paris, Editions du Félin, 2003, 509 p.

CARRON Damien, « De La Question au Manuel du militant algérien : Nils Andersson, La Cité : Editeurs et guerre d'indépendance algérienne » dans Livre et militantisme : la Cité éditeur 1958-1967, Lausanne, Ed. d'En Bas, p. 29-67.

CARRON Damien, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954*-1962), Lausanne, Antipodes, 2013, 496 p.

CONNELLY Matthew James, *L'arme secrète du FLN. Comment De Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot & Rivages, 2014, 638 p.

CROISSANT Pierre, « L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », Bulletin *de la Société d'Émulation de Montbéliard*, 2010, n° 132-2009, p. 365-390.

DONEUX J.-L. et PAIGE H. Le, Le Front du Nord. Des Belges dans la guerre *d'Algérie, 1954*-1962, Bruxelles, De Boeck, 1992, 262 p.

DUBELL Béatrice, « Autour d'Albert Carteron, des catholiques lyonnais s'engagent » dans *Récits d'engagement* : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962, Saint-Denis, France, Bouchène, 2012.

DUBELL Béatrice, « Soutiens directs des lyonnais aux nationalistes algériens : une vue d'ensemble » dans R*écits d'engagement. Des Lyonnais auprès des Algériens en* guerre 1954-1962, Paris, Bouchène, 2012, p. 97-113.

DUBELL Béatrice, GROSJEAN Arthur et THIVEND Marianne (dir.), Récits *d'engagement : des Lyonnais* auprès des Algériens en guerre, 1954-1962, Saint-Denis, Ed. Bouchène, 2012, 150 p.

EVANS Martin, *Mémoires de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2007, 248 p.

HAMON Hervé et ROTMAN Patrick, *Les porteurs de valises : la résistance* française à la guer*re d'Algérie*, Éd. augmentée., Paris, Albin Michel, 2001, 436 p.

MASSARD-GUILBAUD Geneviève, Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans *la région lyonnaise : 1955*-1962, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1982, 267 p.

MOUREAUX Serge, *Avocats sans frontières : le collectif belge et la guerre d'Algérie*, Alger, Casbah, 2000, 144 p.

PAS Nicolas, « La guerre d'Algérie vue des Pays-Bas (1954-1962) », Vingtième *Siècle. Revue d'histoire*, no 86, nº 2, p. 43-58.

PAS Niek, Les Pays-Bas et la guer*re d'Algérie*, Alger, Barzakh, 2013, 323 p.

PATTIEU Sylvain, « Le « camarade » Pablo, la IVe Internationale, et la guerre d'Algérie », Revue historique, 1 septembre 2001, nº 619, p. 695-729.

PATTIEU Sylvain, *Les camarades des frères : trotskistes et libertai*res dans la *guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2002, 292 p.

PONÇOT Bénédicte, « Francine Rapiné : porteuse de valise à la faculté de Besançon », Revue TRANSVERSALES du Centre Georges Chevrier - 6 - http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/Transversales/Individu_et_societe.html, 22 septembre 2015 [dernier accès le 20 décembre 2016].

TAUBERT Fritz, *La guerre d'Algérie et la République Démocratique Allemande* : *le rôle de l'«* autre » Allemagne pendant les « événements », 1954 à 1962, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2010, 304 p.

VIDAL-NAQUET Pierre, « Une fidélité têtue : La résistance à la guerre d'Algérie », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, 1986, vol. 10, nº 1, p. 3-18.

c) La guerre d'Algérie dans la société française

BECKER Jean-Jacques, « L'intérêt bien compris du Parti communiste français » dans *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 235-244.

BISMUTH Hervé et TAUBERT Fritz (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde* communiste, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2014, 254 p.

BOCQUET Jérôme, « Un dreyfusisme chrétien face à la guerre d'Algérie » dans Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ : Les chrétiens de* gauche en France de 1945 à nos jours, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

BRANCHE Raphaëlle et THENAULT Sylvie (dir.), La France en guerre, 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, 501 p.

BRODIEZ Axelle, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie », Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, 2006, vol. 90, n° 2, p. 47-59.

BRODIEZ Axelle, Le secours populaire français 1945-*2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006, 365 p.

CHAPEU Sybille, Délier les liens du *joug : trois prêtres et un pasteur dans la guerre d'Algérie*, Toulouse, Groupe de recherche en histoire immédiate, 1996, 303 p.

CHAPEU Sybille, *Des Chrétiens dans la Guerre d'Algérie : l'action de la mission* de France, Paris, Editions de l'Atelier, 2004, 276 p.

CHARPIER Frédéric, Histoire de *l'extrême gauche trotskiste* : de 1929 à nos jours, Paris, Editions 1, 2002, 193 p.

CHAVIGNY Dominique, *« Le Mouvement contre la guerre d'Algérie (Loir*-et-Cher 1954-*1962) »*, Mémoire de maîtrise, université de Tours, 1985, 96 p.

CODACCIONI Vanessa, « La construction d'une façade légaliste en contexte répressif. L'action anticoloniale communiste pendant le conflit algérien », Sociétés contemporaines, avril 2012, n° 88, p. 45-72.

CODACCIONI Vanessa, *Punir les opposants : PCF* et procès politiques (1947-1962), Paris, CNRS éditions, 2013, 423 p.

COPPIN Marc, *La Côte d'Opale en guerre d'Algérie : 1954*-1962, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 387 p.

CRESPIN Raoul, *Des protestants engagés :* le christianisme social, 1945-1970, Paris, Les Bergers et les Mages, 1993, 433 p.

DE GEYER Sven, *L'opinion publique dans la Manche face à la guerre d'Algérie : réactions et non réactions d'un département rural face à la «* guerre sans nom », Mémoire de Master 2, Université Paris 1, Paris, 2006, 182 p.

DE LA FOURNIERE, « Les étudiants face à la guerre d'Algérie, 1954-1957 » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 99-108.

FONTAINE Darcie, Decolonizing Christianity: Religion and the End of Empire in France and Algeria, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, 251 p.

GABAYET Carine, *Le Parti communiste lyonnais face à la guerre d'Algérie (1954-*1962), mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1998, 173 p.

GAUCHOTTE Valentine, *Les catholiques en Lorraine et la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1999, 112 p.

GOMEZ Céline, *Les catholiques lyonnais et la guerre d'Algérie*, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2-Lumière, Lyon, 1993, 271 p.

GUYOT Claire, « Entre morale et politique le centre catholique des intellectuels français face à la décolonisation (1952-1966) », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n° 63, juillet 1999, p. 75-86.

HAGE Julien, « La génération des éditeurs protagonistes de la décolonisation », Bibliodiversity, Février 2016, nº 4, p. 9-17.

HEURGON Marc, Histoire du PSU, Paris, La Découverte, 1994, 441 p.

HILSUM Mireille, MICHEL Chantal, *Écrire et publier la guerre d'Algérie* : de *l'urgence aux résurgences*, Paris, Kimé, 2011, 343 p.

JEANNERET Pierre, *Popistes : histoire du Parti ouvrier et populaire vaudois, 1943-*2001, Lausanne, Editions d'en bas, 2002, 870 p.

KNEUBÜHLER Pierre, *Henri Roser : l'enjeu d'une terre nouvelle*, Lyon, Editions Olivetan, 1992, 276 p.

LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi (dir.), Cent ans de mouvements étudiants, Paris, Syllepse, 2007, 434 p.

MORDER Robi (dir.), *Naissance d'un syndicalisme étudiant*, Paris, Syllepse, 2006, 328 p.

ORKIBI Eithan, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie : iden*tité et *expression collective de l'UNEF (1954-*1962), Paris, Éditions Syllepse, 2012, 294 p.

ORY Pascal, *La censure en France à l'ère démocratique (1848-*...), Bruxelles., Editions Complexe, 1997, 368 p.

PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), À la gauche du christ : Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours, Paris, Éditions du Seuil, 2012, 614 p.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *La Guerre d'Algérie et les* Français, Paris, Fayard, 1990, 702 p.

SIDI MOUSSA Nedjib, « Face à la guerre d'Algérie : transactions anticoloniales et reconfigurations dans la gauche française », Diacronie. Studi di Storia Contemporanea, janvier 2012, n° 9.

SIMONIN Anne, *Le droit de désobéissance : les Éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions de Minuit, 2012, 62 p.

THENAULT Sylvie, « La gauche et la décolonisation » dans Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), Histoire des gauches en France, Paris, La Découverte, 2007, vol.2, p. 435-451.

VALLOTTON François, « Edition et militantisme : la catalogue de "La Cité : Editeur" (1958-1967) » dans Livre et militantisme : la Cité éditeur 1958 - 1967, Lausanne, Ed. d'En Bas, 2007, p. 7-26.

VANCAYZEELE Ophélie, Des carrières de militants du PSU. Contribution à *l'étude de l'évolution de la fédération du Rhône du PSU (1960*-1974), Mémoire de Master 2, Université Lumière - Lyon 2, Institut d'Etudes Politiques, Lyon, France, 144 p.

VIET-DEPAULE Nathalie, BOUDOURESQUES Bernard, CHERIEF Joël et MAYJONADE-CLAYETTE Florence, La Mission de France : repères historiques 1941-2002, Le Perreux-sur-Marne, France, Mission de France, 2002, 280 p.

WALLON Dominique, Combats étudiants pour l*'indépendance de l'Algérie :* UNEF-UGEMA, 1955-1962, Alger, Casbah Éditions, 2014, 234 p.

d) *L'Armée et les soldats en guerre d'Algérie*

ASSOCIATION DES 4ACG (dir.), *Guerre d'Algérie, guerre d'indépendance* : *Paroles d'humanité*, Paris, L'Harmattan, 2012, 471 p.

BANTIGNY Ludivine, « Jeunes appelés et rappelés en guerre d'Algérie », *Matériaux pour l'h*istoire de notre temps, 2004, vol. 74, n° 1, p. 56-61.

BANTIGNY Ludivine, « Jeunes et soldats. Le contingent français en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004, vol. 83, 2004/3, p. 97-107.

BANTIGNY Ludivine, « Temps, âge et génération à l'épreuve de la guerre : la mémoire, l'histoire, l'oubli des appelés en Algérie », Revue historique, 2007, vol. 641, p. 165-179.

BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie : 1954-*1962, Paris, Gallimard, 2001, 474 p.

BUTON François, « Quand les disponibles ne veulent pas l'être. Le "Mouvement des rappelés" pendant la guerre d'Algérie » dans Obéir/Désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective, Paris, La Découverte, 2008, p. 181-197.

FRATERS Erica, Réfractaires à la guerre *d'Algérie : 1959*-1963, Paris, Syllepse, 2005, 223 p.

GRENIER Clément, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie », Le Mouvement Social, janvier 2007, n° 218, p. 45-61.

JAUFFRET Jean-Charles et VAÏSSE Maurice, Militaires et guérilla dans la guerre *d'Algérie*, Bruxelles, Editions Complexe, 2001, 570 p.

JAUFFRET Jean-Charles, « Le mouvement des rappelés en 1955-1956 » dans HARBI Mohammed et STORA Benjamin, *La guerre d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2008, p. 189-228.

MARTIN Annie, « La rumeur en Limousin : les maquis de rappelés » dans BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.) La France en guerre, 1954-1962, Paris, Autrement, 2012, p. 32-39.

MAUSS-COPEAUX Claire, *Les appelés en Algérie : la parole con*fisquée, Paris, Hachette Littératures, 2002, 333 p.

QUEMENEUR Tramor, « Les manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie. Contestation et obéissance. 1955-1956 », Outre-mers, 2001, vol. 88, n° 332, p. 407-427.

QUEMENEUR Tramor, « Les ''soldats du refus''. La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie », Histoire de la justice, janvier 2005, n° 16, p. 189-201.

QUEMENEUR Tramor, Une guerre sans « non *» ? : insoumissions, ref*us *d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie : 1954*-1962, thèse de doctorat en histoire, Paris 8, 2007.

QUEMENEUR Tramor, « "La discipline jusque dans l'indiscipline". La désobéissance de militaires français en faveur de l'Algérie française » dans La guerre *d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2008, p. 245-265.

QUEMENEUR Tramor, « L'ACNV (Action civique non-violente) et la lutte contre les camps », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 57-63.

QUEMENEUR Tramor, « Refuser l'autorité ? Étude des désobéissances de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », Outre-mers, 2011, vol. 98, n° 370, p. 57-66.

QUEMENEUR Tramor, « Le statut des objecteurs de conscience une bataille juridique et politique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 26 août 2015, n° 115-116, p. 35-43.

e) Dénonciation de la torture

BOËLDIEU Gérard, « A l'origine du comité Audin : Jacques Fernand Cahen » dans Sylvie Thénault et Raphaëlle Branche (dir.), La France en guerre 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 265-270.

LIAUZU Claude, « Ceux qui ont fait la guerre à la guerre » dans La guerre *d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2008, p. 229-244.

RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François, *La Guerre d'Algérie et les* intellectuels français, Bruxelles, Editions Complexe, 1991, 426 p.

ROCHE Émilie, Étude des discours de presse écrite française sur la violence et la torture pendant la guerre *d'Algérie : Le Monde, L'Humanité, Le Figaro, L'Express,* France Observateur, 1954-1962, Thèse de doctorat, Université Lyon 2-Lumière, France, 2007, 427 p.

SESTIER Denis, *« L'opposition caennaise à la guerre d'Algérie »*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Etienne Fouilloux, université de Caen, Caen, 1984, 151 p.

TARTAKOWSKY Danielle, « Manifestations, guerre coloniale et crise du régime, 1953-1958 » dans Les manifestations de rue en France 1918-1968, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 631-658.

TARTAKOWSKY Danielle, « Manifestations, violence et politique 1958-1962 » dans Les manifestations de rue en France 1918-1968, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 661-694.

VIDAL-NAQUET Pierre, *L'Affaire Audin* : 1957-1978, Paris, France, Éd. de Minuit, 1989, 189 p.

WINOCK Michel et AZEMA Jean-Pierre, « Pacifisme et attentisme » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 15-24.

WINOCK Michel et AGERON Charles-Robert, « L'opinion française à travers les sondages » dans Jean-Pierre Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 25-44.

f) Ouvrages utilisés comme sources

ALLEG Henri, La question, Paris, Ed. de Minuit, 1958, 126 p.

ARNAUD Georges et VERGES Jacques, Pour Djamila Bouhired, Paris, Editions de Minuit, 1957, 108 p.

BEAUVOIR Simone de et HALIMI Gisèle, Djamila Boupacha, Paris, Gallimard, 1962, 280 p.

COLLECTIF, La gangrène, Paris, France, les Éd. de Minuit, 1959, 107 p.

g*) Justice et guerre d'Algérie*

BRANCHE Raphaëlle, « La commission de sauvegarde pendant la guerre d'Algérie - Chronique d'un échec annoncé », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 1999, vol. 61, Janvier-mars 1999.

BRANCHE Raphaëlle, « La Seconde commission de sauvegarde des droits et libertés individuels », *Association française pour l'histoire de la justice, La justice en* Algérie 1830-1962, La Documentation Française., 2005, p. 237-246.

CODACCIONI Vanessa, PUCCIO-DEN Deborah et ROUSSEL Violaine, Des usages politiques de la forme procès, Paris, L.G.D.J.-Lextenso, 2015, 224 p.

GACON Stéphane, « Les amnisties de la guerre d'Algérie (1962-1982) », Histoire de la justice, janvier 2005, n° 16, p. 271-279.

GROSJEAN Arthur, « Les avocats lyonnais et la défense des indépendantistes algériens » dans Récits *d'engagement : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre,* 1954-1962, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012, p. 79-95.

ISRAËL Liora, « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », Droit et société, 1 septembre 2001, vol. 49, n° 3, p. 793-824.

IZAMBERT Caroline, « Le rendez-vous manqué des Algériens et du Parti communiste français. L'expérience de l'Algérien en France (1950-1960) » dans Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-*1962 :* expériences mét*ropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 222-227.

PEJU Marcel, Le procès du réseau Jeanson, 2ème édition., Paris, La Découverte, 2002, 251 p.

THENAULT Sylvie, Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d*'Algérie*, Paris, Éd. la Découverte, 2004, 347 p.

THENAULT Sylvie, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La ''défense de rupture'' en question », Le Mouvement Social, septembre 2012, n° 240, p. 121-135.

THENAULT Sylvie, « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, août 2015, n° 115-116, p. 17-25.

VERGES Jacques, De la stratégie judiciaire, Paris, Editions de minuit, 1992.

5. Surveillance et répression des nationalistes

a) Histoire de l'immigration algérienne

ABSSI Marion, Le nationalisme algérien et ses diverses expressions dans *l'immigration en France métropolitaine entre 1945 et 1965*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Lorraine, Université de Liège, France, Belgique, 2012, 451 p.

COHEN Muriel, *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945*-1985), Thèse de doctorat, Paris 1, Paris, 2013, 620 p.

DARLEY Mathilde, « Les coulisses de la nation », Sociétés contemporaines, juillet 2014, nº 94, p. 19-40.

LYONS Amelia H., The civilizing mission in the metropole: Algerian families and the French welfare state during decolonization, Stanford, Stanford University press, 2013, 324 p.

MASSARD-GUILBAUD Geneviève, *Des Algériens à Lyon : de la Grande guerre au* Front populaire, Paris, Éd. l'Harmattan, 1995, 536 p.

PITTI Laure, « Figure ouvrière et engagement dans la lutte de libération nationale. Les ouvriers algériens de Renault-Billancourt pendant la guerre d'Algérie », *L'Homme et* la société, 1995, vol. 117, nº 3, p. 115-128.

PITTI Laure, Ouvriers algériens à Renault-*Billancourt, de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970 : contribution à l'histoire sociale et politique des ouv*riers étrangers en France, Thèse doctorat, Université de Paris VIII, France, 2002, 682 p.

PITTI Laure, « La CGT et les Algériens en France métropolitaine durant les années 1950 : une décennie de tournants » dans Michel Dreyfus et al. (dir.), La CGT dans les années 1950, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 2015, p. 461-471.

SAUDEMONT Capucine, La communauté algérienne à Lille pendant la guerre *d'Algérie (1954*-1962), Mémoire de Master 1, Lille 3, Lille, 2005, 141 p.

SPIRE Alexis, Ét*rangers à la carte : l'administration de l'immigration en France* (1945-1975), Paris, Grasset, 2005, 402 p.

STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France*, Paris, Fayard, 1992, 492 p.

STORA Benjamin, Les immigrés algériens en France : une histoire politique, 1912-1962, Paris, Fayard, 2009, 491 p.

b) Surveillance et répression des nationalistes algérien·ne·s

BARROS Françoise de, « Contours d'un réseau administratif ''algérien'' et construction d'une compétence en ''affaires musulmanes'' », Politix, décembre 2006, nº 76, p. 97-117.

BARRY Bassirou, « Guerre d'Algérie : les camps d'internement à partir des archives de Me Jean-Jacques de Félice », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 53-56.

BERLIERE Jean-Marc, « Policiers et pouvoir politique en période de crise : l'exemple de la Guerre d'Algérie (1958-1962) » dans Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot (dir.), *Métiers de police : Être policier en Europe, XVIIIème*-XXème siècle, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 523-541.

BERNARDOT Marc, « Entre répression policière et prise en charge sanitaire et sociale : le cas du centre d'assignation à résidence du Larzac (1957-1963) », Bulletin de *l'IHTP*, n° 83.

BLANCHARD Emmanuel, « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des algériens de métropole (1946-1962) » dans Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), La France en guerre, 1954-*1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance* algérienne, Paris, Éd. Autrement, 2008, p. 318-331.

BLANCHARD EMMANUEL, Encadrer des « citoyens diminués *» : la police des* Algériens en région parisienne (1944-1962), Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, France, 2008, 699 p.

BRANCHE Raphaëlle, PATHE Anne-Marie et THENAULT Sylvie (dir.), « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XXe siècle », Bulletin *de l'Institut d'histoire du temps présent,* n°31, 2004, 205 p.

FELICE Jean-Jacques DE, « L'interné au camp : ''un homme sans défense'' », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 46-52.

GROSJEAN Arthur, « L'action des conseillers techniques aux Affaires musulmanes. L'exemple du camp de Thol », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 15-23.

GROSJEAN Arthur, « Internement, emprisonnement et guerre d'indépendance algérienne en métropole : l'exemple du camp de Thol (1958-1965) », Criminocorpus. *Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 10 mars 2014.

HOUSE Jim et MACMASTER Neil, *Paris 1961 : Les Algériens, la terreur d'Etat et* la mémoire, Paris, Editions Tallandier, 2008, 538 p.

LAVRUT Didier, « S'évader de Saint-Maurice l'Ardoise », Matériaux pour *l'histoire de notre temps*, octobre 2008, n° 92, p. 37-44.

MARCY Jean-Philippe, « Le camp du Larzac 1959-1962. Entre une politique répressive et le pouvoir du FLN », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1 octobre 2008, n° 92, p. 25-32.

6. L'Algérie indépendante

DAUM Pierre, *Ni valise ni cercueil : Les Pieds*-noirs restés en Algérie après *l'indépendance*, Arles, Éditions Actes Sud, 2012, 319 p.

DE LA GORCE Paul-Marie, « La coopération franco-algérienne », Politique étrangère, 1966, vol. 31, n° 3, p. 276-290.

GALLISSOT René, « Sur le provincialisme des sciences sociales françaises. Alger 1962-1965 » dans Le temps de la coopération : sciences sociales et décolonisation au Maghreb, Paris, Karthala, 408 p.

GRIMAUD Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie (1962*-1978), Paris, Karthala, 1984, 380 p.

GROSSETTI Michel, « Enseignants en coopération. Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales », Revue Française de Sociologie, janvier 1986, vol. 27, n° 1, p. 133.

HENRY Jean-Robert et VATIN Jean Claude, *Le temps de la coopération : sciences* sociales et décolonisation au Maghreb, Paris, Karthala Editions, 2012, 410 p.

JOLY Vincent et HARISMENDY Patrick (dir.), *Algérie : sortie(s) de guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 230 p.

JUDET Pierre, « Le processus d'industrialisation. Regards à partir de l'expérience de l'IREP » dans Aïssa Kadri et Mohamed Benguerna (dir.), Ingénieurs en Algérie dans *les années 1960 : une génération de la coopération*, Paris, Karthala, 2014, p. 23-45.

KADRI Aïssa et BENGUERNA Mohamed (dir.), Ingénieurs en Algérie dans les *années 1960 : une* génération de la coopération, Paris, Karthala Editions, 2014, 206 p.

KADRI Aïssa, Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-*1978 : histoire et* mémoires, Paris, Karthala Editions, 2014, 432 p.

LEFEUVRE Daniel, « Les pieds-noirs » dans *La guerre d'Algérie*, Paris, Hachette Littératures, 2005, p. 381-410.

LISKENNE Anne, *L'Algérie indépendante : L'ambassade de Jean*-Marcel Jeanneney, Paris, Armand Colin, 2015, 170 p.

LONG Olivier, Le dossier secret des Accords d'Evian : une mission suisse pour la paix en Algérie, Lausanne, Editons 24 heures, 1988, 206 p.

SCIOLDO-ZÜRCHER Yann, « Faire des Français d'Algérie des métropolitains », Pôle Sud, janvier 2006, n° 24, p. 15-28.

SIMON Catherine, Algérie, les années pieds-*rouges : des rêves de l'indépendance* au désenchantement, 1962-1969, Paris, la Découverte, 2011.

V. Biographies, autobiographies, recueils de témoignages ou romans

ANDERSSON Nils, *Mémoire éclatée : de la décolonisation au déclin de l'occident*, Lausanne, 2016, 512 p.

ANONYME, « Janine Cahen », notice du Maitron, accessible ligne : http://maitron-enligne.univparis1.fr/spip.php?article139037 [dernier accès le 12 décembre 2016]

BARRAT Robert, Justice pour le Maroc, Paris, Éditions du Seuil, 1953, 286 p.

BARRAT Robert, *Un journaliste au cœur de la guerre d'Algérie (1954*-1962), La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2001, 248 p.

BEAUMANOIR Anne, *Le feu de la mémoire : La Résistance, le communisme et l'Algérie, 1940*-1965, Saint-Denis, Editions Bouchène, 2009, 257 p.

BENOITS Clara et BENOITS Henri, *L'Algérie au cœur : révolutionnaires et* anticolonialistes à Renault-Billancourt, Paris, Syllepse, 2014, 222 p.

BERBERA Anna, *Les raisins rouges d'Algérie*, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 277 p.

BERNARD André, Être anarchiste oblige, Lyon, Atelier de création libertaire, 2010, 231 p.

BOUDINA Mostefa, Rescapé de la guillotine, Alger, Anep, 2010, 150 p.

BROCHIER Jean-Jacques, Un jeune homme bien élevé, Paris, La Différence, 2002, 124 p.

CAHEN Janine et POUTEAU Micheline, Una resistenza incompiuta : la guerra *d'Algeria e gli anticolonialisti francesi, 1954*-1962, Milan, Saggiatore, 1964, 2 vol., 447 p. et 492 p.

CHALIAND Gérard et GARCIN Thierry, *L'aventureux : entretiens avec Thierry* Garcin, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2012, 128 p.

CHALIAND Gérard, La Pointe du couteau, Paris, Laffont, 2011, 460 p.

CHALIAND Gérard, Mémoire de ma mém*oire : récit*, Paris, Points, 2014, 107 p.

CHARBY Jacques, *Les porteurs d'espoir : les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre l'Algérie*, Paris, La Découverte, 2004, 298 p.

CODACCIONI Vanessa, « Nahori Claudine [née Lewkowicz Claudine, Berthe, Françoise, épouse Saramito puis Nahori] », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article147146 [dernier accès le 18 décembre 2016].

CORNAZ Henri, *De plomb et de puce : un imprimeur dans le siècle*, Yverdon, Éditions de la Thièle, 1992, 140 p.

COUPON Henri, *Avocat des Fellagas : 1958*-1962, Paris, L'Harmattan, 2001, 224 p.

COURET Daniel, LANUQUE Jean-Guillaume, « Krivine Jean-Michel, dit Arnold, dit Nikita, dit Bui Ten-Chi, dit Louis Couturier », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article137921 [dernier accès le 18 décembre 2016].

CUENAT Hélène, La porte verte, Saint-Denis, Bouchène, 2001, 170 p.

EINAUDI Jean-Luc, Franc-*Tireur : Georges Mattéi, de la guerre d'Algérie à* la guérilla, Paris, Editions du Sextant, 2004, 250 p.

FAWZY-ROSSANO Didar D., *Mémoires d'une mil*itante communiste (1942-1990) : *du Caire à Alger, Paris et Genève : lettres aux miens*, Paris, L'Harmattan, 1997, 287 p.

FIQUET Christian, « Témoignage : réfractaires à la guerre d'Algérie avec l'Action civique non violente », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, avril 2015, n° 127, p. 141-146.

GALISSOT René, « Carré Jacqueline » notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article152705 [dernier accès le 12 décembre 2016]

GALISSOT René, « Charbit Jacques ou Jacques Charby, pseudonyme François », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article152940 [dernier accès le 12 décembre 2016]

GALISSOT René, « Charles-André Julien [Dictionnaire Algérie], notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article153043 [dernier accès le 12 décembre 2016].

GALISSOT René, « Cuénat Hélène (ou Cuenat), notice du Maitron, accessible en ligne :http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article21187 [dernier accès le 12 décembre 2016]

GALISSOT René, « Guérin Daniel », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article151473 [dernier accès le 12 décembre 2016].

GALISSOT René, « Jeanson Francis », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article152936 [dernier accès le 12 décembre 2016].

GALISSOT René, « Yves Déchezelles », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article156867 [dernier accès le 12 décembre 2016]

GALISSOT René, notice « Henri Douzon », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article156984 [dernier accès le 12 décembre 2016].

GENEVEE Frédérick, « Cachin Marie-Louise, Alice », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article18298 [dernier accès le 18 décembre 2016].

GERBE Suzanne, Un automne à la prison de Montluc, Paris, L'Harmattan, 2002, 72 p.

GUERIN Daniel, Ci-*gît le colonialisme : Algérie, Inde, Indochine, Madagascar, Maroc, Palestine, Polynésie, Tunisie ; témoignage militant*, Berlin, Walter de Gruyter, 1973, 513 p.

HALIMI Gisèle, *Le Lait de l'oranger*, Paris, France, Gallimard, 1988, 400 p.

HARBI Mohammed, *Une vie debout : mémoires politiques*, Paris, La Découverte, 2001, 420 p.

HERVO Monique Auteur, *Nanterre en guerre d'Algérie : chroniques du bidonville*, 1959-1962, Arles, Actes Sud, 2012, 249 p.

JEANSON Francis, Notre guerre, Paris, Ed. de Minuit, 1960, 119 p.

JURQUET Jacques, *Années de feu : Algérie, 1954*-1956, Paris, L'Harmattan, 1997, 390 p.

KAMINSKY Sarah, Adolfo Kaminsky, une vie de faussaire, Paris, Calmann-Lévy, 2009, 258 p.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Une communauté de femmes en prison pendant la guerre d'Algérie », Clio. Femmes, Genre, Histoire, juin 2014, n° 39, p. 219-232.

LORIDAN Marceline, Ma vie balagan, Paris, Laffont, 2008, 261 p.

LORNE Gérard, Du rouge *au noir : mémoire vive d'un porteur de valise*, Paris, Editions du monde Libertaire, 1998.

MAHRANE Saïd, *C'était en 58 ou en 59 : récit*, Paris, Calmann-Lévy, 2011, 206 p.

MARTINI Michel, Chroniques des années algériennes, Saint-Denis, Bouchene, 2002, 422 p.

MENCHERINI Robert, « Jacques Jurquet », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article73536 [dernier accès le 12 décembre 2016].

MESSALI-BENKELFAT Djanina, Une vie partagée avec Messali Hadj mon père, Paris, Riveneuve, 2013, 394 p.

MINGUET Simonne, *Mes années Caudron : Caudron*-Renault, une usine autogérée à la Libération, 1944-1948, Paris, Editions Syllepse, 1997, 142 p.

MORIN Gilles, « Claude Bourdet », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article17552 [dernier accès le 12 décembre 2016].

MORIN Gilles, notice « Pierre Stibbe », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article152327 [dernier accès le 12 décembre 2016]

NADAUD Éric, « Blumel André [à l'origine Blum André, Albert] », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article16968 [dernier accès le 18 décembre 2016].

PENNETIER Claude, « Robert Barrat et Schoenfeld Denise, épouse Barrat », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univ-paris1.fr/spip.php?article15756 [dernier accès le 12 décembre 2016]

PERRAULT Gilles, Un homme à part, Paris, Barrault, 1984, 586 p.

PITTI Laure, « Benoits Clara née Hesser », notice du Maitron, accessible en ligne : http://maitronenligne.univparis1.fr/spip.php?article151592 [dernier accès le 12 décembre 2016]

PYRONNET Joseph, Résistances non-violentes, Paris, L'Harmattan, 2006, 170 p.

SULLEROT Evelyne, *L'Aman* : roman, Paris, Fayard, 1981, 282 p.

ULLOA Marie-Pierre, Francis Jeanson *: un intellectuel en dissidence : de la Résistance à la guerre d'Algérie,* Paris, Berg, 2001, 286 p.

ZEGGAGH Mohand, Prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre *d'Algérie 1954-1962 : La prison, un champ de bataille*, Paris, Publisud éditions, 2012, 364 p.

VI. Filmographie

BOUILLOT Didier et MAIGROT Bernard, *La rupture oubliée : les porteurs de* valises, INA, 1992.

CHOUQUET François, Comme un seul homme, Réfractaires Non-violents à la guerre d'Algérie, 2005.

COPANS Richard, Les Frères des Frères, Les Films d'ici, La Sept, INA, 1992.

DUBELL Béatrice, *El Bi'r - Le puits. Récits d'engagem*ents anti-colonialistes à *Lyon pendant la guerre d'Algérie*, Z'Azimuts Productions, 2008.

Table des matières

Remerciements **1**

Liste des dépôts d'archives et abréviations utilisées **3**

Liste des principaux sigles **5**

Sommaire **7**

INTRODUCTION GENERALE **9**

Ecrire une histoire genrée du soutien aux nationalistes 11

La catégorie des « *porteur·e·s de valises* », un terme unique pour des figures diverses 14

Renouveler l'étude des soutiens aux nationalistes au prisme de l'action collective 16

Saisir le soutien aux nationalistes algérien·ne·s au prisme des archives de la répression 20

Etudier la palette des engagements contre la guerre d'Algérie 28

In*terroger l'inscription spatiale du soutien et sa dimension internationale* 33

Retracer des parcours militants : sources orales et approche prosopographique 37

PREMIERE PARTIE : LES MATRICES DE L'ENGAGEMENT **49**

CHAPITRE 1 - ***AUX RACINES DE L'ENGAGEMENT*** 51

I. Les porteur·e·s de valises : des générations en guerre d'Algérie 52

I.1. Plusieurs générations de militant·e·s du soutien 53

I.2. Une connaissance inégale de la situation coloniale 58

II. La socialisation politique et anticoloniale.....62

II.1 Un référentiel commun : l'antifascisme de l'Entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale 63

II.1.a) Une tradition républicaine et antifasciste 63

II.1.b) Mémoire de l'Occupation et de la Résistance 69

II.2. La militance de gauche et d'extrême-gauche 75

II.3. Le PCF de la guerre d'Indochine à la guerre d'indépendance algérienne 81

CHAPITRE 2 - DES EVENEMENTS DECLENCHEURS EN GUERRE *D'ALGERIE* 89

I. Les mobilisations contre le départ des soldats et pour la paix en Algérie 91

I.1. Mobilisations mixtes contre le départ des soldats 92

I.2. Prendre position contre le rappel et le maintien des disponibles : un argumentaire genré 103

I.3. Les mobilisations pour la paix en Algérie, une socialisation sexuée inversée ? 111

II. Dénoncer la guerre d'Algérie et ses conséquences pour les institutions républicaines 118

II.1. La lecture comme vecteur de politisation 118

II.2. « Votre Gestapo d'Algérie » : la dénonciation de la torture et les références au nazisme 123

III. L'année 1960 : renouveau des mobilisations et légitimation du soutien aux nationalistes 132

III.1. Le procès du réseau Jeanson et le Manifeste des 121 133

III.2. La médiatisation accrue du refus de combattre en Algérie 137

III.2.a) Le mouvement Jeune Résistance 138

III.2.b) L'Action Civique Non-Violente 141

DEUXIEME PARTIE : SOUTENIR LES NATIONALISTES ALGERIEN·NE·S 149

CHAPITRE 3 - *LES FORMES DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES NATIONALISTES ALGERIEN·NE·S* 153

I. Soutenir les nationalistes algérien·ne·s : tentative de définition.....154

I.1. Une multiplicité des formes d'engagement pro-indépendantistes 154

I.2. Action de soutien ou réseau de soutien ? 159

I.3. Perception des soutiens par les services de la répression : vers des réseaux de plus en plus cloisonnés ? 166

I.4. Des soutiens protéiformes et poreux ? 171

II. Un engagement professionnel ? 180

II.1. Les avocat·e·s, un engagement professionnel à la limite de la légalité ? 181

II.2. Nils Andersson, exemple d'un éditeur militant 190
III. L'entrée dans le soutien 193
III.1. L'entrée dans le soutien comme continuité de l'engagement 194
III.1.a) La réactivation d'anciens réseaux militants 194
III.1.b) Le recrutement au sein de cercles de militance communs 198
III.2. L'entrée dans le soutien, une occasion saisie 204
III.2.a) Recrutement dans le cadre professionnel 204
III.2.b) Des « malaises de conscience » ? Le poids du facteur humain 207
III.2.c) L'importance des liens interpersonnels et d'amitié comme levier de recrutement 209
III.3. Un recrutement en fonction des besoins ? 212
III.3.a) Une correspondance entre besoins du Front, compétences des militant·e·s et recrutement ? 212
III.3.b) Des profils spécifiques ? Concilier vie publique et actions clandestines 213
III.3.c) S'engager à plein temps dans le soutien : les permanent·e·s 216
CHAPITRE 4 - DETOURNER LES REPRESENTATIONS SOCIO-SEXUEES AU PROFIT DE LA CAUSE INDEPENDANTISTE 223
I. Européen·ne·s et Algérien·ne·s dans les synthèses du SCINA 225
I.1. Une surveillance variable selon le sexe et la race des individu·e·s en cause 225
I.2. Des femmes sous surveillance particulière ? Lignes de race, lignes de sexe dans les synthèses du SCINA 232
I.3. Européen·ne·s hors couples mixtes dans les synthèses du SCINA : un engagement croissant ? 239
II. Genre et androcentrisme dans la perception et la qualification de *l'engagement (pro)indépendantiste* 244
II.1. L'importance du statut matrimonial des femmes 244
II.2. Un engagement sous tutelle masculine ? 249
II.3. Un engagement déviant ? 252
III. Sexe, classe, race : les représentations du militantisme, une ressource pour la cause indépendantiste ? 259

III.1 Une division sexuelle du travail militant ? Représentations du soutien aux nationalistes dans les archives de la répression 260
III.2. Détourner les normes et/ou les représentations en faveur du soutien 263
III.2.a) Avoir conscience des représentations qui entourent le soutien 264
III.2.b) Les problèmes logistiques soulevés par l'engagement de femmes (pro)nationalistes 270
CHAPITRE 5 - *FORMES ET MODALITES DE L'ACTION DANS LES RESEAUX* 279
I. A l'échelon de la wilaya : l'exemple du réseau Boeglin dans la région lyonnaise (1959-1960).....280
II. A l'échelon fédéral, Mohamed Zouaoui, le réseau Mingasson et l'opération Flore (novembre 1961).....288
II.1. Le « réseau Zouaoui » et ses soutiens français au prisme des services répressifs 288
II.2. Identifier les suspect·e·s et surveiller leurs déplacements et contacts 296
II.3. Perquisitions et saisies : des sources pour retracer les réseaux de soutien 299
II.3.a) Mohamed Zouaoui, Rolande Mingasson, la propagande et les liaisons extérieures 300
II.3.b) Le réseau Mingasson des responsables contrôleurs aux chefs de wilaya et la nébuleuse du soutien aux nationalistes 308
II.3.b.1) Nicole Grumbach et la nébuleuse du soutien autour de Saïd Amroun, responsable-contrôleur des wilayas 3 et 3B 308
II.3.b.2) Geneviève François et la nébuleuse du soutien autour de Younès Aberkane, responsable-contrôleur des wilayas 2, 2A, 2B 316
II.3.b.3) Le réseau de soutien de Mustapha Baba Ahmed, responsable-contrôleur des wilayas 1 et 1B 321
III. Des réseaux supranationaux.....327
III.1. Les réseaux Jeanson et Curiel 327
III.2. Le soutien de trotskistes au FLN en France et à l'étranger 334

TROISIEME PARTIE : LES CONSEQUENCES BIOGRAPHIQUES DE L'ENGAGEMENT **345**

CHAPITRE 6 - CONSEQUENCES JUDICIAIRES ET PENALES DE *L'ENGAGEMENT DANS LE SOUTIEN* 351

I. Les procès de militant·e·s du soutien : « *la guerre d'Algérie en* accusation » 352

I.1. Des stratégies de défense visant à minorer la condamnation 353

I.1.a) Les usages de l'Histoire dans les salles d'audience 353

I.1.b) Arguer des ressorts sociaux et religieux de l'engagement : la figure du Bon et de la Bonne Samaritain·e 356

I.1.c) Dépolitiser l'engagement par le genre 361

I.1.d) Endosser la responsabilité pour épargner un·e proche 363

I.2. Réfuter les accusations de trahison 365

I.2.a) Trahir son pays, délit pénal ou moral ? 365

I.2.b) « Ce n'est pas trahir son pays que de désapprouver ce qu'il fait d'injuste » : mettre en cause les tortures et les violences 368

I.3. Les procès des réseaux Jeanson et Boeglin : faire « le procès de la France en Algérie » 371

I.3.a) Des personnalités dans l'arène judiciaire 372

I.3.b) Les procès, lieux de batailles de procédure 375

I.3.c) « Supprimez la guerre d'Algérie, il n'y a plus de procès » 378

I.3.d) Des condamnations exemplaires ? 383

II. L'expérience carcérale : requalification des dispositions militantes ou « rupture » du militantisme ? 386

II.1. Sociabilités et militantisme carcéraux 386

II.1.a. Solidarités carcérales et revendications de détenu·e·s 387

II.1.b. La grève de la faim pour l'obtention du statut politique (novembre 1961) 390

II.2. Soutenir les détenu·e·s hors de l'univers carcéral : solidarités et médiatisation des engagements anticolonialistes 400

II.2.a. Médiatisation de la grève de la faim et soutien extérieur 400

II.2.b. Soutenir les détenu·e·s ou leurs familles 406

II.2.b.1. Soutien aux détenu·e·s 406

I.2.b.2. Soutenir les familles de détenu·e·s 409
II.2.b.3. Le soutien aux détenu·e·s, à la lisière de l'action légale ? 411
II.2.c. Après les accords d'Evian : préparer ou demander la libération des détenu·e·s 415
CHAPITRE 7 - UNE CONTINUITE DES ENGAGEMENTS MILITANTS ? 425
I. Militer en exil 426
I.1. De la sollicitation des réseaux étrangers à la fuite 426
I.1.a) Des frontières sous surveillance 426
I.1.b) Les soutiens étrangers : l'exemple de la Suisse 433
I.2. Continuer le soutien depuis l'étranger 442
II. Les « années pieds-rouges » 449
II.1. Pieds-noirs, pieds-rouges, pieds-verts, coopérant·e·s… 450
II.2. Parcours de militant·e·s du soutien en faveur de l'Algérie indépendante 454
II.2.a) Organiser la formation 455
II.2.b) Réorganiser les services de santé 456
II.2.c) Participer au développement culturel 459
II.2.d) Enseignant·e·s en Algérie 460
II.3. Le coup d'Etat et ses conséquences 462
III. S'engager en France en faveur de l'Algérie indépendante 469
III.1. Les associations de solidarité à l'Algérie indépendante 469
III.1.a) L'Association de solidarité à l'Algérie Nouvelle (ASAN) 469
III.1.b) L'Association d'Amitié et de Solidarité Franco-Algérienne 472
III.2. De la solidarité avec l'Algérie indépendante au soutien aux mouvements anticoloniaux 473
CONCLUSION GENERALE **485**
Annexes **495**
Annexe 1 *: Grille d'*entretien pour les militant·e·s du soutien 497
Annexe 2 *: Européen·ne·s et Algériennes mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA* et motif de leur mention 499

Annexe 3 *: Mention du statut civil des Européen·ne·s et Algériennes mentionné·e·s dans* les synthèses du SCINA pour leur implication, supposée ou avérée, dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte. 500
Annexe 4 : Statut *des individu·e·s mentionné·e·s dans les synthèses du SCINA pour leur* implication dans les mouvements (pro)nationalistes ou la collecte. 501
Annexe 5 : Tâches effectuées par les Algériennes mentionnées dans les synthèses du SCINA 502
Annexe 6 : Tâches effectué*es par les Européen·ne·s mentionné·e·s dans les synthèses* du SCINA 503
Table des illustrations **505**
Index **507**
SOURCES **517**
I. Archives 519
1. Archives nationales.....519
A- Archives Nationales françaises 519
a- Archives du ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Direction des libertés publiques et des affaires juridiques 519
b- Archives de la présidence de la République 519
1) Quatrième République, 1947-1959 519
2) Cinquième République, présidence du Général De Gaulle, 1959-1969 520
c- Archives du Ministère de l'Intérieur 520
1) Administration générale 520
2) Police 520
d- Archives privées 521
e- Archives du PSU 521
1) SFIO - Comité socialiste d'étude et d'action pour la paix en Algérie (CSEAPA) 521
2) Parti socialiste autonome (PSA) 521
3) Centre de documentation : dossiers par zone géographique et par pays. 522
B- Archives fédérales suisses 522
a- Département politique (division des affaires politiques) 522

b- Département de justice et police 522
1) Secrétariat 522
2) Ministère public : Procureur, Police (1931-1959) 522
C- Documents diplomatiques suisses 523
2- Archives départementales.....525
A- Archives départementales de l'Ain 525
a- Préfecture (Cabinet) 525
B- Archives départementales des Bouches-du-Rhône (centre de Marseille) 526
a- Préfecture (Cabinet) 526
C- Archives départementales du Doubs 526
a- Direction départementale des Renseignements Généraux : Personnalités du département, dossiers collectifs 526
b- Direction régionale des Renseignements Généraux, poste de Pontarlier 526
D- Archives départementales du Nord 527
a- Cabinet du Préfet – Section Police Générale 527
b- Sous-préfecture de Cambrai 527
c- Sous-préfecture de Douai 527
E- Archives départementales du Pas-de-Calais (centre de Dainville) 527
a- Cabinet du Préfet (Affaires militaires) 527
b- Tribunal de Grande Instance d'Arras 528
c- Fonds Albert Châtelet 528
F- Archives départementales du Rhône 528
a- Cabinet du Préfet 528
b- Service régional de la Police judiciaire 529
c- Autres 529
G- Archives départementales de Seine-Saint-Denis 529
a- Archives du PCF 529
1) Fonds Léon Feix 529
2) Fonds Victor Michaut 530
3) Fonds André Moine 530
4) Section de travail parmi les femmes 530

H- Archives de la Préfecture de police de Paris 530
a- SÉRIE H* : Guerre d'Algérie, décolonisation (1953-1965). 530
1) Sous-série HA : Archives algériennes du cabinet du préfet de la période 1954-1962 530
2) Sous-série HB. Section de renseignements du cabinet du préfet et renseignements généraux 531
3) Sous-série HF : Archives des Renseignements Généraux pendant la guerre d'Algérie, 3è et 4è sections (1954-1962) 532
3- Archives municipales.....532
A- Bibliothèque municipale de Lyon- Archives de l'AGEL-UNEF 532
B- Presse locale 533
4- Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).....533
5- Archives privées 534
A- Institute of International Social History (IISH), Amsterdam 534
a- « Egyptian Communists in Exile (Rome Group) Archives » 534
1) Documents généraux 534
2) Documents d'Henri Curiel 535
3) Documents de Didar Fawzy-Rossano 535
b- Fonds Solidarité 536
c- Fonds du Comité Palestine et Israël vivront 538
d- Fonds Pierre Avot-Meyers 539
e- Fonds Igor Cornelissen 540
f- Fonds Maurice Ferares 540
B- Archives historiques de l'archevêché de Paris 540
a- Fonds du cardinal Maurice Feltin 540
C- Archives privées de Geneviève Coudrais 541
D- Ressources en ligne 541
II. Sources orales 541
1- Entretiens et questionnaires 541
2- Entretiens réalisés par Béatrice Dubell 550
BIBLIOGRAPHIE **551**
I. Méthodologie 553

1. Histoire sociale et prosopographie 553
2. Sources orales 554
3. Ouvrages généraux 555
a) Histoire de la France au XXème siècle 555
b) Ecriture de l'histoire et archives 556
II. Histoire des femmes et études de genre 556
1. Histoire des femmes, genre et intersectionnalité 556
2. Femmes dans des métiers d'hommes 558
3. Genre, colonialisme et décolonisations 559
4. Genre, violence, déviance 559
III. Mobilisations collectives 561
1. Socialisation et engagement 561
2. Genre et engagement 563
a) Genre, socialisation et entrée en militantisme 563
b) Genre et mobilisations collectives 563
IV. Guerres, indépendances 566
1. Guerre et genre 566
a) Histoire des femmes, du genre et des violences de guerre 566
b) Engagements (pro)nationalistes au prisme du genre 567
2. Antifascisme, Résistance, luttes collectives 568
3. Colonisations, anticolonialismes 570
4. Guerre d'Algérie en France 571
a) Organisation du FLN et du MNA en France 571
b) Soutien aux nationalistes en France et en Europe 573
c) La guerre d'Algérie dans la société française 574
d) L'Armée et les soldats en guerre d'Algérie 577
e) Dénonciation de la torture 579
f) Ouvrages utilisés comme sources 580
g) Justice et guerre d'Algérie 580
5. Surveillance et répression des nationalistes 581
a) Histoire de l'immigration algérienne 581
b) Surveillance et répression des nationalistes algérien·ne·s 582
6. L'Algérie indépendante 584

V. Biographies, autobiographies, recueils de témoignages ou romans 585
VI. Filmographie 589
Table des matières **591**